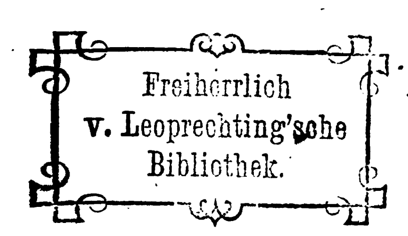



BIBLIOTHÈQUE CANTONALE ET UNIVERSITAIRE DE LAUSANNE
EX
DONO
JEAN
HERBETTE
ancien ambassadeur
1878-1960
1972
Digitized by Google


BCU - Lausanne
Digitized by Google
1094841024

2ка


Freiherrlich
v. Leoprechting'sche
Bibliothek.

LES
COMMENTAIRES
DE CÉSAR.
TOME SECOND.

LES COMMENTAIRES DE CÉSAR,

NOUVELLE ÉDITION,

Revue & retouchée avec soin,

Par M. DE WAILLY.

TOME SECOND.



A PARIS,

Chez J. BARBOU, Imprimeur-Libraire, rue des Mathurins.



MDCCLXXV.


BIBLIOTHEQUE CANTONALE
LAUSANNE
ET UNIVERSITAIRE

LES
COMMENTAIRES
DE CÉSAR.

Tome II. A



C. J. CÆSARIS COMMENTARII DE BELLO CIVILI.

LIBER PRIMUS.

I. Propositiones pacis rejectæ. II. Cæsaris ad milites concio ; initium belli. III. Romæ terror Corfinio capto. IV. A Brundusio discessus. V. Massiliæ obsidio. VI. Afranianum bellum. VII. Navalis pugna. VIII. Afraniani belli finis.

LITTERIS a Fabio C. Cæsaris consulibus redditis, ægre ab iis impetratum est, summa tribunorum plebis contentione, ut in senatu recitarentur : ut vero ex litteris ad senatum referretur, impetrari non potuit. Referunt consules de republica (in civitate) L. Lentulus consul senatui reique publicæ se non defuturum pollicetur, si audacter ac fortiter sententias dicere velint : sin Cæsarem respiciant, atque ejus gratiam sequantur, ut superioribus fecerint temporibus, se sibi consilium cap-



COMMENTAIRES DE CÉSAR, DE LA GUERRE CIVILE,

LIVRE PREMIER.

I. Propositions de Paix rejetées. II. Harangue de César à ses soldats ; commencement de la guerre. III. Effroi de Rome à la prise de Corfinium. IV. Départ de Brindes. V. Siége de Marseille. VI. Guerre d'Afranius. VII. Combat Naval. VIII. Fin de la guerre d'Afranius.

FABIUS ayant rendu les lettres de César aux Consuls, on eut bien de la peine à obtenir d'eux, malgré les vives instances des tribuns du peuple, qu'ils en feroient lecture dans le Sénat : mais on ne put obtenir que le Sénat délibérât sur le contenu de ces lettres ; & les Consuls ne parlerent que du danger que couroit la République : sur quoi L. Lentulus promit de soutenir hautement la cause de la République & du Sénat, si chacun vouloit dire son avis hardiment & courageusement ; ajoutant que si l'on cher-

turum, neque senatus auctoritati obtemperaturum: habere se quoque ad Cæsaris gratiam atque amicitiam receptum. In eamdem sententiam loquitur Scipio; Pompeio esse in animo, reipublicæ non deesse, si senatus sequatur: sin cunctetur, atque agat lenius, nequidquam ejus auxilium, si postea velit, imploraturum.

Hæc Scipionis oratio, quod senatus in urbe habebatur, pompeiusque aderat, ex ipsius ore Pompeii mitti videbatur. Dixerat aliquis leniorem sententiam, ut primo M. Marcellus, ingressus in eam orationem, non oportere ante de republica ad senatum referri, quam delectus tota Italia habiti, & exercitus conscripti essent; quo præsidio, tuto & libere senatus, quæ vellet, decernere auderet: ut M. Calidius, qui censebat, ut Pompeius in suas provincias proficisceretur, ne qua esset armorum causa; timere Cæsarem, abreptis ab eo duabus legionibus, ne ad ejus periculum reservare & retinere eas ad urbem Pompeius videretur: ut M. Rufus, qui sententiam Calidii, paucis fere mutatis rebus, sequebatur. Ii omnes convicio L. Lentuli consulis correpti exagitabantur. Lentulus sententiam Calidii pronunciaturum se omnino negavit. Marcellus perterritus conviciis, a sua sententia discessit. Sic vocibus consulis, terrore præsentis exercitus, minis amicorum Pompeii, plerique compulsi, inviti & coacti, Scipionis sententiam sequuntur: Uti ante certam diem Cæsar exercitum dimittat; si non faciat, eum adversus rempublicam facturum videri. Intercedunt M. Antonius, Q. Cassius, tribuni plebis. Refertur confestim de intercessione tribunorum: dicuntur sen-

choit à favoriser César & à gâgner ses bonnes grâces, comme on avoit fait par le passé, il verroit par lui-même ce qu'il auroit à faire, & ne déféreroit point à l'autorité de l'assemblée ; qu'il avoit aussi du crédit & des liaisons d'amitié avec César. Scipion s'expliqua sur le même ton, & dit que Pompée étoit bien disposé pour la République, pourvu que le Sénat ne l'abandonnât point ; mais que s'il tardoit & qu'il voulût agir avec ménagement, il imploreroit en vain son secours dans la suite.

Ce discours de Scipion tenu dans Rome en plein Sénat, tandis que Pompée étoit aux portes de la ville, paroissoit comme sorti de la propre bouche de celui-ci. Il y en avoit eu de plus modérés ; comme M. Marcellus, qui dit qu'on ne devoit point penser à délibérer sur les besoins de la République, avant d'avoir fait des levées par toute l'Italie, & d'avoir une armée prête, à l'abri de laquelle le Sénat pût librement & sans crainte ordonner ce qu'il lui plairoit : comme encore M. Calidius, qui étoit d'avis que Pompée se retirât dans ses Provinces, pour ôter tout sujet de guerre, parce que César avoit lieu de craindre que les deux Légions tirées de son armée, ne fussent employées contre lui, Pompée les retenant aux portes de Rome. M. Rufus opina presque dans les mêmes termes. Mais tous trois furent aigrement repris par le Consul L. Lentulus, qui ne voulut pas même rapporter le sentiment de Calidius. Marcellus étonné de ces réprimandes, se désista du sien. Ainsi les clameurs du Consul, la crainte d'une armée qui étoit aux portes de Rome, les menaces des amis de Pompée, furent cause que la plupart par force & malgré eux, se rangerent à l'avis de Scipion. Il fut donc arrêté que César licencieroit son armée dans un certain temps, & que s'il y manquoit, il seroit regardé comme ennemi de la République. M. Antoine & Q. Cassius Tribuns du Peuple s'y opposerent ; & sur le

tentiæ graves ; ut quisque acerbissime crudelissimeque dixit, ita quam maxime ab inimicis Cæsaris collaudatur.

Misso ad vesperum Senatu, omnes, qui sunt ejus ordinis, a Pompeio evocantur. Laudat promptos, atque in posterum confirmat ; segniores castigat atque incitat. Multi undique ex veteribus Pompeii exercitibus, spe præmiorum atque ordinum, evocantur : multi ex duabus legionibus, quæ sunt traditæ a Cæsare, accersuntur. Completur urbs. Ad jus comitiorum tribunos plebis C. Curio evocat. Omnes amici consulum, necessarii Pompeii, atque eorum qui veteres inimicitias cum Cæsare gerebant, coguntur in senatum, quorum vocibus, & concursu terrentur infirmiores, dubii confirmantur, plerisque vero libere decernendi potestas eripitur. Pollicetur L. Piso Censor, sese iturum ad Cæsarem ; item L. Roscius prætor, qui de his rebus eum doceant : sex dies ad eam rem conficiendam spatii postulant. Dicuntur etiam a nonnullis sententiæ, ut legati ad Cæsarem mittantur, qui voluntatem senatus ei proponant.

Omnibus his resistitur ; omnibusque oratio consulis, Scipionis, Catonis opponitur. Catonem veteres inimicitiæ Cæsaris incitant, & dolor repulsæ. Lentulus æris alieni magnitudine, & spe exercitus ac provinciarum, & regum appellandorum largitionibus movetur ; seque alterum fore Syllam, inter suos gloriatur, ad quem summa imperii redeat. Scipionem eadem spes provinciæ atque exercituum impellit ; quos se pro necessitudine partiturum cum Pompeio arbitratur : simul judiciorum metus, adulatio, atque ostentatio sui & potentium, qui in republica judiciisque tum plurimum pollebant. Ipse Pompeius, ab inimicis Cæ-

champ on fit rapport de leur oppofition : fur quoi il y eut des avis très-vifs ; & plus chacun s'emporta & déclama, plus il fut applaudi par les ennemis de Céfar.

Sur le foir, lorfqu'on fut forti du Sénat, Pompée fait venir chez lui tous les Sénateurs, loue & encourage les plus violents, réprimande & réveille ceux qui penchoient vers la modération. En même temps il rappelle de tous côtés plufieurs de ceux qui avoient autrefois fervi fous lui, leur fait efpérer des récompenfes & de l'avancement, & fait paroître devant lui plufieurs foldats des deux Légions que Céfar lui avoit renvoyées : Rome eft remplie de gens de guerre. Curion affemble les Tribuns du Peuple, pour maintenir le droit des Comices. Tous les amis des Confuls, les partifans de Pompée, ceux qui avoient d'anciennes animofités contre Céfar, fe rendent au Sénat : par leur concours & par leur vivacité ils effrayent les timides, & raffurent ceux qui balancent ; la plupart font privés de la liberté de dire franchement ce qu'ils penfent. L. Pifon Cenfeur & L. Rofcius Préteur s'offrent d'aller informer Céfar de ce qui fe paffe, & ne demandent que fix jours pour cela ; quelques-uns même font d'avis de lui envoyer des Députés pour lui expofer la volonté du Sénat.

On n'écoute point ces avis : on leur oppofe le difcours du Conful, de Scipion & de Caton. D'anciennes inimitiés, & le chagrin d'avoir été exclus d'un emploi, animoient Caton contre Céfar. Lentulus accablé de dettes, efpéroit d'avoir le commandement d'une armée & d'une Province, & fe flattoit de recevoir des préfents confidérables des Rois qu'il feroit appeler amis & alliés des Romains ; il fe vantoit même parmi fes amis d'être un jour un autre Sylla, qui réuniroit en fa perfonne toute l'autorité de la République. Scipion fe flattoit de même du Gouvernement des Provinces, & du commandement des armées, qu'il efpéroit partager avec Pompée, fon ami ;

ſaris incitatus, & quod neminem dignitate ſecum exæquari volebat, totum ſe ab ejus amicitia averterat; & cum communibus inimicis in gratiam redierat, quorum ipſe maximam partem illo affinitatis tempore adjunxerat Cæſari : ſimul infamia duarum legionum permotus, quas ab itinere Aſiæ Siriæque ad ſuam potentiam dominatumque converterat, rem ad arma deduci ſtudebat.

His de cauſis aguntur omnia raptim, atque turbate; neque docendi Cæſaris propinquis ejus ſpatium datur; nec tribunis plebis ſui periculi deprecandi, neque etiam extremi juris interceſſionem retinendi, quod Lucius Sylla reliquerat, facultas tribuitur : ſed de ſua ſalute die ſeptima cogitare coguntur; quod illi turbulentiſſimi ſuperioribus temporibus tribuni plebis, octavo denique menſe ſuarum actionum reſpicere ac timere conſueverant. Decurritur ad illud extremum atque ultimum Senatus-Conſultum quo, niſi pene in ipſo urbis incendio atque deſperatione omnium ſalutis, latorum audacia nunquam ante diſceſſum eſt : Dent operam conſules, prætores, tribuni plebis, quique conſulares ſunt ad urbem, ne quid reſpublica detrimenti capiat./Hæc Senatus-Conſulta perſcribuntur, ad diem ſeptimam iduum Januarii. Itaque quinque primis diebus, quibus haberi ſenatus potuit, qua ex die conſulatum iniit Lentulus, biduo excepto comitiali, & de imperio Cæſaris, & de ampliſſimis viris, tribunis plebis, graviſſime acerbiſſimeque decernitur. Profugiunt ſtatim ex urbe

ajoutez à cela la crainte d'être recherché pour ses malversations, sa vanité & les flatteries de ceux qui par leur crédit avoient alors le plus de pouvoir dans la République & dans les Tribunaux. Pompée lui-même animé par les ennemis de César, & ne pouvant souffrir d'égal, s'étoit totalement aliéné de lui, & s'étoit reconcilié avec leurs communs ennemis, qu'il avoit attirés pour la plus grande partie à César dans le temps de leur alliance. D'ailleurs honteux de son injustice criante à l'égard des deux Légions qu'il avoit retenues pour établir son pouvoir & sa domination, tandis qu'elles étoient destinées pour l'Asie & la Syrie, il souhaitoit qu'on en vînt aux armes.

Voilà pourquoi on agit avec tant de précipitation & de tumulte : on ne donna point le temps aux parents de César de l'instruire de ce qui se passoit : on ne laissa pas aux Tribuns du peuple la liberté de se garantir du danger, ni même de faire usage du dernier de leurs droits, de l'opposition, droit que Sylla leur avoit laissé : mais on les obligea de comparoître dès le septieme jour après être sortis de charge, tandis que précédemment les Tribuns les plus séditieux ne rendoient aucun compte de leurs actions & n'avoient rien à craindre avant le huitieme mois. Enfin on en vient contre lui à ce décret si rare & si extraordinaire, décret hardi qui ne fut presque jamais porté qu'à l'extrémité, dans les plus grands troubles de l'Etat, & lorsque son salut sembloit entiérement désespéré : Que les Consuls, les Préteurs, les Tribuns du Peuple & les Proconsuls veillent à ce qu'il ne soit fait aucun tort à la République. Ce décret fut porté le sept Janvier./Ainsi dans les cinq premiers jours du Consulat de Lentulus où le Sénat put s'assembler, il y en eut deux employés à l'élection des Magistrats, & le reste à faire des décrets contre l'autorité de César, & à sévir avec hauteur & dureté contre les Tribuns du Peuple, personnages respectables en toutes manieres. Les Tribuns sortent aussi-

tribuni plebis, seseque ad Cæsarem conferunt. Is eo tempore erat Ravennæ, exspectabatque suis lenissimis postulatis responsa; si qua hominum æquitate res ad otium deduci posset.

Proximis diebus habetur senatus extra urbem. Pompeius eadem illa, quæ per Scipionem ostenderat, agit; senatus virtutem constantiamque collaudat; copias suas exponit; legiones habere sese paratas decem; præterea cognitum compertumque sibi, alieno esse animo in Cæsarem milites, neque iis posse persuaderi, ut eum defendant aut sequantur. De reliquis rebus ad senatum refertur: tota Italia delectus habeantur; Faustus Sylla Proprætor in Mauritaniam mittatur; pecunia uti ex ærario Pompeio detur. Refertur etiam de rege Juba, ut socius sit atque amicus. Marcellus vero passurum se in præsentia negat. De Fausto impedit Philippus tribunus plebis. De reliquis rebus Senatus-Consulta perscribuntur. Provinciæ privatis decernuntur; duæ consulares, reliquæ prætoriæ. Scipioni obvenit Syria: L. Domitio Gallia: Philippus & Marcellus privato consilio prætereuntur, neque eorum sortes dejiciuntur. In reliquas provincias prætores mittuntur; neque exspectant, quod superioribus annis acciderat, ut de eorum imperio ad populum referatur, paludatique, votis nuncupatis, exeant. Consules, quod ante id tempus acciderat nunquam, ex urbe proficiscuntur: lictoresque habent in urbe & capitolio privati, contra omnia vetustatis exempla. Tota Italia delectus habentur, arma imperantur, pecuniæ a municipiis exiguntur, & e fanis tolluntur: omnia divina & humana jura permiscentur.

Quibus rebus cognitis, Cæsar apud milites con-

tôt de la ville, & se retirent auprès de César. Il étoit alors à Ravenne, où il attendoit qu'on répondît à ses demandes modérées, & que son affaire se terminât paisiblement, par des personnes équitables.

Les jours suivants le Sénat se tint hors de Rome. Pompée y représenta tout ce que Scipion avoit dit de sa part, loua le courage & la fermeté du Sénat, rendit compte du nombre de ses troupes; dit qu'il avoit dix Légions toutes prêtes à le servir; qu'il savoit d'ailleurs que les troupes n'étoient pas bien intentionnées pour César, & qu'on ne pouvoit leur persuader de le secourir & de le suivre. Ensuite on délibéra des mesures qu'il y avoit à prendre: sur quoi on résolut de faire des levées dans toute l'Italie, d'envoyer Faustus Sylla en Mauritanie en qualité de Propréteur, & de tirer de l'argent du Trésor public pour Pompée. On parla aussi de déclarer le Roi Juba allié & ami du Peuple Romain. Marcellus s'opposa à ce dernier article; & Philippe Tribun du Peuple à celui qui regardoit Faustus. On fit des décrets sur le reste. On donna des Gouvernements de Provinces à des particuliers. Il y en avoit deux consulaires; les autres étoient Prétoriens: Scipion eut la Syrie, L. Domitius la Gaule. Philippe & Marcellus furent oubliés à dessein, & l'on ne tira pas au sort pour eux. On envoya des Préteurs dans les autres Provinces; & ils partirent sans attendre, comme cela s'étoit fait les années précédentes, que le Peuple eût ratifié leur élection, sans être revêtus de leur habit de guerre, & sans avoir fait les vœux accoutumés. Les Consuls sortent de la ville, ce qui n'étoit encore jamais arrivé; & des particuliers se font précéder de Licteurs dans Rome & au Capitole, ce qui étoit sans exemple. On fait des levées par toute l'Italie, on exige des armes & de l'argent des villes municipales, on en tire des Temples; en un mot on renverse tous les droits divins & humains.

César instruit de tout ce qui se passoit, harangue

cionatur : omnium temporum injurias inimicorum in se commemorat, a quibus diductum & depravatum Pompeium queritur, invidia atque obtrectatione laudis suæ ; cujus ipse honori & dignitati semper faverit, adjutorque fuerit : novum in Republica introductum exemplum queritur, ut tribunitia intercessio armis notaretur atque opprimeretur, quæ superioribus annis esset restituta. Syllam, nudata omnibus rebus tribunitia potestate, tamen intercessionem liberam reliquisse : Pompeium, qui amissam restituisse videatur, dona etiam, quæ habuerat, ademisse : quotiescumque sit decretum, Darent operam magistratus, ne quid respublica detrimenti caperet ; (qua voce, & quo Senatus-Consulto populus Romanus ad arma sit vocatus) factum in perniciosis legibus, in vi Tribunitia, in secessione populi, templis locisque editioribus occupatis ; (atque hæc superioris ætatis exempla, expiata Saturnini atque Gracchorum casibus docet :) quarum rerum illo tempore nihil factum, ne cogitatum quidem ; nulla lex promulgata, non cum populo agi cœptum, nulla secessio facta. Hortatur, cujus Imperatoris ductu novem annis rempublicam felicissime gesserint, plurimaque prælia secunda fecerint, omnem Galliam Germaniamque pacaverint ; ut ejus existimationem dignitatemque ab inimicis defendant. Conclamant legionis tertiæ & decimæ quæ aderat, milites, (hanc enim initio tumultus evocaverat, reliquæ nondum convenerant ;) sese paratos esse, Imperatoris sui tribunorumque plebis injurias defendere.

Cognita militum voluntate, Ariminum cum ea

ses troupes ; leur rappelle les insultes qu'il a reçues dans tous les temps de ses ennemis, qui par leur jalousie & leurs calomnies, avoient aliéné de lui le cœur de Pompée, à la gloire & à l'élévation duquel il avoit toujours applaudi & contribué. Il se plaint de ce qu'on a introduit dans la République une nouveauté aussi extraordinaire, que celle de blâmer & d'empêcher par les armes le droit d'opposition qu'ont les tribuns, & qui leur avoit été rendu les années précédentes. Sylla même, quoiqu'il eût dépouillé ce corps de tout son crédit, lui avoit laissé la liberté de l'opposition : au lieu que Pompée qui passoit pour lui avoir rendu ce qu'il avoit perdu, lui avoit même ôté ce qu'il possédoit auparavant. Il ajouta que toutes les fois qu'on avoit donné ordre aux Magistrats de veiller au salut de la République, ce qui étoit un ordre au Peuple Romain de prendre les armes, ce n'avoit été que pour s'opposer à des lois pernicieuses, pour réprimer la violence des Tribuns, quelque grande sédition, & quand on s'étoit emparé des temples & des lieux fortifiés ; & que ces exemples des siécles passés avoient été expiés par la mort de Saturninus & des Gracques ; que pour le présent, il n'avoit été fait ni pensé rien de pareil ; que nulle loi n'avoit été publiée, nulle entreprise communiquée au Peuple, nulle mésintelligence fomentée. Il les exhorte à défendre contre les entreprises de ses ennemis l'honneur & la dignité d'un Général, sous la conduite duquel ils ont pendant neuf ans si heureusement & si glorieusement servi la République, gâgné tant de batailles, soumis la Gaule & l'Allemagne. A ce discours, les soldats de la treizieme Légion qui étoient présents, & qu'il avoit fait venir auprès de lui dès le commencement de ces brouilleries, (les autres n'étoient pas encore arrivés) s'écrierent tout d'une voix, qu'ils étoient prêts à défendre l'honneur de leur Général & la dignité des Tribuns du Peuple.

Sur cette assurance de leur bonne volonté, il part

legione proficiscitur ; ibique tribunos plebis qui ad eum confugerant, convenit : reliquas legiones ex hibernis evocat, & subsequi jubet. Eo L. Cæsar adolescens venit : cujus pater Cæsaris erat legatus. Is, reliquo sermone confecto, cujus rei causa venerat, habere se a Pompeio ad eum privati officii mandata demonstrat : velle Pompeium se Cæsari purgatum, ne ea, quæ reipublicæ causa egerit, in suam contumeliam vertat : semper se reipublicæ commoda privatis necessitatibus habuisse potiora : Cæsarem quoque, pro sua dignitate, debere & studium & iracundiam suam reipublicæ dimittere ; neque adeo graviter irasci inimicis, ne, cum illis nocere se speret, reipublicæ noceat. Pauca ejusdem generis addit, cum excusatione Pompeii conjuncta. Eadem fere, atque eisdem de rebus Prætor Roscius agit cum Cæsare, sibique Pompeium commemorasse demonstrat.

Quæ res etsi nihil ad levandas injurias pertinere videbantur ; tamen idoneos nactus homines, per quos ea, quæ vellet, ad eum perferrentur, petit ab utroque, quoniam Pompeii mandata ad se detulerint, ne graventur sua quoque ad eum postulata deferre ; si parvo labore magnas controversias tollere, atque omnem Italiam metu liberare possent. Sibi semper reipublicæ primam fuisse dignitatem, vitaque potiorem : doluisse se, quod populi Romani beneficium sibi per contumeliam ab inimicis extorqueretur ; ereptoque semestri imperio, in urbem retraheretur, cujus absentis rationem haberi proximis comitiis populus jussisset : tamen hanc honoris jacturam sui, reipublicæ causa, æquo animo tulisse. Cum litteras ad senatum miserit, ut omnes ab exercitibus discederent, ne id quidem impetravisse : tota Italia delectus haberi ; retineri legiones duas, quæ ab se simulatione Par-

pour Rimini avec cette Légion, & y rencontre les Tribuns qui venoient se jeter entre ses bras : ensuite il tire ses autres Légions de leurs quartiers d'hiver, & leur ordonne de le suivre. Le jeune César, dont le pere étoit son Lieutenant, l'y vient trouver, lui rend compte des raisons qui l'avoient attiré auprès de lui, & lui dit ensuite que Pompée l'avoit chargé d'une commission particuliere, qui étoit de l'excuser, & de le prier de ne point lui vouloir de mal de ce qu'il avoit fait en faveur de la République ; qu'il avoit toujours préféré le bien public à ses liaisons particulieres ; qu'il étoit aussi du devoir & de la dignité de César de sacrifier ses mécontentements & ses ressentiments au bien de l'Etat, & de n'être pas tellement irrité contre ses ennemis, qu'en voulant leur nuire, il nuisît à la République ; il ajouta encore quelques mots pour la justification de Pompée. Le Préteur Roscius lui dit à peu près les mêmes choses, & l'assura que Pompée l'en avoit chargé.

Quoique ces discours ne parussent point à César capables de réparer les atteintes qu'on avoit portées à sa gloire, néanmoins croyant ces deux hommes propres à rapporter à Pompée ce qu'il avoit à lui dire, il les pria l'un & l'autre, puisque Pompée s'étoit servi d'eux, de vouloir bien aussi lui rendre compte de ce qu'il souhaitoit, afin de voir si l'on ne pouroit pas terminer ces différents à l'amiable, & délivrer toute l'Italie de la crainte d'une guerre civile. Qu'ils pouvoient l'assûrer de sa part, que les intérêts de la République lui avoient toujours été plus chers que sa propre vie ; qu'il avoit vu avec chagrin que ses ennemis lui cherchoient querelle pour le priver des bienfaits du Peuple Romain ; & qu'on lui retranchoit les derniers six mois de son Gouvernement, pour le faire revenir à Rome solliciter le Consulat, quoique le Peuple eût ordonné que l'on eût égard à lui dans son absence ; que cependant en faveur de la République, il avoit souffert patiemment le tort

thici belli ſint abductæ ; civitatem eſſe in armis. Quonam hæc omnia, niſi ad ſuam perniciem, pertinere? ſed tamen ad omnia ſe deſcendere paratum, atque omnia pati, reipublicæ cauſa. Proficiſcatur Pompeius in ſuas provincias ; ipſi exercitus dimittant : diſcedant in Italia omnes ab armis : metus e civitate tollatur : libera comitia, atque omnis reſpublica Senatui populoque Romano permittatur. Hæc quo facilius, certiſque conditionibus fiant, & jurejurando ſanciantur ; aut ipſe propius accedat, aut ſe patiatur accedere : foþe, uti per colloquia omnes controverſiæ componantur.

Acceptis mandatis, Roſcius cum Lucio Cæſare Capuam pervenit, ibique conſules Pompeiumque invenit. Poſtulata Cæſaris renunciat. Illi, re deliberata, reſpondent, ſcriptaque ad eum mandata per eos remittunt ; quorum hæc erat ſumma : Cæſar in Galliam reverteretur, Arimino excederet, exercitus dimitteret ; quæ ſi feciſſet, Pompeium in Hiſpanias iturum. Interea, quoad fides eſſet data, Cæſarem facturum, quæ polliceretur, non intermiſſuros Conſules Pompeiumque delectus.

Erat iniqua conditio, poſtulare, ut Cæſar Arimino excederet, atque in Provinciam reverteretur ; ipſum & provincias, & legiones tenere alienas : exercitum Cæſaris velle dimitti ; delectus habere : polliceri, ſe in Provinciam iturum, neque ante, quem diem iturus ſit, definire : ut ſi, peracto Cæſaris conſulatu, Pompeius profectus non eſſet, nulla tamen mendacii religione obſtri-

qu'on lui avoit fait en cela ; qu'il avoit proposé par lettres au Sénat que tous licenciassent leurs armées, sans avoir pu l'obtenir ; qu'il savoit que l'on faisoit des levées dans toute l'Italie ; qu'on lui avoit ôté deux Légions sous prétexte de la guerre des Parthes ; que tout l'Etat étoit en armes, que tout cela n'avoit pour but que sa perte ; que néanmoins, il étoit prêt à tout faire & à tout souffrir pour l'amour de la République. Que Pompée se retire dans ses Gouvernements, ajouta-t-il ; que les troupes soient licenciées ; que toute l'Italie mette les armes bas ; que Rome soit délivrée de ce qu'elle croit avoir à craindre ; qu'on laisse les Comices libres, & la République à la disposition du Peuple & du Sénat ; que pour venir à bout de tout cela plus facilement & avec plus de sûreté, chacun de nous s'engage par serment ; qu'ensuite Pompée s'avance vers moi, ou qu'il souffre que je l'aille trouver : tous ces démêlés se termineront par une entrevue.

Roscius & le jeune César se rendirent à Capoue chargés de ces propositions ; ils y trouverent les Consuls & Pompée, à qui ils firent le rapport des demandes de César. Sur quoi ayant délibéré, ils les renvoyerent porter le résultat de leur conférence, qui étoit que César sortiroit de Rimini, retourneroit dans la Gaule, & licencieroit son armée ; que moyennant cela Pompée se retireroit en Espagne ; que cependant on ne discontinueroit point les levées, que César n'eût donné des assurances d'exécuter ce qu'on exigeoit de lui.

C'étoit une chose injuste, de demander que César sortît de Rimini, & qu'il retournât dans la Gaule, tandis que Pompée demeureroit maître des Provinces & des troupes d'autrui ; que César licenciât son armée, pendant qu'on faisoit des levées ; de promettre que Pompée se retireroit en Espagne, sans en marquer le temps & le jour précis ; en sorte que s'il restoit en Italie jusqu'à la fin du Consulat de César,

ctus videretur. Tempus vero colloquio non dare ; neque accessurum polliceri, magnam pacis desperationem afferebat. Itaque ab Arimino Marcum Antonium, cum cohortibus quinque Arretium mittit : ipse Arimini cum duabus legionibus subsistit, ibique delectum habere instituit. Pisaurum, Fanum, Anconam, singulis cohortibus occupat.

Interea certior factus Iguvium Thermum prætorem cohortibus quinque tenere, oppidum munire, omniumque esse Iguvinorum optimam erga se voluntatem, Curionem cum tribus cohortibus, quas Pisauri & Arimini habebat, mittit. Cujus adventu cognito, diffisus municipii voluntate Thermus, cohortes ex urbe educit, & profugit : milites in itinere ab eo discedunt, ac domum revertuntur : Curio, omnium summa voluntate, Iguvium recipit. Quibus rebus cognitis, confisus municipiorum voluntatibus Cæsar, cohortes legionis tertiæ & decimæ ex præsidiis deducit, Auximumque proficiscitur ; quod oppidum Attius, cohortibus introductis, tenebat, delectumque toto Piceno, circummissis senatoribus, habebat.

Adventu Cæsaris cognito, Decuriones Auximi ad Attium Varum frequentes conveniunt : docent, sui judicii rem non esse ; neque se, neque reliquos municipes pati posse, C. Cæsarem imperatorem bene de republica meritum, tantis rebus gestis, oppido mœnibusque prohiberi : proinde habeat rationem posteritatis, & periculi sui. Quorum oratione permotus Attius Varus, præsidium, quod introduxerat, ex oppido educit, & profugit. Hunc ex primo ordine pauci Cæsaris consecuti milites, consistere cogunt ; commissoque prælio, deseritur a suis Varus : nonnulla pars militum domum discedit ; reliqui ad Cæsarem perveniunt : atque una

il ne fausseroit ni sa parole ni son serment. Enfin ne marquer aucun temps pour une entrevue, & ne pas promettre de s'approcher, c'étoit ne donner aucune espérance d'accommodement. César fit donc sortir M. Antoine de Rimini, & l'envoya à Arezzo avec cinq cohortes ; pour lui, il resta à Rimini avec deux Légions, & commença à y faire des levées. Pendant le séjour qu'il y fit, il s'empara de Pésaro, de Fano & d'Ancône, & laissa une cohorte dans chacune.

Ayant ensuite appris que le Préteur Thermus s'étoit jeté dans Ugubio avec cinq cohortes, qu'il la faisoit fortifier, mais que tous les habitants étoient bien intentionnés pour lui, il y envoya Curion avec trois cohortes qu'il tira de Pésaro & de Rimini. Sur quoi étant averti de son arrivée, Thermus qui se défioit des habitants, retire ses cohortes & quitte la ville : en chemin ses soldats l'abandonnent, & s'en vont chacun chez eux. Curion s'empare d'Ugubio à la grande satisfaction de tous. Ce succès fit connoître à César, que les Peuples étoient portés pour lui : dans cette confiance, il tire de garnison les cohortes de la treizieme Légion, & part pour Osimo, où Attius s'étoit jeté avec quelques cohortes, & d'où il faisoit des levées dans toute la marche d'Ancône, par le moyen des Sénateurs qu'il y avoit envoyés.

Au bruit de l'arrivée de César, les Décurions d'Osimo se rendent en foule auprès d'Attius Varus, & lui représentent qu'il ne leur appartient point de décider de la querelle présente ; mais que ni eux, ni leurs concitoyens ne peuvent souffrir, que l'on ferme les portes de la ville à César, qui avoit fait d'aussi belles actions, & rendu d'aussi grands services à la République ; qu'ainsi il devoit songer de bonne heure à sa sûreté & à sa réputation. Attius fut si frappé de ce discours, que sur le champ il fit sortir la garnison qu'il avoit fait entrer dans la ville, & se sauva. Mais quelques soldats des premiers rangs des troupes de César le poursuivirent, l'obligerent de s'arrêter,

cum iis deprehensus L. Pupius primipili centurio adducitur, qui hunc eumdem ordinem in exercitu Cneii Pompeii antea duxerat. At Cæsar milites Attianos collaudat, Pupium dimittit; Auximatibus agit gratias, seque eorum facti memorem fore pollicetur.

Quibus rebus Romam nunciatis, tantus repente terror invasit, ut, cum Lentulus consul ad aperiendum ærarium venisset, ad pecuniam Pompeio ex Senatus-Consulto proferendam, protinus, aperto sanctiore ærario, ex urbe profugeret : Cæsar enim adventare, jamque adesse ejus equites falso nunciabantur. Hunc Marcellus collega, & plerique magistratus consecuti sunt. Cneius Pompeius pridie ejus diei ex urbe profectus, iter ad legiones habebat, quas a Cæsare acceptas in Apulia, hibernorum causa, disposuerat. Delectus intra urbem intermittuntur : nihil citra Capuam tutum esse omnibus videtur. Capuæ primum sese confirmant & colligunt; delectumque colonorum, qui lege Julia Capuam deducti erant, habere instituunt; gladiatoresque, quos ibi Cæsar in ludo habebat, in forum productos Lentulus libertati confirmat, atque iis equos attribuit, & se sequi jussit : quos postea, monitus a suis, quod ea res omnium judicio reprehendebatur, circum familiares conventus Campaniæ, custodiæ causa, distribuit.

Auximo Cæsar progressus, omnem agrum Picenum percurrit. Cunctæ earum regionum præfecturæ libentissimis animis eum recipiunt, exercitumque ejus omnibus rebus juvant. Etiam Cingulo, quod oppidum Labienus constituerat, suaque pe-

& en étant venus aux mains, tous les ſiens l'abandonnerent : les uns ſe retirerent chez eux ; le reſte vint joindre Céſar, & lui amena L. Pupius premier Capitaine d'une Légion, qui avoit ſervi dans la même qualité ſous Pompée. Céſar après avoir donné aux ſoldats d'Attius les éloges qu'ils méritoient, renvoya Pupius, remercia les habitants d'Oſimo, & les aſſura qu'il ſe ſouviendroit du ſervice qu'ils lui avoient rendu.

Cette nouvelle alarma tellement Rome, que le Conſul Lentulus qui y étoit pour ouvrir le tréſor de l'épargne, & en tirer l'argent qui devoit être remis à Pompée, ſelon le décret du Sénat, s'enfuit de la ville, dès qu'on l'eut ouvert ; parce qu'il courut un faux bruit que Céſar alloit arriver, & que ſa Cavalerie avoit déja paru. Marcellus ſon collégue & la plupart des Magiſtrats ne tarderent pas à le ſuivre. Pompée étoit parti le jour précédent, pour aller joindre les deux Légions que Céſar lui avoit renvoyées, & qu'il avoit miſes en quartier dans la Pouille. On ſuſpendit les levées qui ſe faiſoient dans Rome ; & perſonne ne ſe crut en ſûreté en deçà de Capoue. Enfin à Capoue on commença à ſe raſſurer & à ſe raſſembler ; & l'on travailla à y enrôler les particuliers de la colonie Romaine, qui y avoit été conduite en conſéquence de la Loi Julia. Lentulus ayant fait aſſembler ſur la place les Gladiateurs que Céſar y tenoit pour les exercer, leur donna la liberté, des chevaux, & leur commanda de le ſuivre. Mais ſur l'avis que ſes gens lui donnerent, que ce qu'il faiſoit à l'égard de ces Gladiateurs étoit blâmé de tout le monde, il les diſtribua dans les villes voiſines de la Campanie, pour les garder.

En partant d'Oſimo, Céſar parcourut tout le territoire de la Marche d'Ancône ; toutes les villes de cette contrée le reçurent de grand cœur, & fournirent à ſon armée tout ce qui lui étoit néceſſaire. Cingolo même, ville que Labiénus avoit fondée & bâtie

cunia exædificaverat, ad eum legati veniunt; quæque imperaverit, sese cupidissime facturos pollicentur. Milites imperat; mittunt. Interea legio duodecima Cæsarem consequitur: cum his duabus Asculum Picenum proficiscitur. Id oppidum Lentulus Spinther decem cohortibus tenebat: qui, Cæsaris adventu cognito, profugit ex oppido; cohortesque secum adducere conatus, a magna parte militum deseritur. Relictus in itinere cum paucis, incidit in Vibullium Rufum, missum a Pompeio in agrum Picenum, confirmandorum hominum causa: a quo factus Vibullius certior, quæ res in Piceno gererentur, milites ab eo accipit, ipsum dimittit: item ex finitimis regionibus, quas potest, contrahit cohortes ex delectibus Pompeianis; in iis Camerino fugientem Ulcillem Hirum, cum sex cohortibus, quas ibi in præsidio habuerat, excipit: quibus coactis, tredecim efficit. Cum iis ad Domitium Ahenobarbum Corfinium magnis itineribus pervenit: Cæsaremque adesse cum legionibus duabus nunciat. Domitius per se circiter viginti cohortes ex Alba, Marsis & Pelignis, & finitimis ab regionibus coëgerat.

Recepto Asculo, expulsoque Lentulo, Cæsar conquiri milites, qui ab eo discesserant, delectumque institui jubet: ipse unum diem ibi, rei frumentariæ causa, moratus, Corfinium contendit. Eo cum venisset, cohortes quinque, præmissæ a Domitio ex oppido, pontem fluminis interrumpebant, qui erat ab oppido millia passuum circiter tria. Ibi cum anteeursoribus Cæsaris prælio commisso, celeriter Domitiani a ponte repulsi se in oppidum receperunt. Cæsar, legionibus transductis, ad oppidum constitit, juxtaque murum castra posuit.

Re cognita, Domitius ad Pompeium in Apu-

à ses dépens, lui envoya des Députés, & lui promit de faire avec zêle tout ce qu'il lui ordonneroit : il lui demanda des soldats, & elle lui en envoya. Cependant la douzieme Légion le joignit ; & escorté de ces deux Légions, il marcha vers Ascoli, ville de la Marche d'Ancône. Lentulus Spinther qui la gardoit avec dix cohortes, en sortit bientôt au bruit de l'approche de César, & fit ce qu'il put pour emmener avec lui ses cohortes ; mais abandonné en chemin par le plus grand nombte, il rencontra Vibullius Rufus que Pompée avoit envoyé dans la Marche d'Ancône pour y rassurer les esprits. Vibullius après avoir su de lui ce qui se passoit dans ce pays-là, prit ses soldats, & le laissa aller. Il ramassa encore tout ce qu'il put des troupes que Pompée avoit levées dans les Provinces voisines ; & ayant rencontré Ulcilles Hirùs qui s'enfuyoit de Camérino avec six cohortes, il les joignit aux siennes, en sorte qu'il se trouva en avoir treize. Ainsi accompagné, il alla à grandes journées à Corfinium, où commandoit Domitius Ahenobarbus, & lui apprit que César alloit paroitre avec deux Légions. Domitius avoit déja levé à Albe, dans la Calabre & dans les pays voisins, environ vingt cohortes.

Après la prise d'Ascoli, & la fuite de Lentulus, César fit chercher les soldats qui l'avoient abandonné, & ordonna de nouvelles levées. Pour lui, étant resté un jour à Ascoli, afin de donner ordre aux vivres, il en partit pour Corfinium. En y arrivant, il trouva cinq cohortes que Domitius avoit détachées de la ville, occupées à rompre un pont qui étoit à environ une lieue de Corfinium. Les coureurs de César les attaquerent, les chasserent du pont, & les firent bien vîte rentrer dans la ville. César fit ensuite passer la riviere à ses Légions, & vint camper sous les murs de la place.

Sur cela Domitius dépêche vers Pompée qui étoit

liam peritos regionum, magno propoſito præmio, cum litteris mittit ; qui petant atque orent, ut ſibi ſubveniat : Cæſarem duobus exercitibus, & locorum anguſtiis facile intercludi poſſe, frumentoque prohiberi ; quod niſi fecerit, ſe, cohorteſque amplius triginta, magnumque numerum ſenatorum atque equitum Romanorum, in periculum eſſe venturum. Interim ſuos cohortatus, tormenta in muris diſponit ; certaſque cuique partes ad cuſtodiam urbis attribuit : militibus in concione agros ex ſuis poſſeſſionibus pollicetur, quaterna in ſingulos jugera, & pro rata parte centurionibus evocatiſque.

Interim Cæſari nunciatur Sulmonenſes, (quod oppidum a Corfinio ſeptem millium intervallo abeſt,) cupere ea facere, quæ vellet ; ſed a Q. Lucretio ſenatore & Attio Peligno prohiberi, qui id oppidum ſeptem cohortium præſidio tenebant. Mittit eo M. Antonium cum legionis octavæ cohortibus quinque. Sulmonenſes, ſimul atque noſtra ſigna viderunt, portas aperuerunt ; univerſique, & oppidani & milites, obviam gratulantes Antonio exierunt. Lucretius & Attius de muro ſe dejecerunt. Attius ad Antonium deductus, petit, ut ad Cæſarem mitteretur. Antonius cum cohortibus & Attio, eodem die quo profectus erat, revertitur. Cæſar eas cohortes cum exercitu ſuo conjunxit, Attiumque incolumem dimiſit. Cæſar tribus primis diebus caſtra magnis operibus munire, & ex finitimis municipiis frumentum comportare, reliquaſque copias exſpectare, inſtituit. Eo triduo, legio octava ad eum venit ; cohorteſque ex novis Galliæ delectibus duæ & viginti ; equiteſque a rege Norico circiter trecenti : quorum adventu, altera caſtra ad alteram oppidi partem ponit. His caſtris Curionem præfecit : reliquis diebus, oppidi

dans

dans la Pouille, des gens qui connoissoient parfaitement le pays, leur promit de grandes récompenses, & les chargea de lettres par lesquelles il lui demandoit instamment du secours. Il lui écrivit qu'avec deux armées on pouvoit aisément enfermer César dans ces défilés, & lui couper les vivres; que s'il manquoit à le secourir, lui, plus de trente cohortes, grand nombre de Sénateurs & de Chevaliers Romains, seroient dans le dernier danger. Après avoir expédié ces couriers, il exhorte ses troupes, dispose ses machines sur les remparts, assigne à chacun son poste, & promet à chaque soldat quatre arpens de terre de ses propres héritages, & à proportion autant aux Centurions & aux vétérans qui s'étoient rendus volontairement à ses ordres.

Pendant ce temps on apprit à César que ceux de Sulmone, ville qui n'étoit qu'à sept milles de Corfinium, vouloient se donner à lui; mais que le Sénateur Q. Lucrétius & Attius Pelignus, qui la gardoient avec sept cohortes, les en empêchoient. Il leur envoya M. Antoine avec cinq cohortes de la treizieme Légion. Dès qu'ils aperçurent nos drapeaux, ils ouvrirent leurs portes; les habitans & les soldats vinrent avec joie au-devant de lui: Lucrétius & Attius se jetèrent du haut des murs. Attius mené à Antoine, demanda d'être conduit à César. Antoine revint avec Attius & les cohortes le même jour qu'il étoit parti. César joignit ces cohortes à son armée, & renvoya Attius sain & sauf. Pendant les trois premiers jours du siége, il ne pensa qu'à se retrancher avantageusement, à faire venir des vivres des villes municipales voisines, & à rassembler le reste des troupes qu'il attendoit. Dans ces trois jours la huitieme Légion arriva, avec vingt-deux cohortes nouvellement levées dans la Gaule, & environ trois cens chevaux que lui envoyoit le Roi de Baviere. Avec ce renfort il forma un nouveau camp de l'autre côté de la place, & en donna le commandement à Curion.

partem ponit. His castris Curionem præfecit: reliquis diebus, oppidum vallo castellisque circummunire instituit; cujus operis maxima parte effecta, eodem fere tempore missi ad Pompeium revertuntur.

Litteris perlectis, Domitius dissimulans, in concilio pronunciat, Pompeium celeriter subsidio venturum; hortaturque eos, ne animo deficiant; quæque usui ad defendendum oppidum sint, parent. Ipse arcana cum paucis familiaribus suis colloquitur, consiliumque fugæ capere constituit. Cum vultus Domitii cum oratione non consentiret, atque omnia trepidantius timidiusque ageret, quam superioribus diebus consuesset, multumque cum suis, consiliandi causa, secreto, præter consuetudinem, colloqueretur; concilia conventusque hominum fugeret; res diutius tegi dissimularique non potuit. Pompeius enim rescripserat, sese rem in summum periculum deducturum non esse, neque suo consilio aut voluntate, Domitium se in oppidum Corfinium contulisse: proinde, si qua facultas fuisset, ad se cum omnibus copiis veniret. Id ne fieri posset, obsidione atque oppidi circummunitione fiebat.

Divulgato Domitii consilio, milites, qui erant Corfinii, prima vespera secessionem faciunt; atque ita inter se, per tribunos militum centurionesque atque honestissimos sui generis colloquuntur: obsideri se a Cæsare, opera munitionesque prope esse perfectas; ducem suum Domitium, cujus spe, atque fiducia permanserint, projectis omnibus, fugæ consilium capere: debere se suæ salutis rationem habere. Ab his primo Marsi dissentire incipiunt; eamque oppidi partem, quæ munitissima videretur, occupant: tantaque inter eos dissensio exstitit, ut manum conserere atque armis dimicare conarentur: post paulo tamen, internunciis ultro citroque missis, quæ ignorabant de L. Do-

Les jours suivants il fit tirer de nouveaux retranchemens garnis de Forts. La plus grande partie de ces ouvrages étoit à peine achevée, que les Députés envoyés à Pompée, revinrent.

Domitius après avoir lu leur lettre dont il cacha le contenu, se contenta de dire dans le Conseil, que Pompée arriveroit bientôt à leur secours ; qu'en attendant il falloit avoir bon courage, & préparer tout ce qui étoit nécessaire pour bien défendre la ville. Cependant il révéla le secret de ces lettres à quelques amis, avec lesquels il résolut de s'enfuir. Mais comme la contenance de Domitius démentoit ses discours, qu'on le vit agir avec moins d'assurance & de fermeté qu'auparavant, qu'il s'entretenoit mystérieusement avec ses amis contre sa coutume, & qu'il évitoit de paroître en public, il ne put long-temps cacher ni dissimuler la vérité. En effet Pompée lui mandoit, qu'il ne s'exposeroit pas au plus grand danger pour le secourir ; que ce n'étoit ni par son conseil ni par son ordre qu'il s'étoit jeté dans Corfinium ; qu'ainsi il devoit tâcher de venir le joindre, si cela se pouvoit, avec les troupes qu'il avoit. Mais le siége & la circonvallation de la place, ne lui permettoient pas d'exécuter ce projet.

Cependant le dessein de s'enfuir que Domitius avoit formé, ayant été éventé, ses soldats se retirent à l'écart sur le soir, & se disent les uns aux autres, par le moyen de leurs Tribuns, de leurs Centurions & de leurs autres Officiers : qu'ils sont assiégés par César ; que tous ses ouvrages sont conduits presque à leur perfection ; que Domitius leur Chef, sur les assurances duquel ils avoient compté, les abandonnant & ne pensant qu'à s'enfuir, ils doivent pourvoir à leur sûreté. D'abord les Marses s'opposerent à cette résolution, & s'emparerent de la partie la mieux fortifiée de la ville ; leur division alla si loin, qu'ils furent près d'en venir aux mains. Cependant ces troupes s'étant envoyé de part & d'autre des entremetteurs,

mitii fuga cognoscunt. Itaque omnes uno consilio Domitium productum in publicum circumsistunt, & custodiunt; legatosque ex suo numero ad Cæsarem mittunt: sese paratos esse portas aperire, quæque imperaverit facere, & L. Domitium vivum in ejus potestatem transdere.

Quibus rebus cognitis, Cæsar, etsi magni interesse arbitrabatur, quam primum oppido potiri, cohortesque ad se in castra transducere, ne qua aut largitionibus, aut animi confirmatione, aut falsis nunciis, commutatio fieret voluntatis; quod sæpe in bello parvis momentis magni casus intercederent: tamen veritus, ne militum introitu, & nocturni temporis licentia, oppidum diriperetur, eos qui venerant, collaudat, atque in oppidum dimittit; portas murosque asservari jubet. Ipse iis operibus, quæ facere instituerat, milites disponit; non certis spatiis intermissis, ut erat superiorum dierum consuetudo, sed perpetuis vigiliis, stationibusque, ut contingant inter se, atque omnem munitionem expleant: tribunos militum & præfectos circummittit, atque hortatur, non solum ab eruptionibus caveant; sed etiam singulorum hominum occultos exitus asservent. Neque vero tam remisso ac languido animo quisquam omnium fuit, qui ea nocte conquieverit. Tanta erat summa rerum exspectatio, ut alius in aliam partem mente atque animo traheretur: quid ipsis Corfiniensibus, quid Domitio, quid Lentulo, quid reliquis accideret, qui quosque eventus exciperent.

Quarta vigilia circiter, Lentulus Spinther de

les Marses apprirent bientôt ce qu'ils ignoroient, je veux dire le dessein que Domitius avoit formé de prendre la fuite. Alors tous d'un commun accord entourerent Domitius dès qu'il parut en public, & le garderent sûrement ; en même temps ils envoyerent de leurs gens à César, pour l'assurer qu'ils étoient prêts à lui ouvrir les portes, à lui obéir, & à lui remettre Domitius.

A cette nouvelle César, quoique persuadé qu'il étoit de grande conséquence pour lui d'être au plutôt maître de cette place, & de joindre à ses troupes les cohortes qui s'y trouvoient, de peur qu'avec de l'argent, ou par de fausses nouvelles, ou par quelque autre voie, on ne fit changer de pensée à la ville & à la garnison ; ce qui arrive souvent dans la guerre, où les moindres choses causent de grandes révolutions : néanmoins dans la crainte qu'en faisant entrer ses troupes dans la place, les soldats ne profitassent de l'obscurité de la nuit pour la piller, il se contenta de renvoyer avec de grands éloges ceux qu'on lui avoit députés, leur ordonnant de faire bonne garde aux portes & sur les murailles. En même temps il borda de ses soldats les ouvrages qu'il avoit fait faire, sans les poster de distance en distance comme les jours précédents, mais de sorte que les gardes & les sentinelles se touchoient en quelque maniere, & garnissoient toutes ses fortifications : il ordonna aux Tribuns & aux Capitaines de faire la ronde, leur recommandant d'avoir l'éuil, non-seulement sur les sorties, mais encore d'être très-attentifs à ce que personne ne pût se couler secrètement. Personne, quelque las & épuisé qu'il fût, ne songea à dormir cette nuit ; tant on étoit dans l'attente sur l'issue de tout ceci, l'un s'attendant à une chose, l'autre à une autre : on vouloit savoir ce que deviendroient ceux de Corfinium, Domitius, Lentulus, les autres, & quelle seroit la suite de tant d'événemens.

Vers les quatre heures du matin, Lentulus Spinther

muro cum vigiliis custodibusque nostris colloquitur ; velle, si sibi fiat potestas, Cæsarem convenire. Facta potestate, ex oppido mittitur ; neque ab eo prius Domitiani milites discedunt, quam in conspectum Cæsaris deducatur. Cum eo de salute sua orat atque obsecrat, sibi ut parcat ; veteremque amicitiam commemorat ; Cæsarisque in se beneficia exponit, quæ erant maxima ; quod per eum in collegium pontificum venerat ; quod provinciam Hispaniam ex prætura habuerat ; quod in petitione consulatus ab eo erat sublevatus. Cujus orationem Cæsar interpellat : Se non maleficii causa ex provincia egressum : sed uti se a contumeliis inimicorum defenderet ; ut tribunos plebis ea re ex civitate expulsos, in suam dignitatem restitueret ; ut se, & populum Romanum, paucorum factione oppressum, in libertatem vindicaret. Cujus oratione confirmatus Lentulus, ut in oppidum reverti liceat, petit : quod de sua salute impetraverit, fore etiam reliquis ad suam spem solatio : adeo esse perterritos nonnullos, ut suæ vitæ durius consulere cogantur. Facta potestate, discedit.

Cæsar, ubi illuxit, omnes senatores, senatorumque liberos, tribunos militum equitesque Romanos, ad se produci jubet. Erant senatorii ordinis, Lucius Domitius, Publius Lentulus Spinther, Lucius Vibullius Rufus, Sextus Quinctilius Varus quæstor, Lucius Rubrius ; præterea filius Domitii, aliique complures adolescentes, & magnus numerus equitum Romanorum & Decurionum, quos ex municipiis Domitius evocaverat. Hos omnes productos a contumeliis militum conviciisque prohibet : pauca apud eos loquitur, quod sibi a parte eorum gratia relata non sit, pro suis in eos maximis beneficiis. Dimittit omnes incolumes. Sestertium sexagies, quod aurum adduxerat Do-

prie de dessus la muraille les sentinelles & les corps de garde de lui permettre d'aller trouver César ; ce qui lui ayant été accordé, des soldats de Domitius sortirent avec lui, le conduisirent, & ne le quitterent que quand il fut arrivé en la présence de César. Il commence par lui demander la vie, le prie de lui pardonner en considération de leur ancienne amitié, & rappelle les grands services que César lui avoit rendus ; comme de l'avoir fait recevoir dans le Collége des Pontifes, de lui avoir fait obtenir le Gouvernement de l'Espagne au sortir de sa Préture, & d'avoir appuyé sa demande pour le Consulat. César l'interrompit, & lui dit qu'il n'étoit nullement sorti de sa Province à mauvais dessein, mais pour se défendre des insultes de ses Ennemis, pour rétablir les Tribuns du Peuple chassés de Rome à son occasion, & pour recouvrer sa liberté & celle du Peuple Romain opprimée par la faction d'un petit nombre de personnes. Lentulus rassuré par ce discours, lui demanda la permission de retourner dans la ville, afin de consoler par son exemple plusieurs de ceux qui y étoient, lesquels dans la crainte de ce qui pouvoit leur arriver, se livroient au désespoir. Quand il eut obtenu cette permission, il se retira.

A la pointe du jour, César fit venir devant lui tous les Sénateurs, leurs enfans, les Tribuns militaires & les Chevaliers Romains. De ce nombre furent L. Domitius, P. Lentulus Spinther, L. Vibullius Rufus, Sex. Quinctilius Varus Questeur, L. Rubrius, tous de l'ordre des Sénateurs ; outre cela le fils de Domitius, quantité d'autres jeunes gens de qualité, ainsi que grand nombre de Chevaliers Romains & de Décurions, que Domitius avoit fait venir des villes municipales. Quand ils furent tous en sa présence, il défendit à ses troupes de leur faire le moindre chagrin & la moindre insulte : ensuite il leur reprocha en peu de mots l'ingratitude dont plusieurs d'entre eux payoient ses grands bienfaits :

mitius, atque in publicum deposuerat, allatum ad se ab Duûmviris Corfiniensibus Domitio reddit, ne continentior in vita hominum, quam in pecunia fuisse videatur; etsi eam pecuniam publicam esse constabat, datamque a Pompeio in stipendium. Milites Domitianos sacramentum apud se dicere jubet : atque eo die castra movet, justumque iter conficit, septem omnino dies ad Corfinium commoratus; & per fines Marrucinorum, Frentanorum, Larinatium, in Apuliam pervenit.

Pompeius, iis rebus cognitis quæ erant ad Corfinium gestæ, Luceria proficiscitur Canusium, atque inde Brundisium. Copias undique omnes ex novis delectibus ad se cogi jubet : servos, pastores armat, atque his equos attribuit; ex iis circiter trecentos equites conficit. Lucius Manlius prætor Alba cum cohortibus sex profugit : Rutilus Lupus prætor Tarracina cum tribus, quæ procul equitatum Cæsaris conspicatæ, cui præerat Bivius Curius, relicto prætore, signa ad Curium transferunt, atque ad eum transeunt. Item reliquis itineribus nonnullæ cohortes in agmen Cæsaris, aliæ in equites incidunt. Reducitur ad eum deprehensus ex itinere Cneius Magius Cremona præfectus fabrûm Cneii Pompeii; quem Cæsar ad eum remittit cum mandatis : Quoniam ad id tempus facultas colloquendi non fuerit, atque ad se Brundisium sit venturus, interesse Reipublicæ & communis salutis, se cum Pompeio colloqui : neque vero idem perfici longo itineris spatio, cum per alios conditiones ferantur, ac si coram de omnibus conditionibus disceptetur.

His datis mandatis, Brundisium cum legionibus sex pervenit, veteranis tribus; reliquis, quas ex novo delectu confecerat, atque in itinere comple-

après quoi il les renvoya, sans leur avoir fait d'autre mal. Domitius avoit apporté & déposé à Corfinium environ cent cinquante mille écus : deux magistrats ayant présenté cette somme à César, il la rendit à Domitius, pour faire voir qu'il n'en vouloit ni à la vie ni aux biens de personne : cependant il étoit certain que cet argent appartenoit au public, & que Pompée l'avoit donné pour payer les troupes. Ensuite il fit prêter serment aux troupes de Domitius, partit le même jour, fit une marche ordinaire, après avoir demeuré sept jours devant Corfinium, & se rendit dans la Pouille en côtoyant la mer Adriatique.

Pompée informé de ce qui s'étoit passé à Corfinium, quitte Lucera, se rend à Canosa, & de-là passe à Brindes : il y fait venir de toutes parts les troupes nouvellement levées, arme les esclaves & les bergers, leur donne des chevaux, & en fait un corps d'environ trois cents Cavaliers. Cependant le Préteur L. Manlius s'enfuit d'Albe avec six cohortes ; & le Préteur Rutilus Lupus de Terracine avec trois ; ces dernieres ayant aperçu de loin la Cavalerie de César commandée par Bivius Curius, quittent le Préteur, & passent au service de Curius. Quelques autres qui fuyoient par d'autres chemins, tombent dans l'armée de César, ou dans sa Cavalerie. On arrête en chemin, & l'on amene à César Cn. Magius de Crémone, Intendant des machines de Pompée. César le renvoya à son maître, avec ordre de lui dire, que puisque jusques-là ils n'avoient pu s'aboucher, & qu'il alloit bientôt le joindre à Brindes, il étoit de l'intérêt de la République & du salut commun, qu'ils eussent ensemble une entrevue ; que leur accommodement ne pouvoit se faire si bien de loin ni par des tiers, qui rapportoient bien les conditions, mais qui ne pouvoient les discuter.

Après l'avoir ainsi congédié, il arriva près de Brindes avec six Légions, trois vieilles, & trois nouvellement levées qu'il avoit complétées en chemin.

verat. Domitianas enim cohortes protinus a Corfinio in Siciliam miserat. Reperit consules Dyrrachium profectos, cum magna parte exercitus: Pompeium remanere Brundisii, cum cohortibus viginti; neque certum inveniri poterat, obtinendine causa Brundisii ibi remansisset, quo facilius omne Hadriaticum mare, extremis Italiæ partibus regionibusque Græciæ, in potestatem haberet, atque ex utraque parte bellum administrare posset; an inopia navium ibi restitisset: veritusque, ne Italiam ille dimittendam non existimaret, exitus administrationesque Brundisini portus impedire instituit; quorum operum hæc erat ratio. Qua fauces erant angustissimæ portus, molem atque aggerem ab utraque parte littoris jaciebat, quod his locis erat mare vadosum. Longius progressus, cum agger altiore aqua contineri non posset, rates duplices, quoquo versus pedum triginta, e regione molis collocabat. Has quaternis anchoris ex quatuor angulis destinabat, ne fluctibus moverentur. His perfectis collocatisque, alias deinceps pari magnitudine rates jungebat: has terra atque aggere integebat, ne aditus atque incursus ad defendendum impediretur; a fronte atque ab utroque latere cratibus ac pluteis protegebat: in quarta quaque earum turres binorum tabulatorum excitabat, quo commodius ab impetu navium incendiisque defenderet.

Contra hæc Pompeius naves magnas onerarias, quas in portu Brundisino deprehenderat, adornabat. Ibi turres cum ternis tabulatis erigebat; easque multis tormentis & omni genere telorum completas, ad opera Cæsaris appellebat, ut rates perrumperet, atque opera disturbaret. Sic quotidie utrimque eminus fundis, sagittis, reliquisque telis, pugnabatur. Atque hæc ita Cæsar administrabat,

Car pour les troupes de Domitius, il les avoit d'abord envoyées de Corfinium en Sicile. En arrivant, il trouva que les Consuls étoient partis pour Durazzo avec une grande partie de l'armée, & que Pompée étoit resté à Brindes avec vingt cohortes, sans que l'on pût juger si son dessein étoit de demeurer dans cette ville, afin qu'étant maître des extrémités de la Grece & de l'Italie, il le fût également de toute la mer Adriatique, & pût ainsi faire la guerre en même temps des deux côtés; ou s'il y étoit simplement resté faute de vaisseaux. César craignant que Pompée ne crût pouvoir toujours tirer du secours de l'Italie, commença par fermer l'entrée & la sortie du port de Brindes ; & voici comment il s'y prit. Dans l'endroit où l'entrée du port étoit la plus étroite, il fit faire un môle & une digue, de chaque côté du rivage ; car la mer étoit basse en ces endroits : ensuite la profondeur de l'eau l'empêchant de pousser sa digue aussi loin qu'il vouloit, afin de la continuer il fit avancer trente pieds en mer de chaque côté plusieurs radeaux joints deux à deux, & les attacha par les quatre coins avec des ancres, pour que les vagues ne pussent les ébranler. Il en joignit d'autres de pareille grandeur pour les soutenir, & les couvrit de terre & de fascines, afin de pouvoir marcher sûrement dessus, & en défendre l'entrée & la sortie. Sur le front & sur les côtés, il les garnit de parapets & de claies ; & de quatre en quatre il fit élever dessus, des tours à deux étages, pour les mieux garantir contre le choc des vaisseaux & contre le feu.

A cela Pompée opposa de gros navires de charge qu'il avoit trouvés dans ce port : il fit élever dessus, des tours à trois étages, les remplit de quantité de machines & de toutes sortes de traits, les envoya contre ces radeaux pour les briser, & ruiner les travaux ; de sorte que tous les jours de part & d'autre on se battoit de loin à coups de frondes, de flèches & de dards. Malgré ces hostilités, César ne négligeoit

ut conditiones pacis dimittendas non existimaret; ac tametsi magnopere admirabatur Magium, quem ad Pompeium cum mandatis miserat, ad se non remitti; atque ea res sæpe tentata, impetus ejus consiliaque tardabat; tamen omnibus rebus in eo perseverandum putabat. Itaque Caninium Rebilum legatum, familiarem necessariumque Scribonii Libonis, mittit ad eum colloquii causa: mandat, ut Libonem de concilianda pace hortetur; in primis, ut ipse cum Pompeio colloqueretur, postulat: magnopere se confidere demonstrat, si ejus rei sit potestas facta, fore, ut æquis conditionibus ab armis discedatur; cujus rei magnam partem laudis atque existimationis ad Libonem perventuram, si illo auctore atque agente, ab armis sit discessum. Libo a colloquio Caninii digressus, ad Pompeium proficiscitur. Paulò post renunciat, quod consules absint, sine illis de compositione agi non posse. Ita sæpius rem frustra tentatam Cæsar aliquando dimittendam sibi judicat, & de bello agendum.

Prope dimidia parte operis a Cæsare effecta, diebusque in ea re consumptis novem, naves a consulibus Dyrrachio remissæ, quæ priorem partem exercitus eo deportaverant, Brundisium revertuntur. Pompeius, sive operibus Cæsaris permotus, sive etiam quod ab initio Italia excedere constituerat, adventu navium profectionem parare incipit: &, quo facilius impetum Cæsaris tardaret, ne sub ipsa profectione milites oppidum irrumperent, portas obstruit, vicos plateasque inædificat, fossas transversas viis præducit, atque ibi sudes stipitesque præacutos defigit. Hæc levibus cratibus terraque inæquat: aditus autem atque itinera duo, quæ extra murum ad portum ferebant, maximis defixis trabibus, atque eis

pas les moyens d'en venir à un accommodement. Et quoiqu'il lui parût fort étrange qu'on ne lui renvoyât point Magius, qu'il avoit dépêché à Pompée avec des propositions ; quoique ces tentatives réitérées & toujours inutiles retardassent son activité & ses entreprises, il crut devoir persévérer dans son premier dessein d'accommoder les affaires. Dans ces dispositions, il envoya Caninius Rebilus son Lieutenant, ami intime de Scribonius Libon, pour le prier de ménager un entretien : il le chargea d'exhorter Libon à procurer la paix, & sur-tout à lui faire avoir une entrevue avec Pompée. Il manda à Libon qu'il étoit persuadé que s'il pouvoit venir à bout de les aboucher, la tranquilité feroit bientôt rétablie à des conditions équitables, & que s'il y réussissoit, il en auroit tout l'honneur & toute la louange. Libon, après avoir entendu Caninius, va trouver Pompée, & revient un moment après dire à Caninius, que les Consuls étoient absens, & qu'on ne pouvoit traiter d'aucun accord sans eux. Après tant de tentatives inutiles, César crut devoir enfin en rester là, & ne plus penser qu'à la guerre.

La digue de César étant presque à moitié faite, après neuf jours de travail, les vaisseaux qui avoient conduit les Consuls avec une partie de l'armée, revinrent de Durazzo à Brindes. Pompée, ou étonné des travaux de César pour fermer le port, ou résolu dès le commencement de quitter l'Italie, se disposa à partir, dès que les vaisseaux furent arrivés ; & pour empêcher que César ne l'attaquât si aisément, & que ses troupes n'insultassent la ville au moment de son départ, il en fit boucher les portes, barricader les places & les avenues ; creusa des fossés au travers des rues, & y fit enfoncer des pieus & des bâtons pointus ; les couvrit de claies légeres, & fit jeter de la terre par dessus. Il eut encore soin de fermer deux avenues ou chemins qui étoient hors des murs de la ville & qui conduisoient au port, en y faisant enfoncer

præacutis, præsepit. His paratis rebus, milites silentio naves conscendere jubet: expeditos autem ex evocatis, sagittariis funditoribusque, raros in muro turribusque disponit. Hos certo signo revocare constituit, cum omnes milites naves conscendissent; atque iis expedito loco actuaria navigia relinquit.

Brundisini Pompeianorum militum injuriis, atque ipsius Pompeii contumeliis permoti, Cæsaris rebus favebant. Itaque cognita Pompeii profectione, concursantibus illis, atque in ea re occupatis, vulgo ex tectis significabant: per quos re cognita, Cæsar scalas parari, militesque armari jubet; ne quam rei gerendæ facultatem dimittat. Pompeius sub noctem naves solvit. Qui erant in muro, custodiæ causa, collocati, eo signo, quod convenerat, revocantur; notisque itineribus ad naves decurrunt. Milites, positis scalis, muros ascendunt: sed moniti a Brundisinis, ut vallum cæcum fossasque caveant, subsistunt; & longo itinere ab iis circumducti, ad portum perveniunt, duasque naves cum militibus, quæ ad moles Cæsaris adhæserant, scaphis lintribusque deprehendunt, deprehensas excipiunt.

Cæsar, etsi ad spem conficiendi negotii maxime probabat, coactis navibus mare transire, & Pompeium sequi, prius quam ille sese transmarinis auxiliis confirmaret; tamen rei ejus moram temporisque longinquitatem timebat: quod, omnibus coactis navibus, Pompeius præsentem facultatem insequendi sui ademerat. Relinquebatur,

de grosses poutres pointues. Quand tout fut prêt, il fit embarquer ses troupes sans bruit, après avoir posé un petit nombre de vieux soldats, de frondeurs & de gens de trait le long des murs & sur les tours pour faire montre, leur recommandant de partir au premier signal, dès qu'ils verroient toutes les troupes embarquées ; pour cela il leur laissa dans un endroit convenable quelques barques légeres.

Les habitants de Brindes, fort mécontents des mépris de Pompée & des injustices de ses troupes, favorisoient le parti de César : dès qu'ils furent assurés du départ, pleins de cette nouvelle & courant de tous côtés, ils en informerent les soldats de César du haut de leurs maisons. Sur cet avis, celui-ci fait prendre les armes à ses troupes, & préparer des échelles, pour ne pas manquer une si belle occasion. Pompée met à la voile vers minuit. Les soldats qu'il avoit postés le long des murs pour les garder, quittent ce poste au signal dont on étoit convenu, & gâgnent leurs vaisseaux par des chemins détournés qui leur étoient connus. Les troupes de César se mirent donc en devoir d'escalader la ville ; mais ceux de Brindes les ayant avertis de prendre garde aux fossés, aux palissades cachées, & aux autres piéges qu'on leur avoit tendus, ils furent obligés de s'arrêter ; & ayant pris avec eux un grand détour pour arriver au port, ils ne purent se rendre maîtres, à l'aide de quelques chaloupes & de quelques bateaux, que de deux navires chargés de soldats, qui avoient échoué sur la digue que César avoit fait faire.

Quoique César fût persuadé que pour finir bientôt cette affaire, il eût été fort à propos de rassembler des vaisseaux, de passer la mer sur le champ, & de poursuivre Pompée avant qu'il se fût fortifié du secours d'outre mer ; cependant il eut peur de ne pouvoir le faire assez promptement, parce que Pompée avoit emmené avec lui tous les vaisseaux, & lui avoit ôté par-là le moyen de courir assez vîte après lui.

ut longinquioribus regionibus Galliæ, Picenique, & a Freto naves essent exspectandæ; sed id, propter anni tempus, longum atque impeditum videbatur. Interea veterem exercitum, duas Hispanias confirmari; (quarum altera erat maximis beneficiis Pompeio devincta:) auxilia, equitatum parari; Galliam Italiamque tentari, se absente, nolebat.

Itaque in præsentia Pompeii insequendi rationem omittit, in Hispaniam proficisci constituit: Duumviris municipiorum omnium imperat, ut naves conquirant, Brundisiumque deducendas curent. Mittit in Sardiniam, cum legione una, Valerium legatum; in Siciliam, Curionem proprætorem cum legionibus tribus: eumdem, cum Siciliam recepisset, protinus in Africam transducere exercitum jubet. Sardiniam obtinebat M. Cotta, Siciliam M. Cato; Africam sorte Tubero obtinere debebat. Caralitani, simul ad se Valerium mitti audierunt, nondum profecto ex Italia, sua sponte ex oppido Cottam ejiciunt. Ille perterritus, quod omnem provinciam consentire intelligeret, ex Sardinia in Africam profugit. Cato in Sicilia naves longas veteres reficiebat, novas civitatibus imperabat; hæc magno studio agebat: in Lucanis, Brutiisque, per legatos suos, civium Romanorum delectus habebat: equitum peditumque certum numerum a civitatibus Siciliæ exigebat. Quibus rebus pene perfectis, adventu Curionis cognito, queritur in concione, sese projectum ac proditum a Cneio Pompeio; qui, omnibus rebus imparatissimus, non necessarium bellum suscepisset; &, ab se reliquisque in Senatu interrogatus, omnia sibi esse ad bellum apta ac parata confirmasset. Hæc in concione questus, ex provincia fugit.

Nacti vacuas ab imperiis, Sardiniam Valerius,

Il ne lui restoit donc d'autre ressource que d'en faire venir de la Gaule, de la Marche d'Ancône & du détroit de Sicile, pays fort éloignés ; ce qui étoit long & difficile à cause de la saison. Il craignoit que pendant ce temps les vieilles troupes & les deux Espagnes, dont l'une avoit de grandes obligations à Pompée, ne s'attachassent de plus en plus à son rival ; outre qu'il ne vouloit pas lui laisser le loisir d'assembler des secours & de la Cavalerie, & d'attaquer la Gaule ou l'Italie en son absence.

Il abandonna donc pour lors le dessein de suivre Pompée, & tourna ses vues du côté de l'Espagne. Pour exécuter ce projet, il donna ordre aux Chefs des villes Municipales de lui chercher des vaisseaux, & de les faire venir à Brindes. Il envoya Valérius son Lieutenant en Sardaigne avec une Légion, & Curion en Sicile en qualité de Propréteur avec trois autres, lui recommandant de passer en Afrique, aussi-tôt que la Sicile seroit soumise. M. Cotta commandoit alors en Sardaigne, M. Caton en Sicile, & l'Afrique étoit échue à Tubéron. Dès que les habitants de Cagliari apprirent qu'on leur envoyoit Valérius, sans même attendre qu'il fût parti d'Italie, ils chasserent d'eux-mêmes Cotta de la ville ; celui-ci effrayé, & voyant toute la Province d'intelligence, se sauva en Afrique. En Sicile, Caton travailloit avec beaucoup d'activité au radoub des vieilles galeres ; & en ordonnoit de nouvelles, faisoit faire par ses Lieutenants dans la Lucanie & chez les Brutiens des levées de citoyens Romains, & exigeoit des villes de l'île certain nombre d'Infanterie & de Cavalerie. Ces préparatifs étoient à peine finis, qu'il apprit l'arrivée de Curion ; sur quoi il assemble le Peuple, & se plaint que Pompée l'a abandonné & trahi, en commençant la guerre sans nécessité & sans s'y être préparé, quoiqu'il eût assuré le contraire en plein Sénat. Après avoir fait ces plaintes, il s'enfuit du pays.

Valérius & Curion arriverent avec leurs troupes ;

Curio Siciliam, cum exercitibus eo perveniunt. Tubero, cum in Africam venisset, invenit in provincia cum imperio Attium Varum, qui ad Auximum, ut supra demonstravimus, amissis cohortibus, protinus ex fuga in Africam pervenerat; atque eam sua sponte vacuam occupaverat; delectuque habito, duas legiones effecerat, hominum & locorum notitia, & usu ejus provinciæ, nactus aditus ad ea conanda, quod paucis ante annis ex prætura eam provinciam obtinuerat. Hic venientem Uticam cum navibus Tuberonem portu atque oppido prohibet; neque affectum valetudine filium exponere in terram patitur, sed sublatis anchoris excedere eo loco cogit.

His rebus confectis Cæsar, ut reliquum tempus a labore intermitteretur, milites in proxima municipia deducit: ipse ad Urbem proficiscitur. Coacto Senatu, injurias inimicorum commemorat: docet, se nullum extraordinarium honorem appetisse; sed, exspectato legitimo tempore consulatus, eo fuisse contentum, quod omnibus civibus pateret: latum ab decem Tribunis plebis (contradicentibus inimicis, Catone vero acerrime repugnante, &, pristina consuetudine, dicendi mora diem extrahente) ut sui ratio absentis haberetur, ipso consule Pompeio: qui si improbasset, cur ferri passus esset? sin probasset, cur se uti populi beneficio prohibuisset? Patientiam proponit suam, cum de exercitibus dimittendis ultro postulavisset; in quo jacturam dignitatis atque honoris ipse facturus esset. Acerbitatem inimicorum docet; qui, quod ab altero postularent, in se recusarent, atque omnia permisceri mallent, quam imperium exercitusque di-

le premier en Sardaigne, l'autre en Sicile, sans trouver la moindre opposition. A son arrivée en Afrique, Tubéron trouva qu'Attius Varus, après avoir perdu ses cohortes à Osimo, comme on l'a dit, s'étoit sauvé dans cette Province, & qu'il s'en étoit emparé, n'ayant trouvé personne qui y commandât : il y avoit levé & formé deux Légions, par le moyen de ses connoissances & de ses habitudes dans le pays, dont peu d'années auparavant il avoit été Gouverneur, au sortir de sa Préture. Il empêcha Tubéron d'entrer avec ses vaisseaux dans le port & dans la ville d'Utique ; il ne voulut pas même consentir que son fils qui étoit malade, mît pied à terre ; & il l'obligea à lever l'ancre & à se retirer.

Après avoir donné ordre à tout, César pour laisser reposer ses troupes, les met en quartiers de rafraîchissement dans les villes voisines, & part pour Rome. Y ayant assemblé le Sénat, il se plaint des outrages de ses Ennemis ; représente qu'il n'a jamais aspiré à aucune dignité extraordinaire, mais qu'ayant patiemment attendu le temps prescrit par les lois pour solliciter un nouveau Consulat, il s'étoit contenté de prendre la voie qui est ouverte à tout citoyen Romain ; que le Peuple avoit ordonné par la bouche de ses Tribuns, malgré l'opposition de ses Ennemis, & les cris de Caton accoutumé à perdre le temps en vains discours, sous le consulat même de Pompée, qu'on lui rendît justice en son absence ; que si Pompée n'approuvoit point ce décret, il devoit s'y opposer ; & que s'il l'approuvoit il ne devoit pas l'empêcher de jouir d'une faveur que le Peuple lui avoit faite. Il parla de sa modération, puisqu'il avoit demandé de son propre mouvement qu'on licenciât les armées, quelque tort que cela pût faire à sa dignité & à son honneur. Il fit voir la rigueur & l'injustice de ses Ennemis, qui exigeoient de lui une chose à laquelle ils ne vouloient pas se soumettre ; & qui aimoient mieux mettre tout en combustion, que de se voir sans

mittere. Injuriam in eripiendis legionibus prædicat ; crudelitatem & insolentiam in circumscribendis Tribunis plebis, conditiones a se latas, & expetita colloquia, & denegata, commemorat : pro quibus rebus orat ac postulat, Rempublicam suscipiant, atque una secum administrent ; sin timore defugiant, illis se oneri non futurum, & per se Rempublicam administraturum. Legatos ad Pompeium de compositione mitti oportere : neque se reformidare, quod in senatu paulo ante Pompeius dixisset, ad quos legati mitterentur, iis auctoritatem attribui ; timoremque eorum, qui mitterent, significari : tenuis atque infirmi hæc animi videri ; se vero, ut opibus anteire studuerit, sic justitia & æquitate velle superare.

Probat rem senatus, de mittendis legatis : sed, qui mitterentur, non reperiebantur ; maximeque timoris causa pro se quisque id munus legationis recusabat. Pompeius enim discedens ab urbe in Senatu dixerat, eodem se habiturum loco, qui Romæ remansissent, & qui in castris Cæsaris fuissent. Sic triduum disputationibus excusationibusque extrahitur. Subjicitur etiam L. Metellus Tribunus plebis ab inimicis Cæsaris, qui hanc rem distrahat ; reliquasque res, quascumque agere instituerit, impediat. Cujus cognito consilio, Cæsar, frustra diebus aliquot consumptis, ne reliquum tempus omittat, infectis iis, quæ agere destinaverat, ab urbe proficiscitur, atque in ulteriorem Galliam pervenit.

Quo cum venisset, cognoscit missum in Hispaniam a Pompeio Vibullium Rufum, quem paucis ante diebus Corfinii captum ipse dimiserat : profectum item Domitium ad occupandam Massiliam navibus actuariis septem, quas Igili & in

armée, & leur autorité réduite à ses justes bornes. Il parla de l'injustice qu'on lui avoit faite en lui ôtant deux Légions ; de la cruauté & de l'insolence avec laquelle on avoit traité les Tribuns ; de l'équité des conditions qu'il avoit proposées ; des entrevues qu'il avoit demandées & qu'on avoit refusées. Il ajouta que sur tout cela il prioit & conjuroit les Sénateurs de prendre avec lui le soin & le gouvernement de la République ; que si la crainte les en détournoit, il ne leur seroit pas à charge, & en prendroit le soin ; qu'il falloit envoyer des Députés à Pompée pour en venir à un accommodement ; qu'il n'appréhendoit pas ce que Pompée avoit dit peu auparavant dans le Sénat, que députer vers quelqu'un, c'étoit ou reconnoître son autorité, ou témoigner de la crainte ; que de tels sentiments lui paroissoient d'une ame petite & foible ; que pour lui qui s'étoit appliqué à mériter le premier rang par ses exploits, il vouloit aussi surpasser les autres en droiture & en équité.

L'avis de la députation fut généralement approuvé ; mais on ne trouvoit personne à y envoyer : chacun craignoit de se charger de cette commission, parce que Pompée à son départ avoit déclaré en plein Sénat, qu'il ne feroit nulle différence entre ceux qui resteroient à Rome, & ceux qui prendroient le parti de César ; ainsi trois jours se passerent à contester & à s'excuser. Les Ennemis de César susciterent encore L. Métellus Tribun du Peuple pour le traverser, & pour s'opposer à tout ce qu'il proposeroit. César ayant reconnu ce projet, pour ne pas perdre le temps, sans rien exécuter de ce qu'il avoit résolu, partit de Rome & se rendit dans la Gaule.

Là il apprit que Pompée avoit envoyé en Espagne ce même Vibullius Rufus, qui avoit été fait prisonnier à Corfinium peu de jours auparavant, & que César avoit relâché ; qu'outre cela Domitius étoit parti avec sept Brigantins appartenant à des particu-

Cosano a privatis coactas, servis, libertis, colonis suis compleverat: præmissos etiam legatos Massilienses domum, nobiles adolescentes; quos ab Urbe discedens Pompeius erat adhortatus, ne nova Cæsaris officia veterum suorum beneficiorum in eos memoriam expellerent. Quibus mandatis acceptis, Massilienses portas Cæsari clauserant: Albicos, barbaros homines, qui in eorum fide antiquitus erant, montesque supra Massiliam incolebant, ad se vocaverant: frumentum ex finitimis regionibus, atque ex omnibus castellis, in urbem convexerant: armorum officinas in urbe instituerant: muros, classem, portasque refecerant.

Evocat ad se Cæsar Massiliensium quindecim primos: cum his agit, ne initium inferendi belli a Massiliensibus oriatur: debere eos Italiæ totius auctoritatem sequi potius, quam unius hominis voluntati obtemperare. Reliqua, quæ ad eorum sanandas mentes pertinere arbitrabatur, commemorat. Cujus orationem domum legati referunt, atque ex auctoritate hæc Cæsari renunciant: Intelligere se divisum esse populum Romanum in partes duas: neque sui judicii, neque suarum esse virium, decernere utra pars justiorem habeat causam: principes vero esse earum partium Cneium Pompeium, & Caium Cæsarem, patronos civitatis; quorum alter agros Volcarum Arecomicorum & Helviorum publice iis concesserit; alter bello victas Gallias attribuerit, vectigaliaque auxerit: quare paribus eorum beneficiis, parem se quoque voluntatem tribuere debere; & neutrum eorum contra alterum juvare, aut urbe aut portubus recipere.

liers de Caſſano & des environs ; qu'il y avoit embarqué ſes eſclaves, ſes affranchis, ſes fermiers, pour aller ſe jeter dans Marſeille ; que Pompée enfin y avoit déja envoyé en qualité de Députés, des jeunes gens de qualité de cette ville, qui s'étoient trouvés à Rome lors de ſon départ, & qu'il avoit exhortés à ſe ſouvenir de ſes anciens bienfaits, & à ne pas les oublier en faveur des obligations plus récentes qu'ils pouvoient avoir à Céſar. En conſéquence les Marſeillois avoient fermé leurs portes à ce dernier, & appelé à leurs ſecours ceux d'Albi, gens barbares, qui d'ancienneté étoient ſous leur protection, & qui habitoient les montagnes d'au-deſſus de Marſeille : ils avoient fait entrer dans leur ville tout le blé des cantons & des châteaux du voiſinage, y avoient établi des ateliers d'armes, & remis en état leurs murailles, leurs portes & leurs navires.

Céſar mande quinze des principaux de la ville ; les exhorte à n'être pas les premiers à commencer la guerre ; leur montre qu'ils doivent plutôt ſuivre le ſentiment de toute l'Italie, que de déférer à la volonté d'un ſeul particulier : enfin il leur dit tout ce qu'il croit capable de les guérir de leur témérité. Ceux-ci en inſtruiſirent auſſitôt leurs concitoyens ; & de leur avis, ils rapporterent cette réponſe à Céſar : Qu'ils comprenoient que le Peuple Romain étoit diviſé en deux factions ; qu'ils n'étoient ni aſſez éclairés, ni aſſez puiſſants, pour pouvoir décider qui des deux avoit tort ou raiſon ; que Pompée & Céſar Chefs de ces factions, étoient tous deux protecteurs de leur Nation ; que l'un lui avoit publiquement accordé les terres du bas Languedoc & du Vivarais ; que l'autre, après avoir ſoumis les Gaules, avoit auſſi augmenté leur territoire & leurs revenus ; que puiſqu'ils leur étoient également redevables, ils devoient auſſi être également affectionnés pour tous les deux, ne rien faire pour l'un au préjudice de l'autre, & n'en recevoir aucun dans leur ville & dans leurs ports.

Hæc dum inter eos agúntur, Domitius navibus Massiliam pervenit ; atque ab iis receptus, urbi præficitur. Summa ei belli administrandi permittitur. Ejus imperio classem quoquo versus dimittunt : onerarias naves, quas ubique possunt, deprehendunt, atque in portum deducunt ; earum clavis, aut materia atque armamentis instructis, ad reliquas armandas reficiendasque utuntur : frumenti quod inventum est, in publicum conferunt : reliquas merces commeatusque ad obsidionem urbis, si accidat, reservant. Quibus injuriis permotus Cæsar, legiones tres Massiliam adducit : turres vineasque ad oppugnationem urbis agere, naves longas Arelate numero duodecim facere instituit. Quibus effectis armatisque diebus triginta, a qua die materia cæsa est, adductisque Massiliam, his D. Brutum præficit : C. Trebonium legatum ad oppugnationem Massiliæ relinquit.

Dum hæc parat atque administrat, C. Fabium legatum cum legionibus tribus, quas Narbone circumque ea loca, hiemandi causa, disposuerat, in Hispaniam præmittit, celeriterque Pyrenæos saltus occupari jubet ; qui eo tempore ab L. Afranio legato præsidiis tenebantur. Legiones reliquas, quæ longius hiemabant, subsequi jubet. Fabius, ut erat imperatum, adhibita celeritate, præsidium ex saltu dejecit ; magnisque itineribus ad exercitum Afranii contendit.

Adventu Vibullii Rufi, quem a Pompeio missum in Hispaniam demonstratum est, Afranius, & Petreius, & Varro, legati Pompeii, (quorum unus tribus legionibus Hispaniam citeriorem ; alter a saltu Castulonensi ad Anam, duabus legionibus ; tertius ab Ana, Vettonum agrum Lusitaniamque pari numero legionum obtinebat ;) officia inter se partiuntur : ut Petreius ex Lusi-

Pendant

Pendant ces explications, ils font entrer Domitius dans la place, lui en donnent le gouvernement, avec la conduite de la guerre. Sous son autorité ils envoient leur flotte de tous côtés, & amenent au port tous les vaisseaux marchands, quelque part qu'ils les trouvent. Avec les clous, le bois & les agrêts qu'ils en tirent, ils radoubent & arment les leurs ; ils mettent dans les greniers publics tout le blé qu'ils trouvent, & serrent tout ce qui peut leur être d'usage en cas qu'ils soient assiégés. César piqué de leur injustice, vient camper devant la ville avec trois Légions, fait dresser des tours, fait faire des mantelets pour les approches, & commande douze galeres à Arles. Elles furent faites, armées & conduites à Marseille dans l'espace de trente jours, à compter de celui où le bois fut coupé, & César en donna le commandement à D. Brutus ; C. Trébonius son Lieutenant eut la conduite du siége.

Pendant qu'il faisoit ces préparatifs, il détacha C. Fabius son Lieutenant avec trois Légions qui étoient en quartier d'hiver à Narbonne & aux environs, & l'envoya devant en Espagne, avec ordre de s'emparer en diligence des passages des Pyrénées, où L. Afranius, Lieutenant Général de Pompée, avoit mis des troupes. Les autres Légions qui hivernoient plus loin, eurent ordre de le suivre. Fabius exécuta ponctuellement ses ordres, chassa ceux qui gardoient ces passages, & sans perdre de temps, marcha à grandes journées contre Afranius.

A l'arrivée de Vibullius Rufus, que Pompée envoyoit en Espagne comme on l'a vu, Afranius, Pétréius & Varron, Lieutenants du même Pompée, dont le premier commandoit dans l'Espagne citérieure avec trois Légions, le second avec deux, depuis la Catalogne jusqu'à la Guadiana, & le troisieme avoit aussi deux Légions, dans le Royaume de Léon, & dans le Portugal, convinrent de partager entr'eux le commandement. Il fut donc arrêté, que Pétréius viendroit

tania per Vettones cum omnibus copiis ad Afranium proficiscatur; Varro cum iis, quas habebat, legionibus, omnem ulteriorem Hispaniam tueatur. His rebus constitutis, equites auxiliaque toti Lusitaniæ a Petreio; Celtiberis, Cantabris, Barbarisque omnibus qui ad Oceanum pertinent, ab Afranio imperantur : quibus coactis celeriter Petreius per Vettones ad Afranium pervenit. Constituunt communi consilio bellum ad Ilerdam, propter ipsius loci opportunitatem, gerere.

Erant, ut supra demonstratum est, legiones Afranii tres, Petreii duæ; præterea scutatæ citerioris provinciæ, & cetratæ ulterioris Hispaniæ cohortes circiter octoginta; equitum utriusque provinciæ circiter quinque millia. Cæsar legiones in Hispaniam præmiserat, ad sex millia auxilia peditum, equitum tria millia, quæ omnibus superioribus bellis habuerat; & parem ex Gallia numerum, quem ipse paraverat, nominatim ex omnibus civitatibus nobilissimo & fortissimo quoque evocato: hinc optimi generis homines ex Aquitanis montanisque, qui Galliam provinciam attingunt. Postquam audierat Pompeium per Mauritaniam cum legionibus iter in Hispaniam facere, confestimque esse venturum; simul à tribunis militum centurionibusque mutuas pecunias sumpsit: has exercitui distribuit. Quo facto, duas res consecutus est; quod pignore animos centurionum devinxit; & largitione redemit militum voluntates.

Fabius finitimarum civitatum animos litteris nunciisque tentabat. In Sicore flumine pontes effecerat duos, inter se distantes millia passuum quatuor; his pontibus pabulatum mittebat; quod ea, quæ citra flumen fuerant, superioribus diebus consump-

de Portugal par l'Estramadure & le Royaume de Léon, joindre Afranius avec toutes ses troupes ; & que Varron avec celles qu'il commandoit, tiendroit toute l'*Espagne* ultérieure. Les choses ainsi réglées, Pé-*tréius* demanda des secours de Cavalerie & d'Infanterie à tout le Portugal ; Afranius en fit autant dans l'Arragon & la Biscaye, & chez tous les Barbares qui habitent les côtes de l'Océan. Pétréius ayant assemblé ses troupes, traverse en diligence le Royaume de Léon & l'Estramadure, joint Afranius ; & tous deux de concert prennent la résolution de s'établir proche de Lérida, à cause de l'avantage de ce poste.

Afranius avoit, comme on l'a dit, trois Légions, & Pétréius deux, sans compter environ quatre-vingts cohortes d'Infanterie, tant de la Province citérieure que de l'Espagne ultérieure ; & cinq mille chevaux de ces deux Provinces. César qui avoit fait prendre les devants à Fabius son Lieutenant, lui avoit donné outre ses trois Légions, environ six mille hommes d'Infanterie auxiliaire & trois mille chevaux, qui avoient toujours servi sous lui dans les guerres précédentes, & un pareil nombre qu'il avoit tiré des Gaules, d'où il avoit fait venir ce qu'il y avoit de plus illustre & de plus brave chez les différents Peuples de ce pays, entr'autres de très-bons hommes que lui avoient fournis l'Aquitaine & les montagnes qui touchent à la Province Romaine. Le bruit couroit que Pompée venoit en Espagne par la Mauritanie, & qu'il arriveroit incessamment avec ses troupes. Sur cela César emprunta de l'argent des Tribuns militaires & des Officiers de son armée, & le distribua à ses troupes : par cet emprunt il retenoit les Officiers à son service, & gâgnoit par ses largesses l'affection des soldats.

De son côté, Fabius travailloit par lettres & par Députés à gâgner les cités voisines. Il avoit fait jeter deux ponts sur la Segre à quatre mille pas l'un de l'autre : par-là il envoyoit au fourage, parce qu'il avoit consommé les jours précédents celui qui étoit

ferat. Hoc idem fere, atque eadem de causâ, Pompeiani exercitus duces faciebânt; crebroque inter se equestribus præliis contendebant. Huc cum quotidiana consuetudine congressæ, pabulatoribus præsidio proprio, legiones Fabianæ duæ flumen transissent, impedimentaque, & omnis equitatus sequeretur; subito vi ventorum, & aquæ magnitudine, pons est interruptus; & reliqua multitudo equitum interclusa. Quo cognito a Petreio & Afranio ex aggere atque cratibus, quæ flumine ferebantur; celeriter suo ponte Afranius, quem oppido castrisque conjunctum habebat, legiones quatuor equitatumque omnem transjecit, duabusque Fabianis occurrit legionibus. Cujus adventu nunciato, Lucius Plancus, qui legionibus præerat, necessaria re coactus, locum capit superiorem; diversamque aciem in duas partes constituit; ne ab equitatu circumveniri possit. Ita, congressus impari numero, magnos impetus legionum equitatusque sustinet. Commisso ab equitibus prælio, signa duarum legionum procul ab utrisque conspiciuntur, quas Caius Fabius ulteriore ponte subsidio nostris miserat, suspicatus fore id, quod accidit, ut duces adversariorum occasione & beneficio fortunæ ad nostros opprimendos uterentur: quarum adventu prælium dirimitur, ac suas uterque legiones reducit in castra.

Eo biduo Cæsar cum equitibus nongentis, quos sibi præsidio reliquerat, in castra pervenit. Pons, qui fuerat tempestate interruptus, neque erat refectus, hunc noctu perfici jussit. Ipse, cognita locorum natura, ponti castrisque præsidio sex cohortes relinquit, atque omnia impedimenta; & postero die omnibus copiis, triplici instructa acie, ad Ilerdam proficiscitur, & sub castris Afranii consistit; & ibi paulisper sub armis moratus,

en deçà du fleuve. Les troupes de Pompée faisoient à peu près la même chose pour la même raison ; d'où s'ensuivoient de fréquentes escarmouches entre la Cavalerie. Un jour deux Légions de l'armée de Fabius qui à l'ordinaire escortoient les fourageurs, ayant passé le fleuve, suivies de la Cavalerie & du bagage, tout à coup le pont se rompit par la violence des vents & la crue des eaux, avant que toute la Cavalerie fût passée. Pétréius & Afranius s'étant aussitôt aperçus de cet accident par les bois & les claies que la rivière emportoit, Afranius passa au plus vîte sur le pont qu'il avoit entre son camp & la ville, avec quatre Légions & toute sa Cavalerie, & marcha à la rencontre des deux Légions de Fabius. L. Plancus qui les commandoit en ayant été averti, se vit obligé de se porter sur une éminence, & de faire face des deux côtés, de peur d'être enveloppé par la Cavalerie ennemie. En cet état, quoique le plus foible, il soutint les vives attaques des Légions & de la Cavalerie d'Afranius. Il étoit aux prises avec la Cavalerie, quand les deux partis virent paroître de loin les drapeaux de deux Légions, que C. Fabius avoit fait passer sur l'autre pont pour nous secourir ; il s'étoit douté de ce qui arriva, que les Généraux de Pompée voudroient profiter de l'occasion & du malheur survenu, pour accabler nos troupes. L'arrivée de ces deux Légions fit cesser le combat ; & de part & d'autre chacun se retira dans son camp.

Deux jours après César arriva avec neuf cents chevaux, qu'il avoit gardés pour lui servir d'escorte. Aussitôt il fit refaire pendant la nuit le pont qui avoit été rompu, & qui n'étoit point encore rétabli. Ensuite ayant reconnu le pays, il laissa six cohortes à la garde du pont, du camp & du bagage, marcha le lendemain à Lérida avec toutes ses troupes rangées sur trois lignes, & s'arrêta vis-à-vis du camp d'Afranius. Il y resta quelque temps sous les armes, & lui présenta la bataille en rase campagne :

facit æquo loco pugnandi potestatem. Potestate facta, Afranius copias educit, & in medio colle sub castris consistit. Cæsar, ubi cognovit, per Afranium stare, quo minus prælio dimicaretur, ab infimis radicibus montis, intermissis circiter passibus quadringentis, castra facere constituit; &, ne in opere faciendo milites repentino hostium incursu exterrerentur, atque labore prohiberentur, vallo muniri vetuit, quod eminere & procul videri necesse erat; sed a fronte contra hostem pedum quindecim fossam fieri jussit. Prima & secunda acies in armis, ut ab initio constituta erat, permanebat: post hos opus in occulto acies tertia faciebat. Sic omne prius est perfectum, quam intelligeretur ab Afranio castra muniri.

Sub vesperum Cæsar intra hanc fossam legiones reducit, atque ibi sub armis proxima nocte conquiescit. Postero die omnem exercitum intra fossam continet: &, quod longius erat agger petendus, in præsentia similem rationem operis instituit; singulaque latera castrorum singulis attribuit legionibus munienda; fossasque ad eamdem magnitudinem perfici jubet: reliquas legiones in armis expeditas contra hostem constituit. Afranius Petreiusque, terrendi causa atque operis impediendi, copias suas ad infimas montis radices producunt, & prælio lacessunt; neque idcirco Cæsar opus intermittit, confisus præsidio legionum trium & munitione fossæ. Illi non diu commorati, nec longius ab infimo colle progressi, copias in castra reducunt. Tertio die Cæsar vallo castra communit: reliquas cohortes, quas superioribus castris reliquerat, impedimentaque, ad se transduci jubet.

Erat inter oppidum Ilerdam & proximum collem, ubi castra Petreius atque Afranius habebant,

Afranius de son côté fit sortir ses troupes de son camp, & les posta sur le milieu de la colline. César voyant qu'Afranius ne vouloit pas en venir aux mains, prit le parti d'aller camper environ à quatre cents pas du pied de la montagne; & afin que ses troupes ne fussent ni alarmées par quelque attaque subite des Ennemis, ni interrompues dans le travail, il ne fit élever aucuns retranchements, de peur qu'à cause de leur élévation ils ne fussent aperçus de l'Ennemi; & il se contenta de faire tirer à la tête de son camp un fossé de quinze pieds de largeur. La premiere & la seconde ligne restoient sous les armes comme à l'ordinaire, & la troisieme travailloit cachée derriere elles. Par ce moyen l'ouvrage fut fini, avant qu'Afranius s'aperçût qu'on songeât à se fortifier.

Sur le soir César fit retirer ses troupes dans ce retranchement, & passa toute la nuit sous les armes. Le lendemain il retint toute son armée dans ce camp; & parce que pour trouver des matériaux propres à le fortifier, il auroit fallu aller trop loin, il se contenta pour le moment de faire continuer le même ouvrage, chargea une partie des Légions de fortifier les côtés du camp, & d'y tirer des tranchées de la même largeur, & tint le reste de ses troupes en bataille tandis qu'on travailloit. Afranius & Pétréius s'avancerent jusqu'au pied de la colline, pour étonner les travailleurs & interrompre le travail; mais César ne le fit point cesser, assuré de la vigueur des trois Légions de garde, & de la bonté de son retranchement. L'Ennemi resta peu, & sans avoir osé s'éloigner beaucoup du pied du mont, il se retira dans son poste. Trois jours après César fit fortifier son camp d'un rempart, & y fit venir les bagages avec les cohortes qu'il avoit laissées dans l'autre.

Entre la ville de Lérida & la montagne voisine où Afranius & Pétréius étoient campés, il y avoit

planities circiter passuum trecentorum; atque in hoc fere medio spatio tumulus erat paulo editior; quem si occupasset Cæsar, & communisset; ab oppido, & ponte, & commeatu omni, quem in oppidum contulerant, se interclusurum adversarios confidebat. Hoc sperans, legiones tres ex castris educit: acieque in locis idoneis instructa, unius legionis antesignanos procurrere, atque occupare eum tumulum jubet. Qua re cognita, celeriter, quæ in statione pro castris erant Afranii cohortes, breviore itinere ad eumdem occupandum locum mittuntur. Contenditur prælio; &, quod prius in tumulum Afraniani venerant, nostri repelluntur; atque aliis submissis subsidiis, terga vertere, seque ad signa legionum recipere coguntur.

Genus erat pugnæ militum illorum, ut magno impetu primo procurrerent, audacter locum caperent, ordines suos non magnopere servarent, rari dispersique pugnarent; si premerentur, pedem referre & loco excedere non turpe existimarent, cum Lusitanis, reliquisque barbaris, genere quodam pugnæ assuefacti: quod fere fit, quibus quisque in locis miles inveteravit, uti multum earum regionum consuetudine moveatur. Hæc tamen ratio nostros perturbabat insuetos hujus generis pugnæ: circumiri enim sese ab aperto latere, procurrentibus singulis, arbitrabantur: ipsi autem suos ordines servare, neque ab signis discedere, neque sine gravi causa eum locum, quem ceperant, dimitti censuerant oportere. Itaque, perturbatis antesignanis, legio, quæ in eo cornu

une plaine d'environ trois cents pas, & vers le milieu une petite hauteur : si César pouvoit s'en rendre maître & la fortifier, il comptoit ôter aux Ennemis la communication avec la ville, l'usage du pont, & empêcher qu'ils ne tirassent des vivres de la place. Dans l'espérance de s'en emparer, il fait sortir trois légions du camp, les range en bataille dans un lieu convenable, fait avancer les premiers rangs d'une Légion, & leur ordonne d'occuper cette hauteur. Afranius qui vit ce mouvement, détache aussi-tôt les cohortes qui étoient de garde à la tête de son camp, & les envoie par un plus court chemin s'emparer de cet endroit. On se dispute ce poste ; mais comme les gens d'Afranius y étoient arrivés les premiers ; les nôtres furent repoussés ; & les ennemis y ayant envoyé du renfort, nos gens furent contraints de plier & de regâgner le gros des légions.

La maniere de combattre des soldats d'Afranius étoit de courir vivement sur l'Ennemi, de s'emparer hardiment d'un poste sans trop se mettre en peine de garder leurs rangs, de s'avancer par petits pelotons, de lâcher le pied & de reculer lorsqu'ils étoient pressés, & sans croire que leur honneur fût intéressé à tenir ferme ; ils étoient accoutumés à ce genre de combats par les Portugais & les autres Barbares : car il arrive presque toujours que les soldats contractent beaucoup des manieres & des habitudes des pays où ils ont long-temps fait la guerre. Cela ne laissoit pas d'embarasser nos gens qui n'étoient pas faits à cette maniere de combattre, & qui en les voyant ainsi courir sans ordre, s'imaginoient qu'ils vouloient les prendre en flanc & les envelopper ; au lieu qu'eux-mêmes étoient accoutumés à garder leurs rangs, à ne point abandonner leurs drapeaux, & à ne point quitter, sans des raisons très-fortes, le poste où on les avoit mis d'abord. Lors donc que la Légion qui étoit à l'aîle de ces premiers rangs

constiterat, locum non tenuit; atque in proximum collem sese recepit.

Cæsar, pene omni acie perterrita, quod præter opinionem consuetudinemque acciderat; cohortatus suos, legionem nonam subsidio ducit: hostem insolenter atque acriter nostros insequentem supprimit; rursusque terga vertere, seque ad oppidum Ilerdam recipere, & sub muro consistere cogit. Sed nonæ legionis milites elati studio, dum sarcire acceptum detrimentum volunt, temere insecuti fugientes, in locum iniquum progrediuntur; & sub montem, in quo erat oppidum positum, succedunt: hinc se recipere cum vellent, rursus illi ex loco superiore nostros premebant. Præruptus locus erat, utraque ex parte directus: ac tantum in latitudinem patebat, ut tres instructæ cohortes eum locum explerent; & neque subsidia a lateribus summitti, neque equites laborantibus usui esse possent: ab oppido autem declivis locus tenui fastigio vergebat, in longitudinem passuum circiter quadringentorum. Hac nostris erat receptus; quod eo, incitati studio, inconsultius processerant. Hoc pugnabatur loco, & propter angustias iniquo, & quod sub ipsis radicibus montis constiterant, ut nullum frustra telum in eos mitteretur: tamen virtute & patientia nitebantur, atque omnia vulnera sustinebant. Augebantur illis copiæ; atque ex castris cohortes per oppidum crebro summittebantur, ut integri defessis succederent. Hoc idem Cæsar facere cogebatur, ut, summissis in eumdem locum cohortibus, defessos reciperet.

Hoc cum esset modo pugnatum continenter horis quinque, nostrique gravius a multitudine premerentur; consumptis omnibus telis, gladiis di-

détachés, les vit s'étonner, elle plia, & se retira sur un côteau voisin.

César voyant presque tous ses gens se troubler ainsi contre leur coutume & son attente, les encouragea, & mena à leur secours la neuvieme Légion, écarta les Ennemis qui poursuivoient ses troupes vivement & avec fierté, leur fit tourner le dos, & les obligea à se retirer jusques sous les murs de la ville. Mais les soldats de cette neuvieme Légion emportés par la trop grande envie qu'ils avoient de venger l'honneur de leurs camarades, poursuivirent imprudemment les fuyards, s'avancerent jusqu'à un lieu désavantageux, au pied de la montagne sur laquelle la ville étoit assise : lorsqu'ils voulurent faire leur retraite, ils se virent poursuivis à leur tour par les Ennemis, qui les pressoient de haut en bas. L'endroit étoit escarpé, & fort roide des deux côtés, & n'avoit de largeur que pour ranger trois cohortes en bataille ; en sorte qu'on ne pouvoit les secourir par les flancs, ni les faire soutenir par la Cavalerie. Mais depuis la ville, la montagne alloit jusqu'au pied en pente douce, la longueur d'environ quatre cents pas. C'étoit par-là qu'il falloit que nos gens se retirassent de l'endroit, où le trop d'ardeur les avoit inconsidérément engagés. Dans cette situation ils combattoient avec un grand désavantage, tant à cause du lieu étroit, que parce qu'étant au pied de la montagne, on ne leur lançoit pas un seul trait inutilement : cependant leur courage & leur patience les soutenoit, leurs plaies ne les étonnoient point ; les Ennemis, avec des cohortes fraîches qu'ils faisoient passer du camp par la ville, relevoient ceux des leurs qui étoient fatigués. César étoit aussi obligé de faire couler des cohortes dans cet endroit, pour soulager ses troupes.

Le combat avoit déja duré pendant cinq heures sans discontinuer, & nos gens se trouvoient fort pressés par le grand nombre des Ennemis, lors-

strictis, impetum adversus montem in cohortes faciunt; paucisque dejectis, reliquos sese convertere cogunt. Summotis sub murum cohortibus, ac nonnulla parte propter terrorem in oppidum compulsis, facilis est nostris receptus datus. Equitatus autem noster ab utroque latere, etsi dejectis aut inferioribus locis constiterat, tamen in summum jugum virtute connititur; atque inter duas acies perequitans, commodiorem ac tutiorem nostris receptum dat. Ita vario certamine pugnatum est. Nostri in primo congressu circiter septuaginta ceciderunt; in his Q. Fulginius ex primo hastato legionis quartæ & decimæ, qui, propter eximiam virtutem, ex inferioribus ordinibus in eum locum pervenerat: vulnerantur amplius sexcenti. Ex Afranianis interficiuntur Titus Cæcilius, primipili centurio; & præter eum, centuriones quatuor, milites amplius ducenti.

Sed hæc ejus diei præfertur opinio, ut se utrique superiores discessisse existimarent; Afraniani, quod, cum esse omnium judicio inferiores viderentur, cominus tamen diu stetissent, & nostrorum impetum sustinuissent, & initio locum tumulumque tenuissent, quæ causa pugnandi fuerat, & nostros primo congressu terga vertere coëgissent: nostri autem, quod iniquo loco, atque impari congressi numero quinque horis prælium sustinuissent, quod montem gladiis districtis adscendissent, quod ex loco superiore terga vertere adversarios coëgissent, atque in oppidum compulissent. Illi eum tumulum, pro quo pugnatum est, magnis operibus munierunt, præsidiumque ibi posuerunt.

Accidit etiam repentinum incommodum biduo, quo hæc gesta sunt: tanta enim tempestas coori-

qu'ayant épuisé tous les traits, ils mirent l'épée à la main, monterent la montagne, attaquerent les cohortes qui y étoient, en culbuterent quelques-unes, obligerent le reste à tourner le dos. Les ennemis ayant été repoussés jusques sous leurs murs; quelques-uns furent si effrayés, qu'ils se sauverent dans la ville; & par ce moyen ils donnerent à nos gens la facilité de se retirer. Notre Cavalerie, quoique postée désavantageusement des deux côtés vers le bas de la montagne, gagna aussi par sa valeur le haut du côteau, & voltigeant entre les deux armées, rendit la retraite plus aisée & plus sûre. Telle fut l'issue de ce combat, où aucun des deux partis ne put se vanter d'avoir eu l'avantage. A la premiere attaque, César perdit environ soixante & dix hommes, entr'autres Q. Fulginius premier Officier des Piquiers de la quatorzieme Légion, qui des plus bas emplois de la Milice, s'étoit élévé jusqu'à ce grade, par sa valeur & son mérite. Le nombre des blessés monta à plus de six cents. Afranius y perdit T. Cécilius premier Capitaine d'une Légion, & quatre autres Centurions, avec plus de deux cents soldats.

Cependant chacun crut avoir ce jour-là remporté l'honneur du combat, & en être sorti supérieur: les soldats d'Afranius, parce que paroissant inférieurs, au jugement de tous, ils avoient néanmoins longtemps résisté, & soutenu notre attaque, & emporté d'abord le poste & la hauteur contestée, & fait tourner le dos aux nôtres dès le premier choc: ceux de César pour avoir tenu pendant cinq heures dans un mauvais poste & avec peu de troupes, pour être montés l'épée à la main sur la montagne, en avoir chassé l'Ennemi, & l'avoir poussé jusques sous les murailles de la ville. Quoi qu'il en soit, les soldats d'Afranius fortifierent extrêmement ce poste qui avoit été le sujet du combat, & y mirent garnison.

Deux jours après il arriva un autre accident qu'il étoit impossible de prévoir: il s'éleva un orage si

tur, ut nunquam illis locis majores aquas fuisse constaret; tum autem ex omnibus montibus nives proluit, ac summas ripas fluminis superavit, pontesque ambos, quos Caius Fabius fecerat, uno die interrupit. Quæ res magnas difficultates exercitui Cæsaris attulit: castra enim, ut supra demonstratum est, cum essent inter flumina duo, Sicorum & Cingam, spatio millium triginta; neutrum horum transiri poterat, necessarioque omnes his angustiis continebantur: neque civitates, quæ ad Cæsaris amicitiam accesserant, frumentum supportare; neque ii, qui pabulatum longius progressi erant, interclusi fluminibus, reverti; neque maximi comitatus, qui ex Italia Galliaque veniebant, in castra pervenire poterant. Tempus autem erat anni difficillimum, quo neque frumenta in herbis erant, neque multum a maturitate aberant: ac civitates exinanitæ, quod Afranius pene omne frumentum ante Cæsaris adventum Ilerdam convexerat; reliqui si quid fuerat, Cæsar superioribus diebus consumpserat: pecora quod secundum poterat esse inopiæ subsidium, propter bellum finitimæ civitates longius removerant: qui erant pabulandi aut frumentandi causa progressi, hos levis armaturæ Lusitani, peritique earum regionum cetrati citerioris Hispaniæ, consectabantur; quibus erat proclive transnare flumen, quod consuetudo eorum omnium est, ut sine utribus ad exercitum non eant.

At exercitus Afranii omnium rerum abundabat copia: multum erat frumentum provisum, & convectum superioribus temporibus: multum ex omni provincia comportabatur: magna copia pabuli suppetebat. Harum rerum omnium facultates sine ullo periculo pons Ilerdæ præbebat, & loca trans flumen integra, quo omnino Cæsar adire non poterat.

terrible, qu'on n'avoit jamais vu de plus grandes eaux dans ce quartier-là : & il coula tant de neiges fondues de toutes les montagnes, que la riviere se déborda étrangement, & emporta dans un jour les deux ponts que C. Fabius avoit fait faire. Cet accident causa beaucoup d'embarras, à l'armée de César. Car son camp étoit situé, comme on l'a vu, dans une plaine d'environ dix lieues d'étendue, entre la Segre & le Cinca, qui n'étoient pas guéables, en sorte qu'il ne pouvoit sortir de là, & que ni les Peuples qui avoient pris son parti, ne pouvoient lui envoyer des vivres, ni les fourageurs, arrêtés par ces rivieres, revenir au camp, ni les grands convois qui lui venoient d'Italie & de la Gaule, parvenir jusqu'à lui. On étoit outre cela dans la saison de l'année la plus incommode : les blés n'étoient plus en herbe, parce que le temps de leur maturité approchoit ; & les villes étoient épuisées, parce qu'avant l'arrivée de César Afranius avoit fait porter à Lérida presque tout le blé, & que les jours précédens l'armée de César avoit consommé le peu qui pouvoit être resté. Le bétail lui auroit été d'un grand secours dans cette extrémité ; mais les Peuples voisins l'avoient éloigné à cause de la guerre : & lorsque nos gens vouloient s'écarter pour aller aux vivres ou au fourage, ils étoient attaqués par les Portugais armés à la légere, ou par les soldats de l'Espagne citérieure qui connoissoient le pays, & auxquels il étoit aisé de passer la riviere, parce que leur coutume est de ne jamais se mettre en marche, sans porter des outres avec eux.

L'armée d'Afranius au contraire avoit tout en abondance : on y avoit fait d'avance de grandes provisions, & on les avoit voiturées dans la ville ; on lui en portoit quantité de toute la Province, & on lui fournissoit du fourage en abondance. Le pont de Lérida leur facilitoit toutes ces commodités sans risque, & leur ouvroit tout le pays d'au-delà de la Segre, où César ne pouvoit aller.

Hæ permanserunt aquæ dies complures. Conatus est Cæsar reficere pontes: sed nec magnitudo fluminis permittebat; neque ad ripam dispositæ cohortes adversariorum perfici patiebantur: quod illis prohibere erat facile, tum ipsius fluminis natura, atque aquæ magnitudine; tum quod ex totis ripis in unum atque angustum locum tela jaciebantur; atque erat difficile, eodem tempore rapidissimo flumine, opera perficere, & tela vitare.

Nunciatur Afranio magnos comitatus, qui iter habebant ad Cæsarem, ad flumen constitisse. Venerant eo sagittarii ex Ruthenis; equites ex Gallia, cum multis carris magnisque impedimentis, ut fert Gallica consuetudo. Erant præterea cujusque generis hominum millia circiter sex, cum servis libertisque; sed nullus ordo, nullum imperium certum, cum suo quisque consilio uteretur, atque omnes sine timore iter facerent, usi superiorum temporum atque itinerum licentia. Erant complures honesti adolescentes, senatorum filii, & equestris ordinis: erant legationes civitatum; erant legati Cæsaris: hos omnes flumina continebant. Ad hos opprimendos, cum omni equitatu, tribusque legionibus Afranius de nocte proficiscitur; imprudentesque, ante missis equitibus, aggreditur: celeriter tamen sese Galli equites expediunt prœliumque committunt. Hi, dum pari certamine res geri potuit, magnum hostium numerum pauci sustinuere; sed, ubi signa legionum appropinquare cœperunt, paucis amissis, sese in montes proximos conferunt. Hoc pugnæ tempus magnum attulit nostris ad salutem momentum: nacti enim spatium, se in loca superiora receperunt. Desiderati sunt eo die

Ces eaux durerent plusieurs jours. César tâcha de refaire ses ponts : mais la profondeur & la rapidité du fleuve s'y opposoient, ainsi que les cohortes ennemies qui étoient postées sur les bords. C'étoit une chose facile aux ennemis, parce que la riviere étoit rapide & grosse, & que de tous les bords ils lançoient leurs traits contre nous qui étions dans un endroit resserré ; & il nous étoit difficile de travailler dans un fleuve très-rapide, & de nous garantir en même temps des dards qu'on nous lançoit.

Cependant on vint annoncer à Afranius qu'un grand convoi que l'on envoyoit à César, étoit arrêté au bord de la riviere. Il lui venoit en effet des archers du Rouërgue ; de la Cavalerie Gauloise qui, selon la coutume de son pays, traînoit après elle quantité de chariots & de bagages, sans compter environ six mille personnes de toute condition, avec leurs esclaves & leurs domestiques ; tout ce cortege marchoit sans ordre, sans chef marqué pour les conduire, chacun se gouvernant à sa fantaisie, & suivant son chemin sans crainte, comme on l'avoit fait par le passé. Il y avoit outre cela plusieurs jeunes gens de famille, des fils de Sénateurs & de Chevaliers Romains, des députés des villes, & des Lieutenans de César. Toute cette troupe se trouvoit arrêtée par le débordement. Afranius part de nuit avec toute sa Cavalerie & trois Légions pour les accabler ; sa Cavalerie prend le devant, & tombe sur ces gens qui marchoient sans précaution. Cependant celle des Gaulois se mit promptement en défense, en vint aux mains, & quoiqu'en petit nombre, elle soutint pendant quelque temps l'effort d'une si grande quantité d'ennemis ; mais voyant paroître les Légions, elle se retira sur les montagnes voisines avec quelque perte. Le temps que dura le combat, avoit donné aux autres un moment favorable pour se sauver ; ils en avoient profité & gâgné les hauteurs. On perdit à cette action environ deux cents archers,

sagittarii circiter ducenti, equites pauci, calonum atque impedimentorum non magnus numerus.

His tamen omnibus annona crevit : quæ fere res, inopia non solum præsentis, sed etiam futuri temporis timore, ingravescere consuevit. Jamque ad denarios quinquaginta in singulos modios annona pervenerat, & militum vires inopia frumenti diminuerat : atque incommoda in dies augebantur : &, tam paucis diebus, magna erat rerum facta commutatio, ac se fortuna inclinaverat ; ut nostri magna inopia necessariarum rerum conflictarentur ; illi omnibus abundarent rebus, superioresque haberentur. Cæsar iis civitatibus, quæ ad ejus amicitiam accesserant, quo minor erat frumenti copia, pecus imperabat ; calones ad longinquiores civitates dimittebat. Ipse præsentem inopiam, quibus poterat subsidiis, tutabatur.

Hæc Afranius Petreiusque, & eorum amici, pleniora etiam atque uberiora Romam ad suos perscribebant. Multa rumor fingebat ; ut pene bellum confectum videretur. Quibus litteris nunciisque Romam perlatis, magni domum concursus ad Afranium, magnæ gratulationes fiebant : multi ex Italia ad Cn. Pompeium proficiscebantur ; alii, ut principes talem nuncium attulisse ; alii ne eventum belli exspectasse, aut ex omnibus novissimi venisse viderentur.

Cum in his angustiis res esset, atque omnes viæ ab Afranianis militibus equitibusque obsiderentur ; nec pontes perfici possent ; imperat militibus Cæsar, ut naves faciant, cujus generis eum superioribus annis usus Britanniæ docuerat. Carinæ primum ac statumina ex levi materia fiebant ; reliquum corpus navium, viminibus contextum, coriis integebatur. Has perfectas carris

quelque Cavalerie, des valets & des bagages en petit nombre.

Cependant tous ces accidens avoient fait augmenter le prix des vivres : malheur que cause presque toujours la disette présente & la crainte de l'avenir. Le boisseau de blé se vendoit déja cinquante deniers Romains; les forces des soldats diminuoient à vue d'œil par la disette ; & le mal alloit toujours en croissant. En peu de jours les affaires changerent tellement, & la fortune nous tourna le dos à tel point, que nos soldats manquoient des choses les plus nécessaires, tandis que ceux d'Afranius regorgeoient de tout; en sorte que son parti passoit alors pour le plus fort. César demanda du bétail aux peuples qui s'étoient attachés à lui, puisqu'ils ne pouvoient lui fournir du blé, & renvoya les valets de l'armée dans les cantons les plus éloignés du camp. Enfin il faisoit tout ce qu'il pouvoit pour diminuer la disette.

Afranius, Pétréius & leurs amis exagéroient tout cela dans les lettres qu'ils écrivoient à Rome : le bruit public y ajoutoit encore ; de sorte qu'il sembloit que la guerre alloit finir. Sur ces nouvelles parvenues à Rome, tout le monde couroit en foule chez la famille d'Afranius pour la féliciter : plusieurs partirent d'Italie pour aller trouver Pompée; les uns pour être des premiers à lui porter ces bonnes nouvelles, d'autres pour ne pas paroître avoir attendu l'événement, ou s'être déclarés des derniers.

Dans cette extrémité, tout les passages étant fermés par les troupes & par la Cavalerie d'Afranius, sans qu'il fût possible de construire des ponts, César ordonna à ses soldats de faire de petits bateaux, comme ceux qu'il avoit vus autrefois dans son expédition d'Angleterre : la quille & les varangues étoient d'un bois fort léger, & le reste du corps, d'osier couvert de cuir. Quand ils furent achevés, il les fit charger sur des chariots doubles,

junctis devehit noctu millia passuum à castris duo & viginti ; militesque his navibus flumen transportat ; continentemque ripæ collem improviso occupat. Hunc celeriter, priusquam ab adversariis sentiatur, communit : huc legionem postea transducit ; atque ex utraque parte pontem institutum perficit biduo. Ita comitatus, & qui frumenti causa processerant, tuto ad se recipit ; & rem frumentariam expedire incipit.

Eodem die, equitum magnam partem flumen transjecit, qui inopinantes pabulatores & sine ullo dissipatos timore aggressi, quam maximum numerum jumentorum atque hominum intercipiunt : cohortibusque cetratis subsidio missis, scienter in duas partes sese distribuunt ; alii, ut prædæ præsidio sint ; alii ut venientibus resistant, atque eos propellant : unamque cohortem, quæ temere ante ceteras extra aciem procurrerat, seclusam a reliquis circumveniunt atque interficiunt ; incolumesque, cum magna præda eodem ponte in castra revertuntur.

Dum hæc ad Ilerdam geruntur, Massilienses, usi L. Domitii consilio, naves longas expediunt, numero septemdecim, quarum erant undecim tectæ. Multa huc minora navigia addunt ; ut ipsa multitudine nostra classis terreatur : magnum numerum sagittariorum, magnum Albicorum, de quibus supra demonstratum est, imponunt ; atque hos præmiis pollicitationibusque incitant. Certas sibi deposcit naves Domitius ; atque has colonis, pastoribusque, quos secum adduxerat, complet. Sic omnibus rebus instructa classe, magna fiducia ad nostras naves procedunt, quibus præerat D.

& conduire de nuit environ à sept lieues de son camp: les soldats traverserent la riviere sur ces bateaux, & s'emparerent d'une hauteur qui se trouva sur le bord. Il la fit fortifier au plus vîte, avant que l'Ennemi se doutât de rien. Ensuite il y envoya une Légion, & en deux jours il y eut un pont établi dans cet endroit, parce que l'on y travailloit en même temps des deux côtés de la riviere. Par ce moyen le convoi dont on a parlé, passa sûrement, ainsi que ceux qui étoient allés aux vivres & au fourage; ce qui commença à faire revenir l'abondance.

Le même jour une grande partie de sa Cavalerie traversa aussi le fleuve, surprit les fourageurs ennemis dispersés sans soupçon de côté & d'autre, les attaqua, leur enleva grand nombre de chevaux, & fit plusieurs prisonniers. Afranius ayant envoyé l'Infanterie Espagnole à leur secours, notre Cavalerie se partagea habilement en deux, les uns s'étant chargés de la garde du butin, pendant que les autres faisoient tête à ceux qui se présentoient, & les repoussoient. Une cohorte qui s'étoit témérairement détachée & avancée au-delà du gros, fut coupée & enveloppée par notre Cavalerie, qui la tailla en piéces, & amena heureusement sa proie au camp par le même pont.

Tandis que ces choses se passoient du côté de Lérida, ceux de Marseille équiperent par le conseil de Domitius dix-sept galeres, dont onze étoient couvertes: ils y ajouterent plusieurs petites barques, pour faire peur à notre flotte par leur grand nombre; les remplirent d'archers, & de ces montagnards d'Albi dont on a parlé, & les encouragerent à bien faire par l'espérance des plus grandes récompenses. Domitius leur demanda lui-même quelques galeres, sur lesquelles il embarqua de ses fermiers & de ses bergers qu'il avoit amenés avec lui. Leur flotte étant prête, ils la font avancer avec assûrance contre nos

Brutus. Hæ ad insulam, quæ est contra Massiliam, stationes obtinebant.

Erat multo inferior numero navium Brutus: sed delectos ex omnibus legionibus fortissimos viros, antesignanos, centuriones, Cæsar ei classi attribuerat, qui sibi id muneris depoposcerant. Ii manus ferreas atque harpagones paraverant; magnoque numero pilorum, tragularum, reliquorumque telorum, se instruxerant: ita, cognito hostium adventu, suas naves ex portu educunt, cum Massiliensibus confligunt. Pugnatum utrimque est fortissime atque acerrime: neque multum Albici nostris virtute cedebant, homines asperi, & montani, exercitati in armis: atque ii modo digressi a Massiliensibus, recentem eorum pollicitationem animis continebant; pastoresque indomiti, spe libertatis excitati, sub oculis domini suam probare operam studebant.

Ipsi Massilienses, & celeritate navium, & scientia gubernatorum confisi, nostros eludebant, impetusque eorum excipiebant: &, quoad licebat latiore spatio, producta longius acie, circumvenire nostros, aut pluribus navibus adoriri singulas, aut remos transcurrentes detergere, si possent, contendebant: cum propius erat necessario ventum, ab scientia gubernatorum atque artificiis, ad virtutem montanorum confugiebant. Nostri, quod minus exercitatis remigibus, minusque peritis gubernatoribus utebantur; qui repente ex onerariis navibus erant producti, neque dum etiam vocabulis armamentorum cognitis, tum etiam gravitate & tarditate navium impediebantur, factæ enim subito ex humida materia, non eumdem usum celeritatis habebant. Itaque, dum locus cominus pugnandi daretur, æquo animo singulas binis navibus objiciebant: atque, injecta manu fer-

vaisseaux commandés par D. Brutus : ils étoient à l'ancre proche d'une île située vis-à-vis de Marseille.

La flotte de Brutus étoit fort inférieure en nombre ; mais César avoit mis sur ses vaisseaux l'élite de toutes ses Légions, & de braves Officiers qui lui avoient eux-mêmes demandé cet emploi : tous s'étoient pourvus de crocs, de harpons, d'une grande quantité de javelots, de dards & d'autres traits. Dans cet état, à l'approche de la flotte ennemie ils sortent du port & en viennent aux mains avec les Marseillois. L'action fut vive & opiniâtre de part & d'autre. Les montagnards, gents robustes & aguerris, animés par les récompenses qu'on leur avoit promises en sortant de Marseille, ne le cédoient guère aux nôtres en courage ; les bergers de Domitius, gens féroces, encouragés par l'espérance de la liberté, s'empressoient de faire voir à leur Seigneur de quoi ils étoient capables.

D'un autre côté les vaisseaux ennemis comptant sur leur légéreté & sur la science de leurs pilotes, évitoient aisément les nôtres, & se garantissoient de leur choc ; & tant qu'ils avoient la liberté de s'étendre, ils faisoient tous leurs efforts pour les envelopper, ou pour tomber plusieurs sur un, ou pour briser nos rames en passant. S'ils étoient obligés de s'approcher & d'en venir à l'abordage, l'habileté & l'artifice des pilotes leur devenant inutiles, ils avoient recours à la valeur de leurs montagnards. Pour nous, qui n'avions que des rameurs mal exercés, des pilotes peu habiles, tirés à la hâte de dessus les vaisseaux de charge, & ignorant même les termes de la manœuvre, nous étions assez embarrassés avec des navires pesans & mauvais voiliers, qui avoient été faits en trop peu de temps, & de bois vert ; ce qui les rendoit peu aisés à manœuvrer. Mais dès qu'il y avoit lieu de joindre les vaisseaux ennemis, un des nôtres ne se faisoit pas une peine d'avoir affaire à deux : on les

rea, & retenta utraque nave, diversi pugnabant; atque in hostium naves transcendebant; &, magno numero Albicorum & pastorum interfecto, partem navium deprimunt; nonnullas cum hominibus capiunt; reliquas in portum compellunt. Eo die naves Massiliensium, cum iis quæ sunt captæ, intereunt novem.

Hoc Cæsari ad Ilerdam nunciato, simul perfecto ponte, celeriter fortuna mutatur. Illi, perterriti virtute equitum, minus libere, minus audacter vagabantur: alias non longo ab castris progressi spatio, ut celerem receptum haberent, angustius pabulabantur: alias, longiore circuitu, custodias stationesque equitum vitabant; aut, aliquo accepto detrimento, aut procul equitatu viso, ex medio itinere, projectis sarcinis, fugiebant. Postremo & plures intermittere dies, &, præter consuetudinem omnium, noctu constituerant pabulari.

Interim Oscenses, & Calagurritani, qui erant cum Oscensibus contributi, mittunt ad eum legatos, seseque imperata facturos pollicentur. Hos Tarraconenses, & Jacetani, & Ausetani, &, paucis post diebus, Illurgavonenses, qui flumen Iberum attingunt, insequuntur. Petit ab his omnibus, ut se frumento juvent: pollicentur; atque, omnibus undique conquisitis jumentis, in castra deportant. Transit etiam cohors Illurgavonensis ad eum, cognito civitatis consilio, & signa ex statione transfert. Magna celeriter fit commutatio rerum. Perfecto ponte, magnis quinque civitatibus ad amicitiam adjunctis, expedita re frumentaria, extinctis rumoribus de auxiliis le-

accrochoit,

accrochoit, l'un d'un côté, l'autre de l'autre; on combattoit à droite & à gauche; on montoit ſur les deux; on feſoit main baſſe tant ſur les montagnards que ſur les bergers, & l'on couloit les navires à fond. Nous en prîmes quelques-uns avec ceux qui étoient deſſus; le reſte fut obligé de regâgner le port. Ce jour-là les Marſeillois perdirent neuf galeres, priſes ou coulées à fond.

Cette nouvelle ayant été portée à Lérida où étoit Céſar, & ſon pont ſe trouvant achevé en même temps, la face des affaires changea auſſi-tôt. Les Ennemis effrayés de la bravoure de notre Cavalerie, ne s'émancipoient plus ſi librement ni ſi hardiment à courir & à s'écarter; ou ils ne s'éloignoient guere, pour pouvoir au plutôt ſe retirer; ou ils prenoient un grand détour pour l'éviter; ou d'auſſi loin qu'ils la voyoient, après avoir reçu quelque échec, ils jettoient leurs trouſſes au milieu du chemin & s'enfuyoient: enfin ils laiſſoient paſſer pluſieurs jours ſans aller au fourage, ou ils n'y alloient que la nuit, contre leur coutume.

Cependant ceux d'Hueſca de concert avec ceux de Calahorra qui dépendoient d'eux, envoyerent des Députés à Céſar pour ſe ſoumettre & recevoir ſes ordres. Les habitans de Tarragone, ainſi que deux autres peuples des environs, & peu de jours après une autre nation ſituée ſur les bords de l'Ebre, ſuivirent leur exemple. Il leur demanda à tous du blé; ils en promirent, aſſemblerent de toutes parts des bêtes de ſomme, & lui en firent porter dans ſon camp. Il y avoit dans le camp ennemi une cohorte du dernier peuple dont je viens de parler: informée de la réſolution de ſa nation, elle vint ſe rendre à lui. En un mot depuis le pont achevé tout changea de face dans un moment: cinq grandes nations venoient d'entrer dans l'alliance de Céſar; il avoit des vivres à foiſon, & l'on ne parloit plus des Légions que Pompée devoit amener

gionum, quæ cum Pompeio per Mauritaniam venire dicebantur; multæ longinquiores civitates ab Afranio descifcunt, & Cæfaris amicitiam fequuntur.

Quibus rebus perterritis animis adverfariorum, Cæfar, ne femper magno circuitu per pontem equitatus effet mittendus, nactus idoneum locum, foffas pedum triginta in latitudinem complures facere inftituit; quibus partem aliquam Sicoris averteret, vadumque in eo flumine efficeret. His pene effectis, magnum in timorem Afranius Petreiufque perveniunt, ne omnino frumento pabuloque intercluderentur; quod multum Cæfar equitatu valebat: itaque conftituunt iis locis excedere, & in Celtiberiam bellum transferre. Huic confilio fuffragabatur etiam illa res, quod, ex duobus contrariis generibus, quæ fuperiore bello cum Lucio Sertorio fteterant, civitates victæ, nomen atque imperium abfentis timebant; quæ in amicitia manferant Pompeii, magnis affectæ beneficiis eum diligebant; Cæfaris autem in barbaris erat nomen obfcurius. Hinc magnos equitatus, magnaque auxilia expectabant; & fuis locis bellum in hiemem ducere cogitabant. Hoc inito confilio, toto flumine Ibero naves conquirere, & Octogefam adduci jubent: id erat oppidum pofitum ad Iberum, milliaque paffuum a caftris aberat viginti. Ad eum locum fluminis, navibus junctis, pontem imperant fieri; legionefque duas flumen Sicorim tranfducunt, caftraque muniunt vallo pedum duodecim.

Qua re per exploratores cognita, fummo labore militum Cæfar, continuato diem noctemque opere in flumine avertendo, huc jam rem dedu-

avec lui par la Mauritanie. Aussi plusieurs nations plus éloignées abandonnerent le parti d'Afranius pour embrasser celui de César.

César voyant les ennemis effrayés de ce changement, afin de n'être pas toujours obligé d'envoyer sa cavalerie par le pont, ce qui lui faisoit faire un grand détour, choisit un endroit convenable, & y fit creuser des fossés de trente pieds de large, pour détourner une partie de la Segre & la rendre guéable. L'ouvrage étoit à peine achevé, lorsqu'Afranius & Pétréius tremblerent à leur tour de manquer absolument de vivres & de fourage, parce que nous étions supérieurs en Cavalerie ; ce qui les fit résoudre à se retirer & à porter la guerre dans l'Arragon. Ce qui contribua encore à les déterminer, c'est que des deux partis opposés dans la précédente guerre, les vaincus qui avoient suivi Sertorius, trembloient au seul nom du vainqueur quoiqu'absent, & redoutoient sa domination. Mais ceux qui avoient persisté dans leur alliance avec Pompée, lui étoient d'autant plus affectionnés qu'il les avoit comblés de bienfaits ; au lieu que le nom de César n'étoit presque pas connu de ces barbares. Voilà pourquoi nos ennemis en attendoient de grands secours, tant en Cavalerie qu'en Infanterie, & ils se flattoient que de ce pays qui étoit de leur dépendance, ils pouroient prolonger la guerre jusqu'à l'hiver. Cette résolution prise, il firent amener à Méquinença tous les bateaux qui se trouvoient sur l'Ebre. Cette ville située sur ce fleuve n'étoit éloignée de leur camp que d'environ sept lieues. Tous les bateaux s'y étant rendus, ils résolurent d'y faire un pont, & firent passer la riviere de la Segre à deux Légions, avec ordre de s'y fortifier d'un retranchement de douze pieds.

César en ayant été instruit par ses coureurs, fit travailler jour & nuit à détourner le cours de la riviere, & il y avoit déja réussi au point que la

xerat, ut equites, etsi difficulter atque ægre fiebat, possent tamen atque auderent flumen transire: pedites vero tantummodo humeris ac summo pectore extabant: ut, cum altitudine aquæ, tum etiam rapiditate fluminis, ad transeundum [non] impedirentur. Sed tamen eodem fere tempore pons in Ibero prope effectus nunciabatur; & in Sicori vadum reperiebatur.

Jam vero eo magis illi maturandum iter existimabant. Itaque duabus auxiliaribus cohortibus Ilerdæ præsidio relictis, omnibus copiis Sicorim transeunt; & cum duabus legionibus, quas superioribus diebus transduxerant, castra conjungunt. Relinquebatur Cæsari nihil, nisi uti equitatu agmen adversariorum male haberet & carperet: pons enim ipsius magnum circuitum habebat; ut multo breviore itinere illi ad Iberum pervenire possent. Equites ab eo missi flumen transeunt: &, cum de tertia vigilia Petreius atque Afranius castra movissent, repente sese ad novissimum agmen ostendunt; &, magna multitudine circumfusa, morari atque iter impedire incipiunt.

Prima luce ex superioribus locis, quæ Cæsaris castris erant conjuncta, cernebatur equitatus nostri prælio novissimos illorum premi vehementer; ac nonnunquam sustinere extremum agmen, atque interrumpi: alias inferri signa, & universarum cohortium impetu nostros propelli; deinde rursus conversos insequi: totis vero castris milites circulari & dolere, hostem ex manibus dimitti, bellum non necessario longius duci; centuriones tribunosque militum adire, atque obsecrare, ut per eos Cæsar certior fieret, ne labori suo nec periculo parceret: paratos esse sese;

Cavalerie pouvoit & osoit y passer, quoiqu'avec peine & difficulté ; mais l'Infanterie y auroit eu de l'eau jusqu'aux épaules, de sorte cependant que la profondeur & la rapidité du fleuve ne l'auroient pas empêché de traverser. Enfin presque dans le même temps on apprit que le pont sur l'Ebre étoit presque achevé ; & la Segre se trouva guéable.

Ce fut un nouveau motif pour les ennemis de hâter leur départ. Ils laissent donc deux cohortes Espagnoles à la garde de Lérida, font passer la Segre à toutes leurs troupes, & vont joindre les deux Légions auxquelles ils avoient déja fait passer cette riviere. Tout ce que César pouvoit faire en cette occasion, c'étoit d'envoyer sa Cavalerie après eux pour les harceler, retarder leur marche & la troubler : il lui falloit faire un trop grand détour pour gâgner son pont avec l'infanterie ; au lieu que les ennemis n'avoient que peu de chemin à faire pour arriver à l'Ebre. Sa Cavalerie ayant donc passé la riviere, se montre tout d'un coup à la vue de l'arriere-garde d'Afranius & de Pétréius qui avoient décampé vers minuit, l'enveloppe de toutes parts, & commence à l'arrêter & à l'empêcher d'avancer.

A la pointe du jour, des hauteurs voisines de notre camp, on voyoit notre Cavalerie aux prises avec cette arriere-garde, la presser vivement, quelquefois l'obliger à s'arrêter, & à se détacher du gros ; d'autres fois les ennemis tournoient tête contre elle, la chargeoient avec toute leur Infanterie, la repoussoient, & ensuite se remettoient en marche toujours poursuivis par nos troupes. A cette vue, ce n'étoient que plaintes & que murmures par tout le camp, de ce qu'on laissoit échapper l'ennemi ; ce qui trainoit sans nécessité la guerre en longueur. Les soldats chargeoient leurs Centurions & leurs Tribuns d'assurer César qu'il ne devoit épargner ni leurs peines ni leurs vies ; qu'ils étoient prêts à tout entreprendre ; & qu'ils ne manquoient pas de

posse & audere ea transire flumen, qua transductus esset equitatus. Quorum studio & vocibus excitatus Cæsar, etsi timebat tantæ magnitudinis flumini exercitum objicere, conandum tamen atque experiendum judicat. Itaque infirmiores milites ex omnibus centuriis deligi jubet, quorum aut animus aut vires videbantur sustinere non posse; hos cum legione una præsidio castris relinquit: reliquas legiones expeditas educit; magnoque numero jumentorum in flumine supra atque infra constituto, transducit exercitum. Pauci ex his militibus, vi fluminis abrepti, ab equitatu excipiuntur, ac sublevantur: interiit tamen nemo. Transducto incolumi exercitu, copias instruit: triplicemque aciem ducere incipit: ac tantum fuit in militibus studium, ut, millium sex addito circuitu, magnaque ad vadum fluminis mora interposita, eos, qui de tertia vigilia exissent, ante horam diei nonam consequerentur.

Quos ubi Afranius procul visos cum Petreio conspexit, nova re perterritus, locis superioribus consistit, aciemque instruit. Cæsar in campis exercitum reficit, ne defessum prælio objiciat: rursus conantes progredi insequitur & moratur. Illi necessario maturius, quam constituerant, castra ponunt: suberant enim montes, atque a millibus passuum quinque itinera difficilia atque angusta excipiebant. Hos intra montes se recipiebant, ut equitatum effugerent Cæsaris; præsidiisque in angustiis collocatis, exercitum itinere prohiberent; ipsi, sine periculo ac timore, Iberum copias transducerent. Quod fuit illis conandum, atque omni

courage pour oser traverser la riviere au même endroit où la Cavalerie l'avoit passée. Quoique César craignît d'exposer tant de braves gens à la rapidité d'un si grand fleuve ; cependant touché de leur zele & de leurs plaintes, il crut devoir tenter & essayer ce passage. Dans cette vue il sépara de toutes les centuries les soldats qui ne lui parurent ni assez robustes ni assez déterminés, & les laissa à la garde du camp avec une Légion : ensuite il décampa avec le reste de ses troupes sans bagage, fit placer grand nombre de chevaux de charge au-dessous & au dessus du fil de l'eau, & passa ainsi la riviere avec toute son armée. Quelques soldats emportés par le courant furent repris & sauvés par la Cavalerie, & il n'en périt aucun. Après avoir ainsi fait passer ses troupes, il les range en bataille sur trois lignes, & marche à l'ennemi ; & quoiqu'il eût été obligé de prendre un détour de deux lieues, quoiqu'il eût perdu beaucoup de temps au passage de la riviere, l'ardeur de ses soldats fut telle, qu'avant trois heures du soir, ils atteignirent l'ennemi qui étoit parti dès minuit.

Afranius & Pétréius qui nous apperçurent de loin, furent dans un tel étonnement de cette diligence extraordinaire, qu'ils s'arrêterent sur les hauteurs, & s'y rangerent en bataille. César fit rafraichir son armée dans la plaine, pour ne pas l'exposer à combattre fatiguée comme elle étoit ; & quand les ennemis voulurent se remettre en marche, il les suivit, & les arrêta. Ils furent obligés de camper plutôt qu'ils n'avoient résolu : car ils avoient des montagnes à passer ; & à environ deux lieues de-là se trouvoient des chemins étroits & difficiles. Ce fut dans ces défilés qu'ils se retirerent pour se mettre à couvert de la Cavalerie de César, & ils mirent des corps de garde dans ces chemins étroits pour nous arrêter, pendant que sans crainte & sans danger ils traverseroient l'Ebre. C'étoit alors tout ce qu'ils pouvoient & devoient faire de mieux pour

ratione efficiendum : sed totius diei pugna atque itineris labore defessi, rem in posterum diem distulerunt. Cæsar quoque in proximo colle castra ponit.

Media circiter nocte, iis, qui adaquandi causa longius a castris processerant, ab equitibus correptis, fit ab his certior Cæsar, duces adversariorum silentio copias castris educere. Quo cognito, signum dari jubet, & vasa militari more conclamari. Illi, exaudito clamore, veriti ne noctu impediti sub onere confligere cogerentur, aut ne ab equitatu Cæsaris in angustiis tenerentur, iter supprimunt, copiasque in castris continent. Postero die Petreius cum paucis equitibus occulte ad exploranda loca proficiscitur ; hoc idem fit ex castris Cæsaris : mittitur Lucius Decidius Saxa cum paucis, qui loci naturam perspiciat. Uterque idem suis renunciat, quinque millia passuum proxima intercedere itineris campestris ; inde excipere loca aspera & montuosa : qui prior has angustias occupaverit, ab hoc hostem prohiberi nihil esse negotii.

Disputatur in concilio a Petreio & Afranio ; & tempus profectionis quæritur. Plerique censebant, ut noctu iter facerent : posse prius ad angustias veniri, quam sentirentur. Alii, quod pridie noctu conclamatum esset in castris Cæsaris, argumenti sumebant loco, non posse clam exiri : circumfundi noctu equitatum Cæsaris, atque omnia loca atque itinera obsideri ; nocturnaque prælia esse vitanda, quod perterritus miles in civili dissensione timori magis, quam religioni consulere consueverit : at lucem multum per se pudorem omnium oculis, multum etiam tribunorum militum & centurionum præsentiam afferre ; quibus rebus coerceri milites, & in officio contineri soleant : quare omni ratione esse interdiu perrumpendum ;

toutes sortes de raisons ; mais fatigués du combat du jour & de la marche qu'ils avoient faite, ils remirent cette affaire au lendemain. César de son côté alla camper sur une colline voisine.

Vers minuit sa Cavalerie ayant pris quelques soldats ennemis qui s'étoient éloignés du camp pour chercher de l'eau, il apprit d'eux que les chefs faisoient décamper leur armée sans bruit. Sur cet avis il fait donner le signal & sonner la marche, suivant la coutume. Les ennemis ayant entendu ce bruit, dans la crainte d'être obligés de combattre de nuit chargés de bagage, ou d'être enfermés par notre Cavalerie, s'arrêtent, & rentrent dans leur camp. Le lendemain, Pétréius part secrètement avec quelque Cavalerie pour reconnoître le pays. César de son côté détache L. Décidius Saxa peu accompagné, pour le même dessein. Tous deux rapporterent aux leurs, qu'après avoir traversé une plaine de cinq milles, on trouvoit des lieux rudes & montueux ; & que qui s'en empareroit le premier, n'auroit pas de peine à empêcher les ennemis d'en approcher.

Sur ce rapport, Afranius & Pétréius tiennent Conseil pour délibérer du temps du départ. La plupart étoient d'avis de partir la nuit, afin de gâgner ces défilés, avant que César fût informé de leur marche. Les autres sur ce que César avoit, la nuit précédente, fait publier le départ, concluoient de là qu'il ne leur étoit pas possible de partir secrètement ; que la Cavalerie ennemie battoit la campagne pendant la nuit & ne laissoit aucun chemin libre : qu'il falloit éviter d'en venir aux mains pendant la nuit, temps auquel, principalement dans une guerre civile, le soldat fait bien plus d'attention au danger qu'il court, qu'à son devoir ; que de jour au contraire la honte & la présence de ses Officiers le retenoient, & l'empêchoient de commettre une lâcheté aux yeux de tout le monde ; qu'ainsi, il ne falloit décamper que de jour : qu'au cas que l'on

D v

etsi aliquo accepto detrimento, tamen summa exercitus salva, locum, quem petant, capi posse. Hæc vicit in concilio sententia; & prima luce postridie constituunt proficisci.

Cæsar, exploratis regionibus, albente coelo; omnes copias castris educit; magnoque circuitu, nullo certo itinere, exercitum ducit: namque itinera quæ ad Iberum atque Octogesam pertinebant, castris hostium oppositis tenebantur. Ipsi erant transscendendæ valles maximæ ac difficillimæ: saxa multis locis prærupta, iter impediebant: ut arma per manus necessario transderentur: milites-que inermes, sublevatique alii ab aliis, magnam partem itineris conficerent. Sed hunc laborem recusabat nemo, quod eum omnium laborum finem fore existimabant, si hostem Ibero intercludere, & frumento prohibere potuissent.

Ac primo Afraniani milites, visendi causa, læti ex castris procurrebant; contumeliosisque vocibus prosequebantur, necessarii victus inopia coactos fugere, atque ad Ilerdam reverti: erat enim iter a proposito diversum; contrariamque in partem iri videbatur. Duces vero eorum suum consilium laudibus ferebant, quod se castris tenuissent: multumque eorum opinionem adjuvabat, quod sine jumentis impedimentisque ad iter profectos videbant; ut non posse diutius inopiam sustinere confiderent. Sed, ubi paulatim retorqueri agmen ad dextram conspexerunt, jamque primos superare regionem castrorum animadverterunt; nemo erat adeo tardus, aut fugiens laboris, quin statim castris exeundum, atque occurrendum putaret.

fît quelque perte, au moins le gros de l'armée se sauveroit, & pouroit s'emparer du poste où l'on aspiroit. Cet avis l'emporta; & il fut décidé que l'on se mettroit en marche le lendemain à la pointe du jour.

César qui avoit aussi fait reconnoître le pays, décampa dès que le jour parut, & prit un grand détour sans tenir de route certaine, parce que l'ennemi étoit campé sur les chemins qui menoient à l'Ebre & à Méquinença. Il fut obligé dans sa marche de traverser de grands vallons très-fâcheux : des rochers escarpés qu'il rencontroit souvent barroient son chemin, de sorte que pour y monter, les soldats étoient obligés de se donner leurs armes de main en main, & de se soulever les uns les autres. Mais pas un ne se refusoit à ce rude travail, dans l'espérance qu'il seroit le dernier de tous leurs travaux, s'ils pouvoient venir à bout de couper les vivres aux ennemis, & de les empêcher de passer l'Ebre.

Cependant les soldats d'Afranius voyant la route que nous prenions, se mettent d'abord à sortir gaiement de leur camp & à nous insulter, dans la pensée que le défaut de vivres nous obligeoit de fuir & de retourner à Lérida. Nous prenions en effet un chemin tout opposé à celui qu'il paroissoit que nous aurions dû suivre; & les Chefs ennemis commençoient à s'applaudir du parti qu'ils avoient pris de ne point décamper. Ce qui servoit encore à les entretenir dans le jugement qu'ils avoient formé de notre départ, c'est que nous n'étions suivis ni de bêtes de charge ni de bagages; d'où ils concluoient que nous ne pouvions pas soutenir longtems la disette. Mais lorsqu'ils virent notre armée tourner peu-à-peu sur la droite, & que la tête de nos troupes avoit déja gâgné le devant de leur camp, pas un ne fut assez paresseux ni assez ennemi de la peine pour ne pas conclure qu'il falloit au plutôt sortir du camp, &

Conclamatur ad arma; atque omnes copiæ, paucis præsidio relictis cohortibus, exeunt, rectoque ad Iberum itinere contendunt.

Erat in celeritate omne positum certamen, utri prius angustias montesque occuparent: sed exercitum Cæsaris viarum difficultates tardabant; Afranii copias equitatus Cæsaris insequens morabatur. Res tamen ab Afranianis huc erat necessario deducta, ut, si priores montes, quos petebant attigissent, ipsi periculum vitarent: impedimenta totius exercitus, cohortesque in castris relictas, servare non possent; quibus interclusis exercitu Cæsaris, auxilium ferri nulla ratione poterat. Confecit prior iter Cæsar; atque ex magnis rupibus nactus planitiem, in hac contra hostem aciem instruit. Afranius, cum ab equitatu novissimum agmen premeretur, & ante se hostem videret, collem quemdam nactus, ibi constitit. Ex eo loco quatuor cetratorum cohortes montem, qui erat in conspectu omnium excelsissimus, mittit: hunc magno cursu concitatos jubet occupare; eo consilio, uti ipse eodem omnibus copiis contenderet, &, mutato itinere, jugis Octogesam perveniret. Hunc cum obliquo itinere cetrati peterent; conspicatus equitatus Cæsaris, in cohortes impetum facit: nec minimam partem temporis equitum vim cetrati sustinere potuerunt; omnesque ab his circumventi, in conspectu utriusque exercitus interficiuntur.

Erat occasio bene gerendæ rei. Neque vero id Cæsarem fugiebat, tanto sub oculis accepto detrimento, perterritum exercitum sustinere non posse; præsertim circumdatum undique equitatu, cum in loco æquo atque aperto confligeretur. Idque ex omnibus partibus ab eo flagitabatur. Con-

marcher droit à notre rencontre. On crie donc aux armes ; & toutes leurs troupes, excepté quelques cohortes qu'ils laissent à la garde du bagage, sortent, & prennent le droit chemin de l'Ebre.

De part & d'autre le succès consistoit dans la diligence, & à gâgner le premier les défilés & les montagnes. La difficulté des chemins retardoit César: & sa Cavalerie arrêtoit la marche des troupes d'Afranius. Cependant telle étoit la situation des soldats d'Afranius, que s'ils arrivoient les premiers aux montagnes où ils tendoient, ils étoient hors de danger ; mais en ce cas ils ne pouvoient sauver ni le bagage de toute l'armée, ni les cohortes qu'ils avoient laissées dans leur camp, l'armée de César les tenant alors enfermées, sans qu'il fût possible de les secourir. César arriva le premier ; & ayant trouvé une plaine au sortir de ces rochers, il s'y rangea en bataille faisant face à l'ennemi. Afranius, dont l'arriere-garde étoit pressée par notre Cavalerie, & qui voyoit l'ennemi devant lui, trouva une colline où il s'arrêta : de-la il détacha quatre cohortes d'Infanterie Espagnole, pour gâgner une haute montagne qui étoit à la vue des deux armées, & leur ordonna d'y courir de toute leur force & de s'y loger, parce que son dessein étoit de s'y rendre ensuite avec toutes ses troupes, & changeant de route, de gâgner Méquinença par les hauteurs. Mais comme ces cohortes prenoient un chemin de biais pour arriver à cette montagne, la Cavalerie de César les apperçut, tomba sur elles sans qu'elles pussent seulement résister un instant, les enveloppa, & les tailla en pieces à la vue des deux armées.

L'occasion étoit bien favorable ; & César lui-même ne doutoit point qu'après avoir reçu sous ses yeux un si grand échec, l'armée ennemie effrayée ne fût hors d'état de résister, sur-tout étant enveloppée de tous côtés par sa Cavalerie & forcée de combattre dans un pays plat & découvert. De toute part

currebant legati, centuriones, tribunique militum ne dubitaret prælium committere: omnium esse militum paratissimos animos: Afranianos contra multis rebus sui timoris signa misisse; quod suis non subvenissent; quod de colle non decederent; quod vix equitum incursus sustinerent; collatisque in unum locum signis conferti, neque ordines, neque signa servarent. Quod si iniquitatem loci timeret, datum iri tamen aliquo loco pugnandi facultatem; quod certe inde decedendum esset Afranio, nec sine aqua permanere posset.

. . . .

Cæsar in eam spem venerat, se, sine pugna & sine vulnere suorum, rem conficere posse; quod re frumentaria adversarios interclusisset. Cur, etiam secundo prælio, aliquos ex suis amitteret? cur vulnerari pateretur optime meritos de se milites? cur denique fortunam periclitaretur? præsertim cum non minus esset imperatoris, consilio superare, quam gladio: movebatur etiam misericordia civium, quos interficiendos videbat: quibus salvis atque incolumibus rem obtinere malebat. Hoc consilium Cæsaris a plerisque non probabatur; milites vero palam inter se loquebantur; quoniam talis occasio victoriæ dimitteretur, etiam cum vellet Cæsar, sese non esse pugnaturos. Ille in sua sententia perseverat; & paulum ex eo loco digreditur, ut timorem adversariis minuat. Petreius atque Afranius, oblata facultate, in castra sese referunt. Cæsar, præsidiis montibus dispositis, omni ad Iberum intercluso itinere, quam proxime potest hostium castris, castra communit.

. . . .

on le sollicitoit d'attaquer ; les Centurions, les Tribuns militaires & ses Lieutenans lui représentoient, qu'il ne devoit pas balancer à livrer bataille ; que tous ses soldats étoient dans les meilleures dispositions, qu'au contraire ceux d'Afranius avoient donné plusieurs marques de crainte, n'ayant osé secourir leurs gens, ni descendre de dessus leurs montagnes, ni soutenir la vue de notre Cavalerie, & se bornant à se tenir serrés autour de leurs drapeaux qu'ils avoient déposés dans un seul endroit, sans se mettre en peine de les défendre, ni de garder leurs rangs ; que s'il ne jugeoit pas à propos de les attaquer sur leur hautenr, l'occasion s'en présenteroit assez dans leur marche, parce qu'ils seroient nécessairement obligés d'en sortir faute d'eau.

César se flattoit que sans combat, & sans exposer ses troupes, il viendroit à bout des ennemis auxquels il avoit coupé les vivres. Pourquoi acheter la victoire au prix du sang de quelqu'un de ses soldats ? Et pourquoi exposeroit-il à recevoir des blessures de braves gens, qui l'avoient servi & qui le servoient encore avec tant de zele & d'affection ? Pourquoi enfin tenter la fortune, sur-tout le devoir d'un Général ne consistant pas moins dans la prudence que dans la valeur ? Dailleurs il étoit touché du malheur de ses concitoyens dont il voyoit la perte inévitable ; & il aimoit mieux une victoire qui ne coutât la vie à personne. Ce ménagement déplaisoit à la plupart de ses soldats : ils disoient tout haut, que puisqu'il perdoit une si belle occasion de vaincre, ils ne combattroient pas non plus quand il voudroit. Ces menaces le firent si peu changer de résolution, qu'il recula un peu pour rassurer les Ennemis. Afranius & Pétréius profiterent de ce mouvement, & rentrerent dans leur camp. César se rendit maître de toutes les hauteurs, ferma tous les chemins qui conduisoient à l'Ebre, & vint camper le plus près qu'il put des Ennemis.

Postero die duces adversariorum perturbati, quod omnem rei frumentariæ fluminisque Iberi spem amiserant, de reliquis rebus consultabant. Erat unum iter, Ilerdam si reverti vellent; alterum, si Tarraconem peterent. Hæc consiliantibus, nunciatur aquatores ab equitatu premi nostro: qua re cognita, crebras stationes disponunt equitum & cohortium alariarum, legionariasque interjiciunt cohortes: vallumque ex castris ad aquam ducere incipiunt; ut intra munitionem & sine timore, & sine stationibus aquare possent. Id opus inter se Petreius atque Afranius partiuntur: ipsique, perficiendi operis causa, longius progrediuntur.

Quorum discessu liberam nacti milites colloquiorum facultatem, vulgo procedunt; & quem quisque in castris notum aut municipem habebat, conquirit atque evocat. Primum agunt gratias omnes omnibus, quod sibi perterritis pridie pepercissent: eorum se beneficio vivere. Deinde Imperatoris fidem quærunt; recte-ne se illi sint commissuri; &, quod non ab initio fecerint, armaque cum hominibus necessariis & consanguineis contulerint, conqueruntur. His provocati sermonibus fidem ab Imperatore de Petreii & Afranii vita petunt; ne quod in se scelus concepisse, neu suos prodidisse videantur: quibus confirmatis rebus, se statim signa translaturos confirmant; legatosque de pace, primorum ordinum centuriones ad Cæsarem mittunt. Interim alii suos in castra, invitandi causa, adducunt; alii ab suis abducuntur: adeo, ut una castra jam facta ex binis viderentur; compluresque tribuni militum & centuriones ad Cæsarem veniunt; seque ei commendant. Hoc idem fit a principibus Hispaniæ; quos

Le lendemain leurs Généraux inquiets d'avoir perdu tout espoir de parvenir au fleuve & de tirer des vivres du pays, tinrent conseil pour délibérer sur ce qu'il leur restoit à faire. Il s'agissoit de savoir s'ils retourneroient à Lérida, ou s'ils marcheroient vers Tarragone. Ils délibéroient sur ces objets, lorsqu'on vint leur dire que ceux qu'ils avoient envoyés faire de l'eau, étoient chargés par notre Cavalerie. Sur cet avis ils posent plusieurs corps de garde de Cavalerie & d'Infanterie, les entremêlent de cohortes légionnaires, & font commencer un retranchement depuis leur camp jusqu'à l'eau, afin de pouvoir y aller à couvert en tout temps sans escorte. Afranius & Pétréius partagent entre eux l'ouvrage ; & chacun part de son côté pour y faire travailler.

En leur absence, leurs gens trouvant une occasion favorable pour parler aux nôtres, sortent en foule de leur camp, appellent ceux qui sont de leur connoissance ou de leur pays ; les remercient d'abord de les avoir épargnés la veille dans la consternation où ils étoient, avouant qu'ils leur doivent la vie : ensuite ils leur demandent s'ils peuvent compter sur la clémence de César, regrettant de n'y avoir pas eu recours plutôt, & de n'avoir pas porté les armes avec leurs parens & leurs amis. De discours en discours ils demandent de César assurance pour la vie d'Afranius & de Pétréius, afin qu'on ne puisse pas les accuser d'avoir voulu se charger d'un crime aussi noir que celui de les trahir ; & sur la parole qu'on leur en donne, ils s'engagent à passer aussi-tôt dans le parti de César, & lui députent leurs principaux Centurions pour convenir de tout avec lui. En attendant ils passent dans le camp les uns des autres ; de sorte que les deux camps ne paroissoient plus en former qu'un seul : plusieurs même des Tribuns militaires & des Centurions se rendirent auprès de César pour lui demander sa protection. On en voit faire autant aux principaux de l'Espagne qu'ils

illi evocaverant, & secum in castris habebant obsidum loco. Ii suos notos hospitesque quærebant; per quem quisque eorum aditum commendationis haberet ad Cæsarem. Afranii etiam filius adolescens, de sua & parentis sui salute cum Cæsare per Sulpicium legatum agebat. Erant plena lætitia & gratulatione omnia; eorum, qui tanta pericula vitasse; & eorum, qui sine vulnere tantas res confecisse videbantur: magnumque fructum suæ pristinæ lenitatis, omnium judicio, Cæsar ferebat; consiliumque ejus a cunctis probabatur.

Quibus rebus nunciatis Afranio, ab instituto opere discedit, seque in castra recipit; sic paratus, ut videbatur, ut, quicumque accidisset casus, hunc quieto & æquo animo ferret. Petreius vero non deserit sese: armat familiam: cum hac, & prætoria cohorte cetratorum, barbarisque equitibus paucis, beneficiariis suis, quos suæ custodiæ causa habere consueverat, improviso ad vallum advolat: colloquia militum interrumpit: nostros repellit ab castris: quos deprehendit, interficit: reliqui coëunt inter se; &, repentino periculo exterriti, sinistras sagis involvunt, gladiosque distringunt; atque ita se a cetratis, equitibusque defendunt, castrorum propinquitate confisi: seque in castra recipiunt; & ab iis cohortibus, quæ erant in statione ad portas, defenduntur.

Quibus rebus confectis, flens Petreius manipulos circuit, militesque appellat; neu se, neu Pompeium absentem Imperatorem suum adversariis ad supplicium transdant, obsecrat. Fit celeriter concursus in prætorium. Postulat, ut jurent omnes, se exercitum ducesque non deserturos; neque prodituros neque sibi separatim a reliquis consilium capturos. Princeps in hæc verba jurat ipse: ad idem jusjurandum adigit Afranium; subsequuntur tribuni militum,

avoient fait venir dans leur camp, & qui y étoient comme en ôtage : ils cherchoient des connoissances ou des protecteurs auprès de César pour être présentés à lui. Le fils même d'Afranius qui étoit alors fort jeune, avoit engagé Sulpicius Lieutenant de César à demander sa grâce & celle de son pere. La joie régnoit dans les deux camps : les uns se félicitoient d'avoir évité un si grand danger ; les autres, d'avoir fini une affaire si importante sans avoir répandu de sang ; & César recœuilloit au jugement de tout le monde, un merveilleux fruit de sa clémence & de son ancienne douceur : enfin sa conduite avoit l'approbation générale.

Afranius averti de ce qui se passoit, quitte les travaux & revient au camp, disposé, comme il paroissoit, à supporter avec patience & tranquilité tout ce qui pouvoit arriver. Quant à Pétréius, il prend son parti en homme décidé, il arme ses domestiques, y joint une cohorte Prétorienne Espagnole, avec quelque Cavalerie barbare qu'il avoit à sa solde & qui lui servoit ordinairement de garde, vole aussitôt aux retranchemens, interrompt les entretiens entre les soldats, chasse les nôtres de son camp, & passe au fil de l'épée ceux qui se laissent surprendre. Les autres se rassemblent ; & dans un péril aussi pressant, enveloppent leur bras gauche de leur manteau, & mettent l'épée à la main : en cet état, comptant sur le voisinage de notre camp, ils se défendent contre la Cavalerie & l'Infanterie, & regâgnent les retranchemens à la faveur de nos corps-de-garde qui étoient aux portes.

De-là Pétréius court de tente en tente en pleurant, appelle les soldats, & les conjure de ne livrer, ni lui ni Pompée leur Général absent, aux supplices que leurs ennemis leur préparent. Aussi-tôt il les fait tous assembler dans sa tente, & leur fait jurer de n'abandonner ni leurs Chefs, ni leurs camarades ; de ne point les trahir, & de ne faire aucun traité particulier. Il en fait serment le premier, & engage Afranius à en faire de même. Les Tribuns,

centurionesque. Centuriatim producti milites idem jurant; edicunt penes quem quisque sit miles Cæsaris, ut producatur; productos palam in prætorio interficiunt: sed plerosque hi, qui receperant, celant, noctuque per vallum emittunt. Sic terror oblatus a ducibus, crudelitas in supplicio, nova religio jurisjurandi, spem præsentis deditionis sustulit; mentesque militum convertit, & rem ad pristinam belli rationem redegit.

Cæsar, qui milites adversariorum in castra per tempus colloquii venerant, summa diligentia conquiri & remitti jubet: sed ex numero tribunorum militum, centurionumque, nonnulli sua voluntate apud eum remanserunt; quos ille postea magno in honore habuit. Centuriones in ampliores ordines, equites Romanos in Tribunitium restituit honorem.

Premebantur Afraniani pabulatione; aquabantur ægre: frumenti copiam legionarii nonnullam habebant; quod dierum duorum & viginti ab Ilerda frumentum jussi erant efferre: cetrati auxiliaresque nullam, quorum erant & facultates ad parandum exiguæ, & corpora insueta ad onera portanda: itaque magnus eorum quotidie numerus ad Cæsarem perfugiebat. In his erat angustiis res: sed ex propositis consiliis duobus explicitius videbatur Ilerdam reverti, quod ibi paululum frumenti reliquerant. Ibi se reliquum consilium explicaturos confidebant. Tarraco aberat longius; quo spatio plures rem posse casus recipere intelligebant. Hoc probato consilio, ex castris proficiscuntur. Cæsar, equitatu præmisso, qui novissimum agmen carpe-

les Centurions & leurs compagnies suivent leur exemple. Ils ordonnent à quiconque aura un soldat de César, de le livrer ; & ils tuent dans la tente même du Général tout ce qui s'en trouve. Mais plusieurs les cacherent, & les firent sauver la nuit par dessus le rempart. C'est ainsi que la terreur que les Généraux Ennemis inspirerent à leur armée, la cruauté dont ils userent envers nos gens, & la religion du serment qu'ils exigerent de nouveau de toutes leurs troupes, firent évanouir toutes les espérances d'accommodement, changerent les dispositions du soldat, & obligerent d'en revenir aux armes.

César fit faire une exacte perquisition des soldats d'Afranius qui étoient venus dans son camp lors de leurs conférences avec les siens, & les lui renvoya : il y eut seulement quelques Tribuns militaires & quelques Centurions qui d'eux-mêmes resterent auprès de lui ; & dans la suite il les distingua fort : il éleva les Centurions à des grades supérieurs, & fit les Chevaliers Romains Tribuns des soldats.

Les Ennemis étoient toujours pressés du besoin de fourage, & n'avoient de l'eau qu'avec peine : car pour du blé, les Légionnaires n'en manquoient pas absolument, ayant eu ordre en partant de Lérida de s'en pourvoir pour vingt-deux jours ; mais l'Infanterie Espagnole & les troupes auxiliaires n'en avoient point du tout ; elles manquoient d'argent pour en acheter, & leurs corps n'étoient pas accoutumés à porter des fardeaux : aussi en venoit-il tous les jours un grand nombre se rendre à César. Dans cette extrémité, des deux partis proposés, celui de retourner à Lérida parut le plus sûr aux ennemis, parce qu'ils y avoient laissé un peu de blé, & qu'ils comptoient pouvoir y prendre leur derniere résolution. Tarragone étoit plus éloigné, & ils jugeoient que ce long espace les exposeroit à plus d'accidents. Cet avis fut goûté, & ils décamperent. César envoya d'abord sa Cavalerie pour inquiéter leur arriè-

ret atque impediret, ipse cum legionibus subsequitur. Nullum intercedebat tempus, quin extremi cum equitibus præliarentur.

Genus erat hoc pugnæ: expeditæ cohortes novissimum agmen claudebant; pluriesque in locis campestribus subsistebant: si mons erat adscendendus, facile ipsa loci natura periculum repellebat; quod ex locis superioribus, qui antecesserant, suos adscendentes protegebant: cum vallis aut locus declivis suberat, neque ii, qui antecesserant, morantibus opem ferre poterant, equites vero ex loco superiore in aversos tela conjiciebant; tum magno erat in periculo res: requirebatur, ut cum ejusmodi esset locis appropinquatum, legionum signa consistere juberent, magnoque impetu equitatum repellerent; eo summoto, repente incitato cursu sese in valles universi demitterent, atque ita transgressi rursus in locis superioribus consisterent: nam tantum ab equitum suorum auxiliis aberant, quorum numerum habebant magnum, ut eos superioribus perterritos præliis, in medium reciperent agmen, ultroque eos tuerentur; quorum nulli ex itinere excedere licebat, quin ab equitatu Cæsaris exciperetur.

Tali dum pugnatur modo, lente ac paulatim proceditur; crebroque, ut sint auxilio suis, subsistunt, ut tum accidit: millia enim progressi quatuor, vehementiusque peragitati ab equitatu, montem excelsum capiunt, ibique una a fronte contra hostem castra muniunt, neque jumentis onera deponunt. Ubi Cæsaris castra posita, tabernaculaque constituta, & dimissos equites pabulandi causa, animadvertère; sese subito proripiunt, circiter hora sexta ejusdem diei: & spem nacti moræ, discessu nostrorum equitum, iter facere

re-garde & en retarder la marche ; après quoi il suivit avec les Légions. Sa Cavalerie ne donnoit pas un moment de relâche à l'arriere-garde.

Voici ce qui se passoit dans cette marche. Quelques cohortes fermoient l'arriere-garde, & faisoient face souvent dans la plaine. S'il falloit monter une montagne, la nature seule du terrein les défendoit assez contre l'Ennemi, parce que les premiers secouroient de dessus la hauteur ceux qui suivoient. Lorsqu'il se trouvoit un vallon, ou une colline à descendre, & que les premiers ne pouvoient plus secourir les derniers, notre Cavalerie, des hauteurs, les accabloit de traits, & les mettoit alors en grand danger. Quand donc ils approchoient de ces endroits, il falloit qu'ils fissent faire alte à leurs Légions, qui repoussoient vigoureusement notre Cavalerie ; après quoi ils couroient de toutes leurs forces dans la vallée jusqu'à ce qu'ils eussent gâgné une autre colline. A l'égard de leur Cavalerie, quoique très-nombreuse, loin de leur être d'aucun secours, elle étoit si effrayée des combats précédens, qu'ils se trouvoient obligés de la renfermer dans leur centre, & de la défendre elle-meme, parce qu'aucun Cavalier ne se détachoit du gros, qu'il ne fût d'abord enlevé par la Cavalerie de César.

Pendant que l'on étoit ainsi toujours aux prises, on avançoit peu & fort lentement, ces fréquentes altes pour se secourir au besoin, ne permettant pas de faire grande diligence. Aussi à peine les Ennemis avoient-ils fait environ une lieue, que toujours poursuivis par notre Cavalerie, ils furent obligés de gâgner une haute montagne, & d'y ranger toutes leurs troupes de front sans faire décharger le bagage. Ensuite lorsqu'ils virent notre armée campée, nos tentes dressées, & notre Cavalerie partie pour le fourage, ils se mirent aussi-tôt en marche vers le midi ; dans l'espérance de prendre les devants, avant que notre Cavalerie pût être de retour.

incipiunt. Qua re animadversa, Cæsar eductis legionibus subsequitur; præsidio impedimentis paucas cohortes relinquit; hora decima sequi pabulatores, equitesque revocari jubet. Celeriter equitatus ad quotidianum itineris officium revertitur. Pugnatur acriter ad novissimum agmen; adeo ut pene terga convertant: compluresque milites, etiam nonnulli centuriones interficiuntur. Instabat agmen Cæsaris, atque universum imminebat.

Tum vero neque ad explorandum idoneum locum castris, neque ad progrediendum data facultate, consistunt necessario; & procul ab aqua, & natura iniquo loco, castra ponunt: sed iisdem de causis Cæsar, quæ supra sunt demonstratæ, prælio non lacessit, & eo die tabernacula statui passus non est; quo paratiores essent ad insequendum omnes, sive noctu, sive interdiu erumperent. Illi, animadverso vitio castrorum, tota nocte munitiones proferunt, castraque castris convertunt. Hoc idem postero die a prima luce faciunt, totumque in ea re diem consumunt: sed, quantum opere processerant, & castra protulerant, tanto aberant ab aqua longius; & præsenti malo aliis malis remedia dabantur. Prima nocte, aquandi causa, nemo egreditur ex castris: proximo die, præsidio in castris relicto, universas ad aquam copias educunt: pabulatum emittitur nemo. His eos supplices malis haberi Cæsar, & necessariam subire deditionem, quam prælio decertare, malebat: conatur tamen eos vallo fossaque circumvenire; ut quam maxime repentinas eorum eruptiones demoretur, quo necessario descensuros existimabat. Illi, & inopia pabuli adducti, & quo essent ad iter expeditiores, omnia sarcinaria jumenta interfici jubent.

César

César en étant averti, les suit avec ses Légions, après avoir seulement laissé quelques cohortes pour garder le bagage : vers les quatre heures du soir, il envoya ordre de faire suivre ses fourageurs, & de rappeler sa Cavalerie. Elle revint aussi-tôt reprendre son exercice ordinaire : & le combat s'échauffa tellement entr'elle & l'arriere-garde Ennemie, qu'il s'en fallut peu que celle-ci ne tournât le dos : elle eut quantité de soldats, & même quelques Centurions tués. Cependant notre armée entiere approchoit & leur alloit tomber sur les bras.

Alors Afranius qui n'avoit ni le temps de chercher un lieu convenable pour camper, ni le moyen de continuer son chemin, fut nécessairement obligé de s'arrêter & de camper dans un endroit fort désavantageux & éloigné de l'eau. César ne voulut pas l'attaquer, pour les raisons que l'on a dites : il ne voulut pas non plus faire dresser ses tentes, afin d'être plus disposé à le suivre, soit qu'il décampât de jour, soit qu'il le fit de nuit. L'Ennemi remarquant le désavantage de son poste, travailla toute la nuit à étendre ses retranchemens, & à multiplier ses campemens : il fit encore la même chose le lendemain depuis le point du jour jusqu'au soir; mais plus il embrassoit de terrein, plus aussi il s'éloignoit de l'eau ; ainsi il remédioit à un mal par un autre. La premiere nuit personne ne sortit pour aller à l'eau ; le jour suivant, ayant laissé au camp une simple garde, toute l'armée y alla en corps, & aucun n'alla au fourage. César aimoit mieux les forcer à se rendre par la faim & par la soif, que par les armes : cependant il travailla à les renfermer par un retranchement & par un fossé, pour se garantir de leurs irruptions & de leurs sorties inopinées, auxquelles il prévoyoit bien qu'ils seroient obligés. Alors voyant que le fourage leur manquoit, & ne voulant pas se charger de bagage dans leur marche, ils firent tuer toutes leurs bêtes de somme.

In his operibus consiliisque biduum consumitur: tertio die magna jam pars operis Cæsaris processerat. Illi, impediendæ rei causa, hora circiter octava signo dato, legiones educunt, aciemque sub castris instruunt. Cæsar ab opere legiones revocat; equitatum omnem convenire jubet; aciem instruit: contra opinionem enim militum, famamque omnium, videri prælium diffugisse, magnum detrimentum afferebat. Sed eisdem de causis, quæ sunt cognitæ, quo minus dimicare vellet, movebatur; atque hoc etiam magis, quod spatii brevitas, etiam in fugam conjectis adversariis, non multum ad summam victoriæ juvare poterat: non enim amplius pedum millibus duobus ab castris castra distabant. Hinc duas partes acies occupabant; tertia vacabat, ad incursum atque impetum militum relicta. Si prælium committeretur, propinquitas castrorum celerem superatis ex fuga receptum dabat. Hac de causa constituerat signa inferentibus resistere, prior prælio non lacessere.

Acies erat Afraniana duplex legionum quinque, & tertium in subsidiis locum alariæ cohortes obtinebant. Cæsaris triplex; sed primam aciem quaternæ cohortes ex quinis legionibus tenebant: has subsidiariæ ternæ, & rursus aliæ totidem, suæ cujusque legionis, subsequebantur; sagittarii funditoresque media continebantur acie: equitatus latera cingebat. Tali instructa acie, tenere uterque propositum videbatur; Cæsar, ut, nisi coactus, prælium non committeret; ille ut, opera Cæsaris impediret. Producitur tamen res; aciesque ad solis occasum continentur: inde utrique in castra discedunt. Postero die, munitiones institutas Cæsar parat perficere; illi vadum fluminis Sicoris

Ils employerent deux jours à faire leurs préparatifs. Le troisieme, voyant que les ouvrages de César étoient bien avancés, ils sortirent vers deux heures après midi, & se rangerent en bataille à la tête de leur camp ; César de son côté rappela ses Légions, rassembla toute sa Cavalerie, & se mit aussi en bataille : car paroître refuser d'en venir aux mains, contre les désirs tant des Officiers que des soldats, & contre ce qu'on attendoit de lui, c'auroit été se faire tort. Cependant les mêmes motifs dont on a déja parlé, l'empêchoient de souhaiter la bataille ; surtout parce que le petit espace du terrein ne permettoit pas une victoire complette, après avoir mis en fuite les ennemis. En effet d'un camp à l'autre il n'y avoit guere que deux mille pas : les deux armées en occupoient chacune un tiers ; l'autre tiers étoit pour le choc. Si donc on en venoit aux mains, la proximité des deux camps donnoit aux vaincus la facilité de se retirer promptement dans le leur, sans crainte d'être poursuivis. Cette nouvelle raison servit encore à le fortifier dans sa résolution, de rester sur la défensive, & de ne pas attaquer le premier.

L'armée d'Afranius étoit rangée sur deux lignes composées de cinq Légions ; & ses troupes auxiliaires formoient le corps de réserve. Celle de César étoit rangée sur trois ; dans la premiere il mit quatre cohortes tirées de chacune de ces cinq Légions, dans la seconde trois, & autant dans la troisieme ; ce qui faisoit en tout cinquante cohortes : les gens de trait & les frondeurs étoient au milieu, & la Cavalerie sur les aîles. L'armée ainsi rangée, on paroissoit de part & d'autre disposé à remplir son objet : César, à n'en point venir aux mains s'il n'y étoit forcé, Afranius à empêcher César de continuer ses travaux : les deux armées resterent en cet état jusqu'au soleil couché, après quoi chacun rentra dans son camp. Le lendemain, César fit continuer ses travaux, & Afranius essaya s'il ne pouroit point parvenir à pas-

tentare, si transire possent : qua re animadversa, Cæsar Germanos levis armaturæ, equitumque partem flumen transjicit; crebrasque in ripis custodias disponit.

Tandem, omnibus rebus obsessi, quartum jam diem sine pabulo retentis jumentis, aquæ, lignorum, frumenti inopia colloquium petunt; &, id si fieri possit, semoto a militibus loco. Ubi id a Cæsare negatum, &, palam si colloqui vellent, concessum est; datur obsidis loco Cæsari filius Afranii. Venitur in eum locum, quem Cæsar delegit : audiente utroque exercitu, loquitur Afranius : Non esse aut ipsi, aut militibus succensendum, quod fidem erga Imperatorem suum Cneium Pompeium conservare voluerint; sed satis jam fecisse officio, satisque supplicii tulisse perpessos omnium rerum inopiam : nunc vero, pene ut feras, circummunitos, prohiberi aqua, prohiberi ingressu : neque corpore dolorem, neque animo ignominiam ferre posse : itaque se victos confiteri : orare atque obsecrare, si quis locus misericordiæ relinquatur, ne ad ultimum supplicium progredi necesse habeant. Hæc quam potest demississime atque subjectissime exponit.

Ad ea Cæsar respondit : Nulli omnium has partes vel querimoniæ, vel miserationis, minus convenisse; reliquos enim omnes suum officium præstitisse : se, qui etiam bona conditione, & loco, & tempore æquo confligere noluerit, ut quam integerrima essent ad pacem omnia : exercitum suum qui, injuria etiam accepta suisque interfectis, quos in sua potestate habuerit, conservarit & texerit; illius denique exercitus milites, qui per se de concilianda pace egerint : qua in re omnium suo-

ser la Segre. César s'en apperçut, envoya au-delà de cette riviere une partie de sa Cavalerie avec son Infanterie Allemande, armée à la légere, & mit plusieurs corps de garde sur les bords de la riviere.

Enfin les Generaux Ennemis se voyant assiégés de tous côtés, les chevaux étant depuis quatre jours sans fourage, & les soldats sans eau, sans bois, sans vivres, demandent à parlementer dans un lieu éloigné des troupes, si cela se peut. César refusa l'entrevue secrete, & accepta la publique. On lui donne en ôtage le fils d'Afranius, & l'on se rend au lieu qu'il a marqué. Là en présence des deux armées, Afranius dit qu'on ne devoit pas trouver mauvais que lui & ses troupes eussent voulu demeurer fideles à Pompée leur Général; mais qu'ils avoient assez satisfait à leur devoir, & qu'ils avoient assez souffert; qu'ils avoient éprouvé la plus grande disette pour l'amour de lui; qu'à présent ils se voyoient enfermés comme des bêtes, sans pouvoir entrer ni sortir; que leurs corps étoient épuisés par la famine, & leur front couvert de honte; qu'ils se confessoient donc vaincus, & qu'ils demandoient instamment, qu'au cas qu'il y eût encore lieu à la clémence, on leur épargnât l'horreur du dernier supplice. Il fit ces représentations avec toute la soumission & l'humilité possible.

César répondit qu'il n'y avoit personne à qui dans cette occasion il convînt moins qu'à Afranius de se plaindre, & de chercher à exciter la compassion; que tous les autres avoient fait leur devoir: lui César, parce que pouvant attaquer avec avantage, dans des postes désavantageux à l'Ennemi & dans un temps favorable, il n'en avoit rien fait, pour qu'il fût plus facile d'en venir à un accommodement: son armée, puisque malgré l'outrage qu'elle avoit reçu du massacre de ses camarades, elle avoit conservé & mis à couvert de toute insulte les soldats Ennemis qu'elle avoit en son pouvoir: les soldats enfin

rum vitæ consulendum putârunt. Sic omnium ordinum partes in misericordia constitisse: ipsos duces a pace abhorruisse: eos, neque colloquii, neque induciarum jura servasse; & homines imperitos, & per colloquium deceptos, crudelissime interfecisse. Accidisse igitur his, quod plerumque hominibus nimia pertinacia atque arrogantia accidere soleat; uti eo recurrant, & id cupidissime petant, quod paulo ante contempserint: neque nunc se illorum humilitate, neque aliqua temporis opportunitate postulare, quibus rebus augeantur opes suæ; sed eos exercitus, quos contra se multos jam annos aluerint, velle dimitti: neque enim sex legiones alia de causa missas in Hispaniam, septimamque ibi conscriptam; neque tot tantasque classes paratas; neque summissos duces, rei militaris peritos: nihil horum ad pacandas Hispanias, nihil ad usum provinciæ provisum; quæ propter diuturnitatem pacis nullum auxilium desiderarit: omnia hæc jam pridem contra se parari: in se novi generis imperia constitui; ut idem ad portas urbanis præsideat rebus, & duas bellicosissimas provincias absens tot annos obtineat: in se jura magistratuum commutari, ne ex prætura & consulatu, ut semper, sed per paucos probati & electi in provincias mittantur: in se ætatis excusationem nihil valere; quod superioribus bellis probati ad obtinendos exercitus evocentur: in se uno

d'Afranius, qui étoient venus d'eux-mêmes parler de paix, ce qu'ils croyoient devoir faire pour se soustraire à la mort. César conclut que chacun avoit fait paroître ses bonnes dispositions pour la douceur; que les Chefs seuls n'avoient point voulu entendre parler d'accord; que loin d'observer les lois des trèves & des entrevues, ils avoient cruellement massacré des gens sans défiance, abusés sous le nom de conférence; qu'il leur arrivoit donc ce qui arrive d'ordinaire à ceux qui ne suivent que leur opiniâtreté & leur fierté, de rechercher & de demander avec un extrême empressement ce qu'ils méprisoient auparavant: que cependant il ne vouloit profiter ni de leur abattement, ni des circonstances favorables où il se trouvoit, pour augmenter son pouvoir; qu'il vouloit seulement qu'on licenciât les armées que l'on entretenoit depuis long-temps contre lui; car, ajouta-t-il, ce n'est pas pour un autre motif qu'on a envoyé six légions ici, qu'on y en a levé une septième, qu'on y a entretenu tant de nombreuses flottes, & des généraux si expérimentés: ce n'étoit ni pour pacifier l'Espagne ni pour secourir la province, qui jouissant d'une longue paix n'avoit besoin d'aucun secours; il dit que c'étoit contre lui qu'on faisoit depuis long-temps ces préparatifs; qu'on vouloit établir un nouveau genre de gouvernement, dans lequel on voyoit le même homme des portes de Rome présider à toutes les délibérations, & régler, quoiqu'absent, pendant plusieurs années deux Provinces très-belliqueuses; qu'on violoit à son occasion les droits sacrés des Magistrats, & qu'au lieu de donner le gouvernement des Provinces à des Préteurs & à des Consuls, comme cela s'étoit toujours pratiqué, on y envoyoit des particuliers choisis par le parti; qu'on n'avoit point voulu souffrir qu'il jouît du bénéfice de l'âge, qui permettoit d'appeler au commandement des armées ceux qui s'étoient distingués dans les guerres précédentes; qu'il étoit le

non servari, quod sit omnibus datum semper imperatoribus, ut, rebus feliciter gestis, aut cum honore aliquo, aut certe sine ignominia domum revertantur, exercitumque dimittant. Quæ tamen omnia, & se tulisse patienter & esse laturum; neque nunc id agere, ut ab illis abductum exercitum teneat ipse, quod tamen sibi difficile non sit, sed ne illi habeant, quo contra se uti possint: proinde, ut esset dictum, provinciis excederent, exercitumque dimitterent: si id sit factum, nociturum se nemini: hanc unam atque extremam pacis esse conditionem.

Id vero militibus fuit pergratum & jucundum, ut ex ipsa significatione potuit cognosci; ut, qui aliquid victi incommodi expectavissent, ultro inde præmium missionis ferrent: nam cum de loco & tempore ejus rei controversia inferretur, & voce & manibus ex vallo, ubi constiterant, significare cœperunt, ut statim dimitterentur; neque omni interposita fide firmum esse posse, si in aliud tempus differretur. Paucis cum esset in utramque partem verbis disputatum, res huc deducitur; ut ii, qui habeant domicilium aut possessiones in Hispania, statim; reliqui ad Varum flumen dimittantur: ne cui de eis noceatur, neve quis invitus sacramento dicere cogatur a Cæsare, cavetur.

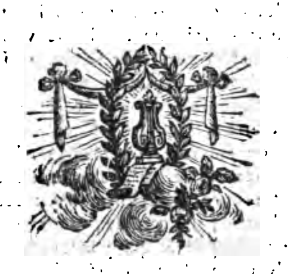
Cæsar ex eo tempore, dum ad flumen Varum veniatur, se frumentum daturum pollicetur: addit etiam, ut, quid quisque eorum in bello amiserit, quæ sint penes milites suos, iis qui amiserint, restituatur: militibus, æqua facta æstimatione, pecuniam pro iis rebus dissolvit. Quascum-

seul de tous les Généraux à qui on n'avoit pas voulu permettre, après avoir bien servi la République, de rentrer dans Rome avec honneur, ou du moins sans honte, & de congédier son armée; qu'il avoit souffert patiemment toutes ces injustices, & qu'il étoit encore prêt à les souffrir; que son intention n'étoit point de leur ôter le commandement pour se l'approprier, ce qui cependant ne lui seroit pas difficile; que son dessein étoit uniquement de les priver des forces dont ils abusoient pour lui nuire; qu'il falloit donc comme il l'avoit déja proposé, qu'ils sortissent de la Province, & qu'ils licenciassent leur armée, moyennant quoi il ne feroit mal à personne; que c'étoit à cette derniere & seule condition qu'il attachoit la paix.

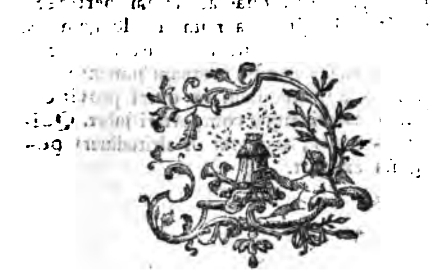
Ce discours fut très agréable aux soldats, comme il parut par la joie qu'ils témoignerent: il étoit en effet bien doux pour des vaincus qui s'attendoient à quelque mauvais traitement, de se voir offrir une récompense, c'est-à-dire, leur congé. Aussi comme on contestoit sur le lieu & sur le temps où l'on devoit les licencier, tous firent signe & crierent du rempart où ils étoient, qu'il falloit que ce fût sur l'heure; que si l'on différoit, les plus grands sermens ne seroient pas capables de les assurer de l'obtenir. Après que l'on eut encore agité un moment cette question de part & d'autre, il fut réglé, que ceux qui étoient domiciliés en Espagne & qui y avoient du bien, auroient sur-le-champ leur congé, & qu'on licencieroit le reste à la riviere du Var. César leur promit qu'il ne leur seroit fait aucun tort, & qu'il n'obligeroit personne à s'engager dans ses troupes malgré lui.

César s'engagea aussi à les nourrir depuis ce moment jusqu'à leur arrivée au Var. Il ordonna encore que tout ce qu'ils auroient perdu à la guerre, & qui se trouveroit entre les mains de ses soldats, leur fût rendu, & il paya à ses troupes le prix auquel ces effets furent estimés. Depuis ce moment les troupes

que postea controversias inter se milites habuerunt, sua sponte ad Cæsarem in jus adierunt. Petreius atque Afranius, cùm stipendium ab legionibus, pene seditione facta, flagitaretur, cujus illi diem nondum venisse dicerent, Cæsar ut cognosceret, postulant; eoque utrique, quod statuit, contenti fuerunt. Parte circiter tertia exercitus eo biduo dimissa, duas legiones suas antecedere, reliquas subsequi jussit, ut non longo inter se spatio castra facerent: eique negotio Q. Fusium Kalenum legatum præfecit. Hoc ejus præscripto, ex Hispania ad Varum flumen est iter factum; atque ibi reliqua pars exercitus dimissa est.



le firent l'arbitre de tous leurs differens; & sur ce qu'Afranius & Pétréius refusoient de leur payer leur montre qu'elles demandoient avec hauteur, les chefs alléguant qu'elle n'étoit pas encore échue, on pria César de juger; & les uns & les autres s'en tinrent à ce qu'il décida. Environ le tiers de cette armée fut licencié pendant les deux jours qu'on resta dans ce camp; après quoi César fit prendre les devants à deux Légions, & ordonna au reste de suivre, afin qu'elles ne campassent pas loin les unes des autres: il donna la conduite de cette marche à Q. Fusius Kalénus son Lieutenant-Général. Après avoir réglé toutes choses, il quitta l'Espagne & se rendit sur le Var, où le reste de l'armée Ennemie fut licencié.



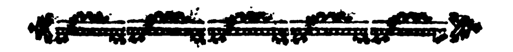


LIBER SECUNDUS.

I. Massiliensium obsidionis continuatio. II. Totius Hispaniæ deditio. III. Massiliæ redditio. IV. Curionis clades in Africa.

DUM hæc in Hispania geruntur, Caius Trebonius legatus, qui ad oppugnationem Massiliæ relictus erat, duabus ex partibus aggerem, vineas, turresque ad oppidum agere instituit. Una erat proxima portui, navalibusque: altera ad partem, qua est aditus ex Gallia atque Hispania ad id mare, quod adigit ad ostium Rhodani. Massilia enim fere ex tribus oppidi partibus mari alluitur: reliqua quarta est, quæ aditum habet a terra. Hujus quoque spatii pars ea, quæ ad arcem pertinet, loci natura & valle altissima munita, longam & difficilem habet oppugnationem. Ad ea perficienda opera, Caius Trebonius magnam jumentorum atque hominum multitudinem ex omni provincia vocat; vimina materiamque comportari jubet. Quibus comparatis rebus, aggerem in altitudinem pedum octoginta exstruit.

Sed tanti erant antiquitus in oppido omnium rerum ad bellum apparatus, tantaque multitudo tormentorum, ut eorum vim nullæ contextæ viminibus vineæ sustinere possent. Asseres enim pedum duodecim, cuspidibus præfixi, atque hi maximis balistis missi, per quatuor ordines cratium in terra defigebantur. Itaque pedalibus lignis conjunctis inter se porticus integebatur; atque hac agger inter manus proferebatur. Antecedebat te-



LIVRE SECOND.

I. Continuation du Siége de Marseille. II. Soumission de toute l'Espagne. III. Reddition de Marseille. IV. Défaite de Curion en Afrique.

PENDANT que ceci se passoit en Espagne, C. Trébonius Lieutenant, que César avoit laissé au Siége de Marseille, forma deux attaques, & fit ses approches avec des mantelets & des tours. Il avoit dressé l'une de ces attaques dans le voisinage du port & de l'arsenal pour les vaisseaux; l'autre vers l'embouchure du Rhône, dans l'endroit où l'on passe en venant de la Gaule & de l'Espagne, pour se rendre à cette mer qui en est voisine. Car Marseille est baignée par la mer presque de trois côtés; & ce n'est que par le quatriéme qu'on peut y entrer par terre: une partie même de ce côté qui joint le château, est très-forte, tant par sa situation, que par une vallée profonde qui en rend l'attaque fort longue & fort difficile. Pour finir promptement ces travaux, C. Trébonius avoit fait venir de toute la Province grand nombre d'hommes, de chevaux, quantité de bois & d'osier; dont il fit faire une terrasse de quatre-vingts pieds de haut.

Mais de longue main on avoit si bien pourvu cette ville de tout pour la guerre, & l'on y avoit fait provision de tant de machines, qu'il n'y avoit point de mantelets d'osier qui pussent résister à leur effort. Leurs Balistes lançoient des solives de douze pieds de long garnies de pointes de fer par le bout, qui perçoient quatre rangs de claies, & entroient encore assez avant en terre. Pour soutenir de si lourdes masses, on fit une galerie couverte de pièces de bois jointes ensemble d'un pied d'épaisseur; à l'abri de laquelle on se donnoit de main en main ce qui

ftudo pedum fexaginta, æquandi loci caufa; facta item ex fortiffimis lignis, involuta omnibus rebus, quibus ignis jactus & lapides defendi poffent. Sed magnitudo operum, altitudo muri atque turrium, multitudo tormentorum, omnem adminiftrationem tardabat: tum crebræ per Albicos eruptiones fiebant ex oppido; ignefque aggeri & turribus inferebantur: quæ facile noftri repellebant milites; magnifque ultro illatis detrimentis, eos, qui eruptionem fecerant, in oppidum rejiciebant.

Interim Lucius Nafidius ab Cneio Pompeio cum claffe navium fexdecim, in quibus paucæ erant æratæ, Lucio Domitio Maffilienfibufque fubfidio miffus, freto Siliciæ, imprudente atque inopinante Curione, provehitur: appulfifque Meffanam navibus, atque inde, propter repentinum terrorem, Principum ac Senatus fuga facta, ex navalibus eorum unam deducit. Hac adjuncta ad reliquas naves, curfum Maffiliam verfus perficit; præmiffaque clam navicula, Domitium Maffilienfefque de fuo adventu certiores facit; eofque magnopere hortatur, ut rurfus cum Bruti claffe, additis fuis auxiliis, confligant.

Maffilienfes, poft fuperius incommodum, veteres ad eumdem numerum ex navalibus productas naves refecerant; fummaque induftria armaverant, [remigum gubernatorumque magna copia fuppetebat] pifcatoriafque adjecerant, atque contexerant, ut effent ab ictu telorum remiges tuti: has fagittariis tormentifque compleverant. Tali modo inftructa claffe, omnium feniorum, matrum

étoit nécessaire pour la construction de la terrasse. Pour égaliser le terrein, on faisoit précéder une tortue de soixante pieds de longueur, composée de même d'un bois très-fort, & enveloppée de tout ce qui pouvoit la défendre du feu & des pierres. Malgré cela, la grandeur des ouvrages, la hauteur des tours & des murailles de la ville, le grand nombre de machines des assiégés empêchoient les ouvriers d'avancer. Outre cela les montagnads faisoient de fréquentes sorties, & venoient mettre le feu à nos tours & à notre terrasse : mais nos soldats l'éteignoient aisément, après avoir fait périr plusieurs de ces montagnards, & les repoussoient jusque dans la ville.

Cependant L. Nasidius que Pompée envoyoit au secours de L. Domitius & des Marseillois avec seize vaisseaux, dont quelques-uns avoient la proue armée d'airain, passa le détroit de Sicile, sans que Curion en fût informé & s'y attendît. Etant abordé à Messine, il y causa une telle épouvante, que les Chefs & le Sénat de la ville ayant pris la fuite, lui donnerent moyen d'enlever une galere de l'Arsenal. Il la joignit à ses autres navires, & prit sa route vers Marseille, après avoir envoyé secrètement une petite barque, donner avis de sa venue à Domitius & aux Marseillois, les exhortant fortement à tenter un second combat naval contre Brutus avec le secours qu'il leur amenoit,

Depuis leur premiere défaite, les Marseillois avoient tiré de leur Arsenal le même nombre de galeres que la premiere fois, les avoient radoubées, & les avoient armées avec une très-grande adresse. Ils y avoient embarqué quantité de braves rameurs & d'habiles pilotes ; ils y avoient ajouté des barques de pêcheurs, les avoient garnies de parapets pour mettre les rameurs à couvert du trait ; & les avoient remplies d'archers & de machines. Leur flotte ainsi équipée, & encouragés par les prieres, &

familiæ, virginum precibus & fletu excitati, ut extremo tempore civitati subvenirent; non minore animo ac fiducia, quam ante dimicaverant, naves conscendunt: communi enim fit vitio naturæ, ut invisis latitantibus, atque incognitis rebus magis confidamus, vehementiusque exterreamur, ut tum accidit: adventus enim Lucii Nasidii summa spe & voluntate civitatem compleverat. Nacti idoneum ventum, ex portu exeunt; & Tauroënta, quod est castellum Massiliensium, ad Nasidium perveniunt; ibique naves expediunt: rursusque se ad confligendum animo confirmant, & consilia communicant. Dextra pars Massiliensibus attribuitur, sinistra Nasidio.

Eodem Brutus contendit, aucto navium numero: nam ad eas, quæ factæ fuerant Arelate per Cæsarem, captivæ Massiliensium accesserant sex. Has superioribus refecerat diebus, atque omnibus rebus instruxerat. Itaque suos cohortatus, quos integros superavissent, ut victos contemnerent, plenus spei bonæ atque animi, adversus eos proficiscitur. Facile erat ex castris Cneii Trebonii, atque omnibus superioribus locis prospicere in urbem; ut omnis juventus, quæ in oppido remanserat, omnesque superioris ætatis, cum liberis, atque uxoribus, publicisque custodiis, aut ex muro ad coelum manus tenderent, aut templa Deorum immortalium adirent, & ante simulacra projecti victoriam ab Diis exposcerent: neque erat quisquam omnium, qui non in ejus diei casu suarum omnium fortunarum eventum consistere existimaret. Nam & honesti ex juventute, & cujusque ætatis amplissimi, nominatim evocati atque obsecrati, naves conscenderant; ut, si quid adversi accidisset

les larmes des vieillards, des meres de famille & des filles qui les conjuroient de secourir leur patrie dans cette extrémité, ils s'embarquent avec autant de résolution & d'assurance que la premiere fois : car les hommes sont si foibles, que tout ce qu'ils n'ont jamais vu ou qui leur paroît nouveau & extraordinaire, produit toujours en eux beaucoup de confiance ou beaucoup d'effroi. Ce fut ce que l'on vit alors : car l'arrivée de Nasidius avoit rempli tous les esprits des espérances les plus flatteuses, & de la meilleure volonté. Dans ces dispositions, le vent s'étant trouvé favorable, ils mirent à la voile, & se rendirent à Toulon, château appartenant aux Marseillois, où ils joignirent Nasidius. Là ils se communiquent leurs desseins, rangent leur flotte en bataille, & se fortifient dans la résolution de combattre. Les Marseillois eurent l'aîle droite, & Nasidius la gauche.

Brutus va au-devant d'eux avec sa flotte augmentée de plusieurs vaisseaux : car outre les galeres que César avoit fait construire à Arles, Brutus y avoit joint les six qu'il avoit enlevées aux Marseillois ; il les avoit peu auparavant remises en état, & pourvues de tout. Après donc avoir exhorté ses gens à mépriser un Ennemi affoibli, qu'ils avoient déja vaincu lorsqu'il avoit toutes ses forces, il va à eux plein d'espérance & de résolution. Il étoit facile du camp de Trébonius & de toutes les hauteurs de découvrir dans la ville : on y voyoit toute la jeunesse qui y étoit restée, les vieillards, les femmes, les enfans, la garnison même, lever les mains au ciel, de dessus les murailles, ou courir aux temples de leurs dieux, & là prosternés au pied des Autels, leur demander la victoire : car tous étoient persuadés que cette journée devoit décider du salut commun & de celui de la ville, puisque la fleur de leur jeunesse, avec tout ce qu'il y avoit de distingué & de considérable dans la place, étoit monté sur la flotte à la priere & aux instances des habitants : de sorte qu'en cas de mal-

set, ne ad conandum quidem sibi quidquam reliqui fore viderent: si superavissent, vel domesticis opibus, vel externis auxiliis, de salute urbis confiderent.

Commisso prælio, Massiliensibus res nulla ad virtutem defuit: sed memores eorum præceptorum, quæ paulo ante ab suis acceperant, hoc animo decertabant, ut nullum aliud tempus ad conandum habituri viderentur; &, quibus in pugna vitæ periculum accideret, non ita multo se reliquorum civium fatum antecedere existimarent, quibus, urbe capta, eadem esset belli fortuna patienda. Diductisque nostris paulatim navibus, &, artificio gubernatorum, mobilitati navium locus dabatur; & si quando nostri facultatem nacti, ferreis injectis manibus, navem religaverant, undique suis laborantibus succurrebant. Neque vero conjuncti Albicis cominus pugnando deficiebant; neque multum cedebant virtute nostris. Simul ex minoribus navibus magna vis eminus missa telorum, multa nostris de improviso imprudentibus atque impeditis vulnera inferebant: conspicatæque naves triremes duæ navem D. Bruti, quæ ex insigni facile agnosci poterat, duabus ex partibus sese in eam incitaverant; sed tantum, re provisa, Brutus celeritate navis enisus est, ut parvo momento antecederet. Illæ adeo graviter inter se incitatæ conflixerunt, ut vehementissime utræque ex concursu laborarent; altera vero perfracto rostro, tota collabefieret. Qua re animadversa, quæ proximæ ei loco ex Bruti classe naves erant, in eas impeditas impetum faciunt, celeriterque ambas deprimunt.

Sed Nasidianæ naves nulli usui fuerunt, celeriterque pugna excesserunt: non enim has aut con-

heur, ils se trouvoient absolument sans ressource: si au contraire ils étoient vainqueurs, ils espéroient pouvoir sauver leur ville, tant par leurs propres forces, que par les secours qui leur viendroient du dehors.

Le combat engagé, les Marseillois firent tout ce qu'on pouvoit attendre de braves gens. Le souvenir de ce que leurs femmes & leurs enfants leur avoient représenté à leur départ, les animoit tellement au combat, qu'ils paroissoient persuadés qu'il ne leur restoit que ce seul moment pour faire leur devoir, & que ceux qui viendroient à être tués dans le combat, ne précéderoient pas de beaucoup la mort de leurs concitoyens, puisque le même sort les attendoit dès que la ville seroit prise. Nos vaisseaux s'étoient un peu éloignés les uns des autres; ce qui donnoit lieu aux pilotes Ennemis de montrer leur adresse à faire manœuvrer les leurs. Si quelquefois nous trouvions le moyen d'en accrocher quelqu'un, de toutes parts ils couroient à son secours. Joints aux montagnards d'Albi, ils se défendoient courageusement de près, & ne cédoient même que peu à nos gens. Cependant de leurs moindres vaisseaux ils nous lançoient sans cesse une grêle de dards, qui surprenoient & blessoient ceux qui n'étoient pas sur leurs gardes. Deux de leurs galeres ayant remarqué celle que montoit Brutus, qu'il étoit aisé de reconnoître à son pavillon, partirent chacune de leur côté, & vinrent sur lui à force de rames; mais il les évita si vîte & si à propos, que dans un moment il gâgna les devants. Ces deux galeres se heurterent si violemment, qu'elles en furent fort endommagées: l'une eut sa proue brisée, & fut toute fracassée. Quelques Vaisseaux de la flotte de Brutus qui étoient proches, s'appercevant du mauvais état où elles étoient, les attaquerent, & les coulerent bientôt à fond.

Dans cette action les vaisseaux de Nasidius ne rendirent aucun service aux Marseillois, & se retire-

spectus patriæ, aut propinquorum præcepta, ad extremum vitæ periculum adire cogebant. Itaque ex eo numero navium nulla desiderata est: ex Massiliensium classe, quinque sunt depressæ, quatuor captæ, una cum Nasidianis profugit: quæ omnes citeriorem Hispaniam petiverunt. At ex reliquis una præmissa Massiliam, hujus nuncii perferendi gratia, cum jam appropinquaret urbi, omnis sese multitudo ad cognoscendum effudit: ac, re cognita, tantus luctus excepit, ut urbs ab hostibus capta eodem vestigio videretur. Massilienses tamen nihilo segnius ad defensionem urbis reliqua apparare cœperunt.

Est animadversum ab legionariis, qui dexteram partem operis administrabant, ex crebris hostium eruptionibus, magno sibi esse præsidio posse, si, pro castello ac receptaculo, turrim ex latere sub muro fecissent, quam primo, ad repentinos incursus, humilem parvamque fecerant. Huc se referebant: hinc, si qua major oppresserat vis, propugnabant: hinc, ad repellendum & prosequendum hostem, procurrebant. Patebat hæc quoquoversus pedes triginta: sed parietum crassitudo pedum quinque. Postea vero, ut est rerum omnium magister usus, hominum adhibita solertia, inventum est, magno esse usui posse, si hæc esset in altitudinem turris elata. Id hac ratione perfectum est.

Ubi turris altitudo perducta est ad contabulationem; eam in parietes instruxerunt, ut capita tignorum extrema parietum structura tegerentur, ne quid emineret, ubi ignis hostium inhæresceret. Hanc insuper contignationem, quantum tectum plutei ac vinearum passum est, laterculo adstru-

rent de bonne heure du combat ; car ni la vüe de leur patrie, ni les instances de leurs proches ne les engageoient à risquer leur vie ; aussi ne périt-il aucun de ces vaisseaux. Les Marseillois eurent cinq galeres coulées à fond, quatre de prises, & une s'enfuit avec les vaisseaux de Nasidius, & gâgna avec eux la côte de l'Espagne citérieure. Une de celles qui restoient aux vaincus fut dépêchée à Marseille, pour y porter cette triste nouvelle. Lorsqu'elle approcha de la ville, tout le monde sortit avec empressement pour savoir ce qui s'étoit passé : & quand ils en furent instruits, ils jeterent de si grands cris & de si tristes gémissemens, qu'il sembloit que la ville fût déja prise. Cependant ils ne laisserent pas de faire tous les préparatifs néceflaires pour la défendre.

Dans la continuation du siége, les légionnaires qui travailloient aux ouvrages sur la droite, remarquèrent que si l'on élevoit une tour de brique au pied de la muraille, elle pouroit leur servir de défense & de retraite contre les fréquentes sorties des Ennemis ; car celle qu'on avoit faite d'abord, étoit trop basse & trop petite. Cependant elle leur servoit à se retirer, & à se défendre, quand l'ennemi les pressoit vivement ; de là ils fondoient pour le repousser & le poursuivre. Cette tour avoit trente pieds en tout sens, & ses murs avoient cinq pieds d'épaisseur. Dans la suite, comme l'expérience est un grand maître lorsqu'on veut se donner la peine d'en profiter, on reconnut que si on l'élevoit davantage, elle seroit d'un plus grand service ; & voici comment ce projet fut exécuté.

Lorsque cette tour eut été élevée à la hauteur d'un étage, ils assirent dessus un plancher dont le bout des poutres étoit caché dans l'épaisseur du mur, afin que rien ne débordât, & que l'Ennemi ne pût y mettre le feu. Au-dessus de ce plancher ils continuerent le mur de brique, jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés aux mantelets & aux parapets qui les cou-

xerunt; supraque eum locum duo tigna transversa injecerunt, non longè ab extremis parietibus, quibus suspenderent eam contignationem, quæ turri tegumento esset futura: supraque ea tigna directo transversas trabes injecerunt, easque axibus religaverunt. Has trabes paulo longiores atque eminentiores, quam extremi parietes erant, effecerunt; ut esset ubi tegumenta præpendere possent, ad defendendos ictus ac repellendos, dum inter eam contignationem parietes exstruerentur: eamque contabulationem summam lateribus lutoque constraverunt, ne quid ignis hostium nocere posset: centonesque insuper injecerunt, ne aut tela tormentis missa tabulationem perfringerent, aut saxa ex catapultis lateritium discuterent. Storias autem ex funibus anchorariis tres, in longitudinem parietum turris, latas quatuor pedes, fecerunt; easque ex tribus partibus, quæ ad hostes vergebant, eminentibus trabibus circum turrim præpendentes religaverunt: quod unum genus tegumenti aliis locis erant experti nullo telo neque tormento transjici posse. Ubi vero ea pars turris, quæ erat perfecta, tecta atque munita est ab omni ictu hostium; pluteos ad alia opera abduxerunt: turris tectum per se ipsum prehensionibus ex contignatione prima suspendere ac tollere cœperunt: ubi, quantum storiarum demissio patiebatur, tantum elevabant. Intra hæc tegumenta abditi atque muniti, parietes lateribus extruebant; rursusque

vroient & qui leur servoient de toît. Au-dessus de cet étage ils placerent vers le bout des murs deux solives en croix, pour y suspendre le toît ou le plancher qui devoit servir de couverture à la tour; & sur ces solives ils mirent des poutres de traverse qui portoient sur chaque bout, & qu'ils lierent ensemble avec de fortes chevilles. Ils choisirent ces poutres un peu longues, afin qu'elles avançassent au-delà du mur, & qu'on pût y attacher de quoi mettre à couvert les ouvriers, pendant que sous le toît ils travailleroient à la muraille. Ils couvrirent ce plancher de briques liées avec du mortier, afin qu'il fût à l'épreuve du feu que les Ennemis pourroient y lancer; & ils jeterent par-dessus des matelas & de grosses couvertures, afin que les traits lancés par les machines des assiégés ne pussent endommager le plancher, & que les briques ne pussent être brisées par les pierres qui partoient de leurs catapultes. Après cela ils attacherent au bout des poutres qui excédoient le mur, trois nattes faites de gros cables d'ancre de la longueur des murs de la tour, & de la largeur de quatre pieds, qui pendoient autour des trois côtés de la muraille exposés aux traits des assiégés; ils avoient remarqué en d'autres rencontres, qu'il n'y avoit que les nattes qui fussent impénétrables aux traits & aux autres machines de guerre. Cette partie de la tour étant finie, couverte & fortifiée contre toutes les attaques de l'Ennemi, ils transporterent leurs mantelets aux autres ouvrages; & avec des poulies ils éleverent le toît entier depuis le premier étage jusqu'à la hauteur que les nattes de cables pouvoient mettre à couvert. Là cachés & hors d'insulte, ils travailloient à la muraille de briques, élevoient le toît de nouveau, & se donnoient par ce moyen de la place pour continuer les murs de la tour. Etoient-ils parvenus à un nouvel étage? après en avoir fait le plancher, ils y plaçoient de nouveau des solives avec des poutres, comme ils avoient fait d'abord; &

alia prehensione, ad ædificandum, sibi locum expediebant. Ubi tempus alterius contabulationis videbatur, tigna item, ut primo, tecta extremis lateribus instruebant; exque ea contignatione rursus summam contabulationem storiasque elevabant. Ita tuto, ac sine ullo vulnere ac periculo, sena tabulata exstruxerunt: fenestrasque, quibus in locis visum est, ad tormenta mittenda in struendo reliquerunt.

Ubi ex ea turri, quæ circum essent, opera tueri se posse confisi sunt; musculum pedum sexaginta longum ex materia bipedali, quem a turri lateritia ad hostium turrim murumque perducerent, facere instituerunt: cujus musculi hæc erat forma. Duæ primum trabes in solo æque longæ, distantes inter se pedes quatuor, collocantur: inque eis columellæ pedum in altitudinem quinque defiguntur. Has inter se capreolis molli fastigio conjungunt; ubi tigna, quæ musculi tegendi causa ponant, collocentur: eo super tigna bipedalia injiciunt; eaque laminis clavisque religant. Ad extremum musculi tectum, trabesque extremas, quadratas regulas, quatuor patentes digitos, defigunt; quæ lateres, qui super musculo struantur, contineant. Ita fastigiato, atque ordinatim structo, ut trabes erant in capreolis collocatæ, lateribus lutoque musculus, (ut ab igne, qui ex muro jaceretur, tutus esset,) contegitur: supra lateres coria inducuntur; ne canalibus aqua immissa lateres diluere posset. Coria autem, ne rursus igni ac lapidibus corrumpantur, centonibus conteguntur. Hoc opus omne tectum vineis ad ipsam turrim perficiunt; subitoque, inopinantibus hostibus, machinatione navali, phalangis subjectis, ad turrim hostium admovent, ut ædificio jungatur.

delà

delà élevant leurs nattes, ils continuoient derriere à construire le mur. Ce fut ainsi qu'ils vinrent à bout de pousser sûrement, sans blessure & sans danger, cette tour de brique à la hauteur de six étages : ils y ménagerent des fenêtres dans les endroits convenables au service de leurs machines.

Lorsqu'ils furent assurés que de cette tour ils pouvoient défendre tous les ouvrages qui étoient aux environs, ils commencerent à construire avec des poutres de deux pieds d'épaisseur une galerie de soixante pieds de long, afin de pouvoir aller à couvert de leur tour à celle des assiégés & au mur de la ville. Voici comment cet ouvrage fut exécuté. On coucha d'abord par terre deux poutres d'une même longueur, à quatre pieds de distance l'une de l'autre : on fit entrer dans ces poutres des piliers de cinq pieds de haut : on les lia ensemble par des traverses un peu inclinées, afin qu'ils eussent la force de porter les solives destinées à soutenir le toît de la galerie. Au-dessus de ces piliers, on plaça des solives de deux pieds d'épaisseur attachées avec des bandes & des chevilles de fer. Enfin le dessus du toit qui couvroit ces dernieres poutres étoit composé de lattes quarrées éloignées les unes des autres de quatre pouces, pour porter les tuiles que l'on mit dessus. Après avoir ainsi construit la galerie, & en avoir formé le toît de maniere que les solives portoient sur les piliers, on la couvrit de tuiles enduites de mortier pour la garantir du feu : au dessus de ces tuiles on mit encore des cuirs, pour empêcher l'eau de détremper le mortier : enfin pour garantir ces cuirs du feu & des pierres, on jeta dessus de grosses couvertures & des matelas. Tout cet ouvrage se fit au pied de la tour où l'on étoit couvert par des mantelets ; après quoi sans différer, & lorsque les assiégés s'y attendoient le moins, on roula la galerie sur des piéces de bois rondes dont on se sert pour lancer un navire à l'eau, jusqu'au pied de la tour de la ville.

Quo malo perterriti subito oppidani, saxa quam maxima possunt vectibus promovent, præcipitataque muro in musculum devolvunt. Ictum firmitas materiæ sustinet; & quidquid incidit, fastigio musculi delabitur. Id ubi vident; mutant consilium: cupas tæda ac pice refertas incendunt; easque de muro in musculum devolvunt. Involutæ labuntur: delapsæ ab lateribus, longuriis furcisque ab opere removentur. Interim sub musculo milites vectibus infima saxa turris hostium, quibus fundamenta continebantur, convellunt. Musculus ex turri lateritia a nostris telis tormentisque defenditur: hostesque ex muro ac turribus submoventur. Non datur libera muri defendendi facultas. Compluribus jam lapidibus ex ea, quæ suberat, turri subductis, repentina ruina pars ejus turris concidit; pars reliqua consequens procumbebat.

Tum hostes turris repentina ruina commoti, inopinato malo turbati, Deorum ira perculsi, urbis direptione perterriti, inermes cum infulis sese porta foras universi proripiunt; ad legatos atque exercitum supplices manus tendunt. Qua nova re oblata, omnis administratio belli consistit: militesque aversi a prælio, ad studium audiendi & cognoscendi feruntur. Ubi hostes ad legatos exercitumque pervenerunt, universi se ad pedes projiciunt: orant, ut adventus Cæsaris exspectetur; captam suam urbem videre, opera perfecta, turrim subrutam; itaque a defensione desistere; nullam exoriri moram posse, quo minus, cum venisset, si imperata non facerent, ad nutum e vestigio diriperentur. Docent, si omnino turris con-

L'Ennemi effrayé de cette opération, fait avancer à force de leviers, de très-gros quartiers de pierres, & les fait tomber du haut du mur sur notre galerie; mais la force du bois résista au coup, & tout ce qui tomba roula du haut de la galerie en bas. Sur cela ils s'y prirent autrement : ils précipiterent sur nous des tonneaux de poix & de goudron embrasés; mais ils roulerent comme les pierres sans rien endommager; & l'on eut soin de les éloigner de notre ouvrage avec des perches & des fourches. Pendant cela, nos gens à couvert sous la galerie travailloient avec des leviers à sapper les fondemens de la tour des Ennemis; & de notre tour de brique nous défendions la galerie à coups de traits & avec nos machines; de sorte qu'ils n'osoient se montrer, ni sur leur tour, ni sur leur muraille, pour défendre l'une & l'autre. Enfin on arracha tant de pierres des fondements de leur tour, qu'une partie tomba tout-à-coup, & que le reste commença à menacer ruine.

Alors les habitans effrayés & alarmés d'un malheur si pressant & si peu attendu, qu'ils regardoient comme un effet de la colere des Dieux, & voyant leur ville près d'être saccagée & mise au pillage, sortent tous sans armes en habits de suppliants, & viennent tendre les bras aux Généraux & à l'armée de César. A la vue d'un spectacle si nouveau, tout service de guerre cessa, & chaque soldat suspendit ses occupations pour aller voir & entendre de quoi il étoit question. Dès que les Marseillois furent en présence des Généraux & de l'armée, ils se jeterent à leurs pieds, & les conjurerent d'attendre l'arrivée de César, disant qu'ils voyoient bien que puisque les ouvrages étoient achevés & leur tour détruite, la ville ne pouvoit manquer d'être prise; qu'ainsi ils ne songeoient plus à se défendte; & que dès que César seroit arrivé, rien ne pouroit l'empêcher de les traiter comme il lui plairoit, en cas qu'ils refusassent de se soumettre. Ils ajoûterent que si l'on attendoit que

cidisset, non posse milites contineri, quin spe prædæ in urbem irrumperent, urbemque delerent. Hæc, atque ejusdem generis complura ut ab hominibus doctis, magna cum misericordia fletuque pronunciantur.

Quibus rebus commoti legati, milites ex opere deducunt, oppugnatione desistunt, operibus custodias relinquunt. Induciarum quodam genere misericordia facto, adventus Cæsaris exspectatur. Nullum ex muro, nullum a nostris mittitur telum: ut re confecta, omnes curam & diligentiam remittunt. Cæsar enim per litteras Trebonio magnopere mandaverat, ne per vim oppidum expugnari pateretur; ne gravius permoti milites, & defectionis odio, & contemptione sui, & diutino labore, omnes puberes interficerent, quod se facturos minabantur: ægreque tunc sunt retenti, quin oppidum irrumperent; graviterque eam rem tulerunt, quod stetisse per Trebonium, quo minus oppido potirentur, videbatur.

At hostes sine fide tempus atque occasionem fraudis ac doli quærunt: interjectisque aliquot diebus, nostris languentibus atque animo remissis, subito, meridiano tempore, cum alius discessisset, alius ex diutino labore in ipsis operibus quieti se dedisset, arma vero omnia reposita contectaque essent; portis se foras erumpunt: secundo magnoque vento ignem operibus inferunt. Hunc sic distulit ventus, uti uno tempore agger, plutei, testudo, turris, tormentaque flammam conciperent;

toute la tour fût tombée, on ne pouroit jamais retenir le soldat; & que l'espérance du pillage le porteroit à emporter la ville d'assaut & à la détruire. Tout cela, & plusieurs autres choses de même nature furent dites d'une maniere fort pathétique & très-affligée, comme on devoit l'attendre de gens habiles tels qu'ils étoient.

Les Généraux touchés de leurs larmes firent aussitôt cesser les travaux, discontinuer les attaques; & ils se contenterent de poster quelques corps de garde dans les ouvrages. La compassion fit donc faire une espèce de trève en attendant César: de part ni d'autie on ne tira plus; tout soin & toute activité cesserent, comme si le siége eût été fini. En effet César avoit fortement recommandé par ses lettres à Trébonius, d'empêcher que la ville ne fût prise d'assaut, de peur que les troupes indignées de la révolte des Marseillois, du mépris qu'ils avoient fait d'elles, & de la peine que ce siége leur avoit coûté, ne fissent main basse sur tous les jeunes gens, comme elles en avoient menacé. Aussi eut-on toutes les peines du monde à les empêcher de prendre la ville de force; & elles en voulurent beaucoup de mal à Trébonius, qu'elles crurent être l'auteur de l'ordre qui les retenoit.

Cependant les Ennemis, gens sans foi, ne cherchoient que le temps & l'occasion de nous tromper, & de mettre à profit la perfidie qu'ils méditoient: en effet au bout de quelques jours, lorsque nos gens ne s'attendoient à rien & se reposoient tranquilement, tout d'un coup sur le midi, l'un étant retiré dans sa tente, l'autre las & fatigué de travail dormant dans la tranchée, & toutes les armes étant couvertes dans l'endroit où on les avoit posées, ils font une sortie, & à la faveur d'un vent violent ils mettent le feu à nos ouvrages. Ce vent les seconda si bien, & porta tellement le feu de tous côtés, que dans le même temps il prit au retranchement,

& prius hæc omnia consumerentur, quam, quemadmodum accidisset, animadverti posset. Nostri repentina fortuna permoti, arma, quæ possunt, arripiunt; alii ex castris sese incitant. Fit in hostes impetus: sed e muro sagittis, tormentisque fugientes persequi prohibentur. Illi sub murum se recipiunt; ibique musculum turrimque lateritiam libere incendunt. Ita multorum mensium labor, hostium perfidia, & vi tempestatis, puncto temporis interiit. Tentaverunt hoc idem Massilienses postero die eamdem nacti tempestatem; majorique cum fiducia ad alteram turrim aggeremque eruptione pugnaverunt, multumque ignem intulerunt: sed, ut superioris temporis contentionem nostri omnem remiserant; ita proximi diei casu admoniti, omnia ad defensionem paraverant. Itaque multis interfectis, reliquos infecta re in oppidum repulerunt.

Trebonius ea, quæ sunt amissa, multo majore studio militum administrare & reficere instituit. Nam ubi tantos suos labores & apparatus male cecidisse viderunt; induciisque per scelus violatis, suam virtutem irrisui fore perdoluerunt: quod, unde agger omnino comportari posset, nihil erat reliquum, omnibus arboribus longe lateque in finibus Massiliensium excisis, & convectis; aggerem novi generis atque inauditum, ex lateritiis duobus muris senum pedum crassitudine, atque eorum murorum contignationem facere instituerunt, æqua fere latitudine, atque ille congestus ex materia fuerat agger: ubi autem spatium inter muros, aut imbecillitas materiæ, postulare videretur; pila

aux mantelets, à la tortue, à la tour, aux machines, & que tout fut consumé avant qu'on pût découvrir comment cela étoit arrivé. Nos gens frappés d'un malheur si subit, prennent les armes qui leur tombent sous la main; ils sortent du camp, & courent sur l'ennemi; mais de la ville on les arrête à coups de traits & de machines. Les assiégés se retirent donc sous leurs murailles, & brûlent tout à leur aise la tour de brique & la galerie. Ainsi par la trahison des assiégés & par la violence du vent, nous vîmes périr en un moment le travail de plusieurs mois. Le lendemain les Ennemis tenterent la même chose: favorisés du même vent, ils firent avec plus d'assurance encore que la veille une sortie contre la tour & la terrasse de notre seconde attaque, & tenterent de même d'y mettre le feu; mais au lieu que le jour précédent nos gens s'étoient relâchés de leur vigilance ordinaire, ce jour-ci avertis par l'aventure de la veille, ils avoient tout préparé pour la défense: ainsi après avoir tué bien des Ennemis, ils empêcherent les autres de rien faire, & les repousserent dans la ville.

Trébonius résolut de réparer la perte qu'il venoit de faire, & trouva les troupes très-disposées à le seconder. Car lorsqu'elles virent toutes leurs peines & tous leurs travaux devenus inutiles, & que les Ennemis ayant violé la trève insulteroient à leur valeur, parce qu'il ne restoit plus de quoi réparer les ouvrages détruits, tous les arbres ayant été coupés & enlevés dans tous les environs de Marseille; elles résolurent de faire une terrasse d'une espèce nouvelle, dont on n'avoit jamais entendu parler. Elles éleverent donc deux murs de brique de six pieds d'épaisseur, & à peu près aussi éloignés l'un de l'autre que la premiere terrasse avoit de largeur, avec un plancher qui portoit sur les deux murs. Pour rendre ce plancher solide, on mit entre ces murs dans tous les endroits foibles ou qui avoient trop de portée,

interponuntur, transversaria tigna injiciuntur; quæ firmamento esse possint; & quidquid est contignatum, cratibus consternitur, cratesque luto integuntur. Sub tecto miles, dextera ac sinistra, muro tectus, adversus, plutei objectu, operi quæcumque usui sunt, sine periculo supportat. Celeriter res administratur: diuturni laboris detrimentum solertia & virtute militum brevi reconcinnatur. Portæ, quibus locis videtur, eruptionis causa, in muro reliquuntur.

Quod ubi hostes viderunt, ea, quæ diu longoque spatio refici non posse sperassent, paucorum dierum opera & labore ita refecta, ut nullus perfidiæ neque eruptioni locus esset; neque quidquam omnino relinqueretur, quo aut vi militibus, aut igni operibus, noceri posset; eodemque exemplo sentiunt totam urbem, qua sit aditus ab terra, muro turribusque circumveniri posse; sic, ut ipsis consistendi in suis munitionibus locus non esset, cum pene inædificata in muris ab exercitu nostro mœnia viderentur, ac tela manu conjicerentur; suorumque tormentorum usum, quibus ipsi magna speravissent, spatio propinquitatis interire; parique conditione e muro ac turribus bellandi data, virtute se nostris adæquare non posse intelligunt, ad easdem deditiones recurrunt.

M. Varro in ulteriore Hispania, initio, cognitis iis rebus, quæ sunt in Italia gestæ, diffidens Pompeianis rebus, amicissime de Cæsare loquebatur: præoccupatum sese legatione ab Cneio Pompeio, teneri obstrictum fide: necessitudinem quidem sibi nihilo minorem cum Cæsare intercedere: neque se ignorare quod esset officium legati, qui fiduciariam operam obtineret, quæ vires suæ, quæ voluntas

des piliers sur lesquels on fit passer des solives de traverse pour le soutenir ; & cette espèce de toît fut couverte de claies enduites de mortier. Sous ce toît le soldat à couvert de tous côtés, & caché de front par des mantelets, portoit sans risque tout ce qui étoit nécessaire à l'ouvrage : tout fut bientôt rétabli & le dommage réparé, par l'ardeur & le courage avec lequel ils travailloient. On y ménagea des portes aux endroits qui parurent les plus propres à des sorties.

Quand les Ennemis virent sitôt rétabli ce qu'ils croyoient devoir nous occuper long-temps, & qu'il n'y avoit plus moyen, ni de nous tromper, ni de faire de sortie sur nous ; que nos travaux étoient à l'épreuve de la valeur de leurs soldats & de la violence du feu ; qu'il nous étoit facile de fermer de même toutes les avenues de leur ville du côté de la terre par un mur & des tours ; qu'ils n'osoient plus se montrer sur leurs remparts, nos gens ayant élevé des murs presque au pied des leurs, d'où il nous étoit aisé de lancer des javelots sur eux avec la main ; considérant d'ailleurs que leurs machines, sur lesquelles ils avoient fondé de si grandes espérances, leur étoient devenues inutiles par la trop grande proximité, & que lorsque de leurs murs & de leurs tours il faudroit en venir aux mains avec nous, ils ne pouvoient comparer leur valeur à la nôtre : ils penserent à se soumettre aux mêmes conditions qu'ils avoient déja proposées.

M. Varron qui commandoit dans l'Espagne ultérieure, ayant appris ce qui s'étoit passé en Italie, & craignant pour le succès des desseins de Pompée, parloit d'abord d'une maniere favorable au parti de César. Il disoit qu'à la vérité il se trouvoit attaché à Pompée qui l'avoit fait son Lieutenant Général ; mais qu'il n'avoit pas de moindres liaisons avec César ; qu'il n'ignoroit pas le devoir d'un Lieutenant, qui n'avoit d'autorité qu'autant qu'on avoit de con-

erga Cæsarem totius provinciæ. Hæc omnibus ferebat sermonibus; neque se in ullam partem movebat. Postea vero, cum Cæsarem ad Massiliam distineri cognovit; copias Petreii cum exercitu Afranii esse conjunctas; magna auxilia convenisse; magna esse in spe atque exspectatione; consentire omnem citeriorem Provinciam; quæque postea acciderant, de angustiis ad Ilerdam rei frumentariæ, accepit; atque hæc ad eum latius atque inflatius Afranius perscribebat: se quoque ad motum fortunæ movere cœpit.

Delectum habuit tota provincia; legionibus completis duabus, cohortes circiter triginta alarias addidit; frumenti magnum numerum coegit, quod Massiliensibus, item quod Afranio Petreioque mitteret: naves longas decem Gaditanis, ut facerent, imperavit; complures præterea in Hispali faciendas curavit: pecuniam omnem, omniaque ornamenta, ex Fano Herculis in oppidum Gades contulit: eo sex cohortes, præsidii causa, ex provincia misit: Caiumque Gallonium, equitem Romanum, familiarem Domitii, qui eo procurandæ hereditatis causa venerat missus a Domitio, oppido Gadibus præfecit: arma omnia, privata & publica, in domum Gallonii contulit. Ipse habuit graves in Cæsarem conciones: sæpe ex tribunali prædicavit, adversa Cæsarem prælia fecisse; magnum numerum ab eo militum ad Afranium perfugisse; hæc se certis nunciis, certis auctoribus comperisse. Quibus rebus perterritos cives Romanos ejus provinciæ sibi ad rempublicam administrandam HS CXC aut argenti pondo viginti millia, tritici modios, CXX millia, polliceri coëgit. Quas Cæsari esse amicas civitates arbitrabatur, iis graviora onera injungebat, præsidiaque eo deduce-

fiance en lui ; qu'il connoiffoit fes forces, & combien toute la Province étoit attachée à Céfar. Il tenoit par-tout ces difcours fans fe déclarer pour aucun parti. Mais lorfque dans la fuite il apprit que Céfar étoit arrêté par le fiége de Marfeille ; que les troupes de Pétréius avoient joint celles d'Afranius ; qu'ils avoient reçu de grands fecours ; qu'on en attendoit encore de plus confidérables ; & que toute la Province citérieure étoit bien intentionnée : quand il fut inftruit d'ailleurs de l'extrémité où Céfar fe trouvoit réduit auprès de Lérida par le défaut de vivres, ce que les lettres qu'il recevoit d'Afranius groffiffoient beaucoup ; il commença lui-même à fe laiffer entraîner au torrent de la fortune.

En conféquence il fit faire des levées dans toute fa Province ; ajoûta environ trente cohortes auxiliaires à fes deux Légions complettes ; fit grand amas de blé pour envoyer aux Marfeillois, ainfi qu'à Afranius & à Pétréius ; donna ordre aux habitans de Cadix de lui fournir dix galeres ; en fit faire plufieurs à Séville ; fit tranfporter à Cadix tout l'argent & tous les ornemens qui fe trouverent dans le temple d'Hercule ; y envoya fix cohortes en garnifon, fous les ordres de Caius Gallonius, Chevalier Romain, ami de Domitius, qui l'y avoit envoyé pour recœuillir une fucceffion ; fit porter chez le même Gallonius toutes les armes, tant celles des particuliers, que celles du public. Enfuite il parla contre Céfar, dit fouvent de deffus fa tribune qu'il avoit été battu par Afranius, & qu'un grand nombre de fes foldats avoit déferté pour fe rendre à fon vainqueur ; qu'il favoit tout cela de fcience certaine & de bonne part. Ayant effrayé par fes difcours les citoyens Romains de cette Province, il en exigea pour le fervice de la République quatorze cent mille livres d'argent, & cent vingt mille boiffeaux de blé. Quant aux Provinces qu'il croyoit attachées à Céfar, il les furchargeoit, il y mettoit des garnifons : il ren-

bat : & judicia in privatos reddebat, qui verba atque orationem adversus Rempublicam habuissent; eorumque bona in publicum addicebat, provinciam omnem in sua & Pompeii verba per jusjurandum adigebat. Cognitis iis rebus, quæ sunt gestæ in citeriore Hispania, parabat bellum. Ratio autem hæc erat belli, ut se cum duabus legionibus Gades conferret; naves, frumentumque omne ibi contineret : (provinciam enim omnem Cæsaris rebus favere cognoverat) in insula, frumento navibusque comparatis, bellum duci non difficile existimabat. Cæsar, etsi multis necessariisque rebus in Italiam revocabatur; tamen constituerat nullam partem belli in Hispaniis relinquere : quod magna esse Pompeii beneficia & magnas clientelas in citeriore provincia, sciebat.

Itaque duabus legionibus missis in ulteriorem Hispaniam cum Quinto Cassio Tribuno plebis, ipse cum equitibus sexcentis magnis itineribus progreditur; edictumque præmittit, ad quam diem magistratus principesque omnium civitatum sibi esse præsto Cordubæ vellet. Quo edicto tota provincia pervulgato, nulla fuit civitas, quin ad id tempus partem Senatus Cordubam mitteret; nullusque civis Romanus paulo notior, quin ad diem conveniret. Simul ipse Cordubæ conventus per se portas Varroni clausit; custodias vigiliasque in muro turribusque disposuit. Cohortes duas, quæ colonicæ appellabantur, cum eo casu venissent, tuendi oppidi causa, apud se retinuit. Iisdem diebus Carmonenses, quæ est longe firmissima totius provinciæ civitas, deductis tribus in arcem oppidi cohortibus a Varrone præsidio, per se cohortes ejecit, portasque præclusit.

doit des jugements arbitraires contre les particuliers qui avoient mal parlé de la République, & vendoit leurs biens à l'encan. Enfin il engagea toute la Province par serment à être fidele à Pompée & à lui. A la nouvelle de ce qui s'étoit passé dans l'Espagne citérieure, il se prépara tout ouvertement à la guerre. Son but étoit de s'enfermer dans Cadix avec deux légions, toutes ses provisions & ses galeres, parce qu'il avoit reconnu que toute la Province étoit dans les intérêts de César. Il comptoit que dans cette île, avec les vaisseaux & les provisions qu'il avoit, il lui seroit aisé de tirer la guerre en longueur. Quoique plusieurs affaires importantes rapelassent César en Italie, il avoit pourtant résolu de ne laisser en Espagne aucune semence de guerre : car il savoit que Pompée ayant rendu de grands services à la Province citérieure, y avoit beaucoup de partisans.

Après donc avoir envoyé deux Légions dans l'Espagne ultérieure sous le commandement de Q. Cassius Tribun du peuple, il marcha lui-même à grandes journées de ce côté-là avec six cents chevaux. Il envoya auparavant ordre aux Magistrats & aux principaux de tous les cantons de se trouver certain jour à Cordoue, où il devoit se rendre. Cet ordre ayant été publié dans la Province, il n'y eut point de ville qui n'envoyât ses députés au jour marqué ; il n'y eut pas même de citoyen Romain un peu considérable qui ne s'y rendît. En même tems les Magistrats de Cordoue firent de leur propre mouvement fermer les portes à Varron ; mirent des corps-de-garde & des sentinelles sur les murailles & dans les tours de la ville ; retinrent deux cohortes, de celles que l'on nommoit coloniques, qui par hasard passoient par là ; & s'en servirent pour la garde de leur place. Dans ce même tems ceux de Carmone, peuples des plus puissans de toute la Province, chasserent trois cohortes que Varron avoit fait entrer dans leur Citadelle pour la garder, & lui fermerent leurs portes.

Hoc vero magis properare Varro, ut cum legionibus quamprimum Gades contenderet; ne itinere aut transjectu intercluderetur: tanta, ac tam secunda in Cæsarem voluntas provinciæ reperiebatur. Progresso ei paulo longius litteræ a Gadibus redduntur; simul atque cognitum sit de edicto Cæsaris, consensisse Gaditanos principes cum Tribunis cohortium, quæ essent ibi in præsidio, ut Gallonium ex oppido expellerent, urbem insulamque Cæsari servarent: hoc inito consilio, denunciavisse Gallonio, ut sua sponte, dum sine periculo liceret, excederet Gadibus; si id non fecisset, sibi consilium capturos: timore adductum Gallonium Gadibus excessisse. His cognitis rebus, altera ex duabus legionibus, quæ Vernacula appellabatur, ex castris Varronis, adstante & inspectante ipso, signa sustulit, seseque Hispalim recepit, atque in foro & porticibus sine maleficio consedit: quod factum adeo ejus conventus cives Romani comprobaverunt, ut domum ad se quisque hospitio cupidissime reciperet. Quibus rebus perterritus Varro, cum, itinere converso, sese Italicam venturum promisisset, certior a suis factus est præclusas esse portas. Tum vero omni interclusus itinere, ad Cæsarem mittit; paratum se esse legionem, cui jusserit, transdere. Ille ad eum Sex. Cæsarem mittit, atque huic transdi jubet. Transdita legione, Varro Cordubam ad Cæsarem venit: relatis ad eum publicis rationibus, cum fide, quod penes eum est pecuniæ, transdit: &, quod ubique habeat frumenti ac navium, ostendit.

Cæsar habita concione Cordubæ, omnibus generatim gratias agit; civibus Romanis, quod op-

Cela fit hâter Varron de se jeter au plus vite dans Cadix avec ses Légions, de peur qu'on ne lui barrât les passages; tant on voyoit que ces Provinces étoient affectionnées à César. Mais à peine étoit-il un peu avancé qu'on lui rendit des lettres de Cadix, où on lui marquoit que sitôt que les habitans avoient eu connoissance des ordres de César, leurs Chefs avec les Tribuns des cohortes qui étoient en garnison dans leur ville, avoient résolu d'en chasser Gallonius, & de la conserver aussi-bien que l'île à César; qu'en conséquence de cette résolution, ils avoient fait savoir à Gallonius, qu'il eût à sortir de bonne grâce de Cadix pendant qu'il pouvoit le faire sans danger, le menaçant de prendre leur parti, s'il ne le faisoit pas; & que sur cette menace il s'étoit retiré. A cette nouvelle, celle des deux Légions de Varron que l'on nommoit *Vernacula*, (parce qu'elle étoit composée de naturels du pays,) enleve son enseigne à la vue de Varron, se retire à Sévile, & s'arrête dans la place publique & sous les portiques, sans faire tort à personne. Cette conduite fut si agréable aux citoyens Romains qui étoient du conseil de la ville, que chacun en prit chez soi & les logea avec grand plaisir. Varron étonné de ce qu'il voyoit, retourna sur ses pas dans le dessein de se rendre à *Italica*, comme il l'avoit promis; mais les siens l'assurerent que les portes en étoient fermées pour lui. Enfin voyant que tous les chemins lui étoient fermés, il envoya dire à César qu'il étoit prêt à remettre sa Légion à qui il ordonneroit. Celui-ci lui envoya Sext. César à qui il lui donna ordre de la remettre. Après cela Varron vint trouver César à Cordoue, lui rendit fidellement compte de la Province, lui remit l'argent qu'il en avoit tiré, & lui indiqua où étoient les vivres & les vaisseaux qu'il avoit rassemblés.

César ayant tenu les Etats à Cordoue rendit grâces à tout le monde en général: aux citoyens Ro-

pidum in sua potestate studuissent habere; Hispanis, quod præsidia expulissent; Gaditanis, quod conatus adversariorum infregissent, sesesque in libertatem vindicassent; tribunis militum centurionibusque, qui eo præsidii causa venerant, quod eorum consilia sua virtute confirmassent: pecunias, quas erant in publicum Varroni cives Romani polliciti, remittit: bona restituit iis, quos liberius locutos hanc pœnam tulisse cognoverat: tributis quibusdam publicis privatisque præmiis, reliquos in posterum bona spe complet; biduumque Cordubæ commoratus, Gades proficiscitur: pecunias monumentaque, quæ ex Fano Herculis collata erant in privatam domum, referri in templum jubet: provinciæ Quintum Cassium præficit; huic quatuor legiones attribuit: ipse iis navibus, quas Marcus Varro, quasque Gaditani jussu Varronis fecerant, Tarraconem paucis diebus pervenit. Ibi totius fere citerioris provinciæ legationes Cæsaris adventum exspectabant. Eadem ratione privatim ac publice quibusdam civitatibus habitis honoribus, Tarracone discedit; pedibusque Narbonem, atque inde Massiliam pervenit. Ibi legem de Dictatore latam, seque Dictatorem dictum a Marco Lepido prætore cognoscit.

Massilienses omnibus defessi malis, rei frumentariæ ad summam inopiam adducti, bis prælio navali superati, crebris eruptionibus fusi, gravi etiam pestilentia conflictati, ex diutina conclusione & mutatione victus, (panico enim vetere, atque hordeo corrupto omnes alebantur; quod ad hujusmodi casus antiquitus paratum in publicum

mains, de s'être rendus maîtres de la ville; aux Espagnols, d'avoir chassé leurs garnisons; à ceux de Cadix, d'avoir rendu inutiles les desseins du parti contraire, & de s'être mis en liberté; aux Tribuns & aux Centurions qui étoient venus garder la Ville, d'avoir affermi par leur exemple ceux qui étoient dans de bons sentiments pour lui. En même temps il fit remise aux citoyens Romains de l'argent qu'ils s'étoient engagés de fournir à Varron; restitua les biens à ceux sur qui on les avoit confisqués sous prétexte qu'ils avoient parlé trop librement; accorda quelques récompenses, tant en public qu'en particulier, & remplit tout le reste de bonnes espérances pour l'avenir. Ensuite après être resté deux jours à Cordoue, il se rendit à Cadix, où il fit reporter dans le temple d'Hercule les trésors & les ornemens qu'on en avoit enlevés pour les mettre dans une maison particuliere; donna le gouvernement de la Province à Q. Cassius qu'il y laissa avec quatre Légions: il partit ensuite pour Tarragone sur les vaisseaux que Varron s'étoit fait fournir par ceux de Cadix, & y arriva en peu de jours. Les Députés de presque toute la Province citérieure y attendoient son arrivée; après avoir traité de même fort honorablement quelques-uns de ces peuples, tant en particulier qu'en public, il sortit de cette ville, vint par terre à Narbonne & de-là à Marseille, où il apprit la nouvelle de la Loi qui venoit d'être portée à Rome pour créer un Dictateur, & que le Préteur M. Lépidus l'avoit nommé à cette dignité.

Les Marseillois rebutés de tous les maux qu'ils avoient soufferts, réduits à la derniere disette de vivres, deux fois battus sur mer, toujours repoussés dans leurs fréquentes sorties, affligés de la peste causée par la longueur du siege, & par le changement de nourriture; (car ils ne vivoient plus que de vieux millet & d'orge gâté, qu'on avoit autrefois préparé & serré dans les greniers publics

contulerant) dejecta turri, labefacta magna parte muri, auxiliis provinciarum & exercituum desperatis, quos in Cæsaris potestatem venisse cognoverant, sese dedere sine fraude constituunt. Sed paucis ante diebus Lucius Domitius, cognita Massiliensium voluntate, navibus tribus comparatis, (ex quibus duas familiaribus suis attribuerat, unam ipse conscenderat,) nactus turbidam tempestatem, est profectus. Hunc conspicatæ naves, quæ, jussu Bruti, consuetudine quotidiana ad portum excubabant, sublatis anchoris, sequi cœperunt. Ex iis unum ipsius navigium contendit, & fugere perseveravit, auxilioque tempestatis ex conspectu abiit; duo, perterrita concursu nostrarum navium, sese in portum receperunt. Massilienses arma tormentaque ex oppido, ut est imperatum, proferunt: naves ex portu navalibusque educunt: pecuniam ex publico transdunt. Quibus rebus confectis, Cæsar magis eos pro nomine & vetustate, quam pro meritis in se civitatis, conservans, duas ibi legiones præsidio relinquit; ceteras in Italiam mittit: ipse ad urbem proficiscitur.

Iisdem temporibus Caius Curio, in Africam profectus ex Sicilia, & jam ab initio copias P. Attii Vari despiciens, duas legiones, ex quatuor quas a Cæsare acceperat, & quingentos equites transportabat: biduoque & noctibus tribus navigatione consumptis, appellit ad eum locum, qui appellatur Aquilaria. Hic locus abest a Clupea passuum duorum & viginti millium; habetque non incommodam æstate stationem; & duobus eminentibus promontoriis continetur. Hujus adventum L. Cæsar filius cum decem longis navibus ad Clupeam præstolans; (quas naves, Uticæ ex prædonum bello subductas, P. Attius reficiendas hujus belli caussa curaverat) veritus navium multitudinem, ex

en cas de siége,) voyant leur tour & la plus grande partie de leurs murailles renversée, sans espoir de secours des provinces & de leurs armées qu'ils avoient appris s'être rendues à César, résolurent enfin de se soumettre à lui de bonne foi & sans supercherie. Quelques jours auparavant, Domitius qui connut leur intention, prépara trois vaisseaux, embarqua ses gens sur deux, monta le troisieme, & partit par un brouillard. Les vaisseaux qui par ordre de Brutus avoient coutume de veiller devant le port, l'ayant aperçu, leverent l'ancre & se mirent à le poursuivre. Le vaisseau de Domitius força de rames, & continuant à fuir, échappa à la faveur du brouillard; les deux autres effrayés de se voir poursuivis par nos gens, rentrerent dans le port. A l'égard des Marseillois, ils firent sortir de la ville, selon l'ordre qui leur fut donné, toutes leurs armes & leurs machines de guerre, tirerent tous leurs vaisseaux de leur port & de leurs arsénaux, & remirent à César tout ce qu'il y avoit d'argent dans leur épargne; après quoi il les conserva, plutôt en considération de leur antiquité & de leur réputation, que parce qu'ils l'avoient mérité; mit deux Légions en garnison dans la place, envoya les autres en Italie, & partit pour Rome.

Vers ce même temps, C. Curion méprisant déja par avance les forces d'Attius Varus, passa de Sicile en Afrique avec seulement deux Légions des quatre que César lui avoit données, & cinq cents chevaux; & après deux jours & trois nuits de navigation, il aborda à un lieu nommé *Aquilaria*. Cet endroit est environ à sept lieues de Clupée; c'est une assez bonne rade en Eté, parce qu'elle est entre deux hauts caps. L. César le fils l'attendoit à Clupée avec dix galeres, qui avoient été prises dans la guerre contre les Pirates, & qu'Attius avoit fait radouber à Utique pour s'en servir dans la présente guerre. Mais le voyant venir avec tant de vaisseaux, la

alto refugerat : appulsaque ad proximum littus trireme constrata, & in littore relicta, pedibus Adrumetum profugerat. Id oppidum C. Considius Longus unius legionis præsidio tuebatur. Reliquæ Cæsaris naves, ejus fuga Adrumetum se receperunt. Hunc sequutus Marcus Rufus Quæstor navibus duodecim, quas præsidio onerariis navibus Curio ex Sicilia eduxerat, postquam relictam in littore navem conspexit, hanc remulco abstraxit : ipse ad Curionem cum classe rediit.

Curio Marcum Uticam navibus præmittit : ipse eodem cum exercitu proficiscitur; biduique iter progressus, ad flumen Bagradam pervenit : ibi C. Caninium Rebilum legatum, cum legionibus relinquit : ipse cum equitatu antecedit, ad castra exploranda Corneliana; quod his locus peridoneus castris habebatur. Id autem est jugum directum, eminens in mare, utraque ex parte præruptum atque asperum, sed paulo tamen leniore fastigio ab ea parte, quæ ad Uticam vergit. Abest directo itinere ab Utica paulo amplius passuum mille : sed hoc itinere est fons, quo mare succedit; longe lateque is locus restagnat : quem si quis vitare voluerit, sex circuitu millium in oppidum perveniet.

Hoc explorato loco, Curio castra Vari conspicit, muro oppidoque conjuncta ad portam, quæ appellatur Bellica, admodum munita natura loci : una ex parte, ipso oppido Utica; altera theatro, quod est ante oppidum, substructionibus ejus operis maximis, aditu ad castra difficili & angusto. Simul animadvertit multa undique portari atque agi plenissimis viis, quæ repentini tumultus timore ex agris in urbem conferebantur. Huc equitatum mittit, ut diriperet, atque haberet. Eodem-

peur lui fit abandonner la pleine mer ; il alla échouer avec sa galere sur la côte prochaine, la laissa sur le rivage, & se retira à pied à Mahometa. C. Considius Longus y commandoit avec une Légion. Après la fuite de L. César, le reste de ses galeres se rendit aussi dans ce port. Le Questeur M. Rufus le suivit avec douze galeres, que Curion avoit amenées avec lui de Sicile pour escorter les vaisseaux de charge ; & ayant aperçu celle de César échouée & abandonnée sur le rivage, il la fit remorquer, & revint trouver Curion avec sa flotte.

Curion envoya Marcus à Utique avec ses vaisseaux, & il le suivit en même temps par terre avec l'armée. Au bout de deux jours de marche il arriva à la riviere de Magreda, où il laissa C. Caninius Rébilus avec les Légions ; pour lui, il prit les devants avec la Cavalerie, pour aller reconnoître le camp de Scipion, parce que ce poste passoit pour être extrêmement avantageux. C'est un rocher fort droit qui commande la mer, rude & escarpé des deux côtés, mais ayant une pente un peu plus douce du côté d'Utique. En droite ligne, il n'est qu'à un peu plus d'un mille de cette place. Mais dans ce chemin il y a une fontaine qui communique à la mer, & rend cet endroit très-marécageux : si l'on veut l'éviter, il faut prendre un détour de deux lieues pour arriver à la ville.

Après avoir reconnu ce poste, Curion examina de-là le camp de Varus, qui placé sous les murs de la ville, vers la porte qu'on nomme de la guerre, étoit extrêmement fort d'assiéte ; Utique le couvroit d'un côté, & de l'autre il étoit défendu par une espece de théâtre, bâti devant la ville, & d'une fort grande étendue, en sorte qu'il n'y avoit qu'un passage étroit & difficile pour approcher du camp. Il vit en même temps tous les chemins couverts de gens en mouvement, qui, dans la crainte d'être pillés, portoient de la campagne dans la ville leurs effets les plus précieux. Il détacha contre eux sa

que tempore his rebus subsidio sexcenti equites Numidæ ex oppido, peditesque quadringenti mittuntur a Varo; quos, auxilii causa, rex Juba paucis ante diebus Uticam miserat. Huic & paternum hospitium cum Pompeio, & simultas cum Curione intercedebat; quod tribunus plebis legem promulgaverat, qua lege regnum Jubæ publicaverat. Concurrunt equites inter se; neque vero primum impetum nostrorum Numidæ ferre potuerunt: sed, interfectis circiter centum & viginti, reliqui se in castra ad oppidum receperunt. Interim, adventu longarum navium, Curio pronunciari onerariis navibus jubet, quæ stabant ad Uticam numero circiter ducentæ, se in hostium habiturum loco, qui non e vestigio ad castra Corneliana vela direxisset. Qua pronunciatione facta, temporis puncto, sublatis anchoris, omnes Uticam relinquunt, &, quo imperatum est, transeunt. Quæ res omnium rerum copia complevit exercitum.

His rebus gestis, Curio se in castra ad Bagradam recepit; atque universi exercitus conclamatione Imperator appellatur. Postero die Uticam exercitum ducit, & prope oppidum castra ponit. Nondum opere castrorum perfecto, equites ex statione nunciant, magna auxilia equitum peditumque ab rege missa Uticam venire; eodemque tempore vis magna pulveris cernebatur; & e vestigio temporis primum agmen erat in conspectu. Novitate rei Curio permotus præmittit equites, qui primum impetum sustineant ac morentur: ipse celeriter ab opere deductis legionibus, aciem instruit. Equites committunt prælium: & prius, quam plane legiones explicari & consistere possent, tota auxilia regis impedita ac perturbata, quod nullo ordine & sine timore iter fecerant,

Cavalerie pour avoir occaſion de faire quelque butin; & dans le même temps Varus envoya de la ville ſix cents chevaux Numides à leur ſecours, avec quatre cents fantaſſins que le Roi Juba avoit depuis peu de jours envoyés à Utique. Ce Roi étoit comme ſon pere attaché à Pompée; & il haïſſoit Curion, qui pendant ſon Tribunat, avoit fait confiſquer ſon Royaume. La Cavalerie Numide en vint aux mains avec la nôtre; mais elle ne put réſiſter à ſon premier choc. Après avoir perdu environ 120 hommes, elle ſe retira dans ſon camp ſous la ville. Sur ces entrefaites, les galeres de Curion étant arrivées, il fit dire à deux cents vaiſſeaux marchands ou environ qui étoient à l'ancre devant Utique, qu'il traiteroit en ennemis tous ceux qui ne ſe rendroient pas auſſi-tôt au camp de Scipion. A cette menace, tous au même même inſtant levent l'ancre, quittent Utique, & ſe rendent au lieu marqué; ce qui mit l'abondance dans ſon armée.

Cette affaire terminée, Curion ſe retira dans ſon camp de Magreda, où d'une commune voix il fut proclamé Empereur par toutes ſes troupes. Le lendemain il vint camper devant Utique. Il n'avoit pas fini ſes retranchements, que la Cavalerie qui étoit de garde vint l'avertir, que de grands ſecours, tant de Cavalerie que d'Infanterie, envoyés de la part de Juba, s'avançoient vers cette ville: en même temps on aperçut un gros nuage de pouſſiere; & auſſi-tôt après parut leur avant-garde. Curion étonné de cette nouveauté, envoie ſa Cavalerie au devant d'eux pour ſoutenir leur premier effort & les arrêter, pendant qu'au plus vîte il faiſoit revenir ſes Légions occupées aux travaux du camp, & les rangeoit en bataille. La Cavalerie en vint aux mains; & avant que nos troupes euſſent pu ſe développer & ſe ranger en bataille, tous les ſecours que le Roi envoyoit, embarraſſés & en déſordre, parce qu'ils avoient marché ſans ordre & ſans défiance, prirent

in fugam se conjiciunt : equitatuque omni fere incolumi, quod se per littora celeriter in oppidum recepit, magnum peditum numerum interficiunt.

Proxima nocte centuriones Marsi duo ex castris Curionis, cum manipularibus suis duobus & viginti, ad Attium Varum perfugiunt. Ii, seu vere, quam habuerant, opinionem perferunt; sive etiam auribus Vari serviunt; (nam quæ volumus, & credimus libenter; &, quæ sentimus ipsi reliquos sentire speramus :) confirmant quidem certe totius exercitus animos alienos esse a Curione : maxime opus esse in conspectum exercitum venire, colloquendi dare facultatem. Qua opinione adductus Varus, postero die mane legiones ex castris educit. Facit idem Curio : atque una valle non magna interjecta, suas uterque copias instruit.

Erat in exercitu Vari Sext. Quinctilius Varus, quem fuisse Corfinii supra demonstratum est. Hic dimissus a Cæsare, in Africam venerat : legionesque eas transduxerat Curio, quas superioribus temporibus Corfinio receperat Cæsar; adeo ut, paucis mutatis centurionibus, iidem ordines manipulique constarent. Hanc nactus appellationis causam Quinctilius, circumire aciem Curionis, atque obsecrare milites cœpit, ne primi sacramenti, quod apud Domitium atque apud se Quæstorem dixissent, memoriam deponerent; neu contra eos arma ferrent, qui eadem essent usi fortuna, eademque in obsidione perpessi; neu pro iis pugnarent, a quibus in contumeliam perfugæ appellarentur. His pauca ad spem largitionis addit, quæ ab sua liberalitate, si se atque Attium secuti essent, exspectare deberent. Hac habita oratione nullam in partem ab exercitu Curionis fit significatio : atque ita suas uterque copias reducit.

In

la fuite. Leur Cavalerie souffrit peu, parce qu'elle gâgna en hâte la ville le long du rivage; mais nos gens tuerent un grand nombre de fantassins.

La nuit suivante deux Centurions Marses, avec vingt-deux soldats de leur compagnie, quitterent Curion & allerent se rendre à Attius Varus. Soit qu'ils le crussent ou qu'ils voulussent le flatter, (car on croit volontiers ce que l'on souhaite, & nous nous imaginons aisément que les autres doivent penser comme nous;) ils lui dirent qu'il étoit certain que toute l'armée n'avoit aucune affection pour Curion; qu'il falloit conduire ses soldats en présence de l'ennemi, & les mettre à portée de se parler. Varus persuadé par ce discours, fait le lendemain matin sortir ses Légions du camp; Curion en fait autant: & n'étant séparés que par un petit vallon, ils rangent l'un & l'autre leur armée en bataille.

Il y avoit dans l'armée de Varus un nommé Sext. Quinctilius Varus, qui s'étoit trouvé dans Corfinium, comme on l'a dit. César l'ayant laissé aller, il s'étoit retiré en Afrique. Curion avoit amené avec lui ces mêmes Légions que César avoit prises à son service après le siége de Corfinium; de sorte que c'étoient encore à peu près les mêmes Officiers & les mêmes soldats avec lesquels ce Varus avoit servi. Celui-ci prend cette occasion de leur parler; voltige autour de l'armée de Curion; exhorte ses soldats à se souvenir du premier serment qu'ils avoient prêté à Domitius, & à lui-même, qui lui servoit alors de Questeur; les prie de ne point porter les armes contre des camarades, qui avoient couru la même fortune qu'eux; & avec qui ils avoient partagé les dangers du siége, & de ne point combattre pour des gens qui les traitoient injurieusement de transfuges. Il ajoûta qu'ils pouvoient s'assurer d'être libéralement récompensés par lui & par Attius, s'ils vouloient passer à leur service. Ce discours ne produisit aucun effet; personne ne branla dans l'armée de Curion, & chacun ramena ses troupes dans son camp.

At in castris Curionis magnus omnium incessit timor : nam is variis hominum sermonibus celeriter augetur. Unusquisque enim opiniones fingebat : & ad id, quod ab alio audierat, sui aliquid timoris addebat : hoc ubi uno auctore ad plures permanaverat, atque alius alii transdiderat, plures auctores ejus rei videbantur. [Civile bellum, * genus hominum, quod liceret libere facere, & sequi, quod vellet : legiones eæ, quæ paulo ante apud adversarios fuerant; nam etiam Cæsaris beneficium mutaverat consuetudo, qua offerrentur municipia etiam adversis partibus conjuncta; neque enim ex Marsis Pelignisque veniebant, ut qui superiore nocte in contuberniis; commilitonesque nonnulli graviores sermones militum vulgo durius accipiebant; nonnulla etiam ab iis, qui diligentiores videri volebant, fingebantur.

* Le texte est ici tronqué jusqu'à quibus de causis.

Quibus de causis, concilio convocato, de summa rerum deliberare incipit. Erant sententiæ, quæ conandum omnibus modis, castraque Vari oppugnanda censerent; quod hujusmodi militum consiliis otium maxime contrarium esse arbitrarentur. Postremo, præstare dicebant, per virtutem in pugna belli fortunam experiri, quam desertos, & circumventos a suis, gravissimum supplicium pati. Porro erant, qui censerent, de tertia vigilia in castra Corneliana recedendum; ut, majore spatio temporis interjecto, militum mentes sanaren-

Cependant une frayeur subite se répandit en un instant dans tout le camp de Curion : car c'est un mal que les différents rapports augmentent en fort peu de temps. Chacun se forgeoit des chimeres ; & ce que l'un lui avoit dit, la crainte le lui faisoit rapporter avec exagération à un autre : dès qu'un seul homme rapportoit une chose à d'autres, & que ceux-ci l'avoient communiquée à leurs camarades, on se persuadoit que plusieurs avoient fait en même temps ce rapport. On se disoit mutuellement que dans une guerre civile, le soldat se croyoit permis de suivre le parti qu'il lui plaisoit, & de faire tout ce qu'il vouloit ; que les mêmes Légions qui peu auparavant avoient servi les Ennemis, pouroient bien retourner à leurs premiers maîtres, la licence des temps où l'on vivoit faisant tourner contre César ses propres bienfaits ; que toutes les villes dont ils étoient environnés, tenoient pour le parti ennemi ; & que ces discours ne venoient pas des Marses & des Pelignes seuls, comme ceux qu'on leur avoit tenus la nuit précédente dans leurs tentes. Quelques-uns même des soldats donnoient souvent aux raisonnemens de leurs camarades un sens encore plus fâcheux ; & d'autres qui vouloient paroître mieux informés, inventoient toujours quelque nouvelle.

Curion inquiet de tous ces discours, assembla le conseil pour délibérer sur ce qu'il y avoit à faire. Les uns étoient d'avis de faire un effort, & d'attaquer le camp de Varus pour occuper les soldats, persuadés que dans une pareille disposition des troupes, l'oisiveté étoit tout-à-fait contraire. Ils ajoûtoient qu'après tout il valoit mieux tenter vaillamment la fortune dans un combat & mourir glorieusement, que de se voir abandonnés des leurs & livrés à la barbarie des ennemis. D'autres vouloient que vers minuit on se retirât dans le camp de Scipion, où l'on auroit plus de temps pour guérir les esprits des soldats, & d'où, en cas de malheur, on pou-

tur: simul, si quid gravius accidisset, magna multudine navium & tutius & facilius in Siciliam receptus daretur.

Curio utrumque improbans consilium, quantum alteri sententiæ deesset animi, tantum alteri superesse dicebat; hos turpissimæ fugæ rationem habere, illos etiam iniquo loco dimicandum putare. Qua enim, inquit, fiducia, & opere & natura loci munitissima castra expugnari posse confidimus? aut vero quid proficimus, si, accepto magno detrimento, ab oppugnatione castrorum discedimus? quasi non felicitas rerum gestarum, exercitus benevolentiam imperatoribus, & res adversæ, odia concilient. Castrorum autem mutatio quid habet, nisi turpem fugam & desperationem omnium, & alienationem exercitus? nam neque pudentes suspicari oportet, sibi parum credi; neque improbos scire, sese timeri: quod illis licentiam timor augeat noster, his studia diminuat. Quod si jam, inquit, hæc explorata habemus, quæ de exercitus alienatione dicuntur; quæ quidem ego aut omnino falsa, aut certe minora opinione esse confido: quanto dissimulari & occultari hæc, quam per nos confirmari præstat? An non, uti corporis vulnera, ita exercitus incommoda sunt tegenda, ne spem adversariis augeamus? At etiam, ut media nocte proficiscamur, addunt; quo majorem, credo, licentiam habeant, qui peccare conentur: namque hujusmodi res aut pudore, aut metu tenentur, quibus rebus nox maxime adversaria est. Quare neque tanti sum animi, ut sine spe castra oppu-

roit plus fûrement & avec plus de facilité se retirer en Sicile, à la faveur du grand nombre de vaisseaux dont on étoit pourvu.

Curion désaprouva l'un & l'autre de ces avis; il dit qu'autant que l'un marquoit peu de courage, autant l'autre en marquoit trop; que par l'un on vouloit justifier une honteuse fuite, & par l'autre engager à combattre même dans un poste désavantageux. » En effet, dit il, avec quelle assurance pouvons-nous » forcer un camp fortifié par la nature & par l'art; & » quel avantage tirerons-nous de l'attaque de ce camp, » si nous sommes obligés de nous retirer avec gran- » de perte? Ne sait-on pas que les heureux succès » concilient au Général l'affection des troupes; & » qu'il ne manque jamais d'en être haï dès qu'il est » malheureux? Quant au changement de camp, ajouta-t-il, pour quoi le prendroit-on, sinon pour une fuite honteuse, & un parti de gens désespérés, qui ne feroit qu'aliéner toute l'armée? Il ne faut pas donner lieu aux gens sages de croire qu'on ne se fie point à eux, ni aux méchants qu'on les craint, parce que cette crainte ne feroit que rendre ceux-ci plus insolents & plus hardis, & que le soupçon diminueroit le zele & l'affection des autres. Si ce que l'on dit du mécontentement de l'armée est vrai, mécontentement que je crois ou entiérement supposé, ou moindre assurément qu'on ne le fait; il est sans contredit bien plus à propos de le cacher & de le dissimuler, que de contribuer nous-mêmes à le fortifier. N'en est-il pas des plaies d'une armée comme de celles du corps, qu'il faut toujours cacher, pour ne pas augmenter la confiance de son ennemi? Quand on nous propose de partir la nuit, c'est sans doute pour que les mal intentionnés puissent plus librement se déranger; car dans ces conjonctures, c'est par la crainte ou par la honte qu'on est retenu; & ces motifs n'ont guère lieu dans l'obscurité de la nuit. Je ne suis donc ni assez téméraire pour vouloir attaquer le camp en-

gnanda censeam; neque tanti timoris, ut ipse deficiam: atque omnia prius experienda arbitror; magnaque ex parte jam una vobiscum de re judicium facturum confido.

Dimisso concilio, concionem advocat militum: commemorat, quo sit eorum usus studio ad Corfinium Cæsar, ut magnam partem Italiæ, beneficio atque auctoritate eorum, suam fecerit. Vos enim, vestrumque factum, inquit, omnia deinceps municipia sunt secuta; neque sine causa & Cæsar amicissime de vobis, & illi gravissime judicaverunt. Pompeius enim nullo prælio pulsus, vestri facti præjudicio demotus, Italia excessit. Cæsar me, quem sibi carissimum habuit, provinciamque Siciliam atque Africam, sine quibus Urbem atque Italiam tueri non potest, vestræ fidei commisit. Adsunt qui vos hortentur, ut a nobis desciscatis: quid enim est illis optatius, quam uno tempore & nos circumvenire, & vos nefario scelere obstringere? aut qui irati gravius de vobis sentire possunt, quam ut eos prodatis, qui se vobis omnia debere judicant; & in eorum potestatem veniatis, qui se per vos periisse existimant? An vero in Hispania res gestas Cæsaris non audistis? duos pulsos exercitus? duos superatos duces? duas receptas provincias? hæc acta diebus quadraginta, quibus in conspectu adversariorum venerit Cæsar. An qui incolumes resistere non potuerunt, perditi resistant? vos autem incerta victoria Cæsarem secuti, dijudicata jam belli fortuna, victum sequamini, cum vestri officii præ-

nemi sans espérance de réussir, ni assez timide pour me manquer à moi-même. Je pense donc qu'il faut mettre tout en œuvre avant d'en venir-là, & je me flatte que j'éprouverai bientôt avec vous quel poura être le succès de cette résolution.

Après avoir ainsi congédié le conseil, il fait assembler ses soldats; leur rappelle leur affection pour César à Corfinium; qu'elle lui avoit servi à conquérir une grande partie de l'Italie. » Car c'est vous, » leur dit-il, qui par votre exemple avez déterminé » toutes les villes à se soumettre; & ce n'est pas » sans raison qu'il est si attaché à vous, & que Pom» pée vous hait si fort. C'est vous qui l'avez obligé » à quitter l'Italie sans y avoir été forcé par la per» te d'une bataille. César qui à de la bonté pour moi, » m'a confié à votre fidélité avec la Sicile & l'Afri» que, sans lesquelles il ne pouroit défendre ni Ro» me, ni l'Italie. Cependant nos ennemis vous ex» hortent à nous abandonner: & que peuvent-ils en » effet souhaiter avec plus d'ardeur, que de vous » porter à un crime qui nous perde en même temps » les uns & les autres? Quelle plus mauvaise opi» nion peuvent ils avoir de vous, que de vous croire » capables de trahir ceux qui avouent qu'ils vous » doivent tout? Quel plus grand malheur au contraire » peut-il vous arriver, que de tomber entre les mains » de ceux qui vous croient la cause de tous leurs » malheurs? N'avez-vous pas entendu parler des » exploits de César en Espagne, de deux armées » qu'il a mises en fuite, de deux Généraux qu'il a » vaincus, de deux Provinces qu'il a soumises: tout » cela dans l'espace de quarante jours après être » arrivé en présence de l'ennemi? Croyez-vous que » ceux qui avec toutes leurs forces n'ont pu tenir » contre lui, lui résisteront après leur défaite? Vous » qui l'avez suivi avant que la fortune se fût décla» rée en sa faveur, suivrez-vous le parti vaincu, » lorsque la fortune a décidé, & que vous devez

mia percipere debeatis? Desertos enim se ac proditos a vobis dicunt, & prioris sacramenti mentionem faciunt. Vosne vero Lucium Domitium, an vos Lucius Domitius deseruit? nonne extremam pati fortunam paratos projecit ille? non sibi, clam vobis, salutem fuga petivit? non, proditi per illum, Cæsaris beneficio estis conservati? Sacramento quidem vos tenere qui potuit; cum, projectis fascibus, & deposito imperio, privatus & captus ipse in alienam venisset potestatem? Relinquitur nova religio: ut, eo neglecto sacramento quo nunc tenemini, respiciatis illud, quod deditione ducis & capitis deminutione sublatum est. At credo, si Cæsarem probatis, in me offenditis; qui de meis in vos meritis prædicaturus non sum, quæ sunt adhuc & mea voluntate, & vestra exspectatione leviora: sed tamen sui laboris milites semper, eventu belli, præmia petiverunt; qui qualis sit futurus, ne vos quidem dubitatis. Diligentiam quidem nostram; aut quem ad finem adhuc res processit, fortunamque cur præteream? An pœnitet vos, quod salvum atque incolumem exercitum, nulla omnino nave desiderata, transduxerim? quod classem hostium primo impetu adveniens profligaverim? quod bis per biduum equestri prælio superaverim? quod ex portu, sinuque adversariorum ducentas naves onerarias adduxerim; eoque illos compulerim, ut neque pedestri itinere, neque navibus commeatu juvari possint? Hac vos fortuna atque his ducibus repudiatis, Corfi-

» recevoir la récompense de vos services ? Ils vous
» accusent de les avoir abandonnés & trahis contre
» la foi de vos premiers serments : mais est-ce vous
» qui avez abandonné L. Domitius ? N'est-ce pas lui
» qui vous a abandonnés, & qui s'est retiré dans le
» temps que vous étiez prêts à tout souffrir pour
» lui ? N'est-ce pas lui qui a tâché de s'enfuir à
» votre insçu ? N'est-ce pas lui qui vous a trahis ;
» & n'est ce pas à la bonté de César que vous de-
» vez votre conservation ? Votre serment pouvoit-il
» donc vous retenir au service de Domitius, pendant
» que devenu simple particulier, dépouillé de toute
» marque de dignité, sans commandement, il étoit
» lui-même prisonnier & au pouvoir d'autrui ? Pou-
» vez-vous oublier le nouveau serment qui vous lie
» aujourd'hui, pour avoir égard à celui dont vous
» avez été déliés par la soumission d'un chef qui
» n'est plus maître de sa personne ? Mais peut-être
» contents de César, avez-vous quelque chose à me
» reprocher. Il me conviendroit peu de vanter les
» services que je vous ai rendus, ils sont peu im-
» portants jusqu'à présent par rapport à mes bonnes
» intentions & à votre attente ; mais vous savez que
» les soldats attendent toujours l'événement de la guer-
» re pour demander des récompenses ; & vous ne
» doutez pas, je crois, quel il doit être. Du reste je
» ne crois pas devoir vous laisser oublier quels ont été
» mes soins, & de quels succès ils ont été suivis. Avez-
» vous regret que j'aye fait passer dans ce pays l'armée
» saine & sauve, sans avoir perdu un seul vaisseau ?
» que j'aye défait l'armée navale des ennemis en arri-
» vant ? que j'aye deux fois battu leur Cavalerie, que
» je leur aye enlevé deux cents vaisseaux marchands
» qui étoient dans leurs ports ? que je les aye réduits
» enfin à ne pouvoir recevoir des secours & des vi-
» vres, ni par terre ni par mer ? Quoi donc abandon-
» neriez-vous un parti couvert de gloire, & des Chefs
» de cette espece, pour vous attacher à un parti cou-
G v

nienſem ignominiam, an Italiæ fugam, an Hiſpaniarum deditionem, an Africi belli præjudicia ſequimini ? Equidem me Cæſaris militem dici volui; vos me Imperatoris nomine appellaviſtis: cujus ſi vos pœnitet, veſtrum vobis beneficium remitto; mihi meum reſtituite nomen, ne ad contumeliam honorem dediſſe videamini.

Qua oratione permoti milites, crebro etiam dicentem interpellabant; ut magno cum dolore infidelitatis ſuſpicionem ſuſtinere viderentur: diſcedentem vero ex concione univerſi cohortantur, magno ſit animo: neu dubitet prælium committere, & ſuam fidem virtutemque experiri. Quo facto, commutata omnium voluntate & opinione, conſenſu ſummo conſtituit Curio, cum primum ſit data poteſtas, prælio rem committere. Poſtero die productos, loco eodem quo ſuperioribus diebus conſtiterat, in acie collocat. Ne Varus quidem Attius dubitat copias producere; ſive ſollicitandi milites, ſive æquo loco dimicandi detur occaſio, ne facultatem prætermittat.

Erat vallis inter duas acies, ut ſupra demonſtratum eſt, non ita magna, at difficili & arduo adſcenſu. Hanc uterque, ſi adverſariorum copiæ tranſire conarentur, exſpectabat; quo æquiore loco prælium committeret. Simul a ſiniſtro cornu, P. Attii equitatus omnis, & una levis armaturæ interjecti complures, cum ſe in vallem demitterent, cernebantur. Ad eos Curio equitatum, & duas Marrucinorum cohortes mittit: quorum primum impetum equites hoſtium non tulerunt; ſed, admiſſis equis, ad ſuos refugerunt: relicti ab iis, qui una procurrerant, levis armaturæ, circumveniebantur, atque interficiebantur ab noſtris. Huc tota Vari converſa acies, ſuos fugere & concid

» vert de honte à Corfinium, chassé de l'Italie, forcé » de se soumettre en Espagne, &, comme on peut le » croire après ce qui a précédé, déja presque vaincu en » Afrique? Je me disois simplement soldat de César, » & il vous a plu de me donner le nom d'Empereur. » Si vous vous en repentez, je vous remets vos » bienfaits, rendez-moi mon nom, afin qu'il ne soit » pas dit que vous ne m'avez honoré que pour me » faire un affront. »

Les soldats touchés de ces remontrances, l'interrompoient à tous moments pendant qu'il parloit, & paroissoient fort affligés de ce qu'il les soupçonnoit d'infidélité. Lorsqu'il se retira, tous le prierent de se rassurer, de ne pas balancer à livrer bataille, & de mettre à l'épreuve leur fidélité & leur courage. Quand Curion vit l'effet de son discours, & que tous étoient de si bonne volonté, il résolut, de l'avis de tout le Conseil, d'en venir aux mains, dès que l'occasion s'en présenteroit. Le lendemain il fit sortir du camp toutes ses troupes, & les rangea en bataille au même endroit que les jours précédents. Attius Varus n'hésita pas à faire la même chose, soit pour avoir occasion de débaucher les soldats de Curion, soit pour ne pas perdre celle qui pouvoit se présenter, de combattre avec avantage.

On a déja dit qu'il y avoit entre les deux armées un petit vallon, dont la pente étoit fort roide & fort difficile; chacun attendoit que l'ennemi le traversât pour l'attaquer avec avantage. Dès que l'on vit toute la Cavalerie de l'aîle-gauche de Varus, entremêlée d'Infanterie légere, entreprendre de le traverser, Curion détacha contre eux sa Cavalerie avec deux cohortes de l'Abruzze; les Ennemis ne purent en soutenir le premier choc, & s'enfuirent à toute bride vers leurs gens: l'Infanterie légere qui les avoit suivis, privée de leur secours, fut enveloppée & taillée en piéces à la vue de toute l'armée de Varus, qui fut ainsi témoin de la fuite des uns & de

videbat. Tum Rebilus legatus Cæsaris, quem Curio secum ex Sicilia duxerat, quod magnum habere usum in re militari sciebat, Perterritum, inquit, hostem vides, Curio: quid dubitas uti temporis opportunitate? Ille, unum elocutus, ut memoria tenerent milites ea quæ pridie sibi confirmassent, sequi sese jubet, & præcurrit ante omnes: adeoque erat impedita vallis, ut in adscensu, nisi sublevati a suis, primi non facile eniterentur. Sed præoccupatus animus Attianorum militum timore, & fuga, & cæde suorum, nihil de resistendo cogitabat; omnesque jam se ab equitatu circumveniri arbitrabantur: itaque prius, quam telum adjici posset, aut nostri propius accederent, omnis Vari acies terga vertit, seque in castra recepit.

Qua in fuga Fabius Pelignus quidam, ex infimis ordinibus, de exercitu Curionis, primum agmen fugientium consecutus magna voce Varum nomine appellans requirebat; uti unus esse ex ejus militibus, & monere aliquid velle ac dicere, videretur. Ubi ille sæpius appellatus adspexit, ac restitit, & quis esset, aut quid vellet, quæsivit; humerum apertum gladio appetit; paulumque abfuit, quin Varum interficeret: quod ille periculum sublato ad ejus conatum scuto vitavit. Fabius, a proximis militibus circumventus, interficitur. Hac fugientium multitudine ac turba portæ castrorum occupantur, atque iter impeditur; pluresque in eo loco sine vulnere, quam in prælio aut fuga intereunt: neque multum abfuit, quin etiam castris expellerentur; ac nonnulli protinus eodem cursu in oppidum contenderunt: sed cum loci natura, & munitio castrorum aditum prohibebat, tum, quod ad prælium egressi Curionis milites iis rebus indigebant, quæ ad oppugnatio-

la mort des autres. Alors Rébilus, un des Lieutenants de César, que Curion avoit amené avec lui de Sicile, parce qu'il le savoit consommé dans l'art de la guerre, dit à Curion : » Tu vois l'ennemi étonné : que balances-tu à profiter de l'occasion ? » Curion ne dit qu'un mot à ses soldats, pour les exhorter à se souvenir de ce qu'ils lui avoient promis la veille ; ensuite il marche le premier & leur commande de le suivre. La pente du vallon étoit si roide, que les premiers ne pouvoient presque pas monter sans être aidés par ceux qui les suivoient ; mais les soldats de Varus, l'esprit tout occupé & rempli de frayeur de la fuite & du massacre de leurs gens, ne songeoient pas seulement à se défendre, & se croyoient déja enveloppés par notre Cavalerie : ainsi sans attendre que nous fussions arrivés à la portée du trait, toute cette armée tourna le dos & se retira dans son camp.

Dans cette déroute, un certain Fabius de l'Abruzze, simple soldat de l'armée de Curion, poursuivant les premiers qui fuyoient, appeloit hautement Varus, comme s'il eût été un de ses soldats, & qu'il eût eu quelque chose à lui dire, ou quelque avis à lui donner. Varus s'étant entendu nommer plusieurs fois, s'arrêta, lui demandant qui il étoit, & ce qu'il vouloit ; celui-ci lui porta un coup d'épée sur l'épaule qui n'étoit point armée, & l'eût tué, si Varus n'avoit paré le coup avec son bouclier. Fabius fut enveloppé & tué par des soldats qui étoient proches. Cependant les fuyards étoient en si grand nombre qu'ils bouchoient les portes du camp ; & ils embarrassoient tellement le passage, qu'il en mourut plus là que dans le combat & dans la fuite. Il s'en fallut même assez peu que le camp ne fût forcé ; en sorte que plusieurs, sans s'arrêter pour le défendre, couroient tout droit à la ville. Mais outre qu'il étoit très-fort par sa situation & par les travaux dont on l'avoit encore fortifié, nos soldats qui n'étoient armés que pour le combat, manquoient de tout ce qui étoit

nem castrorum erant usui. Itaque Curio exercitum in castra reducit; suis omnibus, præter Fabium, incolumibus; ex numero adversariorum circiter DC interfectis, ac M vulneratis: qui omnes, discessu Curionis, multique præterea, per simulationem vulnerum, ex castris in oppidum, propter timorem, sese recipiunt. Qua re animadversa, Varus, & terrore exercitus cognito, buccinatore in castris, & paucis ad speciem tabernaculis relictis, de tertia vigilia silentio exercitum in oppidum reducit.

Postero die Curio Uticam obsidere, & vallo circummunire instituit. Erat in oppido multitudo insolens belli, diuturnitate otii; Uticenses, pro quibusdam Cæsaris in se beneficiis, illi amicissimi: conventus is, qui ex variis generibus constaret; terror ex superioribus præliis magnus. Itaque de deditione palam loquebantur omnes; & cum P. Attio agebant, ne sua pertinacia omnium fortunas perturbari vellet. Hæc cum agerentur, nuncii præmissi ab rege Juba venerunt, qui illum cum magnis copiis adesse dicerent, & de custodia ac defensione urbis hortarentur: quæ res eorum perterritos animos confirmavit.

Nunciabantur hæc eadem Curioni: sed aliquamdiu fides fieri non poterat; tantam habebat suarum rerum fiduciam? Jamque Cæsaris in Hispania res secundæ in Africam nunciis ac litteris perferebantur; quibus omnibus rebus sublatus, nihil se Regem nisurum existimabat. Sed ubi certis auctoribus comperit, minus quinque & viginti millibus longe ab Utica ejus copias abesse; relictis munitioni-

nécessaire à l'attaque d'un camp. Ainsi Curion ramena ses troupes dans le sien, sans avoir perdu un seul homme, si l'on excepte ce Fabius dont on vient de parler. Les Ennemis eurent en cette occasion environ six cents morts & mille blessés; tous ces blessés, après la retraite de Curion, quitterent le camp & se retirerent dans la ville, ainsi que plusieurs autres, à qui la crainte fit prendre le même parti, sous prétexte de leurs blessures. Varus qui s'en aperçut, & qui vit son armée effrayée, laissa un trompette dans le camp avec quelques tentes dressées pour faire montre, & vers minuit il fit rentrer sans bruit ses troupes dans la place.

Le lendemain Curion fit tirer une ligne de circonvallation autour d'Utique, dans le dessein de l'assiéger. Il y avoit alors dans cette ville quantité de gens peu accoutumés à la guerre, engourdis par une longue oisiveté; & les habitants étoient fort attachés à César qui leur avoit rendu quelques services. Le Conseil étoit composé de différentes sortes de gens; & le succès des combats précédents avoit répandu la consternation dans tous les esprits. Ils ne parloient donc publiquement que de se rendre, & ils sollicitoient Attius de ne pas les perdre par son opiniâtreté. Pendant qu'on le tourmentoit ainsi, il reçut des Députés du Roi Juba, qui donnoit avis de sa prompte arrivée avec de grandes forces, & exhortoit à garder & à défendre la place; cette nouvelle rassura tous les esprits.

Curion fut informé de la même chose; mais il eut d'abord peine à croire ce qu'on en disoit, tant il étoit plein de confiance. D'ailleurs le bruit des heureux succès de César en Espagne s'étoit déja répandu en Afrique; en sorte qu'animé par ces nouvelles, Curion se persuadoit que le Roi n'oseroit rien entreprendre contre lui. Mais quand il fut à n'en pouvoir douter qu'il étoit à peine éloigné d'Utique de huit lieues avec ses troupes, il décampa, & se

bus, sese in castra Corneliana recepit. Huc frumentum comportare, castra munire, materiam conferre cœpit; statimque in Siciliam misit, uti II legiones reliquusque equitatus ad se mitteretur. Castra erant ad bellum ducendum aptissima, natura, & loci munitione, & maris propinquitate, & aquæ & salis copia; cujus magna vis jam ex proximis erat salinis eo congesta. Non materia, multitudine arborum; non frumentum, cujus erant plenissimi agri, deficere poterat. Itaque, suorum omnium consensu Curio reliquas copias exspectare, & bellum ducere parabat.

His constitutis rebus, probatisque consiliis, ex perfugis quibusdam oppidanis audit, Jubam, revocatum finitimo bello, & controversiis Leptitanorum, restitisse in regno; Saburam, ejus præfectum; cum mediocribus copiis missum, Uticæ appropinquare. His auctoribus temere credens, consilium commutat, & prælio rem committere constituit. Multum ad hanc rem probandam adjuvat adolescentia, magnitudo animi, superioris temporis proventus, fiducia rei bene gerendæ. His rebus impulsus, equitatum omnem prima nocte ad castra hostium mittit, ad flumen Bagradam; quibus præerat Sabura, de quo ante erat auditum. Sed rex omnibus copiis insequebatur, & sex millium passuum intervallo a Sabura consederat. Equites missi nocte iter conficiunt; imprudentes atque inopinantes hostes aggrediuntur: Numidæ enim quadam barbara consuetudine, nullis ordinibus passim consederant. Hos oppressos somno & dispersos adorti, magnum eorum numerum interfi-

retira dans le camp de Scipion. Il y fit porter du blé & du bois, commença à s'y fortifier, & envoya auſſi-tôt en Sicile pour faire venir les deux Légions qu'il y avoit laiſſées, avec le reſte de ſa Cavalerie. Ce poſte étoit très-commode pour tirer la guerre en longueur, à cauſe de ſa ſituation & des fortifications qu'on y avoit faites, du voiſinage de la mer, de l'eau douce qu'on y trouvoit, & de la grande quantité de ſel qu'on y voit amaſſée des ſalines du voiſinage. Les arbres des environs qui étoient nombreux fourniſſoient du bois; & la campagne étoit couverte de blé. Il réſolut donc, de concert avec toute ſon armée, d'attendre le reſte de ſes troupes, & de traîner les affaires en longueur.

Dans cette réſolution qui eut une approbation générale, quelques gens de la ville, qui vinrent ſe rendre à lui, lui dirent que Juba rappelé par la guerre, qu'il avoit avec quelques peuples voiſins, & par les différends des habitants de Lébéda, n'étoit point ſorti de ſes Etats, que Sabura ſon Lieutenant qu'il avoit envoyé avec quelques troupes, s'approchoit d'Utique. Sur ce rapport qu'il crut trop légérement, il changea d'avis, & réſolut de donner bataille. Il fut excité à ce parti par le feu bouillant de la jeuneſſe, l'ardeur de ſon courage, ſes heureux ſuccès, l'eſpérance de réuſſir. Entraîné par ces conſidérations, il envoya à l'entrée de la nuit toute ſa Cavalerie vers le camp des ennemis qui étoit ſur la riviere de Magréda, ſous les ordres de Sabura dont on vient de parler. Mais le Roi le ſuivoit de près avec toutes ſes troupes, & n'étoit éloigné de lui que de deux lieues. La Cavalerie que Curion avoit fait partir le ſoir, arrive au point du jour; elle attaque les ennemis qui n'étoient point ſur leurs gardes, & qui ne s'y attendoient pas; car ils étoient ſelon leur coutume barbare, campés ſans ordre & diſperſés çà & là: étant ſurpris en cet état, & outre cela accablés de ſommeil, il en fut tué un grand nombre,

ciunt: multi perterriti profugiunt. Quo facto, ad Curiònem equites revertuntur, captivosque ad eum reducunt.

Curio cum omnibus copiis quarta vigilia exierat, cohortibus quinque castris præsidio relictis. Progressus millia passuum sex, equites convenit; rem gestam cognovit; ex captivis quærit, quis castris ad Bagradam præsit: respondent, Saburam. Reliqua, studio itineris conficiendi, quærere prætermittit; proximaque respiciens signa, Videtisne, inquit, milites, captivorum orationem cum perfugis convenire? abesse regem; exiguas esse copias missas, quæ paucis equitibus pares esse non potuerint. Proinde ad prædam, ad gloriam, properate; ut jam de præmiis vestris, & de referenda gratia, cogitare incipiamus. Erant per se magna, quæ gesserant equites; præsertim cum eorum exiguus numerus cum tanta multitudine Numidarum conferretur: hæc tamen ab ipsis inflatius commemorabantur; ut de suis homines laudibus libenter prædicant: multa præterea spolia præferebantur; capti homines, equitesque producebantur: ut, quidquid intercederet temporis, hoc omne victoriam morari videretur. Ita spei Curionis militum studia non deerant. Equites sequi jubet sese; iterque accelerat, ut quam maxime ex fuga perterritos adoriri posset. At illi, itinere totius noctis confecti, subsequi non poterant; atque alii alio loco resistebant. Ne hæc quidem res Curionem ad spem morabatur.

& plusieurs s'enfuirent de frayeur. Après cette expédition, la Cavalerie revint trouver Curion avec les prisonniers qu'elle avoit faits.

Il étoit parti vers le point du jour avec toutes ses troupes, & n'avoit laissé que cinq cohortes pour garder son camp. Après avoir fait deux lieues, il rencontra sa Cavalerie, qui lui rendit compte de ce qui s'étoit passé. Il s'informa des prisonniers qui commandoit au camp de Magréda ; ils lui répondirent que c'étoit Sabura. Sur cela, sans faire d'autres informations pour ne pas retarder sa marche, » Camarades, dit-il, en s'adressant aux troupes qui étoient » les plus proches de lui, vous voyez que le rap» port des prisonniers s'accorde avec celui des trans» fuges ? Juba n'est point à l'armée ; & il faut qu'il » y ait peu de troupes, puisqu'elles n'ont pu tenir » contre un petit corps de Cavalerie : hâtez-vous de » courir à la gloire & au butin : & donnez-nous lieu » de ne plus penser qu'à vous remercier, & à vous » récompenser de vos services. » Ce qu'avoit fait notre Cavalerie étoit beau, en comparant son petit nombre à la multitude des Numides ; mais comme on se loue volontiers soi-même, elle exagéroit beaucoup le mérite de cette action. Elle faisoit encore grande parade du butin qu'elle avoit remporté, des prisonniers, tant d'Infanterie que de Cavalerie qu'elle faisoit marcher devant elle avec ostentation ; en sorte qu'il sembloit que différer d'en venir aux mains, c'étoit différer la victoire : ainsi l'ardeur des troupes secondoit parfaitement l'espérance de Curion. Il hâte donc sa marche, & donne ordre à sa Cavalerie de le suivre, pour attaquer l'ennemi effrayé dans le désordre de sa fuite ; mais les Cavaliers harrassés par la marche de la nuit précédente ne pouvoient suivre, & plusieurs restoient en chemin. Rien de tout cela ne pouvoit retarder les espérances de Curion.

Juba, certior factus a Sabura de nocturno prælio, duo millia Hispanorum & Gallorum equitum, quos suæ custodiæ causa circum se habere consueverat, & peditum eam partem, cui maxime confidebat, Saburæ submittit. Ipse cum reliquis copiis elephantisque quadraginta, lentius subsequitur; suspicatus, præmissis equitibus, ipsum affore Curionem. Sabura copias equitum peditumque instruit; atque his imperat, ut simulatione timoris paulatim cedant ac pedem referant: sese, cum opus esset, signum prælii daturum, &, quod rem postulare cognovisset, imperaturum. Curio, ad superiorem spem addita præsentis temporis opinione, hostes fugere arbitratus, copias ex locis superioribus in campum deducit.

Quibus ex locis cum esset progressus, confecto jam labore exercitu, sexdecim millium spatio consistit. Dat signum suis Sabura; aciem constituit, & circumire ordines atque hortari incipit: sed peditatu duntaxat procul ad speciem utitur; equites in aciem mittit. Non deest negotio Curio; suosque hortatur, ut spem omnem in virtute reponant. Nec militibus quidem, ut defessis; neque equitibus, ut paucis & labore confectis, studium ad pugnandum virtusque deerat: sed ii erant numero CC; reliqui in itinere substiterant. Hi, quamcumque in partem impetum fecerant, hostes loco cedere cogebant: sed neque longius fugientes prosequi, nec vehementius equos incitare poterant. At equitatus hostium utroque cornu circumire aciem nostram, &

Cependant Juba, instruit par Sabura de ce qui s'étoit passé dans l'action de la nuit, lui envoya deux mille chevaux Espagnols & Gaulois qui étoient sa garde ordinaire : il y joignit la partie de son Infanterie en qui il avoit le plus de confiance ; il les suivit plus lentement avec le reste de ses troupes & quarante éléphants, se doutant bien que Curion qui avoit fait prendre les devants à sa Cavalerie, ne manqueroit pas de la suivre. Sabura rangea toute son armée en bataille, & lui commanda de céder & de reculer peu à peu, comme si elle avoit peur, ajoutant qu'il donneroit le signal du combat lorsqu'il faudroit, ainsi que les ordres nécessaires selon les circonstances. Curion flatté d'une nouvelle espérance par les mouvements qu'il vit faire alors aux ennemis, & s'imaginant qu'ils prenoient la fuite, fit descendre ses troupes de la montagne dans la plaine.

Après les avoir fait avancer fort loin, & les voyant fatiguées par une marche de plus de cinq lieues, il fit alte pour leur laisser reprendre haleine. Dans ce moment Sabura fait sonner la charge, donne ses ordres ; va de rang en rang exhorter ses troupes, fait marcher sa Cavalerie, & tient son Infanterie plus loin en bataille, seulement pour la montre. Curion de son côté accepte hardiment le combat, encourage les siens, & leur commande de mettre toute leur espérance en leur valeur. Son Infanterie, quoique lasse & fatiguée, ainsi que sa Cavalerie, quoique réduite à un petit nombre & fort harrassée, (car elle n'étoit plus que de deux cents chevaux ; le reste étoit demeuré derriere & n'avoit pu suivre :) ne manquoit ni d'ardeur ni de courage pour combattre : aussi la Cavalerie fit-elle plier l'ennemi par-tout où elle donna ; mais elle ne pouvoit poursuivre les fuyards fort loin, ni pousser ses chevaux qui étoient sur les dents, au lieu que la Cavalerie ennemie commença insensiblement à l'envelopper, & à la char-

aversos proterere incipit. Cum cohortes ex acie procurrissent, Numidæ integri, celeritate impetum nostrorum effugiebant; rursusque ad ordines suos se recipientes circumibant, & ab acie excludebant. Sic neque in loco manere, ordinesque servare, neque procurrere, & casum subire, tutum videbatur. Hostium copiæ, summissis ab rege auxiliis, crebro augebantur: nostros vires lassitudine deficiebant. Simul ii, qui vulnera acceperant, neque acie excedere, neque in locum tutum referri poterant; quod tota acies equitatu hostium circumdata tenebatur. Hi, de sua salute desperantes, (ut extremo vitæ tempore homines facere consueverunt,) aut suam mortem miserabantur, aut parentes suos commendabant, si quos ex eo periculo fortuna servare potuisset. Plena erant omnia timoris, & luctus.

Curio, ubi, perterritis omnibus, neque cohortationes suas, neque preces audiri intelligit; unam, ut in miseris rebus, spem reliquam salutis esse arbitratus, proximos colles capere universos, atque eo inferri signa jubet. Hos quoque præoccupat missus a Sabura equitatus. Tum vero ad summam desperationem nostri perveniunt & partim fugientes ab equitatu interficiuntur, partim integri procumbunt. Hortatur Curionem Cneius Domitius præfectus equitum, cum paucis equitibus circumsistens, ut fuga salutem petat, atque in castra contendat; & se ab eo non discessurum pollicetur. At Curio, nunquam amisso exercitu quem a Cæsare fidei suæ commissum acceperit, se in ejus conspectum reversurum, confirmat; atque ita

ger en queue. Lorsque nos cohortes se détachoient, les Numides qui n'étoient point fatigués, évitoient leur choc par la fuite, ensuite revenoient les envelopper dans le temps qu'elles se retiroient à leur gros, & les empêchoient de le joindre: ainsi elles ne pouvoient ni demeurer fermes dans leur poste & garder leurs rangs, ni avancer sur l'ennemi sans s'exposer. Outre cela l'armée ennemie grossissoit de moment en moment par le secours que Juba lui envoyoit, pendant que nos gens défailloient de lassitude. Nos blessés ne pouvoient se retirer, & on ne savoit où les mettre en sûreté, parce que la Cavalerie Numide nous tenoit enveloppés de tous côtés. Ainsi désespérés, & ne comptant plus pouvoir sauver leur vie, ils faisoient ce qu'on a coutume de faire dans une pareille extrémité; ils s'affligeoient de périr ainsi misérablement, & recommandoient leurs familles à leurs camarades, en cas qu'il en échappât quelques-uns: toute l'armée étoit dans la consternation & dans la douleur.

Curion voyant l'alarme générale, & qu'on n'écoutoit plus ni ses exhortations ni ses prieres, prend le seul parti auquel on a recours dans de pareilles circonstances, & commande à ses troupes de se saisir des montagnes, & d'y marcher en bataille; mais la Cavalerie que Sabura y envoya les prévint, & leur en ôta le moyen. Alors nos gens n'ont plus aucun rayon d'espérance, les uns sont massacrés par la Cavalerie ennemie en voulant prendre la fuite; les autres tombent de foiblesse & de langueur. Cn. Domitius qui commandoit la Cavalerie, prie Curion de se sauver avec le peu de Cavaliers qu'il avoit autour de lui, & de tâcher de gâgner son camp, lui promettant de ne point l'abandonner. Curion lui dit qu'après la perte qu'il vient de faire de l'armée que César lui avoit confiée, il ne se présentera point devant lui, & il se fait tuer les armes à la main. Quelques

prælians interficitur. Equites perpauci ex prælio se recipiunt: sed ii, quos ad novissimum agmen, equorum reficiendorum causa, substitisse demonstratum est, fuga totius exercitus procul animadversa, sese incolumes in castra conferunt; milites ad unum omnes interficiuntur.

His rebus cognitis, M. Rufus quæstor, in castris relictus a Curione, cohortatur suos ne animo deficiant. Illi orant atque obsecrant, ut in Siciliam navibus reportentur. Pollicetur: magistrisque imperat navium, ut primo vespere omnes scaphas ad littus appulsas habeant. Sed tantus fuit omnium terror, ut alii adesse copias Jubæ dicerent, alii cum legionibus instare Varum, jamque se pulverem venientium cernere; quarum rerum nihil omnino acciderat: alii classem hostium celeriter advolaturam suspicarentur. Itaque, perterritis omnibus, sibi quisque consulebat. Qui in classe erant, proficisci properabant. Horum fuga navium onerariarum magistros incitabat. Pauci lenunculi ad officium imperiumque conveniebant: sed tanta erat completis littoribus contentio, qui potissimum ex magno numero conscenderent; ut multitudine atque onere nonnulli deprimerentur, reliqui ob timorem propius adire tardarentur.

Quibus rebus accidit, ut pauci milites patresque familiæ, qui aut gratia aut misericordia valerent, aut naves adnare possent, recepti, in Siciliam incolumes pervenirent: reliquæ copiæ, missis ad Varum noctu, legatorum numero, centurionibus, sese ei dediderunt. Quorum cohortes militum Juba postero die ante oppidum conspicatus, suam esse prædicans prædam, magnam par-

Toute

Cavaliers échapperent en petit nombre ; ceux d'entr'eux qui étoient restés à l'arriere-garde pour laisser reposer leurs chevaux, voyant de loin la fuite de toute l'armée, gâgnerent le camp & se sauverent. Toute l'Infanterie fut taillée en pieces, sans qu'il en restât un seul homme.

Le Questeur M. Rufus que Curion avoit laissé à la garde du camp, informé de cette défaite, tâcha d'encourager le peu de troupes qu'il avoit auprès de lui : elles lui demandent instamment de les faire remener en Sicile ; il le leur promet, & ordonne aux Pilotes de tenir leurs chaloupes prêtes & à bord sur le soir. Mais la frayeur les avoit tellement saisis, que les uns croyoient déja voir Juba avec ses troupes ; d'autres Varus, & la poussiere excitée par ses Légions ; d'autres enfin s'imaginoient que la flotte ennemie alloit aborder dans un instant. Cependant rien de tout cela n'étoit vrai. Dans cette épouvante chacun ne songeoit qu'à soi : ceux qui étoient sur la flotte, se hâtoient de partir, leur fuite engageoit les Pilotes des vaisseaux de charge à les suivre. Quelques chaloupes en petit nombre se rendirent à l'ordre, & se trouverent au rendez-vous ; mais le désordre fut si grand sur le rivage qui étoit couvert de monde empressé à s'embarquer, que quelques-unes coulerent bas par trop de charge, & que les autres n'osoient approcher de peur qu'il ne leur en arrivât autant.

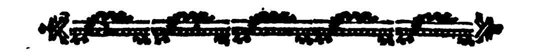
Cela fut cause qu'il n'y eut qu'un petit nombre de soldats & de citoyens Romains, qui par pitié, ou ayant eu la force de gâgner les vaisseaux à la nage, furent rembarqués, & arriverent en Sicile. Le reste des troupes envoya la nuit même des Centurions en députation à Varus, & se rendit à lui. Le lendemain Juba apercevant ces cohortes soumises, campées sous les murs de la ville, en fit massacrer une grande partie, disant que c'étoient

tem eorum interfici jussit: paucos electos in regnum remisit. Cum Varus suam fidem ab eo lædi quereretur, neque resistere auderet: ipse equo in oppidum vectus, prosequentibus compluribus senatoribus, quo in numero erat Ser. Sulpicius & Licilius Damasippus, paucis diebus, quæ fieri vellet, Uticæ constituit atque imperavit; diebusque post paucis se in regnum cum omnibus copiis recepit.



ses prisonniers, & il en envoya quelques-uns des principaux dans son Royaume. Tandis que Varus se plaignoit qu'on violoit la foi qu'il avoit donnée, mais sans oser s'y opposer ; le Roi fit à cheval son entrée dans Utique, suivi de plusieurs Sénateurs, entr'autres de Ser. Sulpicius & de Licinius Damasippus. Il y resta quelques jours pour donner ses ordres ; après quoi il se retira dans ses Etats avec toutes ses troupes.





LIBER TERTIUS.

I. Quæ vires & auxilia ad bellum Pompeio fuerint. II. Pax frustra per Vibullium oblata. III. Levia aliquot prælia ad Dyrrachium Cæsari infelicia. IV. Pugna Pharsalica. V. Mors Pompeii. VI. Alexandrini belli initia.

DICTATORE habente comitia Cæsare, consules creantur Julius Cæsar, & P. Servilius: is enim erat annus, quo per leges ei consulem fieri liceret. His rebus confectis, cum fides tota Italia esset angustior, neque creditæ pecuniæ solverentur, constituit, ut arbitri darentur: per eos fierent æstimationes possessionum & rerum, quanti quæque earum ante bellum fuissent, atque eæ creditoribus transderentur. Hoc & ad timorem novarum tabularum tollendum minuendumque, qui fere bella & civiles dissensiones sequi consuevit; & ad debitorum tuendam existimationem, esse aptissimum existimavit. Item, prætoribus tribunisque plebis rogationes ad populum ferentibus, nonnullos, ambitus Pompeia lege damnatos, illis temporibus; quibus in Urbe præsidia legionum Pompeius habuerat, (quæ judicia, aliis audientibus judicibus, aliis sententiam ferentibus, singulis diebus erant perfecta) in integrum restituit; qui se illi initio belli obtulerant, si sua opera in bello uti vellet: perinde æstimans ac si usus esset, quoniam sui fecissent potestatem. Statuerat enim hos



LIVRE TROISIEME.

I. Quelles forces & quels secours eut Pompée. II. Paix offerte inutilement par Vibullius. III. Quelques légers combats près de Durazzo, où César est battu. IV. Bataille de Pharsale. V. Mort de Pompée. VI Commencement de la guerre d'Alexandrie.

César en qualité de Dictateur ayant fait assembler les Comices, fut nommé Consul avec P. Servilius, car c'étoit l'année où les lois lui permettoient de parvenir à cette charge. Cette affaire terminée, voyant qu'il y avoit peu de crédit dans toute l'Italie, & que personne n'y payoit ses dettes, il ordonna qu'on nommeroit des arbitres pour faire l'estimation des héritages & autres immeubles sur le pied où ils étoient avant la guerre, & qu'on les donneroit en paiement aux créanciers. Il crut cet expédient très-propre à conserver le crédit des débiteurs, & à dissiper ou au moins à diminuer la crainte qu'on a de prêter pendant les divisions & les guerres civiles. Outre cela, sur la demande qu'il en fit faire au peuple par les Tribuns & par les Préteurs, il rétablit plusieurs particuliers, qui du temps que Pompée étoit dans Rome avec ses Légions, avoient été condamnés comme coupables de brigue, suivant la loi du même Pompée; jugements où l'on avoit si peu gardé les regles, qu'ils avoient éte rendus dans un jour, & par des juges dont les uns se trouvoient présens au plaidoyer, tandis que d'autres rendoient la sentence sans être instruits. Par-là il voulut marquer sa reconnoissance à des gens qui étoient venus s'offrir à lui dès le commencement de la guerre, & auxquels il ne se croyoit pas moins reredevable, quoiqu'ils ne l'eussent pas servi, puisqu'ils s'étoient présentés d'eux-mêmes. Du reste il voulut

prius judicio populi debere restitui, quam suo beneficio videri receptos; ne aut ingratus in referenda gratia, aut arrogans in præripiendo populi beneficio, videretur.

His rebus, & feriis Latinis, comitiisque omnibus perficiundis, undecim dies tribuit; Dictaturaque se abdicat, & ab Urbe proficiscitur, Brundisiumque pervenit. Eo legiones duodecim, equitatum omnem, venire jusserat: sed tantum navium reperit, ut anguste viginti millia legionariorum militum, sexcentos equites transportare possent. Hoc unum, inopia navium, Cæsari ad conficiendi belli celeritatem defuit. Atque eæ ipsæ copiæ hoc infrequentiores imponuntur, quod multi Gallicis tot bellis defecerant; longumque iter ex Hispania magnum numerum deminuerat; & gravis autumnus in Apulia circumque Brundisium, ex saluberrimis Galliæ & Hispaniæ regionibus, omnem exercitum valetudine tentaverat.

Pompeius annuum spatium ad comparandas copias nactus, quod vacuum a bello, atque ab hoste otiosum fuerat, magnam ex Asia, Cycladibusque insulis, Corcyra, Athenis, Ponto, Bithynia, Syria, Cilicia, Phœnice, & Ægypto classem coegerat: magnam omnibus locis ædificandam curaverat: magnam imperatam Asiæ, Syriæ, regibusque omnibus, & dynastis, & tetrarchis, & liberis Achaiæ populis pecuniam exegerat; magnam societates earum provinciarum, quas ipse obtinebat, sibi numerare coëgerat.

Legiones effecerat civium Romanorum novem; quinque, ex Italia quas transduxerat; unam ex Sicilia veteranam, quam, factam ex duabus, gemellam appellabat; unam ex Creta & Macedonia, ex veteranis militibus, qui, dimissi a superioribus imperatoribus, in iis provinciis consederant;

qu'ils n'eussent pas moins d'obligation au peuple qu'à lui même de leur rétablissement, afin que par sa reconnoissance il ne parût pas vouloir ôter au peuple le droit de faire de pareilles grâces.

Après avoir employé onze jours, tant à ces arrangements, qu'à célébrer les Féries Latines, & à tenir les Comices, il se démit de la Dictature, partit de Rome & se rendit à Brindes, où il avoit donné rendez-vous à douze Légions & à toute sa Cavalerie. Mais il y trouva si peu de vaisseaux, qu'il y put à peine embarquer vingt mille fantassins & six cents chevaux, ce qui seul l'empêcha de finir promptement la guerre. D'ailleurs ses troupes étoient fort diminuées tant par les longues guerres de la Gaule, que par la marche qu'elles avoient faite depuis l'Espagne; & l'Automne mal-saine qu'elles avoient passée dans la Pouille aux environs de Brindes, en sortant de la Gaule & de l'Espagne où l'air est très-bon, avoit causé des maladies dans toute l'armée.

Pompée sut profiter d'une année entiere d'avance, où il n'avoit eu aucune guerre à soutenir & aucun ennemi à craindre; il employa ce temps de repos à assembler une nombreuse flotte tirée de l'Asie, des îles Cyclades, de Corfou, d'Athènes, du Pont, de la Bithynie, de la Syrie, de la Cilicie, de la Phénicie & de l'Egypte : il avoit eu soin de faire construire par-tout grand nombre de vaisseaux : il avoit exigé de grosses sommes de l'Asie, de la Syrie, des Rois & Princes ou Seigneurs de ces contrées, enfin de tous les peuples libres de l'Achaïe; & il n'en avoit pas moins tiré des Communautés des Provinces, où il étoit le maître.

Il avoit neuf Légions toutes composées de citoyens Romains : il en avoit amené avec lui cinq d'Italie; une vieille de Sicile qu'il nommoit la jumelle, parce qu'elle étoit composée de deux; une de Crète & de Macédoine, composée de vétérans, qui congédiés par les généraux précédents, s'étoient établis

duas ex Asia, quas Lentulus conscribendas curaverat. Præterea magnum numerum ex Thessalia, Bœotia, Achaia, Epiroque, supplementi nomine, in legiones distribuerat. His Antonianos milites admiscuerat. Præter has, exspectabat cum Scipione ex Syria legiones duas: sagittarios ex Creta, Lacedæmone, Ponto, atque Syria, reliquisque civitatibus III millia numero, habebat: funditorum cohortes sexcenarias II: equitum VII millia: ex quibus DC Gallos Dejotarus adduxerat, D Ariobarzanes ex Cappadocia: ad eumdem numerum Cotys ex Thracia dederat, & Sadalam filium miserat. Ex Macedonia CC erant quibus Rhascypolis præerat, excellenti virtute: D ex Gabinianis Alexandria, Gallos Germanosque, quos ibi A. Gabinius præsidii causa apud regem Ptolemæum reliquerat: Pompeius filius cum classe adduxerat DCC, quos ex servis suis pastorumque suorum coëgerat: CCC Tarcundarius Castor & Donilaus ex Gallogræcia dederant: horum alter una venerat, alter filium miserat: CC ex Syria a Comageno Antiocho, cui magna præmia Pompeius tribuit, missi erant; in his plerique hippotoxotæ. Huc Dardanos, Bessos, partim mercenarios, partim imperio aut gratia comparatos; item Macedonas, Thessalos, ac reliquarum gentium & civitatum adjecerat; atque eum, quem supra demonstravimus numerum expleverat.

Frumenti vim maximam ex Thessalia, Asia, Ægypto, Creta, Cyrenis, reliquisque regionibus comparaverat: hiemare Dyrrachii, Apolloniæ, omnibusque oppidis maritimis constituerat; ut mare Cæsarem transire prohiberet: ejus rei causa, omni ora maritima classem disposuerat. Præerat Ægyptiis navibus Pompeius filius; Asiaticis D.

dans ce pays-là ; & deux que Lentulus avoit levées en Asie. Pour les compléter toutes, on lui avoit fait des recrues nombreuses en Thessalie, en Béotie, en Achaïe & en Epire ; & il y avoit joint les soldats qui restoient de la défaite d'Antoine. Il attendoit encore deux Légions que Scipion lui amenoit de Syrie. Il avoit trois mille archers tirés de Crète, de Lacédémone, du Pont, de la Syrie & d'autres endroits, deux cohortes de frondeurs de six cents hommes chacune. Sa Cavalerie consistoit en sept mille chevaux, dont Déjotarus lui en avoit amené six cents de Galatie, Ariobarzane, cinq cents de Cappadoce, Cotys, cinq cents de Thrace, à la tête desquels étoit son fils Sadala. Il en avoit tiré deux cents de la Macédoine, commandés par Rhascypolis excellent Officier ; cinq cents, tant Gaulois qu'Allemands, que Gabinius avoit laissés à Alexandrie pour servir de garde au Roi Ptolémée. Pompée son fils lui en avoit amené huit cents, qu'il avoit levés ou dans ses campagnes ou parmi ses esclaves : Tarcundarius Castor & Donilaüs lui en fournirent trois cents de la Galatie ; l'un vint lui-même à la tête de ses troupes, l'autre y envoya son fils. Deux cents furent envoyés de la Syrie par Antiochus de Comagène qui avoit de grandes obligations à Pompée : la plupart étoient archers à cheval. Il avoit outre cela des troupes de la Thrace & de la Servie, partie soudoyées, partie volontaires, ainsi que des Macédoniens, des Thessaliens & autres nations ; ce qui formoit en tout le nombre qu'on a marqué.

Il avoit ramassé une très-grande quantité de vivres de la Thessalie, de l'Asie, de l'Egypte, de Crète, du pays de Cirène & d'autres contrées. Son dessein étoit de passer l'hiver à Durazzo, à Erisso, & dans toutes les villes maritimes de ces quartiers-là ; & il y avoit dispersé sa flotte, pour empêcher César de passer la mer. Pompée le fils commandoit les vaisseaux Egyptiens ; D. Lælius & C. Triarius ceux

Lælius & C. Triarius; Syriacis C. Cassius; Rhodiis C. Marcellus cum C. Coponio; Liburnicæ atque Achaicæ classi Scribonius Libo & M. Octavius. Toti tamen officio maritimo M. Bibulus præpositus cuncta administrabat: ad hunc summa imperii respiciebat.

Cæsar, ut Brundisium venit, concionatus apud milites, quoniam prope ad finem laborum ac periculorum esset perventum, æquo animo mancipia atque impedimenta in Italia relinquerent; ipsi expediti naves conscenderent, quo major numerus militum posset imponi; omniaque ex victoria & ex sua liberalitate sperarent: conclamantibus omnibus, imperaret quod vellet; quodcumque imperavisset, se æquo animo esse facturos; pridie non. Jan. naves solvit, impositis, ut supra demonstratum est, legionibus VII. Postridie terram attigit Cerauniorum. Saxa inter & alia loca periculosa quietam nactus stationem, & portus omnes timens, quos teneri ab adversariis arbitrabatur, ad eum locum, qui appellatur Pharsalia, omnibus navibus ad unam incolumibus, milites exposuit.

Erat Orici Lucretius Vespillo, & Minutius Rufus, cum Asiaticis navibus duodeviginti, quibus jussu D. Lælii præerant; M. Bibulus cum navibus CX Corcyræ: sed neque ii sibi confisi ex portu prodire sunt ausi; cum Cæsar omnino XII naves longas præsidio duxisset, in quibus erant constratæ IV: neque Bibulus, impeditis navibus, dispersisque remigibus, satis mature occurrit; quod prius ad continentem visus est Cæsar, quam de ejus adventu fama omnino in eas regiones perferretur.

Expositis militibus, naves eadem nocte Brundisium a Cæsare remittuntur; ut reliquæ legiones, equitatusque, transportari possent. Huic officio præ-

d'Asie ; C. Cassius ceux de Syrie ; C. Marcellus & C. Coponius ceux de Rhodes : Scribonius Libon & M. Octavius étoient chefs de la flotte d'Illyrie & d'Achaïe. Cependant M. Bibulus avoit le commandement général, & c'étoit de lui que tous recevoient les ordres.

A son arrivée à Brindes, César harangua ses soldats, & leur dit que puisqu'ils étoient sur le point de voir finir leurs travaux & leurs dangers, ils ne devoient pas se faire une peine de laisser leurs valets & leur bagage en Italie ; qu'ils s'embarqueroient avec moins d'embarras & en plus grand nombre ; que du reste ils devoient attendre tout de la victoire & de sa libéralité. Sur cela tous s'écrierent, qu'il pouvoit ordonner ce qu'il voudroit, qu'il seroit obéi de grand cœur. Il s'embarqua donc avec sept Légions, comme on l'a dit, mit à la voile le quatre de Janvier, & prit terre le lendemain entre les rochers des monts de la Chimere, & autres endroits dangereux, où il trouva une rade à l'abri des tempêtes. Il ne voulut se hasarder à entrer dans aucun port, persuadé qu'ils étoient tous occupés par l'ennemi ; c'est pourquoi il débarqua tout son monde dans un endroit nommé Pharsale, sans avoir perdu un seul vaisseau.

Lucrétius Vespillo & Minucius Rufus étoient alors à Orco avec dix-huit vaisseaux de la flotte d'Asie, que Lælius avoit mis sous leurs ordres ; M. Bibulus étoit à Corfou avec cent dix. Mais les premiers n'eurent pas la hardiesse de sortir de leur port, quoique César n'eût que douze galeres, dont quatre seulement étoient couvertes ; & Bibulus dont la flotte n'étoit pas en état de mettre à la voile, & dont les rameurs étoient dispersés, ne put être assez tôt prêt pour venir à sa rencontre : car on vit César en terre ferme, avant qu'on fût informé qu'il venoit.

Aussi-tôt qu'il eut débarqué ses troupes, il renvoya la même nuit ses vaisseaux à Brindes chercher le reste de ses Légions & de sa Cavalerie. Il avoit

positus erat Fusius Kalenus legatus, qui celeritatem in transportandis legionibus adhiberet. Sed serius a terra provectæ naves, neque usæ nocturna aura, in redeundo offenderunt Bibulus enim, Corcyræ certior factus de adventu Cæsaris, sperans se alicui parti onustarum navium occurrere posse, inanibus occurrit; & nactus circiter XXX, in eas indiligentiæ suæ ac doloris iracundia erupit, omnesque incendit: eodemque igne nautas dominosque navium interficit, magnitudine pœnæ reliquos deterrere sperans. Hoc confecto negotio, a Salonis ad Orici portum, stationes littoraque omnia longe lateque classibus occupavit: custodiisque diligentius dispositis, ipse gravissima hieme in navibus excubabat; neque ullum laborem aut munus despiciens, neque subsidium exspectans, si in Cæsaris complexum venire posset.

Sed post discessum Liburnarum, ex Illyrico M. Octavius cum his, quas habebat, navibus Salonas pervenit, ibique concitatis Dalmatis reliquisque barbaris, Issam a Cæsaris amicitia avertit: conventum Salonis, cum neque pollicitationibus neque denunciatione periculi permovere posset, oppidum oppugnare instituit. Est autem oppidum & loci natura, & colle munitum. Sed celeriter cives Romani, ligneis effectis turribus, iis sese munierunt: &, cum essent infirmi ad resistendum, propter paucitatem hominum, crebris confecti vulneribus, ad extremum auxilium descenderunt, servosque omnes puberes liberaverunt; &, præsectis omnium mulierum crinibus, tormenta effecerunt. Quorum cognita sententia, Octavius quinis castris oppidum circumdedit, atque uno tempore obsidio-

chargé de ce soin Fufius Kalénus son Lieutenant, & lui avoit recommandé de faire diligence. Mais ses vaisseaux étant partis trop tard, & ayant manqué le vent, eurent une mauvaise rencontre au retour. Car Bibulus qui apprit à Corfou que César étoit arrivé, s'étant mis en mer dans l'espérance d'enlever quelques-uns de ses vaisseaux de charge, les rencontra à vide, & en prit trente, sur lesquels il déchargea sa colere & se vengea de sa propre négligence, les faisant tous brûler avec les Pilotes & les Matelots; dans la vue d'intimider les autres par cette sévérité. Ensuite il répandit sa flotte au long & au large dans toutes les rades & dans tous les ports de la côte depuis Salone jusqu'à Orco, & mit des gardes par-tout, couchant lui-même sur la flotte malgré la rigueur de l'hiver, & s'exposant à toutes sortes de travaux & de fatigues, dans la persuasion où il étoit qu'il n'avoit aucune grâce à attendre, s'il tomboit entre les mains de César.

Cependant après le départ des galeres d'Illyrie, M. Octavius se rendit à Salone avec celles de ce pays-là qu'il commandoit, souleva les peuples de la Dalmatie & les autres barbares, engagea les peuples de l'île de Lissa à quitter le parti de César; & voyant que ni par promesses ni par menaces il ne pouvoit ébranler le Conseil de Salone, il résolut d'assiéger cette ville. Elle est située avantageusement, & défendue par un côteau sur lequel elle est assise. Les citoyens Romains qui étoient dedans, éleverent donc aussi-tôt des tours de bois; & parce qu'ils étoient en trop petit nombre pour résister, & qu'ils étoient couverts de blessures, ils eurent recours au dernier remede qu'ils pouvoient se procurer: ils donnerent la liberté à tous les esclaves en âge de porter les armes: ils couperent même les cheveux des femmes, dont ils firent des cordes pour les machines. Octavius voyant leur résolution, dressa cinq attaques contre la place, & l'ayant investie, commença à la presser vive-

ne & oppugnationibus eos premere coepit. Illi, omnia perpeti, parati, maxime a re frumentaria laborabant. Qua de re missis ad Cæsarem legatis, auxilium ab eo petebant: reliqua, ut poterant, per se incommoda sustinebant: &, longo interposito spatio, cum diuturnitas oppugnationis negligentiores Octavianos effecisset, nacti occasionem meridiani temporis, discessu eorum, pueris mulieribusque in muro dispositis, ne quid quotidianæ consuetudinis desideraretur, ipsi, manu facta, cum iis quos nuper manumissos liberaverant, in proxima Octavii castra irruperunt. His expugnatis, eodem impetu altera sunt adorti; inde tertia, & quarta, & deinceps reliqua: omnibusque eos castris expulerunt; &, magno numero interfecto, reliquos atque ipsum Octavium in naves confugere coëgerunt. Hic fuit oppugnationis exitus. Jamque hiems appropinquabat; &, tantis detrimentis acceptis, Octavius, desperata oppugnatione oppidi, Dyrrhachium sese ad Pompeium recepit.

Demonstratum est L. Vibullium Rufum, Pompeii præfectum, bis in potestatem pervenisse Cæsaris, atque ab eo esse dimissum: semel ad Corfinium, iterum in Hispania. Hunc pro suis beneficiis Cæsar judicaverat idoneum, quem cum mandatis ad Cn. Pompeium mitteret: eumdemque apud Cn. Pompeium auctoritatem habere intelligebat. Erat autem hæc summa mandatorum: debere utrumque pertinaciæ finem facere, & ab armis discedere, neque amplius fortunam periclitari: satis esse magna utrimque incommoda accepta; quæ pro disciplina & præceptis habere possent, ut reliquos casus timerent: illum ab Italia expulsum, amissa Sicilia, & Sardinia, duabusque Hispaniis, & cohortibus in Italia atque in Hispania civium

ment. Disposés à tout souffrir, les assiégés manquoient sur-tout de vivres; ils envoyerent demander du secours à César, résolus du reste de se défendre jusqu'à la derniere extrémité : long-temps après, la longueur du siége ayant rendu les ennemis moins vigilants, les assiégés choisirent l'heure de midi, temps auquel les soldats des Assiégeants étoient dispersés, mirent leurs femmes & leurs enfants sur le rempart, afin qu'il parût garni comme à l'ordinaire; & s'étant fait suivre des esclaves auxquels ils avoient rendu la liberté, tomberent tous ensemble sur le premier quartier d'Octavius, le forcerent, pousserent de-là jusqu'au second, au troisieme, au quatrieme & au cinquieme, les emporterent tous l'un après l'autre, tuerent bien du monde, & forcerent le reste avec Octavius même à se rembarquer. Tel fut le succès de ce siége. Comme l'hiver approchoit, & qu'Octavius avoit perdu une grande partie de ses troupes, ce qui le mettoit hors d'espérance de se rendre maître de cette place, il se retira à Durazzo auprès de Pompée.

On a vu que L. Vibullius Rufus un des principaux Officiers de Pompée, étoit tombé deux fois entre les mains de César, l'une à Corfinium, l'autre en Espagne, & qu'il l'avoit toujours renvoyé. César à cause de ces bienfaits, le crut propre à porter de sa part quelque parole d'accommodement à Pompée; il savoit que Rufus étoit fort en crédit auprès de lui. En conséquence il le chargea de lui dire; que de part & d'autre ils devoient mettre bas les armes, sans s'opiniâtrer davantage à poursuivre une victoire incertaine; que les pertes qu'ils avoient souffertes l'un & l'autre, devoient leur servir de leçon & d'avertissement pour en appréhender de nouvelles: que Pompée avoit été chassé d'Italie; qu'il avoit perdu la Sicile, la Sardaigne, les deux Espagnes, avec cent trente cohortes de citoyens Romains qui avoient péri, tant en Italie qu'en Espagne : que de son cô-

Romanorum centum atque triginta; se morte Curionis, & detrimento Africani exercitus tanto, militumque deditione ad Corciram: proinde sibi ac reip. parcerent: quantum in bello fortuna posset, jam ipsi incommodis suis satis essent documento: hoc unum esse tempus de pace agendi, dum sibi uterque confideret, & pares ambo viderentur; si vero alteri paulum modo tribuisset fortuna, non esse usurum conditionibus pacis eum, qui superior videretur; neque fore æqua parte contentum, qui se omnia habiturum confideret: conditiones pacis, quoniam antea convenire non potuissent, Romæ a senatu & a populo peti debere: interea & Reip. & ipsis placere oportere, si uterque in concione statim juravisset, se triduo proximo exercitum dimissurum: depositis armis auxiliisque, quibus nunc confiderent, necessario populi senatusque judicio fore utrumque contentum: hæc quo facilius Pompeio probari possent, omnes suas terrestres urbiumque copias dimissurum.

Vibullius, his expositis a Cæsare non minus necessarium esse existimavit, de repentino adventu Cæsaris Pompeium fieri certiorem; uti ad id consilium capere posset, antequam de mandatis agi inciperet: atque ideo, continuato & nocte & die itinere, atque mutatis ad celeritatem jumentis, ad Pompeium contendit: ut adesse Cæsarem omnibus copiis nunciaret. Pompeius erat eo tempore in Candavia; iterque ex Macedonia in hiberna, Apol-

té il avoit à se reprocher la défaite de Curion & de toute son armée taillée en piéces en Afrique, sans compter la reddition de ses troupes à Corfou; qu'ainsi ils devoient ménager leur vie & les intérêts de la République, ayant assez appris à leurs dépens le pouvoir de la fortune dans la guerre; que le vrai temps de faire la paix étoit lorsque les deux partis étoient égaux en force, & sembloient n'avoir rien à appréhender l'un de l'autre; qu'au contraire quand la fortune se seroit tant soit peu déclarée pour l'un des deux, celui qui paroîtroit favorisé, ne voudroit plus écouter les mêmes propositions de paix, ni peut-être même se contenter d'un accommodement raisonnable, dans l'espérance de venir à bout de toutes ses prétentions; que puisque jusqu'à présent on n'avoit pu s'accorder, ils devoient s'en remettre au jugement du Sénat & du peuple Romain; qu'en conséquence il étoit de leur intérêt, ainsi que de celui de la République, qu'ils promissent l'un & l'autre avec serment en présence de toutes leurs troupes, de licencier leur armée dans trois jours; qu'après avoir mis bas les armes & s'être dépouillés des secours sur lesquels ils comptoient, ils seroient forcés de se conformer à la décision du Sénat & du peuple: & afin que Pompée goûtât plus aisément ces propositions, César offroit de congédier sur le champ toutes ses troupes, & de retirer ses garnisons de toutes les places qu'il occupoit.

Après avoir reçu ces instructions, Vibullius crut qu'il n'étoit pas moins de son devoir d'avertir Pompée de la subite arrivée de César, afin qu'il pût prendre là-dessus ses mesures, avant qu'il lui rendît compte de la commission dont il étoit chargé. Pour cela il marcha jour & nuit, prit des relais pour faire plus de diligence, & se rendit auprès de lui pour l'informer de la venue de César avec toutes ses troupes. Pompée étoit alors dans la Candavie, contrée de la Macédoine, d'où il se disposoit à aller joindre ses quartiers d'hiver qu'il avoit établis

loniam Dyrrachiumque habebat : Sed, re nova perturbatus, majoribus itineribus Apolloniam petere cœpit; ne Cæsar oræ maritimæ civitates occuparet. At ille, expositis militibus, eodem die Oricum proficiscitur. Quo cum venisset, L. Torquatus, qui jussu Pompeii oppido præerat, præsidiumque ibi Parthinorum habebat, conatus portis clausis oppidum defendere, Græcos murum adscendere, atque arma capere jubet. Illi autem cum se contra imperium populi Romani pugnaturos esse negarent, oppidani autem sua sponte Cæsarem recipere conarentur; desperatis omnibus auxiliis, portas aperuit; & se atque oppidum Cæsari dedit; incolumisque ab eo conservatus est.

Recepto Cæsar Orico, nulla interposita mora, Apolloniam proficiscitur. Ejus adventu audito, L. Staberius, qui ibi præerat, aquam comportare in arcem, atque eam munire; obsidesque ab Apolloniatibus exigere cœpit. Illi vero daturos se negare; neque portas consuli præclusuros; neque sibi judicium sumpturos contra atque omnis Italia populusque Romanus judicavisset. Quorum cognita voluntate, clam profugit. Apolloniates ad Cæsarem legatos mittunt, oppidoque recipiunt. Hos sequuntur Bullidenses, Amantiani, & reliquæ finitimæ civitates, totaque Epirus; & legatis ad Cæsarem missis, quæ imperaret facturos pollicentur.

At Pompeius, cognitis iis rebus, quæ erant Orici atque Apolloniæ gestæ, Dyrrhachio timens, diurnis eo nocturnisque itineribus, contendit. Simul ac Cæsar appropinquare dicebatur, tantus terror incidit ejus exercitui, quod properans noctem diei conjunxerat, neque iter intermiserat, ut pene omnes in Epiro finitimisque regionibus signa relinquerent; complures arma projicerent; ac fugæ simile iter videretur. Sed cum prope Dyrrha-

à Eriffo & à Durazzo; mais fur cette nouvelle il retourna au plus vîte à Eriffo, de peur que Céfar ne fe rendît maître des villes maritimes. Celui-ci après avoir débarqué fes troupes, alla le même jour à Orco. L. Torquatus qui y commandoit pour Pompée avec une garnifon Macédonienne, en avoit fait fermer les portes, réfolu de la défendre: dans ce deffein il ordonna aux Grecs de prendre les armes, & de monter fur les murailles; mais ceux-ci refufant de combattre contre le peuple Romain; & les habitants de leur côté travaillant à faire entrer Céfar dans leur ville; Torquatus qui n'attendoit point de fecours, fut obligé d'ouvrir les portes, & de fe rendre avec la place à Céfar qui ne lui fit aucun mal.

Céfar maître d'Orco fe rendit fans différer à Eriffo. Sur cette nouvelle, L. Stabérius qui y commandoit, fait porter de l'eau dans la fortereffe, la fait encore fortifier, & veut fe faire donner des ôtages par les habitants: ils les refufent, difant qu'ils ne fermeront point leurs portes au Conful, & qu'ils ne prétendent pas reformer ce que toute l'Italie & le peuple Romain ont décidé; fur ce difcours Stabérius s'enfuit fecrètement. Alors ceux d'Eriffo envoyerent auffi-tôt des Députés à Céfar, & le reçurent dans la ville. Ceux de *Bullide*, de Porto Ragufeo & le refte des villes voifines, fuivirent leur exemple, ainfi que toute l'Epire, & députerent vers lui pour recevoir fes ordres.

Pompée informé de ce qui s'étoit paffé à Orco & à Eriffo, craignant pour Durazzo, marcha jour & nuit pour s'y rendre. Dès qu'on fut dans fon armée que Céfar approchoit, il s'y répandit une fi grande frayeur, parce qu'elle avoit marché jour & nuit fans difcontinuer, que prefque tous les foldats jeterent leurs armes, & abandonnerent leurs drapeaux dans l'Epire & dans les contrées voifines, en forte que leur marche avoit l'air d'une véritable fuite. Enfin Pompée arriva proche de Durazzo, où il campa; & com-

chium Pompeius constitisset, castraque metari jussisset; perterrito etiam tum exercitu, princeps Labienus procedit; juratque, se eum non deserturum, eumdemque casum subiturum, quemcumque ei fortuna tribuisset. Hoc idem reliqui jurant legati: hos tribuni militum centurionesque sequuntur; atque idem omnis exercitus jurat. Cæsar, præoccupato itinere ad Dyrrhachium, finem properandi facit: castraque ad flumen Apsum ponit in finibus Apolloniatium, ut castella vicique bene meritæ civitatis tuti essent præsidio; ibique reliquarum ex Italia legionum adventum expectare, & sub pellibus hiemare constituit. Hoc idem Pompeius fecit; & trans flumen Apsum positis castris, eo copias omnes auxiliaque conduxit.

Kalenus, legionibus equitibusque Brundisii in naves impositis, ut erat præceptum a Cæsare, quantum navium facultatem habebat, naves solvit: paulumque a portu progressus, litteras a Cæsare accipit; quibus est certior factus, portus littoraque omnia classibus adversariorum teneri. Quo cognito, se in portum recipit, navesque omnes revocat. Una ex iis, quæ perseveravit, neque imperio Kaleni obtemperavit; quod erat sine militibus, privatoque consilio administrabatur, delata Oricum, a Bibulo expugnata est: qui de servis liberisque omnibus ad impuberes supplicium sumit, & ad unum interficit. Ita, exiguo tempore, magnoque casu totius exercitus salus constitit.

Bibulus, ut supra demonstratum est, erat cum classe ad Oricum; &, sicut mari portubusque Cæsarem prohibebat; ita ipse omni terra earum regionum prohibebatur: præsidiis enim dispositis, omnia littora a Cæsare tenebantur; neque lignandi, neque aquandi, neque naves ad terram religandi, potestas fiebat. Erat res in magna difficultate; summisque angustiis rerum necessariarum

me son armée n'étoit pas encore revenue de sa frayeur, Labiénus se présenta le premier, & jura de ne point l'abandonner, & de suivre son sort, quel qu'il pût être : les autres Lieutenants Généraux, les Tribuns militaires, les Centurions & tous les soldats firent le même serment. César voyant que le chemin de Durazzo lui étoit fermé, cessa de marcher à si grandes journées, & alla camper proche du fleuve Aspro sur les terres d'Érisso, pour couvrir cette ville qui s'étoit déclarée en sa faveur, résolu d'attendre en cet endroit le reste de ses Légions qui venoient d'Italie, & de passer l'hiver sous des tentes. Pompée vint aussi camper sur la même riviere, mais de l'autre côté, & y donna rendez-vous à toutes ses troupes, auxiliaires & autres.

Kalénus, selon l'ordre qu'il avoit reçu de César, embarqua à Brindes sa Cavalerie & son Infanterie sur autant de vaisseaux qu'il en put trouver, & se mit en mer. Mais à peine étoit-il sorti du port, qu'il reçut des lettres de César, qui lui donnoient avis que la flotte ennemie occupoit tous les ports sur toute la côte. Sur cet avis il rentra dans le port, & rappela tous ses vaisseaux. Un de ces vaisseaux ayant continué sa route conre l'ordre de Kalénus, parce qu'il ne portoit point de troupes & qu'il appartenoit à un particulier, se rendit à la hauteur d'Orco, & fut pris par Bibulus, qui fit massacrer tous ceux qui étoient dessus, les esclaves, les personnes libres, & même les enfans : ainsi le salut de toutes les troupes de Kalénus, ne dépendit que d'un moment & du hasard.

Bibulus, comme on l'a déja dit, étoit devant Orco avec sa flotte ; & s'il fermoit à César la voie de la mer, César lui ôtoit à son tour toute espérance de prendre terre, par les gardes qu'il avoit mis sur toute la côte : en sorte que Bibulus ne pouvoit avoir ni bois, ni eau douce, ni attacher ses vaisseaux au rivage. Ceci le gênoit beaucoup, & ses gens étoient privés des choses les plus nécessaires, en sorte qu'ils

premebantur ; adeo ut cogerentur, ficuti reliquum commeatum, ita ligna atque aquam Corcyra navibus onerariis fupportare. Atque uno etiam tempore accidit, ut difficilioribus ufi tempeftatibus, ex pellibus, quibus erant tectæ naves, nocturnum excipere rorem cogerentur : quas tamen difficultates patienter & æquo animo ferebant ; neque fibi nudanda littora, & relinquendos portus exiftimabant. Sed, cum effent in quibus demonftravi anguftiis, ac fe Libo cum Bibulo conjunxiffet ; loquuntur ambo ex navibus cum M. Acilio & Statio Murco legatis : quorum alter oppidi muris, alter præfidiis terreftribus præerat : velle fe de maximis rebus cum Cæfare loqui, fi fibi ejus facultas detur. Huc addunt pauca, rei confirmandæ caufa, ut de compofitione acturi viderentur. Interim poftulant, ut fint induciæ ; atque ab iis impetrant ; magnum enim, quod afferebant, videbatur ; & Cæfarem id fumme fciebant cupere ; & profectum aliquid Vibullii mandatis exiftimabatur.

Cæfar, eo tempore cum legione una profectus ad recipiendas ulteriores civitates, & rem frumentariam expediendam, qua angufte utebatur, erat ad Buthrotum, oppofitum Corcyræ. Ibi certior ab Acilio & Murco per litteras factus de poftulatis Libonis & Bibuli, legionem relinquit ; ipfe Oricum revertitur. Eo cum veniffet, evocantur illi ad colloquium. Prodit Libo, atque excufat Bibulum, quod is iracundia fumma erat, inimicitiafque habebat etiam privatas cum Cæfare ex ædilitate & prætura conceptas : ob eam rem colloquium vitaffe ; ne res maximæ fpei maximæque utilitatis ejus iracundia impedirentur. Pompeii fummam

étoient forcés de tirer par mer des vivres de Corfou, & jusqu'à du bois & de l'eau. Il arriva même qu'ayant éprouvé des vents contraires, ils furent obligés de ramasser la rosée qui étoit tombée la nuit sur les peaux, dont leurs vaisseaux étoient couverts. Mais ils souffroient tout cela patiemment & avec tranquilité, plutôt que de se relâcher sur la garde des ports & des côtes. Quand ils se virent dans cet embarras, Libon & Bibulus se joignirent, & de dessus leurs vaisseaux s'adresserent à M. Acilius & à Statius Murcus Lieutenants-Généraux de César, dont l'un commandoit dans la ville & l'autre sur la côte, & leur témoignerent qu'ils souhaitoient de s'entretenir avec César de choses très-importantes, s'il vouloit le permettre; & pour preuve que ce qu'ils disoient étoit sérieux, ils firent quelques propositions qui sembloient tendre à un accommodement. Ils demanderent en attendant une suspension d'armes, & l'obtinrent; car ce qu'ils proposoient paroissoit très-important; Acilius & Murcus savoient que César ne souhaitoit rien avec plus d'ardeur qu'un accord, & ils crurent que la commission dont Vibullius avoit été chargé, avoit produit son effet.

César parti pour lors avec une légion pour soumettre des places éloignées & se pourvoir de vivres dont il manquoit, se trouvoit auprès de Butrinto, ville située à l'opposite de Corfou. Il y reçut les lettres d'Acilius & de Murcus, qui l'instruisoient des demandes de Libon & de Bibulus; & sur cet avis il quitta sa Légion & revint à Orco. Aussi-tôt qu'il y fut arrivé, il leur manda de venir lui parler. Libon se présenta seul, & excusa Bibulus sur son naturel colere & emporté, & sur ce qu'il avoit eu des démêlés particuliers avec César pendant son Edilité & sa Préture, qui l'obligeoient à éviter de le voir, de peur de gâter par son caractere violent des affaires aussi souhaitables qu'utiles. Libon dit donc que Pompée étoit & avoit toujours été très-disposé à un ac-

esse ac fuisse semper voluntatem, ut componeretur, atque ab armis discederetur : sed potestatem se ejus rei nullam habere; propterea quod de consilii sententia summam belli rerumque omnium Pompeio permiserint : sed, postulatis Cæsaris cognitis, missuros ad Pompeium; atque illum reliqua per se acturum, hortantibus ipsis : interea manerent induciæ, dum ab illo rediri posset; neve alter alteri noceret. Huc addit pauca de causa, & de copiis auxiliisque suis.

Quibus rebus neque tum respondendum Cæsar existimavit, neque nunc, ut memoriæ prodantur, satis causæ putamus. Postulabat Cæsar, ut legatos sibi ad Pompeium sine periculo mittere liceret; idque ipsi fore reciperent, aut acceptos per se ad eum perducerent. Quod ad inducias pertineret, sic belli rationem esse divisam, ut illi classe naves auxiliaque sua impedirent, ipse ut aqua terraque eos prohiberet : si hoc sibi remitti vellent, remitterent ipsi de maritimis custodiis; sin illud tenerent, se quoque id retenturum : nihilominus tamen agi posse de compositione, ut hæc non remitterentur; neque hanc rem esse impedimenti loco. Illi neque legatos Cæsaris recipere, neque periculum præstare eorum, sed totam rem ad Pompeium rejicere : unum instare de induciis, vehementissimeque contendere. Quos ubi Cæsar intellexit, præsentis periculi atque inopiæ vitandæ causa, omnem orationem instituisse, neque ullam spem, aut conditionem pacis afferre; ad reliquam cogitationem belli sese recepit.

commodement

commodement & à mettre les armes ba : mais qu'ils n'étoient point chargés de ses pouvoirs pour traiter, parce que le pouvoir souverain, tant pour la guerre que pour toutes les autres affaires, avoit été remis entre ses mains, de l'avis de tout le Conseil; que si César vouloit leur expliquer ses prétentions, il les feroit savoir à Pompée, qui à leur sollicitation termineroit cette affaire par lui-même; qu'en attendant ils demandoient que l'on fît une trève & qu'on suspendît les hostilités, afin d'avoir le temps de savoir ses intentions. Il ajoûta à cela quelques mots touchant leurs forces & la justice de leur cause.

César ne jugea pas à propos de répondre alors à son discours; nous ne dirons point à présent pourquoi, parce que la chose n'en vaut pas la peine. Il demanda de pouvoir sans risque envoyer des Députés à Pompée, & qu'ils promissent de les faire recevoir, ou qu'ils se chargeassent eux-mêmes de les conduire. A l'égard de la suspension d'armes, il répondit que telles étoient entre eux les lois de la guerre, que comme avec leur flotte ils empêchoient ses vaisseaux & ses troupes de venir le joindre, il les empêcheroit de même de prendre terre & de faire de l'eau; que s'ils vouloient qu'il se relâchât sur cet article, il falloit qu'à leur tour ils lui laissassent la mer libre; & que tant qu'ils tiendroient bon sur ce point, il ne se départiroit point de l'autre; que cependant les choses pouvoient rester au même état, sans que cela les empêchât de traiter d'accommodement. Libon ne voulut ni se charger des Députés de César, ni garantir qu'il ne leur seroit fait aucun tort, & renvoya toute cette affaire à Pompée: il n'insista que sur la suspension d'armes, & pressa vivement César de l'accorder. Quand César eut compris qu'ils n'avoient d'autre vue dans cette conférence, que de se soustraire au danger pressant & à la disette où ils se trouvoient, mais qu'il n'y avoit aucune espérance d'accommodement, & qu'ils ne fesoient aucune proposition de paix: il ne songea plus qu'à la guerre.

Bibulus multos dies terra prohibitus, & graviore morbo ex frigore ac labore implicitus; cum neque curari posset, neque susceptum officium deserere vellet, vim sustinere non potuit. Eo mortuo, ad neminem unum summa imperii rediit: sed separatim suam quisque classem ad arbitrium suum administrabat. Vibullius, sedato tumultu, quem repentinus adventus Cæsaris concitaverat, ubi primum, rursus adhibito Libone, & L. Lucceio & Theophane, quibuscum communicare de maximis rebus Pompeius consueverat, de mandatis Cæsaris agere instituit; eum, ingressum in sermonem Pompeius interpellavit, & loqui plura prohibuit. Quid mihi, inquit, aut vita aut civitate opus est, quam beneficio Cæsaris habere videbor? cujus rei opinio tolli non poterit, cum in Italiam, ex qua profectus sum, reductus existimabor. Bello perfecto, ab iis Cæsar hæc dicta cognovit, qui sermoni interfuerunt. Conatus tamen nihilo minus est aliis rationibus per colloquia de pace agere.

Inter bina castra Pompeii atque Cæsaris unum flumen tantum intererat Apsus: crebraque inter se colloquia milites habebant; neque ullum interim telum, per pactiones colloquentium, transjiciebatur. Mittit P. Vatinium legatum ad ripam ipsam fluminis: qui ea, quæ maxime ad pacem pertinere viderentur, ageret; & crebro magna voce pronunciaret, liceretne civibus ad cives de pace legatos mittere? quod etiam fugitivis ab saltu Pyrenæo, prædonibusque licuisset: præsertim, ut id agerent, ne cives cum civibus armis decertarent. Multa suppliciter locutus, ut de sua atque omnium salute debebat; silentioque ab utrisque

Bibulus n'ayant pu prendre terre depuis long-temps, étoit fort mal, tant de froid que de fatigue; comme on ne pouvoit le soigner, & qu'il ne vouloit pas quitter son emploi, il ne put résister à la violence de son mal. Après sa mort il n'y eut plus de Commandant Général de toute la flotte; chacun en particulier disposa de l'escadre qu'il conduisoit, & la gouverna à sa fantaisie. Lorsque Vibullius, après avoir laissé calmer le premier trouble causé par l'arrivée imprévue de César, voulut exécuter la commission dont celui-ci l'avoit chargé, à peine en eut-il ouvert la bouche en présence de Libon, de L. Luccéius & de Théophanes, à qui Pompée avoit accoutumé de communiquer les affaires les plus importantes, qu'il l'interrompit & le fit taire. » Qu'ai-je » besoin, dit-il, ou de Rome ou de la vie, s'il faut » qu'il paroisse que j'en suis redevable à la générosité de César. On ne pouroit ôter cette opinion, » si je rentrois dans Italie d'où je suis parti, sans » avoir fini glorieusement la guerre. La guerre terminée, ce discours fut rapporté à César par des gens qui y étoient présents. Cependant il ne laissa pas de tenter d'autres voies d'accommodement.

Les deux camps de César & de Pompée n'étoient séparés que par l'Aspro; & les soldats des deux armées se parloient souvent, sans en venir jamais à aucun acte d'hostilité: César y envoya P. Vatinius l'un de ses Lieutenants, qui du bord du fleuve faisoit aux troupes ennemies les propositions les plus capables de procurer la paix, leur demandant souvent à haute voix, s'il ne seroit pas permis à des citoyens d'envoyer parler de paix à leurs concitoyens; ce que l'on ne refuseroit pas à des fugitifs des monts Pyrénées & à des brigands, sur-tout quand il ne s'agissoit que d'empêcher des citoyens de s'entre-détruire? Ces discours ayant été tenus d'une maniere douce & suppliante, telle qu'il convenoit à un homme qui parloit pour son intérêt & pour le bien commun, on

militibus auditus, responsum est ab altera parte, A. Varronem profiteri se altera die ad colloquium venturum; atque una etiam utrimque admodum tuto legati venire, &, quæ vellent, exponere possent; certumque ei rei tempus constituitur. Quo cum esset postero die ventum, magna utrimque multitudo convenit: magnaque erat ejus rei exspectatio; atque omnium intenti animi ad pacem esse videbantur. Qua ex frequentia T. Labienus prodit; summissa oratione loqui de pace, atque altercari cum Vatinio incipit. Quorum mediam orationem interrumpunt undique subito tela immissa; quæ ille, obtectus armis militum vitavit: vulnerantur tamen complures; in his Cornelius Balbus, M. Plotius, L. Tiburtius centuriones, militesque nonnulli. Tum Labienus; Desinite ergo de compositione loqui: nam nobis, nisi Cæsaris capite relato, pax esse nulla potest.

Iisdem temporibus Romæ M. Cœlius Rufus prætor, causa debitorum suscepta, initio magistratus tribunal suum juxta C. Trebonii prætoris urbani sellam collocavit; si quis appellasset de æstimatione, & de solutionibus quæ per arbitrum fierent, ut Cæsar præsens constituerat, fore auxilio pollicebatur. Sed fiebat æquitate decreti, & humanitate Trebonii, qui his temporibus clementer & moderate jus dicendum existimabat, ut reperiri non posset, a quibus initium appellandi nasceretur. Nam fortasse inopiam excusare, & calamitatem aut propriam suam aut temporum queri, & difficultates auctionandi proponere, etiam mediocris est animi: integras vero tenere possessiones, qui se debere fateantur, cujus animi aut cujus impudentiæ est? Itaque, qui hoc postularet, reperiebatur

ayant été reçus avec un grand silence du côté des deux partis ; quelqu'un répondit au nom des ennemis, que le lendemain A. Varron promettoit de se trouver à l'entrevue, & que de part & d'autre on pouvoit en toute sûreté y envoyer des Députés proposer ce qu'ils jugeroient à propos : en même temps on fixa l'heure du rendez-vous. Le lendemain à l'heure marquée, il s'y trouva quantité de gens des deux partis dans l'attente de l'événement, & tous paroissoient incliner à la paix. Labiénus sortant de la foule, se mit à parler d'accord d'une maniere honnête avec Vatinius, & à disputer sur les conditions : mais ils furent interrompus au milieu de leur discours par une grêle de dards lancée tout d'un coup sur eux de tous côtés. Vatinius en fut garanti par les soldats qui le couvrirent de leurs boucliers ; mais plusieurs en furent blessés, entr'autres les Centurions Cornélius Balbus, M. Plotius, L. Tiburtius, avec quelques soldats. » Cessez, dit alors Labiénus, de parler d'accord ; point » de paix qu'on ne nous apporte la tête de César.

Dans ce même temps, le Préteur M. Cœlius Rufus qui étoit à Rome, s'étant chargé de la protection de ceux qui étoient poursuivis pour dettes, fit dès son entrée dans la Magistrature, mettre son Siége auprès de celui du Préteur de la ville, Caius Trébonius, & promit de recevoir les plaintes de ceux qui appelleroient à lui de l'estimation & des paiemens faits en conséquence de la sentence des arbitres, comme César l'avoit réglé avant son départ de Rome. Le décret qui avoit établi des arbitres étoit juste ; & Trébonius s'étoit conduit dans l'exécution avec une modération & une douceur si convenables au temps, qu'il ne s'étoit encore trouvé personne, à qui il eût pris fantaisie d'appeler. Car prétendre s'excuser de payer sur sa pauvreté, sur le malheur des temps, sur les pertes que l'on avoit faites, ou sur les difficultés de la vente ; c'est sans doute montrer une ame basse ; mais il y a bien plus de basses-

nemo. Atque ipsis, ad quorum commodum pertinebat, durior inventus est Cœlius. Et, ab hoc profectus initio, ne frustra ingressus turpem causam videretur, legem promulgavit, ut sexies seni dies * sine usuris creditæ pecuniæ solvantur.

* Le texte est ici corrompu.

Cum resisteret Servilius consul, reliquique magistratus; & minus opinione sua efficeret; ad hominum excitanda studia, sublata priore lege, duas promulgavit: unam, qua mercedes habitationum annuas conductoribus donavit; alteram, tabularum novarum: impetuque multitudinis in C. Trebonium facto, & nonnullis vulneratis, eum de Tribunali deturbavit: de quibus rebus Servilius Consul ad Senatum retulit; Senatusque Cœlium ab Republica removendum censuit. Hoc decreto eum Consul Senatu prohibuit, & concionari conantem de Rostris deduxit. Ille, ignominia & dolore permotus, palam se proficisci ad Cæsarem simulavit; clam nunciis ad Milonem missis, qui, Clodio interfecto, eo nomine erat damnatus; atque, eo in Italiam evocato, quod, magnis muneribus datis, gladiatoriæ familiæ reliquias habebat, sibi conjunxit; atque eum in Thurinum ad sollicitandos pastores præmisit. Ipse, cum Casilinum veniret, unoque tempore signa ejus militaria atque arma Capuæ essent comprehensa, familia Neapoli visa, atque proditio oppidi appareret; patefactis consiliis, exclusus Ca-

se & d'impudence à vouloir conserver son bien sans payer ses créanciers. Aussi ne se trouva-t-il personne qui demandât d'être relevé de la sentence qui le condamnoit à payer. Ceux mêmes dont Cœlius prenoit les intérêts, le désapprouverent. Cependant il n'en demeura pas-là; & pour ne pas paroître appuyer inutilement une si honteuse caüse, il proposa une loi par laquelle il accordoit un an aux débiteurs pour se libérer, sans payer d'intérêt.

Le Consul Servilius & tous les Magistrats s'y opposerent; & lorsqu'il vit le peu d'effet que ses premieres démarches produisoient, pour se concilier les esprits, il cassa cette loi, & en fit deux autres, l'une qui dispensoit les locataires de payer le louage des maisons qu'ils occupoient, l'autre qui exemptoit les débiteurs de payer tant que la guerre dureroit. En meme temps le peuple s'étant jeté sur C. Trébonius, l'arracha de son Tribunal; il y eut même quelques personnes de blessées. Le Consul Servilius fit rapport de cette affaire au Sénat, qui par un décret déclara Cœlius incapable de posséder aucune charge dans la République. En vertu de ce décret, le Consul lui défendit l'entrée du Sénat, & le fit descendre de la Tribune, d'où il vouloit haranguer le peuple. Couvert de honte & outré de dépit, il feignit publiquement de se retirer auprès de César, mais il fit secrétement avertir Milon qui avoit été exilé pour avoir tué Clodius; & l'ayant fait venir en Italie, où il restoit encore à Milon quelques troupes de gladiateurs de ceux dont il s'étoit servi dans les jeux qu'il avoit donnés au peuple, il se joignit à lui, & l'envoya devant lui à Torre Brodogneto, pour y soulever les gens de la campagne. Pour lui, il se rendoit à Castelluzzo, quand on découvrit ses drapeaux & ses armes à Capoue: on vit aussi de ses gens à Naples, & l'on conjectura qu'il vouloit trahir Capoue. Quand on eut découvert ses desseins, on lui en ferma les portes: alors craignant le danger,

pua, & periculum veritus, quod conventus arma ceperat, atque eum hostis loco habendum existimabat, consilio destitit; atque eo itinere sese avertit.

Interim Milo, dimissis circum municipia litteris, ea, quæ faceret, jussu atque imperio facere Pompeii, quæ mandata ad se per Bibulum delata essent: quos ex ære alieno laborare arbitrabatur, sollicitabat. Apud quos cum proficere nihil posset; quibusdam solutis ergastulis, Cosam in agro Thurino oppugnare cœpit. Eo cum a Q. Pædio prætore, cum legione **; lapide ictus ex muro, periit: & Cœlius profectus, ut dictitabat, ad Cæsarem, pervenit Thurios, ubi, cum quosdam ejus municipii sollicitaret, equitibusque Cæsaris Gallis atque Hispanis, qui eo præsidii causa missi erant, pecuniam polliceretur, ab iis est interfectus. Itaque magnarum initia rerum, quæ occupatione magistratuum & temporum sollicitam Italiam habebant, celerem & facilem exitum habuerunt.

Hic est lacuna.

Libo, profectus ab Orico cum classe, cui præerat, navium quinquaginta, Brundisium venit; insulamque, quæ contra Brundisinum portum est, occupavit: quod præstare unum locum arbitrabatur, qua necessarius nostris erat egressus, quam omnium littora ac portus custodia clausos teneri. Hic repentino adventu naves onerarias quasdam nactus incendit, & unam frumento onustam abduxit; magnumque nostris terrorem injecit; & noctu militibus & sagittariis in terram expositis, præsidium equitum dejecit; & adeo loci opportunitate profecit, ut ad Pompeium litteras mitteret;

parce que la ville avoit pris les armes, & déclaré qu'il falloit le traiter en ennemi, il abandonna son projet, & quitta le chemin de cette ville.

Milon de son côté avoit écrit à toutes les villes municipales des environs, pour leur faire savoir qu'il n'agissoit que par le commandement & au nom de Pompée qui lui avoit envoyé ses ordres par Bibulus; & il cherchoit à gâgner ceux qu'il croyoit chargés de dettes. Ensuite voyant qu'il avançoit peu de ce côté-là, il mit les esclaves du pays en liberté, & alla assiéger Conza, ville de la même contrée. Le Préteur Q. Pedius y étoit avec une Légion, ** Milon fut tué d'un coup de pierre qu'on lui lança de dessus la muraille. A l'égard de Cœlius qui étoit parti pour aller, disoit-il, trouver César, il arriva à Torre Brodogneto, où cherchant à corrompre quelques-uns des habitants, & promettant de l'argent aux Cavaliers Gaulois & Espagnols que César y avoit mis en garnison, il fut tué par ceux-ci. Ainsi ces semences d'une nouvelle discorde, qui alarmoit toute l'Italie, parce que les Magistrats étoient occupés ailleurs, & que les temps donnoient déja assez d'affaires, furent étouffées en peu de temps & sans beaucoup de peine.

Libon étant parti d'Orco avec sa flotte composée de cinquante vaisseaux, vint à Brindes, & se saisit d'une Ile situé à l'entrée du port de cette ville, croyant qu'il valoit mieux se rendre maître du seul endroit, par où les vaisseaux de César devoient nécessairement passer, que de fermer toutes les côtes & tous les ports. A son arrivée à laquelle on ne s'attendoit nullement, il trouva quelques vaisseaux de charge qu'il brûla, en emmena un chargé de blé, & répandit d'abord la terreur dans toutes nos troupes. La nuit il mit à terre quelques soldats & quelques archers, qui chasserent notre garde de Cavalerie; enfin il sut si bien profiter de l'avantage de ce poste, qu'il osa mander à Pompée que, s'il vouloit, il pouvoit mettre à sec

naves reliquas, si vellet, subduci & refici juberet: sua classe auxilia sese Cæsaris prohibiturum.

Erat eo tempore Antonius Brundisii; qui virtute militum confisus, scaphas navium magnarum circiter IX cratibus pluteisque contexit, eoque milites delectos imposuit; atque eas in littore pluribus locis separatim, disposuit; navesque triremes duas, quas Brundisii faciendas curaverat, per caussam exercendorum remigum, ad fauces portus prodire jussit. Has cum audacius progressas Libo vidisset, sperans intercipi posse, quadriremes quinque ad eas misit: quæ cum navibus nostris appropinquassent, nostri veterani in portum refugerunt; illi, studio incitati, incautius sequebantur. Jam ex omnibus partibus subito Antonianæ scaphæ, signo dato, se in hostes incitaverunt; primoque impetu unam ex his quadriremem, cum remigibus defensoribusque suis, ceperunt; reliquas turpiter fugere coëgerunt. Ad hoc detrimentum accessit, ut, equitibus per oram maritimam ab Antonio dispositis, aquari prohiberentur: qua necessitate & ignominia permotus Libo, discessit a Brundisio, obsessionemque nostrorum omisit.

Multi jam menses transierant, & hiems jam præcipitaverat; neque Brundisio naves legionesque ad Cæsarem veniebant: ac nonnullæ ejus rei prætermissæ occasiones Cæsari videbantur; quod certe sæpe flaverant venti, quibus necessario committendum existimabat: quantoque ejus amplius processerat temporis, tanto erant alacriores ad custodias, qui classibus præerant; majoremque fiduciam prohibendi habebant: & crebris Pompeii litteris castigabantur, quoniam primo venientem Cæ-

le reste de ses vaisseaux & les faire radouber ; qu'avec sa flotte seule il empêcheroit les secours de César d'approcher.

Antoine étoit alors à Brindes : comptant sur la valeur des soldats, il fit garnir de claies & de parapets environ neuf chaloupes de grands vaisseaux, y embarqua des soldats d'élite, & les plaça en divers endroits le long de la côte. Il envoya ensuite à l'entrée du port deux galeres à trois rangs, qu'il avoit fait faire à Brindes, comme pour exercer les rameurs. Libon ne les eut pas plutôt aperçues s'avancer si hardiment, que dans l'espérance de les prendre, il détacha contre elles cinq galeres à quatre rangs. A leur approche, nos troupes composées de vieux soldats rentrerent dans le port, où les autres eurent l'imprudence & la témérité de les suivre. Alors les petites barques sortirent de tous côtés, & au signal donné fondirent sur les ennemis, prirent une de leurs cinq galeres, avec tous les rameurs & tous les soldats qui étoient dessus, & obligerent les autres à prendre honteusement la fuite. Pour surcroît de disgrâce, la Cavalerie qu'Antoine avoit disposée le long de la côte, fit si bonne garde, que les ennemis ne pouvoient faire de l'eau ; en sorte que Libon désespéré & confus quitta Brindes, & laissa le port libre.

Plusieurs mois s'étoient déja écoulés, & l'hiver étoit sur sa fin : cependant les vaisseaux & les Légions que César attendoit de Brindes, n'arrivoient point, & il lui sembloit qu'il y avoit de la négligence dans ce retardement, parce que certainement il y avoit eu des vents favorables, pendant lesquels il estimoit qu'on auroit dû nécessairement se mettre en mer. Il voyoit que plus le temps avançoit, plus les ennemis étoient alertes à garder les côtes & les ports, & plus aussi ils se promettoient de pouvoir nous empêcher d'en aborder. Pompée de son côté leur écrivoit souvent avec reproche, que puisqu'ils n'avoient pas empêché l'arrivée de César, du moins ils fissent en

sarem non prohibuissent, ut reliquos ejus exercitus impedirent; duriusque quotidie tempus ad transportandum lenioribus ventis exspectabant. Quibus rebus permotus Cæsar, Brundisium ad suos severius scripsit, ut, nacti idoneum ventum, ne occasionem navigandi dimitterent, si vel ad littora Apolloniatium cursum dirigerent, atque eo naves ejicere possent. Hæc a custodiis classium loca maxime vacabant; quod se longius portubus committere non auderent.

Illi, adhibita audacia & virtute, administrantibus M. Antonio & Fusio Kaleno, multum ipsis militibus hortantibus, neque ullum periculum pro salute Cæsaris recusantibus; nacti Austrum, naves solvunt; atque altera die Apolloniam Dyrrhachiumque prætervehuntur. Qui cum essent ex continenti visi, C. Coponius, qui Dyrrhachii classi Rhodiæ præerat, naves ex portu educit; & cum jam nostri remissiore vento appropinquassent, idem Auster increbuit, nostrisque præsidio fuit. Neque vero ille ob eam causam conatu desistebat: sed labore & perseverantia nautarum se vim tempestatis superare posse sperabat; prætervectosque Dyrrhachium magna vi venti nihilo secius sequebatur. Nostri, usi fortunæ beneficio, tamen impetum classis timebant, si forte ventus remisisset. Nacti portum, qui appellatur Nymphæum, ultra Lissum millia passuum tria, eo naves introduxerunt; (qui portus ab Africo tegebatur, ab Austro non erat tutus:) leviusque tempestatis, quam classis, periculum æstimaverunt. Quo simul atque intus est itum incredibili felicitate Auster, qui per biduum flaverat, in Africum se vertit.

sorte que le reste de ses troupes ne pût le joindre : & ils espéroient que la saison seroit de jour en jour moins propre pour le transport des troupes, les vents commençant à devenir plus doux. César touché de ces circonstances, écrivit fortement à ceux qu'il avoit laissés à Brindes, pour leur ordonner de partir par le premier bon vent, & de diriger leur route vers la côte d'Erisso, où ils pouroient relâcher. Cette côte n'étoit point gardée, parce que les ennemis n'osoient s'exposer ni se tenir en rade si loin des ports.

Les Lieutenants de César enhardis & encouragés par ces lettres, par les discours d'Antoine & de Calénus, par les prieres des soldats qui ne se refusoient à aucun danger pour le salut de leur Général, mirent à la voile à la faveur d'un vent de midi, & passerent le lendemain à la vue d'Erisso & de Durazzo. Ce convoi ayant été apperçu de terre, Q. Coponius qui commandoit la flotte de Rhodes à Durazzo fit sortir ses vaisseaux du port ; & le vent s'étant abaissé, ils étoient déja sur le point de nous joindre, lorsque le même vent de midi se renforça & nous sauva. Malgré cela Coponius s'opiniâtra à nous poursuivre, dans l'espérance que l'ardeur & l'habileté de son équipage lui feroient surmonter la violence de la tempête ; & quoiqu'à la faveur du vent nous eussions passé Durazzo, il ne cessoit de nous suivre. Nos gens qui jusques-là avoient eu la fortune favorable, craignoient cependant l'attaque de la flotte, si le vent venoit à cesser. Ayant trouvé le port appelé Nimphée, à trois milles au-dessus d'Alessio, ils y relâcherent. Ce port nous mettoit bien à couvert des vents du couchant, mais non pas de ceux du midi : cependant on aima mieux courir les risques de la tempête que ceux de tomber entre les mains de la flotte ennemie. Mais à peine y fûmes-nous entrés, que par un bonheur incroyable, le vent de midi qui souffloit depuis deux jours, tourna tout d'un coup à l'Occident.

Hic subitam commutationem fortunæ videre licuit. Qui modo sibi timuerant, hos tutissimus portus recipiebat; qui nostris navibus periculum intulerant, de suo timere cogebantur. Itaque, tempore commutato, tempestas & nostros texit, & naves Rhodias afflixit, ita ut ad unam constratæ omnes, numero XVI, eliderentur & naufragio interirent; & ex magno remigum propugnatorumque numero, pars ad scopulos allisa interficeretur, pars a nostris distraheretur: quos omnes Cæsar domum remisit.

Nostræ naves duæ, tardius cursu confecto, in noctem conjectæ, cum ignorarent quem locum reliquæ cepissent, contra Lissum in anchoris constiterunt. Has scaphis, minoribusque navigiis compluribus summissis, Otacilius Crassus, qui Lissi præerat, expugnare parabat: simul de deditione eorum agebat, & incolumitatem deditis pollicebatur. Harum altera navis ducentos & viginti ex legione tironum sustulerat: altera ex veterana paulo minus ducentis se compleverat. Hic cognosci licuit, quantum esset hominibus præsidii in animi firmitudine. Tirones enim, multitudine navium perterriti, & salo nauseaque confecti, jurejurando accepto, nihil iis nocituros hostes, se Otacilio dediderunt; qui omnes ad eum perducti, contra religionem jurisjurandi, in ejus conspectu crudelissime interficiuntur. At veteranæ legionis milites, item conflictati & tempestatis & sentinæ vitiis, non ex pristina virtute remittendum aliquid putaverunt: sed, tractandis conditionibus, & simulatione deditionis, extracto primo noctis tem-

Alors il se fit un changement subit dans le sort des uns & des autres. Ceux qui peu auparavant trembloient pour leur salut, se virent à couvert dans un port très-assuré ; au lieu que ceux qui menaçoient nos vaisseaux, eurent tout à craindre pour eux-mêmes. Le changement de temps & la tempête garantirent donc nos vaisseaux, & dissiperent la flotte ennemie : toutes ses galeres au nombre de seize, sans en excepter une seule, allerent échouer contre la côte & périrent ; tous les matelots & les soldats qui étoient dessus, furent brisés contre les rochers, ou pris par nos gens : César renvoya chez eux tous ceux qu'on put sauver du naufrage.

Deux de nos vaisseaux qui demeurerent plus longtemps en chemin & que la nuit surprit, resterent à l'ancre devant Alessio, parce qu'ils ignoroient la route que le reste avoit prise. Otacilius Crassus qui commandoit à Alessio, les ayant aperçus, prépara de petites barques & des chaloupes pour aller les attaquer, invitant ceux qui les montoient à se rendre, & promettant la vie à ceux qui le feroient. L'un de ces vaisseaux étoit chargé de deux cents vingt soldats de nouvelles levées ; l'autre portoit un peu moins de deux cents hommes d'une vieille Légion. Il fut alors aisé de voir de quel avantage la valeur peut être aux hommes. Les soldats de nouvelles levées effrayés du grand nombre des vaisseaux ennemis, las & fatigués de la mer, se rendirent à Otacilius sous promesse qu'on ne leur feroit aucun mal ; à peine eurent-ils été présentés à lui, qu'il les fit tous cruellement massacrer en sa présence, sans respect pour le serment qu'il avoit fait. Au contraire les Vétérans, quoique également fatigués de la tempête & des incommodités de la navigation, ne se démentirent point de leur ancienne bravoure : ils penserent seulement à gâgner du temps, en feignant de vouloir se rendre, & en traitant des conditions : aussitôt que la nuit fut un peu avancée, ils obligerent

pore, gubernatorem in terram navem ejicere cogunt : ipsi, idoneum locum nacti, reliquam noctis partem ibi confecerunt; & luce prima missis ad eos ab Otacilio equitibus, qui eam partem oræ maritimæ asservabant, circiter CD, quique eos armati ex præsidio secuti sunt, se defenderunt; &, nonnullis eorum interfectis, incolumes ad nostros sese receperunt.

Quo facto, conventus civium Romanorum qui Lissum obtinebat, quod oppidum iis ante Cæsar attribuerat, muniendumque curaverat, Antonium recepit, omnibusque rebus juvit. Otacilius sibi timens, oppido fugit; & ad Pompeium pervenit. Expositis copiis, Antonius, quarum erat summa, veteranorum trium legionum, uniusque tironum, & equitum DCCC, plerasque naves in Italiam remittit, ad reliquos milites equitesque transportandos: pontones, quod est genus navium Gallicarum, Lissi relinquit; hoc consilio, ut, si forte Pompeius vacuam existimans Italiam, eo transjecisset exercitum, quæ opinio edita in vulgus, aliquam Cæsar ad insequendum facultatem haberet: nunciosque ad eum celeriter mittit, quibus regionibus exercitum exposuisset, & quid militum transvexisset.

Hæc eodem fere tempore Cæsar atque Pompeius cognoscunt. Nam prætervectas Apolloniam Dyrrhachiumque naves viderant; ipsi iter secundum eas terra direxerant: sed quo essent eæ delatæ, primis diebus ignorabant: cognitaque re, diversa sibi ambo consilia capiunt; Cæsar, ut quam primum se cum Antonio conjungeret; Pompeius, ut venientibus in itinere se opponeret, &, si imprudentes ex insidiis adoriri posset. Eodemque die uterque eorum ex castris stativis a flumine Apso

leur pilote à aller échouer contre la côte : ensuite ayant gâgné un poste avantageux, ils y passerent le reste de la nuit. A la pointe du jour Otacilius ayant envoyé contre eux environ quatre cents Cavaliers qui gardoient cette côte, & quelque Infanterie de la garnison d'Aleſſio qui les suivit, ils se défendirent vaillamment ; & après en avoir tué quelques-uns, ils rejoignirent nos troupes sans avoir perdu un seul homme.

Instruits de ce qui venoit de se passer, les citoyens Romains qui étoient à Aleſſio, & à qui César avoit auparavant fait don de cette place qu'il avoit fait fortifier, y reçurent Antoine, & l'aiderent de tout ce qui lui étoit néceſſaire. Otacilius voyant cela, eut peur pour lui, quitta la ville & se retira vers Pompée. Antoine ayant mis à terre les troupes qui consistoient en trois Légions de Vétérans, en une autre nouvellement levée & huit cents chevaux, renvoya la plupart de ses vaisseaux en Italie, pour transporter le reste de la Cavalerie & de l'Infanterie ; il ne retint que quelques bateaux Gaulois qu'il laissa à Aleſſio, afin que si, comme le bruit en couroit, il prenoit envie à Pompée de passer en Italie, la croyant dégarnie de troupes, César eût de quoi le suivre : en même temps il envoya en diligence lui donner avis de la contrée où il avoit débarqué, & du nombre des troupes qu'il avoit amenées.

César & Pompée en furent informés presque en même temps. En effet on avoit vu ses vaisseaux passer le long des côtes d'Eriſſo & de Durazzo, & en conséquence les ennemis avoient dirigé leur route par terre du même côté ; mais pendant les premiers jours on ignora où s'étoit fait le débarquement. Quand César & Pompée en furent tous deux instruits, chacun de son côté forma son projet ; César de joindre Antoine, Pompée de s'opposer à leur jonction, & de tomber sur eux lorsqu'ils s'y attendroient le moins. Ils sortirent tous deux le même jour de leur camp sur

exercitum educunt: Pompeius clam, & noctu; Cæsar palam, atque interdiu. Sed Cæsari circuitu majore iter erat longius, adverso flumine, ut vado transire posset: Pompeius, quia expedito itinere flumen ei transeundum non erat, magnis itineribus ad Antonium contendit; atque, ubi eum appropinquare cognovit, idoneum locum nactus, ibi copias collocavit: suosque omnes castris continuit, ignesque fieri prohibuit; quo occultior esset ejus adventus. Hæc ad Antonium statim per Græcos deferuntur. Ille, missis ad Cæsarem nunciis, unum diem sese castris tenuit: altero die, ad eum pervenit Cæsar. Cujus adventu cognito, Pompeius, ne duobus circumcluderetur exercitibus, ex eo loco discedit; omnibusque copiis ad Asparagium Dyrrhachinorum pervenit, atque ibi idoneo loco castra ponit.

His temporibus Scipio, detrimentis quibusdam circa montem Amanum acceptis, sese Imperatorem appellaverat. Quo facto, civitatibus tyrannisque magnas imperaverat pecunias: item a publicanis suæ provinciæ debitam biennii pecuniam exegerat, & ab eisdem insequentis anni mutuam præceperat; equitesque toti provinciæ imperaverat. Quibus coactis, finitimis hostibus Parthis post se relictis, qui paulo ante M. Crassum imperatorem interfecerant, & M. Bibulum in obsidione habuerant, legiones equitesque ex Syria eduxerat: summaque in sollicitudine ac timore Parthici belli in provinciam cum venisset, ac nonnullæ militum voces audirentur, sese, contra hostem si ducerentur, ituros; contra civem & consulem arma non laturos; deductis Pergamum atque in locupletissi-

l'Aspro, Pompée secrétement & de nuit, César publiquement & en plein jour. Mais César avoit un désavantage qui allongeoit son chemin ; c'est qu'il lui falloit remonter la riviere, & faire un grand tour pour pouvoir la passer à gué : au contraire Pompée qui avoit le chemin libre, sans riviere à passer, marchoit à grandes journées contre Antoine ; & ayant su qu'il approchoit, il choisit un poste convenable pour camper, contint toutes ses troupes dans son camp, & défendit d'y allumer des feux, afin qu'on ne s'aperçût pas de son arrivée. Mais les Grecs en avertirent aussi-tôt Antoine : celui-ci le fit sur le champ savoir à César, & ne sortit point ce jour-là de son camp : le lendemain César l'y joignit. Pompée n'en fut pas plutôt instruit, qu'il quitta la place, de peur de se trouver enfermé entre deux armées, & vint avec toutes ses troupes proche d'*Asparagium*, ville du territoire de Durazzo ; & y campa dans un lieu avantageux.

Dans ce temps-là Scipion, après avoir reçu quelque échec vers le Mont-Amanus, prit de lui-même le titre d'*Imperator* ; après quoi il tira de grandes sommes des villes & des petits Princes de sa Province, exigea des partisans le paiement de deux années de revenu qui étoient échues, les obligea de lui avancer celui de la suivante par forme d'emprunt, & ordonna encore qu'on eût à lui fournir de la Cavalerie. Lorsqu'elle fut assemblée, au lieu d'attaquer les Parthes ses plus proches ennemis, qui peu de temps auparavant avoient tué M. Crassus, Général de l'armée Romaine, & tenu M. Bibulus assiégé, il sortit de la Syrie avec ses Légions & sa Cavalerie, & entra en Asie, où l'on appréhendoit beaucoup une irruption des Parthes ; où les troupes disoient assez hautement qu'elles marcheroient à l'ennemi si on les y menoit : mais qu'elles ne porteroient point les armes contre un citoyen Romain & un Consul. Sur ces plaintes, il mit ses Légions en quartier d'hiver à Pergame & dans les villes les plus

mas urbes in hiberna legionibus, maximas largitiones fecit; &, confirmandorum militum causa, diripiendas iis civitates dedit.

Interim acerbissime imperatæ pecuniæ tota provincia exigebantur. Multa præterea generatim ad avaritiam excogitabantur. In capita singula servorum ac liberorum, tributum imponebatur. Columnaria, ostiaria, frumentum, milites, remiges, arma, tormenta, vecturæ imperabantur. Cujus modo rei nomen reperiri poterat, hoc satis esse ad cogendas pecunias videbatur. Non solum urbibus, sed pene vicis castellisque singulis cum imperio præficiebantur: qui horum quid acerbissime crudelissimeque fecerat, is & vir & civis optimus habebatur. Erat plena lictorum & imperiorum provincia; differta præfectis atque exactoribus; qui, præter imperatas pecunias, suo etiam privato compendio serviebant: dictitabant enim, se, domo patriaque expulsos, omnibus necessariis egere rebus; ut honesta præscriptione rem turpissimam tegerent. Accedebant ad hæc gravissimæ usuræ, quod in bello plerumque accidere consuevit, universis imperatis pecuniis: quibus in rebus, prolationem diei, donationem esse dicebant. Itaque æs alienum provinciæ eo biennio multiplicatum est. Nec minus ob eam causam civibus Romanis ejus provinciæ, sed in singulos conventus singulasque civitates certæ pecuniæ imperabantur; mutuasque illas ex S. C. exigi dictitabant: publicanis, uti in sorte fecerant, insequentis anni vectigal promutuum. Præterea Ephesi a fano Dianæ depositas an-

riches, leur fit de grandes largesses; & pour s'attacher les soldats, il abandonna à leur discrétion les villes les plus florissantes.

Cependant il exigeoit avec la plus grande rigueur les sommes auxquelles il avoit taxé la Province; & en général il inventoit toutes sortes de moyens pour tirer de l'argent, & pour assouvir son avarice. On imposa une capitation sur les esclaves & sur les personnes libres. On mit une taxe sur les colonnes & sur les portes des maisons : on commanda de fournir du blé, des soldats, des matelots, des armes, des machines, des voitures; en un mot on ne cherchoit qu'un nom ou plutôt un prétexte pour arracher de l'argent. On établit des Gouverneurs non-seulement dans les villes, mais dans presque tous les villages & les châteaux; & celui qui agissoit avec le plus d'inhumanité & de cruauté, passoit pour le plus honnête homme & le meilleur citoyen. La Province étoit remplie de Sergents, d'Officiers, d'Exacteurs qui outre les sommes imposées, en exigeoient encore d'autres pour leur propre compte : ils disoient que chassés de leurs maisons & de leur patrie, ils étoient dénués de tout; & couvroient ainsi leur infâme conduite sous un nom honnête. Joignez à cela un mal assez ordinaire en temps de guerre, c'est-à-dire, les usures criantes qu'on étoit obligé de payer pour trouver de l'argent; jusque-là que l'on prétendoit faire une grande grâce à un débiteur, quand on lui accordoit un jour de délai. Par tant de concussions, les dettes de la Province augmenterent fort dans ces deux années. Ce n'étoient pas seulement les citoyens Romains de la Province que l'on rançonnoit : tous les corps, toutes les villes furent exposées à ces exactions; & l'on disoit que c'étoit un emprunt que l'on faisoit par ordre du Sénat : sous ce même prétexte on tira des receveurs des deniers publics, outre les sommes qui étoient dues, le revenu de l'année suivante. Scipion avoit ordonné outre cela que l'on enlevât le trésor qui étoit d'ancienneté dans le tem-

tiquitus pecunias Scipio tolli jubebat, ceterasque ejus deæ ſtatuas.

Cum in fanum ventum eſſet, adhibitis compluribus Senatorii ordinis, quos advocaverat Scipio, litteræ ei redduntur a Pompeio, mare tranſiſſe cum legionibus Cæſarem; properaret ad ſe cum exercitu venire, omniaque poſthaberet. His litteris acceptis, quos advocaverat, dimittit; ipſe iter in Macedoniam parare incipit; paucisque poſt diebus eſt profectus. Hæc res Epheſiæ pecuniæ ſalutem attulit.

Cæſar, Antonii exercitu conjuncto, deducta Orico legione, quam tuendæ oræ maritimæ cauſa poſuerat, tentandas ſibi provincias; longiuſque procedendum exiſtimabat: &, cum ad eum legati veniſſent ex Theſſalia Ætoliaque, qui præſidio miſſo pollicerentur earum gentium civitates imperata facturas; Lucium Caſſium Longinum cum legione Tironum, quæ appellabatur vigeſima ſeptima, atque equitibus ducentis, in Theſſaliam; Caium Calviſium Sabinum cum cohortibus quinque, pauciſque equitibus, Ætoliam miſit: maximeque eos, quod erant propinquæ regiones, de re frumentaria ut providerent hortatus eſt. Cneium Domitium Calvinum cum legionibus duabus, undecima & duodecima, & equitibus D, in Macedoniam proficiſci juſſit; cujus provinciæ ab ea parte, quæ libera appellabatur, Menedemus, princeps earum regionum, miſſus legatus, omnium ſuorum excellens ſtudium profitebatur.

Ex his Calviſius, primo adventu ſumma omnium Ætolorum receptus voluntate; præſidiis adverſariorum Calydone & Naupacto dejectis, omni Ætolia potitus eſt. Caſſius in Theſſaliam cum legione pervenit. Hic cum eſſent factiones duæ, varia voluntate civitatum utebatur. Egeſaretus, veteris ho-

ple d'Ephèse, & toutes les statues de la Déesse Diane.

En effet il se préparoit à l'exécuter, & déja il s'étoit rendu au temple suivi de plusieurs Sénateurs qu'il avoit appelés, lorsqu'on lui rendit des lettres de Pompée, qui lui apprenoit que César avoit passé la mer, & qui le prioit de tout quitter pour venir en diligence le joindre avec son armée. Sur cette nouvelle, il renvoie ceux qu'il avoit fait venir, fait tous les préparatifs nécessaires pour passer en Macédoine, & part en effet peu de jours après; ce qui sauva alors le trésor d'Ephèse.

César ayant joint l'armée d'Antoine, & ayant retiré d'Orco la Légion qu'il y avoit laissée pour garder la côte, crut devoir passer outre, & tenter de s'assurer des Provinces plus éloignées: sur ces entrefaites des Députés de Thessalie & d'Etolie étant venus le trouver pour l'assurer que ces deux Provinces étoient disposées à lui obéir, pourvu qu'il leur envoyât des troupes, il dépêcha L. Cassius Longinus avec une Légion nouvellement levée que l'on nommoit la 27e, & deux cents chevaux, avec ordre de se rendre en Thessalie; & il détacha vers l'Etolie C. Calvisius Sabinus, avec cinq cohortes & quelque Cavalerie. Comme ces Provinces étoient voisines de son armée, il recommanda instamment à ces deux Officiers d'avoir soin d'y envoyer des vivres. Il fit en même temps partir Cn. Domitius Calvinus pour la Macédoine, avec 500 chevaux & deux Légions, sçavoir la XIe, & la XIIe. Ceux de cette Province qui habitent la partie qu'on nomme libre, lui avoient envoyé Ménédème, leur Chef, pour l'assurer de la disposition où ils étoient de le servir.

Calvisius Sabinus fut très-bien reçu des Etoliens; & après avoir chassé les garnisons que Pompée avoit mises dans Ayton & dans Lépante, il se mit en possession de toute l'Etolie. Cassius arriva en Thessalie. Comme il y avoit deux factions, il y étoit vu différemment. Egesaret, homme dès long temps en

mo potentiæ, Pompeianis rebus studebat. Petreius, summæ nobilitatis adolescens, suis ac suorum opibus Cæsarem enixe juvabat.

Eodemque tempore Domitius in Macedoniam venit: &, cum ad eum frequentes civitatum legationes convenire cœpissent, nunciatum est adesse Scipionem cum legionibus, magna & opinione & fama omnium: nam plerumque in novitate fama antecedit. Hic, nullo in loco Macedoniæ moratus, magno impetu contendit ad Domitium; &, cùm ab eo millia passuum viginti abfuisset, subito se ad Cassium Longinum in Thessaliam convertit. Hoc adeo celeriter fecit, ut simul adesse & venire nunciaretur: &, quo iter expeditius faceret, M. Favonium ad flumen Haliacmonem, quod Macedoniam a Thessalia dividit, cum cohortibus IIX præsidio impedimentis legionum reliquit, castellumque ibi muniri jussit, eodem tempore equitatùs regis Cotys ad castra Cassii advolavit, qui circum Thessaliam esse consueverat. Tum timore perterritus Cassius cognito Scipionis adventu, visisque equitibus, quos Scipionis esse arbitrabatur, ad montes se convertit, qui Thessaliam cingunt; atque ex his locis Ambraciam versus iter facere cœpit. At Scipionem properantem sequi, litteræ sunt consecutæ a M. Favonio: Domitium cum legionibus adesse; nec se præsidium, ubi constitutus esset, sine auxilio Scipionis tenere posse. Quibus litteris acceptis, consilium Scipio iterque commutat; Cassium sequi desistit; Favonio auxilium ferre contendit. Itaque die ac nocte continuato itinere, ad eum pervenit tam opportuno tempore, ut simul Domitiani exercitus pulvis cerneretur, & primi antecursores Scipionis viderentur. Ita Cássio industria Domitii, Favonio Scipionis celeritas salutem attulit.

grand

grand crédit, étoit attaché au parti de Pompée; Pétréius au contraire, jeune homme de grande naissance, soutenoit de tout son pouvoir & de celui des siens le parti de César.

Domitius dans le même temps arriva en Macédoine; & tandis que toutes les villes s'empressoient de lui envoyer des Députés, on apprit que Scipion approchoit avec ses Légions; ce qui faisoit beaucoup de bruit: car on se fait ordinairement par avance une grande idée de tout ce qui est nouveau. Celui-ci sans s'arrêter en aucun endroit de la Macédoine, marcha d'abord contre Domitius; mais quand il fut environ à six lieues de lui, il tourna tout d'un coup vers la Thessalie contre Cassius Longinus. Ce mouvement fut si subit, que l'on apprit presque en meme temps la nouvelle de sa marche & de son arrivée. Pour faire plus de diligence, il laissa M. Favonius auprès du fleuve *Haliacmon*, qui sépare la Macédoine de la Thessalie, avec huit cohortes pour garder le bagage des Légions, & lui ordonna de faire construire un Fort. En même temps la Cavalerie du Roi Cotys qui avoit accoutumé de roder autour de la Thessalie, parut à la vue du camp de Cassius. Celui-ci fort effrayé, & la prenant pour la Cavalerie de Scipion, qu'il savoit être près d'arriver, tourna du côté des montagnes qui environnent la Thessalie; & marcha de-là vers Larta. Scipion se pressoit de le suivre, lorsqu'il reçut des lettres de M. Favonius qui lui mandoit que Domitius marchoit à lui avec ses Légions, & qu'il ne pouvoit sans secours défendre le poste où il étoit. A cette nouvelle Scipion abandonnant son dessein, & retournant sur ses pas, cessa de poursuivre Cassius, & alla au secours de Favonius. Il marcha donc jour & nuit, & arriva si à propos, que ses coureurs parurent d'un côté, au moment que l'on aperçut de l'autre la poussiere excitée par l'armée de Domitius. Ainsi l'habileté de Domitius sauva Cassius, & la diligence de Scipion sauva Favonius.

Scipio in castris stativis biduum moratus ad flumen, quod inter eum & Domitii castra fluebat, Haliacmonem, tertio die, prima luce, exercitum vado transducit; & , castris positis, postero die mane copias ante frontem castrorum instruit. Domitius tum quoque sibi dubitandum non putavit, quin productis legionibus prælio decertaret: sed, cum esset inter bina castra campus circiter millium passuum sex, castris Scipionis aciem suam subjecit. Ille a vallo non discedere perseveravit. Attamen, ægre retentis Domitianis militibus, est factum, ne prælio contenderetur; & maxime, quod rivus difficilibus ripis castris Scipionis subjectus, progressus nostrorum impediebat. Quorum studium alacritatemque pugnandi cum cognovisset Scipio, suspicatus fore, ut postero die aut invitus dimicare cogeretur, aut magna cum infamia castris se continere, qui magna cum expectatione venisset; temere progressus turpem habuit exitum: & noctu, ne conclamatis quidem vasis, flumen transit; atque in eamdem partem, ex qua venerat, rediit: ibique prope flumen, edito natura loco, castra posuit. Paucis diebus interpositis, noctu insidias equitum collocavit; quo in loco superioribus fere diebus nostri pabulari consueverant: &, cum quotidiana consuetudine Q. Varus præfectus equitum Domitii venisset, subito illi ex insidiis consurrexerunt: sed nostri fortiter eorum impetum tulerunt, celeriterque ad suos quisque ordines rediit, atque ultro universi in hostes impetum fecerunt. Ex his circiter LXXX interfectis, reliquis in fugam conjectis, nostri duobus amissis, in castra se receperunt.

His rebus gestis, Domitius sperans Scipionem ad pugnam elici posse, simulavit sese angustiis rei frumentariæ adductum castra movere; vasisque mi-

Scipion demeura deux jours campé ſur la riviere qui ſéparoit ſon camp de celui de Domitius ; le troiſieme, il la traverſa à gué dès le point du jour, & le lendemain rangea dès le matin ſon armée en bataille à la tête de ſon camp. Domitius en fit autant, ne doutant point que l'on n'en vînt aux mains : & comme entre les deux armées il y avoit une plaine d'environ deux lieues, il s'approcha du camp de Scipion. Mais celui-ci ne voulut jamais s'éloigner de ſes retranchemens. Domitius eut toutes les peines du monde à empêcher ſes troupes d'attaquer les ennemis ; cependant il en vint à bout, d'autant plus que leur camp étoit bordé d'un ruiſſeau, dont les bords eſcarpés rendoient l'accès difficile. Scipion témoin de l'ardeur & de l'empreſſement avec leſquels nos gens ſouhaitoient le combat, craignit que le lendemain il ne fût obligé, ou de donner bataille malgré lui, ou de ſe tenir honteuſement renfermé dans ſon camp, après avoir donné une ſi grande idée de lui à ſon arrivée : s'étant engagé mal-à-propos, il ne ſe retira de ce mauvais pas qu'avec honte ; il décampa la nuit ſourdement & ſans bruit, repaſſa la riviere, retourna dans le même endroit d'ou il étoit parti, & ſe poſta de l'autre côté du fleuve ſur une hauteur fortifiée naturellement. Quelques jours après il dreſſa la nuit une embuſcade de Cavalerie dans un endroit, où preſque tous les jours précédens nos gens avoient été au fourage. Q. Varus commandant de la Cavalerie de Domitius s'y étant rendu, les ennemis ſortirent auſſi-tôt de leur embuſcade ; mais nos gens les ſoutinrent avec valeur, reprirent bientôt chacun leur rang, & tomberent enſuite ſur eux tous enſemble : ils en tuerent environ quatre-vingt, mirent le reſte en fuite, & rentrerent dans le camp ſans autre perte que de deux hommes.

Enſuite Domitius eſpérant attirer Scipion au combat, feignit d'être obligé de décamper faute de vivres. Il donna donc le ſignal accoutumé du départ,

litari more conclamatis, progressus millia passuum tria, loco idoneo & occulto omnem exercitum equitatumque collocavit. Scipio, ad sequendum paratus, equitatum magnamque partem levis armaturæ ad explorandum iter Domitii & cognoscendum præmisit: qui cum essent progressi, primæque turmæ insidias intravissent, ex fremitu equorum illata suspicione, ad suos se recipere cœperunt; quique hos sequebantur, celerem eorum receptum conspicati restiterunt. Nostri, cognitis insidiis, ne frustra reliquos expectarent, duas nacti hostium turmas exceperunt. In his fuit M. Opimius præfectus equitum. Reliquos omnes earum turmarum aut interfecerunt, aut captos ad Domitium deduxerunt.

Deductis oræ maritimæ Cæsar præsidiis, ut supra demonstratum est, tres cohortes Orici; oppidi tuendi causa, reliquit, iisque custodiam navium longarum transdidit, quas ex Italia transduxerat. Huic officio oppidoque præerat Acilius legatus. Is naves nostras in interiorem partem post oppidum reduxit, & ad terram deligavit, faucibusque portus navem onerariam submersam objecit; & huic alteram conjunxit, super qua turrim effectam ad ipsum introitum portus opposuit; & militibus complevit, tuendamque ad omnes repentinos casus transdidit.

Quibus cognitis rebus, Cneius Pompeius filius, qui classi Ægyptiæ præerat, ad Oricum venit; submersamque navim remulco multisque contendens funibus, adduxit: atque alteram navem, quæ erat ad custodiam ab Acilio posita, pluribus aggressus navibus, in quibus ad libram fecerat turres, & ex superiori pugnans loco, integrosque semper defatigatis summittens, & reliquis parti-

& alla cacher sa Cavalerie & ses Légions dans un lieu propre & couvert, qui n'étoit qu'à une lieue de-là. Scipion tout préparé à le suivre, envoya sa Cavalerie & son Infanterie légere découvrir la route qu'il prendroit, & le reconnoître. En s'avançant, les premiers escadrons des ennemis donnerent dans l'embuscade; mais au hennissement des chevaux ils se douterent de ce que c'étoit, & tournant bride, commencerent à se retirer vers leurs gens: ceux qui les suivoient firent alte en les voyant se retirer si précipitamment. Nos gens voyant l'embuscade découverte, ne crurent pas devoir attendre inutilement le reste de l'armée ennemie, & ils enleverent deux escadrons qui s'étoient le plus avancés. M. Opimius Général de la Cavalerie se trouva parmi eux. Tout le reste de ces escadrons fut ou tué ou fait prisonnier, & présenté à Domitius.

César ayant retiré, comme on l'a dit, ses garnisons de dessus la côte, ne laissa que trois cohortes à Orco, tant pour la garde de la ville, que pour celle des galeres qu'il avoit fait venir d'Italie. Il avoit confié le soin de l'une & de l'autre à Acilius son Lieutenant, qui retira ces galeres dans le fond du port derriere la ville, & les fit attacher à terre; en même temps il ordonna d'enfoncer un vaisseau de charge à l'entrée du port, y en joignit un autre sur lequel il fit élever une tour pour défendre l'entrée, & la remplit de soldats qu'il chargea d'avoir soin de ce poste contre les entreprises imprévues des ennemis.

Cn. Pompée le fils qui commandoit la flotte d'Egypte, informé de ces dispositions, vient à Orco, fait remorquer le vaisseau enfoncé, attaque celui qu'Acilius avoit mis à la garde de ce premier; il le combat avec plusieurs vaisseaux sur lesquels il avoit fait dresser de hautes tours: combattant ainsi d'un endroit plus élevé, envoyant sans cesse des gens frais pour remplacer ceux qui étoient fatigués, & faisant en même temps attaquer la ville par terre avec des

bus simul ex terra scalis & classe mœnia oppidi tentans, ut adversariorum manus diduceret, labore, & multitudine telorum, nostros vicit: dejectisque defensoribus, qui omnes scaphis excepti refugerunt, etiam navem expugnavit; eodemque tempore ex altera parte molem tenuit naturalem objectam, quæ pene insulam contra oppidum effecerat: IV biremes, subjectis scutulis, impulsas vectibus in interiorem partem transduxit. Ita ex utraque parte naves longas aggressus, quæ erant deligatæ ad terram atque inanes, IV ex his abduxit, reliquas incendit. Hoc confecto negotio, D. Lælium ab Asiatica classe abductum reliquit, qui commeatus Bullide atque Amantia importari in oppidum prohibebat; ipse Lissum profectus, naves onerarias triginta a M. Antonio relictas intra portum aggressus, omnes incendit. Lissum expugnare conatus, defendentibus civibus Romanis qui ejus erant conventus, militibusque quos præsidii causa miserat Cæsar, triduum moratus, paucis in oppugnatione amissis, re infecta, inde discessit.

Cæsar, postquam Pompeium ad Asparagium esse cognovit, eodem cum exercitu profectus, expugnato in itinere oppido Parthinorum, in quo Pompeius præsidium habebat, tertio die in Macedoniam ad Pompeium pervenit, juxtaque eum castra posuit; & postridie, eductis omnibus copiis, acie instructa, decernendi potestatem Pompeio fecit. Ubi eum suis locis se tenere animadvertit, reducto in castra exercitu, aliquid sibi consilium capiendum existimavit. Itaque postero die omnibus copiis, magno circuitu, difficili angustoque itinere, Dyrrhachium profectus est; sperans Pompeium aut Dyrrhachium compelli, aut ab eo intercludi posse; quod omnem commeatum, totiusque belli apparatum is eo contulisset: ut accidit. Pom-

échelles, & par mer avec sa flotte pour écarter le petit nombre de ses défenseurs; après les avoir obligés de se retirer sur leurs chaloupes, accablés de fatigue & des traits qu'on leur lançoit, il se rendit aussi maître du vaisseau. En même temps il se saisit d'une hauteur que la nature avoit élevée de l'autre côté de la ville, où elle formoit une espèce d'île, & fit glisser sur des rouleaux à force de bras quatre galeres à deux rangs jusqu'au fond du havre. Ayant ainsi attaqué des deux côtés nos galeres vides & attachées à terre, il en prit quatre, & brûla le reste. Après cet exploit, il laissa D. Lælius qu'il avoit tiré de la flotte d'Asie, avec ordre d'empêcher que de *Bullide* & de Porto Raguseo on ne portât des vivres dans la ville; pour lui, il passa à Alessio, & entra dans le port, où il brûla trente vaisseaux de charge que M. Antoine y avoit laissés: il attaqua aussi la ville; mais les citoyens Romains qui en composoient le Conseil, aidés des soldats que César y avoit mis en garnison, la défendirent si vaillamment, qu'au bout de trois jours il se retira avec quelque perte, sans avoir pu réussir.

César informé que Pompée étoit campé à *Asparagium*, y alla avec toute son armée, prit en chemin la ville des Parthiniens où Pompée avoit mis garnison, arriva le troisieme jour en Macédoine, & campa proche de lui. Le jour suivant ayant fait sortir toutes ses troupes, & les ayant rangées il présenta la bataille à Pompée; mais César voyant qu'il se tenoit dans son camp, fit rentrer son armée dans le sien, & crut devoir prendre d'autres mesures. Le lendemain il fit un grand détour par un chemin étroit & difficile, & se mit en marche avec toutes ses troupes pour aller à Durazzo, dans l'espérance ou d'y attirer Pompée, ou de lui couper la communication avec cette place, où il avoit fait porter ses vivres & tout son attirail de guerre; ce qui arriva. Car Pompée qui ne pénétra pas alors son dessein, parce

peius enim primo ignorans ejus consilium, quod diverso ab ea regione itinere profectum videbat, angustiis rei frumentariæ compulsum discessisse existimabat: postea per exploratores certior factus, postero die castra movit; breviore itinere se occurrere ei posse sperans. Quod fore suspicatus Cæsar, militesque adhortatus ut æquo animo laborem ferrent; parva parte noctis itinere intermisso, mane Dyrrhachium venit, cum primum agmen Pompeii procul cerneretur; atque ibi castra posuit.

Pompeius interclusus Dyrrhachio, ubi propositum tenere non potuit, secundo usus consilio, edito loco, qui appellatur Petra, aditumque habet navibus mediocrem, atque eas a quibusdam protegit ventis, castra communit. Eo partem navium longarum convenire, frumentum commeatumque ab Asia, atque omnibus regionibus quas tenebat comportari imperat. Cæsar, longius bellum ductum iri existimans, & de Italicis commeatibus, desperans, quod tanta diligentia omnia littora Pompeianis tenebantur, classesque ipsius, quas hieme in Sicilia, Gallia, Italia fecerat, morabantur; in Epirum, rei frumentariæ causa, L. Canuleium legatum misit: quodque regiones aberant longius, locis certis horrea constituit; vecturasque frumenti finitimis civitatibus descripsit: item Lisso, Parthinisque, & omnibus castellis, quod esset frumenti, conquiri jussit. Id erat perexiguum, cum ipsius agri natura, quod sunt loca aspera & montuosa, ac plerumque utuntur frumento importato; tum quod Pompeius hæc providerat & superioribus diebus prædæ loco Parthinos habuerat, frumentumque omne conquisitum, spoliatis effossisque eorum domibus, per equites comportaverat.

qu'il lui vit prendre un chemin différent de celui qui y conduisoit, crut d'abord qu'il décampoit faute de vivres : mais lorsque ses coureurs lui eurent appris la route qu'il avoit prise, il décampa le lendemain, dans l'espérance de le prévenir en prenant un chemin plus court. César qui s'en douta, exhorta ses troupes à soutenir courageusement la fatigue, les fit reposer une petite partie de la nuit, arriva le matin à Durazzo au moment que l'on aperçut de loin les premieres troupes de Pompée ; & il y campa.

Pompée exclus de Durazzo, & ne pouvant plus exécuter ce qu'il s'étoit proposé, prit un autre parti ; ce fut d'aller camper sur une roche élevée nommée *Pétra*, qui formoit une petite anse, où les vaisseaux étoient à couvert de certains vents. Il y fit venir une partie de ses galeres, & apporter du blé & des vivres, tant de l'Asie que des autres pays de sa dépendance. César qui comprit que la guerre alloit tirer en longueur, se voyant d'ailleurs hors d'espérance d'avoir des vivres de l'Italie, tant à cause de la grande exactitude avec laquelle Pompée faisoit garder les côtes, que par ce que la flotte qu'il avoit fait construire pendant l'hiver en Sicile, en Gaule & en Italie, n'arrivoit point, envoya L. Canuleius son Lieutenant en Epire, pour avoir des vivres ; & parce que ce pays étoit assez éloigné, il établit des greniers en différents lieux, & ordonna aux villes voisines de lui fournir des voitures pour y porter le blé. Il fit outre cela chercher le blé qu'il y avoit dans Alessio, dans la contrée des Parthiniens & dans tous les châteaux du canton ; mais il s'y en trouva très-peu, tant parce que le pays est rude & plein de montagnes, en sorte qu'on est souvent obligé d'y faire venir du blé de dehors, que parce que Pompée y avoit pourvu, en abandonnant quelques jours auparavant les Parthiniens au pillage, pendant lequel sa Cavalerie avoit fouillé les maisons, & emporté tout le blé qui s'y étoit trouvé.

Quibus rebus cognitis, Cæsar consilium capit ex loci natura. Erant enim circum castra Pompeii permulti editi atque asperi colles : hos primum præsidiis tenuit, castellaque ibi communiit : inde, ut loci cujusque natura ferebat, ex castello in castellum perducta munitione, circumvallare Pompeium instituit : hæc spectans, (quod angusta re frumentaria utebatur ; quodque Pompeius multitudine equitum valebat, quo minore periculo undique frumentum commeatumque exercitui supportare posset :) simul, ut pabulatione Pompeium prohiberet ; equitatumque ejus ad rem gerendam inutilem efficeret : tertio, ut auctoritatem, qua ille maxime apud exteras nationes niti videbatur, minueret ; cum fama per orbem terrarum percrebuisset, illum a Cæsare obsideri, neque audere prælio dimicare.

Pompeius neque a mari Dyrrhachioque discedere volebat ; quod omnem apparatum belli, tela, arma, tormenta, ibi collocaverat ; frumentumque exercitui navibus supportabat : neque munitiones Cæsaris prohibere poterat, nisi prælio decertare vellet ; quod eo tempore statuerat non esse faciendum. Relinquebatur ut, extremam rationem belli sequens, quam plurimos colles occuparet ; & quam latissimas regiones præsidiis teneret ; Cæsarisque copias, quam maxime posset, distineret. Idque accidit : castellis enim quatuor & viginti effectis, quindecim millia passuum circuitu amplexus, hoc spatio pabulabatur, multaque erant intra eum locum manu sata, quibus interim jumenta pasceret. Atque ut nostri, qui perpetuas munitiones habebant, perductas ex castellis in proxima castella, ne

Instruit de toutes ces choses, César prit son parti suivant la nature du terrein. Comme le camp ennemi étoit environné de montagnes & de côteaux très-roides, il commença par s'en saisir, & y faire bâtir des Forts où il mit de bons corps-de-gardes. Ayant fait la même chose de côteau en côteau autant que le terrein le permettoit, il joignit tous ces Forts par des lignes de communication, & commença ainsi à investir Pompée dans son camp. Comme il se trouvoit fort pressé du besoin de vivres, & que Pompée étoit plus fort que lui en Cavalerie, son dessein étoit de pouvoir par-là avec moins de risque faire venir de toutes parts le blé & les vivres nécessaires à l'entretien de son armée, outre qu'il empêchoit aussi l'ennemi d'aller au fourage & rendoit par ce moyen sa Cavalerie inutile. Il se proposoit enfin de diminuer le grand crédit que Pompée avoit chez les nations étrangeres, quand toute la terre auroit appris que César le tenoit assiégé, sans qu'il osât en venir à une bataille.

Pompée ne vouloit s'éloigner ni de la mer, ni de Durazzo où il avoit mis en dépôt tout son attirail de guerre, ses javelots, ses armes, ses machines, & où sa flotte apportoit des vivres à son armée. Du reste il ne pouvoit empêcher les travaux de César, que par un combat; ce qu'il n'avoit pas alors résolu de faire : il ne lui restoit donc pour derniere ressource que d'occuper beaucoup de montagnes & de pays, afin de tenir les troupes de César en haleine le plus qu'il feroit possible. C'est ce qu'il éxécuta par le moyen de vingt-quatre Forts qui embrassoient un terrein de cinq lieues de tour. Dans cette enceinte où il y avoit beaucoup de terres ensemencées, il trouvoit également de quoi fournir du fourage à son armée, & où faire paître les chevaux. Et comme nos troupes avoient établi une communication sûre entre leurs quartiers, par les lignes qu'elles avoient tirées de Fort en Fort; dans la crainte que l'ennemi

quo loco erumperent Pompeiani, & nostros post tergum adorirentur, timebant : ita illi interiore spatio perpetuas munitiones efficiebant ; ne quo loco nostri intrare, atque ipsos a tergo circumvenire possent. Sed illi operibus vincebant ; quod & numero militum præstabant, & interiore spatio minorem circuitum habebant. Quæ cum erant loca Cæsari capienda, etsi prohibere Pompeius totis copiis, & dimicare non constituerat ; tamen suis locis sagittarios funditoresque mittebat, quorum magnum habebat numerum ; multique ex nostris vulnerabantur ; magnusque incesserat timor sagittarum : atque omnes fere milites, aut ex coactis, aut ex centonibus, aut ex coriis tunicas aut tegmenta fecerant, quibus tela vitarent.

In occupandis præsidiis magna vi uterque utebatur : Cæsar, ut quam angustissime Pompeium contineret ; Pompeius, ut quam plurimos colles quam maximo circuitu occuparet ; crebraque ob eam causam prælia fiebant. In his ; cum legio Cæsaris nona præsidium quoddam occupavisset, & munire cœpisset ; huic loco propinquum & contrarium collem Pompeius occupavit, nostrosque opere prohibere cœpit ; & cum una ex parte prope æquum aditum haberet ; primum sagittariis funditoribusque circumjectis, postea levis armaturæ magna multitudine missa, tormentisque prolatis, munitiones impediebat : neque erat facile nostris uno tempore propugnare, & munire. Cæsar cum suos ex omnibus partibus vulnerari videret ; recipere se statuit, & loco excedere. Erat per declive receptus ; illi autem hac acrius instaз

ne fit irruption par quelque endroit & ne les attaquât en queue : de même Pompée ne travailloit qu'à se retrancher en dedans, afin de nous empêcher de pénétrer dans son camp, & de l'envelopper par derriere. Mais il avoit cet avantage, qu'il avoit plus de monde que nous, & en dedans un circuït de moindre étendue à défendre. D'ailleurs lorsque César vouloit s'emparer de quelque hauteur, Pompée sans s'y opposer avec toutes ses troupes, & en venir à une action générale qu'il avoit résolu d'éviter, ne manquoit jamais de placer dans les postes avancés dont il étoit le maître, ses archers & ses frondeurs qui étoient très-nombreux, & qui nous blessoient beaucoup de monde; aussi leurs traits étoient-ils devenus redoutables à nos troupes; en sorte que pour s'en garantir, presque tous nos soldats se firent des casaques de cuir, d'étoffes épaisses ou de piéces de diverses couleurs.

On se disputoit vivement le moindre poste avancé; César pour resserrer Pompée; Pompée pour occuper le plus de hauteurs qu'il lui étoit possible, afin de renfermer un plus grand terrein dans son enceinte : cela étoit cause que l'on en venoit souvent aux mains. Dans une de ces occasions la neuviéme Légion de César s'étant un jour saisie d'une hauteur, où elle commençoit à se fortifier, Pompée s'empara de la hauteur opposée qui en étoit voisine, & se mit à troubler nos gens dans leur travail; & comme d'un côté il pouvoit y aborder par un chemin presque uni, il fit d'abord marcher contre eux ses archers & ses frondeurs, qu'il fit soutenir ensuite par toute son Infanterie légere avec des machines pour nous empêcher de nous fortifier; & il n'étoit pas facile à nos gens de repousser l'ennemi & de continuer en même temps leurs travaux. César voyant ses troupes exposées de toutes parts aux traits de l'ennemi, résolut de quitter la place & de se retirer. Pour cela il falloit descendre; & dans cette descente les ennemis, pour empêcher notre retraite, nous pressoient d'autant plus

bant, neque regredi nostros patiebantur; quod timore adducti locum relinquere videbantur. Dicitur eo tempore glorians apud suos Pompeius dixisse; Non recusare se, quin nullius usus Imperator existimaretur, si sine maximo detrimento legiones Cæsaris sese recepissent inde, quo temere essent progressæ.

Cæsar, receptui suorum timens, crates ad extremum tumulum contra hostem proferri, & adversas locari; intra has mediocri latitudine fossam, tectis militibus, obduci jussit; locumque in omnes partes quam maxime impediri. Ipse idoneis locis funditores instruxit, ut præsidio nostris se recipientibus essent. His rebus completis, legiones reduci jussit. Pompeiani hoc insolentius atque audacius nostros premere, & instare cœperunt; cratesque pro munitione objectas propulerunt, ut fossas transscenderent. Quod cum animadvertisset Cæsar, veritus, ne non reducti, sed rejecti viderentur, majusque detrimentum caperetur; a medio fere spatio suos per Antonium qui ei legioni præerat cohortatus, tuba signum dari, atque in hostes impetum fieri, jussit. Milites legionis nonæ subito constipati, pila conjecerunt; & ex inferiore loco adversus clivum incitati cursu, præcipites Pompeianos egerunt, & terga vertere coëgerunt: quibus ad recipiendum, crates directæ, longuriique objecti, & institutæ fossæ, magno impedimento fuerunt. Nostri vero, qui satis habebant sine detrimento discedere, compluribus interfectis, quinque omnino suorum amissis, quietissime se receperunt; pauloque citra eum locum, aliis comprehensis collibus munitiones perfecerunt.

Erat nova & inusitata belli ratio, cum castellorum numero, tantoque spatio, & tantis munitionibus, & tanto obsidionis genere; tum etiam

vivement, qu'il sembloit que la crainte nous fît abandonner ce poste. On prétend que dans cette circonstance Pompée eut la vanité de dire, qu'il consentoit de passer pour un Général malhabile, si les Légions de César qui s'étoient si témérairement avancées, se tiroient de-là sans être extrémement maltraitées.

César qui en effet craignoit pour la retraite, fit placer des claies au haut de la montagne, du côté par où l'ennemi avançoit, fit ouvrir derriere un fossé d'une largeur médiocre par ses gens qui y étoient à couvert, & embarassa le passage de tous les côtés autant qu'il fut possible: ensuite il plaça ses frondeurs en des lieux propres à favoriser la retraite; après quoi il ordonna à ses Légions de se retirer. Les ennemis n'en furent que plus vifs & plus hardis à les poursuivre & à les pousser; ils renverserent les claies qui formoient les palissades, afin de franchir le fossé. A cette vue, César craignant que ses troupes ne parussent plutôt chassées que ramenées, & appréhendant de recevoir un plus grand échec, les fait, à mi-chemin, encourager par Antoine qui les commandoit, & donne le signal, pour qu'ils retournent contre les ennemis. Alors les soldats de la neuviéme Légion s'étant serrés, du milieu de la montagne où ils étoient, remontent vers les ennemis, lancent leurs javelots sur eux, les poussent & les obligent de tourner le dos. Les claies dont nous avions fait une palissade, le fossé, les perches dont nous avions embarassé le chemin, leur nuisirent beaucoup dans leur fuite. A l'égard de nos gens, contens de sortir sans perte de ce mauvais pas, après avoir tué bien du monde aux ennemis, sans avoir perdu que cinq hommes, ils se retirerent tranquilement, & allerent se saisir de quelques autres collines peu éloignées de celle-ci, où ils se retrancherent.

C'étoit une maniere de faire la guerre fort extraordinaire & tout à fait nouvelle, tant pour le grand nombre des Forts, la grande enceinte, les grandes

reliquis rebus. Nam, quicumque alterum obsidere conati sunt, perclusos, atque infirmos hostes adorti, aut prælio superatos, aut aliqua offensione permotos, continuerunt; cum ipso numero militum equitumque præstarent: causa autem obsidionis hæc fere esse consuevit, ut frumento hostes prohibeantur. At contra integras atque incolumes copias Cæsar inferiore militum numero continebat; cum illi omnium rerum copia abundarent: quotidie enim magnus undique navium numerus conveniebat, quæ commeatum supportarent; neque ullus flare ventus poterat, quin aliqua ex parte secundum cursum haberent. Ipse autem, consumptis omnibus longe lateque frumentis, summis erat in angustiis. Sed tamen hæc singulari patientia milites ferebant: recordabantur enim, eadem superiore anno in Hispania perpessos, labore & patientia maximum bellum confecisse. Meminerant ad Alesiam magnam se inopiam perpessos, multo etiam majorem ad Avaricum, maximarum se gentium victores discessisse. Non, illis hordeum cum daretur, non legumina recusabant: pecus vero, cujus rei summa erat ex Epiro copia, magno in honore habebant.

Est etiam genus radicis inventum ab iis, qui fuerant cum Valerio, quod appellatur Chara; quod admistum lacte multum inopiam levabat: id ad similitudinem panis efficiebant. Ejus erat magna copia: ex hoc effectos panes, cum in colloquiis Pompeiani famem nostris objectarent, vulgo in eos jaciebant, ut spem eorum minuerent.

fortifications, les différentes sortes d'attaques & de défenses, que pour les vues que César avoit en tout cela. Car quand on entreprend d'en assiéger un autre, on le fait ordinairement, parce qu'il est enfermé & foible ou qu'on l'a battu, ou qu'il est ébranlé par quelque échec; ou parce qu'on lui est supérieur en Infanterie & en Cavalerie; & la raison la plus ordinaire que l'on ait de l'investir, est de l'affamer. Ici c'étoit tout le contraire. César enfermoit une armée qui n'avoit reçu aucun échec & n'avoit fait aucune perte, qui étoit plus forte que la sienne, & à qui rien ne manquoit : car un grand nombre de vaisseaux lui apportoient tous les jours des vivres de toutes parts; & de quelque côté que le vent pût souffler, il y avoit toujours des vaisseaux auxquels il étoit favorable. César au contraire manquoit absolument de vivres, ayant consommé tout ce qu'il en avoit pu trouver dans les contrées voisines; ce que ses troupes supportoient avec une patience admirable. Aussi se souvenoient-elles qu'après avoir essuyé une pareille disette en Espagne l'année précédente, leur constance & leur fermeté leur avoient fait terminer une grande guerre; elles se rappeloient qu'après avoir souffert les mêmes maux à Alise, & de plus grands encore à Bourges, elles étoient sorties victorieuses de plusieurs nations très-puissantes. Elles recevoient donc sans murmurer l'orge & les légumes, qui étoient la seule chose que l'on eût à leur donner; & elles se croyoient bien traitées quand on leur présentoit du bétail, dont on tiroit une grande quantité de l'Epire.

Ceux qui avoient servi avec Valérius, trouverent une sorte de racine nommée *Chara*; ils la détrempoient dans du lait, & en faisoient un espèce de pain qui subvenoit à leur besoin : or elle étoit fort commune dans le pays; & lorsque dans les entretiens qu'ils avoient avec les soldats de Pompée, ceux-ci leur reprochoient leur misere, ils leur jetoient de ces pains, pour leur faire perdre l'espérance de les avoir par famine,

Jamque frumenta maturescere incipiebant, atque ipsa spes inopiam sustentabat; quod celeriter se habituros copiam confidebant: crebroque voces militum in vigiliis colloquiisque audiebantur, prius se cortice ex arboribus victuros, quam Pompeium e manibus dimissuros. Frequenter etiam ex perfugis cognoscebant, equos eorum vix tolerari, reliqua vero jumenta interisse: uti autem ipsos valetudine non bona, cum angustiis loci, & odore tetro ex multitudine cadaverum, & quotidianis laboribus; insuetos operum; tum aquæ summa inopia affectos: omnia enim flumina, atque omnes rivos, qui ad mare pertinebant, Cæsar aut averterat, aut magnis operibus obstruxerat. Atque ut erant loca montuosa, & ad specus angustiæ vallium, has sublicis in terram dimissis præsepserat, terramque aggesserat, ut aquam continerent. Itaque illi necessario loca sequi demissa ac palustria, & puteos fodere cogebantur; atque hunc laborem ad quotidiana opera addebant: qui tamen fontes a quibusdam præsidiis aberant longius, & celeriter æstibus exarescebant. At Cæsaris exercitus optima valetudine, summaque aquæ copia utebatur; tum commeatus omni genere præter frumentum abundabat: quibus quotidie melius succedere tempus, majoremque spem maturitate frumentorum proponi videbant.

In novo genere belli novæ ab utrisque bellandi rationes reperiebantur. Illi, cum animadvertissent ex ignibus, noctu cohortes nostras ad munitiones excubare; silentio adversi universas, intra multitudinem sagittas conjiciebant, & se confestim ad suos recipiebant. Quibus rebus nostri, usu docti, hæc reperiebant remedia, ut alio loco ignes facerent, alio excubarent.

D'ailleurs la moiſſon approchoit, & l'eſpoir de ſe voir bientôt dans l'abondance les ſoutenoit dans leur miſere ; en ſorte que dans les entretiens qu'ils avoient enſemble, on leur entendoit ſouvent dire, qu'ils mangeroient plutôt l'écorce des arbres, que de ſouffrir que Pompée leur échappât. Outre cela ils apprenoient ſouvent par les déſerteurs ennemis, que les chevaux de leur Cavalerie pouvoient à peine ſe ſoutenir, & que toutes leurs bêtes de ſommes étoient mortes ; que de plus il régnoit dans leur camp des maladies cauſées par le lieu étroit où ils étoient reſſerrés, la mauvaiſe odeur, la foule des cadavres, & le travail continuel auquel ils n'étoient point accoutumés ; qu'enfin ils ſouffroient beaucoup de la diſette d'eau : car Céſar avoit détourné ou bouché les rivieres, & tous les ruiſſeaux qui ſe rendoient à la mer. Comme le pays étoit montueux, & rempli de vallées étroites qui formoient comme des ſouterrains, il avoit garni ces endroits de digues & de chauſſées pour contenir les eaux. Ainſi les troupes de Pompée étoient obligées de ſuivre les lieux bas & marécageux, & de creuſer des puits ; ce qui étoit pour elles un ſurcroît de travail : outre que ces puits étoient très-loin de quelques-uns de leurs quartiers, & tariſſoient bien vîte par les chaleurs. Le camp de Céſar n'avoit point ces incommodités : il étoit ſain, abondoit en eau & en toute ſorte de vivres, hormis en blé ; & l'on ſe flattoit de voir ſuccéder bientôt un meilleur temps, par l'eſpérance de la moiſſon qui approchoit tous les jours.

Dans cette nouvelle maniere de faire la guerre, chacun de ſon côté inventoit auſſi quelque moyen nouveau de harceler ſon ennemi. Les ſoldats de Pompée ayant remarqué à la lueur des feux, que nos cohortes faiſoient la garde la nuit dans nos tranchées, s'en approchoient ſans bruit, & lançoient tous leurs dards ſur le gros de nos troupes ; après quoi ils ſe retiroient. Nos gens inſtruits par l'expérience feſoient leurs feux dans un endroit, & poſoient leur corps-de garde dans un autre. (*La ſuite manque.*)

Interim certior factus P. Sulla, quem discedens castris præfecerat Cæsar, auxilio cohorti venit cum legionibus duabus; cujus adventu facile sunt repulsi Pompeiani: neque vero conspectum aut impetum nostrorum tulerunt; primisque dejectis, reliqui se verterunt, & loco cesserunt. Sed insequentes nostros ne longius prosequerentur, Sulla revocavit. At plerique existimant, si acrius insequi voluisset; bellum eo die potuisse finiri. Cujus consilium reprehendendum non videtur: aliæ enim sunt legati partes, atque Imperatoris: alter omnia agere ad præscriptum; alter, libere ad summam rerum consulere debet. Sulla a Cæsare castris relictus, liberatis suis, hoc fuit contentus: neque prælio decertare voluit, (quæ res fortasse aliquem reciperet casum;) ne imperatorias sibi partes sumsisse videretur. Pompeianis magnam res ad receptum difficultatem afferebat: nam ex iniquo progressi loco, in summo constiterant: si per declive sese reciperent, nostros ex superiore insequentes loco verebantur; neque multum ad solis occasum temporis supererat: spe enim conficiendi negotii, prope in noctem rem deduxerant. Ita necessario, atque ex tempore capto consilio, Pompeius tumulum quemdam occupavit; qui tantum aberat a nostro castello, ut telum tormento missum adigi non posset. Hoc consedit loco, atque eum communit; omnesque ibi copias continuit.

Eodem tempore duobus præterea locis pugnatum est. Nam plura castella Pompeius pariter, distinendæ manus causa, tentaverat; ne ex proximis præsidiis succurri posset. Uno loco Volcatius Tullus impetum legionis sustinuit cohortibus tribus, atque eum loco depulit; altero Germani munitio-

Cependant P. Sylla, que César en partant avoit laissé pour commander dans le camp en sa place, instruit de ce qui se passoit, vint avec deux Légions au secours de la cohorte ; à son arrivée on chassa aisément les ennemis, qui ne purent même soutenir ni notre vue ni notre premier choc ; les premiers ayant été renversés, le reste tourna le dos & prit la fuite. Sylla rappela ses gens, & les empêcha de poursuivre l'ennemi. Quelques-uns croient que s'il eût voulu, il auroit pu mettre fin à la guerre ce jour-là. Sa conduite ne peut pourtant pas être blâmée : car le devoir & les droits d'un Lieutenant sont fort différens de ceux d'un Général ; l'un doit suivre exactement les ordres qu'il a reçus ; l'autre peut librement faire tout ce qu'il juge à propos pour le bien des affaires. Sylla que César avoit laissé à la garde de son camp, content d'avoir dégagé ses troupes, ne voulut pas s'engager dans un combat, (ce qui pourtant auroit peut-être réussi,) pour ne point paroître s'arroger le pouvoir du Général. Les ennemis avoient bien de la peine à se retirer : en effet d'un mauvais poste qu'ils occupoient, ayant gâgné le haut de la montagne, ils ne pouvoient se retirer, sans craindre que nos gens qui les suivoient, ne tombassent sur eux à la descente ; & le soleil étoit sur le point de se coucher ; car dans l'espérance de finir l'affaire, ils avoient poussé l'attaque presque jusqu'au soir. Dans cette circonstance, Pompée se saisit d'une hauteur assez éloignée de notre Fort, pour être hors de la portée du trait ; il s'arrêta dans cet endroit, le fortifia & y fit camper toutes ses troupes.

Il avoit en même temps fait faire deux autres attaques. Car pour faire diversion, & pour empêcher que nos quartiers ne pussent se secourir les uns les autres, il avoit fait attaquer à la fois plusieurs de nos Forts. Dans une de ces attaques, Volcatius Tullus soutint avec trois cohortes les efforts d'une Légion entiere, & la repoussa. Dans une autre, les Alle-

nes nostras egressi, compluribus interfectis, sese ad suos incolumes receperunt.

Ita uno die sex præliis factis, tribus ad Dyrrhachium, tribus ad munitiones; cum horum omnium ratio haberetur, ad duorum millium numerum ex Pompeianis cecidisse reperiebamus, evocatos centurionesque complures. In eo fuit numero Valerius Flaccus L. filius, ejus qui prætor Asiam obtinuerat: signaque sunt sex militaria relata. Nostri non amplius viginti omnibus sunt præliis desiderati. Sed in castello nemo fuit omnino militum, quin vulneraretur; quatuorque ex cohorte centuriones oculos amiserunt: &, cum laboris sui periculique testimonium afferre vellent, millia sagittarum circiter XXX in castellum conjecta Cæsari numeraverunt; scutoque ad eum relato Scævæ centurionis, inventa sunt in eo foramina CCXXX. Quem Cæsar, ut erat de se meritus & de Republica, donatum millibus ducentis æris, ab octavis ordinibus ad Primipilum se transducere pronunciavit; ejus enim opera castellum conservatum esse magna ex parte constabat; cohortemque postea duplici stipendio, frumento, & speciariis militaribusque donis amplissime donavit.

Pompeius, noctu magnis additis munitionibus, reliquis diebus turres exstruxit; & in altitudinem pedum quindecim effectis operibus, vineis eam partem castrorum obtexit; & quinque intermissis diebus, alteram noctem subnubilam nactus, exstructis omnibus castrorum portis, & ad impediendum objectis, tertia inita vigilia, silentio exercitum eduxit, & se in antiquas munitiones recepit.

Ætolia, Acarnania, Amphilochis, per Cassium Longinum & Calvisium Sabinum, ut demonstravimus, receptis; tentandam sibi Achaiam, ac pau-

mands firent une sortie, tuerent beaucoup d'ennemis, & se retirerent sans perte.

Il y eut donc six combats dans un même jour, trois à Durazzo, & trois aux lignes ; & de compte fait, il se trouva que dans ces différentes actions Pompée avoit perdu près de deux mille hommes, entre autres plusieurs volontaires & plusieurs Officiers. De ce nombre fut Valérius Flaccus, fils de Lucius Valérius qui avoit été Préteur en Asie. Nous gâgnâmes six drapeaux & ne perdimes que vingt hommes dans toutes ces attaques; mais dans le Fort, généralement tous nos soldats furent blessés, & quatre Centurions d'une même cohorte y perdirent les yeux. Pour preuve de leurs travaux, & des dangers qu'ils avoient essuyés, ils présenterent à César près de trente mille fleches, que les ennemis avoient tirées dans le Fort; & lui ayant fait voir le bouclier du Centurion Sceva, il s'y trouva 230 trous. César, pour récompense de ses services, tant envers lui qu'envers la République, lui fit présent de douze cents sesterces ; & du huitieme rang où il étoit, il l'éleva au premier, reconnoissant qu'il étoit une des principales causes de la conservation du Fort. A l'égard des soldats de cette cohorte, César leur donna double paye, double ration de blé, & de grandes récompenses militaires.

Pompée se fortifia toute la nuit sur la hauteur où il s'étoit retiré, y éleva des tours les jours suivans ; & ayant poussé ses ouvrages jusqu'à la hauteur de quinze pieds, il couvrit de parapets cette partie de son camp. Cinq jours après, ayant fait boucher les portes & embarrasser toutes les avenues de ce nouveau camp, il profita de l'occasion d'une nuit obscure pour en faire sortir vers minuit son armée en silence, & revint dans celui qu'il occupoit auparavant.

On a dit que Cassius Longinus & Calvisius Sabinus s'étoient assurés de l'Etolie, de l'Acarnanie, & d'*Anfiloca*. Après cet heureux succès, César ne crut pas

lo longius progrediendum, existimabat Cæsar. Itaque eo Fusium Kalenum misit; & Q Sabinum, & Cassium, cum cohortibus adjungit. Quorum cognito adventu, Rutilius Lupus, qui Achaiam, missus à Pompeio, obtinebat, Isthmum præmunire instituit, ut Achaia Fusium prohiberet. Kalenus Delphos, Thebas, Orchomenum, voluntate ipsarum civitatum recepit: nonnullas per vim expugnavit: reliquas civitates, circummissis legationibus, amicitiæ Cæsaris conciliare studebat. In his rebus fere erat Fusius occupatus.

Omnibus deinceps diebus Cæsar exercitum in aciem æquum in locum produxit, si Pompeius prælio decertare vellet; ut pene castris Pompeii legiones subjiceret: tantumque a vallo ejus prima acies aberat, uti ne in eam telum tormento adigi posset. Pompeius autem, ut famam & opinionem hominum teneret, sic pro castris exercitum constituebat, ut tertia acies vallum contingeret, omnisque ejus instructus exercitus telis ex vallo adjectis protegi posset.

Hæc cum in Achaia atque apud Dyrrhachium gererentur, Scipionemque in Macedoniam venisse constaret, non oblitus pristini instituti Cæsar, mittit ad eum Clodium, suum atque illius familiarem; quem ab illo transditum initio & commendatum in suorum necessariorum numero habere instituerat. Huic dat litteras, mandataque ad eum, quorum hæc erat summa: Sese omnia de pace expertum, nihil adhuc arbitrari factum, vitio eorum, quos esse auctores ejus rei voluisset; quod sua mandata perferre non opportuno tempore ad Pompeium vererentur: Scipionem ea auctoritate esse, ut non solum libere, quæ probasset, exponere; sed magna etiam ex parte compellere, at-

devoir

devoir en demeurer-là, & pensa à soumettre l'Achaïe. Pour cet effet il y envoya Fusius Kalénus, & lui associa Sabinus & Cassius avec leurs cohortes. Au bruit de leur marche, Rutilius Lupus qui commandoit dans cette Province au nom de Pompée, travailla à fortifier l'Isthme pour empêcher Fusius d'y entrer. Delphes, Thèbes & Orchomène se rendirent d'elles-mêmes à celui-ci ; quelques autres villes furent emportées de force, & l'on tâcha par des députations d'attirer le reste au parti de César. Fusius ne s'occupa presque qu'à ces négociations.

Tous les jours suivans César rangea ses troupes en bataille dans la plaine, & présenta le combat à Pompée ; il approchoit presque sous les retranchemens ennemis, de façon que sa premiere ligne n'en étoit guère éloignée que de la portée du trait. Pompée de son côté, pour conserver sa réputation & l'idée qu'on avoit de lui, rangeoit aussi ses troupes devant son camp ; mais de sorte que sa troisieme ligne touchoit à ses retranchemens, & que toute son armée pouvoit aisément être défendue par les traits lancés du haut de ses fortifications.

Tandis que ces choses se passoient dans l'Achaïe & à Durazzo, comme on ne pouvoit plus douter que Scipion ne fût arrivé en Macédoine, César qui ne perdoit point de vue son premier dessein de terminer les choses par la douceur, lui dépêcha Clodius leur ami commun, que Scipion avoit au commencement donné & recommandé à César d'une façon particuliere. César lui donna des lettres & des ordres, dont voici la substance : Que jusqu'alors il avoit inutilement tout tenté pour avoir la paix, par la faute sans doute de ceux à qui il auroit souhaité d'en être redevable, qui avoient appréhendé de prendre mal leur temps pour en parler à Pompée ; que pour Scipion il avoit assez de crédit, non-seulement pour proposer avec liberté ce qui lui paroissoit convenable, mais même en quelque sorte pour forcer Pompée à l'écouter, & pour

atque errantem regere posset : præesse autem suo nomine exercitui ; ut, præter auctoritatem, vires quoque ad coërcendum haberet : quod si fecisset, quietem Italiæ, pacem provinciarum, salutem imperii, uni omnes acceptam relaturos. Hæc ad eum mandata Clodius refert. Ac primis diebus, ut videbatur, libenter auditus, reliquis ad colloquium non admittitur ; castigato Scipione a Favonio, ut postea confecto bello reperiebamus ; infectaque re, sese ad Cæsarem recepit.

Cæsar, quo facilius equitatum Pompeianum ad Dyrrhachium contineret, & pabulatione prohiberet, aditus duos, quos esse angustos demonstravimus, magnis operibus præmunivit ; castellaque his locis posuit. Pompeius, ubi nihil profici equitatu cognovit ; paucis intermissis diebus, rursum eum navibus ad se intra munitiones recepit. Erat summa inopia pabuli ; adeo ut foliis ex arboribus strictis, & teneris arundinum radicibus contusis equos alerent : frumenta enim, quæ fuerant intra munitiones sata, consumserant ; & cogebantur Corcyra atque Acarnania, longo interjecto navigationis spatio, pabulum supportare : quoque erat ejus rei minor copia, hordeo adaugere, atque his rationibus equitatum tolerare. Sed postquam non modo hordeum pabulumque omnibus in locis, herbæque defectæ, sed etiam frondes ex arboribus deficiebant ; corruptis equis macie, conandum sibi aliquid Pompeius de eruptione existimavit.

Erant apud Cæsarem, ex equitum numero, Allobroges duo fratres, Roscillus & Ægus, Adbucilli filii, qui principatum in civitate multis annis obtinuerat, singulari virtute homines ; quorum opera Cæsar, omnibus Gallicis bellis, optima fortissimaque erat usus. His domi ob has causas am-

le corriger s'il pensoit mal ; qu'il étoit à la tête d'une armée qui ne reconnoissoit que lui ; qu'ainsi, outre l'autorité, il avoit encore la force en main pour le réprimer ; que s'il le faisoit, il auroit seul la gloire d'avoir rendu le repos à l'Italie, la paix aux provinces, & d'avoir sauvé l'Empire. Clodius rendit ces lettres à Scipion, qui dans les premiers jours parut l'écouter assez favorablement ; mais ensuite il ne fut plus admis à lui parler, parce que, comme nous l'apprîmes quand la guerre fut finie, Favonius avoit repris Scipion de lui avoir donné audience. Clodius revint donc trouver César sans avoir pu réussir.

César pour resserrer plus étroitement la Cavalerie de Pompée auprès de Durazzo, & l'empêcher d'aller au fourage, fortifia beaucoup ces deux passages étroits dont on a parlé, & y fit construire des Châteaux. Pompée qui vit que par ce moyen sa Cavalerie lui devenoit inutile dans ce poste, la fit rembarquer quelques jours après, & la retira dans son camp. La disette de fourage y étoit si grande qu'on y nourissoit les chevaux de feuilles d'arbres, & de racines tendres de roseaux que l'on piloit : car on avoit consumé tous les blés qui avoient été semés dans l'enceinte du camp, & l'on étoit réduit à faire venir du fourage de Corfou & de l'Acarnanie, dont le trajet étoit long ; & comme il étoit en petite quantité, afin de l'augmenter, on étoit obligé d'y mêler de l'orge pour entretenir la Cavalerie. Mais lorsque l'orge, le fourage, l'herbe, les feuilles d'arbres vinrent à manquer totalement, en sorte que les chevaux tomboient de maigreur, Pompée crut devoir tenter quelque sortie.

Il y avoit alors dans la Cavalerie de César deux freres Savoyards, l'un nommé Roscillus, l'autre Ægus ; ils étoient fils d'Adbucillus, qui avoit tenu long-temps le premier rang dans sa nation, tous deux très-braves gens, & qui avoient parfaitement bien servi César dans toutes ses guerres des Gaules. Aussi pour leur en marquer sa reconnoissance, il les avoit honorés

plissimos magistratus mandaverat; atque eos extra ordinem in senatum legendos curaverat: agrosque in Gallia ex hostibus captos, præmiaque rei pecuniariæ magna tribuerat; locupletesque ex egentibus effecerat. Hi propter virtutem non solum apud Cæsarem in honore erant; sed etiam apud exercitum cari habebantur: sed, freti amicitia Cæsaris, & stulta ac barbara arrogantia elati, despiciebant suos; stipendiumque equitum fraudabant, & prædam omnem domum avertebant. Quibus illi rebus permoti, universi Cæsarem adierunt, palamque de eorum injuriis sunt questi; & ad cetera addiderunt, falsum ab his equitum numerum deferri, quorum stipendium averterent.

Cæsar neque tempus illud animadversionis esse existimans, & multa virtuti eorum concedens, rem distulit totam: illos secreto castigavit quod quæstui equites haberent; monuitque ut ex sua amicitia omnia exspectarent, & ex præteritis suis officiis reliqua sperarent. Magnam tamen hæc res illis offensionem & contemptionem ad omnes attulit: idque ita esse, cum ex aliorum objectationibus, tum etiam ex domestico judicio atque animi conscientia intelligebant. Quo pudore adducti, & fortasse se non liberari, sed in aliud tempus reservari arbitrati; discedere a nobis, & novam tentare fortunam, novasque experiri amicitias constituerunt: &, cum paucis collocuti clientibus suis, quibus tantum facinus committere audebant, primum conati sunt præfectum equitum, C. Volusenum, interficere, ut postea, bello confecto, cognitum est; ut cum munere aliquo perfugisse ad Pompeium viderentur. Postquam id difficilius vi-

dans leur pays des plus grandes charges, les avoit fait recevoir au Sénat en qualité de furnuméraires, leur avoit donné dans la Gaule, des terres conquifes fur les ennemis, & leur avoit fait de grands préfens en argent; en un mot de pauvres qu'ils étoient, il les avoit rendus très-riches. Si Céfar faifoit grand cas d'eux à caufe de leur valeur, ils n'étoient pas moins eftimés dans l'armée; mais fiers des bontés de Céfar, & enflés d'un orgueuil vain & ridicule qui ne convient qu'à des Barbares, ils méprifoient leurs pareils, retenoient la paye de leurs Cavaliers, & faifoient paffer dans leur pays tout le butin qu'ils pouvoient faire. Ceux-ci irrités de ces injuftices, vinrent en corps s'en plaindre publiquement à Céfar, ajoutant que l'état qu'ils donnoient du nombre de leurs Cavaliers étoit faux, & qu'ils en détournoient la paye.

Céfar qui ne croyoit pas la circonftance propre à les punir, & qui d'ailleurs avoit beaucoup d'égards pour leur bravoure, fe contenta de les reprendre en particulier de ce qu'ils mettoient leurs foldats à rançon, & de leur dire qu'ils devoient tout attendre de fon affection, & juger de ce qu'il feroit pour eux dans la fuite, par fes bienfaits précédents. Cette réprimande ne laiffa pas de leur attirer la haine & le mépris de toute l'armée; ce qu'ils comprirent facilement, tant par les reproches qu'ils avoient à effuyer, que par le témoignage de leur propre confcience. Dans cette fituation, la honte, & peut-être la crainte que leur châtiment ne fût que différé, les fit réfoudre à nous quitter, à tenter une nouvelle fortune, & à fe faire de nouveaux amis. Ils communiquerent leur deffein à quelques gens de leur fuite, à qui ils crurent pouvoir confier un fi noir complot, & méditèrent d'abord de tuer C. Volufenus Général de la Cavalerie, comme on l'apprit quand la guerre fut finie, afin de ne point paffer au fervice de Pompée fans paroître lui avoir rendu quelque fervice. Mais cette entreprife leur ayant paru trop difficile, & l'occafion de

ſum eſt, neque facultas perficiendi dabatur; quam maximas potuerunt pecunias mutuati, perinde ac ſuis ſatisfacere & fraudata reſtituere vellent, multis coëmptis equis, ad Pompeium tranſierunt cum iis quos ſui conſilii participes habebant.

Quos Pompeius, quod erant honeſto loco nati & inſtructi liberaliter, magnoque comitatu, & multis jumentis venerant, virique fortes habebantur, & in honore apud Cæſarem fuerant; quodque novum & præter conſuetudinem acciderat, omnia ſua præſidia circumduxit, atque oſtentavit: nam ante id tempus nemo aut miles, aut eques, a Cæſare ad Pompeium tranſierat; cum pene quotidie a Pompeio ad Cæſarem perfugerent, vulgo vero in Epiro atque Ætolia conſcripti milites, earumque regionum omnium, quæ a Cæſare tenebantur. Sed hi, cognitis omnibus rebus, ſeu quid in munitionibus perfectum non erat, ſeu quid a peritioribus rei militaris deſiderari videbatur, temporibuſque rerum, & ſpatiis locorum, & cuſtodiarum viribus ac diligentia animadverſa, prout cujuſque eorum qui negotiis præerant, aut natura aut ſtudium ferebat, hæc ad Pompeium omnia detulerunt.

Quibus ille cognitis, eruptioniſque jam ante capto conſilio, ut demonſtratum eſt; tegmenta galeis milites ex viminibus facere, atque aggerem comportare jubet. His paratis rebus, magnum numerum levis armaturæ & ſagittariorum, aggeremque omnem noctu in ſcaphas & naves actuarias imponit; & de media nocte cohortes ſexaginta ex maximis caſtris præſidiiſque deductas, ad eam partem munitionum ducit, quæ pertinebant ad mare, longiſſimeque a maximis caſtris Cæſaris aberant. Eodem naves quas demonſtravimus aggere & levis

l'exécuter ne s'étant point présentée, ils se bornerent à emprunter de l'argent à toutes mains, sous prétexte de restituer ce qu'ils avoient frauduleusement pris, acheterent grand nombre de chevaux, & allèrent se rendre à Pompée avec tous leurs complices.

Comme ils étoient de grande naissance, bien équipés, qu'ils avoient amené avec eux une grande suite d'hommes & de chevaux, qu'ils étoient en réputation de valeur, que César les avoit fort distingués, & que leur arrivée étoit une nouveauté extraordinaire, Pompée les promena par tout son camp, & les montra dans tous ses quartiers : car jusques-là il étoit inouï que ni soldat ni Cavalier eût quitté César pour venir se rendre à Pompée, au lieu que presque tous les jours il nous venoit des déserteurs du parti ennemi, entre autres des soldats levés dans l'Epire, dans l'Etolie, & dans tous les cantons qui étoient soumis à César. Ces deux lâches déserteurs qui avoient eu connoissance de tout, qui savoient l'état des fortifications du camp de César, & ce qui pouvoit y manquer au jugement des connoisseurs; qui avoient observé le temps propre à les attaquer, la distance des Forts & des corps-de-garde, & le plus ou le moins de vigilance des troupes dans leurs quartiers, selon le plus & le moins de zèle & d'affection de ceux qui y commandoient, en firent leur rapport à Pompée.

Sur ces connoissances, celui-ci qui auparavant avoit déja résolu d'entreprendre quelque chose, comme on l'a dit, ordonna à ses troupes de couvrir leurs casques de claies d'osier, & de se pourvoir de fascines. Ensuite il fit embarquer de nuit dans des chaloupes & dans de petites barques grand nombre d'Infanterie légere & d'archers avec ces fascines; & vers minuit ayant tiré soixante cohortes de son grand camp & de ses Forts, il les mena vers cette partie du camp de César qui étoit la plus proche de la mer, & la plus éloignée de son grand camp. Il y envoya aussi

armaturæ militibus completas, quasque ad Dyrrhachium naves longas habebat, mittit; & quid a quoque fieri velit, præcipit. Ad eas munitiones Cæsar Lentulum Marcellinum quæstorem, cum legione nona, positum habebat. Huic, quod valetudine minus commoda utebatur, Fulvium Postumum adjutorem summiserat.

Erat eo loco fossa pedum quindecim, & vallus contra hostem in altitudinem pedum decem: tantumdemque ejus valli agger in latitudinem patebat. Ab eo, intermisso spatio pedum sexcentorum, alter conversus in contrariam partem erat vallus, humiliore paulo munitione: hoc enim superioribus diebus timens Cæsar, ne navibus nostri circumvenirentur, duplicem eo loco fecerat vallum; ut, si ancipiti prælio dimicaretur, posset resisti. Sed operum magnitudo, & continens omnium dierum labor, quod millia passuum in circuitu duodeviginti munitione erat complexus; perficiendi spatium non dabat. Itaque contra mare transversum vallum, qui has duas munitiones contingeret, nondum perfecerat: quæ res nota erat Pompeio, delata per Allobroges perfugas; magnumque nostris attulit incommodum: nam, ut ad mare nostræ cohortes nonæ legionis excubuerant, accessere subito prima luce Pompeiani exercitus; novusque eorum adventus exstitit: simulque navibus circumvecti milites, in anteriorem vallum tela jaciebant: fossæque aggere complebantur: & legionarii, interioris munitionis defensores, scalis admotis, tormentis cujusque generis telisque terrebant; magnaque multitudo sagittariorum ab utraque parte circumfundebatur. Multum autem ab ictu lapidum, quod unum nostris erat telum, viminea tegmenta galeis impo-

les chaloupes qu'il avoit remplies d'Infanterie & d'archers, comme on vient de le dire, avec les galeres qu'il avoit à Durazzo, & leur donna ses ordres à tous. César avoit confié la défense de ce quartier au Questeur Lentulus Marcellinus, qui y commandoit la neuvieme Légion; & parce qu'il ne se portoit pas bien, il lui avoit donné pour aide Fulvius Postumus.

Ce poste étoit défendu par un fossé de quinze pieds, & par un rempart qui regardoit l'ennemi, & qui avoit dix pieds de haut & autant de large. A six cents pas de-là, il y avoit du côté de la campagne un autre rempart un peu moins haut. Quelques jours auparavant, César qui craignoit que les ennemis ne vinssent attaquer ce quartier du côté de la mer avec leurs vaisseaux, avoit fait élever ce double rempart, afin de pouvoir mieux se défendre si le combat devenoit douteux. Mais la grandeur de cette circonvallation qui avoit six lieues de tour, jointe aux autres travaux dont on étoit chargé, n'avoit pas permis de l'achever: ainsi la ligne de communication qui devoit joindre ces deux retranchemens, & régner le long de la mer, n'étoit pas finie; & Pompée en fut instruit par les déserteurs Savoyards. Ce fut pour nous un grand malheur; car dans le temps que nos cohortes de la neuvieme Légion étoient campées proche de la mer, les troupes ennemies arriverent à la pointe du jour, & se firent voir subitement, tandis que celles qui étoient venues par mer lançoient leurs traits sur notre retranchement, & combloient le fossé de fascines. En même temps leurs Légions tâchant d'escalader le retranchement intérieur, attaquerent avec leurs machines & à coups de dards ceux qui le défendoient; & les archers qui étoient en grand nombre, faisoient de tous côtés pleuvoir sur nous une grêle de fléches. Nous n'avions pour armes que des pierres; les couvertures d'osier dont ils avoient garni leurs casques, les en garantissoient aisément.

L v

sita defendebant. Itaque, cum omnibus rebus nostri premerentur, atque ægre resisterent; animadversum est vitium munitionis, quod supra demonstratum est; atque inter duos vallos, qua perfectum opus non erat, per mare navibus expositi, in aversos nostros impetum fecerunt; atque ex utraque munitione dejectos terga vertere coëgerunt.

Hoc tumultu nunciato, Marcellinus cohortes subsidio nostris laborantibus summisit; quæ ex castris fugientes conspicatæ, neque illos suo adventu confirmare potuerunt, neque ipsæ hostium impetum tulerunt. Itaque quodcumque addebatur subsidio, id, corruptum timore fugientium, terrorem & periculum augebat: hominum enim multitudine receptus impediebatur. In eo prælio, cum gravi vulnere esset affectus Aquilifer, & viribus deficeretur; conspicatus equites nostros: Hanc ego inquit, & vivus multos per annos magna diligentia defendi, & nunc moriens eadem fide Cæsari restituo. Nolite, obsecro, committere, quod ante in exercitu Cæsaris non accidit, ut rei militaris dedecus admittatur; incolumemque ad eum referte. Hoc casu Aquila conservatur, omnibus primæ cohortis centurionibus interfectis, præter principem priorem.

Jamque Pompeiani, magna cæde nostrorum, castris Marcellini appropinquabant, non mediocri terrore illato reliquis cohortibus; & M. Antonius, qui proximum locum tenebat præsidiorum, ea re nunciata, cum cohortibus duodecim descendens ex loco superiore cernebatur: cujus adventus Pompeianos compressit; nostrosque firmavit, ut se ex maximo timore colligerent. Neque multo post Cæsar, significatione per castella fumo facta, ut erat superioris temporis consuetudo, deductis quibusdam cohortibus ex præsidiis, eodem

Nos gens étoient donc vivement pressés, & avoient beaucoup de peine à résister. Pour surcroît de maux, les ennemis ayant remarqué le défaut de notre camp qui, comme on l'a dit, n'étoit point fortifié entre les deux retranchemens, firent par-là une descente, prirent nos gens en queue, les chasserent des deux remparts, & les obligerent à tourner le dos.

Marcellinus averti de ce désordre envoya des cohortes à leur secours; mais elles ne furent capables ni de retenir les fuyards, ni de soutenir le choc des ennemis; en un mot toutes les troupes qu'on put y faire marcher, emportées elles-mêmes dans la déroute générale, ne servirent qu'à augmenter le péril & l'épouvante, & à embarrasser la retraite par leur multitude. L'Enseigne Colonel de la Légion ayant été blessé à mort dans cette occasion, & se sentant défaillir, parla ainsi à notre Cavalerie: » J'ai défendu, » dit-il, fidélement cette Aigle pendant plusieurs an- » nées; à présent que je me meurs, je la remets » avec la même fidélité à César: ne souffrez pas, » je vous en conjure, qu'elle reçoive un affront qu'on » n'a jamais reçu dans l'armée de César, & remettez- » la-lui avec soin. » L'Aigle fut conservée par ce moyen; mais les Centurions de la premiere cohorte furent tous tués, hormis le premier.

Déja les ennemis, après avoir fait un grand carnage de nos troupes approchoient du camp de Marcellinus, & répandoient l'épouvante parmi le reste de nos cohortes; lorsque M. Antoine qui commandoit dans un poste voisin, informé de ce qui se passoit, parut sur les hauteurs avec douze cohortes marchant à leur secours. Cette vue retint l'ennemi, & fit revenir nos gens de l'extrême frayeur où ils étoient. Peu de temps après, César averti de cet accident par la fumée des feux qu'on alluma aussi-tôt dans tous les Forts, comme cela s'étoit toujours pratiqué auparavant, se rendit lui-même dans ce poste avec quelques cohortes qu'il avoit tirées des quartiers

venit: qui, cognito detrimento, cum animadvertisset Pompeium extra munitiones egressum castra secundum mare, ut libere pabulari posset, nec minus aditum navibus habere, commutata ratione belli, quoniam propositum non tenuerat, juxta Pompeium munire jussit.

Qua perfecta munitione, animadversum est a speculatoribus Cæsaris, cohortes quasdam, quod instar legionis videretur, esse post silvam, & in vetera castra duci. Castrorum hic situs erat. Superioribus diebus, cum se nona legio Cæsaris objecisset Pompeianis copiis, atque opera, ut demonstravimus, circummuniret; castra eo loco posuit. Hæc silvam quamdam contingebant; neque longius a mari passibus quadringentis aberant. Post mutato consilio quibusdam de causis, Cæsar paulo ultra eum locum castra transtulit: paucisque intermissis diebus, hæc eadem Pompeius occupaverat; &, quod eo loco plures erat legiones habiturus, relicto interiore vallo majorem adjecerat munitionem. Ita minora castra, inclusa majoribus, castelli atque arcis locum obtinebant. Item ab angulo castrorum sinistro munitionem ad flumen perduxerat, circiter passus quadringentos; quo liberius, ac sine periculo, milites aquarentur: sed is quoque mutato consilio quibusdam de causis, quas commemorari necesse non est, eo loco excesserat. Ita complures dies manserant castra; munitiones quidem integræ omnes erant.

Eo, signo legionis illato, speculatores Cæsari renunciarunt. Hoc idem visum ex superioribus quibusdam castellis confirmaverant. Is locus aberat a novis Pompeii castris circiter passus quingentos

voisins. Après avoir pris connoissance du mal, s'étant aperçu que Pompée étoit sorti de ses retranchemens, & avoit établi son camp le long de la mer, tant pour avoir la liberté du fourage, que pour conserver la communication avec ses vaisseaux, il changea de dessein; & son premier projet n'ayant pas réussi, il alla camper proche de Pompée.

A peine ses retranchemens étoient-ils achevés, que ses espions lui rapporterent que derriere un bois il paroissoit quelques cohortes, qui avoient l'air d'une Légion, & qu'on les menoit dans l'ancien camp. Voici quelle étoit la position de César. Les jours précédens la neuvieme Légion s'étant opposée aux troupes de Pompée, & s'étant retranchée, comme on l'a dit, sur une hauteur voisine, y avoit établi son camp. Ce camp touchoit à un bois, & n'étoit éloigné de la mer que de quatre cents pas. César ayant ensuite changé d'avis pour certaines raisons, transporta le camp de cette neuvieme Légion un peu au-delà de cet endroit; & peu de jours après Pompée prit poste dans ce premier camp. Comme il vouloit y placer plusieurs Légions, sans détruire le premier retranchement, il en fit faire autour un plus grand; ainsi ce petit camp renfermé dans un plus étendu, lui tenoit lieu de château & de Citadelle. Il fit outre cela tirer un retranchement d'environ quatre cents pas de longueur, depuis l'angle gauche de ce camp jusqu'à la riviere, afin que ses troupes pussent aller à l'eau librement & sans danger. Mais il changea aussi d'avis pour des raisons qu'il n'est pas nécessaire de rapporter, & abandonna ce poste, qui par-là resta vide pendant plusieurs jours, sans que cependant on en eût détruit les retranchemens.

Pompée y ayant donc fait passer une Légion, les espions de César vinrent lui en donner avis; & cela lui fut encore confirmé par ceux qui étoient placés dans les Forts construits sur les hauteurs. Ce camp étoit éloigné d'environ cinq cents pas du nou-

Hanc legionem ſperans Cæſar ſe opprimere poſſe; & cupiens ejus diei detrimentum ſarcire; reliquit in opere cohortes duas, quæ ſpeciem munitionis præberent: ipſe diverſo itinere, quam potuit occultiſſime, reliquas cohortes, numero XXXIII, in quibus erat legio IX, multis amiſſis centurionibus, deminutoque militum numero, ad legionem Pompeii caſtraque minora duplici acie duxit. Neque eum prima opinio fefellit: nam & pervenit prius, quam Pompeius ſentire poſſet; &, tametſi erant munitiones caſtrorum magnæ, tamen ſiniſtro cornu, ubi erat ipſe, celeriter aggreſſus Pompeianos ex vallo deturbavit. Erat objectus portis ericius: hic pauliſper eſt pugnatum; cum irrumpere noſtri conarentur, illi caſtra defenderent, fortiſſime Tito Pulcione, cujus opera proditum exercitum Caii Antonii demonſtravimus, e loco propugnante. Sed tamen noſtri virtute vicerunt: exciſoque ericio, primo in majora caſtra, poſt etiam in caſtellum, quod erat incluſum majoribus caſtris, irruperunt; & quod eo pulſa legio ſeſe receperat, nonnullos ibi repugnantes interfecerunt.

Sed fortuna, quæ plurimum poteſt, cum in reliquis rebus, tum præcipue in bello, parvis momentis magnas rerum commutationes efficit; ut tum accidit. Munitionem enim, quam pertinere a caſtris ad flumen ſupra demonſtravimus, dextri Cæſaris cornu cohortes, ignorantia loci, ſunt ſecutæ; cum portam quærerent, caſtrorumque eam munitionem eſſe arbitrarentur. Quod cum eſſet animadverſum, conjunctam eſſe flumini; protinus his munitionibus, defendente nullo, tranſcenderunt: omniſque noſter equitatus eas cohortes eſt ſecutus.

veau que Pompée occupoit alors. César dans l'espérance d'accabler cette Légion, & de réparer ainsi la perte qu'il avoit faite ce jour-là, ne laissa que deux cohortes dans ses retranchemens pour faire montre; & il partit par un chemin détourné & le plus secrétement qu'il put avec trente trois autres, du nombre desquelles étoit la neuvieme Légion qui avoit perdu beaucoup de Centurions & de soldats, & marcha sur deux lignes contre la Légion que Pompée avoit mise dans ce petit camp. Il ne fut point trompé dans ce qu'il avoit pensé d'abord: car il y arriva avant que Pompée pût en être averti; & quoique ce camp fût très-bien fortifié, l'aîle gauche qu'il commandoit en personne, ayant sur le champ attaqué les ennemis, les chassa du retranchement. Les portes étoient fermées par des herses: on y combattit quelque temps. Car nos troupes voulant les forcer, les ennemis s'y opposoient, & elles furent très bien défendues par ce même T. Pulcion, qui, comme nous l'avons dit, avoit trahi l'armée de C. Antoine. Cependant la valeur de nos gens l'emporta enfin: ils couperent la herse, entrerent d'abord dans le grand camp, ensuite dans le petit, qui étoit renfermé dans le grand; & comme la Légion ennemie s'y étoit rétirée, ils y tuerent quelques soldats qui voulurent se défendre.

Mais la fortune qui a tant d'influence dans toutes les affaires, & sur-tout dans celles de la guerre, opere souvent en peu de temps de grands changemens, comme il arriva alors. Car les cohortes de l'aîle droite de César, qui ignoroient la situation du camp, suivirent le retranchement qui, comme nous l'avons dit plus haut, conduisoit à la riviere; parce qu'elles crurent que c'étoit celui du camp même dont elles cherchoient la porte. Voyant ensuite qu'il joignoit la riviere, & qu'il ne se présentoit personne pour le défendre, elles le franchirent, & furent suivies de toute notre Cavalerie.

Interim Pompeius, hac longa satis interjecta mora, & re nunciata, quintam legionem ab opere deductam subsidio suis duxit: eodemque tempore equitatus ejus nostris equitibus appropinquabat; & acies instructa, a nostris, qui castra occupaverant, cernebatur: omniaque sunt subito mutata. Pompeiana enim legio, celeris spe subsidii confirmata, ab Decumana porta resistere conabatur, atque ultro in nostros impetum faciebat. Equitatus Cæsaris, quod angusto itinere per aggeres adscendebat, receptui suo timens, initium fugæ faciebat. Dextrum cornu, quod erat a sinistro seclusum, terrore equitum animadverso, ne intra munitionem opprimeretur, ea parte, qua proruerat, sese recipiebat: ac plerique ex iis, ne in angustias inciderent, decem pedum munitionis sese in fossas præcipitabant; primisque oppressis, reliqui per horum corpora salutem sibi atque exitum pariebant. Sinistro cornu milites, cum ex vallo Pompeium adesse, & suos fugere cernerent; veriti ne angustiis intercluderentur, cum extra & intus hostem haberent, eodem, quo venerant, receptu sibi consulebant: omniaque erant tumultus, timoris, fugæ plena, adeo ut, cum Cæsar signa fugientium manu prehenderet, & consistere juberet, alii, dimissis equis, eumdem cursum conficerent; alii, ex metu, etiam signa dimitterent; neque quisquam omnino consisteret.

His tantis malis hæc subsidia succurrebant, quo minus omnis deleretur exercitus, quod Pompeius (insidias timens, credo, quod hæc præter spem

Cependant au bout d'un temps assez long, Pompée ayant été instruit de ce qui se passoit, rappela sa cinquieme Légion alors occupée à fortifier son camp, & marcha avec elle au secours des siens : en même temps il fit approcher sa Cavalerie de la nôtre, & nos gens qui s'étoient rendus maîtres du camp, voyoient marcher contre eux ses troupes rangées en bataille ; ce qui changea en un moment la face des choses. Car la Légion que nous attaquions, assurée d'un prompt secours, commença à faire ferme à la porte Décumane, & vint même courageusement nous attaquer. D'un autre côté notre Cavalerie qui ne montoit qu'à la file pardessus le retranchement, craignant pour sa retraite, commençoit à fuir. L'aîle droite qui étoit séparée de la gauche, à la vue de l'épouvante où étoit la Cavalerie, se mit à faire aussi retraite par le même endroit par où elle avoit pénétré, de peur d'être accablée dans ce retranchement : la plupart craignant de s'engager dans un défilé, se jetoient dans un fossé de dix pieds, où les premiers étant étouffés par ceux qui les suivoient, leurs corps servoient de passage aux autres pour se sauver. L'aîle gauche qui du retranchement d'où elle avoit chassé l'ennemi, vit Pompée venir à elle, & notre aîle droite prendre la fuite, craignant de se voir enveloppée dans ce lieu étroit, où elle alloit avoir sur les bras les troupes ennemies au-dedans & au dehors, se retira par le même endroit par où elle étoit entrée. L'effroi, le désordre, la confusion & l'envie de fuir régnoient par-tout, au point que César arrachant les drapeaux à ceux qui fuyoient, & leur ordonnant de faire ferme, les uns abandonnoient leurs chevaux pour continuer leur course, d'autres aveuglés par la peur laissoient même aller leurs drapeaux, sans qu'il fût possible d'en arrêter un seul.

Au milieu de ce désordre, deux choses empêcherent que l'armée de César ne fût entiérement taillée en piéces. La premiere fut que Pompée, qui

acciderant ejus, qui paulo ante ex castris fugientes suos conspexerat,) munitionibus appropinquare aliquandiu non audebat; equitesque ejus, angustiis portisque a Cæsaris militibus occupatis, ad insequendum tardabantur. Ita parvæ res magnum in utramque partem momentum habuerunt. Munitiones enim a castris ad flumen perductæ, expugnatis jam castris Pompeii, propriam & expeditam Cæsaris victoriam interpellaverunt. Eadem res, celeritate insequentium tardata, nostris salutem attulit.

Duobus his unius diei præliis Cæsar desideravit milites nongentos & sexaginta, & notos equites Romanos, Flavium Tuticanum Gallum, Senatoris filium; Caium Felginatem, Placentia; Aulum Gravium, Puteolis; Marcum Sacrativirum, Capua; tribunos militum & centuriones triginta. Sed horum omnium pars magna in fossis, munitionibusque & fluminis ripis, oppressa suorum terrore ac fuga, sine ullo vulnere interiit: signaque sunt militaria duo & triginta amissa. Pompeius eo prælio Imperator est appellatus. Hoc nomen obtinuit; atque ita se postea salutari passus est: sed neque in litteris, quas scribere est solitus, neque in fascibus insignia laureæ prætulit. At Labienus, cum ab eo impetravisset, ut sibi captivos transdi juberet; omnes productos, ostentationis, ut videbatur, causa, quo major perfugæ fides haberetur, commilitones appellans & magna verborum contumelia interrogans, solerentne veterani milites fugere, in omnium conspectu interficit.

His rebus tantum fiduciæ ac spiritus Pompeianis accessit, ut non de ratione belli cogitarent,

sans doute ne s'attendoit pas à cet heureux succès, après avoir vu peu de temps auparavant ses troupes abandonner leur camp & prendre la fuite, eut peur de quelque embuscade, & n'osa pendant quelque temps approcher des retranchemens. La seconde fut que sa Cavalerie se trouva retardée dans la poursuite par les troupes de César qui occupoient les passages & les portes. Ainsi peu de chose fut de grande importance pour les deux partis : car le retranchement, conduit du camp à la riviere, arrêta la prompte & pleine victoire de César, qui avoit déja forcé le camp de Pompée. La même chose ayant retardé la vive poursuite des ennemis, nous sauva d'une défaite entiere.

Dans ces deux combats donnés le même jour, César perdit neuf cent soixante fantassins ; plusieurs Chevaliers Romains de marque, comme Flavius Tuticanus Gallus, fils de Sénateur, C. Felginates de Plaisance, A. Gravius de Pouzzol, M. Sacrativirus de Capoue, & trente Tribuns militaires ou Centurions ; mais la plupart furent écrasés ou dans le fossé, ou dans les retranchemens, ou sur le bord de la riviere, par leurs propres gens que la peur fesoit fuir ; & ils périrent sans avoir reçu la moindre blessure. Nous perdimes aussi trente-deux Drapeaux. Cette action valut à Pompée le titre d'*Imperator* : il conserva ce nom, & souffrit dans la suite qu'on le lui donnât en le saluant ; mais il ne mit point de laurier, ni autour de ses faisceaux, ni autour des lettres qu'il écrivoit. Labiénus ayant obtenu de lui les prisonniers, les fit venir à la tête de toutes les troupes, par ostentation à ce qu'il parut, & pour mériter la confiance du parti où il venoit de se jeter : après les avoir traités de camarades, & leur avoir demandé d'un air insultant si de vieux soldats avoient coutume de fuir, il les fit tous massacrer.

Cet événement donna tant de confiance aux ennemis, & les enfla au point qu'ils ne pensoient plus

sed viciſſe jam ſibi viderentur. Non illi paucitatem noſtrorum militum, non iniquitatem loci, atque anguſtias præoccupatis caſtris, & ancipitem terrorem intra extraque munitiones, non abſciſſum in duas partes exercitum, cum altera alteri auxilium ferre non poſſet, cauſæ fuiſſe cogitabant: non ad hæc addebant, non ex concurſu acri facto, non prælio dimicatum; ſibique ipſos multitudine atque anguſtiis majus attuliſſe detrimentum, quam ab hoſte accepiſſent: non denique communes belli caſus recordabantur, quam parvulæ ſæpe cauſæ vel falſæ ſuſpicionis, vel terroris repentini, vel objectæ religionis, magna detrimenta intuliſſent, quoties vel culpa ducis, vel tribuni vitio, in exercitu eſſet offenſum: ſed proinde ac ſi virtute viciſſent, neque ulla commutatio rerum poſſet accidere, per orbem terrarum, fama ac litteris, victoriam ejus diei concelebrabant.

Cæſar a ſuperioribus conſiliis depulſus, omnem ſibi commutandam belli rationem exiſtimavit. Itaque uno tempore præſidiis omnibus deductis, & oppugnatione dimiſſa, coactoque in unum locum exercitu, concionem apud milites habuit; hortatuſque eſt, ne ea, quæ accidiſſent, graviter ferrent; neve his rebus terrerentur: multiſque ſecundis præliis unum adverſum, & id mediocre, opponerent: habendam fortunæ gratiam, quod Italiam ſine aliquo vulnere cepiſſent; quod duas Hiſpanias, bellicoſiſſimorum hominum peritiſſimis atque

aux moyens de faire la guerre, & qu'ils s'imaginoient avoir déja vaincu. Ils ne fesoient pas attention que leur avantage ne procédoit que du peu de troupes que nous avions, ou du poste désavantageux où nous étions, du terrein où nous nous étions trouvés resserrés après nous être emparés de leur camp, de la situation gênante qui nous exposoit à être attaqués au dehors & au dedans des retranchemens, & de la séparation de nos troupes, qui les avoit mises hors d'état de se secourir mutuellement. Ils oublioient que ce n'étoit point la suite d'un vigoureux & sanglant combat, puisqu'il n'y en avoit point eu; & que nos gens en se jetant en foule dans des passages étroits, s'étoient fait plus de mal à eux-mêmes, que les ennemis ne leur en avoient fait. Enfin ils ne se souvenoient plus des accidens ordinaires à la guerre; de combien peu de chose dépendent les bons ou les mauvais succès; combien un faux soupçon, une terreur panique, un scrupule, peuvent causer de maux dans une armée; sans compter ce qui peut lui arriver par la faute d'un Tribun ou du Général; mais comme s'ils avoient vaincu par leur courage, & qu'ils fussent à l'abri de tout changement, ils publioient dans tous les pays & de vive voix & par écrit la victoire de ce jour-là.

César n'ayant pu réussir dans ses premiers desseins, crut devoir changer de méthode, & faire la guerre tout autrement. Dans cette vue, il retira dans un même jour toutes les garnisons de ses divers Forts, abandonna son dessein d'attaquer, mit toutes ses troupes ensemble, fit un discours à ses soldats, & les exhorta à supporter patiemment la disgrâce qui venoit d'arriver, & à ne pas s'en effrayer. Il ajouta, qu'à ce mauvais succès qui d'ailleurs n'étoit pas considérable, ils devoient opposer tant de victoires qu'ils avoient remportées; qu'ils devoient rendre grâce à la fortune, d'avoir soumis l'Italie, sans avoir reçu la moindre blessure; d'avoir pacifié les deux Espagnes, quoique défendues par de braves troupes & par des Généraux

exercitatissimis ducibus, pacavissent; quod finitimas frumentariasque provincias in potestatem redegissent: denique recordari debere, qua felicitate inter medias hostium classes, oppletis non solum portubus, sed etiam littoribus, omnes incolumes essent transportati: si non omnia caderent secunda, fortunam esse industria sublevandam: quod esset acceptum detrimenti, ejus juri potius, quam suæ culpæ debere tribui: locum æquum ad dimicandum dedisse: potitum esse hostium castris; expulisse ac superasse pugnantes: sed sive ipsorum perturbatio, sive error aliquis, sive etiam fortuna partam jam præsentemque victoriam interpellasset; dandam omnibus operam, ut acceptum incommodum virtute sarciretur: quod si esset factum, detrimentum in bonum verteret, uti ad Gergoviam accidisset; atque ii, qui ante dimicare timuissent, ultro se prælio offerrent.

Hac habita concione, nonnullos signiferos ignominia notavit, ac loco movit. Exercitui quidem omni tantus incessit ex incommodo dolor, tantumque studium infamiæ sarciendæ, ut nemo aut tribuni aut centurionis imperium desideraret; & sibi quisque etiam pœnæ loco graviores imponeret labores, simulque omnes arderent cupiditate pugnandi; cum superioris etiam ordinis nonnulli, oratione permoti, manendum eo loco & rem prælio committendam existimarent. Contra ea Cæsar, neque satis militibus perterritis confidebat, spatiumque interponendum ad recreandos animos putabat; relictisque munitionibus, magnopere rei frumentariæ timebat.

Itaque nulla interposita mora, sauciorum modo & ægrorum habita ratione, impedimenta omnia

très-expérimentés ; d'avoir soumis les Provinces voisines, si abondantes en blés ; qu'ils devoient enfin se souvenir avec quel bonheur ils avoient passé au travers des flottes ennemies maîtresses de tous les ports & de toutes les côtes, & étoient arrivés sains & saufs ; que si tout ne réussissoit pas, c'étoit à eux d'aider la fortune par leur esprit & par leur courage ; qu'ils ne devoient attribuer la perte que l'on avoit faite qu'à son inconstance, & nullement à leur Général ; qu'il leur avoit donné un poste avantageux pour vaincre ; qu'ils s'étoient emparés du camp ennemi, après avoir battu & chassé ceux qui le défendoient ; que si par imprudence, par méprise ou par malheur, ils avoient laissé échapper une victoire qui étoit certaine & qu'ils avoient entre les mains, c'étoit à eux de faire tout leur possible pour réparer cette perte par leur valeur : qu'alors ce mal tourneroit en bien, comme il étoit arrivé à Moulins, & que ceux qui avoient appréhendé de combattre, n'avoient qu'à se présenter d'eux mêmes à l'action.

Ce discours fini, il cassa avec ignominie quelques Enseignes, & leur ôta leur drapeau. A l'égard des troupes, elles firent paroître tant de mortification de leur disgrâce, tant d'empressement à réparer leur honneur, qu'il n'y avoit point de soldat qui sans attendre l'ordre de son Tribun ou de son Centurion, ne s'imposât les plus rudes travaux pour se punir. En même temps tous brûloient d'ardeur d'en venir aux mains ; jusques-là que quelques-uns des premiers Officiers, touchés du discours du Général, étoient d'avis de rester dans le même poste, & de livrer bataille. César au contraire ne se fiant pas assez à des troupes encore effrayées, crut qu'il falloit leur donner le temps de se remettre parfaitement ; d'ailleurs après avoir abandonné ses retranchemens, il appréhendoit beaucoup de manquer de vivres.

Ainsi sans délai, après avoir seulement pourvu au soin des blessés & des malades, il fit partir en silence à

silentio prima nocte ex castris Apolloniam præmisit, ac conquiescere ante iter confectum vetuit. His una legio missa præsidio est. His explicitis rebus, duas in castris legiones retinuit, reliquas de quarta vigilia compluribus portis eductas eodem itinere præmisit; parvoque spatio intermisso, ut & militare institutum servaretur, & quam serissime ejus profectio cognosceretur, conclamari jussit; statimque egressus, & novissimum agmen consecutus, celeriter ex conspectu castrorum discessit. Neque vero Pompeius, cognito consilio ejus, moram ullam ad insequendum intulit: sed eadem spectans, si itinere impeditos & perterritos deprehendere posset, exercitum e castris eduxit; equitatumque præmisit ad novissimum agmen demorandum: neque consequi potuit, quod multum expedito itinere antecesserat Cæsar: sed cum ventum esset ad flumen Genusum, quod ripis erat impeditis, consecutus equitatus novissimos prælio detinebat. Huic suos Cæsar equites opposuit, expeditosque antesignanos admiscuit quadringentos; qui tantum profecere, ut, equestri prælio commisso, pellerent omnes, compluresque interficerent, ipsi incolumes se ad agmen reciperent.

Confecto justo itinere ejus diei, quod proposuerat Cæsar, transductoque exercitu flumen Genusum, veteribus suis in castris contra Asparagium consedit; militesque omnes intra vallum castrorum continuit; equitatumque per causam pabulandi emissum, confestim Decumana porta in castra se recipere jussit. Simili ratione Pompeius, confecto ejusdem diei itinere, in suis veteribus castris ad Asparagium consedit; ejusque milites, quod ab opere, integris munitionibus, vacabant,

l'entrée

l'entrée de la nuit tout son bagage pour Apollonie, avec défense d'arrêter en chemin : il le fit escorter par une Légion. Après cela il ne retint dans le camp que deux Légions ; & sur les trois heures du matin il fit sortir le reste par diverses portes, & leur fit prendre les devants par le même chemin. A quelque temps de-là, pour garder l'ordre de la discipline, & afin que les ennemis ne fussent instruits de sa marche que le plus tard qu'il seroit possible, il fit donner le signal du départ, sortit aussi-tôt, suivit son arriere-garde, & fut bientôt éloigné de la vue des deux camps. Pompée ne fut pas plutôt informé de son départ, qu'il se prépara aussi-tôt à le poursuivre, dans la vue de le surprendre & de l'attaquer dans sa marche. Il sortit donc de son camp avec toute son armée, & fit prendre les devants à sa Cavalerie pour arrêter l'arriere-garde de César ; elle ne put l'atteindre, parce que celui-ci n'étant point chargé de bagage, marchoit à grandes journées. Mais César étant arrivé à une riviere de Macédoine nommée *Genusus*, dont les bords étoient escarpés, la Cavalerie ennemie l'atteignit, & donna sur son arriere-garde. César lui opposa sa Cavalerie parmi laquelle il mêla quatre cents soldats d'élite, qui firent si bien leur devoir, que dans le combat qui se donna entre eux, ils repousserent les ennemis, en tuerent plusieurs, & se retirerent à leur gros sans perte.

Après avoir fait ce jour-là précisément le chemin qu'il s'étoit proposé, & fait passer le *Genusus* à son armée, César s'arrêta dans son ancien camp d'*Asparagium*, & ne permit à aucun soldat d'en sortir : ayant envoyé sa Cavalerie au fourage, il lui ordonna de ne point tarder, & de rentrer dans le camp par la porte Décumane. Pompée pour ne pas perdre son ennemi de vue, fit ce jour-là le même chemin que lui, & vint aussi se rendre dans son ancien camp d'*Asparagium* ; & comme il n'y avoit aucuns travaux à y faire, parce que les retranchemens en étoient restés

alii lignandi pabulandique causa longius progrediebantur; alii, quod subito consilium profectionis ceperant, magna parte impedimentorum & sarcinarum relicta, ad hæc repetenda invitati propinquitate superiorum castrorum, positis in contubernio armis, vallum relinquebant. Quibus ad insequendum impeditis, Cæsar, quod fore providerat, meridiano fere tempore, signo profectionis dato, exercitum educit; duplicatoque ejus diei itinere, octo millia passuum ex eo loco procedit. Quod facere Pompeius, discessu militum non potuit.

Postero die Cæsar, similiter præmissis prima nocte impedimentis, de quarta vigilia ipse egreditur; ut, si qua imposita esset dimicandi necessitas, subitum casum expedito exercitu subiret. Hoc idem reliquis fecit diebus. Quibus rebus perfectum est, ut altissimis fluminibus, atque impeditissimis itineribus nullum acciperet incommodum. Pompeius enim primi diei mora illata & reliquorum dierum frustra labore suscepto, cum se magnis itineribus extenderet, & progressos consequi cuperet, quarto die finem sequendi fecit, atque aliud sibi consilium capiendum existimavit.

Cæsari ad saucios deponendos, stipendium exercitui dandum, socios confirmandos, præsidium urbibus relinquendum, necesse erat adire Apolloniam: sed his rebus tantum temporis tribuit, quantum erat properanti necesse; timensque Domitio, ne adventu Pompeii præoccuparetur, ad eum omni celeritate & studio incitatus ferebatur. Totius autem rei consilium his rationibus explicabat: ut, si Pompeius eodem contenderet, abductum illum a mari, atque ab iis copiis quas Dyrrhachii comparaverat, frumento ac commeatu abstractum, pari

en leur entier, une partie de ses troupes s'éloigna pour aller au bois & au fourage; d'autres qui, parce qu'on étoit parti fort brusquement, avoient laissé la plupart de leurs hardes & de leurs bagages, se voyant si proches du camp qu'ils venoient de quitter, après avoir laissé leurs armes dans leurs tentes, sortirent pour aller chercher ce qui leur manquoit. César qui avoit prévu que cela arriveroit, les voyant hors d'état de le poursuivre, donna le signal du départ, & faisant ce jour-là une double marche, alla camper environ trois lieues plus loin; ce que Pompée ne put faire, ses troupes étant dispersées de côté & d'autre.

Le lendemain César ayant fait de même prendre les devants à son bagage dès l'entrée de la nuit, se mit ensuite lui-même en route vers les trois heures du matin, afin que s'il étoit obligé de se battre, son attirail de guerre ne l'embarrassât point. Il fit la même manœuvre les jours suivans; & par ce moyen il ne reçut aucun échec, ni aux passages des rivieres les plus profondes ni dans les chemins les plus difficiles. Car Pompée, après l'avoir atteint le premier jour, n'en put venir à bout les jours suivants, quoiqu'il le désirât beaucoup, & qu'il fit pour cela plusieurs marches forcées; en sorte que le quatrieme jour il cessa de le suivre, & crut devoir prendre d'autres mesures.

César devoit nécessairement se rendre à Apollonie, tant pour y laisser ses blessés, pour payer ses troupes, & pour rassurer ceux qui avoient pris son parti, que pour mettre des garnisons dans ses places. Mais il n'employa à tout cela qu'autant de temps qu'il en falloit pour ne point le retarder; & comme il appréhendoit que Pompée ne le prévînt, & ne tombât sur Domitius, il faisoit pour le joindre la plus grande diligence. Or en tout ceci son dessein étoit, au cas que Pompée prît le même chemin que lui, de l'éloigner de la mer & de Durazzo, où il avoit des troupes avec tous ses vivres, & de le réduire

conditione belli secum decertare cogeret : si in Italiam transiret, conjuncto exercitu cum Domitio, per Illyricum Italiæ subsidio proficisceretur : si in Apolloniam Oricumque oppugnaret, & se omni maritima ora excludere conaretur, obsesso tamen Scipione, necessario illum suis auxilium ferre cogeret. Itaque præmissis nunciis ad Cneium Domitium Cæsar scripsit, &, quid fieri vellet, ostendit; præsidioque Apolloniæ cohortibus quatuor, Lissi una, tribus Orici relictis, quique erant ex vulneribus ægri, depositis; per Epirum atque Acarnaniam iter facere cœpit. Pompeius quoque, de Cæsaris consilio conjectura judicans, ad Scipionem properandum sibi existimabat : si Cæsar iter illo haberet, ut subsidium Scipioni ferret ; si ab ora maritima Corcyraque discedere nollet, quod legiones equitatumque ex Italia expectaret, ipse ut omnibus copiis Domitium aggrederetur.

Iis de causis uterque eorum celeritati studebat, ut suis esset auxilio, & ad opprimendos adversarios ne occasioni temporis deesset. Sed Cæsarem Apollonia directo itinere averterat : Pompeius per Candaviam iter in Macedoniam expeditum habebat. Accessit etiam improviso aliud incommodum; quod Domitius, qui dies complures castris Scipionis castra collata habuisset, rei frumentariæ causa ab eo discesserat, & Heracleam Senticam, quæ est subjecta Candaviæ, iter fecerat : ut ipsa fortuna illum objicere Pompeio videretur. Hæc ad id tempus Cæsar ignorabat. Simul a Pompeio litteris per omnes provincias civitatesque dimissis de prælio ad Dyrrhachium facto, elatius inflatiusque multo, quam res erat gesta; fama percrebuerat, pulsum fugere Cæsarem, pene omnibus copiis amissis. Hæc itinera infesta reddiderant; hæc civitates nonnullas

par-là à souffrir les mêmes incommodités, que lui-même étoit forcé d'essuyer. Que s'il passoit en Italie, son projet étoit, après avoir joint Domitius, de marcher au secours par l'Illyrie. Enfin si Pompée vouloit attaquer Orco & Apollonie, & lui ôter toute communication avec les côtes, il étoit résolu de tourner contre Scipion, & d'obliger ainsi Pompée à venir le secourir. Dans ces vues, il dépêcha vers Domitius, pour l'instruire de son dessein & de ce qu'il vouloit faire ; & après avoir laissé quatre cohortes de garnison à Apollonie, une à Alessio, & trois à Orco avec ses blessés, il prit sa marche par l'Epire & l'Acarnanie. Pompée de son côté qui se douta de l'intention de César, crut devoir au plus vîte aller au secours de Scipion, au cas que César tournât de ce côté-là ; que s'il ne vouloit s'éloigner ni de la côte ni de Corfou, parce qu'il attendoit ses Légions & sa Cavalere d'Italie, son dessein étoit d'aller fondre sur Domitius avec toutes ses forces.

Ainsi chacun d'eux avoit ses raisons de se hâter, ou pour secourir les siens, ou pour ne pas manquer l'occasion d'accabler son ennemi. Mais César avoit été obligé de se détourner pour aller à Apollonie ; au lieu que Pompée tenoit le droit chemin de la Macédoine par les montagnes de la Candavie. César rencontra encore un autre obstacle auquel il ne s'attendoit pas ; c'est que Domitius, après être pendant plusieurs jours resté campé devant Scipion, avoit été obligé de déloger faute de vivres, & de marcher vers *Heraclea Senica*, ville de la Candavie, de sorte qu'il sembloit que le hasard l'exposât de lui-même aux coups de Pompée ; ce que César avoit ignoré jusqu'alors. En même temps Pompée ayant envoyé dans toutes les provinces & les villes, des lettres où il exagéroit beaucoup l'avantage qu'il avoit remporté à Durazzo ; le bruit couroit par-tout que César avoit perdu presque toutes ses troupes & qu'il fuyoit devant lui. Ces bruits avoient rendu les chemins mal sûrs ; ils avoient

ab ejus amicitia averterant. Quibus accidit rebus ; ut pluribus dimissi itineribus a Cæsare ad Domitium, & a Domitio ad Cæsarem, nulla ratione iter conficere possent. Sed Allobroges, Roscilli atque Ægi familiares, quos perfugisse ad Pompeium demonstravimus, conspicati in itinere exploratores Domitii ; seu pristina sua consuetudine, quod una in Gallia bella gesserant, seu gloria elati, cuncta, ut erant acta, exposuerunt ; & Cæsaris profectionem, & adventum Pompeii docuerunt. A quibus Domitius certior factus, vix IV horarum spatio antecedens, hostium beneficio periculum vitavit ; & ad Æginium, quod est objectum oppositumque Thessaliæ, Cæsari venienti occurrit.

Conjuncto exercitu, Cæsar Gomphos pervenit ; quod est oppidum primum Thessaliæ venientibus ab Epiro : quæ gens paucis ante mensibus ultro ad Cæsarem legatos miserat, ut suis omnibus facultatibus uteretur ; præsidiumque ab eo militum petierat : sed eo fama jam præcurrerat, quam supra docuimus, de prælio Dyrrhachino, quod multis auxerat partibus. Itaque Androsthenes prætor Thessaliæ, cum se victoriæ Pompeii comitem esse mallet, quam socium Cæsaris in rebus adversis ; omnem ex agris multitudinem servorum ac liberorum in oppidum cogit, portasque præcludit ; & ad Scipionem Pompeiumque nuncios mittit, ut sibi subsidio veniant : se confidere munitionibus oppidi, si celeriter succurratur ; longinquam oppugnationem sustinere non posse. Scipio, discessu exercituum a Dyrrhachio cognito, Larissam legiones adduxerat : Pompeius nondum Thessaliæ appropinquabat. Cæsar, castris munitis, scalas musculosque ad repentinam oppugnationem fieri, & crates parari jussit,

porté plusieurs villes à renoncer à son amitié ; de sorte que les couriers que César & Domitius s'étoient réciproquement envoyés, avoient été arrêtés en chemin. Heureusement quelques Savoyads amis de Roscillus & Ægus, qui, comme nous l'avons dit, quitterent César pour passer au service de Pompée, ayant rencontré en chemin les coureurs de Domitius, soit par vanité ou par l'ancienne habitude qu'ils avoient eue avec eux lorsqu'ils faisoient ensemble la guerre dans les Gaules, leur apprirent au vrai ce qui s'étoit passé, avec le départ de César & l'arrivée de Pompée. Instruit par ce rapport, Domitius, quoiqu'il eût à peine quatre heures d'avance sur Pompée, profita du discours des ennemis pour se soustraire au danger ; il marcha vers Eginium, ville située à l'entrée de la Thessalie, & rencontra César qui venoit le joindre.

Après la jonction des deux armées, César se rendit à *Gomphi*, premiere ville de Thessalie en venant de l'Epire. Quelques mois auparavant elle avoit envoyé offrir à César tout ce qu'elle possédoit, & lui demander une garnison de ses troupes. Mais déja le bruit dont on a parlé, & la nouvelle de ce qui s'étoit passé à Durazzo, étoit arrivé jusques-là : on y ajoutoit même encore. Ainsi Androsthènes Préteur de Thessalie aimant mieux s'associer à la victoire de Pompée qu'à la disgrâce de César, fit entrer dans la ville tout ce qu'il y avoit d'esclaves & de personnes libres à la campagne, en fit fermer les portes, & députa vers Scipion & vers Pompée pour les appeler à son secours, leur mandant que sa place étoit assez bien fortifiée, si l'on venoit promptement le secourir ; mais qu'il n'étoit pas en état de soutenir un long siége. Scipion informé que les armées avoient quitté Durazzo, s'étoit rendu à Larisse avec ses Légions, & Pompée étoit encore assez loin de la Thessalie. Après avoir fait fortifier son camp, César donna ordre à ses troupes de se pourvoir d'échelles, de mantelets, de galeries, & de tout ce qui étoit nécessaire pour es-

Quibus rebus effectis, cohortatus milites, docuit, quantum usum haberet ad sublevandam omnium rerum inopiam, potiri oppido pleno atque opulento; simul reliquis civitatibus, urbis hujus exemplo, inferre terrorem; & id fieri celeriter, prinsquam auxilia concurrerent. Itaque usus singulari militum studio, eodem, quo venerat die, post horam IX oppidum altissimis mœnibus oppugnare aggressus, ante solis occasum expugnavit, & ad diripiendum militibus concessit; statimque ab oppido castra movit; & Metropolim venit, sic, ut nuncios expugnati oppidi famamque antecederet.

Metropolitæ, eodem primum usi consilio, iisdem permoti rumoribus, portas clauserunt, murosque armatis compleverunt: sed postea, casu civitatis Gomphensis ex captivis cognito, quos Cæsar ad murum producendos curaverat, portas aperuerunt. Quibus diligentissime conservatis, collata fortuna Metropolitarum cum casu Gomphensium, nulla Thessaliæ fuit civitas, præter Larissæos, qui magnis exercitibus Scipionis tenebantur, quin Cæsari parerent, atque imperata facerent. Ille segetis idoneum locum in agris nactus, quæ prope jam matura erat, ibi adventum exspectare Pompeii, eoque omnem rationem belli conferre constituit.

Pompeius paucis post diebus in Thessaliam pervenit; concionatusque apud cunctum exercitum, suis agit gratias: Scipionis milites cohortatur, ut, parta jam victoria, prædæ ac præmiorum velint esse participes: receptisque omnibus in una castra legionibus, suum cum Scipione honorem partitur; classicumque apud eum cani, & alterum illi jubet prætorium tendi. Auctis copiis Pompeii, duobusque magnis exercitibus conjunctis; pristina om-

calader la place ; après quoi il leur repréſenta de quelle importance il étoit pour eux de ſe rendre maîtres d'une ville riche & pleine de vivres, qui les mettroit dans l'abondance, & dont la priſe feroit trembler toutes les autres, s'ils l'emportoient avant qu'elle pût être ſecourue. Profitant donc de l'ardeur admirable qu'il avoit inſpirée à ſes ſoldats, le jour même de ſon arrivée, il entreprit à plus de trois heures après midi l'attaque de cette ville dont les murailles étoient fort hautes, la prit avant le coucher du ſoleil, & l'abandonua au pillage. Auſſi-tôt après il décampa, & arriva devant *Métropolis* avant qu'on eût pu y apprendre la nouvelle de ce qui venoit de ſe paſſer.

Les habitans de cette ville prévenus du même bruit, prirent d'abord le même parti, fermerent leurs portes, & garnirent leurs murailles de troupes ; mais enſuite ayant appris le ſort de *Gomphi*, par les priſonniers que Céſar avoit fait approcher des murs, ils lui ouvrirent leurs portes. Il eut grand ſoin de leur conſervation ; & la comparaiſon de leur ſort avec celui des habitans de *Gomphi*, engagea toutes les villes de la Theſſalie, excepté Lariſſe où Scipion campoit avec toutes ſes troupes, à ſe ſoumettre à Céſar & à recevoir ſes ordres. Là ayant trouvé les blés preſque murs & près d'être coupés, il réſolut d'y attendre l'arrivée de ſon ennemi, & de faire de cette Province le théâtre de la guerre.

Quelques jours après Pompée arriva en Theſſalie, harangua ſon armée qu'il remercia des ſervices qu'elle lui avoit rendus, & invita celle de Scipion à prendre part au butin & aux récompenſes dues à la victoire qui venoit d'être remportée. Il les fit enſuite camper enſemble, & partagea l'honneur du commandement avec Scipion, lui fit dreſſer une tente de Général, & fit ſonner la trompette devant cette tente, comme devant la ſienne. Ce renfort de troupes, & la jonction de ces deux grandes armées confirma tous ceux de

M v

nium confirmatur opinio, & spes victoriæ augetur, adeo, ut, quidquid intercederet temporis, id morari reditum in Italiam videretur; &, si quando quid Pompeius tardius aut consideratius faceret; unius esse negotium diei, sed illum delectari imperio, & consulares prætoriosque servorum habere numero, dicerent. Jamque inter se palam de præmiis ac sacerdotiis contendebant, in annosque consulatum definiebant: alii domos bonaque eorum, qui in castris erant Cæsaris, petebant; magnaque inter eos in consilio fuit controversia, oporteretne L. Hirri, quod is a Pompeio ad Parthos missus esset, proximis comitiis prætoriis absentis rationem haberi: cum ejus necessarii fidem implorarent Pompeii, ut præstaret, quod proficiscenti recepisset, ne per ejus auctoritatem deceptus videretur; reliqui, in labore pati ac periculo, ne unus omnes antecederet, recusarent.

Jam de Sacerdotio Cæsaris Domitius, Scipio, Spintherque Lentulus, quotidianis contentionibus ad gravissimas verborum contumelias palam descenderunt: cum Lentulus, ætatis honorem ostentaret; Domitius, urbanam gratiam dignitatemque jactaret; Scipio, affinitate Pompeii confideret. Postulavit etiam L. Afranium proditionis exercitus Attius Rufus apud Pompeium, quod gestum in Hispania diceret; & L. Domitius in consilio dixit, placere sibi, bello confecto, ternas tabellas dari ad judicandum iis, qui ordinis essent senatorii, belloque una cum ipsis interfuissent; sententiasque de singulis ferrent, qui Romæ remansissent, quique intra præsidia Pompeii fuissent, neque ope-

son parti dans la confiance qu'ils avoient déja, & augmenta l'espérance de la victoire, au point que tout le temps qui se passoit, leur paroissoit un retardement à leur retour en Italie. Que si Pompée vouloit quelquefois agir avec plus de circonspection & de prudence, ils disoient qu'il pouvoit terminer la guerre en un jour ; mais qu'il étoit bien aise de commander, & d'avoir à sa suite des Prétoriens & des Consulaires. Déja ils se disputoient entre eux les récompenses & les dignités, & désignoient les Consuls de chaque année : d'autres demandoient la confiscation des biens & des héritages de ceux qui suivoient le parti de César ; & il s'éleva une grande contestation entre eux dans le Conseil, savoir, si dans la prochaine assemblée qui se tiendroit pour la nomination des Préteurs, on auroit égard à L. Hirrus qui étoit absent, & que Pompée avoit envoyé chez les Parthes. Les amis de Hirrus sollicitoient Pompée de lui tenir la parole qu'il lui avoit donnée à son départ, afin qu'il ne fût pas trompé en se reposant sur son crédit & sur son autorité. Les autres se disant exposés aux mêmes fatigues & aux mêmes dangers, refusoient de le préférer à tous.

Déja Domitius, Scipion, & Lentulus Spinther se disputoient tous les jours vivement & même avec aigreur & emportement, le Sacerdoce dont César étoit en possession. Lentulus le demandoit en faveur de son âge ; Domitius y prétendoit à cause de son crédit & de sa dignité ; & Scipion y aspiroit comme allié de Pompée. Attius Rufus accusa aussi devant Pompée L. Afranius d'avoir trahi l'armée, à cause de ce qui s'étoit passé en Espagne ; & L. Domitius dit dans le Conseil, qu'il étoit d'avis qu'après la fin de la guerre on accordât à ceux des Sénateurs qui s'étoient intéressés avec eux en faveur de Pompée, trois suffrages, pour juger ceux qui étoient restés à Rome ou dans les places soumises à Pompée, sans rendre aucun service dans cette guerre : afin qu'ils pussent,

ram in re militari præstitissent : unam fore tabellam, qui liberandos omni periculo censerent ; alteram, qui capitis damnarent ; tertiam, qui pecunia multarent. Postremo omnes aut de honoribus suis, aut de præmiis pecuniæ, aut de persequendis inimicis agebant : nec quibus rationibus superare possent, sed quemadmodum uti victoria deberent, cogitabant.

Re frumentaria præparata, confirmatisque militibus, & satis longo spatio temporis a Dyrrhachinis præliis intermisso ; cum satis perspectum militum animum habere videretur, tentandum Cæsar existimavit, quidnam Pompeius propositi aut voluntatis ad dimicandum haberet. Itaque ex castris exercitum eduxit, aciemque instruxit ; primum suis locis, pauloque a castris Pompeii longius ; continentibus vero diebus, ut progrederetur a castris suis, collibusque Pompeianis aciem subjiceret. Quæ res in dies confirmatiorem ejus efficiebat exercitum. Superius tamen institutum in equitibus, quod demonstravimus, servabat ; ut, quoniam numero multis partibus esset inferior, adolescentes atque expeditos ex antesignanis electos milites ad pernicitatem, armis inter equites præliari juberet ; qui quotidiana consuetudine usum quoque ejus generis præliorum perciperent. His erat rebus effectum, ut equites mille, apertioribus etiam locis, septem millium Pompeianorum impetum, cum adesset usus, sustinere auderent ; neque magnopere eorum multitudine terrerentur : namque etiam per eos dies prælium secundum equestre fecit ; atque Ægum Allobrogem, ex duobus quos perfugisse ad Pompeium supra docuimus, cum quibusdam interfecit.

Pompeius, quia castra in colle habebat, ad infimas radices montis aciem instruebat ; semper ut

ou les absoudre, ou bien les condamner à la mort ou à l'amende. En un mot tous ne s'entretenoient que des honneurs où ils prétendoient être élevés, ou des récompenses en argent qu'ils se flattoient de recevoir, ou de la vengeance qu'ils tireroient de leurs ennemis; ils pensoient moins aux moyens de vaincre, qu'à la maniere dont ils useroient de la victoire.

César, après avoir pourvu aux vivres, & avoir donné assez de temps à ses troupes pour se remettre de la disgrâce de Durazzo, voyant leur courage absolument rafermi, crut devoir essayer si Pompée auroit le dessein ou la volonté d'en venir à une bataille. Dans cette intention, il fit sortir son armée de son camp, & la rangea en bataille, d'abord à peu de distance, & dans un éloignement assez grand de celui des ennemis; mais s'éloignant chaque jour de son camp, & s'approchant des hauteurs que les ennemis occupoient; ce qui de jour en jour augmentoit le courage de ses troupes. Il suivit néanmoins par raport à ses Cavaliers la méthode dont nous avons parlé plus haut; je veux dire qu'étant de beaucoup inférieur en Cavalerie, il fesoit combattre avec elle ses meilleurs & ses plus agiles fantassins, choisis dans les premiers rangs, & qu'un fréquent exercice avoit accoutumés à cette maniere de combattre. Par cette disposition & la maniere dont il avoit discipliné cette Infanterie, mille de ses Cavaliers ne craignoient point, lorsque l'occasion s'en présentoit, de soutenir en rase campagne l'effort de sept mille chevaux ennemis, & ils n'étoient pas étonnés de leur grand nombre. Ils eurent même en ce temps-là une rencontre avec eux dont ils se tirerent avantageusement: ils en tuerent quelques-uns, du nombre desquels fut Ægus, un de ces deux Savoyards que nous avons vus quitter César pour passer au service de son ennemi.

Pompée cependant se bornoit à ranger ses troupes en bataille au pied de la montagne où il étoit

videbatur, ſpectans, ſi iniquis locis Cæſar ſe ſubjiceret. Cæſar, nulla ratione ad pugnam elici poſſe Pompeium exiſtimans, hanc ſibi commodiſſimam belli rationem judicavit, uti caſtra ex eo loco moveret, ſemperque eſſet in itineribus: hoc ſperans, ut, movendis caſtris, pluribuſque adeundis locis, commodiore frumentaria re uteretur; ſimulque, in itinere ut aliquam occaſionem dimicandi nanciſceretur, & inſolitum ad laborem Pompeii exercitum quotidianis itineribus defatigaret. His conſtitutis rebus, ſigno jam profectionis, tabernaculiſque detenſis, animadverſum eſt, paulo ante, extra quotidianam conſuetudinem, longius a vallo eſſe aciem Pompeii progreſſam; ut non iniquo loco poſſe dimicari videretur. Tunc Cæſar apud ſuos, cum jam eſſet agmen in portis: Differendum eſt, inquit, iter in præſentia nobis, & de prælio cogitandum, ſicut ſemper depopoſcimus: animo ſimus ad dimicandum parati: non facile occaſionem poſtea reperiemus; confeſtimque expeditas copias educit.

Pompeius quoque, ut poſtea cognitum eſt, ſuorum omnium hortatu ſtatuerat prælio decertare: namque etiam in conſilio ſuperioribus diebus dixerat, prius, quam concurrerent acies, fore, ut exercitus Cæſaris pelleretur. Id cum eſſent plerique admirati: Scio me, inquit, pene incredibilem rem polliceri: ſed rationem conſilii mei accipite, quo firmiore animo in prælium prodeatis. Perſuaſi equitibus noſtris, idque mihi ſe facturos confirmaverunt, ut, cum propius ſit acceſſum, dextrum Cæſaris cornu ab latere aperto aggrederentur, ut, circumventa ab tergo acie, prius

campé, dans l'espérance, à ce qu'il sembloit, de voir César s'engager dans quelque poste désavantageux. Celui-ci persuadé que par aucun moyen il ne pouroit l'attirer au combat, crut que le meilleur parti qu'il pouvoit prendre étoit de décamper & d'être toujours en marche, dans l'espérance qu'en changeant souvent de camp, & parcourant différens cantons, il trouveroit plus de commodité à avoir des vivres ; que chemin faisant il se présenteroit peut-être quelque occasion favorable d'en venir aux mains ; ou que du moins il fatigueroit l'armée ennemie qui n'étoit point accoutumée au travail, en l'obligeant à être toujours en mouvement. Ce parti pris, le signal du départ étant donné & les tentes pliées, César aperçut que, contre sa coutume ordinaire, l'armé ennemie s'étoit un peu éloignée de ses retranchemens, de sorte qu'il parut qu'on pouvoit la combattre sans désavantage. Alors s'adressant à ses troupes déja prêtes à sortir du camp, » Différons pour le moment notre » départ, leur dit-il, & songeons à combattre com» me nous l'avons toujours souhaité : ne pensons à » présent qu'à en venir aux mains ; nous ne trouve» rons pas aisément dans la suite une occasion aussi » favorable. » En même temps il fit avancer son armée en bataille.

Pompée de son côté, comme on le sut depuis, entraîné par les sollicitations de toute son armée, s'étoit déterminé à donner bataille : il avoit même dit quelques jours auparavant en plein Conseil, que l'armée de César seroit défaite avant même qu'on en vînt aux mains. Comme on s'étonnoit d'un pareil discours, » Je sais, dit-il, qu'en cela je promets une » chose presque incroyable ; mais écoutez quel est » mon dessein, afin que vous marchiez avec plus » d'assurance contre l'ennemi. J'ai fait promettre à » notre Cavalerie, & elle s'est engagée de le faire » lorsqu'elle seroit proche, de prendre en flanc l'ai» le droite de César, afin que l'Infanterie la prenant

perturbatum exercitum pellerent, quam a nobis telum in hostem jaceretur. Ita sine periculo legionum, & pene sine vulnere, bellum conficiemus: id autem difficile non est, cum tantum equitatu valeamus. Simul denunciavit, ut essent animo parati in posterum; &, quoniam fieret dimicandi potestas, (ut sæpe optavissent,) ne usu manuque reliquorum opinionem fallerent.

Hunc Labienus excepit; &, cum Cæsaris copias despiceret, Pompeii consilium summis laudibus efferret: Noli, inquit, existimare, Pompei, hunc esse exercitum, qui Galliam Germaniamque devicerit. Omnibus interfui præliis, neque temere incognitam rem pronuncio: perexigua pars illius exercitus superest, magna pars deperiit; quod accidere tot præliis fuit necesse: multos autumni pestilentia in Italia consumpsit; multi domum discesserunt; multi sunt relicti in continenti. An non audistis ex iis, qui per causam valetudinis remanserunt, cohortes esse Brundisii factas? Hæ copiæ, quas videtis, ex delectibus horum annorum in citeriore Gallia sunt refectæ, & plerique sunt ex coloniis Transpadanis. Attamen, quod fuit roboris, duobus præliis Dyrrhachinis interiit. Hæc cum dixisset, juravit, se, nisi victorem, in castra non reversurum; reliquosque, ut idem facerent, hortatus est. Hoc laudans Pompeius, idem juravit; nec vero ex reliquis fuit quisquam, qui jurare dubitaret. Hæc cum facta essent in concilio, magna spe & lætitia omnium discessum est: ac jam animo victoriam præcipiebant, quod de re tanta, & a tam perito Imperatore, nihil frustra confirmari videbatur.

» en queue, elle soit mise en désordre avant que nous » ayons lancé un seul trait. Ainsi nous finirons la » guerre sans avoir exposé nos Légions, & presque » sans tirer l'épée; ce qui nous est très-aisé, étant » si supérieurs en Cavalerie. » En même temps il les exhorta à se préparer desormais au combat, & puisque l'occasion se présentoit d'en venir aux mains, comme ils l'avoient si souvent souhaité, à ne point dementir la bonne opinion que l'on avoit conçue de leur expérience & de leur courage.

Labiénus prend alors la parole; & méprisant les troupes de César, pour exalter le projet de Pompée: » Ne croyez pas, dit il à Pompée, que ce » soit ici cette même armée qui a soumis la Gaule » & l'Allemagne. (Je n'avance rien dont je n'aye » été témoin; & j'ai été présent à tous les combats.) » Il reste peu de soldats de cette armée: la plus grande » partie a péri; ce qui ne pouvoit manquer, après » tant de batailles. Le mauvais air qui regne en Au» tomne dans l'Italie, en a emporté plusieurs; quan» tité se sont retirés chez eux, & grand nombre ont » été laissés dans le continent. N'avez-vous pas en» tendu ce qui s'est dit, que de ceux qui étoient re» stés malades à Brindes, on en a formé des cohor» tes? Les troupes que vous voyez ont été recrutées » des nouvelles levées faites ces dernieres années » dans la Gaule citérieure, & la plupart dans les » Colonies d'au-de-là du Pô. D'ailleurs tous les vieux » soldats qui en faisoient la force, ont péri dans les » deux combats donnés proche de Durazzo. » Après ce discours, il fit serment de ne revenir au camp que victorieux, & exhorta les autres à jurer la même chose. Pompée qui l'approuva, jura aussi, & pas un ne balança à faire le même serment. Après cet engagement pris en plein Conseil, chacun partit plein de joie & d'espérance; ils se croyoient déja vainqueurs, persuadés que dans une affaire aussi importante un général aussi habile n'avançoit rien dont il ne fût très-assuré.

Cæsar, cum Pompeii castris appropinquasset, ad hunc modum aciem ejus instructam animum advertit. Erant in sinistro cornu legiones duæ, transditæ a Cæsare initio dissensionis ex S C. quarum una prima, altera tertia appellabatur: in eo loco ipse erat Pompeius. Mediam aciem Scipio cum legionibus Syriacis tenebat. Ciliciensis legio, conjuncta cum cohortibus Hispanis, quas transductas ab Afranio docuimus, in dextro cornu erant collocatæ. Has firmissimas se habere Pompeius existimabat. Reliquas inter aciem mediam cornuaque interjecerat: numeroque cohortes c x expleverat; (hæc erant millia quinque & quadraginta) evocatorum circiter duæ, quæ ex beneficiariis superiorum exercituum ad eum convenerant: quæ tota acie dispersæ erant. Reliquas cohortes septem castris propinquisque castellis præsidio disposuerat. Dextrum cornu ejus rivus quidam impeditis ripis muniebat; quam ob causam cunctum equitatum, sagittarios funditoresque omnes in sinistro cornu objecerat.

Cæsar, superius institutum servans, decimam legionem in dextro cornu, nonam in sinistro collocaverat, tametsi erat Dyrrhachinis præliis vehementer attenuata; & huic sic adjunxit octavam, ut pene unam ex duabus efficeret: atque alteram alteri præsidio esse jusserat. Cohortes in acie octoginta constitutas habebat; quæ summa erat millium viginti-duorum. Cohortes duas castris præsidio reliquerat. Sinistro cornu Antonium, dextro Publium Sullam, media acie Cneium Domitium præposuerat. Ipse contra Pompeium constitit. Simul his rebus animadversis, quas demonstravimus; timens, ne a multitudine equitum dextrum cornu circum-

Lorſque Céſar ſe fut approché du camp de Pompée, il remarqua que ſon armée étoit rangée en cet ordre. Pompée étoit à l'aîle gauche, avec les deux Légions, nommée la premiere & la troiſieme, que Céſar lui avoit renvoyées au commencement de la Guerre Civile, ſuivant le décret du Sénat. Scipion commandoit au centre avec les deux Légions de Syrie : celle de Cilicie, jointe aux cohortes Eſpagnoles qu'Afranius avoit amenées avec lui, comme on l'a dit, étoit placée à l'aîle droite. Pompée regardoit ces dernieres troupes comme les meilleures. Il avoit répandu le reſte entre le centre & les deux aîles ; & le tout enſemble montoit à cent dix cohortes, qui faiſoient quarante cinq mille hommes. Outre cela il avoit encore environ deux cohortes de vieux ſoldats, qui récompenſés précédemment, étoient venus le joindre : il les avoit diſperſées dans toute ſon armée. Les autres cohortes, au nombre de ſept, avoient été laiſſées à la garde de ſon camp & des Forts voiſins. Son aîle droite étoit couverte d'un ruiſſeau dont les bords étoient eſcarpés ; ce qui l'avoit porté à mettre toute ſa Cavalerie, ſes archers & ſes frondeurs à l'aîle gauche.

Céſar gardant toujours ſon ordre de bataille ordinaire, avoit placé la dixieme Légion à l'aîle droite, & la neuvieme à la gauche, quoique fort affoiblie par les combats de Durazzo : il lui avoit joint la huitieme Légion, en ſorte que toutes deux n'en faiſoient à peu près qu'une ; & il leur avoit donné ordre de ſe ſoutenir l'une l'autre. Il avoit au centre quatre-vingts cohortes, qui faiſoient en tout vingt-deux mille hommes ; & il avoit laiſſé deux cohortes à la garde de ſon camp. Antoine commandoit l'aîle gauche, P. Sylla la droite, & Cn. Domitius le centre : pour lui, il ſe plaça à la droite oppoſée à Pompée. Mais après avoir reconnu la diſpoſition de l'armée ennemie telle que nous venons de la décrire, appréhendant que cette aîle droite ne fût envelop-

veniretur; celeriter ex tertia acie singulas cohortes detraxit; atque ex his quartam instituit, equitatuique opposuit; &, quid fieri vellet, ostendit; monuitque ejus diei victoriam in earum cohortium virtute constare. Simul tertiæ aciei totique exercitui imperavit, ne injussu suo concurreret; se, cum id fieri vellet, vexillo signum daturum.

Exercitum cum militari more cohortaretur ad pugnam, suaque in eum perpetui temporis officia prædicaret; in primis commemoravit, testibus se militibus uti posse, quanto studio pacem petisset; quæ per Vatinium in colloquiis, quæ per Aulum Clodium cum Scipione egisset; quibus modis ad Oricum cum Libone de mittendis legatis contendisset: neque se unquam abuti militum sanguine, neque Rempublicam alterutro exercitu privare voluisse. Hac habita oratione, exposcentibus militibus, & studio pugnæ ardentibus, tuba signum dedit.

Erat Crastinus evocatus in exercitu Cæsaris, qui superiore anno apud eum primum pilum in legione decima duxerat, vir singulari virtute. Hic, signo dato: Sequimini me, inquit, manipulares mei qui fuistis; & vestro imperatori, quam constituistis, operam date. Unum hoc prælium superest: quo confecto, & ille suam dignitatem, & nos nostram libertatem recuperabimus. Simul respiciens Cæsarem: Faciam, inquit, hodie, Imperator, ut aut vivo mihi aut mortuo gratias agas. Hæc cum dixisset, primus ex dextro cornu procurrit; atque eum milites electi circiter centum & viginti voluntarii ejusdem centuriæ sunt prosecuti.

pée par la nombreuſe Cavalerie des ennemis, il tira au plus vîte une cohorte de chacune des Légions qui compoſoient la troiſieme ligne, & en forma une quatrieme ligne, qu'il oppoſa à cette Cavalerie, il lui donna ſes ordres, & lui remontra qu'en ce jour la victoire dépendoit de ſa valeur. En même temps il commanda à toute l'armée, & en particulier à la troiſieme ligne, de ne pas branler ſans ſon ordre, ſe réſervant à le donner avec l'étendard, lorſqu'il le jugeroit à propos.

Enſuite exhortant ſes troupes au combat, ſelon la coutume, & leur ayant rappelé le ſouvenir des bienfaits dont il les avoit comblées dans tous les temps, il les prit toutes à témoin de l'ardeur qu'il avoit toujours marquée pour la paix; des conférences de Vatinius, & de celles de Clodius auprès de Scipion, ainſi que des inſtances qu'il avoit faites à Libon auprès d'Orco, pour qu'il lui fût permis d'envoyer des Députés à Pompée: il ajouta qu'il n'avoit jamais été prodigue du ſang des troupes, & qu'il n'avoit jamais eu l'intention de priver la République d'une de ces armées. Après ce diſcours, pour ſatisfaire ſes troupes qui brûloient d'entrer en action, il donna le ſignal du combat.

Il y avoit dans l'armée de Céſar un volontaire nommé Craſtinus, qui l'année précédente avoit été premier Capitaine de la dixieme Légion; c'étoit un très-brave Officier. Celui-ci, auſſi-tôt que le ſignal fut donné, s'adreſſant aux troupes, » Vous, dit-il, qui fûtes » autrefois mes compagnons d'armes, ſuivez-moi, & » ſervez aujourd'hui votre Général avec le zele que » vous lui avez promis. Voici le dernier combat, dont » le ſuccès doit lui rendre ſon honneur, & à nous » notre liberté. » En même temps ſe tournant vers Céſar, » Mon Général, lui dit-il, je vais faire en » ſorte aujourd'hui que ſoit que je vive ou que je » meure, vous ayez ſujet de vous louer de moi. » A ces mots, il ſe détache le premier de l'aîle droite, & il eſt ſuivi d'environ ſix-vingts volontaires d'élite de la même Compagnie.

Inter duas acies tantum erat relictum spatii, ut satis esset ad concursum utriusque exercitus : sed Pompeius suis prædixerat, ut Cæsaris impetum exciperent, neve se loco moverent, aciemque ejus distrahi paterentur. Idque admonitu C. Triarii fecisse dicebatur, ut primus excursus visque militum infringeretur, aciesque distenderetur ; atque suis ordinibus dispositi, dispersos adorirentur. Levius quoque casura pila sperabat, in loco retentis militibus, quam si ipsi immissis telis occurrissent : simul fore, ut, duplicato cursu, Cæsaris milites exanimarentur, & lassitudine conficerentur. Quod nobis quidem nulla ratione factum a Pompeio videtur ; propterea quod est quædam animi incitatio atque alacritas naturaliter innata omnibus, quæ studio pugnæ incenditur. Hanc non reprimere, sed augere imperatores debent ; neque frustra antiquitus institutum est, ut signa undique concinerent, clamoremque universi tollerent : quibus rebus & hostes terreri, & suos incitari existimaverunt.

Sed nostri milites, dato signo, cum infestis pilis procucurrissent, atque animadvertissent non concurri a Pompeianis ; usu periti, ac superioribus pugnis exercitati, sua sponte cursum represserunt ; & ad medium fere spatium constiterunt, ne consumptis viribus appropinquarent ; parvoque intermisso temporis spatio, ac rursus renovato cursu, pila miserunt ; celeriterque, ut erat præceptum a Cæsare, gladios strinxerunt. Neque vero Pompeiani huic rei defuerunt : nam & tela missa exceperunt, & impetum legionum tulerunt, & ordines conservaverunt ; pilisque missis, ad gladios redierunt. Eodem tempore equites a sinistro Pompeii cornu,

Il n'y avoit entre les deux armées qu'autant de champ qu'il en falloit pour le choc. Mais Pompée avoit ordonné à ses troupes d'essuyer notre effort sans s'ébranler, & de laisser ainsi notre armée se rompre d'elle-même. C'étoit, disoit-on, C. Triarius qui lui avoit donné ce conseil, afin de rallentir par-là notre premiere impétuosité & notre premiere ardeur, & de nous laisser lâcher nos rangs, pour venir ensuite sur nous serrés, lorsque nous serions entre-ouverts. Il se flattoit encore que nos javelots feroient beaucoup moins d'effet, leurs troupes demeurant constamment dans leur poste, que si elles s'exposoient elles-mêmes à nos coups. Enfin il comptoit qu'à force de courir, nos soldats perdroient haleine & tomberoient de lassitude : en quoi il me semble que Pompée n'avoit pas raison, parce que l'homme est né avec une certaine émulation & une certaine vivacité, qui s'enflamment par l'envie d'en venir aux mains. Les Généraux loin de l'arrêter, doivent l'augmenter. Et ce n'est pas sans raison que nos ancêtres ont établi qu'avant le combat on sonneroit partout de la trompette, & que l'on pousseroit de grands cris; ils ont cru par-là pouvoir jeter l'épouvante parmi les ennemis, & augmenter l'ardeur de leurs propres troupes.

Cependant au signal donné, nos gens s'étant avancés le javelot à la main, & voyant ceux de Pompée ne faire aucun mouvement pour venir à eux, leur expérience & la capacité qu'ils avoient acquise dans les combats précédens, les porta à s'arrêter d'eux mêmes au milieu de leur course, pour ne pas arriver essouflés; & après avoir repris haleine un moment, ils coururent de nouveau sur l'ennemi, lancèrent leurs javelots, & mirent aussi-tôt l'épée à la main, selon l'ordre de César. Les soldats de Pompée se présenterent fort bien, reçurent courageusement les traits qu'on lançoit, soutinrent l'effort des Légions sans se rompre, lancerent leurs javelots, & mirent aussi

ut erat imperatum, universi procucurrerunt; omnisque multitudo sagittariorum se profudit: quorum impetum noster equitatus non tulit, sed paulum loco motus cessit; equitesque Pompeiani hoc acrius instare, & se turmatim explicare, aciemque nostram à latere aperto circumire cœperunt. Quod ubi Cæsar animadvertit, quartæ aciei, quam instituerat sex cohortium numero, signum dedit. Illi celeriter procucurrerunt; infestisque signis tanta vi in Pompeii equites impetum fecerunt: ut eorum nemo consisteret; omnesque conversi, non solum loco excederent, sed protinus incitati, fuga montes altissimos peterent. Quibus summotis, omnes sagittarii, funditoresque destituti, inermes, sine præsidio, interfecti sunt. Eodem impetu cohortes sinistrum cornu, pugnantibus etiam tum ac resistentibus in acie Pompeianis, circumierunt; eosque a tergo sunt adorti.

Eodem tempore tertiam aciem Cæsar, quæ quieta fuerat, & se ad tempus loco tenuerat, procurrere jussit. Ita, cum recentes atque integri defessis successissent, alii autem a tergo adorirentur, sustinere Pompeiani non potuerunt, atque universi terga verterunt. Neque vero Cæsarem fefellit, quin ab iis cohortibus, quæ contra equitatum in quarta acie collocatæ essent, initium victoriæ oriretur, ut ipse in cohortandis militibus pronunciaverat: ab iis enim primum equitatus est pulsus: ab iisdem facta cædes sagittariorum atque funditorum: ab iisdem acies Pompeiana a sinistra parte circumventa, atque initium fugæ factum. Sed Pompeius, ut equitatum suum pulsum vidit, atque eam partem, cui maxime confidebat, perterritam animadvertit; aliis diffisus, acie excessit, protinusque se in castra equo contulit; & iis centurionibus, quos

l'épée

l'épée à la main. En même temps la Cavalerie de Pompée qui étoit à l'aîle gauche partit, selon l'ordre qu'elle en avoit reçu : & vint avec tous les archers fondre sur la nôtre qui ne put la soutenir, & qui recula un peu ; celle de l'ennemi n'en fut que plus vive à la pousser, & commença à développer ses Escadrons, à dessein de nous prendre en flanc & de nous envelopper. César s'en étant aperçu, donna le signal à la quatrieme ligne composée de six cohortes. Aussi-tôt elles s'ébranlerent, & chargerent la Cavalerie des ennemis avec tant de vivacité, que pas un ne tint ferme ; tous tournerent le dos, & non-seulement quitterent la place, mais même s'enfuirent & gâgnerent les montagnes. Leur fuite laissa tous les gens de trait & les frondeurs sans appui & sans défense, & tous furent passés au fil de l'épée. Du même pas, ces cohortes tomberent sur l'aîle gauche de Pompée dont le centre soutenoit encore nos efforts, elles l'envelopperent & la prirent en queue.

En même temps César fit avancer sa troisieme ligne, qui jusques-là étoit demeurée tranquille dans son poste ; ces troupes fraîches ayant relevé celles qui étoient lasses, l'armée de Pompée qui avoit d'ailleurs l'ennemi à dos, ne put resister, & tous prirent la fuite. César ne se trompa point dans l'idée qu'il avoit eue, que ces cohortes dont il avoit formé une quatrieme ligne, & qu'il avoit opposées à la Cavalerie ennemie, commenceroient la victoire ainsi qu'il l'avoit prédit à ses troupes en les haranguant. Ce fut en effet par elles, que cette Cavalerie fut d'abord culbutée ; ce furent elles qui taillerent en piéces les archers & les frondeurs : ce fut par elles encore que l'aîle gauche des ennemis fut enveloppée ; ce qui fit le commencement de leur déroute. Car Pompée ayant vu sa Cavalerie repoussée, & la terreur répandue dans cette partie de son armée sur laquelle il comptoit le plus, se défiant du reste, abandonna le champ de bataille, & piqua aussi-tôt droit au camp, où s'a-

in statione ad prætoriam portam posuerat, clara; ut milites exaudirent, Tuemini, inquit, castra, & defendite diligenter, si quid durius acciderit, Ego reliquas portas circumeo, & castrorum præsidia confirmo. Hæc cum dixisset, se in prætorium contulit, summæ rei diffidens, & tamen eventum expectans.

Cæsar Pompeianis ex fuga intra vallum compulsis, nullum spatium perterritis dare oportere æstimans, milites cohortatus est, ut beneficio fortunæ uterentur, castraque oppugnarent: qui, etsi magno æstu fatigati, (nam ad meridiem res erat perducta;) tamen ad omnem laborem animo parati, imperio paruerunt. Castra a cohortibus, quæ ibi præsidio erant relictæ, industrie defendebantur; multo etiam acrius a Thracibus barbarisque auxiliis. Nam qui acie refugerant milites, & animo perterriti & lassitudine confecti, missis plerique armis signisque militaribus, magis de reliqua fuga, quam de castrorum defensione, cogitabant. Neque vero diutius, qui in vallo constiterant, multitudinem telorum sustinere potuerunt: sed confecti vulneribus locum reliquerunt, protinusque omnes, ducibus usi centurionibus tribunisque militum in altissimos montes, qui ad castra pertinebant, confugerunt.

In castris Pompeii videre licuit triclinia strata; magnum argenti pondus expositum, recentibus cespitibus tabernacula constrata; Lucii etiam Lentuli, & nonnullorum tabernacula protecta edera; multaque præterea, quæ nimiam luxuriam, & victoriæ fiduciam designarent: ut facile æstimari posset, nihil eos de eventu ejus diei timuisse, qui non necessarias conquirerent voluptates; atque ii miserrimo ac patientissimo exercitui Cæsaris luxu-

dressant aux Centurions qu'il avoit mis en garde à la porte Prétorienne, il leur dit distinctement afin que les soldats l'entendissent : » Gardez soigneusement le » camp, & le défendez courageusement en cas de mal» heur ; pour moi, je vais faire le tour des autres » portes, & donner les mêmes ordres pour la sû» reté du camp. » En disant cela, il se retira dans sa tente pour y attendre le succès du combat, dont pourtant il désespéroit.

César ayant mis les ennemis en fuite, & les ayant forcés de gâgner leurs retranchemens, persuadé qu'il ne devoit pas leur donner le temps de revenir de leur frayeur, exhorta ses soldats à profiter de leur avantage, & à attaquer le camp. Quoiqu'ils fussent harrassés de chaleur, car le combat avoit duré jusqu'à midi, leur courage les mit au dessus de tout, & ils obéirent. Le Camp étoit bien défendu par les cohortes à qui on en avoit laissé la garde ; & les Thraces avec les autres Barbares qui les secondoient, firent encore mieux. Car pour ceux qui s'étoient sauvés du combat, ils étoient si découragés & si las, que la plupart quittant leurs armes & leurs drapeaux, pensoient bien plus à fuir qu'à défendre le camp. Or ceux qui gardoient les retranchemens, accablés d'une grêle de dards, ne purent résister plus long-temps ; mais percés de blessures, ils abandonnerent la place ; & conduits par leurs Centurions & leurs Tribuns, ils se retirerent tous sur les hauteurs voisines du camp.

On trouva dans ce camp les tables dressées, quantité de vaisselle d'argent étalée, les tentes couvertes de gazons frais, quelques-unes même, comme celles de L. Lentulus & de quelques autres, décorées de lière, & bien d'autres choses qui marquoient une trop grande volupté & une trop grande confiance dans la victoire. Il étoit aisé de voir qu'ils n'appréhendoient rien du succès de cette journée, puisque non contens du nécessaire, ils recherchoient même le superflu ; cependant ils avoient l'injustice d'accuser de mollesse l'armée de César, qui

aciem objiciebant, cui semper omnia ad necessarium usum defuissent. Pompeius jam cum intra vallum nostri versarentur, equum nactus, detractis insignibus Imperatoris, Decumana porta se ex castris ejecit; protinusque equo citato Larissam contendit. Neque ibi constitit: sed eadem celeritate, paucos suorum ex fuga nactus, nocturno itinere non intermisso, comitatu equitum triginta ad mare pervenit, navemque frumentariam conscendit; sæpe, ut dicebatur, querens, tantum se opinionem fefellisse, ut a quo genere hominum victoriam sperasset, ab eo initio fugæ facto, pene proditus videretur.

. . . .

Cæsar, castris potitus, a militibus contendit, ne in præda occupati, reliqui negotii gerendi facultatem dimitterent. Qua re impetrata, montem opere circummunire instituit. Pompeiani, quod is mons erat sine aqua, diffisi ei loco, relicto monte, universi (juris ejus) Larissam versus se recipere cœperunt. Qua re animadversa, Cæsar copias suas divisit, partemque legionum in castris Pompeii remanere jussit, partem in sua castra remisit: quatuor secum legiones duxit; commodioreque itinere Pompeianis occurrere cœpit: & progressus millia passuum sex, aciem instruxit. Qua re animadversa, Pompeiani in quodam monte constiterunt. Hunc montem flumen subluebat. Cæsar, milites cohortatus, etsi totius diei continenti labore erant confecti, noxque jam suberat; tamen munitione flumen a monte seclusit, ne noctu Pompeiani aquari possent. Quo jam perfecto

avoit toujours supporté patiemment ses travaux & la faim, quoiqu'elle eût souvent manqué des choses les plus nécessaires à la vie. Aussi-tôt que Pompée nous vit dans ses retranchements, il monta sur le premier cheval qu'il trouva, après avoir quitté ses marques de Général, sortit du camp par la porte Décumane, & courut à toute bride jusqu'à Larisse. Il ne s'y arrêta point; mais ayant rassemblé quelques-uns de ses gens qui fuyoient, il courut jour & nuit du même train jusqu'à la mer, suivi d'une trentaine de Cavaliers, & s'embarqua sur un vaisseau à blé, se plaignant souvent, à ce qu'on disoit, de s'être tellement trompé dans ses espérances, qu'il s'étoit vu trahi en quelque sorte par ceux de qui il attendoit la victoire, puisqu'ils avoient été les premiers à prendre la fuite.

César maître du camp ennemi exhorta ses soldats à ne pas laisser imparfait ce qu'ils avoient si bien commencé, pour s'occuper au pillage; ce qu'ayant obtenu d'eux, il fit tirer une ligne de circonvallation autour de la montagne où les troupes de Pompée s'étoient retirées. Ceux-ci ne se croyant pas trop en sûreté dans ce poste, parce que l'eau y manquoit, l'abandonnerent d'eux-mêmes, & commencerent à se retirer vers Larisse. César s'en étant aperçu partagea son armée en trois corps: il en laissa un dans le camp de Pompée, en renvoya un dans le sien; & avec le troisieme composé de quatre Légions, il poursuivit les ennemis par un chemin plus commode que celui qu'ils avoient pris. Au bout de deux lieues, il rangea ses troupes en bataille. Les ennemis s'en étant aperçus, s'arrêterent sur une montagne au pied de laquelle couloit une riviere. Quoique la nuit approchât, & que les troupes de César fussent accablées de la fatigue de tout le jour, cependant après les avoir exhortées à prendre courage, il fit tirer une tranchée pour couper la communication de la montagne avec la riviere, afin que les ennemis ne pussent aller à l'eau pendant la nuit. Voyant cet ouvrage ache-

opere, illi de deditione, missis legatis, agere coeperunt. Pauci ordinis Senatorii, qui se cum iis conjunxerant, nocte fuga salutem petierunt.

Cæsar prima luce omnes eos, qui in monte confederant, ex superioribus locis in planitiem descendere, atque arma projicere jussit. Quod ubi sine recusatione fecerunt, passisque palmis, projecti ad terram, flentes ab eo petierunt salutem, consolatus consurgere jussit : & pauca apud eos de lenitate sua locutus, quo minore essent timore, omnes conservavit; militibusque suis jussit, ne qui eorum violarentur, neu quid sui desiderarent. Hac adhibita diligentia, ex castris sibi legiones alias occurrere, & eas quas secum duxerat, invicem requiescere, atque in castra reverti jussit : eodemque die Larissam pervenit.

In eo prælio non amplius ducentos milites desideravit : sed centuriones, fortes viros, circiter triginta amisit. Interfectus est etiam fortissime pugnans Crastinus, cujus mentionem supra fecimus, gladio in os adversum conjecto. Neque id fuit falsum, quod ille in pugnam proficiscens dixerat. Sic enim Cæsar existimabat, eo prælio excellentissimam virtutem Crastini fuisse; optimeque eum de se meritum judicabat. Ex Pompeiano exercitu circiter millia quindecim cecidisse videbantur : sed in deditionem venerunt amplius millia viginti-quatuor : (namque etiam cohortes, quæ præsidio in castellis fuerant, sese Sullæ dediderunt; multi præterea in finitimas civitates refugerunt :) signaque militaria ex prælio ad Cæsarem sunt relata CLXXX, & Aquilæ IX. L. Domitius ex castris in montem refugiens, cum vires eum lassitudine defecissent, ab equitibus est interfectus.

Eodem tempore D. Lælius cum classe ad Brundisium venit ; eademque ratione, qua factum a Libone antea demonstravimus, insulam objectam portui Brundisino tenuit. Similiter Vatinius, qui

sé, ils députerent vers lui pour se rendre. Quelques Sénateurs qui s'étoient joints à eux, se sauvèrent & prirent la fuite à la faveur des ténebres.

A la pointe du jour, César les fit tous descendre de leur montagne, & leur ordonna de mettre les armes bas. Ils obéirent sans différer, & s'étant jetés à ses pieds les bras étendus & les larmes aux yeux pour lui demander la vie, il les fit relever, les consola, leur parla en peu de mots de sa clémence pour les rassurer, & leur conserva à tous la vie, défendant à ses troupes de leur faire le moindre mal & de leur ôter quoi que ce fût. Après avoir pris ces précautions, il fit venir d'autres Légions de son camp, y renvoya celles qu'il avoit amenées avec lui, afin qu'elles y prissent quelque repos; & le même jour il se rendit à Larisse.

Cette victoire ne lui coûta que deux cents soldats; mais il y perdit environ trente Centurions des plus braves. Dans ce combat le brave Crassinus dont on a parlé, fut aussi tué d'un coup d'épée dans le visage en combattant avec valeur; & ce qu'il avoit dit en partant pour l'action, se trouva vrai: car César convint qu'aucun ne s'étoit signalé plus que lui, & qu'il lui avoit rendu de grands services. Pompée y perdit quinze mille hommes, outre plus de vingt-quatre mille qui vinrent se rendre. Les cohortes mêmes commises à la garde des Forts, se rendirent à Sylla, sans parler de plusieurs autres qui s'étoient sauvés dans les villes voisines. On enleva aux ennemis neuf Aigles & cent quatre-vingts drapeaux. L. Domitius ayant quitté le camp, & voulant gâgner la montagne, tomba de lassitude, & fut tué par la Cavalerie.

Vers ce même temps D. Lælius vint à Brindes avec sa flotte, & s'empara de l'île située à l'entrée du port de cette ville, comme Libon l'avoit fait avant lui, ainsi que nous l'avons dit. Vatinius qui commandoit dans Brindes ayant de son côté couvert & armé quel-

Brundisio præerat, tectis instratisque scaphis effecit naves Lælianas; atque ex his longius productam unam quinqueremem, & minores duas in angustiis portus cœpit: itemque per equites dispositos aqua prohibere classiarios instituit. Sed Lælius tempore anni commodiore usus ad navigandum, onerariis navibus Corcyra Dyrrachioque aquam suis supportabat; neque a proposito deterrebatur; neque ante prælium, in Thessalia factum, cognitum, aut ignominia amissarum navium, aut necessariarum rerum inopia, ex portu insulaque expelli potuit.

Iisdem fere temporibus Cassius, cum classe Syrorum, & Phœnicum & Cilicum, in Siciliam venit: & cum esset Cæsaris classis divisa in duas partes, & dimidiæ parti præesset Publius Sulpicius prætor *Vibone* ad fretum, dimidiæ Marcus Pomponius ad Messanam; prius Cassius ad Messanam navibus advolavit, quam Pomponius de ejus adventu cognosceret: perturbatumque eum nactus, nullis custodiis, neque ordinibus certis, magno vento & secundo, completas onerarias naves tæda & pice & stupa reliquisque rebus quæ sunt ad incendia, in Pomponianam classem immisit; atque omnes naves incendit XXXV, in quibus erant XX constratæ: tantusque eo facto timor incessit, ut, cum esset legio præsidio Messanæ, vix oppidum defenderetur: &, nisi eo ipso tempore nuncii de Cæsaris victoria per dispositos equites essent allati, existimabant plerique futurum fuisse ut amitteretur. Sed, opportunissime nunciis allatis, oppidum fuit defensum Cassiusque ad Sulpicianam inde classem profectus est Vibonem: applicatisque na-

ques barques, tâcha d'attirer les vaisseaux de Lælius; & une de ses galeres à cinq rangs s'étant trop avancée, il la prit avec deux autres moindres qui étoient venues jusqu'à l'entrée du port: il répandit sa Cavalerie le long du rivage pour empêcher les ennemis de faire de l'eau. Mais comme Lælius avoit pris le temps de l'année le plus propre pour la navigation, avec ses vaisseaux de charge, il tiroit de l'eau de Corfou & de Durazzo, sans se désister de son dessein; en sorte qu'avant d'avoir été informé de la bataille donnée en Thessalie, ni la honte d'avoir perdu ses vaisseaux, ni la disette des choses les plus nécessaires, ne purent le chasser du Port & de l'Ile.

Presque dans le même temps Cassius vint en Sicile avec la flotte de Syrie, de Phénicie & de Cilicie; & comme la flotte de César étoit divisée en deux escadres; que le Préteur P. Sulpicius en commandoit une dans le détroit auprès de Vibon; & que M. Pomponius commandoit l'autre à Messine; Cassius fit voile d'abord de ce dernier côté, & arriva avant que Pomponius en fût averti. Celui-ci n'étant aucunement préparé à le recevoir; & n'ayant point laissé de troupes à la garde de ses vaisseaux où il n'y avoit d'ailleurs aucun ordre; Cassius remplit quelques vaisseaux de charge de résine, de poix, d'étoupes, & de tout ce qui est propre à mettre le feu: ensuite à la faveur d'un vent favorable & violent, il les envoya contre l'escadre de Pomponius, qu'il brûla toute entiere au nombre de trente-cinq vaisseaux, dont il y en avoit vingt de couverts. Cet accident effraya tellement la ville, que quoiqu'il y eût une Légion en garnison, on eut bien de la peine à la défendre; & sans la nouvelle de la bataille gagnée par César, qui fut apportée par des Couriers dépêchés à cet effet; on croit qu'on ne l'auroit pas conservée. Cette nouvelle étant arrivée fort à propos, la ville fut bien défendue; & de-là Cassius tourna contre l'escadre que Sulpicius commandoit vers Vibon. Sul-

N v

ftris ad terram navibus, propter eumdem timorem, pari, atque antea, ratione egit. Secundum nactus ventum onerarias naves circiter quadraginta præparatas ad incendium immisit; &, flamma ab utroque cornu comprehensa, naves sunt combustæ quinque: cumque ignis magnitudine venti latius serperet; milites, qui ex veteribus legionibus erant relicti præsidio navibus, ex numero ægrorum, ignominiam non tulerunt: sed sua sponte naves conscenderunt, & a terra solverunt; impetuque facto in Cassianam classem, quinqueremes duas, in quarum altera erat Cassius, ceperunt: sed Cassius, exceptus scapha, refugit. Præterea duæ sunt deprehensæ triremes. Neque multo post de prælio facto in Thessalia cognitum est; ut ipsis Pompeianis fides fieret: nam ante id tempus, fingi a legatis amicisque Cæsaris arbitrabantur. Quibus rebus cognitis, ex iis locis Cassius cum classe discessit.

Cæsar omnibus rebus relictis, persequendum sibi Pompeium existimavit, quascumque in partes ex fuga se recepisset; ne rursus copias comparare alias, & bellum renovare posset: & quantum itineris equitatu efficere poterat, quotidie progrediebatur: legionemque unam minoribus itineribus subsequi jussit. Erat edictum Pompeii nomine Amphipoli propositum, uti omnes ejus provinciæ juniores, Græci, civesque Romani, jurandi causa convenirent: sed, utrum avertendæ suspicionis causa Pompeius proposuisset, ut quam diutissime longioris fugæ consilium occultaret, an novis delectibus, si nemo premeret, Macedoniam tenere conaretur, existimari non poterat. Ipse ad anchoram una nocte constitit; & vocatis ad se Amphipoli hospitibus, & pecunia ad necessarios

picius, dans la crainte d'un pareil sort, ayant fait approcher ses vaisseaux de la côte, Cassius s'y prit de la même maniere. Profitant d'un vent favorable, il envoya contre elle quarante brulôts qui y mirent le feu par les deux bouts, & brûlerent cinq vaisseaux. Comme l'incendie se communiquoit à la faveur du vent qui étoit violent, les soldats des vieilles Légions qu'on avoit laissés à la garde des vaisseaux parce qu'ils étoient malades, ne purent souffrir cet affront; ils monterent d'eux-mêmes sur la flotte, mirent à la voile, attaquerent les vaisseaux ennemis, prirent deux galeres à cinq rangs, sur l'une desquelles étoit Cassius lui-même, qui se sauva dans une chaloupe: ils se saisirent encore de deux autres galeres à trois rangs. Peu de temps après on apprit par des troupes de Pompée même la nouvelle de la bataille qui venoit de se donner en Thessalie, que l'on avoit regardée jusques-là comme une fiction inventée par les émissaires & les partisans de César; sur quoi Cassius abandonna la place, & se retira avec sa flotte.

César crut devoir tout quitter pour suivre Pompée, quelque part qu'il se fût retiré, afin qu'il ne pût pas mettre une nouvelle armée sur pied & recommencer la guerre. Dans cette vue il fit chaque jour les plus fortes marches avec sa Cavalerie, & ordonna à une Légion de le suivre à petites journées. Pompée avoit fait publier une ordonnance à *Amphipolis*, portant que toute la jeunesse de cette Province & tous les citoyens Romains eussent à s'y rendre pour lui prêter serment. Mais avoit-il donné cet édit pour ne point laisser soupçonner, ou pour cacher le plus long-temps qu'il pourroit, le parti qu'il avoit pris d'aller plus loin; ou bien vouloit-il avec de nouvelles levées, s'il n'étoit pas poursuivi, se cantonner dans la Macédoine; c'est ce qu'on ne pouvoit décider. Quoi qu'il en soit, il demeura pendant toute une nuit à l'ancre, fit venir ses amis d'*Amphipolis*, emprunta d'eux l'argent dont il avoit besoin, partit

sumptus corrogata, cognito Cæsaris adventu, ex eo loco discessit, & Mitylenas paucis diebus venit. Biduum tempestate retentus, navibusque aliis additis actuariis, in Ciliciam, atque inde Cyprum pervenit. Ibi cognoscit, consensu omnium Antiochensium, civiumque Romanorum qui illic negotiarentur, arcem ante captam esse, excludendi sui causa; nunciosque dimissos ad eos qui se ex fuga in finitimas civitates recepisse dicerentur, ne Antiochiam adirent.: id si fecissent, magno eorum capitis periculo futurum. Idem hoc L. Lentulo, qui superiore anno consul fuerat, & P. Lentulo consulari ac nonnullis aliis, acciderat Rhodi: qui cum ex fuga Pompeium sequerentur, atque in insulam venissent, oppido ac portu recepti non erant: missisque ad eos nunciis, ut ex iis locis discederent, contra voluntatem suam naves solverunt. Jamque de Cæsaris adventu fama ad civitates perferebatur.

Quibus cognitis rebus, Pompeius, deposito adeundæ Syriæ consilio, pecunia societatis sublata, & a quibusdam privatis sumpta, & æris magno pondere ad militarem usum in naves imposito, duobusque millibus hominum armatis, partim quos ex familiis societatum delegerat, partim a negotiatoribus coëgerat, quosque ex suis quisque ad hanc rem idoneos existimabat, Pelusium pervenit. Ibi casu rex erat Ptolemæus, puer ætate, magnis copiis, cum sorore Cleopatra gerens bellum; quam paucis ante mensibus per suos propinquos atque amicos regno expulerat: castraque Cleopatræ non longo spatio ab ejus castris distabant. Ad eum Pompeius misit, ut pro hospitio atque amicitia patris, Alexandria reciperetur, atque illius opi-

de-là sur la nouvelle de l'arrivée de César ; & peu de jours après il aborda à Mételin. Il y fut retenu deux jours par le mauvais temps ; de-là il se rendit en Cilicie avec quelques vaisseaux légers qu'il avoit joints à sa flotte, & passa en Chypre. Là il apprit que tous les habitants d'Antioche & tous les citoyens Romains qui y commerçoient, s'étoient saisis de la Citadelle à dessein de l'en exclure, & qu'ils avoient député vers tous ceux qui depuis sa défaite s'étoient retirés dans les villes voisines, pour leur défendre sous peine de la vie de venir à Antioche. La même chose étoit arrivée dans Rhodes à L. Lentulus qui avoit été Consul l'année précédente, à P. Lentulus homme Consulaire & à quelques autres, qui fuyant à la suite de Pompée, & étant abordés dans cette île, ne purent obtenir d'être reçus dans la ville, ni dans le port ; au contraire on leur envoya ordre de se retirer incessamment, & ils furent obligés de se rembarquer. Déja le bruit de l'arrivée de César étoit répandu dans toutes les villes & les Provinces.

Instruit de ces nouvelles, Pompée abandonna le dessein qu'il avoit eu d'aller en Syrie, enleva l'argent des recettes, en emprunta de quelques particuliers, chargea ses vaisseaux de monnoie de cuivre pour payer ses troupes, embarqua deux mille hommes levés tant parmi les marchands, que dans les familles des receveurs des deniers publics & parmi ceux qui le suivoient, & se rendit à *Péluse*. Il y trouva par hazard le jeune Roi Ptolémée, qui avec une grande armée faisoit alors la guerre à Cléopatre sa sœur, que peu de mois auparavant il avoit chassée du Gouvernement avec le secours de ses parens & de ses amis : les camps du frere & de la sœur n'étoient pas fort éloignés l'un de l'autre. Pompée députa vers ce Prince, pour le prier, en considération de l'amitié & du droit d'hospitalité qui avoit été entre le Roi son pere & lui, de vouloir bien lui donner retraite dans Alexandrie, & le servir de ses forces dans son mal-

bus in calamitate tegeretur. Sed qui ab eo missi erant, confecto legationis officio, liberius cum militibus regis colloqui cœperunt, eosque hortari, ut suum officium Pompeio præstarent, neve ejus fortunam despicerent. In hoc erant numero complures Pompeii milites, quos ex ejus exercitu acceptos in Syria Gabinius Alexandriam transduxerat, belloque confecto apud Ptolemæum patrem pueri reliquerat.

His tunc cognitis rebus, amici regis, qui propter ætatem ejus in procuratione erant regni; sive timore adducti, ut postea prædicabant, ne, sollicitato exercitu regio, Pompeius Alexandriam Ægyptumque occuparet; sive despecta ejus fortuna, ut plerumque in calamitate ex amicis inimici existunt, iis, qui erant ab eo missi, palam liberaliter responderunt, eumque ad regem venire jusserunt. Ipsi, clam consilio inito, Achillam præfectum regium, singulari hominem audacia, & L. Septimium tribunum militum ad interficiendum Pompeium miserunt. Ab his liberaliter ipse appellatus, & quadam notitia Septimii productus, quod bello prædonum apud eum ordinem duxerat; naviculam parvulam conscendit cum paucis suis, & ibi ab Achilla & Septimio interficitur. Item L. Lentulus comprehenditur a rege, & in custodia necatur.

Cæsar, cum in Asiam venisset, reperiebat, T. Ampium conatum esse tollere pecunias Epheso ex fano Dianæ; ejusque rei causa, senatores omnes ex provincia evocasse, ut iis testibus in summa pecuniæ uteretur; sed, interpellatum adventu Cæsaris, profugisse. Ita duobus temporibus Ephesiæ pecuniæ Cæsar auxilium tulit. Item constabat,

heur. Mais ceux qu'il députa, après s'être acquittés de leur commission, se mirent à parler un peu trop librement aux soldats du Roi, les exhortant à rendre service à Pompée, & à ne pas le mépriser dans sa disgrâce. Entre ces soldats il y en avoit plusieurs qui avoient autrefois servi sous lui en Syrie, & que Gabinius avoit tirés de son armée pour les amener à Alexandrie, où après la guerre il les avoit laissés au service de Ptolémée, pere du jeune Roi.

Les Ministres de ce Prince qui avoient été établis Régens du Royaume pendant sa minorité, informés de ces particularités, craignant, comme ils le dirent dant la suite, que Pompée après avoir débauché l'armée de ce Prince, ne se rendît maître d'Alexandrie & de toute l'Égypte ; ou le méprisant dans sa disgrâce, comme il arrive assez souvent qu'en pareil cas les amis deviennent ennemis, en apparence répondirent favorablement à ses députés, & les chargerent d'amener leur maître à la Cour. Du reste ayant tenu conseil entre eux, ils donnerent secrètement ordre à Achillas, l'un des Généraux du Roi, homme hardi, & à L. Septimius Tribun militaire, de partir & de se défaire de Pompée. Ceux-ci l'aborderent avec un air de franchise, sur-tout Septimius qui en étoit un peu connu, parce qu'il avoit commandé sous lui dans la guerre des Pirates : sur ces espérances, il entra dans une chaloupe avec quelques-uns des siens ; & il y fut tué par Achillas & par Septimius. En même temps le Roi fit arrêter L. Lentulus, & le fit mourir en prison.

A son arrivée en Asie, César trouva que T. Ampius avoit eu dessein d'enlever le Trésor du temple de Diane qui étoit à Ephèse ; que pour cela il avoit convoqué tous les Sénateurs de la Province, afin qu'ils lui fussent caution de l'usage qu'il en vouloit faire ; mais la nouvelle de la marche de César arrêta l'exécution de son dessein, & l'obligea de prendre la fuite. Ainsi César sauva deux fois ce trésor du pillage.

Elide in Templo Minervæ, repetitis atque enumeratis diebus, quo die prælium secundum fecisset Cæsar, simulacrum Victoriæ, quod ante ipsam Minervam collocatum erat, & ante ad simulacrum Minervæ spectabat, ad valvas se templi limenque convertisse. Eodemque die Antiochiæ in Syria bis tantus exercitus clamor, & signorum sonus exauditus est, ut in muris armata civitas discurreret. Hoc idem Ptolemaïde accidit. Pergami, in occultis ac remotis templi quo, præter sacerdotes, adire fas non est, quæ Græci ἄδυτα appellant, tympana sonuerunt. Item Trallibus in templo Victoriæ, ubi Cæsaris statuam consecraverant, palma per eos dies in tecto inter coagmenta lapidum ex pavimento exstitisse ostendebatur.

Cæsar paucos dies in Asia moratus, cum audisset Pompeium Cypri visum, conjectans eum in Ægyptum iter habere, propter necessitudines regni, reliquasque ejus loci opportunitates; cum legionibus, una, quam ex Thessalia se sequi jusserat, & altera, quam ex Achaia a Fufio legato evocaverat, equitibusque octingentis, navibus longis Rhodiis decem, & Asiaticis paucis, Alexandriam pervenit. In his erant legionibus hominum III millia CC; reliqui, vulneribus ex præliis, & labore ac magnitudine itineris confecti consequi non potuerant. Sed Cæsar confisus fama rerum gestarum, infirmis auxiliis proficisci non dubitaverat; atque omnem sibi locum tutum fore existimabat.

On disoit encore comme certain, que dans le temple de Minerve en Elide, suivant les diverses observations qu'on en avoit faites, le jour même que César avoit été vainqueur à Pharsale, la statue de la Victoire qui étoit placée vis-à-vis de Minerve & en face de sa statue, s'étoit tournée vers la porte du Temple. On ajoutoit que le même jour, à Antioche dans la Syrie, on avoit entendu par deux fois de si grands cris d'armée & un si grand bruit de trompettes, que toute la ville avoit pris les armes, & avoit couru sur le rempart; que la même chose étoit arrivée à Ptolémaïde; qu'à Pergame dans le Sanctuaire du temple, où les Prêtres seuls ont la permission d'entrer, & que les Grecs nomment *Aduta*, les Tambours sacrés avoient sonné d'eux-mêmes; & qu'à Tralles, dans le Temple de la Victoire où l'on avoit élevé une statue à César, on montroit un Palmier, qui sortant ces jours-là de terre au travers des pierres qui formoient le pavé, s'étoit élevé jusqu'à la voûte.

Après s'être arrêté peu de jours en Asie, César informé que Pompée avoit paru vers l'île de Chypre, & conjecturant qu'il prenoit le chemin de l'Égypte, tant à cause des amis qu'il avoit dans ce Royaume, que des secours qu'il pouvoit en tirer, se rendit à Alexandrie avec dix galeres de Rhode & quelques autres d'Asie, sur lesquelles il avoit embarqué huit cents chevaux avec deux Légions, l'une qui l'avoit suivi de la Thessalie, l'autre qu'il avoit fait venir d'Achaïe, où elle étoit sous les ordres de Fusius son Lieutenant. Ces deux Légions ne faisoient en tout que trois mille deux cents hommes; les autres affoiblis par les blessures qu'ils avoient reçues dans les combats, ou accablés par les fatigues d'une marche longue & pénible, n'avoient pu suivre. Mais César comptant sur le bruit de ses exploits, n'avoit pas craint de partir aussi mal accompagné, persuadé que quelque part qu'il allât, il seroit toujours en sûreté.

Alexandriæ de Pompeii morte cognoscit : atque ibi primum e navi egrediens clamorem militum audit, quos rex in oppido præsidii causa reliquerat ; & concursum ad se fieri videt, quod fasces anteferrentur. In hoc omnis multitudo majestatem regiam minui prædicabat. Hoc sedato tumultu, crebræ continuis diebus ex concursu multitudinis concitationes fiebant : compluresque milites hujus urbis omnibus partibus interficiebantur.

Quibus rebus animadversis, legiones sibi alias ex Asia adduci jussit, quas ex Pompeianis militibus confecerat : ipse enim necessario Etesiis tenebatur, qui Alexandria navigantibus sunt adversissimi venti. Interim controversias regum ad populum Romanum & ad se, quod esset consul, pertinere existimans ; atque eo magis officio suo convenire, quod superiore consulatu, cum patre Ptolemæo, & lege & Senatus Consulto societas erat facta ; ostendit sibi placere, regem Ptolemæum, atque sororem ejus Cleopatram, exercitus, quos haberent, dimittere ; & de controversiis jure apud se potius, quam inter se armis, disceptare.

Erat in procuratione regni, propter ætatem pueri, nutricius ejus, eunuchus, nomine Pothinus. Is primum inter suos queri atque indignari cœpit, regem ad dicendam causam evocari ; deinde adjutores quosdam conscios sui nactus ex regiis amicis, exercitum a Pelusio clam Alexandriam evocavit : atque eumdem Achillam, cujus supra meminimus, omnibus copiis præfecit. Hunc incitatum suis, & regis inflatum pollicitationibus, quæ fieri vellet, litteris nunciisque edocuit. In testamento Ptolemæi patris heredes erant scripti, ex duobus filiis major, & ex duabus filiis ea, quæ

A son arrivée à Alexandrie, il apprit la mort de Pompée ; & en débarquant il entendit & les cris & les murmures des troupes que le Roi avoit laissées en garnison dans la ville, qui s'assembloient autour de lui, parce qu'il faisoit porter devant lui les faisceaux, ce que tout ce peuple regardoit comme une insulte faite à la Majesté Royale. Cette premiere émotion appaisée, les jours suivans le peuple se souleva encore plusieurs fois, & il y eut plusieurs soldats de tués en divers quartiers de la ville.

Alors César crut devoir faire venir d'Asie d'autres Légions, qu'il avoit formées du débris des troupes de Pompée : car pour lui, il étoit retenu par les vents Etésiens, qui sont fort contraires à ceux qui sortent d'Alexandrie. En attendant, il crut que c'étoit au peuple Romain, & à lui par conséquent en qualité de Consul, de régler le différend survenu entre les Souverains de ce pays ; & qu'il y étoit d'autant plus obligé, que c'étoit sous son Consulat précédent, que l'alliance avec Ptolémée le pere avoit été confirmée par une loi & un décret du Sénat. En conséquence il fit savoir au jeune Roi & à sa sœur Cléopatre, qu'il jugeoit à propos qu'ils licenciassent leurs armées, & qu'ils vinssent traiter devant lui de leur querelle, au lieu de la décider entre eux par les armes.

La Régence du Royaume pendant la minorité du Roi, étoit entre les mains d'un Eunuque nommé Photin qui avoit eu soin de son éducation. Celui-ci commença d'abord par se plaindre à ses amis comme d'une chose indigne, de voir le Prince cité pour plaider sa cause : ensuite ayant trouvé parmi ceux qui étoient attachés au Roi, des gens qui pensoient comme lui & disposés à le seconder, il donna secrètement ordre à l'armée qui étoit à Péluse de se rendre à Alexandrie ; & il en confia le commandement à ce même Achillas dont on a parlé. Après l'avoir engagé à bien servir par les promesses qu'il lui fit au nom du Roi & au sien, il lui écrivit & lui en-

ætate antecedebat. Hæc uti fierent, per omnes deos, perque fœdera quæ Romæ fecisset, eodem testamento Ptolemæus populum Romanum obtestabatur. Tabulæ testamenti, unæ per legatos ejus Romam erant allatæ, ut in ærario ponerentur; eæ, cum propter publicas occupationes poni non potuissent, apud Pompeium sunt depositæ; alteræ, eodem exemplo, relictæ atque obsignatæ Alexandriæ proferebantur.

De his rebus cum ageretur apud Cæsarem; isque maxime vellet, pro communi amico atque arbitro, controversias regum componere: subito exercitus regius, equitatusque omnis venire Alexandriam nunciatur. Cæsaris copiæ nequaquam erant tantæ, ut eis extra oppidum, si esset dimicandum, confideret; relinquebatur, ut se suis locis oppido teneret, consiliumque Achillæ cognosceret. Milites tamen in armis esse jussit: Regemque hortatus est, ut ex suis necessariis, quos haberet maximæ auctoritatis, legatos ad Achillam mitteret; & quid esset suæ voluntatis, ostenderet. A quo missi Dioscorides & Serapion, qui ambo legati Romæ fuerant, magnamque apud patrem Ptolemæum auctoritatem habuerant, ad Achillam pervenerunt. Quos ille, cum in conspectum ejus venissent, prius, quam audiret, aut, cujus rei causa missi essent, cognosceret, corripi, ac interfici jussit: quorum alter, accepto vulnere occupatus, per suos pro occiso sublatus; alter interfectus est. Quo facto, regem ut in sua potestate haberet, Cæsar effecit: magnam regium nomen apud suos auctoritatem habere existimans; & ut privato paucorum & latronum potius quam regio consilio, susceptum bellum videretur.

voya des députés pour l'instruire de son dessein. Ptolémée le pere, par son testament, avoit nommé l'aîné de ses deux fils & l'aînée de ses deux filles pour ses héritiers; & par le même testament il conjuroit le peuple Romain au nom de tous les Dieux, & en considération de l'alliance qu'il avoit faite avec lui, de le faire suivre exactement. Il en avoit envoyé par ses Ambassadeurs une copie à Rome pour être déposée dans le trésor public; comme on n'avoit pu le faire à cause des troubles domestiques, on l'avoit déposée entre les mains de Pompée. Une autre copie étoit restée à Alexandrie; & c'étoit celle que l'on produisoit.

Pendant qu'on agitoit cette affaire devant César, qui souhaitoit passionnément de pouvoir la terminer à l'amiable & à la satisfaction des deux parties, on vint lui dire que l'armée du Roi & toute sa Cavalerie étoient sur le point d'arriver. Il n'avoit pas assez de troupes pour se mettre en campagne, en cas qu'il fallût en venir aux mains; c'est pourquoi il prit le parti de fortifier le poste qu'il occupoit dans la ville, jusqu'à ce qu'il sût quelle étoit l'intention d'Achillas: en attendant il fit prendre les armes à tous ses soldats, & exhorta le Roi à envoyer quelques-uns de ses Ministres les plus accrédités à ce Général, pour lui faire savoir sa volonté. Ce Prince lui députa Dioscorides & Sérapion, qui avoient tous deux été Ambassadeurs à Rome, & qui avoient été en grand crédit auprès de Ptolémée le pere. Ils se rendirent donc auprès d'Achillas, qui aussi-tôt qu'ils parurent devant lui, sans les entendre ni prendre connoissance du sujet qui les amenoit, les fit saisir & massacrer à ses yeux. L'un des deux très blessé, & enlevé pour mort par les siens, guérit pourtant de ses blessures; l'autre mourut sur la place. Sur cela César se rendit maître de la personne du Roi, persuadé que son nom devoit être d'un grand poids auprès de ses sujets, & pour faire voir que cette guerre étoit plutôt entreprise par quelques particuliers brouillons, que par l'ordre du Roi.

Erant cum Achilla copiæ, ut neque numero, neque genere hominum, neque usu rei militaris, contemnendæ viderentur: millia enim XX in armis habebat. Hæ constabant ex Gabinianis militibus: qui jam in consuetudinem Alexandrinæ vitæ atque licentiæ venerant; & nomen disciplinamque populi Romani dedidicerant; uxoresque duxerant; ex quibus plerique liberos habebant. Huc accedebant collecti ex prædonibus latronibusque Syriæ, Ciliciæque provinciæ, finitimarumque regionum. Multi præterea, capitis damnati, exulesque convenerant: fugitivisque omnibus nostris certus erat Alexandriæ receptus; certaque vitæ conditio, ut, dato nomine, militum essent numero: quorum si quis a domino comprehenderetur, concursu militum eripiebatur; qui vim suorum, quod in simili culpa versabantur, ipsi pro suo periculo defendebant. Hi regum amicos ad mortem deposcere; hi bona locupletum diripere stipendii augendi causa, regis domum obsidere, regno expellere alios, alios accersere, vetere quodam Alexandrini exercitus instituto, consueverant. Erant præterea equitum millia duo, qui inveteraverant compluribus Alexandriæ bellis. Hi Ptolemæum patrem in regnum reduxerant, Bibuli filios duos interfecerant, bella cum Ægyptiis gesserant. Hunc usum rei militaris habebant.

His copiis fidens Achillas, paucitatemque militum Cæsaris despiciens, occupat Alexandriam, præter eam oppidi partem quam Cæsar cum militibus tenebat: primo impetu domum ejus irrumpere conatus est; sed Cæsar, dispositis per vias cohortibus, impetum ejus sustinuit. Eodemque tempore pugnatum est ad portum; ac longe ma-

Les troupes que commandoit Achillas n'étoient méprisables, ni pour leur nombre, ni pour leur valeur, ni pour leur expérience dans l'art militaire; car il avoit vingt mille hommes, tous soldats de l'armée de Gabinius: accoutumés au genre de vie d'Alexandrie & à la licence qui y régnoit, ils avoient perdu le souvenir du nom du peuple Romain & de la discipline observée parmi ses troupes; ils s'étoient mariés; & la plupart avoient des enfans. Des bandits & des voleurs de la Syrie, de la Cilicie, & des pays voisins avoient pris parti avec eux, sans compter grand nombre de criminels condamnés à mort & de bannis: nos esclaves fugitifs trouvoient dans Alexandrie une retraite assurée, & pouvoient y mener tel genre de vie qu'il leur plaisoit, dès qu'ils étoient couverts du nom de soldats. Si leurs maîtres entreprenoient d'en faire arrêter quelqu'un, leurs camarades ne manquoient pas de l'arracher de leurs mains, parce qu'ils envisageoient le châtiment de leurs gens comme un danger qui les regardoit eux-memes, étant tous dans le même cas. Ils étoient en possession de demander la mort des Ministres qui leur déplaisoient, de s'emparer du bien des riches pour augmenter leur paye, d'assiéger le Palais des Rois, de chasser les uns du Trône, d'en établir d'autres; c'étoit un ancien abus de l'armée d'Alexandrie. Il y avoit outre cela deux mille chevaux qui avoient vieilli dans les guerres d'Alexandrie: c'étoient eux qui avoient remis sur le Trône Ptolémée le pere, massacré les deux fils de Bibulus, & fait la guerre aux Egyptiens avec succès: telle étoit l'expérience qu'ils avoient dans la guerre.

Achillas qui comptoit beaucoup sur eux, & qui méprisoit le petit nombre des troupes de César, s'empara de la ville, à l'exception du quartier que celui-ci occupoit; il essaya même d'abord de le forcer; mais César ayant distribué ses cohortes dans les avenues, soutint vigoureusement son attaque. Dans le même temps on se battit aussi au port; ce qui

ximam attulit ea res dimicationem : simul enim diductis copiis, pluribus viis pugnabatur : & magna multitudine naves longas occupare hostes conabantur, quarum erant L auxilio missæ ad Pompeium, quæ prælio in Thessalia facto, domum redierant. Illæ triremes omnes & quinqueremes erant, aptæ instructæque omnibus rebus ad navigandum. Præter has, XXII erant quæ præsidii causa Alexandriæ esse consueverant, constratæ omnes : quas si occupassent, classe Cæsari erepta, portum ac mare totum in sua potestate haberent, commeatu auxiliisque Cæsarem prohiberent. Itaque tanta est contentione actum, quanta agi debuit; cum ille celerem in ea re victoriam, hi salutem suam consistere viderent. Sed rem obtinuit Cæsar; omnesque eas naves, & reliquas quæ erant in navalibus, incendit ; quod tam late tueri tam parva manu non poterat ; confestimque ad Pharum navibus milites exposuit.

Pharus est in insula turris, magna altitudine, mirificis operibus exstructa, quæ nomen ab insula accepit. Hæc insula, objecta Alexandriæ, portum efficit : a superioribus regionibus in longitudinem passuum DCCCC in mare jactis molibus, angusto itinere & ponte cum oppido conjungitur. In hac sunt insula domicilia Ægyptiorum, & vicus, oppidi magnitudine : quæque ubique naves imprudentia aut tempestate paululum suo cursu decesserint, has more prædonum diripere consueverunt. Iis autem invitis, a quibus Pharus tenetur, non potest esse, propter angustias, navibus introitus in

rendit

rendit l'action très-vive & fort meurtriere : car tandis que nos troupes divisées combattoient dans plusieurs rues de la ville, les Ennemis faisoient tous leurs efforts pour se rendre maîtres des galeres. Elles étoient au nombre de cinquante ; on les avoit envoyées au secours de Pompée, & après la bataille de Pharsale elles étoient retournées dans leurs ports. Toutes étoient à trois rangs & à cinq, & pourvues de tout ce qui étoit nécessaire pour la navigation. Il y en avoit outre cela vingt-deux autres qu'on avoit coutume de laisser à Alexandrie pour la garde du port : elles étoient toutes équippées. S'ils étoient venus à bout de s'en emparer, après avoir ainsi enlevé à César sa flotte, ils auroient été les maîtres du port & de la mer, & lui auroient ôté tout moyen de recevoir des vivres & du secours. Ainsi l'action fut aussi vive qu'elle devoit l'être : César y voyoit une prompte victoire ; & les ennemis en fesoient dépendre leur salut. Mais César l'emporta, & brûla tous ces vaisseaux, ainsi que ceux qui étoient dans les arsenaux, parce qu'il ne pouvoit garder tant de terrein & tant de vaisseaux avec le peu de monde qu'il avoit ; & sur le champ il alla faire une descente au Phare.

Ce Phare est une tour fort haute, d'une merveilleuse Architecture, bâtie dans une île dont elle porte le nom ; cette île située vis-à-vis d'Alexandrie, en forme le port. Avec les terres des montagnes voisines on a bâti dans la mer une digue de neuf cents pas de long, qui forme un chemin étroit & qui joint par un pont l'île à la ville. Il y a dans cette île plusieurs habitations d'Egyptiens, qui y forment un Bourg aussi grand qu'une ville ; & quand quelque vaisseau que ce soit s'écarte de sa route par imprudence ou par la violence du vent, les habitants ne manquent pas de le piller comme feroient des Corsaires. L'entrée du port est si étroite, qu'aucun vaisseau n'y peut aborder malgré ceux qui sont maîtres du Phare. César qui craignoit que l'ennemi ne s'en emparât, le

portum. Hoc tum veritus Cæsar, hostibus in pugna occupatis, militibusque expositis, Pharum apprehendit, atque ibi præsidium posuit. Quibus est rebus effectum, uti tuto frumentum auxiliaque navibus ad eum supportari possent: dimisit enim circum omnes propinquas regiones, atque inde auxilia evocavit. Reliquis oppidi partibus sic est pugnatum, ut æquo prælio discederetur, & neutri pellerentur: (id efficiebant angustiæ loci:) paucisque utrimque interfectis, Cæsar loca maxime necessaria complexus, noctu præmunit. Hoc tractu oppidi pars erat regiæ exigua, in quam ipse habitandi causa initio erat inductus; & Theatrum conjunctum domui, quod arcis tenebat locum, aditusque habebat ad portum, & ad reliqua navalia. Has munitiones insequentibus auxit diebus, ut pro muro objectas haberet, neu pugnare invitus cogeretur. Interim filia minor Ptolemæi regis, vacuam possessionem regni sperans, ad Achillam se ex regia transjecit, unaque bellum administrare cœpit. Sed celeriter est inter eos de principatu controversia orta; quæ res apud milites largitiones auxit: magnis enim jacturis sibi quisque eorum animos conciliabat. Hæc dum apud hostes geruntur, Pothinus, nutricius pueri, & procurator regni, in parte Cæsaris, cum ad Achillam nuncios mitteret, hortareturque ne negotio desisteret, neve animo deficeret; indicatis deprehensisque internunciis, a Cæsare est interfectus. Hæc initia belli Alexandrini fuerunt.



prévint pendant qu'il étoit occupé ailleurs, y débarqua ses troupes, s'en saisit & y mit garnison. Par-là il fut en état de recevoir sûrement par mer des vivres & du secours; aussi envoya-t-il dans toutes les contrées du voisinage pour s'en procurer. Dans les autres quartiers de la ville, on se battit sans avantage de part & d'autre, & sans que personne fût chassé de son poste, parce que l'on combattoit dans des lieux étroits; chacun même y perdit peu de monde. César s'étant saisi des postes les plus importants, les fit fortifier pendant la nuit. Il y avoit dans cette partie de la ville qu'il occupoit, une petite portion du Palais, où on l'avoit logé à son arrivée. Elle étoit jointe à un théâtre qui servoit de Citadelle, & d'où l'on alloit au port & à l'Arsenal. Il en augmenta les fortifications les jours suivans, afin qu'il lui servît comme de rempart, & qu'il ne fût point obligé de combattre malgré lui. Pendant qu'il se précautionnoit ainsi, la Sœur cadette du Roi Ptolémée, regardant le Trône comme vacant, & se flattant de pouvoir y monter, s'échappa du Palais pour aller joindre Achillas, & commença à faire la guerre de concert avec lui; mais ils se brouillerent bientôt au sujet du commandement, & les troupes en profiterent par les largesses qu'ils leur faisoient à l'envi : car chacun vouloit les gâgner à quelque prix que ce fût. Tandis que ces choses se passoient, Photin Gouverneur du jeune Roi, & Régent du Royaume, écrivoit du quartier de César à Achillas, pour l'exhorter à tenir bon & à ne point se décourager; ses couriers ayant été découverts & arrêtés, il fut mis à mort par ordre de César. Tels furent les commencements de la guerre d'Alexandrie.





ALEXANDRIÆ BELLUM,

AUCTORE HIRTIO.

I. Belli Alexandrini continuatio. II. Ægyptii Cæsarem aquâ intercludere tentant. III. Ad Cæsarem venit una legio. IV. Navalis pugna. V. Insulæ oppugnatio. VI. Ptolemaei regis discessus. VII. Finis belli. VIII. Domitii Calvini clades. IX. Plures in Illyria eventus. X. Longini in Hispania iniquæ exactiones. XI. Pharnace devicto Cæsar in Italiam revertitur.

Bello Alexandrino conflato, Cæsar Rhodo, atque ex Syria Ciliciaque omnem classem accersit; ex Creta sagittarios, equites ab rege Nabathæorum Malcho evocat: tormenta undique conquiri, & frumentum mitti, auxiliaque adduci jubet. Interim munitiones quotidie operibus augentur; atque omnes oppidi partes, quæ minus firmæ esse viderentur, testudinibus, atque musculis aptantur: ex ædificiis autem per foramina in proxima ædificia arietes immittuntur; quantumque aut ruinis dejicitur, aut per vim recipitur loci, in



LA GUERRE D'ALEXANDRIE,

PAR HIRTIUS.

I. Continuation de la Guerre d'Alexandrie. II. Les Egyptiens tâchent de retrancher l'eau à César. III. Il est renforcé d'une Légion. IV. Combat naval. V. Attaque de l'île & de la digue, VI. Départ du Roi Ptolémée. VII. Fin de la guerre. VIII. Défaite de Domitius Calvinus. IX. Divers exploits en Illyrie. X. Concussions de Longinus en Espagne. XI. Défaite de Pharnace, avec le retour de César en Italie.

I. La guerre d'Alexandrie étant allumée, César fit venir des vaisseaux de Rhodes, de Syrie & de Cilicie, des Archers de Crète, demanda de la Cavalerie à Malchus Roi des Nabathéens, & ordonna par-tout qu'on lui fournît des machines, des vivres & du secours. En attendant, on augmenta chaque jour ses fortifications par de nouveaux ouvrages; & tous les postes de la ville qui lui paroissoient foibles, on les munit de gabions & de mantelets. En même temps par des trous faits aux murs des maisons de son quartier, on bat les maisons voisines à coups de béliers; & tout le terrein des édifices qu'il ruine, ou dont il se rend maître la force à la main, il l'emploie à

tantum munitiones proferuntur : nam incendio fere tuta est Alexandria ; quod sine contignatione ac materia sunt ædificia , & structuris atque fornicibus continentur , tectaque sunt rudere aut pavimentis. Cæsar studebat maxime, ut, quam angustissimam partem oppidi palus a meridie interjecta efficiebat, hanc, operibus vineisque agendis, a reliqua parte urbis excluderet; illud spectans, primum, ut, cum esset in duas partes urbs divisa, acies uno consilio atque imperio administraretur ; deinde, ut laborantibus succurri, atque ex altera oppidi parte auxilium ferri posset ; in primis vero, ut aqua pabuloque abundaret: quarum alterius rei copiam exiguam, alterius nullam omnino facultatem habebat: quod utrumque palus large præbere poterat.

Neque vero Alexandrinis in gerendis negotiis cunctatio ulla aut mora inferebatur. Nam in omnes partes, per quas fines Ægyptii regnumque pertinet, legatos conquisitoresque, delectus habendi causa miserant; magnumque numerum in oppidum telorum , atque tormentorum convexerant ; & innumerabilem multitudinem adduxerant. Nec minus in urbe maximæ armorum erant institutæ officinæ: servos præterea puberes armaverant, quibus domini locupletiores victum quotidianum stipendiumque præbebant. Hac multitudine disposita, munitiones semotarum partium tuebantur: veteranas cohortes vacuas in celeberrimis urbis locis habebant; ut, quacumque regione pugnaretur, integris viribus ad auxilium ferendum opportunæ essent. Omnibus viis atque angiportis triplicem vallum obduxerant : erat autem quadrato exstructus saxo ; nec minus XL pedes altitudinis habebat : quæque partes urbis inferiores erant, has altissimis tur-

étendre ses fortifications. Car Alexandrie est presque absolument à couvert du feu, parce qu'il n'entre point de bois dans la construction de ses bâtimens ; tous les étages y sont voutés, & les toits sont de maçonnerie, ou pavés. César s'appliquoit sur-tout, en poussant en avant ses ouvrages & ses mantelets, à couper du reste de la ville cette partie qui en étoit séparée au midi par un marais. Par ce moyen il espéroit d'abord qu'en partageant ainsi la ville en deux, il pouroit plus commodément donner ses ordres à ses troupes, qui par-là se trouveroient ensemble : il voyoit d'ailleurs qu'il lui seroit alors plus facile de donner du secours à celles qui se trouveroient pressées, & d'être secouru lui-même de l'autre côté de la ville ; mais sur-tout il se procuroit par-là l'avantage d'avoir de l'eau & du fourage en abondance ; il n'avoit que peu de l'un, & l'autre lui manquoit absolument : il pouvoit largement y pourvoir à l'aide de ce marais.

Les Ennemis de leur côté se préparoient avec la plus grande activité : ils avoient envoyé des Députés & des Commissaires pour faire des levées dans toutes les frontieres du Royaume & dans toute l'Egypte ; ils avoient fait un amas prodigieux de traits & de machines ; outre cela ils avoient établi quantité de boutiques d'armuriers, & avoient enrôlé tous les esclaves en âge de porter les armes, lesquels étoient nourris & entretenus aux dépens de ceux des maîtres qu'ils crurent assez riches pour le faire. Ces troupes nombreuses, distribuées en différens endroits, leur servoient à défendre les quartiers les plus reculés : à l'égard des cohortes de vieux soldats, ils les postoient dans les lieux les plus remarquables de la ville sans les charger d'aucuns travaux, afin qu'elles fussent toujours fraîches, & toujours à portée de secourir les endroits attaqués. Ils avoient fermé toutes les rues & les carrefours par un triple rempart de quarante pieds de haut, bâti de pierres de taille : les endroits bas de la ville étoient défendus par de très-hautes tours

ribus denorum tabulatorum munierant. Præterea alias ambulatorias totidem tabulatorum confixerant; subjectisque eas rotis, funibus jumentisque objectis, directis plateis, in quamcumque erat visum partem, movebant.

Urbs fertilissima & copiosissima omnium rerum apparatus suggerebat. Ipsi homines ingeniosissimi atque acutissimi, quæ a nobis fieri viderant, ea solertia efficiebant, ut nostri illorum opera imitati viderentur: & sua sponte multa reperiebant; unoque tempore & nostras munitiones infestabant, & suas defendebant. Atque hæc principes in conciliis, concionibusque agitabant, populum Romanum paulatim in consuetudinem ejus regni venire occupandi: paucis annis antea Gabinium cum exercitu fuisse in Ægypto: Pompeium se ex fuga eodem recepisse: ac Cæsarem venisse cum copiis; neque morte Pompeii quidquam profectum, quo minus Cæsar apud se commoraretur: quem si non expulissent, futuram ex regno provinciam: idque agendum mature: namque eum interclusum tempestatibus propter anni tempus, recipere transmarina auxilia non posse.

Interim, dissensione orta inter Achillam, qui veterano exercitui præerat, & Arsinoën regis Ptolemæi minorem filiam, ut supra demonstratum est, cum uterque utrique insidiaretur, & summam imperii ipse obtinere vellet; præoccupat Arsinoë per Ganimedem eunuchum, nutricium suum, atque Achillam interficit. Hoc occiso, ipsa sine ullo socio & custode omne imperium obtinebat: exercitus Ganimedi transditur. Is, suscepto officio, largitionem in milites auget; reliqua pari diligentia administrat.

Alexandria est fere tota suffossa; specusque habet ad Nilum pertinentes, quibus aqua in privatas domos inducitur; quæ paulatim spatio tempo-

à dix étages ; & ils en avoient d'autres toutes pareilles, mais mobiles, qu'ils conduisoient sur des roues, & avec des cordes tirées par des chevaux, par-tout où il étoit nécessaire.

La ville fort riche & abondamment pourvue, fournissoit aux ennemis toutes sortes de provisions. Outre cela ses habitants très-ingénieux & tres-adroits imitoient si habilement tout ce qu'ils nous avoient vu faire, que l'on auroit dit que nous n'étions que leurs imitateurs ; ils inventoient même plusieurs machines ; ils nous attaquoient & se défendoient en même temps. Du reste dans leurs Conseils & dans leurs assemblées, les principaux d'entre eux représentoient que le peuple Romain prenoit insensiblement le train de se rendre maître de ce Royaume ; que peu d'années auparavant Gabinius étoit venu en Egypte avec une armée ; que Pompée l'avoit choisie pour sa retraite ; que César lui-même y étoit venu avec des troupes ; que le massacre de Pompée n'empêchoit pas César de rester chez eux ; que s'ils ne le chassoient, il réduiroit infailliblement leur Royaume en Province Romaine ; & qu'il ne falloit point tarder à le faire, pendant que le mauvais temps & la saison l'empêchoient de recevoir des secours par mer.

Cependant la division s'étant mise entre Achillas qui, comme on l'a vu, étoit à la tête des vieilles troupes, & Arsinoé fille cadette du Roi Ptolémée, chacun d'eux cherchant à supplanter son rival & à s'assurer le commandement, Arsinoé prévint Achillas, & le fit assassiner par l'Eunuque Ganimede son Gouverneur. Après cela se trouvant sans compétiteur, elle s'empara de toute l'autorité, & donna le commandement de l'armée à Ganimede. Celui-ci en prenant possession du Généralat, fit de nouvelles largesses aux troupes, & conduisit le reste avec la même activité.

Alexandrie est presque toute minée, & percée sous terre de canaux destinés à conduire l'eau du Nil dans les maisons des particuliers : là avec le temps elle

O v

ris liquescit ac subsidit. Hac uti domini ædificiorum atque eorum familia consueverunt : nam quæ flumine Nilo fertur, adeo est limosa atque turbida, ut multos variosque morbos efficiat : sed ea plebes ac multitudo contenta est necessario, quod fons urbe tota nullus est. Hoc tamen flumen in ea parte urbis erat, quæ ab Alexandrinis tenebatur : quo facto est admonitus Ganymedes, posse nostros aqua intercludi; qui distributi munitionum tuendarum causa, vicatim ex privatis ædificiis, specubus & puteis extracta aqua utebantur.

Hoc probato consilio, magnum ac difficile opus aggreditur : interseptis enim specubus, atque omnibus urbis partibus exclusis, quæ ab ipso tenebantur, aquæ magnam vim ex mari rotis ac machinationibus exprimere contendit : hanc locis superioribus fundere in partem Cæsaris non intermittebat : quam ob rem salsior paulo præter consuetudinem aqua trahebatur ex proximis ædificiis, magnamque hominibus admirationem præbebat, quam ob causam id accidisset. Nec satis sibi ipsi credebant; cum se inferiores ejusdem generis ac saporis aqua dicerent uti, atque ante consuessent : vulgoque inter se conferebant, & degustando, quantum inter se differrent aquæ, cognoscebant. Parvo vero temporis spatio, hæc propior bibi non poterat omnino : illa inferior corruptior jam, salsiorque reperiebatur.

Quo facto dubitatione sublata, tantus incessit timor, ut ad extremum casum omnes deducti viderentur : atque alii morari Cæsarem dicerent, quin naves conscendere juberet; alii multo graviorem extimescerent casum; quod neque celari Alexandrinos possent in apparanda fuga, cum hi tam parvo spatio distarent ab ipsis; neque, illis imminentibus atque insequentibus, ullus in na-

se repose & s'éclairoit peu-à-peu. Les maîtres ainsi que leurs domestiques, n'usent d'aucune autre eau. Car pour celle que le Nil roule dans son lit, elle est si trouble & si chargée de limon, qu'elle engendre plusieurs sortes de maladies; cependant le peuple est obligé de s'en contenter, parce qu'il n'y a ni source ni fontaine dans toute la ville. Or ce fleuve couloit dans le quartier de la ville dont les Alexandrins étoient maîtres ; ce qui donna lieu à Ganimède d'imaginer d'ôter l'eau à nos gens, qui distribués dans différens postes pour la défense de nos ouvrages, en tiroient des puits & des citernes des maisons particulieres.

Dans ce dessein, il entreprit un travail grand & difficile. Il fit couper d'abord la communication de tous les canaux de la partie de la ville qu'il occupoit avec les autres quartiers : ensuite à force de roues & de machines il éleva l'eau de la mer, qu'il fit refluer dans les postes dont César étoit le maître ; de maniere que l'eau que ses troupes puisoient des citernes voisines, étoit un peu plus salée que de coutume ; & elles étoient fort surprises d'où cela pouvoit arriver. Elles s'en rapportoient d'autant moins à leur goût, que ceux de leurs camarades qui étoient postés plus bas, assuroient que l'eau qu'ils buvoient étoit de même nature & de même saveur qu'à l'ordinaire : en sorte qu'ils comparoient l'une & l'autre entre elles, & en reconnoissoient la différence au goût. Mais au bout de quelques jours la premiere ne fut plus potable, & la seconde commença elle-même à se corrompre & à devenir salée.

Alors le doute étant levé, la frayeur fut si grande, que tous se regarderent comme réduits aux dernières extrémités. Les uns murmuroient de voir César balancer à se rembarquer ; les autres craignoient encore un plus grand malheur, parce que l'ennemi étoit si proche, qu'il étoit impossible de penser à se retirer sans qu'il en fût averti, & que s'il vouloit poursuivre nos troupes & s'opposer à leur embarquement, il étoit

ves receptus daretur. Erat autem magna multitudo oppidanorum in parte Cæsaris, quam domiciliis ipsorum non moverat; quod ea se fidelem palam nostris esse simulabat, & descivisse a suis videbatur: ut, si mihi defendendi essent Alexandrini, quod neque fallaces essent, neque temerarii, multa oratio frustra absumeretur. Cum vero uno tempore & natio eorum, & natura cognoscatur; aptissimum esse hoc genus ad proditionem, nemo dubitare potest.

Cæsar suorum timorem consolatione & ratione minuebat. Nam puteis fossis aquam dulcem posse reperiri affirmabat; omnia enim littora naturaliter aquæ dulcis venas habere: quod si alia esset litoris Ægyptii natura atque omnium reliquorum; tamen, quoniam mare libere tenerent, neque hostes classem haberent; prohibere sese non posse, quo minus quotidie aquam navibus peterent, vel a sinistra parte a Paratonio, vel a dextra ab insula; quæ diversæ navigationes nunquam uno tempore adversis ventis præcluderentur: fugæ vero nullum esse consilium, non solum iis, qui primam dignitatem haberent, sed ne iis quidem, qui nihil præterquam de vita cogitarent: magno negotio impetus hostium adversos ex munitionibus sustineri; quibus relictis, nec numero pares esse posse: magnam autem moram & difficultatem adscensum in naves habere, præsertim ex scaphis: summam esse contra in Alexandrinis velocitatem, locorumque & ædificiorum notitiam: hos, præcipue in victoria insolentes præcursuros & loca excelsiora atque ædificia occupaturos; ita fuga na-

inutile d'y songer. Il y avoit d'ailleurs dans les quartiers que César occupoit plusieurs habitans qu'il n'avoit point fait sortir de leurs maisons, parce qu'extérieurement ils feignoient de lui être fideles, & d'avoir quitté le parti de leurs compatriotes ; en sorte que si j'entreprenois de justifier ici les Alexandrins, & de faire voir qu'ils ne sont ni fourbes ni trompeurs, j'y perdrois mon temps & ma peine : car quiconque aura une fois pratiqué cette Nation & pénétré son caractere, ne poura douter que ce ne soit l'espece d'hommes la plus portée à la trahison.

César cependant cherchoit à consoler & à rassurer ses troupes : il représentoit qu'en creusant des puits, on trouveroit infailliblement de bonne eau, parce que naturellement tous les rivages de la mer ont des veines d'eau douce ; que si ceux de l'Egypte étoient différens de tous les autres, en ce cas étant maîtres de la mer, puisque l'ennemi n'avoit point de flotte ; on ne pouvoit les empêcher de faire venir tous les jours de l'eau douce avec leurs vaisseaux, ou d'Alberton qui étoit sur leur gauche, ou de l'île du Phare qu'ils avoient à leur droite, le vent ne pouvant jamais être contraire à la navigation de tous les deux côtés à la fois : qu'on ne devoit point penser à la retraite, non-seulement pour peu que l'on eût de l'honneur, mais même pour peu qu'on estimât la vie ; que de leurs retranchemens ils avoient encore assez de peine à soutenir l'effort des ennemis, & que s'ils les abandonnoient, en perdant l'avantage du poste, ils seroient infailliblement accablés par le nombre ; qu'on auroit bien de la peine à passer des chaloupes dans les vaisseaux, & que cela emploieroit beaucoup de temps ; que cependant les Alexandrins étoient alertes, & qu'ils connoissoient bien les lieux ; que comme ils étoient fort insolens, sur-tout quand ils avoient l'avantage, ils gagneroient les devants, & s'empareroient des hauteurs & des maisons, d'où ils s'opposeroient à notre retraite & à notre embarquement ;

vibusque nostros prohibituros : proinde ejus consilii obliviscerentur, atque omni ratione esse vincendum cogitarent.

Hac oratione apud suos habita, atque omnium mentibus excitatis, dat centurionibus negotium, ut, reliquis operibus intermissis, ad fodiendos puteos animum conferant; neve quam partem nocturni temporis intermittant. Quo suscepto negotio, atque omnium animis ad laborem incitatis, magna una nocte vis aquæ dulcis inventa est. Ita operosis Alexandrinorum machinationibus, maximisque conatibus, non longi temporis labore occursum est. Eo biduo, legio XXXVII ex dedititiis Pompeianis militibus, cum frumento, armis, telis, tormentis imposita in naves a Domitio Calvino, ad littora Africæ paulo supra Alexandriam delata est. Hæ naves Euro, qui multos dies continenter flabat, portum capere prohibebantur : sed loca sunt egregia omni illa regione ad tenendas anchoras. Hi, cum diu retinerentur, atque aquæ inopia premerentur, navigio actuario Cæsarem faciunt certiorem.

Cæsar, ut per se consilium caperet quid faciendum videretur, navim conscendit, atque omnem classem sequi jussit, nullis nostris militibus impositis; quod, cum longius paulo discederet, munitiones nudare nolebat : cumque ad eum locum accessisset, qui appellatur Cherronesus; aquandique causa remiges in terram exposuisset; nonnulli ex eo numero, cum longius a navibus prædatum processissent, ab equitibus hostium sunt excepti : ex iis cognoverunt, Cæsarem ipsum in classe venisse, nec ullos milites in navibus habere. Qua re comperta, magnam sibi facultatem fortunam obtulisse bene gerendæ rei crediderunt : itaque naves omnes, quas paratas habuerant ad navigandum, propugnatoribus instruxerunt, Cæsarique redeunti cum classe occurrerunt : qui duabus de causis eo

que pour toutes ces raisons, bien loin de penser à la retraite, il ne falloit songer qu'à vaincre.

Après avoir ranimé ses troupes & réveillé leur courage par ce discours, il chargea les Centurions de tout quitter, pour faire travailler jour & nuit à creuser des puits. Chacun s'étant porté avec ardeur à ce travail, on trouva dans une nuit une grande abondance d'eau douce. Ainsi en peu de temps on remédia au mal que ceux de la ville s'étoient efforcés de nous faire avec beaucoup de travail & de peine. Deux jours après, la trente-septieme Légion formée des débris des troupes de Pompée, & que Domitius Calvinus avoit fait embarquer avec des vivres, des armes, des traits & des machines, arriva sur les côtes d'Afrique; & jetta l'ancre un peu au-dessus d'Alexandrie. Le vent d'Orient qui depuis plusieurs jours souffloit sans discontinuation, l'avoit empêchée de gâgner le port; mais toute cette côte est excellente pour mouiller. Cette flotte étant long-temps retenue par les vents contraires, vint à manquer d'eau, & en donna avis à César par une frégate qu'elle lui dépêcha.

César voulant voir par lui-même quel parti il devoit prendre, monta sur un vaisseau, & donna ordre à toute sa flotte de le suivre. Il n'emmena point de troupes avec lui, parce qu'allant un peu loin, il ne vouloit pas laisser ses retranchemens dégarnis pendant son absence. Quand il se fut approché d'un lieu nommé la *Cherronèse*, ses matelots ayant pris terre pour faire de l'eau, quelques-uns s'écarterent trop loin de leurs vaisseaux pour piller, & furent pris par la Cavalerie ennemie, qui apprit d'eux que César étoit là en personne avec sa flotte sans aucunes troupes. Sur cet avis, les ennemis se flatterent que la fortune leur offroit une occasion des plus favorables. Ils embarquerent donc des troupes sur tous les vaisseaux qu'ils avoient en état de faire voile, & allèrent à la rencontre de César qui revenoit avec sa

die dimicare nolebat ; quod & nullos milites in navibus habebat, & post horam decimam diei res agebatur : nox autem allatura videbatur majorem fiduciam illis . qui locorum notitia confidebant : sibi etiam hortandi suos auxilium defecturum ; quod nulla satis idonea esset hortatio, quæ neque virtutem posset notare, neque inertiam. Quibus de causis naves, quas potuit, Cæsar ad terram detrahit ; quem in locum illos successuros non existimabat.

Erat una navis Rhodia, in dextro Cæsaris cornu longe ab reliquis collocata. Hanc conspicati hostes, non tenuerunt sese ; magnoque impetu quatuor ad eam constratæ naves, & complures apertæ, contenderunt : cui coactus est Cæsar ferre subsidium ne turpiter in conspectu contumeliam acciperet ; quanquam, si quid gravius illi accidisset, merito casurum indicabat. Prælium commissum est, magna contentione Rhodiorum : qui, cum in omnibus dimicationibus & scientia & virtute præstitissent, tum maxime illo tempore totum onus sustinere non recusabant ; ne quod suorum culpa detrimentum acceptum videretur. Ita prælium secundissimum est factum. Capta est una hostium quadriremis : depressa est altera ; alteraque perforata : deinde omnes epibatis nudatæ : magna præterea multitudo in reliquis navibus propugnatorum est interfecta. Quod nisi nox prælium diremisset, tota classe hostium Cæsar potitus esset. Hac calamitate perterritis hostibus, adverso vento leniter flante, naves onerarias Cæsar remigio victricibus suis Alexandriam deducit.

flotte. Ce jour-là il ne jugeoit pas à propos de s'engager au combat pour deux raisons : l'une, parce qu'il n'avoit point de troupes ; l'autre, parce qu'il étoit déja plus de quatre heures après midi : or il considéroit que la nuit donneroit plus de hardiesse & de confiance aux ennemis qui connoissoient le pays ; au lieu qu'il n'auroit pas même l'avantage de pouvoir exhorter ses gens à bien faire : car à quoi servent les exhortations, lorsque la valeur & la lâcheté sont également ensevelies dans l'obscurité des ténebres ? Il fit donc ranger ses vaisseaux le plus près de terre qu'il fut possible, & dans un lieu où il crut que les ennemis ne viendroient pas les attaquer.

A son aîle droite étoit une galere de Rhodes, assez éloignée du reste de la flotte. Les Alexandrins ne l'eurent pas plutôt aperçue, qu'ils vinrent aussitôt fondre sur elle avec quatre galeres couvertes & plusieurs barques découvertes. César se crut obligé d'aller à son secours, pour ne pas recevoir un affront sous ses yeux, quoique s'il lui étoit arrivé quelque malheur, elle n'eût dû s'en prendre qu'à elle-même. On en vint aux mains : les Rhodiens qui s'étoient toujours distingués dans les combats de mer par leur valeur & leur expérience, n'hésiterent point de soutenir tout le faix, sur-tout dans cette occasion, afin que l'on ne pût pas dire, que c'étoit par leur faute qu'on avoit reçu un échec ; & ils combattirent en effet si vaillamment, que l'avantage leur demeura. Ils prirent une galere à quatre rangs, en coulerent une autre à fond, en percerent une troisieme, tuerent tous ceux qui montoient ces vaisseaux, & grand nombre des troupes qui étoient sur les autres. Enfin si la nuit n'eût fait cesser le combat, César se seroit rendu maître de toute la flotte des Alexandrins. Après avoir répandu la consternation parmi les ennemis par cette victoire, & le vent contraire s'étant fort adouci, il fit avec sa flotte victorieuse remorquer ses vaisseaux de charge jusqu'à Alexandrie.

Eo detrimento adeo ſunt fracti Alexandrini, cum non jam virtute propugnatorum, ſed ſcientia claſſiariorum ſe victos viderent; quibus ut * & ſuperioribus locis ſublevabantur, ut ex ædificiis defendi poſſent, & materiam cunctam objicerent; quod noſtræ claſſis oppugnationem etiam ad terram verebantur. Iidem, poſtea quam Ganymedes in conſilio confirmavit, ſeſe & eas, quæ eſſent amiſſæ, reſtituturum, & numerum adaucturum; magna ſpe & fiducia veteres reficere naves, accuratiuſque huic rei ſtudere atque inſervire inſtituerunt: ac, tametſi amplius CX navibus longis in portu navalibuſque amiſerant, non tamen reparandæ claſſis cogitationem depoſuerunt. Videbant enim non auxilia Cæſari, non commeatus ſupportari poſſe, ſi claſſe ipſi valerent. Præterea nautici homines, & urbis & regionis maritimæ, quotidianoque uſu a pueris exercitati, ad naturale ac domeſticum bonum refugere cupiebant; & quantum parvulis navigiis profeciſſent, ſentiebant: itaque omni ſtudio ad parandam claſſem incubuerunt.

Magna hic lacuna.

Erant omnibus oſtiis Nili cuſtodiæ, exigendi portorii cauſa, diſpoſitæ. Naves veteres erant in occultis regiæ navalibus, quibus multis annis ad navigandum non erant uſi. Has reficiebant; illas Alexandriam revocabant. Deerant remi: porticus, gymnaſia, ædificia publica detegebant; aſſeres remorum uſum obtinebant: aliud naturalis ſolertia, aliud urbis copia ſubminiſtrabat. Poſtremo non

Les Alexandrins furent si consternés de ce mauvais succès, qu'ils attribuoient moins à la valeur de nos troupes, qu'à l'habileté de nos pilotes, que pour profiter de l'avantage & de la supériorité du poste, ils se retrancherent sur leurs terrasses, afin de pouvoir être défendus des maisons voisines, & s'y firent des remparts de bois, tant ils avoient peur que notre flotte ne vînt les attaquer jusques sur terre. Ganimede les ayant rassurés ensuite, & leur ayant fait espérer, non-seulement de remplacer les galeres qui avoient été perdues, mais même d'en augmenter le nombre, ils se mirent à travailler avec plus d'ardeur & de zele que jamais à radouber les anciens vaisseaux qu'ils avoient; & quoiqu'ils en eussent perdu plus de cent dix, tant dans le port que dans leurs arsénaux, ils ne désespérerent point de pouvoir équipper une flotte, persuadés que s'ils étoient les plus forts sur mer, ils empêcheroient César de recevoir ni vivres ni secours. Outre cela ces hommes accoutumés à la navigation, nés dans une ville & dans un pays maritime, & habitués dès l'enfance à cette profession, étoient d'autant plus portés à avoir recours à un avantage qui leur étoit naturel, & dont ils étoient en possession. Ils savoient d'ailleurs quelle utilité ils avoient tirée de leurs petits vaisseaux; ils s'employerent donc avec un zele extrême à préparer une nouvelle flotte.

Il y avoit à toutes les embouchures du Nil des vaisseaux pour exiger les droits d'entrée. Il y avoit aussi dans le fond de l'Arsénal royal plusieurs vieux bâtimens qui n'avoient point servi depuis plusieurs années: ils radouberent ces derniers, & firent revenir les autres à Alexandrie. Pour se faire des rames, ils découvrirent les portiques, les lieux d'exercices & les édifices publics, & en prirent la charpente & les chevrons: leur adresse naturelle, & l'abondance qui régnoit dans la ville, suppléerent à tout. Il ne s'agissoit pas d'ailleurs d'une longue navigation,

longam navigationem parabant, sed præsentis temporis necessitati serviebant, & in ipso portu confligendum videbant. Itaque paucis diebus, contra omnium opinionem, quadriremes duas & viginti, quinqueremes quinque confecerunt : ad has minores apertasque complures adjecerunt ; & in portu periclitati remigio, quid quæque earum efficere posset, idoneos milites imposuerunt, seque ad confligendum omnibus rebus paraverunt. Cæsar Rhodias naves novem habebat, (nam, decem missis, una in cursu littore Ægyptio defecerat) Ponticas octo, Lycias quinque, ex Asia duodecim. Ex his quinqueremes quinque erant, & quadriremes decem : reliquæ infra hanc magnitudinem, & pleræque apertæ. Tamen virtute militum confisus, cognitis hostium copiis, se ad dimicandum parabat.

Postquam eo ventum est, ut sibi uterque eorum confideret ; Cæsar Pharon classe circumvehitur, adversasque naves hostibus constituit : in dextro cornu Rhodias collocat, in sinistro Ponticas. Inter has, spatium quadringentorum passuum relinquit, quod satis esse ad explicandas naves videbatur. Post hunc ordinem reliquas naves subsidio distribuit : quæ quamque earum sequatur, & cui subveniat, constituit atque imperat. Non dubitanter Alexandrini classem producunt, atque instruunt : in fronte collocant XXII : reliquas subsidiarias in secundo ordine constituunt : magnum præterea numerum minorum navigiorum & scapharum producunt, cum malleolis ignibusque ; si quid ipsa multitudo, & clamor, & flamma, nostris terroris afferre possent. Erant inter duas classes vada transitu angusto, quæ pertinent ad regionem Africæ : (sic enim prædicant partem esse Alexandriæ di-

il étoit uniquement question pour eux de pourvoir au besoin présent, & de se mettre en état de combattre dans leur port. Ainsi en peu de jours & contre l'attente de tout le monde, ils eurent vingt-deux galeres à quatre rangs, & cinq à cinq rangs, auxquelles ils en ajoutèrent plusieurs moindres découvertes. Aussi-tôt ils les firent manœuvrer à la rame dans le port pour les essayer; après quoi ils les chargerent de bons soldats, & les armerent de tout ce qui étoit nécessaire pour combattre. César n'avoit que neuf galeres de Rhodes (car de dix qui lui avoient été envoyées, il en avoit péri une sur la côte d'Égypte); huit du Pont, cinq de Lycie, & douze de l'Asie mineure. Néanmoins comptant sur la valeur de ses troupes, après avoir reconnu les forces des ennemis, il se prépara au combat.

Quand donc on en fut venu au point de compter chacun sur ses propres forces, César fit faire à sa flotte le tour du Phare, & parut en bataille en présence des ennemis. Les Rhodiens étoient à l'aîle-droite, & ceux du Pont à la gauche; il laissa entre deux un espace de quatre cents pas qui paroissoit suffisant pour la manœuvre des vaisseaux. Derriere cette premiere ligne, il distribua le reste de sa flotte de maniere que chaque vaisseau fût à la suite de celui qu'il devoit secourir, & leur donna ses ordres en conséquence de cet arrangement. Ceux d'Alexandrie se présenterent aussi, & se rangerent en bataille avec beaucoup d'assurance: les vingt-deux galeres à quatre rangs occupoient leur front; les autres destinées à les soutenir formoient leur seconde ligne. Ils avoient outre cela grand nombre de petits vaisseaux & de barques chargées de traits à feu, pour tâcher de nous effrayer par leur nombre, leurs cris, & les matieres enflammées qu'ils portoient. Entre les deux flottes il y avoit des bancs de sable qui forment un passage étroit, & que les gens du pays disent appar-

midiam Africæ ;) ſatiſque diu inter ipſos eſt exſpectatum, ab utris tranſeundi fieret initium : propterea quod, eo qui intraſſent, & ad explicandam claſſem, & ad receptum ſi durior accidiſſet caſus, impeditiores fore videbantur.

Rhodiis navibus præerat Euphranor, animi magnitudine ac virtute magis cum noſtris hominibus, quam cum Græcis, comparandus. Hic ob notiſſimam ſcientiam atque animi magnitudinem delectus eſt ab Rhodiis, qui imperium claſſis obtineret : qui, ubi Cæſaris animum advertit : Videris mihi, inquit, Cæſar, vereri, ſi hæc vada primus intraveris, ne prius dimicare cogaris, quam reliquam claſſem poſſis explicare : nobis rem committe ; nos prælium ſuſtinebimus, (neque tuum judicium fallemus) dum reliqui ſubſequantur : hos quidem diutius in noſtro conſpectu gloriari, magno nobis & dedecori & dolori eſt. Cæſar illum adhortatus, atque omnibus laudibus proſecutus, dat ſignum pugnæ. Progreſſas ultra vadum IV Rhodias naves circumſiſtunt Alexandrini, atque in eas impetum faciunt. Suſtinent illi, atque arte ſolertiaque ſe explicant : ac tantum doctrina potuit, ut in diſpari numero nulla tranſverſa hoſti objiceretur, nullius remi detergerentur ; ſed ſemper venientibus adverſæ occurrerent. Interim ſunt reliquæ ſubſecutæ : tum neceſſario diſceſſum ab arte eſt, propter anguſtias loci ; atque omne certamen in virtute conſtitit. Neque vero Alexandriæ fuit quiſquam aut noſtrorum, aut oppidanorum, qui aut in opere aut in oppugnatione occupatum animum haberet, quin altiſſima tecta peteret, atque ex omni conſpectu locum ſpectaculo caperet, pre-

tenir à l'Afrique avec la moitié de la ville d'Alexandrie ; chacun attendit assez long-temps à s'engager dans ce défilé, parce que celui qui y entreroit, devoit avoir de la peine à y développer sa flotte, & à faire retraite en cas d'accident.

Les galeres de Rhodes étoient commandées par Euphranor, Officier plus comparable aux Romains qu'aux Grecs en grandeur d'ame & en courage. Les Rhodiens l'avoient mis à la tête de leur flotte, parce que son habileté & sa valeur leur étoient connues. Ce Général s'apercevant de l'embarras de César, » Vous me paroissez, Seigneur, lui dit-il, balancer » à vous embarquer le premier dans ces passages, » dans la crainte d'être obligé de combattre avant » d'avoir pu étendre le reste de votre flotte : don» nez-nous ce soin, nous soutiendrons le combat jus» qu'à ce que le reste soit passé ; & soyez assuré » que nous ne tromperons point votre attente. Il » n'est pas possible de souffrir plus long-temps, qu'à » notre honte l'ennemi ose tenir devant nous. » César, après avoit donné de grands éloges à sa valeur & l'avoit encouragé, donna le signal du combat. Alors Euphranor s'avance avec quatre de ses galeres, qui sont d'abord environnées & attaquées par les ennemis : elles sont fermes ; & par leur adresse & leur intelligence dans la marine, elles se dégagent, & se conduisent si habilement, que quoiqu'en nombre si disproportionné, elles n'exposent jamais le côté, ne perdent jamais leurs rames, & présentent toujours la proue à l'ennemi. Cependant elles sont suivies du reste de la flotte : alors l'espace étant trop étroit pour s'étendre, il fallut nécessairement renoncer à l'art, & tout le succès du combat dépendit de la valeur. Il n'y eut alors ni bourgeois d'Alexandrie, ni soldats de nos troupes, qui n'abandonnassent l'attaque & les travaux, pour monter sur les toîts & sur les lieux les plus élevés, d'où ils pouvoient découvrir ce qui se passoit, chacun faisant des vœux & des

cibusque & votis victoriam suis ab diis immortalibus exposceret.

Minime autem erat par prælii certamen: nostris enim prorsus neque terra neque mari effugium dabatur victis; omniaque victoribus erant futura in incerto: illi, si superassent navibus, omnia tenerent; si inferiores fuissent, reliquam tamen fortunam periclitarentur. Simul illud grave ac miserum videbatur, per paucos de summa rerum ac de salute omnium decertare; quorum si quis aut animo aut virtute cessisset, reliquis etiam esset cavendum, quibus pro se pugnandi facultas non fuisset. Hæc superioribus diebus sæpenumero Cæsar suis exposuerat; ut hoc majori animo contenderent, quod omnium salutem sibi commendatam viderent. Eadem suum quisque contubernalem, amicum, notum prosequens erat obtestatus; ne suam atque omnium falleret opinionem, quorum judicio delectus ad pugnam proficisceretur. Itaque hoc animo est decertatum, ut neque maritimis nauticisque solertia atque ars præsidium ferret, neque numero navium præstantibus multitudo prodesset; neque electi ad virtutem ex tanta multitudine viri, virtuti nostrorum possent adæquari. Capitur hoc prælio quinqueremis una, & biremis cum defensoribus remigibusque; & deprimuntur tres, nostris incolumibus omnibus: reliquæ propinquam fugam ad oppidum capiunt; quas protexerunt ex molibus atque ædificiis imminentibus, & nostros adire propius prohibuerunt.

Hoc ne sibi sæpius accidere posset, omni ratione Cæsar contendendum existimavit, ut insu-

prieres

prieres aux Dieux immortels, afin d'en obtenir la victoire pour son parti.

Au reste le succès du combat n'étoit pas égal. Car si nous étions battus, nous n'avions de retraite, ni sur terre ni sur mer; & la victoire même ne nous assuroit encore de rien : au lieu que s'ils étoient vainqueurs, ils devenoient les maîtres de tout; & qu'en succombant même, ils pouvoient encore tenter la fortune. C'étoit d'ailleurs quelque chose de bien sérieux & de bien triste, de voir une affaire de la derniere conséquence & où il y alloit du salut commun, dépendre du succès d'une poignée de gens, dont aucun ne pouvoit se relâcher & se décourager, sans laisser exposé à la merci de l'ennemi tout le reste de l'armée, qui ne pouvoit pas même tirer l'épée pour sa défense. C'est ce que César avoit souvent représenté à ses troupes les jours précédens, afin de les encourager à faire des efforts d'autant plus grands, qu'ils voyoient entre leurs mains le salut de tous. Chacun en avoit dit autant à son camarade, à son ami, à ses connoissances à leur départ, les conjurant de ne point tromper la bonne opinion que l'on avoit eue d'eux, en les choisissant pour défendre leurs intérêts communs. Aussi se comporterent-ils si vaillamment, que ni l'art & l'adresse des ennemis accoutumés à la mer & à la navigation, ni le nombre de leurs vaisseaux fort supérieur à celui des nôtres, ne leur servit de rien, & que leurs soldats choisis pour leur valeur parmi un si grand nombre d'autres, ne purent égaler le courage des troupes de César. On leur prit une galere à cinq rangs & une à deux rangs, avec tous les soldats & les matelots qui étoient dessus, & trois furent coulés à fond, sans aucune perte de notre part. Les autres vaisseaux s'enfuirent vers la ville; & de la jetée & des maisons, on les défendit si bien qu'il ne nous fut pas possible d'en approcher.

Voulant empêcher que pareille chose ne lui arrivât souvent, César crut devoir mettre tout en œu-

lam, molemque ad insulam pertinentem, in suam redigeret potestatem : perfectis enim magna ex parte munitionibus in oppido, & illam & urbem uno tempore tentari posse confidebat. Quo capto consilio, cohortes decem, & levis armaturæ electos, quos idoneos ex equitibus Gallis arbitrabatur, in navigia minora scaphasque imponit : alteram insulæ partem, distinendæ manus causa, cum constratis navibus aggreditur; præmiis magnis propositis, qui primus insulam cepisset. At primo impetum nostrorum pariter sustinuerunt : uno enim tempore & ex tectis ædificiorum propugnabant, & littora armati defendebant; quo, propter asperitatem loci, non facilis nostris aditus dabatur : & scaphis navibusque longis quinque mobiliter & scienter angustias loci tuebantur. Sed ubi, locis primum cognitis vadisque pertentatis, pauci nostri in littore constiterunt; atque hos sunt alii subsecuti; constanterque in eos, qui in littore æquo institerant, impetum fecerunt; omnes Pharitæ terga verterunt. His pulsis, custodia portus relicta, ad littora & vicum applicaverunt, seque ex navibus ad tuenda ædificia ejecerunt.

Neque vero diutius ipsi ea munitione se continere potuerunt; etsi erat non dissimile, atque Alexandriæ, genus ædificiorum; (ut minora majoribus conferantur;) turresque editæ & conjunctæ muri locum obtinebant : neque nostri aut scalis, aut cratibus, aut reliquis rebus parati venerant ad oppugnandum; sed terror hominibus mentem consiliumque eripit, & membra debilitat : ut tunc accidit. Qui se in æquo loco ac plano pares esse confidebant, iidem perterriti fuga suorum &

vre pour se rendre maître de l'île & de la jetée qui y conduisoit; & comme ses fortifications étoient presque achevées, il s'imagina qu'il seroit en état d'attaquer l'île & la ville en même temps. Cette résolution prise, il mit sur des barques & des chaloupes dix cohortes, l'élite de son Infanterie légere, & ceux des Cavaliers Gaulois qu'il jugea les plus propres à l'exécution de son dessein; & les envoya contre l'île, tandis que pour faire diversion, il la fit attaquer d'un autre côté par ses galeres, promettant de grandes récompenses à celui qui s'en rendroit maître le premier. D'abord les habitants soutinrent notre attaque avec beaucoup de courage: car ils combattoient en même temps de dessus le toît de leurs maisons & sur le rivage, dont nos gens avoient de la peine à approcher, parce que la côte étoit roide & escarpée; outre que les Alexandrins avoient cinq galeres & plusieus chaloupes, dont ils se servoient avec beaucoup d'adresse & d'activité pour défendre l'entrée qui étoit étroite. Mais lorsqu'après avoir reconnu les lieux & sondé les gués, quelques-uns des nôtres eurent gâgné le rivage, & eurent été suivis par d'autres, & que tous ensemble ils eurent chargé avec courage ceux des ennemis qui défendoient la côte, tous aussi-tôt tournerent le dos, abandonnerent la garde du port, allerent échouer sur le rivage & contre les murs du bourg, & sortirent de leurs vaisseaux pour défendre leurs maisons.

Mais ils ne purent tenir long-temps dans leurs fortifications, quoique, toute proportion gardée, leurs maisons fussent faites à peu près comme celles d'Alexandrie, que leurs hautes tours qui se touchoient, pussent leur tenir lieu de rempart; & que nos gens n'eussent ni échelles, ni mantelets, ni rien de tout ce qui étoit nécessaire pour un assaut. Mais la peur ôte les forces & le jugement; comme il arriva alors. Car ces mêmes hommes qui dans un terrein égal & uni avoient eu l'assurance de se mesurer avec nous,

cæde paucorum, triginta pedum altitudine in ædificiis consistere ausi non sunt; seque per molem in mare præcipitaverunt, & DCCC passuum intervallo ad oppidum enataverunt. Multi tamen ex iis capti interfectique sunt: sed numerus captivorum omnino fuit DC.

Cæsar, præda militibus concessa, ædificia diripi jussit; castellumque ad pontem, qui propior erat Pharo, communivit; atque ibi præsidium posuit. Hunc fuga Pharitæ reliquerant; fortiorem illum propioremque oppido, Alexandrini tuebantur: sed eum postero die simili ratione aggreditur, quod, his obtentis duobus, omnem navigiorum excursum & repentina latrocinia sublatum iri videbatur. Jamque eos, qui præsidio eum locum tenebant, tormentis e navibus sagittisque depulerat, atque in oppidum redegerat; & cohortium trium instar in terram exposuerat; (non enim plures consistere angustiæ loci patiebantur:) reliquæ copiæ in navibus stationem obtinebant. Quo facto, imperat pontem adversus hostem prævallari; &, qua exitus navibus erat, fornice exstructo, quo pons sustinebatur, lapidibus oppleri atque obstrui: quorum altero opere effecto, nulla omnino scapha egredi posset; altero instituto, omnes Alexandrinorum copiæ ex oppido se ejecere, & contra munitiones pontis latiore loco constiterunt; eodemque tempore, quæ consueverant navigia per pontes ad incendia onerariarum emittere, ad molem constituerunt. Pugnabatur a nostris ex ponte, ex mole; ab illis, ex area quæ erat adversus pontem, & ex navibus contra molem.

consternés de la fuite de leurs gens & de la mort de quelques-uns, n'oserent nous attendre dans des maisons hautes de trente pieds ; & du haut de la digue ils se précipiterent dans la mer, & gâgnerent à la nage la ville qui étoit éloignée de-là de huit cents pas. Cependant nous en tuâmes plusieurs, & nous en fîmes six cents prisonniers.

César donna le butin à ses soldats ; abandonna les maisons au pillage, fit fortifier le château bâti au bout du pont le plus voisin du Phare, que l'ennemi avoit abandonné en fuyant, & y mit garnison. Il y en avoit un autre beaucoup plus fort & plus proche de la ville, qui étoit défendu par les Alexandrins ; mais César le fit attaquer de même le lendemain, comptant que quand il seroit maître de ces deux postes, il arrêteroit les courses des ennemis, & empêcheroit leurs brigandages. Déja de dessus ses vaisseaux il avoit chassé à coups de traits & de dards lancés de ses machines ceux qui le gardoient, les avoit obligés de se retirer dans la ville, & avoit mis à terre à peu près trois cohortes, parce que le lieu étoit trop étroit pour en contenir davantage ; le reste de ses troupes étoit dans ses vaisseaux pour les soutenir. Il fit ensuite fortifier le pont du côté de l'ennemi, & ordonna de remplir & de boucher avec des pierres l'arche du pont par où passoient les vaisseaux. Ce dernier ouvrage étant fini, aucune chaloupe ne pouvoit sortir du port ; à l'égard du premier, à peine l'eut-on commencé, que toutes les troupes ennemies sortirent en foule de la ville, & vinrent se ranger en bataille dans une grande place qui étoit à la tête du retranchement du pont : en même temps les vaisseaux qu'ils avoient coutume de faire sortir par les deux ponts pour mettre le feu à nos vaisseaux de charge, trouvant ces passages fermés, s'arrêterent au pied de la digue. Ainsi nos gens combattoient de dessus le pont, & de la digue, & l'ennemi de la place qui étoit à la tête du pont, & de ses vaisseaux placés au pied de la digue.

In his rebus occupato Cæsare, militesque hortante, remigum magnus numerus, & classiariorum, ex longis navibus nostris in molem se ejecit: pars eorum studio spectandi ferebatur, pars etiam cupiditate pugnandi. Hi primum navigia hostium lapidibus ac fundis a mole repellebant, ac multum proficere multitudine telorum videbantur: sed postquam ultra eum locum, ab latere eorum aperto, ausi sunt egredi ex navibus Alexandrini pauci; ut sine signis certisque ordinibus, sine ratione prodierant, sic temere in naves refugere cœperunt. Quorum fuga incitati Alexandrini, ex navibus egrediebantur, nostrosque acrius perturbatos insequebantur. Simul qui in navibus longis remanserant, scalas rapere, navesque a terra repellere, properabant; ne hostes navibus potirentur. Quibus omnibus rebus perturbati milites nostri cohortium trium, quæ in ponte ac prima mole constiterant, cum post se clamorem exaudirent, fugam suorum viderent, magnam vim telorum adversi sustinerent; veriti ne ab tergo circumvenirentur, & discessu navium omnino reditu intercluderentur, munitionem in pontem institutam reliquerunt, & magno cursu incitati ad naves contenderunt: quorum pars, proximas nacta naves, multitudine hominum atque onere depressa est; pars resistens, & dubitans quid esset capiendum consilii, ab Alexandrinis interfecta est: nonnulli feliciore exitu expeditas ad anchoram naves consecuti, incolumes discesserunt: pauci, allevati scutis, & animo ad conandum nixi, ad proxima navigia adnatarunt.

Cæsar, quoad potuit, cohortando suos ad pontem & munitiones contendere, eodem in periculo versatus est. Postquam universos cedere animad-

Pendant que César, attentif à ce qui se passoit, exhortoit ses troupes, un grand nombre de rameurs & de matelots sortirent de nos vaisseaux & se jetèrent sur la digue, les uns par curiosité, les autres par envie d'avoir part au combat. D'abord ils obligerent les vaisseaux ennemis à coups de pierres & de frondes à s'éloigner de la digue : il sembloit même que leurs traits produisoient beaucoup d'effet ; mais peu de temps après ayant été pris en flanc par quelques Alexandrins qui avoient osé sortir de leurs vaisseaux, ils regâgnerent promptement les leurs d'où ils étoient sortis en confusion & sans aucun ordre. Les Alexandrins encouragés par leur fuite, sortoient tous de leurs vaisseaux & les serroient plus vivement. En même temps ceux qui étoient restés sur nos galeres retirerent les échelles, & gâgnerent le large au plus vite, de peur de tomber au pouvoir des ennemis. Nos trois cohortes qui étoient à la tête de la digue & sur le pont, étonnés de ce désordre, entendant derriere elles de grands cris, voyant la fuite de nos gens, & étant d'ailleurs accablées d'une grêle de traits, craignirent d'être enveloppées, & de ne pouvoir se retirer, si nos vaisseaux s'éloignoient : elles abandonnerent donc l'ouvrage qu'elles avoient commencé à la tête du pont, & coururent de toutes leurs forces vers notre flotte. Les uns ayant gâgné les vaisseaux les plus proches, s'y jeterent en si grand nombre qu'ils les firent couler bas ; les autres qui tenoient bon dans l'incertitude du parti qu'ils devoient prendre, furent taillés en piéces : quelques-uns plus heureux ayant gâgné les vaisseaux qui étoient à l'ancre, se jeterent dedans, & se sauverent : d'autres en petit nombre, résolus de tout risquer pour éviter le péril, gâgnèrent à la nage les vaisseaux voisins, en se soulevant sur leurs boucliers.

César en faisant tout son possible par ses exhortations pour engager les troupes à tenir ferme sur le pont & au retranchement, courut le même danger ;

vertit, in suum navigium se recepit: quo multitudo hominum insecuta cum irrumperet, neque administrandi, neque repellendi a terra facultas daretur; fore, quod accidit, suspicatus, sese ex navigio ejecit, atque ad eas, quæ longius constiterant, naves adnatavit: hinc suis laborantibus subsidio scaphas mittens nonnullos conservavit. Navigium quidem ejus, multitudine depressum militum, una cum hominibus interiit. Hoc prælio desiderati sunt ex numero legionariorum militum circiter quadringenti, & paulo ultra eum numerum classiarii & remiges. Alexandrini eo loco castellum magnis munitionibus multisque tormentis confirmaverunt; atque, egestis ex mari lapidibus, libere sunt usi postea ad mittenda navigia.

Hoc detrimento milites nostri tantum abfuerunt ut perturbarentur, ut incensi potius atque incitati magnas accessiones fecerint in operibus hostium expugnandis; in præliisque quotidianis, quandocumque sors obtulerat, procurrentibus & erumpentibus Alexandrinis *** manum comprehendi multum operibus, & ardentibus studiis militum; nec divulgata Cæsaris cohortatio subsequi legionum aut laborem, aut pugnandi poterat cupiditatem: ut magis deterrendi & continendi a periculosissimis essent dimicationibus, quam incitandi ad pugnandum.

Alexandrini, cum Romanos & secundis rebus confirmari & adversis incitari viderent; neque ullum belli tertium casum nossent, quo possent esse firmiores; (ut conjectura consequi possumus,) aut admoniti a regis amicis, qui in Cæsaris erant præsidiis, aut suo priore consilio, per occultos

mais lorſqu'il les vit tous prendre la fuite, il ſe retira ſur ſa galere, où tant de monde le ſuivit, qu'il étoit impoſſible & de manœuvrer, & de l'éloigner de terre; en ſorte que prévoyant ce qui arriva, il ſe jeta dans la mer, & gâgna à la nage les galeres qui étoient plus éloignées. De-là il envoya des chaloupes au ſecours des ſiens, & en ſauva quelques-uns. A l'égard de ſa galere, elle coula à fond par trop de charge, avec tous ceux qui étoient deſſus. Nous perdîmes en cette occaſion environ quatre cents ſoldats Légionnaires, & un peu plus de rameurs & de matelots. Ceux d'Alexandrie ajouterent auſſi-tot après pluſieurs nouveaux ouvrages au Fort, qu'ils garnirent de quantité de machines, nétoyerent l'arche des pierres dont nous l'avions bouchée, & en rendirent le paſſage libre comme il l'étoit auparavant.

Nos gens loin d'être découragés par cette diſgrâce, n'en furent que plus ardens & plus animés, repouſſant avec plus de vivacité que jamais les Alexandrins toutes les fois qu'ils vouloient faire quelque ſortie, ſe rendant maîtres de leurs fortifications, & les fatiguant par des attaques continuelles. *** L'ardeur avec laquelle ils s'expoſoient aux plus grands travaux, & l'envie dont ils brûloient d'en venir aux mains, étoient telles, que Céſar n'auroit jamais penſé à vouloir tant exiger d'eux lorſqu'il les harangua après ce mauvais ſuccès, & que bien loin d'être obligé de les animer au combat, il falloit les retenir, pour les empêcher de s'expoſer aux actions les plus périlleuſes.

Les Alexandrins conſidérant que la proſpérité ſoutenoit le courage des Romains, & que l'adverſité ne faiſoit que le ranimer, jugerent qu'ils ne pouroient jamais combattre avec plus de fermeté qu'ils n'avoient fait en ces deux occaſions; ainſi agiſſant, comme nous pouvons le conjecturer, ou par le Conſeil des Miniſtres du Roi qui étoient auprès de Céſar; ou avec la permiſſion de leur Prince à qui ils avoient com-

nuncios regi probato ; legatos ad Cæsarem miserunt, ut dimitteret regem, transireque ad suos pateretur : paratam enim omnem multitudinem esse, confectam tædio puellæ, fiduciario regno, dominatione crudelissima Ganymedis, facere id, quod rex imperasset : quo si auctore in Cæsaris fidem amicitiamque venturi essent, nullius periculi timorem multitudini fore impedimento, quo minus se dederent.

Cæsar, fallacem gentem, semperque alia cogitantem, alia simulantem bene cognitam habebat ; tamen petentibus dare veniam utile esse statuit : quod, si quo pacto sentirent ea, quæ postularent, mansurum in fide dimissum regem credebat ; sin, id quod magis illorum naturæ conveniebat ; ducem ad bellum gerendum regem habere vellent, splendidius atque honestius sese contra regem, quam contra convenarum ac fugitivorum manum, bellum esse gesturum. Itaque regem cohortatus, ut consuleret regno paterno ; parceret præclarissimæ patriæ, quæ turpissimis incendiis & ruinis esset deformata ; cives suos primum ad sanitatem revocaret, deinde conservaret ; fidem populo Romano sibique præstaret, cum ipse tantum ei crederet, ut ad hostes armatos eum mitteret ; dextra dextram tenens, dimittere cœpit adulta jam ætate puerum. At regis animus disciplinis fallacissimis eruditus, ne a gentis suæ moribus degeneraret, flens, orare contra Cæsarem cœpit, ne se dimitteret : non enim regnum ipsum sibi conspectu Cæsaris esse jucundius. Compressis pueri lacrymis, Cæsar ipse commotus,

marqué leur résolution par des envoyés secrets, ils députerent vers César, pour lui demander de laisser aller le Roi, & de le rendre à ses sujets, lui représentant que toute la nation lasse du gouvernement d'une fille qui n'avoit qu'une autorité précaire, & de la domination tyrannique de Ganimède, étoit disposée à faire tout ce que son Prince lui ordonneroit, & que s'il leur conseilloit de se soumettre à César, la peur d'aucun danger ne feroit capable de les empêcher de le faire.

Quoique César connût cette nation pour fausse & perfide, qui disoit toujours le contraire de ce qu'elle pensoit, il crut cependant qu'il étoit à propos de consentir à ce qu'elle désiroit, dans l'idée que s'ils pensoient véritablement ce qu'il disoient, le Prince après son départ les contiendroit dans la fidélité qu'il souhaitoit d'eux; & que si au contraire ils ne demandoient leur Roi que pour le mettre à leur tête dans cette guerre, il y auroit pour lui plus de gloire & d'honneur d'avoir affaire à un Monarque, qu'à une troupe de fugitifs & de gens ramassés. Ainsi après avoir exhorté Ptolémée à ménager les intérêts d'un trône que son pere lui avoit laissé, à veiller à la conservation d'un Royaume si célebre, devenu en proie aux incendies & aux ravages, à ramener d'abord les esprits de ses sujets à la raison, ensuite à les entretenir dans des sentimens raisonnables; enfin à être toujours fidele au peuple Romain, & à lui, qui vouloit bien lui donner la plus grande marque de confiance qu'il pût en attendre, puisqu'il l'envoyoit pour Chef à ses ennemis, tenant la main du jeune Roi qui étoit déja grand, il prit congé de lui. De son côté, ce Prince dissimulé & savant dans l'art de feindre, pour ne point dégénérer du caractere de sa nation, pria César en pleurant de ne point le congédier, lui protestant qu'il lui étoit plus doux de jouir de sa présence que de régner. César ému & touché lui-même, appaisa les larmes de ce jeune Prince,

celeriter, si illa sentiret, fore eum secum affirmans, ad suos dimisit. Ille, ut ex carceribus in liberum cursum emissus, adeo contra Cæsarem acriter bellum gerere cœpit, ut lacrimas, quas in colloquio projecerat, gaudio videretur profudisse. Accidisse hoc complures Cæsaris legati, amici, centuriones militesque lætabantur; quod nimia bonitas ejus fallaciis pueri elusa esset: quasi vero id Cæsar, bonitate tantum adductus, ac non prudentissimo consilio fecisset.

Cum, duce assumto, Alexandrini nihilo se firmiores factos aut languidiores Romanos animadverterent; eludentibusque militibus regis ætatem atque infirmitatem, magnum dolorem acciperent; neque se quidquam proficere viderent: rumoresque existerent, magna Cæsari præsidia, terrestri itinere, Ciliciaque adduci, quod nondum Cæsari auditum erat; interea commeatum, qui nostris mari supportabatur, intercipere statuerunt: itaque expeditis navigiis, locis idoneis ad Canopum in statione dispositis navibus, insidiabantur nostris commeatibus. Quod ubi Cæsari nunciatum est, classem jubet expediri atque instrui. Præficit huic Tiberium Neronem. Proficiscuntur in ea classe Rhodiæ naves; atque in his Euphranor, sine quo nulla unquam dimicatio maritima, nulla etiam parum feliciter confecta erat. At fortuna, quæ plerumque eos, quos plurimis beneficiis ornavit, ad duriorem casum reservat; superiorum temporum dissimilis, Euphranorem prosequebatur: nam, cum ad Canopum ventum esset instructaque utrimque classis

l'assura que s'il persistoit dans ces sentimens, ils seroient bien-tôt réunis, & le laissa aller. Mais ce Prince semblable à une bête farouche échapée de sa prison, ne fut pas plutôt hors de sa présence, qu'il lui déclara la guerre la plus mortelle; en sorte que l'on ne pouvoit douter que les pleurs qu'il avoit versés dans ce dernier entretien, ne fussent en effet dés larmes de joie. Plusieurs des Lieutenans Généraux de César, de ses amis, de ses centurions & de ses soldats ne furent pas fâchés de voir que par sa trop grande bonté il eût été la dupe d'un enfant; comme si dans cette occasion il eût agi par pure bonté & qu'il n'eût pas eu des vues pleines de prudence.

Quand les Alexandrins virent que quoiqu'ils se fussent donné un Chef, ils n'en étoient ni devenus plus forts, ni les Romains plus foibles; que les troupes méprisoient la jeunesse & la foiblesse de leur Prince; & que leurs affaires n'en étoient pas en meilleur état; ils en furent fort affligés, d'autant plus que le bruit couroit qu'il venoit par terre de grands secours à César, tant de la Syrie que de la Cilicie; ce dont lui-même n'étoit pas encore informé. En attendant, ils formerent le dessein d'enlever les convois qui nous venoient par mer. Pour cet effet ils firent partir leurs galeres, & mirent plusieurs vaisseaux légers en embuscade vers Canope dans les endroits qu'ils jugerent convenables, pour tâcher de surprendre ceux qui nous apportoient des vivres. César en ayant eu avis, fit aussi-tôt mettre sa flotte en mer sous la conduite de Tibérius Néron. Elle fut accompagnée des vaisseaux de Rhodes commandés par Euphranor, sans lequel il ne s'étoit donné jusques-là aucun combat sur mer; & tous avoient eu un heureux succès. Mais la fortune qui réserve ordinairement les plus grandes disgrâces à ceux qu'elle a le plus favorisés, avoit changé pour Euphranor, & lui étoit devenue contraire. Car lorsque nous fûmes arrivés à Canope, & que les deux flottes en furent venues aux mains,

conflixisset, & sua consuetudine Euphranor primus prælium commisisset, & ille triremem hostium perforasset ac demersisset; proximam longius insecutus, parum celeriter insequentibus reliquis, circumventus ab Alexandrinis est: cui subsidium nemo tulit; sive quod in ipso satis præsidii, pro virtute ac felicitate ejus, putarent esse; sive quod ipsi sibi timebant. Itaque unus ex omnibus eo prælio bene rem gessit, solus cum sua quadriremi victrice periit.

Sub idem tempus Mithridates Pergamenus, magnæ nobilitatis domi, scientiæque in bello & virtutis, fidei dignitatisque in amicitia Cæsaris, missus in Syriam Ciliciamque initio belli Alexandrini, ad auxilia accersenda; magnas copias, celeriter & propensissima civitatum voluntate & sua diligentia confecerat, itinere pedestri, quo conjungitur Ægyptus Syriæ, Pelusium adduxit: idque oppidum firmo præsidio occupatum ab Achilla propter opportunitatem loci, (namque tota Ægyptus maritimo accessu Pharo, pedestri Pelusio, velut claustris, munita existimatur) repente magnis circumdatum copiis, multiplici præsidio pertinaciter propugnantibus, & copiarum magnitudine, quas integras vulneratis defessisque subjiciebat, & perseverantia constantiaque oppugnandi, quo die est aggressus, in suam redegit potestatem, præsidiumque ibi suum collocavit. Inde re bene gesta, Alexandriam ad Cæsarem contendit; omnesque eas regiones, per quas iter faciebat, auctoritate ea, quæ plerumque adest victori, pacaverat, atque in amicitiam Cæsaris redegerat.

Euphranor qui à son ordinaire avoit été le premier à entrer en action, ayant percé & coulé à fond une galere ennemie à trois rangs, en poursuivit un peu trop loin une autre qui étoit tout proche ; mais n'ayant pas été promptement souteau par le reste de la flotte, il fut enveloppé par les ennemis : personne ne vint à son secours, soit que l'on eût trop de confiance en son courage & en son bonheur, soit que chacun craignît pour soi. Ainsi comme il fut le seul qui se distinguât dans ce combat, il fut aussi le seul qui y périt avec sa galere victorieuse.

Vers ce même temps Mithridates de Pergame, homme des plus distingués de son pays, fort brave & d'une grande capacité dans la guerre, estimé & chéri pour sa fidélité de César qui dès le commencement de la guerre d'Alexandrie l'avoit envoyé en Syrie & en Cilicie afin de lui en amener des secours, arriva par terre avec des troupes nombreuses, que sa diligence & l'affection des peuples de ces deux Provinces lui avoit fait assembler en peu de tems. Il les conduisit d'abord à Péluse, ville qui joint l'Egypte à la Syrie. Achillas qui connoissoit l'avantage de cette place, y avoir mis une forte garnison. Car on ne peut entrer en Egypte du côté de la mer que par le Phare, & du côté de la terre que par Péluse ; en sorte que ces deux postes sont comme les deux clefs de ce Royaume. Mithridates étant donc arrivé devant cette ville, la fit environner & attaquer aussitôt ; & malgré la vigoureuse résistance de ceux qui la défendoient, profitant du grand nombre de troupes qu'il avoit, & ayant soin d'en envoyer toujours de fraîches pour relever celles qui étoient fatiguées & blessées, par sa fermeté & sa persévérance il l'emporta le même jour qu'il l'avoit attaquée, & y mit garnison. Après cet heureux succès, il marcha vers Alexandrie pour joindre César ; & accompagné dans sa route de l'autorité que la victoire donne presque toujours, il pacifia toutes les provinces par où il passa, & les attira au parti de César.

Locus est fere regionum illarum nobilissimus, non ita longe ab Alexandria, qui nominatur Delta; quod nomen a similitudine litteræ cepit: nam pars quædam fluminis Nili, mire derivata inter se duobus itineribus, paulatim medium inter se spatium relinquens, diversissimo ad littus intervallo mari conjungitur. Cui loco cum appropinquare Mithridaten Rex cognovisset, & transeundum ei flumen sciret; magnas adversus eum copias misit, quibus vel superari delerique Mithridaten, vel sine dubio retineri posse, credebat: quemadmodum autem optabat eum vinci; sic satis habebat, interclusum a Cæsare, a se retineri. Quæ primæ copiæ flumen a Delta transire, & Mithridati occurrere potuerunt, prælium commiserunt; festinantes præripere subsequentibus victoriæ societatem; quorum impetum Mithridates magna cum prudentia, consuetudine nostra castris vallatis, sustinuit: cum vero incaute atque insolenter succedere eos munitionibus videret; eruptione undique facta, magnum numerum eorum interfecit. Quod nisi locorum notitia reliqui se texissent, partimque in naves, quibus flumen transierant, recepissent; funditus deleti essent: qui ut paululum ab illo timore se recrearunt, adjunctis iis qui subsequebantur, rursus Mithridaten oppugnare cœperunt.

Mittitur a Mithridate nuncius Cæsari, qui rem gestam perferret. Cognoscit ex suis eadem hæc accidisse Rex. Ita pene sub idem tempus, & rex ad opprimendum Mithridaten proficiscitur, & Cæsar ad recipiendum. Celeriore fluminis Nili navigatione rex est usus; in qua magnam & paratam classem habebat. Cæsar eodem itinere uti noluit, ne navibus in flumine dimicaret: sed, circumvectus eo mari, quod Africæ partis esse

A peu de diſtance d'Alexandrie eſt un canton des plus célébres de l'Egypte, appelé le Delta, nom qu'il a pris de ſa reſſemblance avec la lettre Grecque qui le porte. Car le Nil ſe partageant en deux bras, laiſſe entre eux un eſpace qui croît peu-à-peu; & ces bras vont ſe rendre à la mer en deux endroits très-éloignés l'un de l'autre. Ptolémée ayant appris que Mithridates approchoit du Delta, & ſachant qu'il avoit le fleuve à paſſer, y envoya un gros corps de troupes, qu'il croyoit capable de défaire & de tailler en pieces Mithridates, ou du moins de l'arrêter. Or, quoiqu'il ſouhaitât de le vaincre, il lui ſuffiſoit de l'empêcher de joindre Céſar. Les premieres troupes qui purent paſſer le fleuve & aller à la rencontre de Mithridates, ſe hâterent de l'attaquer, afin d'ôter à ceux qui les ſuivoient l'honneur de partager la victoire avec elles. Mithridates qui avoit eu la ſage précaution de ſe retrancher ſelon notre coutume, les reçut courageuſement: enſuite les voyant approcher en deſordre & ſans précaution de ſes retranchemens, il fit de tous côtés une ſortie ſur elles, & en tua une grande partie; & ſi la connoiſſance des lieux, ou les vaiſſeaux ſur leſquels ils avoient traverſé le fleuve n'euſſent mis à couvert les autres, ils auroient tous été défaits. Cependant après être un peu revenus de leur frayeur, ils ſe joignirent à ceux qui les ſuivoient, & revinrent à la charge contre Mithridates.

Ce Prince envoya avertir Céſar de ce qui s'étoit paſſé; & Ptolémée de ſon côté en fut inſtruit par ſes gens. Ainſi ils partirent tous deux preſque en même temps, le Roi pour accabler Mithridates, Céſar pour le joindre. Le Roi abrégea ſon chemin en s'embarquant ſur le Nil, où il avoit une groſſe flotte toute prête. Céſar ne voulut pas prendre la même route, de peur d'être obligé de combatre ſur le fleuve; mais prenant un détour par mer le long de cette côte qu'on dit faire partie de l'Afrique, com-

dicitur, ficuti fupra demonftravimus, prius tamen regis copiis occurrit, quam is Mithridaten aggredi poffet; eumque ad fe victorem incolumi exercitu recepit. Confederat cum copiis rex loco natura munito, quod erat ipfe excelfior, planitie ex omnibus partibus fubjecta: tribus autem ex lateribus variis genere munitionibus tegebatur. Unum latus erat adjectum flumini Nilo; alterum editiffimo loco ductum, ut partem caftrorum obtineret; tertium palude cingebatur.

Inter caftra Regis & Cæfaris iter, flumen intercedebat anguftum, altiffimis ripis, quod in Nilum influebat: aberat autem ab Regis caftris millia paffuum circiter feptem. Rex, cum hoc itinere venire Cæfarem comperiffet, equitatum omnem expeditofque delectos pedites ad id flumen mifit, qui tranfitu Cæfarem prohiberent, & eminus ex ripis prælium impar inirent; nullum enim proceffum virtus habebat, aut periculum ignavia fubibat: quæ res incendit dolore milites equitefque noftros, quod tam diu pari prælio cum Alexandrinis certaretur. Itaque eodem tempore equites Germani difperfi vada fluminis quærentes, partim demiffioribus ripis flumen tranfnarunt; & legionarii, magnis arboribus excifis, quæ longitudine utramque ripam contingerent, projectis, repentinoque aggere injecto, flumen tranfierunt, quorum impetum adeo pertimuerunt hoftes, ut in fuga fpem falutis collocarent. Sed id fruftra: namque ex ea fuga pauci ad regem refugerunt, pene omni reliqua multitudine interfecta.

Cæfar, re præclariffime gefta, cum fubitum adventum fuum judicaret magnum terrorem Alexandrinis injecturum, protinus victor ad regis caftra

nous l'avons remarqué plus haut, il parut à la vue des troupes de Ptolémée, avant qu'elles eussent pu attaquer Mithridates, & fit jonction avec lui sans recevoir aucun échec. Le Roi avoit établi son camp sur une hauteur naturellement fortifiée, qui commandoit toute la plaine d'alentour. Elle étoit couverte de trois côtés par différentes sortes de défenses; l'un étoit appuyé au Nil; l'autre occupoit toute la hauteur, & formoit la plus grande partie du camp; le troisieme étoit bordé d'un marais.

Entre le camp & le chemin que tenoit César; couloit une petite riviere dont les bords étoient fort hauts, & qui se déchargeoit dans le Nil; cette riviere étoit environ à deux lieues du camp de Ptolémée. Ce Prince ayant appris que César venoit par ce chemin, commanda toute sa Cavalerie & sa meilleure Infanterie pour empêcher le passage de cette riviere à nos troupes, & pour les attaquer avec avantage d'un bord à l'autre; situation qui ne donnoit point d'exercice au courage, & où la lâcheté ne couroit aucun risque. Nos soldats, tant Cavalerie qu'Infanterie, voyoient avec impatience que les Alexandrins osassent tenir si long-temps devant eux. Alors la Cavalerie Allemande s'étant dispersée pour chercher quelque gué, & trouvant des endroits où les bords étoient moins escarpés, passa par-là : en même temps les Légionnaires ayant abattu & jeté sur la riviere de grands arbres qui touchoient aux deux bords, les couvrirent du premier gazon qu'ils trouverent, & passerent dessus; les ennemis, appréhenderent si fort leur attaque, qu'ils chercherent leur salut dans la fuite. Mais ce fut inutilement : car peu des fuyards purent gâgner le camp du Roi, & le plus grand nombre fut passé au fil de l'épée.

Après un succès si heureux, César ne doutant point que son arrivée imprévue ne répandît la terreur parmi les ennemis, marcha du même pas au camp du Roi

pertendit. Hæc cum & opere magno vallata, & loci natura munita adverteret; confertamque armatorum multitudinem collocatam in vallo videret; lassos itinere ac præliando milites ad oppugnanda castra succedere noluit: itaque, non magno intervallo relicto ab hoste, castra posuit. Postero die castellum, quod rex in proximo vico non longe a suis castris muniverat, brachiisque cum opere castrorum conjunxerat, vici obtinendi causa, Cæsar aggressus omnibus copiis, expugnat: non quod id minori numero militum consequi difficile factu putaret, sed ut ab ea victoria, perterritis Alexandrinis, protinus castra regis oppugnaret. Itaque eo cursu, quo refugientes Alexandrinos ex castello in castra sunt milites insecuti, munitionibus successerunt; acerrimeque eminus præliari cœperunt. Duabus ex partibus aditus oppugnationis nostris dabatur; una, quam liberum accessum habere demonstravi; altera, quæ mediocre intervallum inter castra & flumen Nilum habebat. Maxima electissima Alexandrinorum multitudo defendebat eam partem, quæ facillimum aditum habebat: plurimum autem proficiebant hostes in repellendis vulnerandisque nostris, qui in regione fluminis Nili propugnabant: diversis enim telis nostri figebantur; adversi, ex vallo castrorum; adversi, ex flumine, in quo multæ naves instructæ funditoribus & sagittariis, nostros impugnabant.

Cæsar, cum videret milites acrius præliari non posse, nec tamen multum profici propter locorum difficultatem; cumque animum adverteret, excelsissimum locum castrorum relictum esse ab Alexandrinis; quod & per se munitus esset; & studio partim pugnandi, partim spectandi, decucurrissent in eum locum in quo pugnabatur: cohortes illo

our l'attaquer. Mais voyant qu'il étoit bien fortifié, itué dans un poſte avantageux, & défendu par de nombreuſes troupes qui en bordoient les retranchemens, l ne voulut pas expoſer à cette attaque ſon armée atiguée de la marche & du combat: il campa donc peu de diſtance des ennemis. Le lendemain il fit ittaquer par toutes ſes troupes un Fort conſtruit dans in village voiſin du camp du Roi, d'où les ennemis ivoient tiré une ligne de communication avec ce Fort, afin d'être les maîtres de ce village; & il l'emporta. Ce n'eſt pas qu'il ne crût pouvoir ſe rendre maître de ce Fort avec bien moins de monde; mais ſon deſſein étoit, après avoir effrayé les Alexandrins par ce ſuccès, de marcher tout de ſuite au camp du Roi. En effet nos gens pourſuivant les Alexandrins qui fuyoient du Fort pour gâgner le camp, arriverent aux retranchemens, & les attaquerent d'abord de loin avec beaucoup de vivacité. Ils n'en pouvoient approcher que par deux endroits, l'un par la plaine, que nous avons dit être aiſé; l'autre par un médiocre eſpace qu'il y avoit entre le camp & le Nil. Les plus nombreuſes & les meilleures troupes des ennemis défendoient la partie dont l'abord étoit aiſé; & du côté du Nil, il leur étoit facile de repouſſer nos gens & de les couvrir de bleſſures, puiſqu'ils les accabloient de front d'une grêle de traits, & des retranchemens, & du fleuve, où ils avoient pluſieurs vaiſſeaux chargés de frondeurs & d'archers.

Céſar voyant que ſes troupes ne pouvoient combattre avec plus d'ardeur, & qu'elles faiſoient pourtant peu de progrès à cauſe du déſavantage du terrein; s'étant en même temps apperçu que le côté du camp ennemi qui donnoit ſur le haut de la montagne étoit dégarni de troupes, tant parce qu'il ſe défendoit aſſez de lui-même, que parce que les uns par curioſité, les autres par le déſir de combattre, l'avoient abandonné pour courir au lieu où l'action ſe paſſoit, ordonna à quelques cohortes de faire le tour

circuire castra, & summum locum aggredi, jussit; hisque Carsulenum præfecit, & animi magnitudine, & rei militaris scientia, virum præstantem. Quo ut ventum est, paucis defendentibus munitionem, nostris contra militibus acerrime pugnantibus, diverso clamore & prælio perterriti Alexandrini, trepidantes in omnes partes discurrere cœperunt: quorum perturbatione, nostrorum animi adeo sunt incitati, ut pene eodem tempore ex omnibus partibus, primi tamen editissimum locum castrorum caperent; ex quo decurrentes, magnam multitudinem hostium in castris interfecerunt. Quod periculum plerique Alexandrini fugientes, se de vallo præcipitaverunt in eam partem, quæ flumini erat adjuncta. Horum primis in ipsa fossa munitionis magna ruina oppressis, ceteri faciliorem fugam habuerunt. Constat fugisse ex castris Regem ipsum, receptumque in navem, &, multitudine eorum, qui ad proximas naves adnatabant, demerso navigio, perisse.

Re felicissime celerrimeque gesta, Cæsar magnæ victoriæ fiducia, proximo terrestri itinere Alexandriam cum equitibus contendit; atque ea parte oppidi victor introiit, quæ præsidio hostium tenebatur. Neque eum consilium suum fefellit, quia hostes, eo prælio audito, nihil jam de bello essent cogitaturi. Dignum adveniens fructum virtutis & animi magnitudinis tulit: omnis enim multitudo oppidanorum, armis projectis, munitionibusque suis relictis, veste ea sumpta, qua supplices dominantes deprecari consueverunt, sacrisque omnibus prolatis, quorum religione precari offensos iratosque animos regum erant soliti; advenienti Cæsari occurrerunt, seque ei dediderunt. Cæsar in fidem receptos consolatus, per hostium munitiones in suam partem oppidi magna gratulatione ve-

du camp par ce côté-là, & de gâgner cette hauteur ; il mit à leur tête Carfulenus, brave Officier, consommé dans l'art militaire. Quand ils y furent arrivés, comme ils trouverent peu de résistance, & qu'au contraire leur attaque fut très-vive, les Alexandrins effrayés & tremblans des cris qu'ils entendoient, & des blessures qu'ils recevoient de front & à dos, prirent la fuite de toutes parts ; ce qui anima tellement nos troupes, qu'elles forcerent de tous côtés leurs retranchemens : cependant ceux qui avoient gâgné la hauteur, furent les premiers à pénétrer dans le camp ; & tombant delà sur les ennemis, ils en firent un grand carnage. La plupart pour fuir le péril, se jeterent en foule du haut des remparts, du côté de la riviere. Les premiers ayant été étouffés en grand nombre dans les retranchements, les autres eurent plus de facilité à se sauver. Il est certain que le Roi lui-même prit la fuite, & qu'il se jeta dans un vaisseau, que la quantité de ceux qui le gâgnerent à la nage fit couler à fond, en sorte qu'il y périt.

Après un si prompt & si heureux succès, César sur la confiance que lui donnoit une si grande victoire, se rendit par terre à Alexandrie avec sa Cavalerie, & y entra triomphant par le côté où les ennemis avoient garnison. Il ne se trompa point dans l'idée qu'il eut, qu'après la nouvelle du succès de ce combat, les ennemis ne penseroient plus à la guerre : & il recoeuillit à son arrivée la récompense due à sa valeur & à sa grandeur d'ame ; car tous les habitans d'Alexandrie ayant mis bas les armes, abandonné leurs fortifications, pris des habits de supplians, & portant avec eux ce qu'ils avoient de plus sacré, comme leur coutume étoit de le faire lorsqu'ils vouloient appaiser la juste colere de leurs Souverains, sortirent en foule au-devant de lui, & se remirent à sa discrétion. César, après leur avoir accordé sa protection, & les avoir rassurés, se rendit dans son quartier au travers des retranchemens ennemis, accompagné

nit suorum; qui non tantum bellum ipsum ac dimicationem, sed etiam talem adventum ejus felicem fuisse lætabantur.

Cæsar, Ægypto atque Alexandria potitus, reges constituit, quos Ptolemæus testamento scripserat, atque obtestatus erat populum Romanum ne mutarentur: nam, majore ex duobus pueris rege amisso, minori transdidit regnum; majorique ex duabus filiis Cleopatræ, quæ manserat in fide præsidiisque ejus: minorem Arsinoën, cujus nomine diu regnasse impotenter Ganymeden docuimus, deducere ex regno statuit; ne qua rursus nova dissensio, prius quam diuturnitate confirmarentur regis imperia, per homines seditiosos nasceretur. Legione veterana sexta secum deducta, ceteras ibi reliquit; quo firmius esset eorum regum imperium: qui neque amorem suorum habere poterant, quod fideliter permanserant in Cæsaris amicitia; neque vetustatis auctoritatem, paucis diebus reges constituti. Simul ad imperii nostri dignitatem utilitatemque publicam pertinere existimabat, si permanerent in fide reges, præsidiis eos nostris esse tutos; & hos, si essent ingrati, posse iisdem præsidiis coerceri. Sic rebus omnibus confectis & collocatis; itinere terrestri profectus est in Syriam.

Dum hæc in Ægypto geruntur, rex Dejotarus ad Domitium Calvinum, cui Cæsar Asiam finitimasque provincias administrandas transdiderat, venit, oratum, ne Armeniam minorem, regnum suum, neve Cappadociam, regnum Ariobarzanis,

des

des cris de joie de toutes ses troupes, qui le félicitoient non seulement d'avoir terminé cette guerre, mais encore de l'avoir faite si heureusement.

César maître de l'Egypte & d'Alexandrie, y établit pour Rois ceux que Ptolémée avoit nommés par son testament, auquel il avoit conjuré le peuple Romain de ne rien changer. En effet l'aîné des deux fils de ce Prince étant mort, il donna la couronne au cadet, & à Cléopatre sa sœur aînée, qui étoit toujours demeurée fidele à César, & qui n'avoit point quitté son quartier. A l'égard d'Arsinoé sa cadette, sous le nom de laquelle Ganimède avoit exercé long-temps, comme nous l'avons dit, un pouvoir tyrannique, il jugea à propos de la faire sortir du Royaume, de peur qu'animée par quelques séditieux, elle n'y excitât de nouveaux troubles, avant que les Rois qu'il avoit établis, eussent eu le temps d'affermir leur autorité. Il prit avec lui la sixieme Légion toute composée de soldats vétérans, & laissa les autres en Egypte pour appuyer les nouveaux Rois, qui ne pouvoient ni être fort agréables à leurs sujets, parce qu'ils étoient toujours demeurés fidélement attachés à César, ni avoir eu le temps d'établir leur autorité, puisqu'ils n'étoient montés sur le trône que depuis peu de jours. En même temps il crut qu'il étoit de la dignité & de l'intérêt de la République, d'être en état de les soutenir s'ils persistoient à être fideles, & de les retenir dans le devoir par le moyen de ces mêmes troupes, s'ils devenoient ingrats. Après avoir ainsi tout terminé & arrangé, César prit par terre le chemin de la Syrie.

Pendant que ces choses se passoient en Egypte, le Roi Déjotarus vint trouver Domitius Calvinus à qui César avoit donné le Gouvernement de l'Asie & des Provinces voisines, pour le prier de ne pas permettre que Pharnace retînt & ravageât la petite Arménie qui étoit son Royaume, & la Cappadoce qui étoit celui d'Ariobarzanes, lui représentant que

possideri vastarique pateretur a Pharnace: quo malo nisi liberarentur, imperata sibi facere, pecuniamque promissam Cæsari non posse se persolvere. Domitius, non tantum ad explicandos sumtus rei militaris cum pecuniam necessariam esse judicaret; sed etiam turpe populo Romano & Cæsari victori, sibique infame esse statueret, regna sociorum atque amicorum ab externo rege occupari; nuncios confestim ad Pharnacem misit, Armenia Cappadociaque decederet, neve occupatione belli civilis, populi Romani jus majestatemque tentaret. Hanc denunciationem cum majorem vim habituram existimaret, si propius eas regiones cum exercitu accessisset; ad legiones profectus, unam ex tribus, tricesimam sextam, secum ducit; duas in Ægyptum ad Cæsarem mittit, litteris ejus evocatas; quarum altera in bello Alexandrino non occurrit, quod itinere terrestri per Syriam erat missa. Adjungit Cneius Domitius legioni tricesimæ sextæ duas a Dejotaro, quas ille disciplina atque armatura nostra complures annos constitutas habebat, equitesque centum: totidemque ab Ariobarzane sumit: Publium Sextium ad Caium Plætorium quæstorem, ut legionem adduceret, quæ ex tumultuariis militibus iu Ponto confecta erat; Quinctumque Patisium in Ciliciam, ad auxilia accersenda. Quæ copiæ celeriter omnes, jussu Domitii, Comana convenerunt.

Interim legati a Pharnace responsa referunt: Cappadocia se decessisse; Armeniam minorem recepisse, quam paterno nomine jure obtinere deberet: denique ejus regni causa integra Cæsari servaretur; paratum enim se facere, quod is statuisset. Cneius Domitius, cum animadverteret

si on ne les mettoit à couvert de ses hostilités, il leur seroit impossible d'exécuter les ordres de César, & de fournir l'argent qu'ils lui avoient promis. Domitius qui jugeoit bien, que non-seulement il avoit besoin d'argent pour les frais de la guerre, mais même qu'il seroit honteux pour le peuple Romain & pour César, qu'il seroit déshonorant pour lui même, que les Etats des Rois amis & alliés de la République fussent usurpés par un Prince étranger, envoya aussi-tot des Ambassadeurs à Pharnace, pour lui ordonner de se retirer incessamment de l'Arménie & de la Cappadoce, & de ne point profiter des circonstances de la guerre civile, pour entreprendre de violer les droits & la majesté du peuple Romain. Persuadé que cet ordre auroit plus de poids, s'il s'approchoit de ces pays avec son armée ; il partit pour aller joindre ses Légions, mena avec lui la trente-sixième, & en envoya deux à César qui les avoit demandées ; mais l'une des deux ne put se trouver à la guerre d'Alexandrie, parce qu'elle avoit pris sa route par la Syrie. A la trente-sixieme Légion Domitius en joignit deux de celles de Déjotarus, que depuis plusieurs années il avoit dressées & armées selon notre usage, avec cent chevaux ; il en reçut autant d'Ariobarzane. Il envoya P. Sextius au Questeur C. Plætorius, pour lui ordonner de lui amener la Légion qu'il avoit levée à la hâte dans le Royaume de Pont ; & Quinctus Patisius en Cilicie pour en faire venir des troupes auxiliaires. Toutes ces troupes se rendirent aussi-tôt à Comane, où Domitius leur avoit donné rendez-vous.

Pendant qu'il faisoit ces préparatifs, des Ambassadeurs envoyés par Pharnace vinrent lui annoncer que ce Prince avoit abandonné la Cappadoce, que s'il avoit retenu la petite Arménie, c'est qu'il avoit droit de la posséder comme un héritage paternel ; qu'au reste il demandoit qu'on remît la décision entiere de ce différend à César ; qu'il étoit prêt à se soumettre

eum Cappadocia decessisse, non voluntate adductum, sed necessitate ; quod facilius Armeniam defendere subjectam suo regno, quam Cappadociam longius remotam ; quodque omnes tres legiones adducturum Domitium putasset ; ex quibus cum duas ad Cæsarem missas audisset, audacius in Armenia substitisset ; perseverare cœpit ut eo quoque regno decederet ; neque enim aliud jus esse Cappadociæ atque Armeniæ : nec juste eum postulare, ut in Cæsaris adventum res integra differretur ; id enim esse integrum, quod ita esset, ut fuisset. His responsis datis, cum iis copiis, quas supra scripsi, profectus est in Armeniam ; locisque superioribus iter facere instituit : nam ex Ponto a Comanis jugum editum silvestre est, pertinens in Armeniam minorem, quo Cappadocia finitur ab Armenia : cujus itineris has esse certas opportunitates ; quod in locis superioribus nullus impetus repentinus accidere hostium poterat ; & quod Cappadocia his jugis subjecta, magnam commeatus copiam erat subministratura.

Complures interim legationes Pharnaces ad Domitium mittit, quæ de pace agerent, regiaque munera Domitio ferrent. Ea constanter omnia aspernabatur ; nec sibi quidquam fore antiquius, quam dignitatem populi Romani & regna sociorum recuperare, legatis respondebat. Magnis & continuis itineribus confectis, cum adventaret ad Nicopolim ; quod oppidum in Armenia minore positum est, plano ipsum loco : montibus tamen altis ab duobus lateribus objectis, satis magno intervallo ab oppido remotis ; castra posuit longe a Nicopoli circiter millia passuum septem. Quibus ex castris cum locus angustus atque impeditus esset transeundus, Pharnaces in insidiis delectos pedites omnes-

à ce qu'il en ordonneroit. Domitius comprit parfaitement que s'il avoit évacué la Cappadoce, ce n'étoit que par nécessité, & non pas de bon cœur; qu'il gardoit l'Arménie, parce qu'étant voisine de ses Etats, il lui étoit plus aisé de la défendre que l'autre qui étoit plus éloignée, & qu'il avoit cru que Domitius marcheroit contre lui avec ses trois Légions; en sorte qu'ayant appris depuis, qu'on en avoit envoyé deux à César, il en étoit plus hardi à garder l'Arménie. C'est pourquoi Domitius continua d'exiger qu'il sortît aussi de ce Royaume, puisqu'il n'avoit pas plus de droit sur l'un que sur l'autre: & il lui fit dire qu'il n'étoit pas juste de demander qu'on laissât les choses en leur entier jusqu'à l'arrivée de César; puisque pour qu'elles fussent en leur entier, il falloit les remettre au même état où elles avoient été d'abord. Après lui avoir fait cette réponse, il se mit en marche pour l'Arménie avec les troupes que nous avons spécifiées, & prit sa route par les hauteurs: car en partant du Pont, depuis Comane règne une haute montagne couverte de bois qui s'étend jusqu'à la petite Arménie, & la sépare de la Cappadoce. Un avantage certain de cette route, étoit de n'avoir point à craindre sur ces hauteurs, que l'ennemi pût subitement tomber sur lui; & d'ailleurs la Cappodoce qui étoit au pied de ces montagnes, pouvoit lui fournir des vivres en abondance.

Pendant la route Pharnace envoya plusieurs fois des Députés à Domitius pour lui parler de paix, & lui offrir les présens accoutumés; mais Domitius les refusa toujours, en disant que rien ne lui seroit jamais plus sacré que de conserver la majesté du peuple Romain, & de rétablir ses Alliés dans leurs Etats. Après une longue marche qu'il fit sans s'arrêter, il arriva proche de Nicopolis, ville de la petite Arménie, située dans une plaine, mais ayant sur deux de ses côtés de hautes montagnes qui en sont assez éloignées; il campa environ à deux lieues de cette place. Comme,

que disposuit equites : magnam autem multitudinem pecoris intra eas fauces dissipari jussit, paganosque & oppidanos in iis locis obversari : ut si amicus Domitius eas angustias transiret, nihil suspicaretur; cum in agris & pecora & homines animadverteret versari, tanquam amicorum adventu: sin vero ut in hostium fines veniret, præda diripienda milites dissiparentur, dispersique cæderentur.

Hæc cum administraret, nunquam tamen intermittebat legatos de pace atque amicitia mittere ad Domitium; cum hoc ipso crederet eum facilius decipi posse. At contra spes pacis Domitio in iisdem castris morandi attulit causam. Ita Pharnaces, amissa proximi temporis occasione, veritus ne cognoscerentur insidiæ, suos in castra revocavit. Domitius postero die propius Nicopolim accessit, castraque oppido contulit : quæ dum muniunt nostri, Pharnaces aciem instruxit suo more atque instituto ; in fronte enim, simplici directa acie cornua trinis firmabantur subsidiis ; eadem ratione hæc media collocabantur acie, duobus dextra sinistraque intervallis, simplicibus ordinibus instructis. Perfecit inceptum castrorum opus Domitius, parte copiarum pro vallo instructa.

Proxima nocte Pharnaces, interceptis tabellariis, qui de Alexandrinis rebus litteras ad Domitium ferebant, cognoscit Cæsarem magno in periculo versari, flagitarique a Domitio, ut quam primum sibi subsidia mitteret, propiusque ipse Ale-

pour marcher delà contre Pharnace, il lui falloit passer des défilés étroits & embarrassés de bois, ce Prince y mit sa meilleure Infanterie & presque toute sa Cavalerie en embuscade; & pour l'y attirer, il fit répandre dans ces gorges grand nombre de bestiaux, voulant que les paysans & les gens de la ville s'y rendissent à l'ordinaire, afin que si Domitius s'y engageoit comme ami, il n'eût aucun soupçon, en voyant ainsi les troupeaux paître & les hommes aller & venir sans crainte comme si c'étoient des amis qui arrivassent; & que s'il entroit dans le pays en ennemi, ses soldats se débandassent pour piller, & qu'on pût aisément les tailler en pieces, quand ils seroient dispersés.

Cependant dans le temps même qu'il lui dressoit ces piéges, il ne discontinuoit point de députer vers lui, pour lui faire des propositions de paix & d'alliance, croyant par-là même pouvoir le tromper plus facilement; mais au contraire l'espérance d'un accommodement fut cause que Domitius ne quitta point son camp. Ainsi Pharnace voyant que l'occasion favorable d'exécuter son projet lui étoit échappée, rappela ses troupes dans son camp, dans la crainte que son manége ne fût découvert. Le lendemain Domitius s'approcha plus de Nicopolis, & vint camper devant cette place. Pendant que nos gens travailloient à se retrancher, Pharnace rangea ses troupes en bataille selon sa maniere, c'est-à-dire, sur une seule ligne, avec trois corps de réserve aux deux aîles: il y en avoit autant au centre; & les deux intervalles de la droite & de la gauche étoient remplis par des troupes rangées sur une ligne. Domitius acheva les retranchemens, en couvrant ses ouvrages d'une partie de ses troupes.

La nuit suivante Pharnace ayant intercepté des couriers qui portoient à Domitius des nouvelles d'Alexandrie, apprit que César étoit en grand danger; qu'il prioit Domitius de lui envoyer des secours le plutôt qu'il seroit possible, & de s'approcher lui mê-

xandriam per Syriam accederet. Qua cognita re, Pharnaces victoriæ loco ducebat, si trahere tempus posset ; cum discedendum celeriter Domitio putaret. Itaque ab oppido, qua facillimum accessum & æquissimum ad dimicandum nostris videbat, fossas binas directas, non ita magno medio intervallo relicto, quatuor pedum altitudinis, in eum locum deduxit, quo longius constituerat suam non producere aciem. Inter has fossas aciem semper instruebat; equitatum autem ab lateribus omnem, extra fossam collocabat : qui neque aliter utilis esse poterat, & multum numero anteibat nostrum equitatum.

Domitius autem, cum Cæsaris magis periculo, quam suo, commoveretur ; neque se tuto discessurum arbitrabatur, si conditiones, quas rejecerat, rursus appeteret, aut sine causa discederet ; ex propinquis castris in aciem exercitum eduxit : tricesimam sextam legionem in dextro cornu collocavit, Ponticam in sinistro ; Dejotari legiones in mediam aciem contulit : quibus tamen angustissimum frontis reliquit intervallum, reliquis cohortibus in subsidiis collocatis. Sic utrimque acie ininstructa, processum est ad dimicandum.

Signo sub idem tempus ab utroque dato, concurritur ; acriter varieque pugnatur : nam tricesima sexta legio, cum extra fossam in equitatum regis impetum fecisset, adeo secundum prælium fecit, ut mœnibus oppidi succederet, fossamque transiret, aversosque hostes aggrederetur. At Pontica ex altera parte legio, cum paululum aversa hostibus cessisset, fossam autem circuire acies secunda conata esset, ut aperto latere aggrederetur hostem, in ipso transitu fossæ, confixa & oppressa

me de cette ville par la route de Syrie. Sur cette découverte, ce Prince regarda comme une victoire de pouvoir gâgner du temps, parce qu'il voyoit bien que Domitius seroit obligé de partir incessamment. Dans cette vue il fit élever deux retranchemens de quatre pieds de haut, & assez peu éloignés l'un de l'autre, pour défendre le passage par où l'on pouvoit le plus aisément approcher de la ville & l'attaquer, & il ne les poussa qu'aussi loin qu'il vouloit étendre ses troupes : après quoi il tint toujours son Infanterie rangée en bataille entre ces deux lignes, & jeta au-delà sur ses aîles toute sa Cavalerie, qui ne pouvoit lui être d'aucun autre usage, & qui étoit beaucoup plus nombreuse que la nôtre.

Domitius plus inquiet du danger que couroit César que du sien propre, ne crut pas d'ailleurs pouvoir partir avec sûreté, s'il acceptoit les conditions qu'il avoit rejetées, ou s'il partoit sans qu'il parût en avoir quelque raison. Il fit sortir ses troupes de son camp, & les rangea en bataille : il plaça la trente-sixieme Légion à l'aîle droite, celle du Pont à l'aîle gauche, & les deux de Déjotarus au centre, de sorte cependant qu'elles ne répréséntoient qu'un front très-étroit ; le reste de ses cohortes étoit destiné à servir de corps de réserve. Les deux armées étant ainsi rangées, elles marcherent l'une contre l'autre.

Le signal ayant été donné des deux côtés presque en même temps, on en vint aux mains avec beaucoup d'ardeur, mais avec un succès différent : car la trente sixieme Légion tomba si heureusement sur la Cavalerie du Roi qui étoit hors de la tranchée, qu'elle la rompit, donna jusqu'aux murs de la ville, passa le fossé, & prit l'Infanterie en queue. Mais d'un autre côté la Légion du Pont ayant un peu plié, & la seconde ligne qui vint la soutenir, voulant faire le tour du retranchement pour prendre l'ennemi en flanc, elle fut accablée & percée de traits en traversant le fossé. A l'égard des Légions de Déjotarus, à peine

eſt : Dejotari vero legiones vix impetum ſuſtinuerunt. Ita victrices regis copiæ cornu ſuo dextro, mediaque acie, converterunt ſe ad triceſimam ſextam legionem : quæ tamen fortiter vincentium impetum ſuſtinuit, magnis copiis hoſtium circumdata ; præſentiſſimoque animo pugnans in orbem ſe recepit ad radices montium ; quo Pharnaces inſequi, propter iniquitatem loci, noluit. Ita, Pontica legione pene tota amiſſa, magna parte Dejotari militum interfecta, triceſima ſexta legio in loca ſe ſuperiora contulit, non amplius ducentis & quinquaginta deſideratis. Ceciderunt eo prælio ſplendidi ac illuſtres viri nonnulli, equites Romani. Quo tamen incommodo Domitius accepto, reliquias exercitus diſſipati collegit ; itineribuſque tutis, per Cappadociam ſe in Aſiam recepit.

Pharnaces rebus ſecundis elatus, cum de Cæſare ea, quæ optabat, ſperaret, Pontum omnibus copiis occupavit : ibique & victor, & rex crudeliſſimus, cum ſibi fortunam paternam feliciore eventu deſtinaret, multa oppida expugnavit ; bona civium Romanorum Ponticorumque diripuit : ſupplicia conſtituit in eos, qui aliquam formæ atque ætatis commendationem habebant, ea, quæ morte eſſent miſeriora ; Pontumque, nullo defendente, paternum regnum ſe recepiſſe glorians, obtinebat.

Sub idem tempus in Illyrico eſt incommodum acceptum : quæ provincia ſuperioribus menſibus retenta non tantum ſine ignominia, ſed etiam cum laude erat. Namque eo miſſus æſtate cum duabus legionibus Q. Cornificius, Cæſaris quæſtor proprætore : quanquam erat provincia minime copioſa ad exercitus alendos, & finitimo bello, ac diſſentionibus vaſtata & confecta ; tamen prudentia

ſoutinrent-elles le premier choc. Ainſi les troupes du Roi, victorieuſes à leur aîle droite & au centre, tournerent contre la trente-ſixieme Légion, qui ſoutint pourtant courageuſement leur effort; & quoiqu'environnée de toutes les forces ennemies, elle eut la préſence d'eſprit de former un peloton, & par ce moyen parvint au pied des montagnes, où Pharnace ne jugea pas à propos de la pourſuivre, à cauſe du déſavantage du lieu. La Légion du Pont périt preſque toute entiere : les deux de Déjotarus perdirent la plus grande partie de leurs ſoldats; & la trente-ſixième qui gâgna les hauteurs, n'eut que deux cent cinquante hommes de tués : on perdit auſſi à ce combat quelques Chevaliers Romains de marque. Après ſa défaite, Domitius ramaſſa les débris de ſon armée, & ſe retira en Aſie par la route aſſurée de la Cappadoce.

Pharnace enflé de ce ſuccès, & ſe perſuadant que les affaires de Céſar étoient en auſſi mauvais état qu'il le ſouhaitoit, s'empara du Pont avec toutes ſes forces. Là en Roi vainqueur & cruel, ſe promettant d'avance un ſort plus heureux que celui de ſon pere, il détruiſit pluſieurs villes, pilla les biens des citoyens Romains & de ceux du pays, exerça des ſupplices plus cruels que la mort ſur tous ceux qui étoient diſtingués par leur âge & par leur beauté. Ce fut ainſi qu'il ſe rendit maître du Pont qu'il avoit trouvé ſans défenſe, ſe vantant d'avoir recouvré le Royaume de ſon pere.

Vers le même temps on reçut un échec en Illyrie, Province qui les mois précédens avoit été conſervée, non-ſeulement ſans mauvais ſuccès, mais encore d'une maniere digne d'éloge. Car l'été précédent, Céſar y avoit envoyé avec deux Légions ſon Queſteur Cornificius en qualité de Propréteur : quoique cette Province peu abondante par elle-même, & de plus ruinée par le voiſinage de la guerre, fût peu en état d'entretenir une armée; cependant par ſa prudence,

ac diligentia sua, quod magnam curam suscipiebat ne quo temere progrederetur, & recepit & defendit. Namque & castella complura locis editis posita, quorum opportunitas castellanos impellebat ad decursiones faciendas & bellum inferendum, expugnavit; eaque præda milites donavit: quæ etsi erat tenuis, tamen in tanta provinciæ desperatione erat grata, præsertim virtute parta. Et cum Octavius ex fuga Pharsalici prælii magna classe in illum se sinum contulisset; paucis navibus Iadertinorum, quorum semper in Rempublicam singulare constiterat officium, dispersis Octavianis navibus erat potitus, ut vel classe dimicare posset, adjunctis captivis navibus sociorum. Et cum diversissima parte orbis terrarum Cneium Pompeium victor Cæsar sequeretur; compluresque adversarios in Illyricum, propter Macedoniæ propinquitatem, se, reliquiis ex fuga collectis, contulisse audiret; litteras ad Gabinium mittit, uti cum legionibus tironum, quæ nuper erant conscriptæ, proficisceretur in Illyricum; conjunctisque copiis cum Q. Cornificio, si quod periculum provinciæ inferretur, depelleret; sin ea non magnis copiis tuta esse posset, in Macedoniam legiones adduceret: omnem enim illam partem regionemque vivo Cneio Pompeio, bellum instauraturum esse credebat.

Gabinius, ut in Illyricum venit, hiberno tempore anni ac difficili; sive copiosiorem provinciam existimans, sive multum fortunæ victoris Cæsaris tribuens, sive virtute & scientia sua confisus, quam sæpe in bellis periclitatus, magnas res & secundas

son extrême vigilance, & le soin qu'il eut de ne pas se commettre mal à propos, Cornificius la mit à couvert, & la défendit de tout ce qu'on auroit pu entreprendre contre elle. Il s'empara de plusieurs châteaux avantageusement situés, dont ceux qui en étoient les maîtres se prévaloient pour battre & ravager la campagne; il en abandonna le pillage à ses soldats: & quoique le butin qu'ils y firent fût peu considérable, cependant vu l'état malheureux du pays, il ne laissa pas de leur être très-agréable, sur-tout parce qu'il avoit été acquis par leur valeur. Ensuite après la journée de Pharsale, Octavius partisan de Pompée s'étant rendu dans ce Golphe avec une grosse flotte, Cornificius avec quelques vaisseaux des Iadertins qui avoient toujours fait voir une affection singuliere pour la République, se rendit maître de plusieurs de ses galeres qui s'étoient écartées; en sorte que les joignant aux vaisseaux de ses alliés, il se vit en état de mettre en mer une flotte prête à combattre. César de son côté, tandis qu'il étoit occupé à poursuivre Pompée dans des pays fort éloignés de cette Province, ayant appris que plusieurs de ses ennemis, après avoir rassemblé les débris de leur armée, s'étoient retirés en Illyrie, parce qu'elle étoit voisine de la Macédoine, manda à Gabinius de s'y rendre au plutôt avec ses Légions nouvellement levées, & de se joindre à Cornificius, afin de pourvoir ensemble à la sureté de cette Province; qu'en cas qu'elle n'eût pas besoin de tant de troupes pour sa défense, il les fît passer dans la Macédoine: car il comptoit que tant que Pompée vivroit, cette Province seroit toujours prête à renouveler la guerre.

Gabinius arriva en Illyrie au milieu de l'hiver, & dans la plus mauvaise saison de l'année, soit qu'il crût cette Province mieux fournie qu'elle ne l'étoit, soit qu'il comptât beaucoup sur le bonheur des armes de César, ou qu'il s'assurât sur sa propre valeur & sur son habileté, qui l'avoient fait sortir heureusement

ductu ausuque suo gesserat; neque provinciæ facultatibus sublevabatur, quæ partim erat exinanita, partim infidelis; neque navibus, intercluso mari tempestatibus, commeatus supportari poterat; magnisque difficultatibus coactus, non ut volebat, sed ut necesse erat, bellum gerebat. Ita, cum durissimis tempestatibus, propter inopiam, castella aut oppida expugnare cogeretur, crebra incommoda accipiebat; adeoque est a barbaris contemptus, ut, Salonem se recipiens in oppidum maritimum, quod cives Romani fortissimi fidelissimique incolebant, in agmine dimicare sit coactus. Quo prælio duobus millibus militum amplius amissis, centurionibus octo & triginta, tribunis quatuor, cum reliquis copiis Salonam se recepit: summaque ibi difficultate rerum omnium pressus, paucis mensibus morbo periit. Cujus & infelicitas vivi, & subita mors, in magnam spem Octavium adduxit provinciæ potiundæ: quem tamen diutius in rebus secundis, & fortuna, quæ plurimum in bellis potest, diligentiaque Cornificii, & virtus Vatinii versari passa non est.

Vatinius, Brundisii cum esset, cognitis rebus, quæ gestæ erant in Illyrico, cum crebris litteris Cornificii ad auxilium provinciæ ferendum evocaretur, & M. Octavium audiret cum barbaris fœdera percussisse, compluribusque locis nostrorum militum oppugnare præsidia, partim classe per se, partim pedestribus copiis per barbaros: etsi gravi valetudine affectus, vix corporis viribus animum sequebatur, tamen virtute vicit incommodum naturæ difficultatesque hiemis & subitæ præparatio-

des entreprises les plus grandes & les plus hardies. Mais il ne put tirer aucun secours de cette Province, parce qu'elle étoit en partie ruinée, & en partie mal-intentionnée : outre cela la mauvaise saison ne lui permettoit pas de tirer des vivres par mer. La nécessité le força donc à faire la guerre comme il put, & non pas comme il auroit voulu. Ainsi pressé par le besoin, il fut obligé d'assiéger par les temps les plus rudes quelques villes & quelques châteaux où il essuya toutes sortes d'incommodités; & ses mauvais succès le rendirent si méprisable aux Barbares, que comme il se retiroit à Salone, ville maritime habitée par des citoyens Romains très-braves & très fideles, ils oserent l'attaquer dans sa route & le forcer à combattre. Après avoir perdu dans cette action plus de deux mille soldats, trente-huit Centurions, & quatre Tribuns, il arriva enfin à Salone avec le reste de ses troupes, & s'y trouva si dénué de tout, que peu de mois après il y mourut de maladie. Les malheurs qu'il essuya sur la fin de ses jours, & sa mort firent concevoir à Octavius de grandes espérances de se rendre maître de cette Province; mais la fortune qui a tant d'influence sur les affaires militaires, la vigilance de Cornificius & la valeur de Vatinius, ne lui permirent pas long-temps de jouïr des idées de prospérité dont il se flattoit.

Vatinius ayant appris à Brindes où il étoit alors, par plusieurs lettres de Cornificius, qui l'appeloit au secours de l'Illyrie, ce qui s'y étoit passé; & sachant qu'Octavius s'étoit allié avec les Barbares; qu'en plusieurs endroits il avoit attaqué nos Garnisons : il se rendit en Illyrie, partie par mer avec sa flotte, partie par terre avec le secours des Barbares. Quoiqu'il fût extrêmement affoibli par une grande maladie, & qu'il pût à peine se soutenir, son courage le mit au dessus de son mal, & lui fit surmonter toutes les difficultés que pouvoit lui offrir la nécessité de faire sur

nis : nam, cum ipse paucas in portu naves longas haberet, litteras in Achaiam ad Q. Kalenum misit, uti sibi classem mitteret. Quod cum tardius fieret quam periculum nostrorum flagitabat, qui sustinere impetum Octavii non poterant; navibus actuariis, quarum numerus erat satis magnus, magnitudine quanquam non satis justa ad præliandum, rostra imposuit. His adjunctis navibus longis, & numero classis aucto; militibus veteranis impositis, quorum magnam copiam habebat, ex omnibus legionibus, qui numero ægrorum relicti erant Brundisii, cum exercitus in Græciam transportaretur; profectus est in Illyricum : maritimasque nonnullas civitates, quæ defecerant, Octavioque se transdiderant, partim recipiebat; partim remanentes in suo consilio prætervehebatur : nec sibi ullius rei moram necessitatemque injungebat, quin, quam celerrime posset, ipsum Octavium persequeretur. Hunc oppugnantem Epidaurum terra marique, ubi nostrum erat præsidium, adventu suo discedere ab oppugnatione coëgit; præsidiumque nostrorum recepit.

Octavius, cum Vatinium classem magna ex parte confectam ex naviculis actuariis habere cognovisset; confisus sua classe, substitit ad insulam Tauridem : qua regione Vatinius insequens navigabat; non quod Octavium ibi restitisse sciret, sed quod eum longius progressum insequi decreverat. Cum propius Tauridem accessisset; distensis suis navibus, quod & tempestas erat turbulenta, & nulla suspicio hostis; repente adversam ad se venientem navem, antennis ad medium malum demissis, instructam propugnatoribus animadvertit. Quod ubi conspexit, celeriter vela subduci, dimittique antennas jubet, & milites armari; & vexillo sublato, quo

le champ ses préparatifs au cœur de l'hiver. Comme il avoit peu de galeres dans son port, il écrivit d'abord en Achaïe, à Q. Kalénus de lui envoyer une flotte; ensuite voyant qu'elle tardoit plus que ne pouvoit le permettre le danger que couroient nos gens, qui ne pouvoient plus résister aux efforts d'Octavius, il arma d'éperons les vaisseaux de charge qu'il avoit en assez grand nombre, mais qui d'ailleurs n'étoient pas de grandeur à pouvoir servir dans une bataille; les joignit à ce qu'il avoit de galeres; & par ce moyen ayant grossi sa flotte, il y embarqua des soldats vétérans de toutes les Légions qui étoient restées malades à Brindes en assez grande quantité, lorsque l'armée passa en Grèce; & il partit pour l'Illyrie. D'abord il soumit quelques villes maritimes, qui avoient quitté notre parti pour se donner à Octavius; & sans s'arrêter à vouloir forcer celles qui persisterent dans leur désobéissance, il ne pensa qu'à poursuivre Octavius avec toute la diligence possible. A son arrivée, il lui fit lever le siége de Raguse, où nous avions garnison, & qu'il tenoit bloquée par terre & par mer, & en fit passer la garnison sur ses vaisseaux.

Octavius informé que la flotte de Vatinius n'étoit en grande partie composée que de petits vaisseaux de charge, & comptant sur la bonté de la sienne, l'attendit à l'île de Tauris, vers laquelle Vatinius fesoit route en le poursuivant, non qu'il sût qu'Octavius s'y étoit arrêté; mais parce qu'il avoit résolu de le suivre en cas qu'il allât plus loin. Vatinius étant près de Tauris, & ses vaisseaux se trouvant éloignés les uns des autres, parce que le temps étoit gros & qu'il ne soupçonnoit pas d'y rencontrer l'ennemi, il vit tout à coup venir à sa rencontre un vaisseau ennemi chargé de combattans & dont les vergues étoient baissées sur le milieu du mât. A cette vue il ordonna aussi-tôt de caler les voiles, de baisser les vergues & de s'armer; & il fit arborer l'étendart pour don-

pugnandi dabat signum, quæ primæ naves subsequebantur, idem ut facerent significabat. Parabant se Vatiniani repente oppressi : parati deinceps Octaviani ex portu procedebant. Instruitur utrimque acies : ordine disposita magis Octaviana ; paratior militum animis Vatiniana.

Vatinius, cum animadverteret neque navium se magnitudine, neque numero parem esse futuræ dimicationi ; fortunæ rem committere maluit. Itaque primus sua quinqueremi in quadriremem ipsius Octavii impetum fecit. Celerrime fortissimeque contra illo remigante, naves adversæ rostris concurrunt adeo vehementer, ut navis Octaviana, rostro discusso, ligno contineretur. Committitur acriter reliquis locis prælium, concurriturque ad duces maxime : nam cum suo quisque auxilium ferret, magnum cominus in angusto mari prælium factum est : quantoque conjunctis magis navibus confligendi potestas dabatur, tanto superiores erant Vatiniani ; qui admiranda virtute ex suis navibus in hostium naves transilire non dubitabant ; &, dimicatione æquata, longe superiores virtute rem feliciter gerebant. Deprimitur ipsius Octavii quadriremis : multæ præterea capiuntur, aut rostris perforatæ merguntur : propugnatores Octaviani partim in navibus jugulantur, partim in mare præcipitantur. Ipse Octavius se in scapham confert ; in quam plures cum confugerent depressa scapha, vulneratus, tamen adnatat ad suum myoparonem. Eo receptus, cum prælium nox dirimeret, tempestate magna velis profugit : sequuntur hunc suæ naves nonnullæ, quas casus ab illo periculo vindicarat.

At Vatinius, re bene gesta, receptui cecinit ; suisque omnibus incolumibus in eum se portum

ner le signal du combat, afin d'avertir les vaisseaux qui le suivoient de faire les mêmes préparatifs que lui. Nos gens surpris se préparoient en diligence, pendant que l'ennemi tout prêt sortoit du port. De part & d'autre on se range en bataille, Octavius, avec plus d'ordre, & Vatinius avec plus de résolution.

Ce dernier voyant qu'eu égard à la grandeur & au nombre des vaisseaux, il étoit de beaucoup inférieur à son ennemi, résolut de tout risquer. Avec sa galere à cinq rangs, il fondit le premier sur celle d'Octavius qui étoit à quatre rangs; & le choc fut si vif, les deux galeres se rencontrerent si rudement, que celle d'Octavius y perdit son éperon. Le combat s'alluma vivement dans tous les autres endroits, & sur-tout dans le quartier des Généraux; en effet chacun courant au secours du sien, la mêlée devint très-sanglante dans cet endroit resserré. Plus les vaisseaux avoient de facilité d'en venir à l'abordage, plus aussi ceux de Vatinius avoient d'avantage. Car avec un courage digne d'admiration nos soldats ne balançoient pas à s'élancer de leurs vaisseaux dans ceux des ennemis; & rendant par ce moyen les armes égales, comme ils étoient beaucoup supérieurs en valeur, ils ne manquoient pas de réussir. La galere à quatre rangs que montoit Octavius fut coulée à fond, avec plusieurs autres qui furent percées de nos éperons: plusieurs furent prises, & les soldats qui étoient dessus furent en partie égorgés, & en partie précipités dans la mer. Octavius se jeta dans sa chaloupe qui coula à fond, à cause du grand nombre de ceux qui y entrerent après lui: cependant, tout blessé qu'il étoit, il gagna encore à la nage son brigantin; & la nuit ayant fait cesser le combat, il se sauva à force de voiles pendant le gros temps: il fut suivi par quelques-uns de ses vaisseaux échappés heureusement du danger.

Après ce glorieux exploit, Vatinius donna le signal de la retraite, & entra avec sa flotte victorieuse dans le

victor recepit, quo ex portu classis Octaviana ad dimicandum processerat. Capit ex eo prælio penterem unam, triremes duas, dicrotas octo, compluresque remiges Octavianos; posteroque ibi die fuit, dum suas captivasque naves reficeret. Post diem tertium contendit in insulam Issam; quod eo se recepisse ex fuga credebat Octavium. Erat in ea regione nobilissimum oppidum, conjunctissimumque Octavio; quo ut pervenit, oppidani supplices se Vatinio dediderunt; comperitque ipsum Octavium, parvis paucisque navigiis, vento secundo, regionem Græciæ petisse; inde ut Siciliam, deinde Africam, caperet. Ita brevi spatio re præclarissime gesta, provincia recepta & Cornificio reddita, classe adversariorum ex illo toto sinu expulsa; victor se Brundisium, incolumi exercitu & classe, recepit.

Iis autem temporibus, quibus Cæsar ad Dyrrhachium Pompeium obsidebat, & Palæpharsali rem feliciter gerebat, Alexandriæque cum periculo magno, tum etiam majore periculi fama dimicabat; Cassius Longinus, in Hispania proprætor provinciæ ulterioris obtinendæ causa relictus; sive consuetudine naturæ suæ; sive odio, quod in illam provinciam susceperat quæstor, ex insidiis ibi vulneratus, magnas odii sui fecerat accessiones. Quod vel ex conscientia sua, cum de se mutuo sentire provinciam crederet; vel multis signis & testimoniis eorum, qui difficulter odia dissimulabant, animadvertere poterat; & compensare offensionem provinciæ exercitus amore cupiebat. Itaque cum primum in unum locum exercitum conduxit, HS centenos militibus est pollicitus: nec multo post, cum in Lusitania Medobregam

même port d'où l'ennemi étoit sorti pour le surprendre. Il lui prit dans cette action une galere à cinq rangs, deux à trois rangs, huit à deux, & plusieurs rameurs, & resta le lendemain dans ce port pour y faire radouber ses vaisseaux & ceux des ennemis dont il s'étoit emparé. Le troisieme jour il tira vers l'île de Lissa, parce qu'il croyoit qu'Octavius s'y étoit retiré. Il y avoit dans cette île une ville très-considérable & très-affectionnée à Octavius : mais à l'arrivée de Vatinius, ses habitans vinrent en posture de supplians se soumettre à lui, & lui apprirent qu'à la faveur d'un bon vent, son ennemi avec quelques petites galeres qui lui restoient, avoit tiré vers la Grèce, d'où il devoit passer en Sicile, & de-là en Afrique. Vatinius ayant ainsi terminé en peu de temps & d'une maniere si glorieuse les affaires de l'Illyrie, pacifié cette Province qu'il remit à Cornificius, & chassé la flotte ennemie de tout ce détroit, se retira couvert de gloire à Brindes avec sa flotte & son armée en bon état.

Tandis que César tenoit Pompée assiégé proche de Durazzo, qu'il triomphoit à Pharsale, & qu'il se trouvoit en grand danger à Alexandrie, danger que la renommée faisoit encore plus grand qu'il n'étoit, Cassius Longinus qu'il avoit laissé en Espagne en qualité de Propréteur pour gouverner la Province ultérieure, soit par cette méchanceté qui lui étoit ordinaire, soit qu'il eût conçu de la haine contre ce pays, où il avoit été blessé en trahison pendant qu'il y étoit Questeur, avoit beaucoup augmenté par sa conduite l'aversion que ces peuples avoient déja pour lui. Il pouvoit facilement s'en apercevoir, & par son propre cœur qui le portoit à croire qu'on le haïssoit autant qu'il haïssoit, & par les preuves & les marques qu'ils ne pouvoient s'empêcher de lui en donner ; en sorte que pour s'en dédommager, il tâcha de gâgner l'affection des troupes. Ainsi aussi-tôt qu'il put les mettre ensemble, il promit cent sesterces à chaque soldat ; & peu après

oppidum montemque Herminium expugnasset, quo Medobregenses confugerant; ibique Imperator esset appellatus : iterum HS centenis milites donavit. Multa præterea & magna præmia singulis concedebat : quæ speciosum reddebant præsentem exercitus amorem ; paulatim tamen & occulte militarem disciplinam severitatemque minuebant.

Cassius, legionibus in hiberna dispositis, ad Jus dicendum Cordubam se recepit ; contractumque in ea æs alienum gravissimis oneribus provinciæ constituit exsolvere ; & , (ut largitionis postulat consuetudo,) per causam liberalitatis speciosam plura largitori quærebantur. Pecuniæ locupletibus imperabantur ; quas Longinus sibi expensas ferri non tantum patiebatur, sed etiam cogebat : in gregem locupletium simultatum causæ tenues conjiciebantur ; neque ullum genus quæstus, aut magni & evidentis, aut minimi & sordidi, prætermittebatur, quo domus & tribunal imperatoris vacaret. Nemo erat, qui modo aliquam jacturam facere posset, quin aut vadimonio teneretur, aut inter reos referretur. Ita etiam magna sollicitudo periculorum, ad jacturas & detrimenta rei familiaris adjungebatur.

Quibus de causis accidit, ut, cum Longinus Imperator eadem faceret quæ fecerat quæstor, similia rursus de morte ejus provinciales consilia inirent. Horum odium confirmabant nonnulli familiares ejus ; qui, cum in illa societate versarentur rapinarum, nihilò minus tamen oderant eum, cujus nomine peccabant : sibique, quod rapuerant, acceptum ferebant ; quod interciderat, aut erat interpellatum, Cassio assignabant. Quintam legionem novam conscribit ; augetur odium & ex ipso delectu, & sumptu additæ legionis. Com-

ayant pris Armenna en Portugal, & s'étant rendu maître du mont Armino, où les habitans de cette ville s'étoient retirés, il leur en donna encore cent, pour y avoir été proclamé *Imperator.* Il leur faisoit aussi en particulier beaucoup de largesses, qui pour le présent paroissoient augmenter l'amour des soldats à son égard, mais qui dans le fond tendoient insensiblement au relâchement de la discipline militaire.

Après avoir mis ses Légions en quartier d'hiver, Cassius se rendit à Cordoue pour y tenir les Etats de la Province. Là il résolut d'acquitter aux dépens du pays qu'il accabla d'impôts, les dettes qu'il avoit contractées dans cette ville; & selon la coutume des prodigues, sous le spécieux prétexte de faire des libéralités, il tiroit des peuples beaucoup au-delà. Il taxoit les riches; & non-seulement il souffroit qu'ils lui apportâssent ces sommes, mais même il les y obligeoit: outre cela le moindre sujet de mécontentement suffisoit pour tirer de l'argent des personnes aisées; & quelque espece de gain qu'on pût imaginer, grand ou petit, honnête ou sordide, on en tiroit parti dans la maison & au tribunal du Gouverneur. Quiconque avoit quelque chose à perdre, étoit d'abord cité, ou mis au nombre des coupables. Ainsi outre la perte de son bien, on avoit continuellement à craindre quelque chose de pis.

Il arriva pour ces raisons, que Longinus tenant dans son gouvernement la même conduite qu'il avoit eue pendant sa Questure, tous les peuples de la Province conjurerent une seconde fois contre lui. Quelques-uns même de ceux qui lui étoient le plus attachés, les entretenoient dans cette aversion; & quoiqu'ils eussent leur part du pillage, ils ne laissoient pas de haïr celui au nom duquel ils faisoient toutes ces exactions, parce qu'ils ne savoient gré qu'à eux mêmes des rapines dont ils profitoient, & qu'ils mettoient sur le compte de Cassius tout ce qu'ils manquoient de gâgner. Il leva une cinquieme Légion; la haine que

plentur equitum tria millia ; maximisque onerantur impensis : nec provinciæ datur ulla requies.

Interim litteras accepit a Cæsare, ut in Africam exercitum transjiceret, perque Mauritaniam ad fines Numidiæ perveniret ; quod magna Cneio Pompeio Juba rex miserat auxilia, majoraque missurus existimabatur. Quibus litteris acceptis, insolenti voluptate efferebatur ; quod sibi novarum provinciarum, & fertilissimi regni tanta oblata esset facultas. Itaque ipse in Lusitaniam proficiscitur, ad legiones accersendas, auxiliaque adducenda : certis hominibus dat negotium, ut frumentum navesque centum præpararentur, pecuniæque describerentur atque imperarentur ; ne qua res, cum rediisset, moraretur. Reditus ejus fuit celerior omnium opinione : non enim labor aut vigilantia, cupienti præsertim aliquid, Cassio deerat.

Exercitu coacto in unum locum, castris ad Cordubam positis, pro concione militibus exponit, quas res Cæsaris jussu gerere deberet : pollicetur que iis, cum in Mauritaniam transjecisset, HS centenos se daturum ; quintam fore in Hispania legionem. Ex concione se Cordubam recepit : eoque ipso die, meridiana hora, cum in Basilicam iret ; quidam Minutius Silo, cliens L. Racilii, libellum, quasi aliquid ab eo postularet, ut miles, ei transdit : deinde post Racilium, (nam is latus Cassii tegebat.,) quasi responsum ab eo peteret, celeriter dato loco cum se insinuasset, sinistra corripit eum, dextramque bis ferit pugione. Clamore sublato, fit a conjuratis impetus universis. Munatius Plancus proximum gladio transjecit lictorem. Hoc interfecto, Q. Cassium

l'on

l'on avoit contre lui, s'accrut de cette nouvelle levée, & de la dépenſe qu'elle coûta. Enfin il forma un corps de trois mille chevaux ce qui augmenta exorbitament les charges de la Province.

Sur ces entrefaites il reçut des lettres de Céſar, qui lui ordonnoit de paſſer en Afrique avec ſon armée, & de traverſer la Mauritanie pour ſe rendre dans la Numidie, parce que le Roi Juba avoit envoyé de grands ſecours à Cn. Pompée, & qu'il ne doutoit pas qu'il ne lui en envoyât encore de plus conſidérables. Ces lettres lui firent un plaiſir extraordinaire, à cauſe du moyen qu'elles lui fourniſſoient d'aller piller de nouvelles Provinces, & de s'enrichir des tréſors d'un Royaume très-fertile. Il paſſa donc en Portugal, pour y raſſembler ſes Légions & ſes troupes auxiliaires. Cependant il chargea des perſonnes de confiance de lui tenir prêts cent vaiſſeaux & des vivres, ainſi que de faire le département & la levée des ſommes dont il avoit beſoin, afin que rien ne l'arrêtât à ſon retour. Il fut plus prompt que l'on ne croyoit : car la peine ni l'activité ne lui coûtoient rien, ſur-tout quand il ſouhaitoit quelque choſe.

Ayant raſſemblé ſon armée, & établi ſon camp proche de Cordoue, il déclara à ſes troupes les ordres qu'il avoit reçus de Céſar, leur promit à chacun cent ſeſterces lorſqu'il ſeroit arrivé en Mauritanie, & ajouta que la cinquieme Légion reſteroit en Eſpagne. Après cela il entra dans Cordoue ; & le même jour vers le midi, lorſqu'il alloit au Palais, un certain Minutius Silo attaché à L. Racilius lui préſenta une requête, comme étant un ſoldat qui lui demandoit quelque grâce. Enſuite ayant paſſé derriere Racilius (celui-ci marchoit à côté de Caſſius) comme pour attendre la réponſe à ſon placet ; lorſqu'il vit le moment favorable, de la main gauche il ſaiſit le Gouverneur, & de la droite il lui donna deux coups de poignard. Là deſſus il s'éleva un grand cri ; & tous les Conjurés accoururent. Munatius Plancus paſſa

legatum vulnerat. Ibi T. Vafius & Lucius Mergilio, fimili confidentia Plancum municipem fuum adjuvant : erant enim omnes Italicenfes. Ad ipfum Longinum Lucius Licinius Squillus involat, jacentemque levibus fauciat plagis.

Concurritur ad Caffium defendendum : femper enim berones compluresque evocatos cum telis fecum habere confueverat ; a quibus ceteri intercluduntur, qui ad cædem faciendam fubfequebantur : quo in numero fuit Calpurnius Salvianus, & Manilius Tufculus. Minutius inter faxa, quæ jaciebant in itinere, fugiens opprimitur ; &, relato domum Caffio, ad eum deducitur. Racilius in proximam fe domum familiaris fui confert, dum certum cognofceret, confectusne Caffius effet. L. Laterenfis, cum id non dubitaret, accurrit lætus in caftra ; militibus vernaculis, & fecundæ legionis, quibus odio fciebat præcipue Caffium effe, gratulatur : tollitur a multitudine in tribunal : prætor appellatur : nemo enim in provincia natus, aut vernaculæ legionis miles, aut diuturnitate jam factus provincialis, (quo in numero erat fecunda legio,) non cum omni provincia confenferat in odio Caffii : (nam legiones tricefima & vicefima prima, paucis menfibus in Italia fcriptas, Cæfar attribuerat Longino ; quinta legio ibi nuper erat confecta.)

Interim nunciatur Laterenfi, vivere Caffium. Quo nuncio, dolore magis permotus, quam animo perturbatus, reficit celeriter fe, & ad Caffium vifendum proficifcitur. Re cognita, tricefima legio

son épée au travers du corps d'un Licteur qui étoit près de Longinus, & blessa le Lieutenant Q. Cassius. T. Vasius & L. Mergilio viennent avec la même assurance seconder Plancus leur compatriote : car ils étoient tous d'Avila. L. Lucinius Squillus vole aussi sur Longinus qu'on avoit terrassé, & lui porte quelques légeres blessures.

D'un autre côté on accourt à la défense du Gouverneur : car il avoit toujours à sa suite plusieurs braves, & plusieurs soldats vétérans armés de dards, qui lui servoient de garde. Ceux-ci arrêterent le reste des Conjurés qui venoient à la file pour achever l'assassinat ; Calpurnius Salvianus & Manilius Tusculus furent de ce nombre. Minutius voulant se sauver, fut accablé des coups de pierres qui voloient de toutes parts, & conduit à Cassius qu'on avoit porté chez lui. Racilius qui ignoroit si Cassius étoit tué, se retira chez un de ses amis qui demeuroit dans le voisinage, pour attendre ce qui en étoit. L. Latérensis qui ne doutoit point de sa mort, court au camp tout transporté de joie, il félicite les soldats de la seconde Légion & de celle qui avoit été levée dans le pays, auxquels il savoit que Cassius étoit particuliérement odieux : aussi-tôt ils l'élevent sur le tribunal, & le saluent en qualité de Préteur ; car il n'y avoit dans ces deux Légions aucun soldat, soit du pays, soit étranger naturalisé dans la Province par un long séjour, tels qu'étoient tous ceux de la seconde Légion, qui n'eût, comme toute la province, de la haine contre le Gouverneur. A l'égard de la trentieme & de la vingt & unieme Légions, elles avoient été levées depuis peu de mois en Italie par César qui les avoit données à Cassius ; & la cinquieme avoit été tout fraîchement levée dans le pays.

Sur ces entrefaites, on vint dire à Latérensis que Cassius étoit vivant. Cette nouvelle l'affligea plus qu'elle ne le troubla ; il prit aussi-tôt son parti, & alla le voir. Instruite de ce qui s'étoit passé, la trentieme

signa Cordubam infert, ad auxilium ferendum Imperatori suo: facit hoc idem vicesima prima. Subsequitur has quinta. Cum duæ legiones reliquæ essent in castris; secundani, veriti ne soli relinquerentur, atque ex eo, quid sensissent, indicaretur, secuti sunt factum superiorum. Permansit in sententia legio vernacula, nec ullo timore de gradu dejecta est.

Cassius eos, qui nominati erant conscii cædis, jubet comprehendi: legionem quintam in castra remittit; cohortibus triginta retentis. Indicio Minutii cognoscit, Lucium Racilium, & Lucium Laterensem, & Annium Scapulam, maximæ dignitatis & gratiæ provincialem hominem, sibique tam familiarem quam Laterensem & Racilium, in eadem fuisse conjuratione: nec diu moratur dolorem suum, quin eos interfici jubeat. Minutium libertis transdit excruciandum: item Calpurnium Salvianum, qui profitetur indicium, conjuratorumque numerum auget; vere, ut quidam existimant; ut nonnulli queruntur, coactus. Iisdem cruciatibus affectus Lucius Mergilio. Squillus nominat plures, quos Cassius interfici jubet; exceptis, qui se pecunia redemerunt: nam palam H S decem cum Calpurnio paciscitur; & cum Q. Sextio, quinquaginta. Qui si maxime nocentes sunt multati; tamen periculum vitæ dolorque vulnerum pecunia remissus, crudelitatem cum avaritia certasse significabat.

Aliquot post diebus, litteras a Cæsare missas accipit; quibus cognoscit Pompeium in acie victum, amissis copiis, fugisse. Qua re cognita, mixtam dolore voluptatem capiebat. Victoriæ nun-

Légion se rendit à Cordoue pour secourir son Général : la vingt & unieme fit la même chose. Elles y furent aussi-tôt suivies de la cinquieme. Il ne restoit donc plus dans le camp que deux Légions ; sur quoi la seconde craignant de rester seule, & que par-là ses sentimens ne fussent découverts, suivit l'exemple des trois autres. A l'égard de la Légion composée de troupes du pays, elle tint ferme, & la crainte ne put l'ébranler.

Cassius cependant fit arrêter les complices, & renvoya la cinquieme Légion au camp, ne retenant auprés de lui que trente cohortes. Par la déposition de Minutius, il apprit que L. Racilius, L. Latérensis, & Annius Scapula homme des plus distingués du pays, qui étoit en grand crédit dans la Province, & qui n'étoit pas moins de ses amis que Latérensis & Racilius, étoient du nombre des conjurés. Il ne tarda pas long-temps à s'en venger, & les fit mourir sur le champ. Il livra en même temps Minutius à ses affranchis pour le mettre à la torture, & lui joignit Calpurnius Salvianus, qui par sa déposition grossit le nombre des conjurés ; quelques-uns croient que c'étoit avec fondement, d'autres prétendent qu'on l'y força. L. Mergilio fut condamné à la même peine. Squillus nomma plusieurs autres conjurés, que Cassius fit tous mourir, à la réserve de ceux qui se racheterent pour de l'argent. Car il traita publiquement avec Calpurnius pour dix mille sesterces, & avec Q. Sextius pour cinquante mille. Quoique l'on ne doutât point qu'ils ne fussent punis justement, néanmoins la mort & les supplices qu'ils s'épargnoient par leur argent, prouvoient que le Gouverneur ne cherchoit pas moins à contenter son avarice que sa vengeance.

Quelques jours après Cassius reçut des lettres de César, qui lui apprenoient la défaite de Pompée & sa fuite. Cette nouvelle ne lui donna qu'une joie mêlée d'affliction : à la vérité cette victoire lui faisoit plai-

cius lætitiam exprimebat : confectum bellum licentiam temporum intercludebat. Sic erat dubius animi, nihil timere, an omnia licere mallet. Sanatis vulneribus, accersit omnes qui sibi pecunias expensas tulerant, acceptasque eas jubet referre : quibus parum videbatur imposuisse oneris, ampliorem pecuniam imperat. Quem autem Romanorum delectum instituit; quosque ex omnibus conventibus coloniisque conscriptos habebat; transmarina militia perterritos ad sacramenti redemptionem vocabat. Magnum hoc fuit vectigal; majus tamen creabat odium. His rebus confectis, totum exercitum lustrat : legiones, quas in Africam ducturus erat, & auxilia, mittit ad trajectum : ipse, classem, quam parabat, ut inspiceret, Hispalim accedit : ibique moratur; propterea quod edictum tota provincia proposuerat, ut quibus pecunias imperasset, neque contulissent, se adirent. Quæ evocatio vehementer omnes turbavit.

Interim Lucius Titius, qui eo tempore tribunus militum legionis vernaculæ fuerat, nunciat famâ legionem tricesimam, quam Quintus Cassius legatus simul ducebat, cum Ilurgim ad oppidum castra haberet, seditione facta, centurionibus aliquot occisis qui signa tolli non patiebantur discessisse; & ad secundam legionem contendisse, quæ ad fretum alio itinere ducebatur. Cognita re, noctu cum quinque cohortibus undevicesimanorum egreditur : mane pervenit. Ibi eum diem, ut, quid ageretur, perspiceret, moratus, Carmonam contendit. Hic, cum legio tricesima & vicesima prima, & cohor-

-sir ; mais en même temps la fin de la guerre lui étoit le moyen & la liberté de piller & de rançonner les peuples : ainsi il étoit dans l'incertitude lequel il devoit préférer, ou de n'avoir rien à craindre, ou de pouvoir se permettre tout. Aussi-tôt qu'il fut guéri de ses blessures, il fit venir tous ceux qui s'étoient engagés à lui payer certaines sommes, & leur fit commandement de les acquitter ; augmenta les impositions de ceux qui lui parurent taxés trop bas : en même temps ceux qui dans les levées qu'il avoit fait faire, soit parmi les citoyens Romains, soit dans les villes & dans les colonies de la Province, avoient de la répugnance à aller faire la guerre au-delà de la mer, il les en dispensoit pour de l'argent ; par-là il gagna des biens immenses, & s'attira encore plus de haine. Ensuite il fit la revue de toute son armée, & fit marcher vers le détroit les Légions & les troupes auxiliaires qu'il devoit conduire en Afrique ; pour lui, il se rendit à Séville, afin de voir la flotte qu'il faisoit préparer. Là il fit quelque séjour, parce qu'il avoit fait publier dans toute la Province un ordre à ceux qu'il avoit taxés, & qui n'avoient pas payé, de venir le trouver dans cette ville ; ce qui mit l'alarme dans tout le pays.

Sur ces entrefaites, L. Titius qui étoit alors Tribun de la Légion composée de troupes du pays, lui mande que le bruit couroit que la trentieme Légion, que Q. Cassius Lieutenant Général conduisoit avec lui vers le détroit, s'étoit mutinée dans le temps qu'elle étoit campée auprès de la ville d'Illora ; qu'elle avoit tué quelques Centurions qui s'étoient opposés à son départ, & qu'elle étoit allée joindre la seconde Légion qui marchoit vers le détroit par une autre route. Sur cet avis, il part de nuit avec cinq cohortes de la vingt & unieme Légion, & arrive le matin à cette Légion. Après y être resté ce jour-là, pour voir de quoi il s'agissoit, il se rendit à Carmone. Il y trouva la trentieme & la vingt & unieme Légions,

tes quatuor ex quinta legione, totusque convenisset equitatus; audit quatuor cohortes a vernaculis oppressas ad Obuculam, cum his ad secundam pervenisse legionem, omnesque ibi se conjunxisse, & Titum Thorium Italicensem, ducem delegisse. Celeriter habito concilio, Marcellum Cordubam, ut eam in potestate retineret; Quintum Cassium legatum Hispalim mittit. Paucis ei diebus affertur conventum Cordubensem ab eo defecisse; Marcellumque, aut voluntate, aut necessitate adductum, (namque id varie nunciabatur,) consentire cum Cordubensibus: binas cohortes legionis quintæ, quæ fuerant Cordubæ in præsidio, idem facere. Cassius, his rebus incensus, movet castra; & postero die Segoviam ad flumen Silicense venit. Ibi habita concione, militum tentat animos: quos cognoscit, non sua, sed Cæsaris absentis causa, sibi fidissimos esse, nullumque periculum deprecaturos, dum per eos Cæsari provincia restitueretur.

Interim Thorius ad Cordubam veteres legiones adducit: ac, ne dissensionis initium natum seditiosa militum suaque videretur natura, simul, ut contra Quintum Cassium, qui Cæsaris nomine majoribus viribus uti videbatur, æque potentem opponeret dignitatem; Cneio Pompeio se provinciam recuperare velle, palam dictitabat: & forsitan etiam hoc fecerit odio Cæsaris, & amore Pompeii; cujus nomen multum poterat apud eas legiones, quas M. Varro obtinuerat: sed id qua mente commotus, fecerit, conjectura sciri non potest. Certe hoc præ se Thorius ferebat: milites adeo fatebantur, ut Cneii Pompeii nomen in scutis

avec quatre cohortes de la cinquieme, & toute sa Cavalerie rassemblée : il y apprit que la Légion composée de troupes du pays avoit enlevé proche d'*Obucula* quatre cohortes, qu'elle avoit été trouver la deuxieme, qu'elles s'étoient jointes ensemble, & avoient mis à leur tête T. Thorius d'Alcala. Aussi-tôt ayant assemblé son Conseil, il dépêche Marcellus à Cordoue pour la contenir dans le devoir, & envoie Q. Cassius Lieutenant général à Séville. Peu de jours après il apprit que le corps de ville de Cordoue s'étoit révolté contre lui, & que Marcellus, soit de son bon gré, soit par force, (car on en parloit diversement,) s'étoit accommodé avec eux, ainsi que deux cohortes de la cinquieme Légion qui étoient en garnison dans cette ville. Furieux de ces nouvelles, il décampe, & le lendemain arrive à Ségovie, ville située sur le Xenil. Là ayant harangué ses troupes pour s'assurer de leurs dispositions, il connut que si elles lui étoient fideles, ce n'étoit pas pour lui, mais par l'attachement qu'elles avoient pour César, & qu'elles étoient disposées à s'exposer à toutes sortes de dangers, pour réduire cette Province sous l'obéissance de César.

Cependant Thorius amena les anciennes Légions près de Cordoue : & pour que le commencement de la révolte ne parût venir ni de sa part ni de celle de ses troupes, & en même temps pour opposer à Cassius qui paroissoit agir au nom de César, une autorité également respectable ; il déclara publiquement que c'étoit pour Pompée qu'il prétendoit recouvrer cette Province. Peut-être aussi agit-il de la sorte par haine pour César & par amour pour Pompée, dont le nom étoit en grande vénération & en grand crédit auprès des Légions que Varron avoit commandées : mais on ne peut avoir que des conjectures sur les motifs qui le faisoient agir. Au moins est-il constant que c'étoit de ce nom qu'il se couvroit, & que ses soldats en faisoient si peu mystere, qu'ils le portoient

inſcriptum haberent. Frequens legionibus conventus obviam prodit : neque tantum virorum, ſed etiam matrum familias ac prætextatorum ; deprecaturque, ne hoſtili adventu Cordubam diriperent : nam ſe contra Caſſium ſentire cum omnibus ; contra Cæſarem ne facere cogerentur, orare.

Tantæ multitudinis precibus & lacrimis exercitus commotus, cum videret ad Caſſium perſequendum nihil opus eſſe Cneii Pompeii nomine & memoria, tamque omnibus Cæſarianis, quam Pompeianis, Longinum eſſe in odio ; neque ſe conventum, neque M. Marcellum contra Cæſaris cauſam poſſe perducere ; nomen Pompeii ex ſcutis detraxerunt : Marcellum, qui ſe Cæſaris cauſam defenſurum profitebatur, ducem adſciverunt, prætoremque appellarunt ; ſibi conventum adjunxerunt, caſtraque ad Cordubam poſuerunt. Caſſius eo biduo circiter quatuor millia paſſuum a Corduba, citra flumen Bætim, in oppidi conſpectu, loco excelſo facit caſtra : litteras ad regem Bogudem in Mauritaniam, & ad M. Lepidum proconſulem in Hiſpaniam citeriorem mittit, ſubſidio ſibi provinciæque, Cæſaris cauſa, quam primum veniret. Ipſe hoſtili modo Cordubenſium agros vaſtat, ædificia incendit.

Cujus rei deformitate atque indignitate, legiones, quæ Marcellum ſibi ducem ceperant, ad eum concurrerunt ; ut in aciem educerentur, orant ; priuſque confligendi ſibi poteſtas fieret, quam cum tanta contumelia nobiliſſimæ cariſſimæque poſſeſſiones Cordubenſium in conſpectu ſuo rapinis, ferro, flammaque conſumerentur. Marcellus, cum confligere miſerrimum putaret, quod & victoris & victi detrimentum ad eumdem Cæſarem eſſet

écrit sur leurs boucliers. A leur arrivée, tous les Magistrats de Cordoue suivis des femmes les plus qualifiées & de leurs enfans, sortirent en foule au devant d'eux, pour les prier de ne point les traiter en ennemi & de ne pas saccager leur ville, protestant qu'ils étoient tous dans les mêmes sentimens que le reste de la Province au sujet de Cassius, & demandant seulement qu'on ne les forçât pas à rien faire contre César.

Ces troupes touchées des prieres & des larmes de tant de gens, voyant qu'elles n'avoient pas besoin du nom & du souvenir de Pompée pour poursuivre Cassius, qui étoit également en horreur au parti de César & à celui de Pompée, & qu'il n'y avoit pas moyen d'engager Marcellus ni les citoyens de Cordoue à abandonner le premier, arracherent le nom de Pompée de dessus leurs boucliers, mirent à leur tête Marcellus qui se déclaroit hautement pour César, le proclamerent Préteur, se joignirent à ceux de Cordoue, & allerent camper sous ses murs. Deux jours après Cassius vint aussi camper environ à quatre milles de cette ville, sur une hauteur au-delà du Guadalquivir. De-là il prie par ses lettres Bogud Roi de Mauritanie, & M. Lépidus Proconsul de l'Espagne citérieure, de venir promptement, en considération de César, au secours de sa Province. Cependant il entre en ennemi sur les terres de Cordoue, les ravage, & met le feu par-tout.

Témoins de ces ravages & d'une telle indignité, les Légions qui avoient pris Marcellus pour leur chef, courent à lui en foule, le prient de les mener au combat, & de leur permettre d'en venir aux mains, plutôt que d'avoir la douleur & la honte de voir piller sous leurs yeux, & désoler par le fer & par le feu ce que les habitans de Cordoue avoient de plus cher & de plus précieux. Marcellus persuadé qu'une bataille, quel qu'en fût l'événement, tourneroit toujours en pure perte à César, mais qu'il n'étoit pas

redundaturum, neque suæ potestatis esse; legiones Bætim transducit, atque aciem instruit. Cum Cassium contra pro castris suis aciem instruxisse loco superiore videret; causa interposita, quod is in æquum non descenderet, Marcellus militibus persuadet, ut se in castra recipiant. Itaque copias reducere cœpit. Cassius, quo bono valebat, Marcellumque infirmum esse sciebat, aggressus equitatu legionarios se recipientes, complures novissimos in fluminis ripis interficit. Cum hoc detrimento, quid transitus fluminis vitii difficultatisque haberet, cognitum esset; Marcellus castra Bætim transfert: crebroque uterque legiones in aciem educit; neque tamen confligitur, propter locorum difficultates.

Erat copiis pedestribus multo firmior Marcellus: habebat enim veteranas legiones, multisque præliis expertas. Cassius fidei magis, quam virtuti legionum, confidebat. Itaque cum castra castris collata essent, & Marcellus locum idoneum castello cepisset, quo prohibere aqua Cassianos posset; Longinus, veritus ne genere quodam obsidionis clauderetur in regionibus alienis sibique infestis, noctu silentio ex castris proficiscitur; celerique itinere Uliam contendit, quod sibi fidele esse oppidum credebat. Ibi adeo conjuncta ponit mœnibus castra, ut & loci natura, (namque Ulia in edito monte posita est,) & ipsa munitione urbis, undique ab oppugnatione tutus esset. Hunc Marcellus insequitur, & quam proxime potest Uliam castra castris confert: locorumque cognita natura, quo maxime rem deducere volebat, necessitate est adductus, ut neque confligeret, (cujus si rei facultas esset, resistere incitatis militibus non poterat;) neque vagari Cassium latius pateretur, ne plures civitates ea paterentur, quæ passi

en son pouvoir de l'empêcher, fait passer le fleuve à ses Légions, & les range en bataille. Ensuite voyant que Cassius tenoit son armée rangée sur la hauteur à la tête de son camp, & qu'il ne descendoit pas dans la plaine, persuade à ses troupes de se retirer dans le leur. Il se mit donc en devoir de leur faire repasser la riviere. Cassius beaucoup plus fort que lui en Cavalerie, la détacha sur la queue des Légions qui se retiroient, & tua bien du monde sur les bords du fleuve. Cet échec fit comprendre à Marcellus le désavantage & le danger qu'il y avoit à traverser le fleuve en présence de l'ennemi : il transporta son camp au-delà ; & pendant plusieurs jours les deux armées furent souvent en présence, sans cependant en venir aux mains à cause du dèsavantage du terrein.

Marcellus étoit beaucoup supérieur en Infanterie: car il n'avoit que des Légions de Vétérans, éprouvés dans plusieurs combats : à l'égard de Cassius, il comptoit plus sur la fidélité de ses troupes que sur leur valeur. Les deux camps étoient voisins l'un de l'autre ; & Marcellus s'étant emparé d'un lieu propre à bâtir un Fort, dont il pouroit se servir pour ôter l'eau à l'ennemi, Cassius qui craignit de se voir investi & comme assiégé dans un pays où tout lui étoit contraire & où il étoit fort haï, délogea la nuit sans bruit, & gâgna au plus vîte Monte-Maior, ville sur la fidélité de laquelle il croyoit pouvoir s'assurer. Il campa si proche de cette place, que comme elle étoit située sur une haute montagne, son camp étoit également défendu par la nature du terrein & par les murs de la ville. Marcellus l'y suivit, & campa vis-à-vis de lui le plus près qu'il put de cette même place ; ensuite après avoir reconnu les lieux, il se vit forcé de prendre le parti qu'il souhaitoit le plus, c'est-à-dire, de ne point en venir aux mains, (ce qu'il n'auroit pu empêcher si l'occasion s'en fût offerte, tant ses troupes étoient animées) & d'empêcher Cassius de courir la campagne, afin qu'il ne fit plus éprouver

erant Cordubenſes. Caſtellis idoneis locis collocatis, operibuſque in circuitu oppidi continuatis, Uliam Caſſiumque munitionibus clauſit: quæ priuſquam perficerentur, Longinus omnem ſuum equitatum emiſit: quem magno ſibi uſui fore credebat, ſi pabulari frumentarique Marcellum non pateretur; magno autem impedimento, ſi clauſus obſidione, & inutilis, neceſſarium conſumeret frumentum.

Paucis diebus, litteris Caſſii acceptis, rex Bogud cum copiis venit, adjungitque ei legionem, quam ſecum adduxerat, compluresſque cohortes auxiliarias Hiſpanorum: namque, ut in civilibus diſſenſionibus accidere conſuevit, ita temporibus illis in Hiſpania nonnullæ civitates rebus Caſſii ſtudebant, plures Marcello favebant. Accedit cum copiis Bogud ad exteriores Marcelli munitiones. Pugnatur utrimque acriter: crebroque id accidit, fortuna ſæpe ad utrumque transferente victoriam; nec tamen unquam ab operibus depellitur Marcellus.

Interim Lepidus ex citeriore provincia, cum cohortibus legionariis quinque & triginta, magnoque numero equitum & reliquorum auxiliorum, venit ea mente Uliam, ut, ſine ullo ſtudio, contentiones Caſſii Marcellique componeret. Huic venienti ſine dubitatione ſe credit atque offert Marcellus: Caſſius contra ſuis ſe tenet præſidiis; ſive eo quod plus ſibi juris deberi, quam Marcello exiſtimabat; ſive eo quod, ne præoccupatus animus Lepidi eſſet obſequio adverſarii, verebatur. Ponit ad Uliam caſtra Lepidus; neque habet a Mar-

ſes fureurs à pluſieurs autres villes, comme il avoit fait à Cordoue. Dans cette vue, il fit élever pluſieurs Forts d'eſpace en eſpace dans des poſtes convenables les fit continuer tout autour de la ville, & par-là bloqua en même temps la place & le camp de Caſſius. Avant que tous ces ouvrages fuſſent achevés, Caſſius mit toute ſa Cavalerie en campagne, perſuadé qu'elle pouroit lui être d'un grand ſecours, en empêchant Marcellus d'envoyer au fourage & aux vivres, au lieu qu'elle lui ſeroit non ſeulement inutile, mais encore fort à charge, ſi ſe trouvant aſſiégé & enfermé, il étoit obligé de la nourrir.

Peu de jours après le Roi Bogud ayant reçu les lettres de Caſſius, arriva avec ſes troupes, & ſe joignit à lui avec une Légion qu'il avoit amenée, & pluſieurs cohortes auxiliaires compoſées d'Eſpagnols. Car dans les guerres civiles rien n'eſt plus ordinaire que de voir les peuples ſe partager entre les différens partis : ainſi dans ce temps-là quelques villes d'Eſpagne tenoient pour Caſſius ; mais le plus grand nombre étoit pour Marcellus. Bogud s'approcha avec ſes troupes des fortifications extérieures de Marcellus : on s'y battit vivement de part & d'autre ; & la fortune inconſtante, ſelon ſa coutume, donna ſouvent la victoire tantôt à l'un, tantôt à l'autre parti, ſans pourtant que jamais Marcellus pût être chaſſé de ſes lignes.

De ſon côté Lépidus arriva de la Province citérieure avec trente-cinq cohortes tirées des Légions, grand nombre de Cavalerie & d'autres troupes auxiliaires, dans l'intention de travailler ſans partialité à accorder Caſſius & Marcellus. A ſon arrivée, Marcellus va le trouver ſans balancer, & lui remet ſes intérêts entre les mains. Caſſius au contraire ſe tint renfermé dans ſon camp, ſoit qu'il crût mériter plus d'égards, ou qu'il craignît que ſon rival n'eût prévenu Lépidus contre lui par ſes déférences. Lépidus va camper devant Monte-Maior, & agit de concert

cello quidquam divisi. Ne pugnetur, interdicit : ad exeundum Cassium invitat ; fidemque suam in re omni interponit. Cum diu dubitasset Cassius, quid sibi faciendum, quidve Lepido esset credendum ; neque ullum exitum consilii sui reperiret, si permaneret in sententia ; postulat, uti munitiones disjicerentur, sibique liber exitus daretur. Non tantum induciis factis, sed prope jam constituta opera cum complanarent, custodiæque munitionum essent deductæ ; auxilia regis in id castellum Marcelli, quod proximum erat regiis castris, neque opinantibus omnibus, (si tamen in omnibus fuit Cassius, nam de hujus conscientia dubitabatur,) impetum fecerunt, compluresque ibi milites oppresserunt. Quod nisi celeriter, indignatione & auxilio Lepidi, prælium esset diremptum, major calamitas esset accepta.

Cum iter Cassio patefactum esset ; castra Marcellus cum Lepido conjungit. Lepidus eodem tempore Marcellusque Cordubam cum suis proficiscitur : Cassius Carmonam. Sub idem tempus, Trebonius proconsul ad provinciam obtinendam venit : de cujus adventu ut cognoscit Cassius, legiones, quas secum habuerat, equitatumque in hiberna distribuit : ipse, omnibus suis rebus celeriter correptis, Malacam contendit ; ibique, adverso tempore navigandi, naves conscendit : ut ipse prædicabat, ne se Trebonio, & Lepido, & Marcello committeret : ut amici ejus dictitabant, ne per eam provinciam minore cum dignitate iter faceret, cujus magna pars ab eo defecerat : ut ceteri existimabant, ne pecunia illa ex infinitis

avec Marcellus. Il défend aux deux partis d'en venir aux mains, & invite Cassius à venir le trouver, en lui donnant parole qu'il ne lui seroit fait aucun mal. Celui-ci après avoir long-temps balancé sur ce qu'il devoit faire, & sur la confiance qu'il devoit avoir dans la parole de Lépidus, ne voyant enfin nulle ressource pour lui s'il persistoit à vouloir demeurer dans son camp, demanda que la ligne de circonvallation fût comblée, & qu'on lui donnât la liberté de se retirer. Déja on étoit convenu d'une trève, déja on avoit commencé à combler les tranchées d'où l'on avoit retiré ceux qui les gardoient, lorsque Bogud avec ses troupes vint attaquer un des Forts de Marcellus qui étoit voisin de son camp, sans que personne s'y attendît ni en eût connoissance, excepté peut-être Cassius, (car on doute fort qu'il n'en fût pas instruit.) Bogud y tua beaucoup de monde; & si Lépidus indigné d'une telle perfidie n'y eût pas couru au plus vîte, & n'eût pas arrêté le combat, le mal auroit été plus grand.

Le passage étant donc ouvert à Cassius, Marcellus & Lépidus joignent leur camp, & partent tous deux en même temps pour Cordoue avec leurs troupes, pendant que Cassius & Bogud prennent le chemin de Carmone. Dans ces circonstances, on apprend que Trébonius nommé pour Gouverneur de cette Province en qualité de Proconsul, est sur le point d'arriver. Dès que Cassius en est instruit, il met ses Légions & sa Cavalerie en quartier d'hiver, ramasse en diligence tout ce qu'il avoit, part pour Malaga, & s'embarque malgré le mauvais temps, afin, disoit-il, de ne pas se mettre à la discrétion de Trébonius, de Lépidus & de Marcellus. Ses amis disoient de leur côté, que c'étoit pour ne pas avoir la honte de traverser avec peu d'agrément une Province, dont une partie l'avoit abandonné; & les autres prétendoient que c'étoit de peur qu'on ne lui enlevât les richesses immenses qu'il avoit acquises à force de rapines &

rapinis confecta, in poteſtatem cujuſquam veniret. Progreſſus ſecunda, ut hiberna, tempeſtate, cum in Iberum flumen, noctis vitandæ cauſa, ſe contuliſſet; inde, paulo vehementiore tempeſtate, nihilo periculoſius ſe navigaturum credens, profectus; adverſis fluctibus occurrentibus oſtio fluminis, in ipſis faucibus, cum neque flectere navem propter vim fluminis, neque directam tantis fluctibus tenere poſſet, demerſa navi periit.

Cum in Syriam Cæſar ex Ægypto veniſſet; atque ab iis, qui Roma venerant ad eum, cognoſceret, litteriſque urbanis animadverteret, multa Romæ male & inutiliter adminiſtrari, neque ullam partem Reipublicæ ſatis commode geri; quod & contentionibus Tribunitiis perniciofæ ſeditiones orirentur; & ambitione atque indulgentia Tribunorum militum, & qui legionibus præerant, multa contra morem conſuetudinemque militarem fierent, quæ diſſolvendæ diſciplinæ ſeveritatiſque eſſent; eaque omnia flagitare adventum ſuum videret: tamen præferendum exiſtimavit, quas in provincias regioneſque veniſſet, eas ita relinquere conſtitutas, ut domeſticis diſſenſionibus liberarentur, jura legeſque acciperent, & externorum hoſtium metum deponerent. Hæc in Syria, Cilicia, Aſia celeriter ſe confecturum ſperabat; quod hæ provinciæ nullo bello premebantur. In Bithynia ac Ponto plus oneris videbat impendere ſibi; non enim exceſſiſſe Ponto Pharnacem audierat, neque exceſſurum putabat, cum ſecundo prælio eſſet vehementer inflatus; quod contra Domitium Calvinum fecerat. Commoratus fere in omnibus civitatibus, quæ majore ſunt dignitate, præmia

d'extorsions. Il partit donc par un temps assez favorable pour l'hiver : s'étant arrêté à l'embouchure de l'Ebre pour y passer la nuit, il s'éleva peu de temps après une violente tempête, malgré laquelle il partit, croyant pouvoir continuer sa route ; mais il trouva au sortir du fleuve des flots terribles qui l'y rechassoient ; en sorte que ne pouvant ni retourner à cause du cours rapide du fleuve, ni résister aux vagues qui venoient fondre sur lui, il périt avec son vaisseau.

De l'Egypte, César alla en Syrie, où il apprit par ceux qui vinrent le trouver de Rome, & par les lettres qu'il reçut de cette ville, qu'il y avoit beaucoup de désordre & de mauvaise administration dans le gouvernement, & que dans les affaires on ne consultoit ni les lois ni la justice, partie à cause des séditions qu'occasionnoit la division qui régnoit entre les Tribuns du peuple, partie à cause de l'ambition & de la mollesse des Tribuns militaires & de ceux qui étant à la tête des Légions, avoient introduit dans la discipline militaire plusieurs nouveautés dangereuses qui l'énervoient absolument ; & que tout cela demandoit nécessairement sa présence. Cependant il crut qu'il étoit à propos de laisser les affaires des pays & des Provinces où il se trouvoit, réglées de maniere à ne plus craindre de guerre civile, à faire respecter aux peuples de ces contrées les lois & les ordres du peuple Romain, & à leur ôter toute appréhension de la part des ennemis du dehors ; c'est ce qu'il espéroit pouvoir faire en peu de temps dans la Syrie, dans la Cilicie & dans l'Asie, qui étoient alors tout-à-fait paisibles. Il ne se flattoit pas de trouver les mêmes facilités en Bithynie & dans le Pont : car il n'avoit point appris que Pharnace eût abandonné ce dernier pays ; & il ne croyoit pas même qu'il en voulût sortir, tant il étoit fier de l'avantage qu'il avoit remporté sur Domitius Calvinus. Il s'arrêta sur sa route dans presque toutes les grandes villes, accorda, tant en public qu'en particulier, des grâces à ceux qui en

benemeritis & viritim & publice tribuit : de controversiis veteribus cognoscit ac statuit : Reges, tyrannos, dynastas provinciæ, finitimosque, qui omnes ad eum concurrerant, receptos in fidem, conditionibus impositis provinciæ tuendæ ac defendendæ, dimittit & sibi & populo Romano amicissimos.

Paucis diebus in ea provincia consumptis Sextum Cæsarem, amicum & necessarium suum, legionibus Syriæque præficit ; ipse eadem classe, qua venerat, proficiscitur in Ciliciam : cujus provinciæ civitates omnes evocat Tarsum, quod oppidum fere totius Ciliciæ nobilissimum fortissimumque est. Ibi, rebus omnibus provinciæ & finitimarum civitatum constitutis, cupiditate proficiscendi ad bellum gerendum, non diutius moratur ; magnisque itineribus per Cappadociam confectis, biduum Mazacæ commoratus, venit Comana, vetustissimum & sanctissimum in Cappadocia Bellonæ templum ; quod tanta religione colitur, ut sacerdos ejus deæ, majestate, imperio & potentia, secundus a rege, consensu gentis illius, habeatur. Id homini nobilissimo Lycomedi Bithyno adjudicavit ; qui regio Cappadocum genere ortus, propter adversam fortunam majorum suorum mutationemque generis, jure minime dubio, vestutate tamen intermisso, sacerdotium id repetebat. Fratrem autem Ariobarzanis Ariarathen, cum benemeritus uterque eorum de Republica esset ; ne aut regni hereditas Ariarathen sollicitaret aut heres regni terreret, Ariobarzani attribuit, qui sub ejus imperio ac ditione esset : ipse iter inceptum simili velocitate conficere cœpit.

Cum propius Pontum finesque Gallogræciæ ac-

méritoient, prit connoiſſance des anciennes conteſtations & les régla ; reçut l'hommage des Rois, des Princes, des Gouverneurs de la Province & des pays voiſins, les chargea de veiller à la conſervation & à la défenſe de leur gouvernement, & les renvoya fort bien diſpoſés pour lui & pour la République.

Après avoir paſſé quelques jours dans cette Province, il laiſſa à Sex. Céſar, ſon ami & ſon parent, le commandement des Légions & de la Syrie ; & ſur la même flotte qui l'avoit apporté, il paſſa en Cilicie, & manda toutes les villes de ce canton à Tarſe, ville la plus conſidérable & preſque la plus forte de toute la Cilicie. Là ayant mis ordre aux affaires de cette Province & des villes voiſines, l'envie qu'il avoit de ſe rendre où la gloire des armes l'appeloit, le fit partir auſſi-tôt ; il traverſa à grandes journées la Cappadoce, demeura deux jours à Mazaca, & ſe rendit à l'ancien & vénérable temple de Bellone qui eſt à Comane en Cappadoce ; ce temple eſt fréquenté avec tant de dévotion, que le Prêtre de cette Déeſſe paſſe chez cette Nation pour la ſeconde perſonne de l'Etat, n'ayant au-deſſus de lui en dignité, en autorité & en pouvoir que le Roi ſeul. Il conféra cette dignité à Lycomède, homme des plus illuſtres de la Bithynie, iſſu des anciens Rois de Cappadoce, mais dont le droit inconteſtable ſur cette couronne, avoit été interrompu depuis que par le malheur de ſes ancêtres elle avoit paſſé dans une autre maiſon : Lycomede redemandoit cette place. A l'égard d'Ariobarzanes & d'Ariarate ſon frere, qui tous deux avoient bien ſervi la République, il confirma le premier dans la poſſeſſion du trône qu'il occupoit ; & afin qu'Ariarate qui étoit ſon héritier, ne fût pas tenté de brouiller & ne donnât point d'inquiétude à Ariobarzanes, il le ſoumit à ſon frere & le mit abſolument dans ſa dépendance : après cela il continua ſon voyage avec la même diligence qu'il l'avoit commencé.

Comme il approchoit du Pont & des frontieres de

ceſſiſſet ; Dejotarus, tetrarches Gallogræciæ tunc quidem pene totius, (quod ei neque legibus, neque moribus conceſſum eſſe ceteri tetrarchæ contendebant,) ſine dubio autem rex Armeniæ minoris ab Senatu appellatus, depoſitis regiis inſignibus, neque tantum privato veſtitu, ſed etiam reorum habitu, ſupplex ad Cæſarem venit, oratum, ut ſibi ignoſceret, quod in ea parte poſitus terrarum, quæ nulla præſidia Cæſaris habuiſſet, exercitibus imperiiſque in Cneii Pompeii caſtris fuiſſet : neque enim ſe judicem debuiſſe eſſe controverſiarum populi Romani, ſed parere præſentibus imperiis.

Contra quem Cæſar, cum plurima ſua commemoraſſet officia, quæ conſul ei decretis publicis tribuiſſet ; cumque defectionem ejus nullam poſſe excuſationem ejus imprudentiæ recipere coarguiſſet : quod homo tantæ prudentiæ ac diligentiæ ſcire potuiſſet, quis urbem Italiamque teneret ; ubi Senatus populuſque Romanus, ubi Reſpublica eſſet ; quis deinde poſt Lucium Lentulum, Caium Marcellum, conſul eſſet : tamen ſe concedere id factum ſuperioribus ſuis beneficiis, veteri hoſpitio atque amicitiæ, dignitati ætatique hominis, precibus eorum qui frequentes concurriſſent hoſpites atque amici Dejotari ad deprecandum ; de controverſiis tetrarcharum poſtea ſe cogniturum eſſe dixit : regium veſtitum ei reſtituit. Legionem autem, quam, ex genere civium ſuorum, Dejotarus armatura diſciplinaque noſtra conſtitutam habebat, equitatumque omnem, ad bellum gerendum adducere juſſit.

Cum in Pontum veniſſet, copiaſque omnes in unum locum coëgiſſet ; quæ numero, atque exer-

la Galatie, Déjotarus alors Tétrarque de presque toute cette Province, ce que les autres Tétrarques prétendoient ne lui être dû ni par les lois ni par la coutume, mais à qui on ne disputoit point le titre de Roi de la petite Arménie, que le Sénat lui avoit donné, vint se présenter à lui sans aucunes marques de sa dignité, & non-seulement en habit de simple particulier, mais même de criminel : il le supplia de lui pardonner, de ce que s'étant trouvé dans un pays où César n'avoit aucunes troupes, il avoit été forcé de suivre les ordres de Pompée & de le secourir : que comme il ne devoit pas être juge des différents du peuple Romain, il avoit obéi aux ordres qu'on lui donnoit.

Sur cela César lui rappela les nombreux services qu'il lui avoit rendus, & les décrets qu'il avoit fait publier en sa faveur pendant qu'il étoit Consul : il lui fit sentir aussi que, malgré son apologie, il ne pouvoit excuser son imprudence; qu'un homme comme lui, si sage & si habile, n'avoit pas dû ignorer qui étoit le maître de Rome & de l'Italie, où étoit le Sénat & le peuple Romain, où étoit la République, enfin qui avoit été Consul après L. Lentulus & C. Marcellus. Il ajouta que cependant il vouloit bien lui pardonner en considération des ses services passés, de leurs liaisons & de leur ancienne amitié, de sa dignité, & de son âge, & à la priere de ceux des amis de ce Prince qui s'étoient rendus en foule auprès de lui pour solliciter sa grâce. Il lui dit que dans la suite il prendroit connoissance des différents qu'il avoit avec les autres Tétrarques; après quoi il lui rendit les marques de sa dignité, & lui ordonna de lui amener la Légion composée de ses sujets, qu'il avoit armée & disciplinée à la Romaine, & d'y joindre toute sa Cavalerie, dont il avoit besoin pour la guerre qu'il alloit faire.

Lorsqu'il fut entré dans le Pont, il y assembla toutes ses troupes, qui étoient en petit nombre & peu

citatione bellorum mediocres erant (excepta enim legione sexta, quam secum adduxerat Alexandria veteranam, multis laboribus periculisque functam multisque militibus partim difficultate itinerum ac navigationum, partim crebritate bellorum adeo deminutam, ut minus mille hominum in ea esset; reliquæ erant tres legiones; una Dejotari; duæ quæ in eo prælio, quod Cneium Domitium fecisse cum Pharnace scripsimus, fuerant) legati a Pharnace missi Cæsarem adeunt; atque in primis deprecantur, ne ejus adventus hostilis esset: facturum enim omnia Pharnacen, quæ imperata essent. Maximeque commemorabant, nulla Pharnacem auxilia contra Cæsarem Pompeio dare voluisse; cum Dejotarus, qui dedisset, tamen ei satisfecisset.

Cæsar respondit, se fore æquissimum Pharnaci, si, quæ polliceretur, repræsentaturus esset: monuit autem, ut solebat, mitibus verbis legatos; ne aut Dejotarum sibi objicerent; aut nimis eo gloriarentur beneficio, quod auxilia Pompeio non misissent. Nam se neque libentius facere quidquam, quam supplicibus ignoscere; neque provinciarum publicas injurias condonare iis posse, qui fuissent in se officiosi. Id ipsum, quod commemorassent, officium utilius Pharnaci fuisse, qui providisset ne vinceretur; quam sibi, cui Dii immortales victoriam tribuissent. Itaque se magnas & graves injurias civium Romanorum, qui in Ponto negotiati essent, quoniam in integrum restituere non posset, concedere Pharnaci: nam neque interfectis

exercées

exercées au métier de la guerre ; car excepté la sixieme Légion qui étoit toute composée de Vétérans & qu'il avoit amenée avec lui d'Alexandrie, mais qui étoit tellement diminuée par les travaux & par les périls qu'elle avoit essuyés, qu'à peine étoit-elle de mille hommes, plusieurs soldats ayant péri partie par la difficulté des chemins sur terre & sur mer, partie dans les fréquentes batailles qu'ils avoient données, le reste ne consistoit qu'en trois Légions, savoir celle de Déjotarus, & les deux qui s'étoient trouvées à la bataille où nous avons dit que Cn. Domitius avoit été défait par Pharnace. Des Ambassadeurs de ce Prince vinrent le trouver, & le prierent d'abord de la part de leur maître de ne point entrer sur ses terres en ennemi, l'assurant qu'il étoit prêt à obéir en tout à ses ordres, & lui représentant sur-tout qu'il n'avoit jamais voulu donner aucun secours à Pompée contre lui, comme avoit fait Déjotarus, à qui il avoit pardonné.

César répondit que Pharnace n'auroit point sujet de se plaindre de son équité, s'il exécutoit ce qu'il promettoit. En même temps il avertit avec douceur les Ambassadeurs, selon sa coutume, de ne pas lui opposer la conduite de Déjotarus, & de ne point trop se faire valoir de n'avoir pas secouru Pompée ; qu'il n'y avoit rien à quoi il se portât plus volontiers qu'à pardonner ; mais que pour les injustices faites aux Provinces & au public, il ne pouvoit les excuser, même dans ceux qui lui avoient rendu quelque service ; que celui de n'avoir point secouru Pompée, avoit été plus avantageux à Pharnace, qui par-là avoit évité d'être vaincu, qu'à lui-même à qui les Dieux immortels avoient accordé la victoire ; qu'ainsi il vouloit bien faire grâce à Pharnace des injures atroces & des traitemens barbares que les citoyens Romains avoient reçus de lui dans le Pont, parce qu'on ne pouvoit les réparer ; qu'il ne pouvoit en effet rendre la vie à ceux qu'il avoit fait massacrer,

amissam vitam, neque exsectis virilitatem restituere posse, quod quidem supplicium gravius morte cives Romani subissent. Ponto vero decederet confestim; familiasque publicanorum remitteret; ceteraque restitueret sociis civibusque Romanis, quæ penes eum essent. Si fecisset, jam tunc sibi mitteret munera ac dona, quæ bene rebus gestis imperatores ab amicis accipere consuessent: miserat enim Pharnaces coronam auream. His responsis datis, legatos remisit.

At Pharnaces omnia liberaliter pollicitus, cum festinantem ac properantem Cæsarem speraret libentius etiam crediturum suis promissis, quam res pateretur, quo celerius honestiusque ad res magis necessarias proficisceretur, (nemini enim erat ignotum, plurimis de causis ad Urbem Cæsarem revocari) lentius agere, decedendi diem postulare longiorem, pactiones interponere, in summa frustrari cœpit. Cæsar, cognita calliditate hominis, quod aliis temporibus natura facere consueverat, tunc necessitate fecit adductus, ut celerius omnium opinione manum consereret.

Ziela est oppidum in Ponto, positu ipso, ut in plano loco, satis munitum: tumulus enim naturalis, velut manu factus, excelsiore undique fastigio sustinet murum. Circumpositi sunt huic oppido magni multique intercisi vallibus colles: quorum editissimus unus, qui propter victoriam Mithridatis & infelicitatem Triarii, detrimentumque exercitus nostri, superioribus locis atque itineribus conjunctus oppido magnam in illis partibus habet nobilitatem; nec multo longius millibus passuum trium abest ab Ziela: hunc locum Pharnaces,

ni la virilité à ceux qu'il avoit fait mutiler, supplice plus cruel que la mort pour des citoyens Romains; mais qu'il sortît du Pont sur le champ; qu'il relachât les familles des Receveurs des deniers publics, & qu'il restituât aux citoyens Romains & aux alliés ce qu'il leur avoit enlevé: que quand il l'auroit fait, il pouroit lui envoyer les présens, que les Généraux de Rome après leur victoire, avoient coutume de recevoir des Princes & des peuples amis; car Pharnace lui avoit envoyé une couronne d'or. Après cette réponse, il congédia les Ambassadeurs.

Pharnace promit tout sans hésiter, espérant que César qui étoit pressé feroit plus de fond qu'il ne devoit sur ses promesses, afin de partir plus promptement, pour aller terminer des affaires bien plus importantes; car personne n'ignoroit que bien des raisons le rappeloient à Rome. Pharnace pensa donc à tirer cette affaire en longueur: il demanda un délai plus long pour se retirer, il y mit des conditions; en un mot il ne chercha qu'à éluder ses engagemens. César qui s'aperçut de ses finesses, fit alors par nécessité ce que dans d'autres temps il faisoit naturellement, c'est-à-dire, qu'il chercha à en venir aux mains beaucoup plutôt qu'on ne s'y attendoit.

Il y a dans le Pont une vil'e nommée *Ziéla*, aussi forte qu'elle peut l'être dans une plaine: car elle est située sur un tertre naturel qui paroît un ouvrage de l'art, & qui sert à en soutenir les murailles de toutes parts. Tout autour de cette place il y a un grand nombre de hautes collines entre-coupées de vallons; & la plus haute de ces collines qui se trouve comme jointe à la ville par les chemins qu'on à pratiqués de l'une à l'autre, est fameuse dans le pays par la victoire que Mithridate y remporta sur Triarius, & par l'échec qu'y reçurent les troupes Romaines. Elle n'est guere éloignée de *Ziéla* que d'une lieue. Ce fut là que Pharnace campa avec toute son armée, après avoir réparé les ouvrages que son pere

veteribus paternorum felicium castrorum refectis operibus, copiis omnibus suis occupavit.

Cæsar, cum ab hoste millia passuum quinque castra posuisset; videretque eas valles, quibus regia castra munirentur, eodem intervallo sua castra munituras, si modo ea loca hostes priores non cepissent, quæ multo erant propiora regis castris; aggerem comportari jubet intra munitiones. Quo celeriter collato, proxima nocte, vigilia quarta, legionibus omnibus expeditis, impedimentisque in castris relictis, prima luce, neque opinantibus hostibus, eum ipsum locum cepit, in quo Mithridates secundum prælium adversus Triarium fecerat. Huc omnem comportatum aggerem e castris servitia agerent, jussit; ne quis ab opere miles discederet, cum spatio non amplius mille passuum intercisa vallis castra hostium divideret ab opere incepto Cæsaris castrorum.

Pharnaces, cum id repente prima luce animadvertisset, copias suas omnes pro castris instruxit: quas, interposita tanta locorum iniquitate, consuetudine magis pervulgata militari credebat instrui Cæsar, vel ad opus suum tardandum, quo plures in armis tenerentur, vel ad ostentationem regiæ fiduciæ, ne munitione magis quam manu defendere locum Pharnaces videretur. Itaque deterritus non est, quo minus, prima acie pro vallo instructa, reliqua pars exercitus opus faceret. At Pharnaces impulsus sive loci felicitate, sive auspiciis & religionibus inductus, quibus obtemperasse eum postea audiebamus; sive paucitate nostrorum, qui

avoir fait élever autrefois dans ce poste qui lui avoit été si avantageux.

César vint camper à cinq milles de lui ; & ayant remarqué que ces vallons qui défendoient le camp du Roi, défendroient le sien dans le même éloignement, pourvu que l'ennemi qui en étoit plus proche ne s'en emparât pas le premier, il fit porter grand nombre de pieux & de fascines dans ses retranchemens. Cette provision ayant été promptement faite, la nuit suivante vers les quatre heures du matin, laissant tout son bagage dans le camp, il part avec ses Légions, arrive à la pointe du jour, & sans que l'ennemi en ait aucun soupçon ; il s'empare de ce même poste où Mithridate avoit défait Triarius. Dès qu'il y fut, il y fit transporter du camp ses pieux & ses fascines par les valets de l'armée ; afin que ses soldats qui se retranchoient ne quittassent point leur ouvrage : car ce nouveau camp n'étoit séparé de celui de l'ennemi que par un vallon, qui n'avoit pas plus d'un mille de large.

Lorsque le jour parut, Pharnace ayant aperçu ce qui venoit d'arriver, rangea toutes ses troupes en bataille à la tête de son camp. Mais le chemin pour venir à nous étoit si difficile & si dangereux, que César crut d'abord qu'il ne le faisoit que comme cela se fait assez souvent dans la guerre sans aucun dessein, ou pour retarder nos travaux, & nous obliger à tenir plus de monde sous les armes, ou enfin par pure ostentation de la grandeur de ses forces, & pour nous faire voir qu'il étoit également en état de se défendre en rase campagne comme dans un poste fortifié. Ainsi, sans s'étonner, il fit continuer ses travaux par une partie de ses troupes, tandis que sa premiere ligne restoit en bataille à la tête du retranchement. A l'égard de Pharnace, soit qu'il fût animé par l'avantage du poste même qui avoit été heureux à son pere ; soit qu'il y fût excité par quelque motif de religion, & qu'il crût devoir combattre sous d'heureux auspices, comme nous l'apprîmes dans la suite ; soit

in armis erant, comperta ; cum, more operis quotidiani, magnam illam servorum multitudinem quæ aggerem portabat, militum esse credidisset ; sive etiam veterani fiducia exercitus sui, quem cum legione vicesima secunda in acie conflixisse, & vicisse legati ejus gloriabantur ; simul contemptu exercitus nostri, quem pulsum a se, Domitio duce, sciebat ; inito consilio dimicandi, descendere prærupta valle cœpit. Cujus aliquamdiu Cæsar irridebat inanem ostentationem, & eo loco militum coarctationem, quem in locum nemo sanus hostis subiturus esset ; cum interim Pharnaces eodem gradu, quo præruptam descenderat in vallem, adscendere adversus arduum collem instructis copiis cœpit.

Cæsar incredibili ejus vel temeritate vel fiducia motus, neque opinans imparatusque oppressus, eodem tempore milites ab operibus vocat, arma capere jubet, legiones opponit, aciem instruit : cujus rei subita trepidatio magnum terrorem attulit nostris. Nondum ordinibus instructis, falcatæ regiæ quadrigæ permixtos milites perturbant ; quæ tamen celeriter multitudine telorum opprimuntur. Insequitur has acies hostium ; &, clamore sublato, confligitur, multum adjuvante natura loci, plurimum Deorum immortalium benignitate ; qui, cum omnibus casibus belli intersunt, tum præcipue eis, quibus nihil ratione potuit administrari.

Magno atque acri cominus prælio facto a dextro cornu, quo veterana legio sexta erat colloca-

qu'il s'imaginât que nous avions peu de monde sous les armes, & que jugeant de ce qui se faisoit alors par ce qui se pratiquoit ordinairement, il prit ce grand nombre de valets occupés à porter des fascines, pour autant de soldats; soit aussi qu'il comptât sur son armée toute composée de vieilles troupes qui, comme ses Ambassadeurs s'en étoient vantés, après en être venues aux mains avec notre vingt-deuxieme Légion, avoient remporté la victoire sur elle; enfin méprisant des gens qu'il savoit avoir battus, lorsqu'ils étoient commandés par Domitius, il se détermina à livrer bataille, & commença à descendre de sa montagne avec tout son monde. A ce spectacle, César ne put d'abord s'empêcher de rire de la sotte vanité de ce Prince, dont les troupes se trouvoient entassées dans un poste où jamais homme sage n'auroit pensé à s'engager. Cependant Pharnace se mit à faire remonter le vallon à son armée du même pas dont elle l'avoit descendu.

Alors César étonné d'une témérité ou d'une hardiesse si incroyable, se voyant attaqué au dépourvû, rappelle en même temps ses troupes du travail, leur fait prendre les armes & les range en bataille, tandis que ses Légions se disposent à faire face à l'ennemi; ce qui dans la surprise causa quelque désordre dans nos troupes. Nos gens n'étoient pas encore tout-à-fait en ordre, lorsqu'étant attaqués par les chariots armés de faulx de l'armée du Roi, ils furent d'abord ébranlés; mais ils les accablerent bientôt à coups de traits. Ces chariots furent suivis de l'armée ennemie; on en vint aux mains avec de grands cris: nous tirâmes de grands secours de notre poste avantageux; & de la faveur des Dieux immortels qui, présidant toujours aux divers événemens de la guerre, favorisent sur-tout dans les occasions que la prudence n'a pu prévoir.

Après un combat fort vif & fort opiniâtre, l'aile droite où étoit la sixieme Légion composée de vé-

ta, initium victoriæ natum eſt. Ab ea parte, cum in proclive detruderentur hoſtes; multo tardius, ſed tamen iisdem Diis adjuvantibus, ſiniſtro cornu, mediaque acie, totæ profligantur copiæ regis: quæ quam facile ſubierant iniquum locum, tam celeriter gradu pulſæ premebantur loci iniquitate. Itaque multis militibus partim interfectis, partim ſuorum ruina oppreſſis; qui velocitate effugere poterant, armis tamen projectis, vallem tranſgreſſi, nihil ex loco ſuperiore inermes proficere poterant. At noſtri victoria elati, ſubire iniquum locum munitioneſque aggredi non dubitarunt: defendentibus autem iis cohortibus caſtra, quas Pharnaces præſidio reliquerat, celeriter caſtris hoſtium ſunt potiti. Interfecta multitudine omni aut capta ſuorum, Pharnaces cum paucis equitibus profugit: cui niſi caſtrorum oppugnatio facultatem attuliſſet liberius profugiendi, vivus in Cæſaris poteſtatem adductus eſſet.

Tali victoria toties victor Cæſar incredibili eſt lætitia affectus, quod maximum bellum tanta celeritate confecerat: eratque ſubiti periculi recordatione lætior, quod victoria facilis ex difficillimis rebus acciderat. Ponto recepto præda omni regia militibus condonata, poſtero die cum expeditis equitibus ipſe proficiſcitur: legionem ſextam decedere ad præmia atque honores accipiendos in Italiam jubet: auxilia Dejotari domum remittit: duas legiones cum Cælio Vinciano in Ponto relinquit.

Ita per Gallogræciam Bithyniamque in Aſiam iter facit: omniumque earum provinciarum de controverſiis cognoſcit & ſtatuit: jura in tetrar-

térans, commença la victoire ; elle culbuta les ennemis dans le penchant du côteau : à l'aide des Dieux, & quoiqu'un peu plus tard, l'aile gauche & le corps de bataille renverserent aussi toutes les troupes du Roi, qui s'étant engagées sans obstacle dans un mauvais pas, furent mises en désordre avec la même facilité, sans pouvoir se dégager. Ainsi plusieurs d'entr'eux ayant été ou passés au fil de l'épée, ou écrasés dans la descente par ceux qui les suivoient, ceux qui purent se sauver en fuyant, ayant abandonné leurs armes & traversé le vallon, ne furent plus en état, quoiqu'ils eussent gâgné la hauteur, de faire la moindre défense. Nos gens de leur côté animés par le succès, monterent sans balancer après eux, & attaquerent leurs retranchemens. Comme ils n'étoient défendus que par les cohortes que Pharnace y avoit laissées, nos gens les forcerent & s'emparerent bientôt du camp. Tout ce qui s'y trouva fut tué ou fait prisonnier ; pour Pharnace, il se sauva avec quelque Cavalerie : & si le temps que coûta à nos troupes l'attaque de son camp, ne lui eût pas donné la facilité de s'enfuir, il auroit été pris & amené vivant à César.

Après tant de victoires, César ressentit une joie incroyable de ce succès, & d'avoir terminé si promptement une guerre très-importante ; & le souvenir du danger qu'il avoit couru le charmoit d'autant plus, que la difficulté même de vaincre lui avoit facilité la victoire. Après avoir ainsi reconquis le Royaume de Pont, & abandoné à ses troupes les trésors du Roi, il partit le lendemain avec sa Cavalerie légere. En partant, il donna ordre à la sixieme Légion de se rendre en Italie, pour y recevoir les récompenses & les honneurs qu'elle méritoit ; il renvoya à Déjotarus ses troupes, & laissa dans le Pont deux Légions sous le commandement de Célius Vincianus.

Après cela il traversa la Galatie & la Bithynie pour se rendre en Asie, décidant les différens dans toutes ces Provinces, & réglant les droits des Té-

chas, reges, civitates distribuit. Mithridaten Pergamenum, a quo rem feliciter celeriterque gestam in Ægypto supra scripsimus, regio genere ortum, disciplinis etiam regiis educatum, (nam eum Mithridates rex Asiæ totius, propter nobilitatem Pergamo parvulum secum asportaverat in castra, multosque tenuerat annos) regem Bosphori constituit, quod sub imperio Pharnacis fuerat; provinciasque populi Romani a barbaris atque inimicis regibus, interposito amicissimo rege, munivit. Eidem tetrarchiam legibus, Gallogræcorum, jure gentis & cognationis, adjudicavit, occupatam & possessam paucis ante annis a Dejotaro. Neque tamen usquam diutius moratus est, quam necessitas urbanarum seditionum pati videbatur. Rebus felicissime celerrimeque confectis, in Italiam celerius omnium opinione venit.



trarques, des Rois, & des villes. Quant à Mithridate de Pergame, qui, comme on l'a vu, l'avoit secouru si heureusement & si promptement en Egypte, Prince d'ailleurs de race Royale, & élevé en Roi par Mithridate Roi de toute l'Asie, qui à cause de son illustre naissance l'avoit tiré de Pergame encore tout jeune, & emmené avec lui dans son camp, où il l'avoit gardé pendant plusieurs années; César l'établit Roi du Bosphore que Pharnace avoit usurpé: & il mit par-là les Provinces de l'Empire à couvert des insultes des Barbares & des Rois ennemis des Romains; en leur opposant pour barriere un Prince très-affectionné à la République. Il y ajouta la Tétrarchie de Galatie, comme lui appartenant suivant les lois du pays & par le droit de sa naissance; quoique depuis quelques années Déjotarus qui s'en étoit emparé, en fût en possession. Du reste il ne s'arrêta en aucun endroit qu'autant de temps que pouvoit le lui permettre la nécessité où il étoit d'aller mettre ordre aux troubles domestiques. Ainsi après avoir terminé heureusement & promptement toutes les affaires, il arriva en Italie plutôt qu'on ne s'y attendoit.





AFRICANUM BELLUM,

AUCTORE HIRTIO.

I. Cæsar in Africam proficiscitur. II. Lepti oppido occupato, auxilia eo convocat, & ibidem cum Labieno aliquoties confligatur. III. Scipio cum Petreii & Labieni copiis se conjungit. IV. Cæsar Scipionis equitatum vincit. V. Juba ad Scipionem cum exercitu venit. VI. Cæsaris ad Thapsum victoria. VII. Catonis mors. VIII. Cæsar Utica aliisque oppidis potitur. XI. Africani belli finis.

Cæsar, itineribus justis confectis, nullo die intermisso, ad diem quatuordecimum kalendarum Januarii in Lilybæum pervenit: statimque ostendit, sese naves velle conscendere; cum non amplius legionem tironum haberet unam, equitesque vix DC. Tabernaculum secundum littus ipsum constituit, ut prope fluctus verberaret. Hoc consilio fecit, ne quis sibi moræ quidquam fore speraret, & ut omnes in dies horasque parati essent. Incidit per id tempus, ut tempestates ad navigan-



LA GUERRE D'AFRIQUE,

PAR HIRTIUS.

I. César passe en Afrique. II. S'étant emparé de la ville de Lébéda, il y donne rendez-vous à ses troupes ; il y combat plusieurs fois contre Labiénus. III. Scipion joint ses troupes à celles de Pétreius & de Labiénus. IV. César defait la Cavalerie de Scipion. V. Juba vient avec ses troupes rassurer celles de Scipion. VI. Victoire de César auprès de Thapse. VII. Mort de Caton. VIII. César se rend maître d'Utique & de plusieurs autres places. IX. Fin de la guerre d'Afrique.

César sans forcer sa marche ni s'arrêter nulle part, arriva à Lilybée le 19 Décembre, & dès son arrivée fit connoître l'empressement qu'il avoit de s'embarquer, quoiqu'il n'eût alors qu'une Légion de nouvelles levées, & à peine six cents chevaux. En effet il fit dresser sa tente si proche de la mer, que les flots venoient presque battre au pied : & cela afin que tout son monde fût toujours prêt à partir sans retardement ni remise. Le vent étoit alors contraire, & la saison peu propre à se mettre en mer ; ce qui

dum idoneas non haberet : nihilo tamen minus in navibus remiges militesque continere, & nullam prætermittere occasionem profectionis ; cum præsertim ab incolis ejus provinciæ nunciarentur adversariorum copiæ, equitatus infinitus, legiones regiæ quatuor, levis armaturæ magna vis, Scipionis legiones decem, elephanti centum & viginti, classesque esse complures : tamen non deterrebatur, animoque & spe confidebat. Interim in dies & naves longæ adaugeri, & onerariæ complures eodem concurrere, & legiones tironum convenire ; in his veterana legio quinta, equitum ad duo millia.

Legionibus collectis sex, & equitum duobus millibus, ut quæque prima legio venerat, in naves longas imponebatur, equites autem in onerarias. Ita majorem partem navium antecedere jussit, & insulam petere Aponianam, quæ non longe abest a Lilybæo. Ipse, parum commoratus, bona paucorum vendit publice : deinde Allieno prætori, qui Siciliam obtinebat, de omnibus rebus præcipit ; &, de reliquo exercitu celeriter imponendo, datis mandatis, ipse navem conscendit ad diem sextum kalendarum Januarii, & reliquas naves statim est consecutus. Ita vento certo, celerique navigio vectus, post diem quartam cum longis paucis navibus in conspectum Africæ venit : namque onerariæ reliquæ, præter paucas, vento dispersæ atque errabundæ, diversa loca petierunt. Clupeam classe prætervehitur inde Neapolim. Complura præterea castella & oppida non longe, a mari relinquit.

Postquam Adrumetum accessit, ubi præsidium erat adversariorum, cui præerat C. Considius, & a

ne l'empêchoit pas de retenir les soldats & les matelots sur ses vaisseaux sans leur permettre d'en sortir, afin de ne pas perdre l'occasion de partir : d'autant plus qu'on ne parloit dans le pays que des grandes forces de ses ennemis. Ils ont, disoit-on, une Cavalerie infinie, quatre Légions du Roi Juba, beaucoup de troupes armées à la légere, dix Légions de Scipion, six-vingts éléphans & plusieurs flottes nombreuses. Mais tout cela ne l'étonnoit point : son courage & sa confiance étoient au-dessus de tout. Cependant il voyoit augmenter chaque jour le nombre de ses galeres & de ses vaisseaux de transport ; il lui vint aussi quelques Légions de nouvelles levées, avec la cinquieme Légion toute composée de vieux soldats, & jusqu'à deux mille chevaux.

Ayant ainsi rassemblé six Légions & deux mille hommes de Cavalerie, il fit embarquer les Légions sur les galeres à mesure qu'elles arrivoient, & mit sa Cavalerie sur les vaisseaux de charge. Il fit après cela prendre les devants à la meilleure partie de sa flotte, & lui ordonna de se rendre à l'île *Aponiana* peu éloignée de Lilybée, où il resta encore quelques jours pour faire vendre à l'encan les biens de quelques particuliers ; ensuite après avoir donné ses ordres au Préteur Alliénus Gouverneur de Sicile, lui avoir commandé de faire incessamment embarquer le reste de son armée, il mit à la voile le 27 de Décembre, & eut bientôt atteint le reste de sa flotte. Poussé par un bon vent, & monté sur un bon voilier, le quatrieme jour il se trouva avec quelques galeres à la vue de l'Afrique : à l'égard de ses vaisseaux de charge, ils avoient été pour la plupart écartés & dispersés par la violence du vent, & avoient abordé en différens endroits. Il passa à la vue de Clupée, de *Néapolis*, & de plusieurs villes & châteaux situés sur la côte.

En arrivant à Adrumete, dont la garnison étoit sous les ordres de Considius, il vit paroître le long

Clupea secundum oram maritimam, cum equitatu Adrumeti, Cneius Piso cum Maurorum circiter tribus millibus apparuit. Ibi paulisper Cæsar ante portum commoratus, dum reliquæ naves convenirent, exponit exercitum; cujus numerus in præsentia fuit peditum trium millium, equitum centum & quinquaginta: castrisque ante oppidum positis, sine injuria cujusquam consedit; cohibetque omnes a præda. Oppidani interim muros armatis complent; ante portam frequentes considunt, ad se defendendum: quorum numerus duarum legionum intus erat. Cæsar circum oppidum vectus, natura loci perspecta, redit in castra. Non nemo culpæ ejus imprudentiæque assignabat, quod neque certum locum gubernatoribus præfectisque quem peterent, præceperat; neque, ut mos ipsius consuetudoque superioribus temporibus fuerat, tabellas signatas dederat, ut, in tempore iis perlectis, locum certum peterent universi. Quod minime Cæsarem fefellerat: namque nullum portum terræ Africæ, quo classes decurrerent, pro certo tutum ab hostium præsidio fore suspicabatur; sed fortuitu oblatam occasionem egressus aucupabatur.

L. Plancus interim legatus petit a Cæsare, ut sibi daret facultatem cum Considio agendi, si posset aliqua ratione perduci ad sanitatem. Itaque data facultate litteras conscribit, & eas captivo dat perferendas in oppidum ad Considium. Quo simul atque captivus pervenisset; litterasque, ut erat mandatum, Considio porrigere cœpisset; prius quam acciperet ille, Unde, inquit, istas? Tum captivus, Imperatore a Cæsare. Tunc Considius, Unus est, inquit, Scipio Imperator hoc tempore populi Romani: deinde in conspectu suo captivum statim interfici jubet; litterasque nondum perlec-

du rivage du côté de Clupée Cn. Pison avec la Cavalerie de cette ville, & environ trois mille Maures. Après être resté quelque temps à l'ancre vers l'entrée du port en attendant ses autres vaisseaux, il fit débarquer son armée, qui consistoit alors en trois mille hommes de pied & cent cinquante chevaux, campa devant la ville, s'y retrancha sans aucune opposition, & défendit absolument à tous ses gens de courir ou de s'écarter pour piller. Alors ceux de la ville garnissent leurs murailles de soldats, & courent en foule se mettre en défense devant la porte: il y avoit deux Légions dans la ville. César ayant fait à cheval le tour de la place, & l'ayant reconnue, rentra dans son camp. Quelques-uns le blâmerent & le taxerent d'imprudence, de n'avoir pas assigné un rendez-vous fixe aux Officiers de ses troupes & à ses pilotes, ou de ne leur avoir pas donné, selon ce qu'il avoit toujours pratiqué jusqu'alors, des ordres cachetés, afin que les ouvrant à certaine hauteur, ils pussent tous se rendre dans le même port. Ces réflexions n'avoient pas échappé à César; mais comme il ne croyoit pas qu'il y eût pour sa flotte sur la côte d'Afrique aucun port où elle pût être en sûreté contre les garnisons ennemies, il avoit jugé à propos de laisser à ses vaisseaux la liberté d'aborder où le hazard les conduiroit.

Cependant L. Plancus un de ses Lieutenans lui demanda la permission de s'aboucher avec Considius, pour voir si par quelque moyen il pouroit lui faire entendre raison. Ayant donc obtenu l'agrément de César; il écrivit à Considius une lettre, qu'il lui fit porter par un prisonnier. Celui-ci ne l'eut pas plutôt présentée suivant ses ordres, qu'avant de la prendre, Considius lui demanda de quelle part elle venoit? « Du Général César, » répondit le prisonnier. » Il » n'y a point aujourd'hui d'autre Général du peuple » Romain que Scipion, » reprit Considius: en même temps il fit sur le champ massacrer le prisonnier

tas, ficut erant fignatæ, dat homini certo ad Scipionem perferendas.

Poftquam, una nocte & die ad oppidum confumpta, neque refponfum ullum a Confidio dabatur; neque ei reliquæ copiæ fuccurrebant; neque equitatu abundabat; & ad oppidum oppugnandum non fatis copiarum habebat, & eas tironum; neque primo adventu convulnerari exercitum volebat; & oppidi egregia munitio, difficilifque ad oppugnandum erat acceffus; & nunciabantur auxilia magna equitatus oppidanis fuppetias venire: non eft vifa ratio ad oppugnandum oppidum commorandi; ne, dum in ea re Cæfar effet occupatus, circumventus a tergo ab equitatu hoftium laboraret.

Itaque caftra cum movere vellet, fubito ex oppido erupit multitudo; atque equitatus fubfidio uno tempore eis cafu fuccurrit, qui erat miffus ab Juba ad ftipendium: caftraque, unde Cæfar egreffus iter facere cœperat, occupant; & ejus agmen extremum infequi cœperunt, Quæ res cum animadverfa effet, fubito legionarii confiftunt; & equites, quanquam erant pauci, tamen contra tantam multitudinem audaciffime concurrunt. Accidit res incredibilis, ut equites minus XXX Galli, Maurorum equitum II millia loco pellerent, urgerentque in oppidum. Poftquam repulfi & conjecti erant intra munitiones, Cæfar iter conftitutum ire contendit: quod cum fæpius facerent, & modo infequerentur, modo rurfus ab equitibus in oppidum repellerentur; cohortibus paucis ex veteranis, quas fecum habebat, in extremo agmine collocatis, & parte equitatus, iter leniter cum reliquis facere cœpit. Ita, quanto longius ab oppido difcedebatur, tanto tardiores ad infequendum erant Numidæ. Interim in itinere ex oppidis & caftellis legationes venire; polliceri frumentum; paratofque effe, quæ imperaffet, facere. Itaque eo die caftra pofuit ad oppidum Rufpinam, kalendis Januariis.

en sa présence ; & sans lire ni ouvrir la lettre, il la fit porter à Scipion par un homme sûr.

César après avoir passé un jour & une nuit devant la ville, sans que Considius fît aucune réponse ; & voyant que le reste de son armée n'arrivoit point, qu'il avoit très-peu de Cavalerie ; que ses troupes composées de nouvelles levées n'étoient ni assez nombreuses ni assez aguerries ; ne voulant pas d'ailleurs à son arrivée s'exposer à recevoir un échec devant une ville bien fortifiée, dont les approches étoient difficiles, & au secours de laquelle on disoit qu'il alloit arriver un gros corps de Cavalerie : il ne crut pas devoir s'arrêter à l'assiéger, de peur que quand il se seroit engagé dans cette entreprise, la Cavalerie ne vînt le prendre en queue & l'envelopper.

Dans le temps qu'il décampoit, les ennemis sortirent en foule de la place ; & le hazard voulut que la Cavalerie vînt à leur secours, Juba l'envoyoit pour recevoir sa paye : aussi-tôt ils s'emparerent du camp dont César venoit de sortir pour se mettre en marche, & commencerent à poursuivre son arriere-garde. A cette vue les Légionnaires s'arrêterent ; & notre Cavalerie malgré son petit nombre, va hardiment à la charge contre une si grosse troupe. Chose incroyable ! trente chevaux Gaulois au plus battirent deux mille chevaux Maures, & les repousserent jusques dans la ville ; après quoi César reprit sa marche. Et parce que ces attaques revenoient souvent, & que tantôt les ennemis s'opiniâtroient à nous poursuivre, & tantôt étoient repoussés, il eut soin de mettre à l'arriere-garde quelques cohortes de vétérans, avec une partie de sa Cavalerie ; & par ce moyen il continua sa route tranquilement : car plus nous nous éloignions de la ville, moins les Numides étoient ardens à nous poursuivre. Chemin faisant, il reçut des Députés de plusieurs villes & châteaux, qui vinrent lui offrir des vivres, & lui promettre obéissance. Ce jour-là qui étoit le premier de Janvier, il campa proche de Mahadia.

Inde movit, & pervenit ad oppidum Leptin, liberam civitatem & immunem. Legati ex oppido veniunt obviam ; libenter se omnia facturos quæ vellet, pollicentur. Itaque centurionibus ad portas oppidi & custodiis impositis, ne quis miles in oppidum introiret, aut injuriam faceret cuipiam incolæ, non longe ab oppido secundum littus facit castra. Eodem naves onerariæ, & longæ nonnullæ, casu advenerunt : reliquæ, ut est ei nunciatum, incertæ locorum, Uticam versus petere visæ sunt. Interim Cæsar a mari non degredi, neque mediterranea petere, propter navium errorem, equitatumque in navibus omnem contineri, (ut arbitror, ne agri vastarentur) aquamque in naves jubet comportari. Remiges interim, qui aquatum e navibus exierant, subito equites Mauri, neque opinantibus Cæsarianis, adorti, multos jaculis convulneraverunt, nonnullos interfecerunt : latent enim in insidiis cum equis inter convalles, & subito existunt, non ut in campo cominus depugnent.

Cæsar interim in Sardiniam nuncios cum litteris, & in reliquas provincias finitimas dimisit, ut sibi auxilia, commeatus, frumentum, simul atque litteras legissent, mittenda curarent : exoneratisque partim navibus longis, Rabirium Postumum in Siciliam ad secundum commeatum arcersendum mittit. Interim cum decem navibus longis, ad reliquas naves onerarias conquirendas, quæ deerrassent, & simul mare tuendum ab hostibus, jubet proficisci. Item Caium Sallustium Crispum prætorem ad Cercinam insulam versus, quam adversarii tenebant, cum parte navium ire jubet ;

De-là il se rendit auprès de Lébéda, ville libre & indépendante, qui envoya aussi des Députés au devant de lui, pour l'assurer qu'elle étoit prête à faire tout ce qu'il ordonneroit. C'est pourquoi il mit des Centurions & des gardes aux portes, afin d'empêcher ses soldats d'y entrer & de faire tort à qui que ce fût, & campa proche de la ville sur le bord de la mer. Sur ces entrefaites arriverent quelques-uns de ses vaisseaux de charge avec quelques galeres; & il apprit que le reste de sa flotte, incertaine du lieu où il avoit abordé, paroissoit avoir pris la route d'Utique. Sur cet avis il prit le parti de ne point s'éloigner de la mer, & de ne point entrer dans les terres, parce que ses vaisseaux s'étoient égarés; il ne permit pas même à sa Cavalerie de débarquer, de peur, comme je crois, qu'elle ne ravageât la campagne; & il lui faisoit porter de l'eau dans ses vaisseaux. Quelques-uns de ses matelots étant descendus à terre pour faire de l'eau, la Cavalerie Maure tomba tout d'un coup sur eux lorsqu'ils y pensoient le moins, en tua quelques-uns, & en blessa plusieurs à coups de traits. Car ces Maures se tiennent en embuscade dans les vallons avec leurs chevaux, & tombent tout-à-coup sur les bras, sans être d'ailleurs en état de se battre en rase campagne.

Cependant César envoya des ordres en Sardaigne & dans les autres provinces voisines, pour qu'à la réception de ses lettres on lui envoyât aussi-tôt des troupes, des vivres & du blé; & ayant fait décharger une partie de ses galeres, il dépêcha Rabirius Postumus en Sicile, pour en faire venir un second convoi. En même temps il détacha dix autres galères pour aller chercher le reste de ses vaisseaux de charge qui s'étoient égarés, & pour croiser, afin de tenir la mer libre. Il envoya enfin le Préteur C. Sallustius Crispus avec un certain nombre de vaisseaux du côté de l'île Cercare dont les ennemis étoient maîtres, parce qu'il y avoit quantité de blé dans cet

quod ibi magnum numerum frumenti esse audiebat. Hæc ita imperabat, itaque unicuique præcipiebat, ut, si fieri posset, ne locum ullum excusatio haberet, nec moram tergiversatio. Ipse interea ex perfugis & incolis cognitis conditionibus Scipionis, & qui cum eo contra se bellum gerebant; miserari, (regium enim equitatum in Provincia Africa Scipio alebat) tanta homines esse dementia, ut mallent regis esse vectigales, quam cum civibus in patria in suis fortunis esse incolumes.

Cæsar a. d. III non. Jan. castra movet; Leptique VI cohortium præsidio cum Saserna relicto, ipse rursus, unde pridie venerat, Ruspinam cum reliquis copiis convertit. Ibique sarcinis exercitus relictis, ipse cum expedita manu proficiscitur circum villas frumentatum; oppidanisque imperat, ut plaustra jumentaque omnia sequantur. Itaque magno frumenti invento numero, Ruspinam redit. Hoc eum idcirco existimo fecisse, ne maritima oppida post se vacua relinqueret; præsidioque firmata ad classem receptacula muniret.

Itaque, ibi relicto Publio Saserna, fratre ejus quem Lepti proximo oppido reliquerat cum legione, jubet comportari ligna in oppidum quam plurima: ipse, cum cohortibus septem, quæ ex veteranis legionibus in classe cum Sulpicio & Vatinio rem gesserant, ex oppido Ruspina egressus, proficiscitur ad portum, qui abest ab oppido millia passuum II; ibique classem sub vesperum cum ea copia conscendit, omnibus in exercitu inscii & requirentibus Imperatoris consilium. Qui magno metu ac tristitia sollicitabantur: parva enim cum

endroit. Il leur recommanda expressément à tous l'éxactitude & la diligence autant qu'il seroit possible. Cependant ayant appris des gens du pays & des transfuges les engagemens onéreux, que Scipion & ceux qui faisoient la guerre avec lui avoient pris avec Juba (car ils étoient obligés d'entretenir à leurs dépens la Cavalerie de ce Roi dans la Province) il gémit de voir qu'il se trouvât des gens assez dépourvus de sens, pour aimer mieux se rendre tributaires d'un Prince étranger, que de vivre en repos dans leur patrie, dans le sein de leurs parens & de leurs concitoyens.

César décampa le trois de Janvier, laissa à Lébéda six cohortes en garnison sous les ordres de Saserna, & retourna avec le reste de ses troupes à Mahadia, d'où il étoit parti le jour précédent. La il laissa tout le bagage de son armée, & à la tête d'un camp volant il alla parcourir les villages des environs pour y chercher du blé, après avoir donné ordre aux habitans de cette ville de le suivre avec des bêtes de somme & des chariots. Il fit ainsi une abondante récolte, & revint à Mahadia. En faisant cette tournée, son dessein étoit, à ce que je pense, de ne point laisser derriere lui les villes maritimes dégarnies, & de les assurer par des garnisons, afin que sa flotte pût s'y retirer.

Dans cette vue, après avoir confié la garde de cette place à P. Saserna, frere de celui qu'il avoit laissé avec une Légion à Lébéda ville voisine, & l'avoir chargé d'y faire de grands amas de bois, il partit avec sept cohortes tirées des vieilles Légions qui avoient servi sur la flotte commandée par Sulpicius & Vatinius, se rendit à un port éloigné de deux milles de Mahadia, & s'embarqua sur le soir avec sa troupe, sans que personne de l'armée sût son dessein. Ce départ donna beaucoup de chagrin & d'inquiétude à tous ses gens ; car avec un petit nombre de troupes de nouvelles levées, & qui n'étoient pas en-

copia, & ea tironum, neque omni exposita, in Africa contra magnas copias, & insidiosæ nationis, equitatumque innumerabilem, se expositos videbant; neque quidquam solatii in præsentia, neque auxilium in suorum consilio animadvertebant, nisi in ipsius Imperatoris vultu, vigore, mirabilique hilaritate: animum enim altum & erectum præ se gerebat. Huic acquiescebant homines, & in ejus scientia & consilio omnia sibi proclivia omnes fore sperabant.

Cæsar in navibus una nocte consumpta, jam cœlo albente cum proficisci conaretur, subito navium pars, de qua timebat, ex errore, eodem conferebatur. Hac re cognita, Cæsar celeriter de navibus imperat omnes egredi, atque armatos in littore reliquos advenientes milites exspectare. Itaque sine mora navibus eis in portum receptis & advectis militum equitumque copiis, rursus ad oppidum Ruspinam redit; atque ibi castris constitutis, ipse cum cohortibus expeditis triginta frumentatum est profectus. Ex eo est cognitum Cæsaris consilium: illum cum classe navibus onerariis, quæ deerrassent, subsidio ire clam hostibus voluisse; ne casu imprudentes suæ naves in classem adversariorum inciderent: neque eam rem eos voluisse scire, qui in præsidiis relicti sui milites fuissent; ne illi, propter suorum paucitatem, & hostium multitudinem, deficerent.

Interim, cum jam Cæsar progressus esset a castris circiter millia passuum III, per speculatores & antecessores equites nunciatur ei, copias hostium haud longe a se visas. Et hercle cum eo nuncio pulvis ingens conspici cœptus est. Hac re cognita, Cæsar celeriter jubet equitatum universum, cujus copiam habuit in præsentia non magnam, & sa-

core

core toutes arrivées, ils se voyoient dans le sein de l'Afrique, exposés aux efforts d'une armée nombreuse, d'une nation perfide & d'une Cavalerie innombrable; ils n'espéroient pour lors aucune consolation, aucun secours que de la présence de leur Général, & de cet air de grandeur d'ame & de confiance qui brilloit dans toute sa personne: il avoit en effet un air de grandeur & d'élévation sur lequel toutes les troupes comptoient, persuadées que conduites par sa prudence & par ses conseils, elles ne trouveroient rien d'impossible.

Après avoir passé la nuit sur sa flotte, César se préparoit à partir au point du jour, lorsqu'il vit paroître ceux de ses vaisseaux dont il étoit le plus en peine, que le hasard amenoit à cette côte. En conséquence il fit aussi-tôt débarquer tout son monde, & lui fit attendre en armes sur le rivage ceux qui alloient arriver. Dès qu'ils eurent mouillé dans le port, avec les troupes tant de Cavalerie que d'Infanterie qu'ils avoient apportées, il retourna à Mahadia; & après y avoir établi son camp, il en partit avec trente cohortes pour aller chercher des vivres. Tout cela fit juger, que le dessein de César en s'absentant de son camp, avoit été d'aller secrétement avec sa flotte au-devant de ceux de ses vaisseaux de transport qui s'étoient égarés, de peur qu'ils ne vinssent à tomber dans la flotte ennemie; & qu'il n'avoit pas voulu que les troupes qu'il avoit laissées à la garde du camp, fussent instruites de son départ, de peur qu'elles ne se décourageassent, à la vue de leur petit nombre comparé à celui de tant d'ennemis.

César n'étoit encore qu'à une lieue de son camp ou environ, lorsque ses espions & ses coureurs vinrent lui annoncer que l'ennemi approchoit; en effet on vit s'élever au moment même une grosse poussiere. Aussi-tôt il rallia toute sa Cavalerie & ses archers, qui étoient alors en assez petit nombre; & ayant ordonné à ses Légions de se ranger en bataille & de

gittarios, quorum parvus e castris exierat numerus, accersi; atque ordinatim signa se leniter consequi: ipse antecedere cum paucis armatis. Jamque, cum procul hostis conspici posset, milites in campo jubet galeari & ad pugnam parari. Quorum omnino numerus fuit triginta cohortium, cum equitibus quadringentis, & sagittariis. * * *

Hostes interim, quorum dux erat Labienus, & duo Pacidii, aciem dirigunt mirabili longitudine, non peditum, sed equitum confertam: & inter eos, levis armaturæ Numidas, & sagittarios pedites interposuerant: & ita condensaverant, ut procul Cæsariani pedestres copias arbitrarentur: & dextrum ac sinistrum cornu magnis equitum copiis firmaverant. Interim Cæsar aciem dirigit simplicem, ut poterat, propter paucitatem. Sagittarios ante aciem constituit: equites dextro sinistroque cornu opponit: & ita præcipit ut providerent, ne multitudine equitatus hostium circumvenirentur: existimabat enim se cum pedestribus copiis, acie instructa, dimicaturum.

Cum utrimque exspectatio fieret, neque Cæsar se moveret; & cum suorum paucitate contra magnam vim hostium artificio magis, quam viribus, decernendum videret; subito adversariorum equitatus sese extendere, & in latitudinem promovere, collesque complecti, & Cæsaris equitatum extenuare, simulque ad circumeundum comparare se cœperunt. Cæsariani equites eorum multitudidem ægre sustinebant. Acies interim mediæ cum concurrere conarentur, subito ex condensis turmis pedites Numidæ levis armaturæ cum equitibus procurrunt, & inter legionarios milites jacula conjiciunt. Hic cum Cæsariani in eos impetum fecissent; illorum equites refugiebant: pedites interim resistebant, dum equites rursus cursu renovato peditibus suis succurrerent.

Cæsar, novo genere pugnæ oblato, cum ani-

le suivre doucement, il prit les devants avec une petite troupe. D'aussi loin qu'il aperçut l'ennemi, il fit mettre le casque en tête à ses soldats, & se prépara au combat. Il n'avoit en tout que trente cohortes, avec quelques archers & quatre cents chevaux.

Les ennemis cependant commandés par Labiénus & par les deux Pacidius se rangent sur un front fort étendu, composé, non d'Infanterie, mais de Cavalerie, mêlée de Numides armés à la légere & de gens de trait. Ce front étoit d'ailleurs si serré, que de loin les troupes de César le prirent pour de l'Infanterie: du reste les deux aîles étoient couvertes par de gros Escadrons de Cavalerie. A l'égard de César, il fut obligé de ranger son Infanterie sur une seule ligne, à cause du peu de troupes qu'il avoit: il couvrit son centre de ses archers, & distribua sur ses deux aîles sa Cavalerie, à qui il recommanda sur-tout de prendre bien garde à ne pas se laisser envelopper par la nombreuse Cavalerie des ennemis: car il croyoit aller combattre contre de l'Infanterie.

De part & d'autre chacun attendoit; & César ne faisoit aucun mouvement, persuadé qu'avec son peu de monde contre de si grandes forces, il avoit plus besoin d'adresse & de tête que de main pour se tirer d'affaire, lorsque tout à coup la Cavalerie ennemie commença à s'étendre & à s'élargir, embrassant les collines pour réduire à rien notre Cavalerie, & se préparant à l'envelopper. Les cavaliers de César avoient beaucoup de peine à se maintenir contre cette multitude. Cependant notre centre se mettoit en mouvement pour en venir aux mains, quand la Cavalerie ennemie entremêlée de l'Infanterie légere des Numides partit du milieu de sa ligne, & vint faire sa décharge sur nos Légions. Alors celles-ci les chargèrent, & la Cavalerie ennemie se retira; mais l'Infanterie tint toujours bon, & la Cavalerie revint aussi-tôt à toute bride sur ses pas pour la secourir.

Dans cette nouvelle maniere de combattre, César

madverteret ordines suorum in procurrendo turbari (pedites enim, dum equites longius a signis persequuntur, latere nudato, a proximis Numidis jaculis vulnerabantur; equites autem hostium pilum militis cursu facile vitabant) edicit per ordines, ne quis miles a signis quatuor pedes longius procederet. Equitatus interim Labieni, suorum multitudine confisus, Cæsaris paucitatem circumire conatur. Equites Juliani pauci, multitudine hostium defessi, equis convulneratis, paulatim cedere: hostes, magis magisque instare. Ita puncto temporis omnibus legionariis ab hostium equitatu circumventis, Cæsarisque copiis in orbem compulsis, intra cancellos omnes conjecti pugnare cogebantur.

Labienus in equo, capite nudo, versari in prima acie, simul suos cohortari, nonnumquam legionarios Cæsaris ita appellare: Quid tu, inquit, miles tiro, tam feroculus es? vos quoque iste verbis infatuavit. In magnum me hercule vos periculum impulit. Misereor vestri. Tum miles, Non sum, inquit, tiro, Labiene; sed de legione decima veteranus. Tum Labienus: Non agnosco, inquit, signa Decumanorum. Tum miles, Jam me, quis sim, intelliges. Simul cassidem de capite dejecit, ut cognosci ab eo posset; atque ita pilum viribus contortum dum in Labienum mittere contendit, equi graviter adverso pectori affixit, & ait: Labiene, Decumanum militem, qui te petit, scito esse. Omnium tamen animi in terrorem conjecti, & maxime tironum: circumspicere enim

s'aperçut que ses soldats, en courant après les ennemis, rompoient leurs rangs, & qu'étant à pied, & voulant poursuivre la Cavalerie ennemie, ils découvroient leur flanc à l'Infanterie Numide qui ne manquoit pas de les accabler de traits, au lieu que la Cavalerie des ennemis évitoit aisément par sa vîtesse les javelots de nos gens : c'est pourquoi il fit publier dans tous les rangs une défense aux soldats de s'éloigner de plus de quatre pieds de leurs drapeaux. La Cavalerie de Labiénus qui s'assuroit sur son nombre, tâchoit cependant d'envelopper celle de César, qui étant peu nombreuse, lasse d'avoir tant d'ennemis sur les bras, & ayant la plus grande partie de ses chevaux blessés, commençoit à plier ; ce qui animoit l'ennemi à la presser de plus en plus. Ainsi dans un instant nos Légions se trouvant enveloppées de tous côtés par l'ennemi, toutes les troupes de César se virent réduites à se mettre en peloton, & à combattre fort à l'étroit.

Cependant Labiénus paroissant à cheval & tête nue aux premiers rangs, tantôt exhortoit son armée, tantôt s'adressant aux Légionnaires de César : « Comment donc, leur disoit-il, soldats novices, vous faites bien les braves ! celui-ci vous a-t-il aussi ensorcelés par ses beaux discours ? Certes il vous a engagés ici dans un mauvais pas : vous me faites pitié. » Alors un de nos gens prenant la parole, » Je ne suis point un soldat novice, lui répondit-il ; je suis un vétéran de la dixieme Légion. Je n'en reconnois point les drapeaux, repliqua Labiénus. Tout à l'heure tu me reconnoîtras, reprit le soldat. » En même temps il ôte son casque pour se faire connoître, lui lance si vigoureusement son javelot, qu'il entre bien avant dans le poitrail de son cheval ; & lui dit : » Vois à présent, Labiénus, si ce n'est pas un soldat de la dixieme Légion qui a fait le coup. » Cette hardiesse ne rassuroit cependant point les autres soldats, sur-tout les nou-

Cæſarem; neque amplius facere, niſi hoſtium jacula vitare.

Cæſar interim, conſilio hoſtium cognito, jubet aciem in longitudinem quam maximam porrigi; alternis converſis cohortibus, ut una poſt alteram ante ſigna tenderet. Ita coronam hoſtium dextro ſiniſtroque cornu mediam dividit; & unam partem ab altera excluſam, equitibus intrinſecus adortus cum peditatu, telis conjectis in fugam vertit: neque longius progreſſus, veritus inſidias, ſe ad ſuos recipit. Idem altera pars equitum peditumque Cæſaris facit. His rebus geſtis, & procul hoſtibus repulſis convulneratiſque, ad ſua præſidia ſeſe, ſic, ut erat inſtructus, recipere cœpit.

Interim Marcus Petreius & Cneius Piſo cum equitibus Numidis mille & centum electis, peditatuque ejuſdem generis ſatis grandi, ex itinere recta ſubſidio ſuis occurrunt. At hoſtes ſuis ex terrore firmatis, rurſuſque renovatis animis, legionarios, converſis equitibus, ſe recipientes, noviſſimos adoriri; & impedire cœperunt, quo minus ſe in caſtra reciperent. Hac re animadverſa, Cæſar jubet ſigna converti, & medio campo redintegrari prælium. Cum ab hoſtibus eodem modo pugnaretur, nec cominus ad manus rediretur; Cæſariſque equites jumenta ex nauſea recenti, ſiti, languore, paucitate, vulneribus defatigata, ad inſequendum hoſtem perſeverandumque curſum tardiora haberent; dieique pars exigua jam reliqua eſſet: cohortibus equitibuſque circumdatis imperat, ut uno ictu contenderent, neque remitterent, donec ultra ultimos colles hoſtes repuliſſent, atque eorum eſſent potiti. Itaque, ſigno dato,

yeaux; tous avoient les yeux sur César, & n'étoient attentifs qu'à éviter les traits des ennemis.

César qui pénétra le dessein de Labiénus, ordonna à son armée de s'étendre sur un très-grand front, & aux cohortes de faire chacune un quart de conversion, afin que l'une après l'autre elles pussent charger l'ennemi. Par ce moyen il le rompit, & partagea sa bataille en deux aîles; après quoi attaquant avec sa Cavalerie & son Infanterie une de ces aîles séparée de l'autre, il l'accabla de traits, & la mit en déroute. Mais sans la poursuivre plus loin, de crainte de quelque embuscade, il se retira vers les siens: l'autre partie de la Cavalerie & de l'Infanterie de César en fit autant. Après cet exploit, voyant l'ennemi repoussé assez loin & fort maltraité, il reprit en bon ordre le chemin de son camp.

Sur ces entrefaites M. Pétréius & Cn. Pison arrivent avec onze cents chevaux Numides tous choisis, & beaucoup d'Infanterie légere qu'ils amenoient au secours de Labiénus. Ce renfort rassure les ennemis; ils reprennent cœur: leur Cavalerie retourne bride, vient attaquer en queue nos Légions qui se retiroient, & veut les empêcher de regâgner leur camp. César voyant cela, fait aussi tourner tête à son monde, & recommence le combat au milieu de la plaine. Mais comme l'ennemi faisoit toujours le même manége, se contentant d'escarmoucher sans jamais en venir aux mains; que notre Cavalerie étoit d'ailleurs hors d'état de le poursuivre, parce que les chevaux, en petit nombre, encore fatigués de la mer, & accablés de soif, de fatigue & de blessures, ne pouvoient pas fournir une longue course; & qu'il ne restoit plus que fort peu de jour, César ordonna à sa Cavalerie & à son Infanterie de charger tous ensemble l'ennemi, & de ne le point quitter qu'ils ne l'eussent chassé au-delà des collines les plus éloignées, & qu'ils n'en fussent maîtres. Il donna donc le signal; & dans le moment que les ennemis ne lançoient plus leurs traits que

cum jam hostes languide negligenterque tela mitterent, subito immittit cohortes turmasque suorum; atque puncto temporis, hostibus nullo negotio campo pulsis, post collemque dejectis, nacti locum, atque ibi paulisper commorati, ita ut erant instructi, leniter se ad suas recipiunt munitiones: itemque adversarii male accepti tum demum se ad sua præsidia contulerunt.

Interim ea re gesta, & prælio dirempto, ex adversariis perfugæ plures ex omni hominum genere, & præterea intercepti hostium complures equites peditesque: ex quibus cognitum est hostium consilium; eos hac mente & conatu venisse, ut, novo atque inusitato genere prælii tirones, legionariique pauci perturbati Curionis exemplo, ab equitatu circumventi opprimerentur: & ita Labienum dixisse pro concione, tantam sese multitudinem auxiliorum adversariis subministraturum, ut etiam cædendo in ipsa victoria fatigati vincerentur, atque a suis superarentur: quippe qui in illorum sibi confideret multitudine; primum, quod audierat Romæ legiones veteranas dissentire, neque in Africam velle transire; deinde, quod triennio in Africa suos milites consuetudine retentos, fideles jam sibi effecisset; maxima autem auxilia haberet Numidarum equitum levisque armaturæ. Præterea ex fuga prælioque Pompeiano, quos secum a Brundisio transportaverat, equites Germanos Gallosque, ibique postea ex hibridis libertinis servisque conscripserat, armaverat, equoque frenato uti condocuerat. Præterea regia auxi-

languiffamment & avec nonchalance ; il détacha contre eux ses cohortes & ses escadrons : dans un moment ils leur firent sans peine abandonner le terrein & les poufferent jusqu'au-delà des collines, où ayant trouvé un poste convenable, ils s'y arrêterent un instant pour reprendre haleine : après cela ils reprirent tranquilement dans le même ordre le chemin du camp, pendant que les ennemis qui avoient été si mal reçus, se retirerent dans le leur.

Depuis ce combat, plusieurs déserteurs ennemis de toute espece vinrent se rendre au camp de César ; outre cela on fit prisonniers plusieurs Cavaliers & Fantassins : on apprit d'eux, que le dessein des ennemis avoit été d'étonner nos nouveaux soldats, & mêmes nos vétérans qui étoient en petit nombre, par une maniere nouvelle & extraordinaire de combattre, & de les tailler en piéces après les avoir enveloppés avec leur Cavalerie, comme ils avoient fait l'armée de Curion ; que Labiénus avoit assuré dans le Conseil, qu'il nous chargeroit tant de fois & avec tant de troupes, que las, même à force de tuer & de vaincre, nous serions obligés de succomber. Car il se fioit beaucoup sur le grand nombre de ses troupes ; premiérement parce qu'il avoit appris qu'il y avoit à Rome de la division entre les vieilles Légions, & qu'elles ne vouloient point passer en Afrique ; secondement parce qu'il comptoit sur la fidélité de ses soldats, qu'il s'étoit attachés depuis trois ans qu'ils étoient accoutumés à vivre dans ce pays, & qu'il étoit soutenu par de nombreuses troupes de Cavalerie & d'Infanterie Numide armée à la légere. Il avoit encore grand nombre de Cavaliers Allemands & Gaulois, ramassés des débris de l'armée de Pompée, & qu'il avoit amenés avec lui de Brindes ; sans compter tous les créoles ainsi que les afranchis & les esclaves levés dans le pays qu'il avoit armés, & instruits à conduire les chevaux avec une bride. Joignez à cela les troupes du Roi Juba, six-vingts élé-

lia, elephanti centum & viginti, equitatusque innumerabilis : deinde legiones conscriptæ ex cujusquemodi generis amplius duodecim millibus. Hac spe atque ea audacia inflammatus Labienus, cum equitibus Gallis Germanisque mille & sexcentis, Numidarum sine frenis octo millibus, præterea Petreiano auxilio adhibito equitibus mille & centum peditum ac levis armaturæ quater tanto, sagittariis ac funditoribus hippotoxotisque compluribus; his copiis, pridie non. Jan post diem tertium, quam Africam attigit, in campis planissimis purissimisque, ab hora diei quinta usque ad solis occasum est decertatum. In eo prælio Petreius graviter ictus ex acie recessit.

Cæsar interim castra munire diligentius, præsidia firmare majoribus copiis, vallumque ab oppido Ruspina usque ad mare deducere, & a castris alterum eodem, quo tutius ultro citroque commeare, auxiliaque sine periculo sibi succurrere possent : tela tormentaque ex navibus in castra comportare; remigum partem ex classe, Gallorum Rhodiorumque, epibatarumque, armare & in castra evocare; uti, si posset, eadem ratione, qua adversarii, levis armatura interjecta inter equites suos interponeretur; sagittariisque ex omnibus navibus, Ityreis, Syriis, & cujusque generis ductis in castra compluribus, frequentabat suas copias; (audiebat enim Scipionem post diem tertium ejus diei, quo prælium factum erat, appropinquare; copias suas cum Labieno & Petreio conjungere; cujus copiæ, legionum IIX & equitum IV millium, esse nunciabantur.) Officinas ferrarias instruere, sagittasque, & tela uti fierent complura, curare; glandes fundere; sudes comparare; litteras in Siciliam nunciosque mittere, ut sibi crates materiemque congererent ad arietes, cujus ino-

phans ; une Cavalerie innombrable, des Légions composées de toutes sortes de gens qui montoient à plus de douze mille hommes. Plein d'espérance & enflé d'audace, Labiénus à la tête de seize cents chevaux Allemands & Gaulois, de huit mille Numides qui ne se servoient point de brides, de onze cents autres Cavaliers que Pétréius lui avoit amenés, de quatre fois autant d'Infanterie, de troupes armées à légere & d'un grand nombre d'archers & de frondeurs tant à pied qu'à cheval, attaqua César en rase campagne, le quatre Janvier, trois jours après son arrivée en Afrique ; & l'on combattit depuis onze heures du matin jusqu'au coucher du soleil. Pétréius fort blessé à cette bataille fut obligé de se retirer.

Cependant César fortifia son camp, avec plus de soin, redoubla la garde des Forts & fit tirer deux retranchemens, l'un depuis la ville de Mahadia jusqu'à la mer, l'autre depuis son camp aussi jusqu'à la mer, afin de pouvoir commodément communiquer de l'un à l'autre, & de recevoir sans risque le secours qui lui viendroit. Il fit encore porter dans son camp les armes & les machines qui étoient sur ses vaisseaux, arma une partie des matelots & des rameurs qui servoient sur les vaisseaux Gaulois & Rhodiens, & les fit venir dans son camp, afin de voir si à l'exemple de l'ennemi, il ne pouroit pas comme lui entremêler de l'Infanterie légere parmi sa Cavalerie ; & il tira de dessus ses vaisseaux de Syrie & de Palestine grand nombre d'archers de toute espece, qui lui servirent à grossir son armée. Car on disoit qu'à trois jours de-là Scipion devoit arriver, & joindre aux troupes de Labiénus & de Pétréius les siennes qui consistoient en huit Légions & quatre mille chevaux. C'est pourquoi César fit dresser des forges, faire quantité de fléches & de dards, fondre des balles & préparer des pieux, & envoya en Sicile pour en faire venir du fer, du plomb, des claies & du bois propre à faire des béliers, parce qu'il n'y en avoit point en Afri-

pia in Africa esset : præterea ferrum plumbumque mitteretur. Et animum etiam advertebat, frumento se in Africa nisi importatitio uti non posse : priore enim anno, propter adversariorum delectus, quod stipendiarii aratores milites essent facti, messem non esse factam : præterea ex omni Africa frumentum adversarios in pauca oppida & bene munita comportasse, omnemque regionem Africæ exinanisse frumento : oppida præter pauca, quæ ipsi suis præsidiis tueri poterant, reliqua dirui atque deleri ; & eorum incolas intra sua præsidia coëgisse commigrare, agros desertos ac vastatos esse.

Hac necessitate Cæsar coactus, privatos ambiendo & blande appellando, aliquantulum frumenti numerum in sua præsidia congesserat ; & eo parce utebatur. Opera interim ipse quotidie circumire, & alternas cohortes in statione habere, propter hostium multitudinem. Labienus saucios suos, quorum numerus maximus fuit, jubet in plaustris deligatos Adrumetum deportari. Naves interim Cæsaris onerariæ errabundæ male vagabantur, incertæ locorum atque castrorum suorum ; quas singulas scaphæ adversariorum complures adortæ, incenderant atque expugnaverant. Hac re nunciata Cæsari, classes circum insulas portusque disposuit, quo tutius commeatus supportari posset.

M. Cato interim, qui Uticæ præerat, Cneium Pompeium filium multis verbis assidueque objurgare non desistebat. Tuus, inquit, pater, istuc ætatis cum esset, & animadvertisset Rempublicam ab audacibus sceleratisque civibus oppressam, bonosque aut interfectos aut exilio multatos patria civitateque carere ; gloria & animi magnitudine elatus, privatus atque adolescentulus, paterni exercitus reliquiis collectis, pene oppressam funditus & deletam Italiam urbemque Romanam in liber-

que. Il remarqua auſſi qu'il ne pouroit tirer de blé du pays, & qu'il ſeroit obligé d'en faire venir de dehors, parce que l'année précédente les ennemis avoient enrôlé tous les laboureurs, & qu'à cauſe de cela on n'avoit point fait de moiſſon; outre qu'ils avoient eu ſoin de faire tranſporter de toute l'Afrique dans quelques villes fortes le peu qui s'y en étoit trouvé, & qu'à la réſerve de quelques villes où ils avoient mis garniſon, ils avoient détruit & ſaccagé toutes les autres, ravagé & déſolé toute la campagne, & obligé les habitans de ſe tranſporter dans les places qu'ils avoient conſervées.

Dans cette néceſſité, il fit ſi bien à force de prières & de careſſes, qu'il tira un peu de blé de quelques particuliers; & il le ménageoit avec grand ſoin. Il étoit auſſi très exact à viſiter tous les jours ſes travaux, & feſoit tour à tour monter la garde à ſes cohortes, à cauſe du peu de monde qu'il avoit, & du grand nombre des ennemis. Labiénus fit porter ſur des chariots à Adrumete, ſes bleſſés qui étoient en très-grand nombre. Cependant les vaiſſeaux de charge de Céſar erroient à l'aventure, incertains du lieu où il étoit campé; & les chaloupes des vaiſſeaux ennemis les ayant attaqués l'un après l'autre, les avoient ou pris ou brulés. Céſar en ayant été informé, fit croiſer ſa flotte autour des îles & des ports pour la ſûreté de ſes convois.

M. Caton qui commandoit à Utique, ne ceſſoit cependant de ſolliciter & de preſſer par ſes diſcours Cn. Pompée le fils. » Votre pere, lui diſoit-il, à » votre âge, voyant la République opprimée par l'au» dace des mauvais citoyens, les gens de bien mis » à mort ou proſcrits de la patrie & de Rome; ani» mé par ſon grand courage & par ſon amour pour » la gloire, tout particulier & tout jeune qu'il étoit, » oſa rallier les débris de l'armée de ſon pere, avec » leſquels il délivra de l'eſclavage Rome & l'Italie » qui gémiſſoient ſous le joug de la tyranie; & il re-

tatem vindicavit : idemque Siciliam, Africam, Numidiam, Mauritaniam, mirabili celeritate armis recepit. Quibus ex rebus sibi eam dignitatem, quæ est per gentes clarissima notissimaque, conciliavit; adolescentulusque atque eques Romanus triumphavit. Atque ille, non ita amplis rebus patris gestis, neque tam excellenti majorum dignitate parta, neque tantis clientelis nominisque claritate præditus, in Rempublicam est ingressus : tu contra, & patris nobilitate & dignitate, & per te ipse satis animi magnitudine diligentiaque præditus, nonne enitêris, & proficiscêris ad paternas clientelas, auxilium tibi, Reique publicæ, atque optimo cuique efflagitatum ?

His verbis hominis gravissimi incitatus adolescentulus, cum naviculis cujusquemodi generis triginta, inibi paucis rostratis, profectus ab Utica est in Mauritaniam; regnumque Bogudis est ingressus : expeditoque exercitu, numero servorum, liberorum, duorum millium, cujus partem inermem, partem armatam habuerat, ad oppidum Ascurum accedere cœpit : in quo oppido præsidium fuit regium. Pompeio adveniente, oppidani, usque eo passi propius eum accedere, donec ad ipsas portas ac murum appropinquaret; subito eruptione facta, prostratos perterritosque Pompeianos in mare passim navesque compulerunt. Ita re male gesta, Cneius Pompeius filius naves inde avertit; neque postea littus attigit; classemque ad insulas Baleares versus convertit.

Scipio interim cum copiis, quas paulo ante demonstravimus, Uticæ grandi præsidio relicto profectus, primum Adrumeti castra ponit : deinde, ibi paucos dies commoratus, noctu itinere facto, cum Petreii & Labieni copiis se conjungit; atque unis castris factis, tria millia passuum longe

» conquit par les armes avec une promptitude mer-
» veilleuse la Sicile, l'Afrique, la Numidie & la Mau-
» ritanie. Par-là il acquit chez toutes les Nations
» cette haute réputation dont il a joui, & mérita les
» honneurs du triomphe presque au sortir de l'enfance
» & n'étant encore que simple Chevalier Romain.
» Cependant lorsqu'il prit en main les rênes de la
» République, il n'avoit à soutenir, ni la haute ré-
» putation de son pere, ni la gloire dont ses ancê-
» tres s'étoient couverts, il n'avoit point encore un
» grand nom & de grandes alliances. Vous au con-
» traire qui jouïssez des honneurs & de la réputa-
» tion que votre pere s'est acquise, & qui par vous-
» même ne manquez ni de courage ni de grandeur
» d'ame, ne ferez-vous aucun effort? N'irez-vous
» point trouver les amis de votre pere pour les sol-
» liciter de prendre en main votre défense, celle de
» la République & de tous les gens de bien? »

Ce jeune homme animé par ces discours sortis de la bouche d'un homme si grave, prend trente vaisseaux de toute espece, parmi lesquels il y en avoit peu qui fussent armés en guerre, part d'Utique pour la Mauritanie, entre dans le Royaume de Bogud avec une troupe de deux mille hommes, tant libres qu'esclaves, partie armés, partie sans armes, & s'approche de la ville d'*Ascurum*, où le Roi tenoit garnison. A son arrivée, les habitans le laisserent d'abord approcher jusqu'aux portes; ensuite faisant une sortie sur lui, ils le mirent en désordre, & l'obligerent de regâgner la mer & ses vaisseaux. Après ce mauvais succès, il partit sans reparoître depuis sur cette côte, & prit avec sa flotte la route des îles Baléares.

Scipion de son côté après avoir mis une grosse garnison dans Utique, vint avec les troupes dont on a parlé, camper d'abord à Adrumete; ensuite au bout de quelques jours, étant parti la nuit, il alla joindre l'armée de Labiénus & de Pétréius: après leur jonction, ils camperent ensemble avec toutes leurs for-

ge confidunt. Equitatus interim eorum circum Cæsaris munitiones vagari ; atque eos, qui pabulandi aut aquandi gratia extra vallum progressi essent, excipere : ita omnes adversarios intra munitiones continere. Qua re Cæsariani gravi annona sunt conflictati ; ideo quod nondum neque ab Sicilia, neque ab Sardinia commeatus supportatus erat ; neque per anni tempus in mari classes sine periculo vagari poterant ; neque amplius millia passuum VI terræ Africæ quoquo versus tenebant, pabulique inopia premebantur. Qua necessitate coacti, veterani milites equitesque, qui multa terra marique bella confecissent, & periculis inopiaque tali sæpe essent conflictati ; alga e litore collecta, & aqua dulci eluta, & ita jumentis esurientibus data, vitam eorum producebant.

Dum hæc ita fierent, rex Juba cognitis Cæsaris difficultatibus, copiarumque paucitate, non est visum dari spatium convalescendi, augendarumque ejus opum. Itaque comparatis equitum magnis peditumque copiis, subsidio suis, egressus e regno, ire contendit. P. Sitius interim & rex Bogud, conjunctis suis copiis, cognito regis Jubæ egressu, propius ejus regnum copias suas admovere : Cirtamque oppidum ejus regni opulentissimum adorti, paucis diebus pugnando capiunt, & præterea duo oppida Getulorum ; quibus cum conditionem ferrent, ut oppido excederent, idque sibi vacuum transderent, conditionemque repudiassent ; postea ab eis capti interfectique sunt omnes. Inde progressi, agros oppidaque vexare non desistunt. Quibus rebus cognitis, Juba, cum jam non longe ab Scipione atque ejus ducibus abesset, capit consilium ; satius esse sibi suoque regno subsidio ire, quam, dum alios adjuturus proficisceretur,

ces, environ à une lieue de cette place. Leur Cavalerie faisoit cependant des courses autour des retranchemens de César, & enlevoit ceux qui en sortoient pour aller au fourage ou pour faire de l'eau. Par-là ils obligeoient les troupes de César à rester dans leur camp; ce qui y mit bien-tôt la disette: car il n'avoit point encore reçu de convois ni de Sicile ni de Sardaigne, & la mauvaise saison étoit cause qu'on ne pouvoit sans danger se mettre en mer; outre que César n'avoit pas plus de deux lieues de tour où il pût s'étendre pour aller au fourage, ce qui le mettoit fort à l'étroit. Dans cette extrémité, les soldats vétérans & les Cavaliers qui avoient long-temps fait la guerre sur terre & sur mer, & qui s'étoient souvent trouvés dans une pareille disette, ramassoient au bord de la mer de l'algue qu'ils lavoient dans de l'eau douce, & ils en nourissoient leurs chevaux.

Sur ces entrefaites, le Roi Juba informé de l'extrémité où César étoit réduit, & du petit nombre de ses troupes, ne crut pas devoir lui donner le temps de se remettre & d'augmenter ses forces. En conséquence il sortit de ses Etats avec une Cavalerie & une Infanterie nombreuse, & marcha au secours de ses alliés. D'un autre côté P. Sitius & le Roi Bogud qui apprirent le départ de Juba, joignirent leurs forces, entrerent dans son pays, assiégerent Constantine, la plus riche de ses villes, & l'emporterent au bout de quelques jours, avec encore deux autres qui appartenoient aux Gétules. Ils avoient offert aux habitants de ces deux dernieres la liberté de sortir en leur livrant leurs places; mais les habitants ayant refusé cette proposition, furent pris d'assaut, & tous passés au fil de l'épée. De-là ils allerent ravager la campagne & désoler les villes. Juba averti de ces désordres au moment qu'il étoit près de joindre Scipion & les autres chefs confédérés, tint conseil, & jugea plus à propos d'aller au secours de son propre pays, que de courir le risque d'en être chassé,

ipſe ſuo regno expulſus, forſitan utraque re expelleretur. Itaque rurſus ſe recepit, atque auxilia ab Scipione etiam abduxit, ſibi ſuiſque rebus timens; elephantiſque xxx relictis, ſuis finibus oppidiſque ſuppetias profectus eſt.

Cæſar, cum de ſuo interim adventu dubitatio in provincia eſſet, neque quiſquam crederet ipſum, ſed aliquem legatum cum copiis in Africam veniſſe; conſcriptis litteris circum provinciam, omnes civitates facit de ſuo adventu certiores. Interim nobiles homines ex ſuis oppidis profugere, & in caſtra Cæſaris devenire, & de adverſariorum ejus acerbitate crudelitateque commemorare cœperunt: quorum lacrymis quereliſque Cæſar commotus, cum antea conſtitiſſet in ſtativis caſtris, æſtate inita, cunctis copiis auxiliiſque accitis, bellum cum adverſariis gerere inſtituit; litteris celeriter in Siciliam ad Allienum & Rabirium Poſtumum conſcriptis, & per catafcopum miſſis, ut ſine mora aut ulla excuſatione hiemis ventorumque, exercitus ſibi quam celerrime tranſportaretur. Africam provinciam perire, funditusque everti a ſuis inimicis: quod niſi celeriter ſociis foret ſubventum, præter ipſam Africam terram, nihil, ne tectum quidem, quo ſe reciperent, ab illorum ſcelere inſidiiſque reliquum futurum. Atque ipſe in tanta erat feſtinatione & expectatione, ut, poſtero die quam miſiſſet litteras nunciumque in Siciliam, claſſem exercitumque morari diceret; noctes dieſque oculos mentemque ad mare diſpoſitos directoſque haberet. Nec mirum; animadvertebat enim villas exuri, agros vaſtari, pecus diripi trucidarique, oppida caſtellaque dirui deſerique, principeſque civitatum aut interfici aut in catenis teneri, liberos eorum, obſi-

en voulant secourir les autres, sans pouvoir peut-être y réussir. Craignant donc pour lui-même & pour ses affaires, il se retira une seconde fois, emmena même avec lui les troupes qu'il avoit envoyées à Scipion, lui laissa seulement trente éléphans, & marcha au secours de ses frontieres & de ses places.

César informé que dans le pays on doutoit de son arrivée, & que personne ne le croyoit à la tête de ses troupes, qu'on supposoit n'être venues en Afrique qu'avec un de ses Lieutenants, envoya par-tout des couriers & des lettres, pour avertir les villes de son arrivée. Alors plusieurs personnes des plus qualifiées de la Province, abandonnant leurs villes, vinrent le trouver dans son camp, & se plaignirent à lui de la barbarie & de la cruauté de ses ennemis. Jusqu'alors il s'étoit tenu tranquile dans ses retranchemens; mais touché de leurs larmes & de leurs plaintes, il résolut de se mettre en campagne, dès que le beau temps seroit venu, & que toutes ses forces seroient rassemblées. En conséquence il écrivit sur-le-champ en Sicile à Alliénus & à Rabirius Postumus, auxquels il envoya ses lettres par une barque légere, leur mandant que sans délai, & sans penser à s'excuser sur le mauvais temps ou sur les vents contraires, ils lui envoyassent le reste de ses troupes, sans quoi l'Afrique couroit risque de périr & d'être entiérement détruite; que si l'on n'y remédioit au plutôt, il n'y resteroit pas une maison où l'on pût se retirer, & que rien n'échapperoit à la fureur & aux horreurs que ses ennemis y commettoient. Il avoit tant d'impatience & tant d'empressement de voir arriver le secours qu'il demandoit, que dès le lendemain du départ de ses lettres & de ses couriers pour la Sicile, il se plaignoit du retardement de sa flotte & de son armée, & que nuit & jour il avoit les yeux & l'esprit tournés vers la mer: ce qui ne doit pas paroître surprenant, puisqu'il voyoit devant ses yeux brûler les villages, ravager les terres, détruire les

dum nomine, in servitutem abripi : iis se in miseriis suamque fidem implorantibus, auxilio propter copiarum paucitatem esse non posse. Milites interim in opere exercere ; castra munire ; turres, castella facere ; molesque jacere in mare non intermittere.

Scipio interim elephantes hoc modo condocefacere instituit. Binas instruxit acies ; unam funditorum contra elephantos, quæ quasi adversariorum locum obtineret, & contra eorum frontem adversam lapillos minutos mitteret : deindè in ordinem elephantos constituit : post illos autem aciem suam instruxit ; ut, cum ab adversariis lapides mitti cœpissent, & elephanti perterriti se ad suos convertissent, rursus a sua acie lapidibus missis eos converterent adversum hostem ; quod ægre tardeque fiebat : rudes enim elephanti multorum annorum doctrina usuque vetusto vix edocti, tamen communi periculo in aciem producuntur.

Dum hæc ad Ruspinam ab utrisque ducibus administrantur, Caius Virgilius Prætorius, qui Thapso oppido maritimo præerat, cum animadvertisset naves singulas cum exercitu Cæsaris, incertas locorum atque castrorum suorum, vagari ; occasionem nactus, navem, quam ibi habuit actuariam, complet militibus & sagittariis : eidem scaphas de navibus adjungit ; ac singulas naves Cæsarianas consectari cœpit : &, cum plures adortus, pulsus fugatusque inde discessisset, nec tamen desisteret periclitari ; forte incidit in navem, in qua erant duo Titii Hispani adolescentes, tribuni legionis quintæ, quorum patrem Cæsar in senatum legerat,

bétail, ruiner & désoler les châteaux & les villes, mettre à mort ou charger de chaînes les principaux du pays, & emmener leurs enfans en esclavage sous le nom d'ôtages, sans que le petit nombre de ses troupes lui permît de secourir tant de malheureux qui imploroient sa protection. Il s'occupoit cependant à faire travailler ses soldats, à se bien retrancher, à élever des tours & des Forts, & à pousser ses retranchemens jusqu'a la mer.

De son coté Scipion s'appliqua en cette sorte à dresser ses éléphans. Il partagea son armée en deux corps : l'un composé de ses frondeurs étoit opposé aux éléphans, comme représentant l'ennemi, & il lançoit de petites pierres contre eux ; l'autre étoit rangé en bataille derriere les éléphans, afin que lorsque l'ennemi leur lanceroit des pierres, & qu'ils voudroient tourner face pour s'enfuir, son armée les obligeât à coups de pierres à retourner contre l'ennemi ; ce qu'ils n'exécutoient qu'avec peine & lenteur : car cet animal pesant & grossier, même après plusieurs années d'instruction & de pratique, est dans un combat également capable de nuire à l'ami comme à l'ennemi.

Pendant que ces choses se passoient proche de Mahadia de la part des Généraux des deux armées, C. Virgilius Prétorius qui commandoit dans Thapse ville maritime, ayant aperçu quelques-uns des vaisseaux qui portoient les troupes de César, errer à l'aventure, incertains du lieu où il étoit campé, pour profiter de l'occasion, remplit de soldats & d'archers un vaisseau de charge qu'il avoit, y joignit quelques chaloupes, & se mit à poursuivre les vaisseaux de César séparés les uns des autres. Il en avoit déja attaqué plusieurs, qui l'avoient repoussé & chassé ; cependant il ne cessoit pas de les poursuivre : il tomba par hasard sur un où étoient deux jeunes Espagnols nommés Titius, qui étoient Tribuns de la cinquieme Légion, & dont le pere avoit été fait Sénateur par

& cum his Titus Salienus, centurio legionis ejusdem, qui M. Messalam legatum obsederat Messanæ, & seditiosissima oratione apud eum est usus: idemque & pecuniam, & ornamenta triumphi Cæsaris retinenda & custodienda curaverat; & ob has causas timebat sibi. Hic, propter conscientiam peccatorum suorum, persuasit adolescentibus ne repugnarent, seseque Virgilio transderent. Itaque deducti a Virgilio ad Scipionem, custodibus transditi, & post diem tertium sunt interfecti. Qui cum ducerentur ad necem; petisse dicitur major Titius a centurionibus, uti se priorem quam fratrem, interficerent; idque ab eis facile impetrasse, atque ita esse interfectos.

Turmæ interim equitum, quæ pro vallo in stationibus esse solebant, ab utrisque ducibus quotidie minutis præliis inter se pugnare non intermittunt: nonnunquam etiam Germani Gallique Labieniani cum Cæsaris equitibus, fide data, inter se colloquebantur. Labienus interim cum parte equitatus Leptim oppidum, cui præerat Saserna cum cohortibus tribus, oppugnare ac vi irrumpere conabatur: quod ab defensoribus, propter egregiam munitionem oppidi, & tormentorum multitudinem, facile & sine periculo defendebatur. Quod ubi ejus facere equitatus sæpius non intermittebat; & cum forte ante portam turma densa adstitisset: scorpione accuratius misso, atque eorum decurione percusso, & ad terram defixo, reliqui perterriti, fuga se in castra recipiunt: quo facto postea sunt deterriti oppidum tentare.

Scipio interim fere quotidie non longe ab suis castris passibus trecentis instruere aciem, ac, majore diei parte consumpta, rursus se in castra recipere. Quod cum sæpius fieret; neque ex Cæsaris castris quisquam prodiret, neque propius ejus

César. Ils avoient avec eux T. Saliénus Centurion de la même Légion, lequel avoit soulevé la garnison de Messine contre M. Messala Lieutenant de César, & lui avoit tenu des discours très-séditieux : il avoit même fait arrêter & garder l'argent & les ornemens destinés au triomphe de César ; ce qui lui faisoit craindre de tomber entre ses mains. Convaincu donc par sa propre conscience des châtimens qu'il méritoit, il persuada aux deux jeunes gens de ne pas faire difficulté de se rendre à Virgilius. Celui-ci les envoya aussi-tôt à Scipion, qui les ayant livrés à ses gardes, les fit mourir trois jours aprés. On dit que l'aîné des Titius demanda aux Centurions qui le conduisoient à la mort, d'être expédié avant son frere ; ce qui lui fut aisément accordé.

Les Cavaliers cependant qui fesoient la garde à la tête des deux camps, étoient tous les jours aux prises : il se donnoit entre eux de petits combats ; & quelquefois aussi la Cavalerie Allemande & Gauloise de Labiénus faisant trève avec celle de César, s'entretenoit familiérement avec elle. Labiénus de son côté, suivi d'une partie de sa Cavalerie, essaya d'assiéger & d'emporter de force la ville de Lébéda, où Saserna commandoit avec trois cohortes. Mais comme elle étoit bien fortifiée & bien pourvue de machines de guerre, on la défendit sans peine & sans danger. Cependant comme la Cavalerie revenoit souvent à la charge, & qu'un jour un gros escadron ennemi étoit venu attaquer la porte, un scorpion dirigé avec adresse atteignit l'Officier qui commandoit cette troupe, & le renversa ; ce qui effraya tellement les autres, qu'ils s'enfuirent au plus vîte vers leur camp, & n'oserent plus faire aucune tentative contre cette place.

D'un autre côté Scipion rangeoit presque tous les jours son armée en bataille environ à trois cents pas de son camp, y restoit la plus grande partie du jour & rentroit sur le soir dans ses retranchemens. Comme il réitéra plusieurs fois cette manœuvre, sans que

copias accederet; despecta patientia Cæsaris, exercitusque ejus, universis copiis productis, elephantisque turritis triginta ante aciem instructis, quam latissime potuit porrecta equitum peditumque multitudine, uno tempore progressus, haud ita longe a Cæsaris castris constitit in campo.

Quibus rebus cognitis, Cæsar jubet milites qui extra munitiones processerant, quique pabulandi, aut lignandi, aut etiam muniendi gratia vallum petierant, quique ad eamdem rem opus erant, omnes intra munitiones minutatim modesteque sine tumultu aut terrore se recipere, atque in opere consistere: equitibus autem, qui in statione fuerant, præcipit ut usque eo locum obtinerent, in quo paulo ante constitissent, donec ab hoste missum telum ad se perveniret; quod si propius accederetur, quam honestissime se intra munitiones reciperent. Alii quoque equitatui edicit, uti quisque suo loco paratus armatusque præsto esset. At hæc non ipse per se coram, cum de vallo prospecularetur, sed, mirabili peritus scientia bellandi, in prætorio sedens per speculatores & nuncios imperabat, quæ fieri volebat: animadvertebat enim, quanquam magnis essent copiis adversarii freti, tamen sæpe a se fugatis, pulsis perterritisque, & concessam vitam, & ignota peccata: quibus rebus nunquam tanta suppeteret, ex ipsorum inertia conscientiaque animi, victoriæ fiducia, ut castra sua adoriri auderent. Præterea ipsius nomen auctoritasque magna ex parte eorum exercitus minuebat audaciam: tum egregiæ munitiones castro-

qui

qui que ce fût sortit du camp de César, & s'approchât plus près de lui, cette patience & cette tranquilité lui donnerent un tel mépris pour César & pour son armée, qu'il osa s'avancer avec toutes ses troupes, ayant à sa tête trente éléphans chargés de tours, & donnant le plus grand front qu'il put à sa Cavalerie & à son Infanterie qui étoient fort nombreuses : il s'arrêta ainsi dans la plaine à fort peu de distance de nos retranchemens.

Sur cela César envoya ordre à ceux de ses soldats qui étoient sortis du camp pour aller au fourage, ou pour faire du bois, ou bien pour chercher ce qui pouvoit être nécessaire à la fortification du camp, de rentrer dans ses lignes les uns après les autres sans bruit & sans confusion, & de s'y tenir tranquiles dans leur poste : en même temps il commanda à sa Cavalerie qui avoit été de garde, de reprendre le poste qu'elle avoit occupé peu auparavant, de n'en point sortir que l'ennemi ne lui eût lancé quelques traits ; & au cas qu'il approchât davantage, de se retirer au camp dans le meilleur ordre qu'il seroit possible. Le reste de sa Cavalerie eut aussi ordre de se tenir prête à marcher, chacun dans son quartier. Et ces ordres, il n'avoit pas besoin pour les donner de se transporter sur le rempart, afin de reconnoître par lui même les mouvemens de l'ennemi ; mais comme il avoit une habileté merveilleuse dans la guerre, sans sortir de sa tente, il les faisoit porter par ses Officiers & par ses coureurs. Car il étoit persuadé que les ennemis, malgré la confiance qu'ils avoient dans le nombre de leurs troupes, se souviendroient qu'il les avoit souvent battus & mis en fuite, leur avoit accordé la vie & pardonné ; & qu'en se rappelant ainsi & leur foiblesse & leurs crimes, ils ne compteroient jamais assez sur la victoire pour oser attaquer son camp. D'ailleurs il savoit que son nom seul & sa réputation suffisoient pour intimider la plus grande partie de l'armée ennemie. Outre cela

rum, & valli fossarumque altitudo, & extra vallum stili cæci mirabilem in modum consiti, vel sine defensoribus aditum adversariis prohibebant. Scorpionum, catapultarum, ceterorumque telorum quæ ad defendendum solent parari, magnam copiam habebat. Atque hæc, propter exercitus sui præsentis paucitatem & tirocinium, præparaverat; non hostium vi & metu commotus; patientem se timidumque hostium opinioni præbebat. Neque idcirco copias, (quamquam erant paucæ, tironumque,) non educebat in aciem, quod victoriæ suorum diffideret; sed referre arbitrabatur, cujusmodi victoria esset futura: turpe enim sibi existimabat, tot rebus gestis tantisque exercitibus devictis, tot tam claris victoriis partis, ab reliquis copiis adversariorum suorum ex fuga collectis, se cruentam adeptum existimari victoriam. Itaque constituerat gloriam exultationemque eorum pati, donec sibi veteranarum legionum pars aliqua in secundo commeatu occurrisset.

Scipio interim paulisper, ut ante dixi, in eo loco commoratus, ut quasi despexisse Cæsarem videretur, paulatim reducit suas copias in castra; &, concione advocata, de terrore suo desperationeque exercitus Cæsaris verba facit; &, cohortatus suos, victoriam propriam se eis brevi daturum pollicetur. Cæsar jubet milites rursus ad opus redire; &, per causam munitionum, tirones in labore defatigari non intermittit. Interim Numidæ Getulique diffugere quotidie ex castris Scipionis; &, partim in regnum se conferre, partim, quod ipsi majoresque eorum beneficio C. Marii, usi fuissent, Cæsaremque ejus affinem esse audiebant, in

son camp étoit très-bien retranché ; son rempart étoit fort haut & son fossé fort profond ; & ses dehors étoient si bien semés de chausse-trapes, qu'ils se défendoient d'eux-mêmes. Il étoit enfin bien fourni de scorpions, de machines, de dards, de traits & de toutes sortes d'armes propres à une vigoureuse défense, qui suppléoient à son peu de monde, & au peu d'expérience de ses troupes. Que s'il paroissoit timide & retenu, ce n'étoit nullement qu'il appréhendât l'ennemi : s'il ne se présentoit point en bataille, ce n'étoit pas qu'il doutât du succés, quoique ses troupes fussent peu nombreuses & peu expérimentées ; mais il pensoit qu'il étoit très-important de voir de quelle nature pouvoit être la victoire ; & il croyoit qu'il lui seroit honteux après tant de grands exploits, tant de grandes armées défaites, tant de victoires remportées avec éclat, qu'on pût imaginer qu'il n'eût pu venir à bout d'un reste d'ennemis vaincus, sans qu'il lui en eût coûté beaucoup de sang. C'est pourquoi il avoit résolu de souffrir leurs bravades, jusqu'à ce qu'un second convoi lui eût apporté quelque partie de ses vieilles Légions.

Scipion cependant, après être resté quelque temps en bataille dans la plaine, comme on l'a dit, & assez pour paroître avoir méprisé l'ennemi, fit rentrer lentement ses troupes dans son camp, les assembla, & leur fit un discours sur la terreur qu'il avoit inspirée à César, & sur le découragement de son armée. Après les avoir exhortées à bien faire, il leur promit dans peu une victoire complette. A l'égard de César, il fit retourner ses soldats au travail, & sous prétexte du besoin qu'on avoit de fortifier le camp, il ne laissoit pas un moment de relâche à ses nouvelles troupes, afin de les endurcir à la peine. Cependant les Numides & les Gétules de l'armée de Scipion désertoient tous les jours : les uns se retiroient dans leur pays ; les autres venoient en foule se rendre au camp de César, à cause des obligations qu'eux & leurs

ejus castra perfugere catervatim non intermittunt. Quorum ex numero electos homines, illustriores Gétulos, litteris ad suos cives datis, cohortatum ut manu facta sè suosque defenderent, & ne suis inimicis adversariisque dicto audientes essent, mittit.

Dum hæc ad Ruspinam fiunt; legati ex Acilla civitate libera, etiam undique, ad Cæsarem veniunt; seque paratos, quæcumque imperasset, & libenti animo facturos pollicentur: tantum orare & petere ab eo, ut sibi præsidium daret, quo tutius id & sine periculo facere possent, se & frumentum, & quæcumque res eis suppeteret, communis salutis gratia subministraturos. Quibus rebus facile a Cæsare impetratis, præsidioque dato, C. Messium ædilitia functum potestate, Acillam jubet proficisci. Quibus rebus cognitis, Considius Longus, qui Adrumeti cum II legionibus & equitibus DCC præerat, celeriter ibi parte præsidii relicta, cum VIII cohortibus Acillam ire contendit. Messius, celerius itinere confecto, prior Acillam cum cohortibus pervenit. Considius interim, cum ad urbem cum copiis accessisset, & animadvertisset præsidium Cæsaris ibi esse; non ausus periculo suo rem facere, nulla re gesta pro multitudine hominum, rursus Adrumetum se recepit: deinde paucis post diebus, equestribus copiis a Labieno adductis, rursus Acillanos castris positis obsidere cœpit.

Per id tempus C. Sallustius Crispus, quem paucis ante diebus missum a Cæsare cum classe demonstravimus, Cercinnam pervenit. Cujus adventu C. Decimius quæstorius, qui ibi cum grandi familiæ suæ præsidio præerat commeatui, parvulum navigium nactus conscendit, ac se fugæ commen-

ancêtres avoient à C. Marius, dont on disoit que César étoit allié. Parmi ce nombre, il choisit les plus considérables d'entre les Gétules, qu'il renvoya dans leur patrie avec des lettres pour les principaux de leurs villes, par lesquelles il les exhortoit à lever des troupes pour se défendre eux & leurs concitoyens, & à ne plus obéir aux ordres de ses ennemis.

Tandis que ces choses se passoient proche de Mahadia, il vint à César des députés d'*Acilla*, ville libre, & de plusieurs autres endroits, pour l'assurer qu'ils étoient prêts à exécuter ce qu'il ordonneroit: ils lui demanderent seulement des garnisons, afin de pouvoir suivre ses ordres plus sûrement & sans danger: ils ajouterent qu'alors pour le bien de la cause commune, ils lui forniroient du blé & tout ce qui étoit en leur pouvoir. César leur accorda sans peine ce qu'ils souhaitoient, leur donna des troupes, & ordonna à C. Messius qui avoit été Edile, de se rendre à *Acilla*. Considius Longus qui commandoit dans Adrumete avec deux Légions & sept cents chevaux, en ayant eu avis, laisse une partie de sa garnison dans sa place, & avec huit cohortes marche en diligence à *Acilla*; mais Messius l'avoit prévenu, & y étoit entré le premier avec les siennes. En approchant de la ville, Considius s'aperçut que les troupes de César y étoient entrées; & ne voulant point prendre à ses risques de l'attaquer, il retourna à Adrumete, sans avoir osé rien entreprendre malgré le nombre de ses troupes. Peu de jours après, Labiénus lui ayant envoyé de la Cavalerie, il retourna faire le siége de cette place.

Cependant C. Sallustius Crispus, que César avoit fait partir quelques jours auparavant avec une flotte, arriva à l'île Cercare. A son arrivée C. Décimius qui avoit été questeur, & qui avec une grosse garnison composée de ses domestiques présidoit dans cette île aux convois de l'armée ennemie, monta sur un petit vaisseau qu'il trouva, & prit la fuite. Sallustius

dat. Sallustius interim prætor a Cercinnatibus receptus, magno numero frumenti invento, naves onerarias, quarum ibi satis magna copia fuit, complet, atque in castra ad Cæsarem mittit. Allienus interim proconsul e Lilybæo in naves onerarias imponit legiones decimam tertiam & decimam quartam, & equites Gallos octingentos, funditorum sagittariorumque mille; ac secundum commeatum in Africam mittit ad Cæsarem: quæ naves, ventum secundum nactæ, quarta die in portum ad Ruspinam, ubi Cæsar castra habuerat, incolumes pervenerunt. Ita Cæsar duplici lætitia ac voluptate uno tempore auctus, frumento, auxiliisque, tandem suis exhilaratis, annonaque levata, sollicitudinem deponit; legiones equitesque ex navibus egressos jubet ex languore nauseaque reficere; dimissos in castella munitionesque disponit.

Quibus rebus Scipio, quique cum eo essent comites, mirari & requirere: C. Cæsarem, qui ultro consuesset bellum inferre ac lacessere prælio, subito commutatum non sine magno consilio suspicabantur. Itaque ex ejus patientia in magnum timorem conjecti, ex Getulis duos, quos arbitrabantur suis rebus amicissimos, magnis præmiis pollicitationibusque propositis, pro perfugis speculandi gratia in Cæsaris castra mittunt: qui simul ad eum sunt deducti, petierunt ut sibi liceret sine periculo verba proloqui, Potestate facta, Sæpenumero, inquiunt, Imperator, complures Getuli, qui sumus clientes C. Marii, & propemodum omnes cives Romani, qui sunt in legione IV & VI, ad te voluimus in tuaque præsidia

fut reçu par les insulaires en qualité de Préteur; & ayant trouvé quantité de blé dans cette île, il en remplit des vaisseaux de charge qui étoient en assez grand nombre dans ce port, & les envoya au camp de César. D'un autre côté, le Proconsul Alliénus ayant embarqué à Lilybée sur des vaisseaux de transport la treizieme & la quatorzième Légions, avec huits cents chevaux Gaulois, & mille frondeurs ou archers, envoya ce second convoi à César en Afrique; & cette flotte ayant eu le vent favorable, arriva à bon port le quatrieme jour de son départ à Mahadia, où César étoit campé. Il reçut en même temps une double joie de ce nouveau secours de troupes & de vivres, qui ranima l'ardeur de ses soldats, & les délivra de la crainte de tomber dans la disette. On débarqua les Légions & la Cavalerie; & pour leur laisser le temps de se refaire des fatigues de la navigation, on les distribua dans les Forts & dans les retranchemens.

Scipion & ceux qui l'accompagnoient ne pouvoient assez s'étonner de cette conduite: ils se demandoient les uns aux autres, comment il étoit possible que ce même César qui étoit ordinairement le premier à attaquer, fût tout d'un coup si changé; & ils soupçonnoient que ce n'étoit pas sans de grandes raisons. Inquiets & alarmés de le voir si tranquile, ils détacherent deux Gétules qu'ils croyoient leur être entiérement dévoués; leur promirent de magnifiques récompenses, & les envoyerent en qualité de déserteurs épier ce qui se passoit dans son camp. Ceux-ci ayant été introduits devant lui, demanderent qu'il leur fût permis de parler sans danger. Quand il leur en eut donné la permission. » Il y a long-temps, » Seigneur, dirent-ils, qu'attachés à Marius & presque tous citoyens Romains de la quatrieme & de » la sixiéme Légions, nous avons eu envie de passer » dans votre camp; mais jusqu'à présent nous n'avons » pu le faire sans risque, parce que nous étions veillés

confugere ; sed custodiis equitum Numidarum, quo id sine periculo minus faceremus, impediebamur. Nunc, data facultate, pro speculatoribus missi a Scipione, ad te cupidissime venimus ; ut perspiceremus, num quæ fossæ aut insidiæ elephantis ante castra portasque valli factæ essent ; simulque consilia vestra contra easdem bestias, comparationemque pugnæ cognosceremus, atque ei renunciaremus. Qui collaudati a Cæsare, stipendioque donati, ad reliquos perfugas deducuntur. Quorum orationem celeriter veritas comprobavit : namque postero die ex legionibus iis, quas Getuli nominaverunt, milites legionarii complures a Scipione in castra Cæsaris perfugerunt.

Dum hæc ad Ruspinam geruntur, M. Cato qui Uticæ præerat, delectus quotidie libertinorum, Afrorum, servorum denique & cujusque modi generis hominum, qui modo per ætatem arma ferre poterant, habere, atque sub manum Scipionis in castra submittere, non intermittit. Legati interim ex oppido Tisdræ in quo tritici modiûm millia CCC comportata fuerant a negotiatoribus Italicis aratoribusque, ad Cæsarem venere ; quantaque copia frumenti apud se sit, docent ; simulque orant ut sibi præsidium mittat, quo facilius & frumentum & copiæ suæ conserventur. Quibus Cæsar in præsentia gratias agit, præsidiumque brevi tempore se missurum dixit ; cohortatusque, ad suos cives jubet proficisci. P. Sitius interim cum copiis Numidiæ fines ingressus, castello in montis loco munito locato, in quod Juba belli gerendi gratia & frumentum, & res ceteras, quæ ad bellum usui solent esse, comportaverat, vi expugnando est potitus.

Cæsar, postquam legionibus veteranis duabus,

» de trop près par la Cavalerie Numide : maintenant » que nous en trouvons l'occasion & que nous pou» vons suivre notre inclination, nous vous dirons » que Scipion nous a envoyés auprès de vous com» me espions, pour examiner si devant votre camp & » devant les portes de vos retranchemens il n'y a » point quelques fosses secrètes, quelque piége ten» du à ses éléphans ; pour découvrir vos desseins » contre ces animaux, & pénétrer vos dispositions » par rapport à la bataille, afin de lui en rendre comp» te. » César les loua, les prit à son service, & les fit conduire au quartier des transfuges. L'événement confirma leur rapport aussi-tôt après : car dès le lendemain, plusieurs soldats des Légions dont ces Gétules avoient parlé, quitterent le camp de Scipion pour se rendre dans celui de César.

Pendant que ces choses se passoient près de Mahadia, M. Caton qui commandoit dans Utique, faisoit sans cesse des levées d'affranchis, d'Africains, d'esclaves enfin, & de toutes sortes de gens, dès qu'ils étoient en âge de porter les armes, & les envoyoit aussi-tôt au camp de Scipion. Pendant ce temps des Députés de Cairôan, ville où les marchands d'Italie & les laboureurs avoient déposé trois cent mille boisseaux de blé, vinrent trouver César, & lui donner avis de ce dépôt ; ils le prierent en même temps de leur envoyer garnison, tant pour le garder que pour conserver le reste de leurs biens. César les remercia de leur bonne volonté, leur promit de leur envoyer des troupes dans peu de temps, & les renvoya chez eux, après les avoir exhortés à lui être fideles. Dans ces circonstances, P. Sitius entra dans la Numidie avec des troupes ; & ayant assiégé un fort Château situé sur une montagne, où Juba avoit fait porter des vivres & toutes les autres provisions nécessaires pour faire la guerre, il l'emporta l'épée à la main.

César, après avoir renforcé son armée de deux Lé-

equitatu, levique armatura, copias suas ex secundo commeatu auxerat; naves VI onerarias statim jubet Lilybæum, ad reliquum exercitum transportandum, proficisci: ipse VI kal. Febr. circiter vigilia prima, imperat speculatores apparitoresque omnes ut sibi præsto essent. Itaque, omnibus insciis, neque suspicantibus, vigilia tertia jubet omnes legiones ex castris educi, atque se consequi ad oppidum Ruspinam versus, in quo præsidium habuit, & quod primum ad amicitiam ejus accessit: inde parvulam proclivitatem digressus, sinistra parte campi, propter mare legiones ducit. Hic campus mirabili planitie patet millia passuum XV; quem jugum ingens a mari ortum, neque ita præaltum, velut theatri efficit speciem. In hoc jugo colles sunt excelsi pauci; in quibus singulæ turres speculæque singulæ perveteres erant collocatæ; quarum apud ultimam præsidium & statio fuit Scipionis.

Postquam Cæsar ad jugum, de quo docui adscendit; atque in unumquemque collem turres castellaque facere cœpit; atque ea minus semihora effecit: & postquam non ita longe ab ultimo colle turrique fuit, quæ proxima fuit castris adversariorum, in qua docui esse præsidium stationemque Numidarum; paulisper commoratus, perspectaque natura loci, equitatu in statione disposito, legionibus opus attribuit; brachiumque medio jugo ab eo loco, ad quem pervenerat, usque ad eum unde egressus erat, jubet dirigi ac muniri. Quod postquam Scipio Labienusque animadverterunt; equitatu omni ex castris educto, acieque equestri instructa, a suis munitionibus circiter passus mille progrediuntur; pedestremque copiam in secunda acie, minus passus quadringentos a castris suis, constituunt.

gions de Vétérans, ainsi que de la Cavalerie & des troupes armées à la légere que le second convoi lui avoit amenées, renvoya aussi-tôt six vaisseaux de transport à Lilybée, pour en faire venir le reste de ses troupes. Pour lui, après avoir donné ordre le 27 de Janvier vers six heures du soir, à tous ses coureurs & autres bas Officiers, de se tenir prêts à le suivre, il partit à minuit avec toutes ses Légions, sans que personne fût averti de son dessein ou en eût aucun soupçon, & marcha vers la ville de Mahadia où il avoit mis garnison, & qui avoit été la premiere à se declarer en sa faveur. Delà prenant sur la gauche de son camp, & suivant une pente douce, il arriva avec ses Légions sur le bord de la mer dans une plaine admirable de quinze milles d'étendue, bordée d'une chaîne de montagnes peu élevées, qui partant de la côte, formoient en cet endroit une espece d'amphithéâtre. De ces montagnes sortoient quelques collines assez hautes, sur lesquelles on avoit anciennement bâti des tours, avec des donjons, d'où l'on pouvoit découvrir tous les environs. Scipion s'étoit saisi de la derniere de ces collines, & y avoit mis garnison.

César étant arrivé au haut de cette chaîne de montagnes, commença à faire élever sur chacune de ces collines des tours & des Forts; ce qui fut exécuté en moins d'une demi-heure. Mais quand il fut proche de la derniere, & de la tour la plus voisine du camp des ennemis, où il y avoit, comme je l'ai dit, une garde de Numides, il s'arrêta un moment; & ayant reconnu le terrein, il posta toute sa Cavalerie de façon à pouvoir couvrir ses travailleurs: ensuite il mit ses Légions à l'ouvrage, & fit ouvrir une tranchée au travers de la montagne, depuis l'endroit où il étoit jusqu'à celui d'où il étoit parti. A cette vue, Scipion & Labiénus font sortir toute leur Cavalerie de leur camp, la rangent en bataille, avancent environ un mille, & postent leur Infanterie sur une seconde ligne à environ quatre cents pas de leurs retranchemens.

Cæſar in opere milites adhortari, neque adverſariorum copiis moveri. Jam cum non amplius paſſuum MD inter hoſtium aciem ſuaſque munitiones eſſe animadvertiſſet; intellexiſſetque ad impediendos milites ſuos, & ab opere depellendos, hoſtem propius accedere; neceſſeque haberet legiones a munitionibus deducere: imperat turmæ Hiſpanorum, ut ad proximum collem propere accurrerent, præſidiumque inde deturbarent, locumque caperent; eodemque jubet levis armaturæ paucos conſequi ſubſidio: qui miſſi celeriter, Numidas adorti, partim vivos capiunt, nonnullos equites fugientes convulneraverunt, locoque ſunt potiti. Poſtquam id Labienus animadvertit; quo celerius iis auxilium ferret, ex acie inſtructa equitatus ſui prope totum dextrum cornu avertit, atque ſuis fugientibus ſuppetias ire contendit. Quod ubi Cæſar conſpexit, Labienum ab ſuis copiis longius jam abſceſſiſſe; equitatus ſui alam ſiniſtram ad intercludendos hoſtes immiſit.

Erat in eo campo ubi ea res gerebatur, villa permagna, quatuor turribus exſtructa, quæ Labieni proſpectum impediebat, ne poſſet animadvertere ab equitatu Cæſaris ſe intercludi. Itaque non prius vidit turmas Julianas, quam ſuos cædi a tergo ſenſit: ex qua re ſubito in terrorem converſo equitatu Numidarum, recta in caſtra fugere contendit. Galli Germanique, qui reſtiterant, ex ſuperiore loco & poſt tergum circumventi, fortiterque reſiſtentes, conciduntur univerſi. Quod ubi legiones Scipionis, quæ pro caſtris erant inſtructæ, animadverterunt; metu ac terrore obcæcatæ, omnibus portis in ſua caſtra fugere cœperunt. Poſtea, Scipione ejuſque copiis campo collibuſque exturbatis, atque in caſtra compulſis, cum receptui Cæſar cani juſſiſſet, equitatumque omnem intra

César, sans s'embarrasser de leur marche, continua d'encourager ses gens au travail. Mais quand il vit qu'ils n'étoient plus qu'à quinze cents pas de ses retranchemens, persuadé qu'ils ne marchoient à lui que pour détourner ses soldats du travail & les obliger de l'abandonner, & comprenant la néceſſité où il étoit d'en retirer ses Légions, il ordonna à un escadron de Cavalerie Espagnole de marcher promptement à la hauteur voisine, d'en déloger la garnison ennemie, & de s'en rendre maître; il le fit soutenir par quelque Infanterie légere. Ces troupes ayant attaqué les Numides, elles en firent plusieurs prisonniers, mirent le reste en fuite, en blesserent quelques-uns, & s'emparerent de ce poste. A la vue de ce désordre, Labiénus pour arriver plutôt au secours des siens, tira presque toute la Cavalerie de son aîle droite, & marcha auſſi-tôt pour soutenir les fuyards. César de son côté le voyant éloigné de son corps de bataille, détacha toute la Cavalerie de son aile gauche pour le couper.

Il y avoit dans la plaine où tout ceci se passoit, une grosse maison de campagne, flanquée de quatre tours, qui empêchoit Labiénus de voir que notre Cavalerie le coupoit : auſſi n'aperçut-il nos troupes, que lorsqu'il fut averti de leur arrivée par le carnage qu'elles faisoient à son arriere-garde : ce qui répandit tellement la terreur parmi sa Cavalerie Numide, qu'elle s'enfuit droit au camp. Les Gaulois & les Allemands qui restoient, enveloppés des hauteurs & par derriere, furent taillés en piéces, en se défendant vigoureusement. Les Légions de Scipion qui étoient en bataille à la tête de son camp, voyant ce qui se passoit, aveuglées par la crainte & par la frayeur, rentrèrent en foule dans leurs retranchements. Après l'action, César qui venoit de chasser Scipion & ses troupes de la plaine & des hauteurs, & de les obliger à se renfermer dans leur camp, fit sonner la retraite, & fit rentrer toute sa Cavalerie dans ses retran-

suas munitiones recepisset ; campo purgato, animadvertit mirifica corpora Gallorum Germanorumque, qui partim ejus auctoritatem erant ex Gallia secuti, partim pretio pollicitationibusque adducti ad eum se contulerant : nonnulli, qui ex Curionis prælio capti conservatique, parem gratiam in fide partienda præstare voluerant. Horum corpora, mirifica specie amplitudineque, cæsa toto campo, ac prostrata diverse jacebant.

His rebus gestis, postero die Cæsar ex omnibus præsidiis cohortes deducit, atque omnes suas copias in campo instruxit : Scipio, suis male acceptis, occisis vulneratisque, intra suas continere se munitiones cœpit. Cæsar, instructa acie, secundum infimas jugi radices propius munitiones leniter accessit. Jamque minus mille passuum ab oppido Uzita, quod Scipio tenebat, aberant legiones Julianæ ; cum Scipio, veritus ne oppidum amitteret, unde aquari reliquisque rebus sublevari ejus exercitus consueverat, eductis omnibus copiis, quadruplici acie instructa, ex instituto suo prima equestri turmatim directa, elephantisque turritis interpositis armatisque, suppetias ire contendit. Quod ubi Cæsar animadvertit ; arbitratus Scipionem ad dimicandum paratum ad se certo animo venire, in eo loco, quem paulo ante commemoravi, ante oppidum constitit ; suamque aciem mediam eo oppido texit. Dextrum sinistrumque cornu, ubi elephanti erant, in conspectu patenti adversariorum constituit.

Cum jam prope Solis occasum Cæsar exspectavisset, neque ex eo loco, quo constituerat, Scipionem progredi propius se animadvertisset, locoque magis se defendere, si res coëgisset, quam

chemens. Ensuite la plaine étant libre & nétoyée d'ennemis, il ne put voir sans étonnement les corps des Gaulois & des Allemands tués dans ce combat, dont les uns avoient suivi Labiénus au sortir des Gaules, d'autres avoient été engagés à force de promesses & de présens à prendre son parti, & quelques autres ayant été faits prisonniers lors de la défaite de Curion, avoient obtenu grâce de la vie, & voulu signaler leur fidélité sous ce nouveau Chef, comme ils l'avoient fait sous le premier. Leurs corps d'une beauté & d'une grandeur merveilleuse, étoient diversement percés & épars dans tout le camp.

Le lendemain de cette action, César tira ses cohortes des différens postes où il les avoit placées, & rangea toutes ses troupes en pleine campagne. Scipion au contraire dont les troupes avoient été maltraitées, & qui avoit eu beaucoup de morts & de blessés, se tint renfermé dans son camp. En conséquence César qui avoit mis son armée en bataille au pied des montagnes, s'approcha lentement de ses retranchemens; & déja il n'étoit pas à plus d'un mille de la ville d'*Uzita* où Scipion tenoit garnison, lorsque celui-ci craignant de perdre cette place, d'où il tiroit l'eau & les vivres nécessaires pour l'entretien de son armée, fit sortir toutes ses troupes, qu'il rangea en bataille sur quatre lignes, selon sa coutume, dont la premiere étoit de Cavalerie, & dans laquelle il avoit mêlé ses éléphans armés & chargés de tours. César qui le vit avancer en cet ordre, crut qu'il venoit lui livrer bataille; mais Scipion s'arrêta devant la ville dans l'endroit dont on vient de parler, & couvrit son corps de bataille de la place, tandis qu'il étendoit à droite & à gauche ses aîles où étoient ses éléphans.

Après avoir attendu presque jusqu'au soleil couché que Scipion vînt à lui, César voyant qu'il se tenoit immobile dans son poste, & qu'il étoit plus disposé à profiter de l'avantage du lieu en cas de besoin;

in campo cominus consistere, audere ; non est visa ratio propius accedendi eo die ad oppidum ; quoniam ibi præsidium grande Numidarum esse cognoverat, hostesque mediam aciem suam oppido texisse : sibique difficile factu esse intellexit, simul & oppidum uno tempore oppugnare, & in acie in cornu dextro ac sinistro ex iniquiore loco pugnare ; præsertim cum milites a mane diei jejuni sub armis stetissent defatigati. Itaque reductis suis copiis in castra, postero die propius eorum aciem instituit exporrigere munitiones.

Interim Considius, qui Acillam IIX cohortibus stipendiariis Numidis Getulisque obsidebat, ubi C. Messius cohortibus præerat, diu multumque expertus, magnisque operibus sæpe admotis, & iis ab oppidanis incensis, cum proficeret nihil ; subito nuncio de equestri prælio allato commotus, frumento, cujus in castris copiam habuerat, incenso ; vino, oleo, ceterisque rebus, quæ ad victum parari solent, corruptis ; Acillam, quam obsidebat deseruit ; atque, itinere per regnum Jubæ facto, copias cum Scipione partitus, Adrumetum se recepit.

Interea ex secundo commeatu, quem a Sicilia miserat Allienus, navis una, in qua fuerat Q. Cominius & Lucius Ticida eques Romanus, ab residua classe cum erravisset, delataque esset vento Thapsum ; a Virgilio scaphis naviculisque actuariis excepta est, & ad Scipionem deducta. Item altera navis triremis ex eadem classe errabunda, ac tempestate ad Ægimurum delata, a classe Vari & M. Octavii est capta ; in qua milites veterani cum uno centurione, & nonnulli tirones fuerunt : quos Varus asservatos sine contumelia deducendos curavit ad Scipionem.

qu'à rifquer d'en venir aux mains en pleine campagne, ne jugea pas à propos ce jour là de s'approcher davantage de la ville, qu'il n'ignoroit pas avoir une forte garnifon de Numides, & qui couvroit la bataille des ennemis : il comprit d'ailleurs qu'il étoit difficile d'attaquer la place, & en même temps de foutenir dans un pofte défavantageux tout l'effort de deux aîles ennemies : fur-tout fes troupes étant fous les armes depuis le matin, & encore à jeun. Il les ramena donc au camp ; & dès le lendemain il fit pouffer fes retranchemens dans la plaine, pour s'approcher davantage des ennemis.

Confidius cependant qui avec huit cohortes de Numides & de Gétules affiégeoit *Acilla* où C. Meffius commandoit avec fa garnifon, voyant qu'il perdoit fon temps inutilement, parce que les affiégés avoient fouvent brûlé fes machines & ruiné les travaux qu'il avoit faits devant la place, n'eut pas plutôt reçu la nouvelle du mauvais fuccès de fa Cavalerie de Labiénus contre Céfar, qu'après avoir brûlé le blé dont fon camp étoit abondamment fourni, gâté le vin, l'huile & le refte des vivres, il leva le fiége d'*Acilla*, partagea fes troupes avec Scipion, & traverfant le Royaume de Juba, fe retira à Adrumete.

Cependant un vaiffeau de tranfport du nombre de ceux qu'Alliénus avoit envoyés de Sicile par le fecond convoi, & qui portoit Q. Cominius & L. Ticida Chevalier Romain, s'étant égaré du refte de la flotte, fut pouffé par les vents à Thapfe, où Virgilius le prit à l'aide de quelques barques & de quelques vaiffeaux de charge, & l'envoya à Scipion. De même une galere à trois rangs du même convoi ayant été féparée des autres, fut portée par la tempête à *la Galetta*, où elle fut prife auffi par la flotte de Varus & de M. Octavius. Elle portoit un Centurion, des foldats Vétérans & quelques autres de nouvelles levées, que Varus envoya de même à Scipion fous bonne garde, fans leur avoir fait aucun mauvais traitement,

Qui poſtquam ad eum pervenerunt, & ante ſuggeſtum ejus conſtiterunt, Non veſtra, inquit, ſponte vos certo ſcio, ſed illius ſcelerati veſtri imperatoris impulſu & imperio coactos, cives & optimum quemque nefarie conſectari : quos quoniam fortuna in noſtram detulit poteſtatem, ſi id quod facere debetis, Rempublicam cum optimo quoque defendetis, certum eſt vobis vitam & pecuniam donare : quapropter, quid ſentiatis, proloquimini.

Hac habita oratione, Scipio, cum exiſtimaſſet pro ſuo beneficio ſine dubio ab iis gratias ſibi actum iri, poteſtatem iis dicendi fecit. Ex eis Centurio legionis quartæ & decimæ, Pro tuo, inquit ſummo beneficio, Scipio, tibi gratias ago, (non enim imperatorem te appello) quod mihi vitam incolumitatemque, belli jure capto, polliceris ; & forſan iſto uterer beneficio, ſi non ei ſummum ſcelus adjungeretur. Egone contra Cæſarem imperatorem meum, apud quem ordinem duxi, ejuſque exercitum, pro cujus dignitate victoriaque amplius triginta ſex annis depugnavi, adverſus armatuſque conſiſtam ? Neque ego iſtud facturus ſum, & te magnopere, ut de negotio deſiſtas, adhortor ; contra cujus enim copias contendas, ſi minus antea expertus es, licet nunc cognoſcas. Elige ex tuis cohortem unam, quam putas eſſe firmiſſimam, & conſtitue contra me : ego autem ex meis commilitonibus, quos nunc in tua tenes poteſtate, non amplius decimam ſumam. Tunc ex virtute noſtra intelliges, quid ex tuis copiis ſperare debeas.

Poſtquam hæc centurio præſenti animo adverſus opinionem ejus eſt locutus ; ira percitus Scipio, atque animi dolore incenſus annuit centurio-

Ces gens lui ayant été présentés lorsqu'il étoit sur son tribunal, » Je sais, leur dit-il, que ce n'est pas » de vous-mêmes, mais à la sollicitation & par l'or» dre de votre scélérat de Général, que vous persé» cutez méchamment les citoyens & les bons sujets de » la République. Ainsi puisque la fortune vous a mis » en mon pouvoir, si vous êtes dans l'intention de » faire votre devoir, & de défendre la République » avec tous les gens de bien, mon dessein est non» seulement de vous donner la vie, mais même de » vous gratifier. C'est pourquoi parlez, & dites votre » intention. »

Après ce discours, Scipion ne doutant point qu'ils ne dussent lui faire de grands remercimens de la grâce qu'il leur accordoit, leur permit de s'expliquer. Alors un Centurion de la quatorzieme Légion prenant la parole, » Je te remercie, Scipion, lui dit-il, (car » je ne puis t'appeler mon Général,) de ce qu'étant » ton prisonnier par le droit de la guerre, tu me » promets la vie & la liberté ; & peut-être profite» rois-je de cette faveur & de tes offres, si un grand » crime n'y étoit pas attaché. Quoi, je pourois por» ter les armes contre César mon Général, sous le» quel j'ai commandé, & contre son armée, pour » l'honneur & la gloire de laquelle je sers depuis » plus de trente six ans ! Non, je ne puis le faire ; » & je t'exhorte fort à changer toi-même de résolu» tion. Car pour te faire connoître à quelles troupes » tu as affaire, si tu ne le sais pas encore par ta » propre expérience, choisis celle de tes cohortes » sur laquelle tu comptes le plus, & fais-la combat» tre contre moi : je ne prendrai que dix de mes » compagnons qui sont ici prisonniers. Alors par les » preuves que nous donnerons de notre valeur, tu » verras ce que tu dois attendre de tes troupes. »

Ce Centurion ayant ainsi parlé d'un grand sang-froid, contre l'attente de Scipion, ce Général irrité & confus d'une réponse si ferme, fit signe à ses Cen-

nibus, quid fieri vellet : atque ante pedes centurionem interficit; reliquosque veteranos a tironibus jubet secerni. Abducite, inquit, istos nefario scelere contaminatos, & cæde civium saginatos. Sic extra vallum deducti sunt, & cruciabiliter interfecti. Tirones autem jubet inter legiones dispertiri; & Cominium cum Ticida in conspectum suum prohibet adduci. Qua ex re Cæsar commotus, eos, quos in stationibus cum longis navibus apud Thapsum custodiæ causa in salo esse jusserat, ut suis onerariis longisque navibus præsidio essent; ob negligentiam ignominiæ causa dimittendos ab exercitu, gravissimumque in eos edictum proponendum curavit.

Per id tempus fere Cæsaris exercitui res accidit incredibilis auditu : namque, Virgiliarum signo confecto circiter vigilia secunda noctis, nimbus cum saxea grandine subito est exortus ingens. Ad hoc autem incommodum accesserat, quod Cæsar non more superiorum imperatorum in hibernis exercitum continebat, sed in tertio quartoque die procedendo, propiusque hostem accedendo, castra communiebat; opereque faciendo milites se circumspiciendi non habebant facultatem. Præterea ita ex Sicilia exercitum transportaverat, ut, præter ipsum militem & arma, neque mancipium, neque ullam rem, quæ usu militi esse consuevit, in naves imponi pateretur : in Africam autem, non modo sibi quidquam non acquisierant aut paraverant; sed etiam, propter annonæ caritatem, ante parata consumserant. Quibus rebus attenuati, oppido perquam pauci sub pellibus acquiescebant: reliqui ex vestimentis tentoriolis factis, atque arundinibus scopisque contextis, permanebant. Itaque, subito imbre grandineque consecuta, gravati pondere, tenebris, aquaque omnes subruti disjectique nocte intempesta, ignibus extinctis, rebusque ad

turions, qui le maſſacrerent auſſi-tôt en ſa préſence ; enſuite faiſant ſéparer le reſte des Vétérans d'avec les nouveaux ſoldats, » Otez, dit-il, de devant mes yeux » ces méchans noircis de crimes, & engraiſſés du » ſang des citoyens. » Auſſi-tôt on les emmena, & on les maſſacra cruellement. A l'égard des nouveaux ſoldats, il les fit diſperſer dans ſes troupes. Mais pour Cominius & Ticida, il ne voulut jamais les voir. Céſar touché du malheur de ſes gens, caſſa ignominieuſement pour leur négligence, & chaſſa de ſon armée ceux qu'il avoit mis de garde avec des galeres devant Thapſe pour la ſûreté de ſes convois & pour croiſer.

Preſque dans ce même temps il arriva à ſon armée un accident inouï & preſque incroyable ; c'eſt qu'après le coucher des Pléiades, vers neuf heures du ſoir, il s'éleva tout à coup un violent orage mêlé d'une grêle auſſi groſſe que des pierres. Les troupes en ſouffrirent d'autant plus, que Céſar ne les tenoit point ſous des tentes, comme l'avoient fait tous les autres Généraux, mais qu'en changeant de camp tous les trois ou quatre jours pour s'approcher de l'ennemi, & les occupant ſans ceſſe à ſe retrancher, il ne leur laiſſoit pas le temps de reſpirer. D'ailleurs quand on les avoit embarquées en Sicile, il avoit défendu qu'il entrât dans les vaiſſeaux rien autre choſe que la ſeule perſonne du ſoldat avec ſes armes, ſans ſouffrir qu'on tranſportât ni uſtenſiles, ni valets, ni rien de tout ce qui pouvoit être d'uſage aux troupes ; & depuis qu'elles étoient en Afrique, bien loin qu'elles euſſent pu s'y pourvoir de la moindre choſe, la cherté des vivres étoit cauſe qu'elles avoient dépenſé le peu qu'elles avoient. Auſſi nos ſoldats étoient-ils ſi miſérables, qu'il y en avoit très-peu parmi eux qui euſſent des tentes ; les autres s'en étoient fait de petites avec leurs habits, les couvrant de joncs & de roſeaux ; ainſi dans l'occaſion préſente, accablés de la pluie & de la grêle qui ruinerent toutes leurs petites habitations, éteignirent tous les feux, & gâ-

victum pertinentibus omnibus corruptis, per castra passim vagabantur, scutisque capita contegebant. Eadem nocte, quintæ legionis pilorum cacumina sua sponte arserunt.

Rex interim Juba de equestri prælio Scipionis certior factus evocatusque ab eodem litteris, præfecto Sabura cum parte exercitus, contra Sitium relicto, ut secum ipse aliquid auctoritatis adderet exercitui Scipionis, ac terrorem, Cæsaris cum tribus legionibus equitibusque frenatis octingentis, Numidis sine frenis, peditibusque levis armaturæ grandi numero, elephantisque XXX, egressus e regno ad Scipionem est profectus. Postquam ad eum pervenit; castris regiis seorsum positis, cum eis copiis quas commemoravi, haud ita longe ab Scipione consedit. (Erat in castris Cæsaris superiori tempore magnus terror; & expectatione copiarum regiarum exercitus ejus magis suspensiore animo ante adventum Jubæ commovebatur: postquam vero castra castris contulit; despectis ejus copiis, omnem terrorem deponit. Ita quam antea absens habuerat auctoritatem, eam omnem præsens dimiserat.) Quo facto, facile fuit intellectu Scipioni additum animum fiduciamque regis adventu: nam postero die universas suas regisque copias cum elephantis LX productas in aciem quam speciosissime potuit, instruxit; ac paulo longius progressus a suis munitionibus, haud ita diu commoratus se recepit in castra.

Cæsar, postquam animadvertit Scipioni auxilia fere quæ expectasset omnia convenisse; neque moram pugnandi ullam fore: per jugum summum cum copiis progredi cœpit; & brachia protinus ducere, & castella munire, propiusque Scipionem,

terent tous les vivres ; on les voyoit courir dispersés par le camp au milieu des ténebres de la nuit, se couvrant la tête de leurs boucliers. Cette même nuit la pointe des javelots des soldats de la cinquième Légion parut tout en feu.

Cependant le Roi Juba instruit du combat de Cavalerie qui s'étoit donné entre César & Scipion, & sollicité par ce dernier de venir le joindre, laissa Sabura son Lieutenant avec une partie de son armée pour agir contre Sitius; & afin de rassurer un peu l'armée de Scipion & d'effrayer celle de César, il sortit de ses Etats, & marcha au secours de ses alliés avec trois Légions, huit cents hommes de Cavalerie réglée qui se servoient de brides, grand nombre de Cavaliers Numides sans brides, & d'infanterie armée à la légere, & trente éléphans. Lorsqu'il eut joint Scipion, il campa à part avec ses troupes à peu de distance de lui. (Avant son arrivée, la terreur s'étoit répandue dans le camp de César, & son armée étoit fort inquiète dans l'attente des troupes de ce Roi; mais à peine nos soldats le virent-ils à portée de nos retranchemens, qu'ils commencerent à mépriser ses forces, & que toute cette frayeur s'évanouit. Ainsi sa présence dissipa la grande idée qu'on avoit eue de lui lorsqu'il étoit absent.) Du reste il fut aisé de comprendre combien son arrivée avoit relevé le courage & la confiance de Scipion : car dès le lendemain il fit sortir toutes ses troupes & celles du Roi avec soixante éléphans, les rangea en bataille avec le plus d'apparence qu'il lui fût possible, s'éloigna de ses retranchemens un peu plus qu'à l'ordinaire, & peu de temps après rentra dans son camp.

César de son côté voyant que l'ennemi avoit à-peu-près reçu tous les secours qu'il attendoit, & qu'il ne refuseroit plus d'en venir à une action, prit sa marche avec toutes ses troupes par les hauteurs, faisant tirer des lignes de communication de l'une à

capiendo loca excelsa, occupare contendit. Adversarii magnitudine copiarum confisi, proximum collem occupaverunt; a que ita longius sibi progrediendi eripuerunt facultatem. Ejusdem collis occupandi gratia, Labienus consilium ceperat; &, quo propiore loco fuerat, eo celerius occurrerat.

Erat convallis satis magna latitudine, altitudine prærupta, crebris locis speluncæ in modum subrutis: quæ erant transgredienda Cæsari ante, quam ad eum collem, quem capere volebat, perveniretur; ultraque eam convallem olivetum vetus crebris arboribus condensum. Hic cum Labienus animadvertisset Cæsarem, si vellet eum locum occupare, prius necesse esse convallem olivetumque transgredi; eorum locorum peritus, in insidiis cum parte equitatus levique armatura consedit: & præterea post montem collesque equites in occulto collocaverat; ut, cum ipse ex improviso legionarios adortus esset, ex colle se equitatus ostenderet, & re duplici perturbatus Cæsar ejusque exercitus, neque ultra procedendi oblata facultate, circumventus conciderentur. Cæsar, equitatu ante præmisso, inscius insidiarum, cum ad eum locum venisset, Labienani abusi, sive obliti præceptorum Labieni, sive veriti ne in fossa ab equitibus opprimerentur, rari ac singuli de rupe prodire & summa petere collis. Quos Cæsaris equites consecuti partim interfecerunt, partim vivorum sunt potiti: deinde protinus collem petere contenderunt; atque eum, decusso Labieni præsidio celeriter occupaverunt. Labienus, cum parte equitum, vix fuga sibi peperit salutem.

Hac re per equites gesta, Cæsar legionibus opera distribuit; atque in eo colle, quo erat potitus, castra munivit. Deinde ab suis maximis castris,

l'autre

l'autre & bâtir des Forts sur chacune ; & approchant de Scipion de plus en plus à mesure qu'il s'emparoit de quelque poste. Les ennemis comptant sur le grand nombre de leurs troupes, se saisirent d'une colline voisine, & par ce moyen l'empêcherent d'avancer. Labiénus avoit formé le dessein de se saisir de ce même poste ; & comme il en étoit le plus proche, il y arriva aussi le premier.

Il y avoit dans cet endroit un vallon assez large, d'une pente roide & escarpée, & remplie de grands trous : il falloit que César le passât avant d'arriver à la colline dont il vouloit s'emparer. Au-delà du vallon étoit un vieux bois d'oliviers fort épais. Labiénus qui par la connoissance qu'il avoit des lieux, vit que pour s'emparer de la colline, César seroit obligé de traverser ce vallon & ce bois, s'y mit en embuscade avec son Infanterie légere & une partie de sa Cavalerie, & cacha le reste derriere la montagne & les collines, afin qu'attaquant nos Légions lorsqu'elles s'y attendroient le moins, sa Cavalerie parût en même temps sur la hauteur, & que l'armée de César se voyant attaquée en tête & en queue sans pouvoir avancer ni reculer, fût ainsi enveloppée & taillée en pieces. César qui ignoroit l'embuscade, avoit fait marcher sa Cavalerie devant : lorsqu'elle fut arrivée au vallon, les troupes de Labiénus, oubliant ou exécutant mal les ordres qu'elles avoient reçus, ou craignant d'être culbutées dans le vallon par la Cavalerie, commencerent à sortir de leur embuscade à la file & l'un après l'autre, & à gâgner la hauteur. Notre Cavalerie se mit aussi-tôt à les poursuivre, en tua une partie, fit plusieurs prisonniers, gagna tout de suite la hauteur & s'en empara, aprés en avoir chassé les troupes que Labiénus y avoit postées : Labiénus même eut bien de la peine à se sauver avec une partie de sa Cavalerie.

César après cet exploit de la Cavalerie, distribua les travaux à ses Légions & se retrancha sur la colline dont il venoit de s'emparer. Ensuite, de son camp prin-

per medium campum, e regione oppidi Uzitæ, (quod, inter sua castra & Scipionis, in planitie positum erat, tenebaturque a Scipione,) duo brachia instituit duci, & ita erigere, ut ad angulum dextrum sinistrumque ejus oppidi convenirent. Id hac ratione opus instruebat, ut, cum propius oppidum copias admovisset, oppugnareque cœpisset, tecta latera suis munitionibus haberet, ne, ab equitatus multitudine circumventus, ab oppugnatione deterreretur; præterea, quo facilius colloquia fieri possent, &, si qui perfugere vellent, (id quod antea sæpe accidebat magno cum eorum periculo) tum facile & sine periculo fieret: voluit etiam experiri, cum propius hostem accessisset, haberetne in animo dimicare. Accedebat etiam ad reliquas causas, quod is locus depressus erat, puteique ibi nonnulli fieri poterant: aquatione enim longa & angusta utebatur. Dum hæc opera, quæ antea dixi, fiebant a legionibus, interim pars aciei ante opus instructa sub hoste stabat. Equites barbari levisque armaturæ, præliis minutis cominus dimicabant.

Cæsar ab eo opere cum jam sub vesperum copias in castra reduceret; magno incursu, cum omni equitatu levique armatura, Juba, Scipio, Labienus in equites impetum fecerunt. Equites Cæsariani, vi universæ subitæque hostium multitudinis pulsi parumper cesserunt. Quæ res aliter adversariis cecidit: namque Cæsar, ex medio itinere copiis reductis, equitibus suis auxilium tulit; equites autem, adventu legionum animo addito, conversis equis, in Numidas cupide insequentes dispersosque impetum fecerunt; atque eos convulneratos usque in castra regia repulerunt, multosque ex iis interfecerunt; quod ni in noctem præ-

cipal il fit ouvrir au travers de la plaine deux tranchées vis-à-vis de la ville d'*Uzita* située dans la plaine même entre son camp & celui de Scipion qui étoit maître de cette place, & les fit conduire de maniere qu'elles embrassoient la droite & la gauche de la ville. Son dessein en cela étoit, lorsqu'il voudroit s'approcher davantage de cette place & l'attaquer, que ses flancs fussent couverts par ces retranchemens, & que la Cavalerie ennemie qui étoit si nombreuse, ne pût l'envelopper & retarder ses attaques. Il vouloit encore par-là faciliter à ceux de la ville qui vouloient venir se rendre à lui, le moyen de le faire aisément & sans risque; ce qu'ils ne pouvoient faire auparavant sans beaucoup de danger: enfin il voulut voir si en s'approchant plus près de l'ennemi, il seroit d'humeur d'en venir aux mains. Une autre raison qu'il en avoit, est que ce terrein étant fort bas, il pouroit y creuser quelques puits: car il avoit de la peine à avoir de l'eau; & il étoit obligé de la faire venir de loin. Pendant qu'une partie des Légions étoit occupée aux travaux dont je viens de parler, l'autre, rangée en bataille, couvroit les travailleurs, & faisoit face à l'ennemi, dont la Cavalerie & l'Infanterie légere ne cessoient d'escarmoucher.

Sur le soir, César avoit retiré ses Légions du travail pour les faire rentrer dans le camp, lorsque Juba, Scipion & Labiénus vinrent fondre sur nos Cavaliers avec toute leur Infanterie légere & leur Cavalerie. La nôtre, surprise & poussée par l'effort de tant d'ennemis qui venoient l'attaquer lorsqu'elle ne s'y attendoit point, plia un peu; mais nous eumes aussi-tôt notre tour: car César ayant fait revenir ses Légions qui se retiroient au camp, les mena au secours de sa Cavalerie; celle-ci reprit cœur à leur arrivée, & tournant bride sur les Barbares acharnés à la poursuite & dispersés, elle tomba sur eux, en blessa, en tua plusieurs, & repoussa le reste jusqu'au camp du Roi. Si l'action n'avoit pas commencé

lium esset conjectum, pulvisque vento flatus omnium prospectu offecisset, Juba cum Labieno capti in potestatem Cæsaris venissent; equitatusque, cum levi armatura, funditus ad internecionem deletus esset. Interim incredibiliter ex legionibus quarta & sexta Scipionis milites diffugere, partim in castra Cæsaris, partim in quas quisque poterat regiones pervenire: itemque equites Curioniani, diffisi Scipioni ejusque copiis, complures se eodem conferebant.

Dum hæc circum Uzitam ab utrisque ducibus administrantur, legiones duæ, nona & decima, ex Sicilia navibus onerariis profectæ, cum jam non longe a portu Ruspinæ abessent, conspicatæ naves Cæsarianas, quæ in statione apud Thapsum stabant, veriti, ne in adversariorum, ut insidiandi gratia ibi commorantium, classem inciderent, imprudentes vela in altum dederunt; ac diu multumque jactati, tandem multis post diebus, siti inopiaque confecti, ad Cæsarem pervenerunt.

Quibus legionibus expositis, memor in Italia pristinæ licentiæ militaris, ac rapinarum certorum hominum, parvulam modo causulam nactus Cæsar, quod C. Avienus Tribunus militum decimæ legionis navem commeatu, familia sua, atque jumentis occupavisset; neque militem unum ab Sicilia sustulisset; postero die de suggestu, convocatis omnium legionum tribunis centurionibusque: Maxime vellem, inquit, homines suæ petulantiæ nimiæque libertatis aliquando finem fecissent, meæque lenitatis, modestiæ, patientiæque rationem habuissent: sed quoniam ipsi sibi neque

si tard, & qu'il ne se fût pas élevé un vent violent qui nous aveugloit de poussiere, Juba & Labiénus seroient tombés au pouvoir de César, & toute leur Cavalerie ainsi que leur Infanterie légere auroit été détruite. Cependant il n'est pas croyable combien de soldats de la quatrieme & de la sixieme Légions de Scipion déserterent & vinrent se rendre dans notre camp, ou se retirerent les uns d'un côté, les autres d'un autre. Plusieurs des Cavaliers qui avoient servi sous Curion, ne croyant pouvoir compter ni sur Scipion ni sur ses troupes, vinrent aussi se rendre à nous.

Tandis que ces choses se passoient autour d'*Uzita*, la neuvieme & la dixieme Légions qu'on avoit embarquées en Sicile, étoient sur le point d'entrer dans le port de Mahadia, lorsqu'ayant aperçu les vaisseaux de César qui étoient à l'ancre dans la rade de Thapse, & craignant de tomber dans la flotte ennemie qu'elles crurent placée en embuscade dans cet endroit, gâgnerent le large mal à propos; & après avoir été le jouet des vents, enfin au bout de plusieurs jours, mourant de faim & de soif, elles arriverent au camp de César.

Aussi-tôt qu'elles furent débarquées, César se souvenant des extorsions & des désordres que certaines gens avoient commis en Italie, saisit le premier prétexte qui se présenta pour les en punir; & sur ce que C. Aviénus Tribun de la dixieme Légion avoit rempli un vaisseau de vivres pour lui, de ses gens, de son train, de son équipage & de ses chevaux, sans lui amener de Sicile un seul soldat, dès le lendemain il s'assit sur son Tribunal; & ayant fait venir devant lui tous les Tribuns & tous les Centurions de ses Légions, » Je voudrois bien, leur dit il, que certaines gens eussent mis fin à leur insolence & à » leur libertinage, & qu'ils n'eussent pas abusé de ma » patience, de ma douceur & de ma bonté. Mais » puisqu'ils ne gardent ni mesures ni régles, pour

modum neque terminum constituunt; quo ceteri dissimiliter se gerant, egomet ipse documentum more militari constituam. C. Aniene, quod in Italia milites populi Romani contra rempublicam instigasti, rapinasque per municipia fecisti; quodque mihi reique publicæ inutilis fuisti; & pro militibus tuam familiam jumentaque in naves imposuisti; tuaque opera militibus tempore necessario respublica caret; ob eas res, ignominiæ causa, ab exercitu meo te removeo: hodieque ex Africa abesse, &, quantum potest, proficisci jubeo. Itemque te, A. Fontei, quod tribunus militum seditiosus, malusque civis fuisti; ab exercitu dimitto. T. Saliene, M. Tiro, C. Clusinas, cum ordines in meo exercitu beneficio, non virtute consecuti, ita vos gesseritis, ut neque bello fortes, neque pace boni aut utiles fueritis; & magis in seditione concitandi milites adversus vestrum imperatorem, quam pudoris modestiæque fueritis studiosiores, indignos vos esse arbitror, qui in meo exercitu ordines ducatis; missosque facio, &, quantum potest, abesse ex Africa jubeo. Itaque transdidit eos centurionibus; & singulis non amplius singulis additis servis, in navi imponendos separatim curavit.

Getuli interim perfugæ, quos cum litteris mandatisque a Cæsare missos supra docuimus, ad suos cives perveniunt: quorum auctoritate facile adducti, Cæsarisque nomine persuasi, a rege Juba descifcunt; celeriterque cuncti arma capiunt; contraque regem facere non dubitant. Quibus rebus cognitis, Juba distentus triplici bello, necessitate coactus, de suis copiis, quas contra Cæsarem

» apprendre aux autres à se mieux conduire, je vais » sur-le-champ les punir selon l'ordre de la disci» pline militaire. Vous, C. Aviénus, parce qu'en » Italie vous avez soulevé les soldats du peuple Ro» main contre la République; parce que vous avez » rançonné les villes municipales; que vous avez » été inutile à l'Etat & à moi; que vous avez fait » servir mes vaisseaux à transporter ici vos chevaux » & vos gens au lieu de mes troupes, & que par-là » vous êtes cause que la République en manque au » besoin: pour ces raisons je vous casse honteusement, » je vous bannis de mon armée, & je vous ordonne » de partir dès ce jour & dès ce moment de l'Afri» que. Vous, A. Fonteius, Tribun militaire, je vous » casse comme séditieux & mauvais citoyen. Vous, » T. Saliénus, M. Tiro & C. Clusinas, parce qu'a» près avoir obtenu du commandement dans mon ar» mée, non par votre courage, mais par pure fa» veur, vous n'avez montré ni valeur dans la guer» re, ni amour du bien pendant la paix; & que vous » vous êtes plus appliqués à soulever les troupes » contre votre Général, qu'à faire votre devoir avec » honneur & modestie, je vous regarde comme in» dignes d'avoir aucun emploi dans mon armée; ainsi » je vous casse, & vous ordonne de vider l'Afrique » le plutôt qu'il sera possible. » Après cela il les livra à quelques Centurions, qui les firent embarquer séparément, & avec chacun un seul valet.

Cependant ceux des Gétules qui étoient venus se rendre à César, & qu'il avoit envoyés vers leurs compatriotes avec des lettres de sa part, arriverent dans leur pays; les gens de leur nation aisément entraînés par le crédit qu'ils avoient parmi eux, & par la réputation de César, abandonnerent aussi-tôt le parti de Juba, prirent tous les armes, & sans balancer se déclarerent contre le Roi. Juba instruit de ce soulèvement, & se voyant par-là engagé dans trois guerres, fut obligé de tirer de l'armée qu'il

adduxerat, sex cohortes in fines regni sui mittit, quæ essent præsidio contra Getulos.

Cæsar brachiis perfectis, promotisque eo usque, ut telum ex oppido adjici non posset, castra munit: balistis scorpionibusque crebris ante frontem castrorum, contraque oppidum, collocatis, defensores muri deterrere non intermittit: eoque quinque legiones ex superioribus castris deducit. Qua facultate oblata, illustriores notissimique, conspectum amicorum propinquorumque efflagitabant, atque inter se colloquebantur. Quæ res quid utilitatis haberet, Cæsarem non fallebat: namque Getuli ex equitatu regio nobiliores, equitumque præfecti, quorum patres cum Mario ante meruerant, ejusque beneficio agris finibusque donati, post Sullæ victoriam sub Hiempsalis regis erant potestate dati, occasione capta, nocte jam luminibus accensis, cum equis calonibusque suis circiter perfugiunt mille in Cæsaris castra, quæ erant in campo proxime Uzitæ locata.

Quod postquam Scipio, quique cum eo erant, cognoverunt; cum commoti ex tali incommodo essent, fere per id tempus M. Aquinium cum C. Saserna colloquentem viderunt. Scipio mittit ad Aquinium, nil attinere eum cum adversariis colloqui. Cum nihilo minus ejus sermonem nuncius ad se referret; restaretque, ut reliqua, quæ vellet, perageret; viator postea ab Juba ad eum est missus qui diceret, audiente Saserna, Vetat te rex colloqui. Quo nuncio perterritus, discessit; & dicto audiens fuit regi. Usu venisse hoc civi Ro-

avoit destinée à agir contre César, six cohortes qu'il envoya garder ses frontieres contre les Gétules.

César de son côté ayant achevé ses deux lignes, & les ayant poussées jusqu'à *Uzita*, mais hors de la portée du trait, se fortifia aussi-tôt dans ce poste, garnit la tête de son camp d'un grand nombre de machines de guerre tournées contre la place, avec lesquelles il ne cessoit de harceler ceux qui en gardoient les murailles, & y fit entrer cinq Légions qu'il tira de son ancien camp. Cette disposition donna moyen aux Gétules les plus distingués & les plus connus du parti ennemi, de chercher à voir ceux de leurs amis qui étoient dans le parti opposé, & d'avoir des entretiens avec eux. César n'ignoroit pas combien ces entrevues pouvoient lui être avantageuses : en effet plusieurs des principaux Officiers de Cavalerie de cette nation qui étoient au service de Juba, dont les peres ayant servi sous Marius avoient obtenu pour récompense des terres en ce pays-là, & qui après la victoire de Sylla avoient passé sous la domination du Roi Hiempsal, prirent leur temps la nuit lorsque les feux furent allumés, pour se rendre eux, leurs Cavaliers & leurs valets au nombre d'environ mille chevaux, au camp que César avoit établi proche d'*Uzita*.

Scipion & les autres chefs de son parti, instruits de cet accident, étoient encore dans la consternation qu'il leur avoit causée, lorsque vers le même temps ils apperçurent M. Aquinius qui s'entretenoit avec C. Saserna. Scipion lui envoya dire qu'il ne lui convenoit pas d'avoir commerce avec les ennemis ; & comme malgré l'ordre de Scipion il continuoit son entretien, voulant achever ce qu'il avoit à dire, Juba lui envoya un de ses couriers, qui en présence de Saserna, lui dit. » Le Roi vous défend de conti» nuer : » sur quoi il se retira tout tremblant, & obéit à cette défense. On ne peut assez s'étonner qu'un citoyen Romain qui avoit passé par les charges

X v

mano miror, & ei, qui a populo Romano honores accepisset, incolumi patria, fortunisque omnibus, Jubæ barbaro potius obedientem fuisse quam aut Scipionis obtemperasse nuncio, aut cæsis ejusdem partis civibus, incolumem reverti malle. Atque etiam superbius Jubæ factum, non in M. Aquinium, hominem novum, parvumque Senatorem; sed in Scipionem, hominem illâ familia, dignitate, honoribusque præstantem: nam, cum Scipio sagulo purpureo ante regis adventum uti solitus esset; dicitur Juba cum eo egisse, non oportere illum eodem uti vestitu atque ipse uteretur. Itaque factum est, ut Scipio ad album sese vestitum transferret, & Jubæ homini superbissimo inertissimoque obtemperaret.

Postero die universas omnium copias de castris omnibus deducunt; & supercilium quoddam excelsum nacti non longe a Cæsaris castris, aciem constituunt, atque ibi consistunt. Cæsar item producit copias; celeriterque iis instructis, ante suas munitiones, quæ erant in campo constitit; sine dubio existimans ultro adversarios, cum tam magnis copiis auxiliisque regis essent prædíti, promptiusque prosiluissent, ante se concursuros, propiusque se accessuros. Equo circumvectus, legionesque cohortatus, signo dato, accessum hostium aucupabatur: ipse enim a suis munitionibus longius non sine ratione non procedebat; quod in oppido Uzitæ, quod Scipio tenebat, hostium erant cohortes armatæ. Eidem autem oppido ad dextrum latus, ejus cornu erat oppositum: verebaturque, ne, si prætergressus esset, ex oppido eruptione facta, ab latere eum adorti conciderent. Præterea hæc quoque eum causa tardavit, quod erat locus quidam perimpeditus ante aciem Scipionis, quem suis impedimento ad ultro occurrendum fore existimabat.

de la République, n'ayant d'ailleurs à craindre ni pour sa liberté ni pour son bien, ait eu la bassesse d'obéir à un Roi barbare plutôt qu'aux ordres de Scipion, & qu'il ait été attaché à la vie au point d'aimer mieux se retirer, que de venger son honneur par la mort de ceux mêmes de son parti. Mais l'orgueuil & l'insolence de Juba sont moins surprenans au sujet de M. Aquinius, qui n'étoit qu'un Sénateur du bas étage & un homme nouveau, qu'à l'égard de Scipion, homme d'une naissance si illustre, & qui avoit passé par toutes les charges. Car comme avant l'arrivée du Roi il portoit le manteau de pourpre, on dit que ce Prince lui fit entendre qu'il ne devoit pas porter la même couleur que lui; en sorte que Scipion fut obligé de prendre le blanc, pour complaire à Juba le plus vain & le plus lâche de tous les hommes.

Le lendemain l'un & l'autre firent sortir toutes leurs troupes, les rangerent en bataille sur une hauteur qui se trouvoit assez proche de notre camp, & s'y arrêterent. César fit aussi sortir les siennes; & les ayant promptement rangées en bataille dans la plaine à la tête de ses retranchements, il les y retint, persuadé que les ennemis qui avoient une si nombreuse armée avec les secours du Roi, & qui étoient sortis les premiers, s'approcheroient de lui & viendroient l'attaquer. Ensuite ayant parcouru les rangs à cheval, & exhorté ses Légions à bien faire, il donna le mot, attendant que les ennemis avançassent. Pour lui, il avoit de bonnes raisons de ne pas trop s'éloigner de son camp: car Scipion avoit fait entrer plusieurs cohortes dans *Uzita* dont il étoit maître. César dont la droite étoit appuyée à cette ville, avoit lieu d'appréhender que s'il avançoit au-delà, ces cohortes ne fissent une sortie pour le prendre en flanc. Ce qui l'arrêtoit encore, c'est que le centre de Scipion étoit couvert par un terrein embarrassé, qui auroit pu empêcher que ses troupes ne l'attaquassent librement.

Non arbitror esse prætermittendum, quemadmodum exercitus utriusque fuerint in aciem instructi. Scipio hoc modo aciem direxit. Collocabat in fronte suas & Jubæ legiones: postea autem Numidas in subsidiaria acie ita extenuatos, & in longitudinem directos, ut procul simplex esse acies media legionariis militibus videretur; in cornibus autem duplex esse existimabatur. Elephantos dextro sinistroque cornu collocaverat, æqualibus inter eos intervallis interjectis: post autem elephantos armaturas leves, Numidasque substituerat auxiliares. Equitatum frenatum universum in suo dextro cornu disposuerat; sinistrum enim cornu oppido Uzita claudebatur, neque erat spatium equitatus explicandi: propterea Numidas levisque armaturæ infinitam multitudinem, ad dextram partem suæ aciei opposuerat; fere interjecto non minus mille passuum spatio, & ad collis radices magis appulerat, longiusque ab adversariorum suisque copiis promoverat: id hoc consilio, cum acies duæ inter se concucurrissent initio certaminis, paulo longius ejus equitatus circumvectus ex improviso clauderet multitudine sua exercitum Cæsaris, atque perturbatum jaculis configeret. Hæc fuit ratio Scipionis ea die præliandi.

Cæsaris autem acies hoc modo fuit collocata; ut ab sinistro ejus cornu ordiar, & ad dextrum perveniam. Habuit in sinistro cornu legionem IX, VII: in dextro cornu XXX, XXIX: XIII, XIV, XXIIX, XXVI, in media acie: ipsum autem dextrum cornu, secundam aciem fere, in earum legionum parte cohortium collocaverat. Præterea ex tironum legionibus paucas adjecerat. Tertiam autem aciem in sinistrum suum cornu contulerat, & usque ad aciei suæ mediam legionem porrexerat, & ita collocaverat, uti sinistrum suum cornu tri-

Je ne crois pas devoir paſſer ici ſous ſilence quel étoit l'ordre de la bataille des deux armées. Voici celui de Scipion : il poſta ſes Légions & celles de Juba à la tête, ſoutenues des Numides, mais dont les bataillons étoient ſi étendus & avoient ſi peu de profondeur, que de loin ce centre ne ſembloit à nos Légionnaires former qu'une ſeule ligne : au lieu qu'il paroiſſoit y en avoir deux ſur les aîles. Les éléphans étoient diſtribués ſur la droite & ſur la gauche à égale diſtance, ſoutenus par l'Infanterie légere & les troupes auxiliaires. Il avoit placé à ſon aîle droite toute la partie de ſa Cavalerie qui ſe ſervoit de brides : car ſa gauche étoit appuyée à la ville d'*Uzita*, ſans qu'il y eût aſſez d'eſpace de ce côté-là pour déployer ſes eſcadrons. C'eſt pour cette raiſon qu'à environ un mille de ſon aîle droite il avoit jeté ſa Cavalerie Numide avec un nombre prodigieux de troupes armées à la légere, qu'il avoit preſque adoſſées à la colline ; en ſorte qu'elles s'étendoient aſſez loin au-delà de ſon armée & de la nôtre. Son deſſein par cet arrangement étoit de donner moyen à ſa Cavalerie de s'étendre, d'envelopper l'aîle gauche de Céſar lorſqu'elle en viendroit aux mains, ſans qu'elle eût le temps de s'en garantir, & de l'accabler d'une grêle de traits, après l'avoir miſe en déſordre. Tel étoit ce jour-là l'ordre de bataille de Scipion.

Voici quel fut celui de Céſar, en commençant par ſon aîle gauche pour revenir à la droite. La neuvième & la ſeptieme Légions étoient à l'aile gauche ; la trentieme & la vingt-neuvieme à la droite ; la treizieme, la quatorzième, la vingt-huitieme & la vingt-ſixieme au centre. Pluſieurs cohortes tirées de ces Légions, ſoutenues de quelques autres de nouvelles levées, formoient à la droite une ſeconde ligne. Il avoit porté la troiſieme ligne vers ſon aîle gauche, l'avoit étendue juſqu'à la Légion qui étoit au milieu de ſon corps de bataille ; & elle étoit placée de façon que ſon aîle gauche formoit trois lignes. Ce qui lui

plex esset. Id eo consilio fecerat quod suum dextrum latus munitionibus adjuvabatur : sinistrum autem, ut equitatus hostium multitudini resistere posset, laborabat ; eodemque suum omnem contulerat equitatum ; &, quod ei parum confidebat, præsidio his equitibus legionem v præmiserat, levemque armaturam inter equites interposuerat. Sagittarios varie passimque, locis certis, maximeque in cornibus, collocaverat.

Sic utrorumque exercitus instructi non plus passuum CCC interjecto spatio, (quod forte ante id tempus acciderat nunquam, quin dimicaretur,) a mane usque ad horam x diei perstiterunt. Jamque Cæsar dum exercitum reducere intra munitiones suas cœpisset ; subito universus equitatus ulterior Numidarum Getulorumque sine frenis ad dextram partem se movere propiusque Cæsaris castra quæ erant in colle, se conferre cœpit : frenatus autem Labieni eques in loco permanere legionesque distinere ; cum subito pars equitatus Cæsaris cum levi armatura contra Getulos injussu ac temere longius progressi paludemque transgressi, multitudinem hostium sustinere pauci non potuerunt ; levique armatura deserti, ac pulsi convulneratique, uno equite amisso multis equis sauciis levis armaturæ XXVI occisis, ad suos refugerunt. Quo secundo equestri prælio facto, Scipio lætus in castra nocte copias reduxit. Quod proprium gaudium bellantibus fortuna tribuere non decrevit : namque postero die Cæsar cum parte * equitatus sui, Leptim frumenti gratia, misit. In itinere prædatores equites Nu-

* *Pro* cum parte, *legendum videtur* partem ; *aliter non constaret sententia.*

avoit fait faire cet arrangement, c'eſt que ſes retranchemens couvroient ſon aîle droite ; au lieu que ſa gauche avoit à ſoutenir tout l'effort de la Cavalerie ennemie, qui étoit très-nombreuſe. C'eſt pourquoi il y jeta encore toute ſa Cavalerie ; & comme il ne comptoit pas beaucoup ſur elle, il la fit ſoutenir par la cinquieme Légion, & l'entremêla de troupes armées à légere. A l'égard de ſes archers, il les répandit çà & là dans différens poſtes, entre autres ſur les aîles.

Les deux armées ainſi rangées à trois cents pas tout au plus l'une de l'autre, demeurerent en préſence depuis le matin juſqu'à quatre heures du ſoir ſans en venir aux mains ; ce qui n'étoit peut être jamais arrivé. Déja Céſar commençoit à faire rentrer ſes Légions dans ſes retranchemens, lorſque tout-à-coup la Cavalerie des Gétules & des Numides qui n'uſoient point de brides, & que Scipion avoit poſtée ſur ſa droite & ſéparée du reſte de ſon armée, ſe mit en mouvement, & marcha vers le camp de Céſar qui étoit ſur la colline, tandis que la Cavalerie réglée de Labiénus demeuroit en ſon poſte, & tenoit nos Légions en échec. A cette vue une partie de celle de Céſar ſuivie de l'Infanterie légere, marche ſans en avoir reçu l'ordre pour charger les Gétules ; mais s'étant imprudemment trop avancée au-delà d'un marais, elle ne put ſoutenir l'effort des ennemis fort ſupérieurs en nombre : en ſorte qu'abandonnée des troupes armées à la légere, pouſſée & maltraitée par les Barbares, après avoir perdu un Cavalier, vingt-ſix ſoldats d'infanterie légere, & avoir eu pluſieurs chevaux bleſſés, elle regâgna le gros en déſordre. Scipion charmé de ce petit avantage, fit ſur le ſoir rentrer ſes Légions dans ſon camp. Mais la fortune ne lui permit pas de jouïr long-temps de ce ſuccès : car dès le lendemain une partie de la Cavalerie de Céſar étant allée à Lébéda chercher du blé, rencontra en chemin des maraudeurs de la Cavalerie Numide

midas Getulosque ex improviso adorti, circiter centum partim occiderunt, partim vivorum potiti sunt. Cæsar interim quotidie legiones in campum deducere atque op s facere ; vallumque & fossam per medium campum ducere, adversariorumque excursionibus iter officere non intermittit. Scipio item munitiones contra facere, & ne jugo a Cæsare excluderetur, approperare. Ita duces utrique & in operibus occupati erant, & nihilo minus equestribus præliis inter se quotidie dimicabant.

Interim Varus classem, quam antea Uticæ hiemis gratia subduxerat, cognito legionis septimæ & octavæ ex Sicilia adventu, celeriter deducit ; ibique Getulis remigibus epibatisque complet ; insidiandique gratia progressus Adrumetum cum quinquaginta quinque navibus pervenit. Cujus adventus inscius Cæsar, L. Cispium cum classe viginti septem navium ad Thapsum versus in stationem, præsidii gratia commeatus sui mittit : itemque Q. Aquilam, cum tredecim navibus longis, Adrumetum eadem de causa præmittit. Cispius, quo erat missus, celeriter pervenit. Aquila tempestate jactatus, promontorium superare non potuit ; atque angulum quemdam tutum a tempestate nactus, cum classe se longius a prospectu removit. Reliqua classis in salo ad Leptim, egressis remigibus, passimque in littore vagantibus, partim in oppido victus sui mercandi gratia progressis, vacua a defensoribus stabat. Quibus rebus Varus ex perfugis cognitis, occasionem nactus, vigilia secunda Adrumeto ex Cothone egressus, primo mane Leptim universa classe vectus, naves onerarias, quæ longius a portu in salo stabant incendit ; & penteres duas, vacuas a defensoribus, nullo repugnante, cepit.

& Gétule, tomba ſur eux lorſqu'ils s'y attendoient le moins, en tua, ou en fit priſonniers environ cent. Pendant ce temps Céſar ne ceſſoit point d'occuper ſes Légions aux lignes & aux retranchemens qu'il faiſoit au travers de la plaine, pour fermer le chemin aux courſes des ennemis. Scipion de ſon côté ſe retranchoit à l'oppoſite, de peur que Céſar ne lui ôtât la communication avec les hauteurs. C'eſt ainſi que de part & d'autre les deux Chefs étoient occupés en partie à leurs travaux, & en partie aux combats qui ſe donnoient chaque jour entre la Cavalerie des deux armées.

D'un autre côté, Varus informé que la ſeptieme & la huitieme Légions étoient arrivées de Sicile, fit ſortir ſa flotte du port d'Utique où il l'avoit retenue pendant tout l'hiver; & l'ayant remplie de rameurs & de matelots Gétules, il s'avança pour croiſer, & arriva devant Adrumete avec cinquante-cinq vaiſſeaux. Céſar qui l'ignoroit, envoya L. Ciſpius avec vingt-ſept galeres ſe poſter à Thapſe pour ſervir d'eſcorte à ſes convois, & fit partir pour le même ſujet vers Adrumete treize autres galeres ſous la conduite de Q. Aquila. Ciſpius ne tarda pas à arriver où on l'envoyoit; mais Aquila eut un ſi mauvais temps, qu'il lui fut impoſſible de doubler le cap: en ſorte qu'ayant trouvé une petite anſe à l'abri de la tempête, il s'y mit à couvert avec ſes vaiſſeaux hors de la vue des ennemis. Le reſte de notre flotte étoit en rade devant Lébéda; & les matelots ayant deſcendu à terre, étoient en partie diſperſés ſur le rivage, & en partie étoient allés dans la ville acheter des vivres: ainſi elle ſe trouvoit ſans défenſe. Varus en eſt bientôt averti par des déſerteurs; il profite de l'occaſion, ſort du port d'Adrumete, arrive à la pointe du jour à Lébéda avec ſa flotte, brûle ſans oppoſition tous les vaiſſeaux de charge qu'il trouve à l'ancre éloignés du port, & prend deux galeres à cinq rangs ſur leſquelles il n'y avoit perſonne.

Cæfar interim celeriter per nuncios in caftris, cum opera circuiret, certior factus quæ aberant a portu millia paffuum VI ; equo admiffo, omiffis omnibus rebus celeriter pervenit Leptim : ibique hortatus, omnes ut fe naves confequerentur, primum ipfe navigiolum parvum confcendit : in curfu Aquilam multitudine navigiorum perterritum atque trepidantem nactus, hoftium claffem fequi cepit. Interim Varus celeritate Cæfaris audaciaque motus, cum univerfa claffe, converfis navibus, Adrumetum verfus fugere contendit : quem Cæfar in millibus paffuum quatuor confecutus, recuperata quinqueremi cum omnibus fuis epibatis, atque etiam hoftium cuftodibus centum & triginta in ea nave captis, triremem hoftium proximam, quæ in repugnando erat commorata, onuftam remigum epibatarumque, cepit : reliquæ naves hoftium promontorium fuperarunt, atque Adrumetum in Cothonem fe univerfæ contulerunt. Cæfar eodem vento promontorium fuperare non potuit ; atque in falo in anchoris ea nocte commoratus, prima luce Adrumetum accedit ; ibique navibus onerariis, quæ erant extra Cothonem, incenfis, omnibufque reliquis aliis aut fubductis, aut in Cothonem compulfis, paulifper commoratus, fi forte vellent claffe dimicare, rurfus fe recepit in caftra.

In ea nave captus eft P. Veftrius eques Romanus, & P. Ligarius Afranianus ; quem Cæfar in Hifpania cum reliquis dimiferat, & poftea fe ad Pompeium contulerat ; inde ex prælio effugerat, in Africamque ad Varum venerat : quem ob perjurium perfidiamque, Cæfar juffit necari. P. Veftrio autem quod ejus frater Romæ pecuniam imperatam numeraverat, & quod ipfe fuam caufam Cæ-

César ayant appris cette nouvelle au moment qu'il visitoit ses ouvrages qui étoient à deux lieues de ce port, quitte tout, & court à toute bride vers Lébéda. Après y avoir exhorté toute sa flotte à le suivre, il monte sur le premier brigantin qui se présente, prend en passant Aquila, que le grand nombre des vaisseaux avoit effrayé, & se met à poursuivre la flotte ennemie. Varus surpris de sa diligence & de sa hardiesse, rebrousse chemin, & s'enfuit vers Adrumete avec toute sa flotte. César le poursuivit l'espace de quatre milles, reprit une de ses galeres à cinq rangs, avec tous ceux de ses gens qui étoient dessus, & cent trente soldats ennemis qui la gardoient; une galere à trois rangs qui avoit voulu se mettre en défense, fut aussi prise avec tous les matelots & les rameurs dont elle étoit chargée. Le reste de la flotte ennemie doubla le cap, & rentra au port d'Adrumète. César ne put doubler le cap avec le même vent: c'est pourquoi il resta en rade à l'ancre pendant la nuit; & le lendemain dès la pointe du jour il parut devant Adrumete, où il brûla tous les vaisseaux de transport qui étoient en rade, s'empara de tous les autres, ou les obligea de se réfugier dans le port. Depuis cet exploit, il demeura encore quelque temps devant cette ville, pour voir si l'ennemi voudroit en venir à un combat; après quoi il se retira dans son camp.

Dans la galere à trois rangs qu'il avoit prise, se trouverent P. Vestrius Chevalier Romain, & P. Ligarius, qui ayant combattu dans l'armée d'Afranius en Espagne, avoit été fait prisonnier, & relâché avec les autres. Depuis il avoit suivi Pompée; & étant échappé de la bataille de Pharsale, il étoit venu joindre Varus en Afrique. César le fit mourir à cause de son parjure & de sa perfidie; mais il pardonna à P. Vestrius, tant parce que son frere avoit payé à Rome la somme à laquelle il avoit été taxé, que parce qu'il justifia parfaitement sa conduite, ayant

sari probaverat, se Nasidii classe captum, cum ad necem duceretur, beneficio Vari esse servatum, postea facultatem sibi nullam datam transeundi, ignovit.

Est in Africa consuetudo incolarum, ut in agris & in omnibus fere villis, sub terra specus condendi frumenti gratia, clam habeant; atque id propter bella maxime hostiumque subitum adventum præparent. Qua de re Cæsar certior per indicem factus, tertia vigilia legiones duas cum equitatu mittit a castris suis millia passuum decem; atque inde magno numero frumenti onustos recepit in castra. Quibus rebus cognitis, Labienus progressus a suis castris millia passuum septem, per jugum & collem, per quem Cæsar pridie iter fecerat, ibi castra duarum legionum facit; atque ibi ipse quotidie, existimans Cæsarem eadem sæpe frumentandi gratia, commeaturum, cum magno equitatu levique armatura insidiaturus locis idoneis consedit.

Cæsar interim de insidiis Labieni ex perfugis certior factus, paucos dies ibi commoratus, dum hostes quotidiano instituto, sæpe idem faciendo, in negligentiam adducerentur; subito mane imperat porta Decumana legiones se octo veteranas, cum parte equitatus sequi: atque equitibus præmissis neque opinantes insidiatores subito in convallibus latentes levi armatura concidit circiter quingentos, reliquos in fugam turpissimam conjecit. Interim Labienus, cum universo equitatu fugientibus suis suppetias occurrit. Cujus vim multitudinis cum equites pauci Cæsariani jam sustinere non possent, Cæsar instructas legiones hostium copiis ostendit. Quo facto perterrito Labieno ac retardato suos equites recepit incolumes. Postero die Juba Numidas eos, qui loco amisso fuga se receperant in castra, in cruce omnes suffixit.

représenté qu'après avoir été pris par la flotte de Nasidius & sauvé par Varus au moment qu'on le conduisoit à la mort, il n'avoit jamais pu depuis trouver moyen de rejoindre César & de passer à son service.

C'est une coutume parmi les habitans de l'Afrique, d'avoir dans presque toutes les campagnes & tous les villages, des trous souterrains & secrets pour y serrer leur blé; ce qu'ils font à cause de leurs guerres fréquentes & des courses subites des ennemis. Quelqu'un ayant instruit César de cet usage, il fit partir vers minuit deux Légions avec sa Cavalerie, & les envoya à dix milles de son camp, d'où ils revinrent chargés de blé. Labiénus en ayant eu avis, s'avança par les mêmes hauteurs par où César avoit passé le jour précédent jusqu'à sept milles de son camp, où il posta deux Légions; & comptant que les troupes de César prendroient souvent la même route pour aller chercher du blé, il s'y tenoit tous les jours en embuscade dans des postes convenables avec beaucoup de Cavalerie & de gens de trait.

César informé de son dessein par des transfuges, après avoir laissé écouler quelques jours sans sortir de son camp, afin que l'ennemi faisant continuellement le même exercice inutilement, se relâchât de sa vigilance ordinaire & devînt plus négligent, sortit un matin par la porte décumane avec huit vieilles Légions & une partie de sa Cavalerie, qui ayant pris les devans, surprit ceux qui étoient en embuscade cachés dans les vallons, tua environ cinq cents hommes d'Infanterie légere, & fit fuir le reste honteusement. Labiénus accourut aussi-tôt au secours de ses gens avec toute sa Cavalerie; & comme la nôtre étoit en trop petit nombre pour tenir contre tant d'ennemis, elle commençoit à plier, lorsque César parut avec ses Légions rangées en bataille. A cette vue, Labiénus étonné s'arrêta; & César fit retirer sa Cavalerie sans échec. Le lendemain Juba fit pendre tous ceux des Numides qui s'étoient sauvés dans le camp, après avoir abandonné leur poste.

Cæsar interim, quoniam frumenti inopia premebatur, copias omnes in castra conducit; atque præsidi Lepti, Ruspinæ, Acillæ relicto, Cispio Aquilæque classe transdita, ut alter Adrumetum, alter Thapsum mari obsiderent; ipse, castris incensis, quarta noctis vigilia, acie instructa impedimentis in sinistra parte collocatis ex eo loco proficiscitur; & pervenit ad oppidum Agar, quod a Getulis sæpe antea oppugnatum, summaque vi per ipsos oppidanos erat defensum. Ibi in campo castris unis positis, ipse frumentatum circum villas cum parte exercitus profectus magno invento hordei, olei, vini, fici numero, pauco tritici, atque recreato exercitu, rediit in castra. Scipio interim, cognito Cæsaris discessu cum universis copiis per jugum Cæsarem subsequi cœpit; atque ab ejus castris millia passuum sex longe, trinis castris dispartitis copiis, consedit.

Oppidum erat Zetta, quod aberat a Scipione millia passuum decem, ad ejus regionem & partem castrorum collocatum; a Cæsare autem diversum ac remotum, quod erat ab eo longe millia passuum duodeviginti. Huc Scipio legiones duas, frumentandi gratia misit. Quod postquam Cæsar ex perfuga cognovit; castris ex campo in collem ac tutiora loca collocatis, atque ibi præsidio relicto, ipse quarta vigilia egressus, præter hostium castra proficiscitur cum copiis, & oppido potitur. Legiones Scipionis comperit longius in agris frumentari: &, cum eo contendere conaretur, animadvertit copias hostium iis legionibus occurrere suppetias; quæ res ejus impetum retardavit. Itaque, capto Caio Mutio Regino, equite Romano Scipionis familiarissimo, qui ei oppido præerat & Publio Atrio, equite Romano de conventu Uticen-

Cependant César voyant la disette des vivres à laquelle il étoit réduit, rassemble toutes ses troupes dans un seul camp, met garnison à Lébéda, à Mahadia & à *Acilla*, charge Cispius & Aquila de croiser avec leurs flottes, l'un devant Adrumete, l'autre devant Thapse, met le feu à son camp d'*Uzita*; & vers trois heures du matin, après avoir fait mettre son bagage à l'aîle gauche, il part en bataille, & arrive à une ville nommée *Agar*, souvent assiégée par les Gétules, & toujours vaillamment défendue par ses habitans. Là après avoir campé dans la plaine, il partit avec une partie de son armée pour aller chercher des vivres dans les villages des environs, & revint avec une grosse provision d'orge, d'huile, de vin & de figues, mais peu de blé; ce qui lui servit à rafraîchir ses troupes. Scipion de son côté instruit de son départ le suivit par les hauteurs avec toute son armée, & vint se poster à deux lieues de lui, où il forma trois camps séparés.

A dix milles de ses lignes, il y avoit une ville nommée Zerbi, située dans une plaine où s'étendoit une partie de son camp, mais plus éloignée de celui de César, qui étoit à six lieues de-là. Scipion y avoit envoyé deux Légions pour chercher du blé. César en étant averti par un déserteur, transporte aussi-tôt son camp de la plaine sur une hauteur, afin qu'il soit plus en sûreté, y laisse des troupes pour le garder: & étant parti à trois heures du matin, il passe à la vue du camp ennemi avec son armée, & se rend maître de la ville. En même temps il apprit que les deux Légions ennemies étoient allées plus loin pour amasser du blé; & comme il se disposoit à les poursuivre, il aperçut les troupes de Scipion qui marchoient à leur secours; ce qui l'arrêta. En s'emparant de Zerbi, il prit deux Chevaliers Romains, dont l'un étoit C. Mutius Réginus intime ami de Scipion, qui y commandoit; l'autre étoit P. Arrius membre des Etats d'Utique. Il se rendit aussi maître de vingt-

si, & camelis duobus & viginti regis adductis; præsidio ibi cum Oppio legato relicto, ipse se recipere cœpit ad castra.

Cum jam non longe a castris Scipionis abesset, quæ eum necesse erat prætergredi; Labienus Afraniusque cum omni equitatu levique armatura ex insidiis adorti, agmini ejus extremo se offerunt, atque ex collibus primis exsistunt. Quod postquam Cæsar animadvertit; equitibus suis hostium vi oppositis, sarcinas legionarios in acervum jubet comportare, atque celeriter signa hostibus inferre. Quod postquam cœptum est fieri; primo impetu legionum equitatus & levis armatura hostium nullo negotio loco pulsa & dejecta est de colle. Cum jam Cæsar existimasset hostes pulsos deterritosque finem lacessendi facturos, & iter cœptum pergere cœpisset; iterum celeriter ex proximis collibus erumpunt, atque eadem ratione, qua ante dixi, in Cæsaris legionarios impetum faciunt Numidæ, levisque armatura, mirabili velocitate præditi; qui inter equites pugnabant, & una pariterque cum equitibus accurrere & refugere consueverant. Cum hoc sæpius facerent, & Julianos proficiscentes insequerentur, & refugerent instantes, propius non accederent, & singulari genere pugnæ uterentur, eosque jaculis convulnerare satis esse existimarent; Cæsar intellexit nihil aliud illos conari, nisi ut se cogerent castra in eo loco ponere, ubi omnino aquæ nihil esset; ut exercitus ejus jejunus, qui a quarta vigilia usque ad horam decimam diei nihil gustasset, ac jumenta siti perirent.

Cum jam ad solis occasum esset, & non totos centum passus horis quatuor esset progressus; equi-

deux

deux chameaux appartenans au Roi Juba, les emmena avec lui, laissa la garde de cette place à Oppius son Lieutenant, qu'il y établit avec une garnison, & se mit en chemin pour se retirer dans son camp.

Comme il étoit peu éloigné du camp ennemi, près duquel il lui falloit passer pour se rendre dans le sien, Labiénus & Afranius qui étoient en embuscade sur les côteaux voisins avec toute leur Cavalerie & leur Infanterie légere, parurent, & vinrent charger son arriere-garde. César se voyant attaqué, détacha d'abord sa Cavalerie pour soutenir leur premier effort: en même temps il ordonna aux Légions de mettre tout leur bagage en un seul endroit, & de charger l'ennemi. A peine eurent-elles commencé à donner, que la Cavalerie & les gens de trait de Scipion furent sans peine chassés de leur poste, & culbutés de dessus le côteau. César crut qu'après les avoir si maltraités, ils cesseroient de le harceler; mais lorsqu'il se remit en marche, il les revit aussi-tôt descendre des côteaux voisins, & faire la même manœuvre dont on a parlé, pour attaquer nos Légions: car il n'est pas croyable avec quelle vitesse & quelle agilité l'Infanterie légere des Numides mêlée dans leur Cavalerie nous tomboit tout-à coup sur les bras avec toute cette Cavalerie, & disparoissoit aussi-tôt avec elle. Comme les ennemis ne cessoient de nous attaquer aussi-tôt que nous nous mettions en marche, & de se retirer dès que nous pensions à faire ferme; que cependant ils n'en venoient jamais aux mains. & se contentoient de nous accabler de dards & de traits; qu'en un mot ils avoient une maniere toute particuliere de combattre; César comprit qu'ils n'avoient en vue que de l'obliger à camper dans ce lieu où l'eau manquoit, afin que ses chevaux, & ses hommes qui étoient à jeun depuis trois heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, périssent de soif.

Ainsi considérant que le soleil étoit bientôt près de se coucher, & qu'il n'avoit pas fait cent pas en

tatu suo, propter equorum interitum; extremo agmine remoto, legiones invicem ad extremum agmen evocabat. Ita vim hostium, placide leniterque procedens, per legionarium militem commodius sustinebat. Interim equitum Numidarum copiæ dextra sinistraque per colles præcurrere, coronæque in modum cingere multitudine sua Cæsaris copias; pars agmen extremum insequi: Cæsaris autem non amplius tres aut quatuor milites veterani, si se convertissent, & pila viribus contorta in Numidas infestos conjecissent, amplius II millium numero ad unum terga vertebant; ac rursus ad aciem passim conversis equis, se colligebant, atque in spatio consequebantur, & jacula in legionarios conjiciebant. Ita Cæsar, modo procedendo, modo resistendo, tardius itinere confecto, noctis hora prima omnes suos ad unum in castris incolumes, sauciis decem factis, reduxit. Labienus, circiter trecentis amissis, multis vulneratis, ac defessis instando omnibus, ad suos se recepit. Scipio interim legiones productas cum elephantis, quos ante castra in acie, terroris gratia, in conspectu Cæsaris collocaverat, reducit in castra.

Cæsar, contra ejusmodi hostium genera, copias suas non ut Imperator exercitum veteranum victoremque maximis rebus gestis, sed ut lanista tirones gladiatores, condocefacere quo pede se reciperent ab hoste; & quemadmodum obversi adversariis, & in quantulo spatio resisterent; modo procurrerent, modo recederent, comminarenturque

quatre heures, il fit retirer toute sa Cavalerie de l'arriere-garde, parce qu'elle avoit perdu la plupart de ses chevaux, & ordonna à ses Légions de se rendre chacune tour-à-tour à la queue, pour fermer la marche. Par ce moyen il marchoit lentement à la vérité, mais du moins plus paisiblement, & résistoit mieux à l'impétuosité de l'ennemi, en lui opposant ses Légions. Cependant la Cavalerie Numide s'étant saisie des hauteurs, s'étendoit à droite & à gauche, & tantôt cherchoit à nous envelopper par sa multitude, tantôt suivoit notre arriere-garde & la harceloit; mais dès que trois ou quatre de nos vieux soldats seulement tournoient tête & lançoient avec vigueur leurs javelots, plus de deux mille de ces Cavaliers Numides tournoient le dos aussi-tôt, & ne manquoient pas de revenir sur le champ en troupe à la charge, nous suivant dans notre marche, & accablant nos Légions d'une grêle de traits. Ainsi tantôt en marchant, tantôt en faisant face, César ne put avancer que fort lentement; en sorte qu'il étoit une heure de nuit lorsqu'il arriva au camp avec tous ses gens sains & saufs, sans avoir eu que dix blessés. Labiénus eut environ trois cents hommes de tués, un grand nombre de blessés, & se retira avec ses troupes harassées de leurs attaques réitérées. Scipion qui pendant ce temps là étoit toujours resté en bataille à la tête de son camp avec ses éléphans pour imprimer plus de terreur, rentra aussi dans ses retranchemens.

Pour instruire ses troupes de la maniere dont elles devoient combattre un ennemi de cette espece, César étoit obligé de s'y prendre, non comme un Général qui a affaire à une armée de vieux soldats vainqueurs, illustres par plusieurs exploits; mais comme un maître d'escrime, qui veut dresser des gladiateurs novices: il leur apprenoit comment elles devoient se garantir de l'ennemi; comment elles pouvoient s'y présenter & lui résister, suivant l'étendue du terrein; comment elles devoient tantôt avancer, tantôt recu-

impetum ; ac prope quo loco, & quemadmodum tela mitterent, præcipere. Mirifice enim hostium levis armatura anxium exercitum nostrum atque sollicitum habebat : quia & equites deterrebat prælium inire propter equorum interitum ; quod eos jaculis interficiebat : & legionarium militem defatigabat, propter velocitatem ; gravis enim armaturæ miles simul atque ab his insectatus constiterat, in eosque impetum fecerat, illi veloci cursu facile periculum vitabant.

Quibus ex rebus Cæsar vehementer commovebatur : quia, quodcumque prælium quoties erat comissum equitatu suo, sine legionario milite, hostium equitatui, levique armaturæ eorum, nullo modo par esse poterat. Sollicitabatur autem his rebus, quod nondum hostium legiones cognoverat, & quonam modo sustinere se posset ab eorum equitatu levique armatura quæ erat mirifica, si legiones quoque accessissent. Accedebat etiam hæc causa quod elephantorum magnitudo multitudoque militum animos detinebat in terrore : cui uni rei tamen invenerat remedium ; namque elephantos ex Italia transportari jusserat, quo & miles noster speciemque & virtutem bestiæ cognosceret, & cui parti corporis ejus telum facile adjici posset ; ornatusque ac loricatus elephantus cum esset, quæ pars ejus corporis nuda sine tegmine relinqueretur, ut eo tela conjicerentur : præterea ut jumenta bestiarum odorem, stridorem, speciem, consuetudine capta, non reformidarent. Quibus ex rebus largiter erat consecutus ; nam & milites bestias manibus pertractabant, earumque tarditatem cognoscebant : equitesque in eos pila præpilata conjiciebant ; atque in consuetudinem equos patientia bestiarum adduxerat.

Ob has causas quas supra commemoravi sollici-

ler, tantôt faire mine de vouloir attaquer : en un mot il leur montroit presque où & comment il falloit lancer le javelot. Il est vrai que l'Infanterie légere des ennemis les inquiétoit & les embarrassoit merveilleusement. Nos Cavaliers n'osoient se commettre avec elle, parce qu'elle tuoit leurs chevaux à coups de traits; & elle lassoit bientôt nos Légions par son agilité; car quand nos soldats pesamment armés, poursuivis par ces Numides, s'arrêtoient pour fondre sur eux, ils se garantissoient aisément du danger par une course légere.

Tout cela inquiétoit fort César, parce que toutes les fois que sa Cavalerie en venoit aux mains sans être soutenue par son Infanterie, elle ne pouvoit résister à l'effort de la Cavalerie des ennemis & de l'Infanterie légere. Cela l'embarrassoit d'autant plus qu'il ne connoissoit point encore leurs Légions par expérience, & qu'il ne voyoit pas comment il pouroit leur résister, si elles étoient jointes à leur Cavalerie & à leur Infanterie légere, qui étoit admirable. Un autre sujet d'inquiétude qu'il avoit, étoit que la taille & la multitude des éléphans effrayoient le soldat. Mais il avoit trouvé à cela un remede. Car il avoit fait venir des éléphans d'Italie, afin que ses gens s'accoutumassent à leur vue, connussent leur force & leur courage, & la partie de leur corps où il falloit les frapper ; & qu'en leur faisant voir ces animaux armés & bardés, ils remarquassent la partie qu'on leur laissoit nue, où ils devoient diriger leurs coups. Il vouloit aussi par-là accoutumer les chevaux à leur odeur, à leur cri, à leur figure, afin qu'ils n'en eussent point de peur. Ce moyen lui avoit réussi admirablement ; car ses soldats ne se faisoient plus de peine de les toucher, & ils en connoissoient la lenteur; sa Cavalerie leur lançoit des javelots émoussés, & la patience de ces animaux avoit familiarisé les chevaux avec eux.

César inquiet, pour les raisons que je viens de

tabatur Cæsar, tardiorque & consideratior erat factus; & ex pristina bellandi consuetudine celeritateque excesserat. Nec mirum: copias enim habebat in Gallia bellare consuetas locis campestribus, & contra Gallos homines apertos minimeque insidiosos; qui per virtutem, non per dolum dimicare consueverant: tum autem erat ei laborandum, ut consuefaceret milites hostium dolos, insidias, artificia cognoscere; & quid sequi, quid vitare conveniret. Itaque quo hæc celerius conciperent, dabat operam, ut legiones non in uno loco contineret, sed, per causam frumentandi, huc atque illuc raptaret: ideo quod hostium copias ab se, suoque vestigio, non discessuras existimabat. Atque post diem tertium productas accuratius suas copias, sicut instruxerat, propter hostium castra prætergressus æquo loco invitat ad dimicandum. Postquam eos abhorrere videt, reducit sub vesperum legiones in castra.

Legati interim ex oppido Vacca, quod finitimum fuit Zettæ, cujus Cæsarem potitum esse demonstravimus, veniunt. Petunt & obsecrant, ut sibi præsidium mittat: se res complures, quæ utiles bello sint, administraturos. Per id tempus, Deorum voluntate studioque erga Cæsarem transfuga suos cives facit certiores: Jubam regem celeriter cum copiis suis, antequam Cæsaris præsidium eo perveniret, ad oppidum adcucurrisse; atque adveniente multitudine circumdata, eo potitum; omnibusque ejus oppidi incolis ad unum interfectis, dedisse oppidum diripiendum delendumque militibus.

Cæsar interim, lustrato exercitu a. d. XII kal. Apr. postero die productis universis copiis, progressus a suis castris millia passuum quinque, a

rapporter, étoit plus retenu & plus circonſpect qu'à l'ordinaire, & ne faiſoit paroître dans cette occaſion ni la même ardeur, ni la même activité qu'auparavant : ce qui ne devoit pas ſurprendre ; car ſes troupes étoient accoutumées à faire la guerre dans les Gaules, pays plat & découvert, & contre des Gaulois, hommes francs & ſans fineſſe, accoutumés à employer la valeur plutôt que la ruſe dans les combats ; au lieu que dans la guerre préſente il étoit obligé de leur apprendre à connoître les ruſes, les embûches & les artifices des ennemis, avec qui il falloit ſavoir ce qu'on devoit faire & ce qu'on devoit éviter. Afin donc que ſes ſoldats fuſſent plutôt au fait, il avoit ſoin de ne pas tenir long-temps ſes Légions dans le même camp ; mais il les en faiſoit ſouvent changer, ſous prétexte de chercher des vivres, perſuadé que l'ennemi ne le perdroit point de vue, & ne manqueroit pas de le ſuivre. Trois jours après il rangea avec grand ſoin ſes troupes en bataille, paſſa ainſi avec elles devant le camp des ennemis, & leur préſenta le combat en plaine campagne ; mais voyant qu'ils n'y vouloient point entendre, il fit retirer ſon armée ſur le ſoir.

Cependant il lui vient des Députés de *Vacca*, ville voiſine de celle de Zerbi dont nous avons vu qu'il s'étoit rendu maître ; ils le prient & le conjurent de leur envoyer garniſon, l'aſſurant qu'ils ſont en état de lui fournir pluſieurs choſes utiles pour continuer la guerre. Dans le même temps les Dieux qui veilloient au bien des affaires de Céſar, permirent qu'un déſerteur de cette ville vint avertir ces Députés, qu'avant que la garniſon de Céſar y fût arrivée, Juba y étoit accouru avec ſes troupes, l'avoit aſſiégée, s'en étoit rendu maître, & l'avoit abandonnée au pillage, après avoir fait paſſer au fil de l'épée tous ſes habitans.

Après avoir fait la revue générale de ſon armée le 21 Mars, Céſar ſortit de ſon camp le lendemain

Scipionis circiter duorum millium interjecto spatio, in acie constitit. Postquam satis diuque adversarios a se ad dimicandum invitatos supersedere pugnæ animadvertit, reducit copias. Postero die castra movet; atque iter ad oppidum Sarsuram, ubi Scipio Numidarum habebat præsidium, frumentumque comportaverat, ire contendit. Quod ubi Labienus animadvertit; cum equitatu levique armatura agmen ejus extremum carpere cœpit: atque ita lixarum mercatorumque, qui plaustris merces portabant, interceptis sarcinis, addito animo, propius audaciusque accedit ad legiones; quod existimabat milites, sub onere ac sub sarcinis defatigatos, pugnare non posse. Quæ res Cæsarem non fefellerat: namque expeditos ex singulis legionibus tricenos milites esse jusserat; itaque eos in equitatum Labieni immissos turmis suorum suppetias mittit. Tum Labienus, conversis equis, signorum conspectu perterritus, turpissime contendit fugere; multis ejus occisis, compluribus vulneratis. Milites legionarii ad sua se recipiunt signa, atque iter inceptum ire cœperunt: Labienus per jugum summum collis dextrorsus procul milites subsequi non desistit.

Postquam Cæsar ad oppidum Sarsuram venit; inspectantibus adversariis, interfecto præsidio Scipionis, cum suis auxilium ferre non auderent; fortiter repugnante P. Cornelio Scipionis evocato qui ibi præerat, atque a multitudine circumvento interfectoque, oppido potitur; atque ibi frumento exercitui dato, postero die ad oppidum Tisdram pervenit: in quo Considius per id tempus fuerat, cum grandi præsidio cohorteque sua gladiatorum. Cæsar oppidi natura perspecta, atque inopia ab oppugnatione ejus deterritus; protinus profectus circiter millia passuum quatuor ad aquam facit castra; atque inde quarto die egressus, redit rursus ad ea castra quæ ad Agar habuerat. Idem facit Scipio, atque in antiqua castra copias reducit.

avec toutes ses forces, s'avança près de deux lieues dans la plaine, & parut en bataille environ à deux milles du camp de Scipion. Après y avoir demeuré assez long-temps à inviter l'ennemi au combat, voyant qu'il n'étoit nullement disposé à l'accepter, il ramena ses troupes. Il décampa le lendemain, & marcha vers la ville de *Sarsura*, où Scipion tenoit une garnison de Numides, & avoit des magasins de blé. Instruit de sa marche, Labiénus part aussi-tôt avec sa Cavalerie & ses gens de trait, attaque son arriere-garde, & enleve quelques charriots de vivandiers & de marchands : enflé de ce petit succès, il approche hardiment de nos Légions, qu'il croyoit chargées de bagage, & par conséquent hors d'état de lui résister. Mais César qui avoit prévu cet accident, avoit dans chacune de ses Légions environ trois cents hommes qui ne portoient aucune charge. Il les fit donc marcher pour soutenir sa Cavalerie contre celle de Labiénus. Alors Labiénus n'eut pas plutôt aperçu les drapeaux des Légions, que tournant bride, il prit honteusement la fuite, après avoir eu plusieurs soldats tués ou blessés. Après cela nos gens rejoignirent leur gros, & continuerent leur route ; ce qui n'empêcha pas Labiénus de nous suivre de loin sur la droite par les hauteurs.

César étant arrivé devant *Sarsura*, la prit à la vue de Labiénus, & passa au fil de l'épée la garnison, sans que celui-ci osât la secourir : P. Cornélius, volontaire qui y commandoit, se défendit vaillamment, y fut enveloppé & tué. César donna à ses troupes tout le blé qu'il y trouva, & arriva le jour suivant devant la ville de Cairôan, où Considius s'étoit jeté avec des troupes nombreuses, & sa cohorte de Gladiateurs. César commença par reconnoître la place ; & comme il manquoit des choses nécessaires pour en faire le siége, il partit aussi-tôt, campa environ à quatre milles de-là dans un endroit où il trouva de l'eau, en repartit quatre jours après, & regagna son camp proche d'*Agar*. Scipion fit la même chose, & ramena ses troupes dans ses anciens retranchemens.

Thabenenses interim, qui sub ditione & potestate Jubæ esse consuessent, in extrema ejus regni regione maritima locati, interfecto regio præsidio, legatos ad Cæsarem mittunt; rem a se gestam docent: petunt orantque, ut suis fortunis, de populo Romano quod bene meriti essent, auxilium ferret. Cæsar, eorum consilio probato, M. Crispum Tribunum cum cohorte, & sagittariis, tormentisque compluribus, præsidio Thabenam mittit. Eodem tempore ex legionibus omnibus milites, qui aut morbo impediti, aut, commeatu dato, cum signis non potuerant ante transire in Africam, ad millia IV, equites CD, funditores sagittariique mille, uno commeatu Cæsari occurrerunt. Itaque tum his copiis & omnibus legionibus eductis, sicut erat instructus octo millibus passuum a suis castris, ab Scipionis vero VI millibus passuum longe, constitit in campo.

Erat oppidum infra castra Scipionis, nomine Tegea, ubi præsidium equestre numero circiter quadringentos habere consueverat. Eo equitatu dextra sinistraque directo ab oppidi lateribus, ipse legionibus ex castris eductis, atque in jugo inferiore instructis, non longius fere mille passus ab suis munitionibus progressus, in acie constitit. Postquam diutius in uno loco Scipio commorabatur, & tempus diei in otio consumebatur; Cæsar equitum turmas suorum jubet in hostium equitatum, qui ad oppidum in statione erat, facere impressionem; levemque armaturam, sagittarios funditoresque, eodem submittit. Quod ubi cœptum est fieri, &, equis concitatis, Juliani impetum fecissent; Pacidius suos equites exporrigere cœpit in longitudinem, ut haberent facultatem turmas Julianas circumfundere, & nihilo minus fortissime

Cependant ceux de *Thabennes*, place fituée à l'extrémité du Royaume de Juba dans un canton voifin de la mer, après avoir vécu jufques-là fous les lois & la domination de ce Prince, maffacrerent la garnifon qu'il avoit mife dans leur ville, & envoyerent des Députés à Céfar pour lui apprendre ce qu'ils avoient fait, le priant de les foutenir & de les protéger en confidération de ce fervice rendu au peuple Romain. Céfar approuvant leur action, leur envoya le Tribun M. Crifpius avec une cohorte, quelque nombre d'archers, & quantité de machines pour la défenfe de leur ville. Dans ce même temps les foldats de toutes les Légions, qui pour caufe de maladie, ou à caufe des congés qu'ils avoient obtenus, n'avoient pu paffer en Afrique avec leurs corps, arriverent au camp au nombre de quatre mille Légionnaires, de quatre cents chevaux, & de mille tant archers que frondeurs. Céfar donc ayant fait fortir ces troupes & toutes fes Légions, s'avança en bataille dans la plaine à huit milles de fon camp, & à quatre de celui de Scipion.

Au-deffous du camp ennemi il y avoit une ville nommée *Tegea*, où Scipion tenoit ordinairement quatre cents chevaux de garnifon. Il les rangea à droite & à gauche de cette place, fit fortir fes Légions de leurs lignes, & les tint en bataille au pied d'une colline environ à un mille de fes retranchemens. Comme Scipion demeuroit toujours dans le même pofte, & que le jour fe paffoit inutilement, Céfar ordonna à une partie de fa Cavalerie d'attaquer celle de l'ennemi, qui étoit poftée proche de la ville, & fit partir en même temps toute fon Infanterie légere avec fes archers & fes frondeurs pour la foutenir. Cet ordre ayant été exécuté, & notre Cavalerie ayant chargé avec beaucoup de vivacité, Pacidius commença à étendre la fienne fur un grand front, afin de pouvoir nous envelopper, fans ceffer pour cela de combattre avec beaucoup de vigueur & de courage.

acerrimeque pugnare. Quod ubi Cæsar animadvertit; trecentos, quos ex legionibus habere expeditos consueverat, ex proxima legione, quæ ei prælio in acie constiterat, jubet equitatui succurrere. Labienus interim suis equitibus auxilia equestria submittere, sauciisque ac defatigatis integros recentioribusque viribus equites subministrare. Postquam equites Juliani quadringenti vim hostium ad quatuor millia numero sustinere non poterant, & a levi armatura Numidarum vulnerabantur, minutatimque cedebant; Cæsar alteram alam mittit, qui satagentibus celeriter occurrerent. Quo facto sui sublati, universi, in hostes impressione facta, in fugam adversarios dederunt, multis occisis, compluribus vulneratis: insecuti per tria millia passuum, usque in colles hostibus adactis, se ad suos recipiunt. Cæsar in horam x commoratus, sicut erat instructus, se ad sua castra recepit, omnibus incolumibus: in quo prælio Pacidius graviter pilo per cassidem caput ictus, compluresque duces ac fortissimus quisque interfecti, vulneratique sunt.

Postquam nulla conditione cogere adversarios poterat, ut in æquum locum descenderent, legionumque periculum facerent; neque ipse propius hostem castra ponere, propter aquæ penuriam, se posse animadverteret; adversarios non eorum virtute confidere, sed aquarum inopia fretos dispicere se intellexit: pridie non. Apr. tertia vigilia egressus, ab Agar sexdecim millia passuum nocte progressus, ad Thapsum, ubi Virgilius cum grandi præsidio præerat, castra ponit; oppidumque eo die circummunire cœpit, locaque idonea opportunaque complura præsidiis occupare; ne hostes

César voyant cela, détacha contre lui trois cents soldats de la Légion la plus voisine, du nombre de ceux qu'il faisoit marcher avec leurs seules armes, & les envoya au secours de sa Cavalerie. Labiénus de son côté envoyoit aussi sans cesse de la Cavalerie fraîche relever & secourir ceux qui étoient blessés & fatigués. Enfin notre Cavalerie qui n'étoit que de quatre cents hommes, étant hors d'état de soutenir celle des ennemis qui étoient au nombre de quatre mille, & se voyant pressée d'ailleurs par l'Infanterie légere des Numides, commençoit à plier, lorsque César détacha un autre corps de Cavalerie pour aller à son secours. Alors nos gens ayant repris cœur, chargent tous ensemble les ennemis, les mettent en fuite, en tuent & blessent un grand nombre; & après les avoir poursuivis l'espace de trois milles, & les avoir chassés jusques dans les montagnes, ils viennent rejoindre le gros de l'armée. Après être resté en bataille jusqu'à quatre heures du soir, César se retira dans son camp sans aucune perte. Dans cette action Pacidius fut dangereusement blessé à la tête d'un coup de javelot; & les ennemis y eurent grand nombre d'Officiers & de braves gens tués ou blessés.

Quand César vit qu'il ne lui étoit pas possible d'attirer les ennemis dans la plaine, ou de les engager à faire l'épreuve de leurs Légions contre les nôtres, considérant d'ailleurs qu'il ne pouvoit transporter son camp plus proche d'eux faute d'eau, il comprit qu'ils comptoient moins sur leur courage, que sur l'extrémité où le manque d'eau le réduisoit. C'est pourquoi le quatre Avril étant parti de son camp d'*Agar* à trois heures du matin, après avoir fait environ cinq lieues dans l'obscurité, il alla camper devant Thapse, où Virgilius commandoit avec une grosse garnison. Le même jour qu'il y arriva il fit travailler à la circonvallation de la place, & se saisit de plusieurs postes avantageux où il mit des troupes, pour empêcher l'ennemi de pénétrer jusqu'à lui, & d'approcher de

intrare ad se, ac loca interiora capere possent. Scipio interim, cognitis Cæsaris consiliis, ad necessitatem adductus dimicandi, ne per summum dedecus fidissimos suis rebus Thapsitanos & Virgilium amitteret; confestim Cæsarem per superiora loca consecutus, millia passuum octo à Thapso binis castris consedit.

Erat stagnum salinarum, inter quod & mare angustiæ quædam non amplius mille & quingentos passus intererant; quas Scipio intrare, & Thapsitanis auxilium ferre, conabatur; quod futurum Cæsarem non fefellerat; namque pridie in eo loco castello munito, ibique trino præsidio relicto, ipse cum reliquis copiis lunatis castris Thapsum operibus circummunivit. Scipio interim exclusus ab incepto itinere, supra stagnum postero die & nocte confecta, cœlo albente, non longe a castris præsidioque, quod supra commemoravimus, M D passibus, ad mare versus consedit, & castra munire cœpit. Quod postquam Cæsari nunciatum est; milite ab opere deducto, castris præsidio Asprenate proconsule cum legionibus duabus relicto, ipse cum expedita copia in eum locum citatim contendit; classisque parte ad Thapsum relicta, reliquas naves jubet post hostium tergum quam maxime ad littus appelli, signumque suum observare; quo signo dato, subito clamore facto, ex improviso hostibus aversis incuterent terrorem; ut perturbati ac perterriti respicere post terga cogerentur.

Quo postquam Cæsar pervenit; & animadvertit aciem pro vallo Scipionis, elephantosque dextro sinistroque cornu collocatos, & nihilo minus partem militum castra non ignaviter munire; ipse, acie triplici collocata, legione decima, secundaque, dextro cornu; octava & nona, sinistro; op-

cette ville. Cette entreprise de César mit Scipion dans la nécessité d'en venir à une bataille, pour n'avoir pas la honte d'abandonner lâchement & de perdre Virgilius & ceux de Thapse qui étoient si fidèles à son parti. Il suivit donc César par les hauteurs, & arriva environ à trois lieues de cette place, où il établit deux camps.

Il y avoit un marais salé, & entre ce marais & la mer un passage d'environ quinze cents pas, par où Scipion vouloit pénétrer pour secourir les assiégés; mais César qui s'y attendoit, y avoit fait bâtir un Fort dès la veille, & y avoit mis triple garnison, tandis qu'avec le reste de ses troupes campées en croissant il continuoit les travaux autour de la ville. Scipion trouva donc ce passage fermé: après avoir passé le jour suivant & la nuit au-dessus du marais, le surlendemain dès la pointe du jour il vint camper du côté de la mer, environ à quinze cents pas de nos lignes & du Fort dont on a parlé, & commença à s'y retrancher. César l'ayant appris, retire aussi-tôt ses troupes du travail, laisse le Proconsul Asprenas avec deux Légions à la garde du camp, & marche en diligence avec un camp volant vers l'endroit où étoit l'ennemi. En partant, il laissa une partie de sa flotte devant Thapse, & donna ordre à l'autre d'aller se poster derriere Scipion le plus près qu'elle pouroit du rivage, & d'observer avec soin le signal qu'il donneroit; afin qu'à ce signal ils poussassent aussi-tôt de grands cris, & que les ennemis effrayés & troublés du bruit qu'ils entendroient derriere eux, fussent obligés de tourner la tête.

César, à son arrivée, ayant reconnu que l'armée de Scipion étoit rangée en bataille à la tête de ses retranchemens, les éléphans sur les deux aîles, tandis qu'une partie de ses troupes travailloit avec ardeur à fortifier le camp, il rangea lui-même son armée sur trois lignes, plaça la dixieme Légion & la seconde à l'aîle droite, la huitieme & la neuvieme

positis quinque legionibus in quarta acie, ante ipsa cornua quinis cohortibus contra bestias collocatis: sagittariis, funditoribus, in utrisque cornibus dispositis; levique armatura inter equites interjecta; ipse pedibus circum milites concursans, virtutesque veteranorum, præliaque superiora commemorans, blandeque appellans, animos eorum excitabat. Tirones autem, qui nunquam in acie dimicassent, hortabatur, ut veteranorum virtutem æmularentur; eorumque famam, nomen locumque, victoria parta, cuperent possidere.

Itaque in circumeundo exercitum, animadvertit hostes circa vallum trepidare, atque ultro citroque pavidos concursare, & modo se intra portas recipere, modo inconstanter immoderateque prodire: cumque idem a pluribus animadverti cœptum esset, subito legati evocatique obsecrare Cæsarem, ne dubitaret signum dare: victoriam sibi propriam a diis immortalibus portendi. Dubitante *Cæsare*, atque eorum studio cupiditatique resistente, sibique eruptione pugnari non placere clamitante, & etiam atque etiam aciem sustentante; subito dextro cornu, injussu Cæsaris, tubicen, a militibus coactus, canere cœpit. Quo facto ab universis cohortibus signa in hostem cœpere inferri; cum centuriones pectore adverso resisterent, vique continerent milites, ne injussu imperatoris concurrerent, nec quidquam proficerent.

Quod postquam Cæsar intellexit, incitatis militum animis resisti nullo modo posse; signo felicitatis dato, equo admisso in hostem contra princi-

à la gauche, & cinq Légions au centre ; il mit à la tête de ses deux aîles cinq cohortes qu'il opposa aux éléphans, distribua ses archers & ses frondeurs dans les mêmes postes, & mêla son Infanterie armée à la légere avec sa Cavalerie. Après cette disposition, il parcourut à pied tous les rangs, animant les Vétérans à bien faire par le souvenir de leurs exploits dans les combats précédens ; à quoi il ajoutoit tout ce qui étoit capable de les flatter. A l'égard des troupes de nouvelles levées, qui n'avoient point encore été exposées aux hasards, il les exhortoit à imiter le courage des Vétérans, & à travailler à s'acquérir par la victoire l'honneur, la réputation & la place dont les Vétérans étoient en possession.

Tandis qu'il parcouroit ainsi son armée, il aperçut dans le camp ennemi des mouvemens qui marquoient du trouble & de la frayeur, les soldats consternés allant & venant ça & là sans aucun ordre, rentrant dans leurs retranchemens, ou en sortant sans raison comme des gens éperdus. Plusieurs autres ayant observé la même chose, il se vit en un moment environné de Lieutenans-Généraux & de Volontaires, qui le prierent de ne pas balancer à donner le signal, l'assurant que les Dieux immortels lui offroient une victoire assurée. Comme il hésitoit à se rendre à leurs desirs & à leurs empressements, déclarant que cette façon d'attaquer ne lui plaisoit pas, & mettant tout en œuvre pour réprimer l'ardeur de ses gens ; tout-à-coup, sans attendre ses ordres, on entendit à l'aîle droite un trompette, forcé par les troupes, donner le signal du combat. En même temps toutes les cohortes s'ébranlerent, & marcherent à l'ennemi malgré l'opposition de leurs Centurions, qui s'efforçoient de les retenir, & de les empêcher de donner sans l'ordre de leur Général.

Alors César voyant qu'il n'y avoit pas moyen d'arrêter l'ardeur des troupes, après avoir donné pour mot du guet *Bonheur*, monta à cheval, & piqua droit

pes ire contendit. A dextro interim cornu funditores sagittariique concita tela in elephantos frequentes injiciunt. Quo facto, bestiæ stridore fundarum lapidumque perterritæ sese convertere, & suos post se frequentes stipatosque proterere, & in portas valli semifactas ruere contendunt. Item Mauri equites, qui in eodem cornu cum elephantis erant, præsidio deserti, principes fugiunt. Ita celeriter bestiis circuitis, legiones vallo hostium sunt potitæ; &, paucis acriter repugnantibus interfectis, reliqui concitati in castra, unde pridie erant egressi, confugiunt.

Non videtur esse prætermittendum de virtute militis veterani quintæ legionis. Nam cum in sinistro cornu elephantus vulnere ictus & dolore concitatus in lixam inermem impetum fecisset, eumque sub pede subditum, deinde genu innixus, pondere suo, proboscide erecta vibrantique, stridore maximo premeret atque enecaret; miles hic non potuit pati, quin se armatum bestiæ offerret: quem postquam elephantus ad se telo infesto venire animadvertit; relicto cadavere, militem proboscide circumdat, atque in sublime extollit armatum. Qui in ejusmodi periculo cum constanter agendum sibi videret; gladio proboscidem, qua erat circumdatus, cædere, quantum viribus poterat, non destitit: quo dolore adductus elephantus, milite abjecto, maximo cum stridore cursuque conversus ad reliquas bestias se recepit.

Interim Thapso qui erant præsidio, ex oppido eruptionem porta maritima faciunt; &, sive ut suis subsidio occurrerent, sive ut, oppido deserto, fuga salutem sibi pararent, egrediuntur, atque ita per mare umbilici fine ingressi, terram petebant: qui a servitiis puerisque qui in castris erant,

à l'ennemi à la tête de ſes Légions. Cependant les archers & les frondeurs de l'aîle droite accablerent les éléphans d'une grêle de traits ; & ces animaux effrayés du ſifflement des frondes & des pierres qu'on leur lançoit, ſe tournant contre leurs propres gens qui marchoient ſerrés derriere eux, les foulèrent aux pieds, & ſe jeterent en foule dans les portes du camp qui n'étoient pas encore perfectionnées. En même temps la Cavalerie Maure poſtée à la même aîle que les éléphans, ſe voyant abandonnée de ce ſecours, commença à prendre la fuite. Ainſi après s'être défaits de ces animaux, nos gens ſe rendirent maîtres des retranchemens : quelques-uns des ennemis furent tués en ſe défendant courageuſement, les autres s'enfuirent en déſordre vers le camp qu'ils avoient occupé la veille.

Je ne crois pas devoir oublier ici l'action courageuſe d'un ſoldat vétéran de la cinquieme Légion. Un éléphant de l'aîle gauche, devenu furieux par le mal qu'il ſouffroit d'une bleſſure qu'il avoit reçue, s'étoit jeté ſur un goujat ſans armes, & le tenant ſous ſes pieds & ſous ſes genoux, il l'écraſoit de tout ſon poids, tenant la trompe haute, & pouſſant de grands hurlemens ; lorſque le ſoldat touché de cet objet, marcha contre cet animal. Celui-ci le voyant approcher le javelot à la main, quitte le valet qui étoit comme mort, ſaiſit le ſoldat avec ſa trompe, & l'élance en l'air. Mais le ſoldat ſans perdre tête dans un danger ſi preſſant, donna tant de coups d'épée ſur cette trompe qui l'entortilloit, que l'animal vaincu par la douleur, le lâcha, & s'enfuit vers les autres éléphans, en faiſant des cris & des hurlemens terribles.

Cependant les troupes qui étoient en garniſon dans Thapſe, firent une ſortie du côté de la mer, ſoit pour ſecourir leur gens, ſoit pour abandonner la ville & chercher leurs ſalut dans la fuite ; & s'étant jetées à l'eau où elles en avoient juſqu'à la ceinture, elles tâchoient de gâgner la terre ; lorſque les

lapidibus pilisque prohibiti terram attingere, rursus se in oppidum receperunt. Interim Scipionis copiis prostratis, passimque toto campo fugientibus, confestim Cæsaris legiones consequi, spatiumque se non dare colligendi : qui postquam ad ea castra, quæ petebant, persugerunt, ut refectis castris rursus sese defenderent; ducem aliquem requirunt, quem respicerent, cujus auctoritate imperioque rem gererent : qui postquam adverterunt neminem ibi esse præsidio, protinus armis abjectis in regia castra fugere contendunt. Quo postquam pervenerunt, eaque ab Julianis teneri vident, desperata salute, in quodam colle consistunt; atque armis demissis, salutationem more militari faciunt. Quibus miseris ea res parvo præsidio fuit : namque milites veterani ira & dolore incensi, non modo, ut parcerent hosti, non poterant adduci; sed etiam ex suo exercitu illustres urbanos, quos auctores appellabant, complures aut vulnerarunt, aut interfecerunt : in quo numero fuit Tullius Rufus quæstorius, qui pilo transjectus consulto a milite interiit. Item Pompeius Rufus brachium gladio percussus, nisi celeriter ad Cæsarem adcucurrisset, interfectus esset. Quo facto complures equites Romani senatoresque perterriti, ex prælio se receperunt; ne a militibus, qui ex tanta victoria licentiam sibi assumpsissent immoderate peccandi, impunitate propter maximas res gestas, ipsi quoque interficerentur. Itaque ii omnes Scipionis milites, cum fidem Cæsaris implorarent, inspectante ipso Cæsare, & a militibus deprecante eis uti parcerent, ad unum sunt interfecti.

mulets de l'armée & les esclaves qui étoient dans le camp, les repousserent à coups de pierres & de dards, & les obligerent à rentrer dans la place. Les troupes de Scipion ayant été ainsi mises en déroute, & fuyant de tous côtés dans la plaine, nos Légions se mirent aussi-tôt à les poursuivre, sans leur donner le temps de se reconnoître. Les fuyards arrivés dans leur camp où ils s'étoient réfugiés, dans l'espérance de pouvoir s'y retrancher de nouveau & s'y défendre, chercherent un Chef capable de les commander & de les conduire. Comme ils n'en virent paroître aucun, ils abandonnerent aussi-tôt leurs armes, & s'enfuirent vers le camp du Roi. Mais en y arrivant ils le trouverent occupé par nos troupes : alors n'ayant plus aucun espoir de se sauver, ils s'arrêterent sur une hauteur, & baissant les armes ils firent le salut ordinaire aux gens de guerre. Mais cette soumission servit bien peu à ces malheureux : car nos Vétérans transportés de fureur & de rage, non-seulement ne purent se résoudre à leur pardonner, quoi qu'on fît pour les y engager ; mais même ils tuerent ou blesserent plusieurs personnes de condition de Rome qui étoient dans l'armée, & qu'ils accusoient de favoriser le parti des ennemis. De ce nombre furent Tullius Rufus qui avoit été Questeur, qu'un soldat tua d'un coup de javelot ; & Pompéius Rufus qui reçut un coup d'épée dans le bras, & qui auroit été tué, s'il ne s'étoit sauvé au plus vîte auprès de César. Cette insolence du soldat obligea plusieurs Sénateurs & plusieurs Chevaliers Romains de se retirer, pour ne pas être la victime des troupes, qui après une si grande victoire, se croyoient tout permis, & s'imaginoient qu'après tant d'exploits elles pouvoient tout oser impunément. Ainsi ces soldats de Scipion, quoiqu'ils implorassent la clémence de César, & que César lui-même demandât grâce pour eux à ses troupes, furent tous massacrés sous ses yeux, sans qu'il en échappât un seul.

Cæsar trinis castris potitus, occisisque hostium decem millibus, fugatisque compluribus, se recepit, quinquaginta militibus amissis, paucis sauciis, in castra: ac statim ex itinere ante oppidum Thapsum constitit; elephantosque sexaginta quatuor ornatos armatosque cum turribus ornamentisque capit, captos ante oppidum instructos constituit: id hoc consilio, si posset Virgilius, quique cum eo obsidebantur, rei male gestæ suorum indicio a pertinacia deduci. Deinde ipse Virgilium appellavit, invitavitque ad deditionem; suamque lenitatem & clementiam commemoravit: quem postquam animadvertit responsum sibi non dare, ab oppido recessit. Postero die, divina re facta, concione advocata, in conspectu oppidanorum milites collaudat: totumque exercitum veteranum donavit; præmia fortissimo cuique ac bene merenti pro suggestu tribuit: ac statim inde digressus, Caio Rebello proconsule cum tribus ad Thapsum legionibus, & Cneio Domitio cum duabus Tisdræ, ubi Considius præerat, ad obsidendum relictis, M. Messala Uticam ante præmisso cum equitatu, ipse eodem iter facere contendit.

Equites interim Scipionis, qui ex prælio fugerant cum Uticam versus iter facerent, perveniunt ad oppidum Paradam. Ubi, cum ab incolis non reciperentur, ideo quod fama de victoria Cæsaris præcucurrisset; vi oppido potiti in medio foro lignis coacervatis, omnibusque rebus eorum congestis, ignem subjiciunt; atque ejus oppidi incolas cujusque generis ætatisque, vivos, constrictosque, in flammam conjiciunt, atque ita acerbissimo afficiunt supplicio: deinde protinus Uticam perveniunt. Superiore tempore M. Cato, quod Uticensibus, propter beneficium legis Juliæ, parum in suis parti-

Après s'être rendu maître des trois camps des ennemis, leur avoir tué dix mille hommes & mis le reste en fuite, César se retira dans son camp, avec perte de cinquante soldats & quelques blessés. De-là il alla se présenter devant Thapse, faisant marcher à la tête de ses troupes soixante & quatre éléphans armés en guerre & chargés de tours, qu'il avoit pris sur les ennemis, pour voir si Virgilius & les autres assiégés ne se mettroient pas à la raison, quand ils auroient des preuves si claires de la défaite de leur parti. Lui-même appela Virgilius, le sollicita à se rendre, & lui fit tout espérer de sa douceur & de sa clémence; mais voyant qu'il ne lui fesoit aucune réponse, il se retira de devant la ville. Le lendemain après avoir sacrifié aux Dieux, il assembla son armée à la vue de ceux de Thapse, fit son éloge, recompensa tous les Vétérans, & de dessus son Tribunal fit des libéralités à chacun selon son mérite & ses services. De-là il partit, laissant le Proconsul C. Rébellus avec trois Légions pour continuer le siége; & il envoya Cn. Domitius avec deux autres assiéger le Cairôan, où Considius commandoit. Pour lui, il marcha à Utique, après avoir fait prendre les devants à M. Messala avec la Cavalerie.

La Cavalerie de Scipion qui s'étoit sauvée de la bataille ayant pris la même route, étoit arrivée à *Parada*. Les habitans de cette ville instruits par la renommée de la victoire de César, refuserent de lui ouvrir les portes : elle les força; & s'étant rendue maîtresse de la ville, elle dressa un grand bûcher au milieu de la place, y jeta tout ce qui pouvoit appartenir aux habitans, & après y avoir mis le feu, les y précipita pieds & poings liés, & les y brûla cruellement tout vifs, sans distinction d'âge ni de sexe. De-là elle se rendit aussi-tôt à Utique. Caton qui n'avoit pas cru cette ville fort affectionnée à son parti à cause des priviléges qui lui avoient été accordés par la loi Julia, en avoit fait sortir la populace,

bus præsidii esse existimaverat, plebem inermem oppido ejecerat, & ante portam Bellicam castris fossaque parvula duntaxat munierat; ibique, custodiis circumdatis, habitare coëgerat: senatum autem oppidi custodia tenebat. Eorum castra ii equites adorti expugnare cœperunt, ideo quod eos partibus Cæsaris favisse sciebant, ut, eis interfectis, eorum pernicie dolorem suum ulciscerentur. Uticenses, animo addito ex Cæsaris victoria, lapidibus fustibusque equites repulerunt. Itaque, postquam castra non potuerant potiri, Uticam se in oppidum conjecerunt; atque ibi multos Uticenses interfecerunt, domosque eorum expugnaverunt ac diripuerunt. Quibus cum Cato persuadere nulla ratione quiret, ut secum oppidum defenderent, & cæde rapinisque desisterent; &, quid sibi vellent, sciret; sedandæ eorum importunitatis gratia, singulis H-S C divisit. Idem Sulla Faustus fecit, ac de sua pecunia largitus est: unaque cum iis ab Utica proficiscitur, atque in regnum ire contendit.

Complures interim ex fuga Uticam perveniunt: quos omnes Cato convocatos, una cum CCC qui pecuniam Scipioni ab bellum faciendum contulerant, cohortatur, ut servitia manumitterent, oppidumque defenderent. Quorum cum partem assentire, partem animum mentemque perterritam, atque in fuga destinatam habere intellexisset, amplius de ea re agere destitit; navesque iis attribuit, ut, in quas quisque partes vellet, proficisceretur. Ipse omnibus rebus diligentissime constitutis, liberis suis L. Cæsari, qui tum ei pro quæstore fuerat, commendatis, & sine suspicione, vultu atque sermone quo superiore tempore usus fuerat, cum dormitum isset, ferrum intro clam in cubiculum tulit, atque ita se transjecit. Qui dum anima nondum expirata concidisset; &, im-

après

après l'avoir désarmée, & l'avoit obligée de demeurer hors de la porte *Bellica*, camp qu'il avoit environné d'un foible retranchement, autour duquel il avoit mis des gardes; à l'égard du Sénat, il l'avoit gardé dans la ville. La Cavalerie de Scipion n'ignorant donc pas que ces peuples favorisoient le parti de César, attaqua leur camp d'abord en arrivant, à dessein de venger par leur mort la honte de sa défaite; mais ceux-ci enhardis par la victoire de César, s'armerent de pierres & de bâtons, & la repousserent. Ainsi désespérant de se rendre maîtresse de ce camp, elle se jeta dans la ville, tua plusieurs bourgeois, pilla & ravagea leurs maisons. En vain Caton fit ses efforts pour l'engager à cesser ses brigandages, & à se joindre à lui pour la défense de la place; voyant qu'il ne pouvoit y réussir, & sçachant ce que ces Cavaliers demandoient, pour se défaire de leurs importunités, il leur donna à chacun cent sesterces. Faustus Sylla leur en donna autant de son propre argent, & partit d'Utique avec eux pour gâgner les Etats du Roi Juba.

Cependant plusieurs autres qui s'étoient sauvés de la bataille, s'étant rendus aussi à Utique, Caton les assembla avec les trois cents qui avoient fourni à Scipion de l'argent pour faire la guerre, & les exhorta à mettre les esclaves en liberté & à défendre la ville. Mais voyant qu'il y en avoit peu qui voulussent prendre ce parti, & que les autres effrayés & consternés ne songeoient qu'à se retirer, il ne leur en parla plus, & leur donna des vaisseaux pour aller chacun où il leur plairoit. Pour lui après avoir mis ordre à ses affaires, & recommandé ses enfans à L. César qui alors lui tenoit lieu de Questeur, il se retira dans sa chambre pour se coucher, sans que dans son air ni dans ses discours on eût rien remarqué d'extraordinaire; il y porta secrétement son épée, & se la passa au travers du corps. Comme il ne mourut pas du coup & qu'il fit du bruit en tombant,

petu facto in cubiculum ex suspicione, medicus familiaresque continere atque vulnus obligare cœpissent; ipse suis manibus vulnus crudelissime divellit, atque animo præsenti se interemit. Quem Uticenses, quanquam oderant partium gratia, tamen, propter ejus singularem integritatem, & quod dissimillimus reliquorum ducum fuerat, quodque Uticam mirificis operibus munierat, turresque auxerat, sepultura afficiunt. Quo interfecto, L. Cæsar, ut aliquid sibi ex ea re auxilii pararet, convocato populo, concione habita, cohortatur omnes, ut portæ aperirentur: se in Cæsaris clementia magnam spem habere. Itaque portis patefactis, Utica egressus, Cæsari Imperatori obviam proficiscitur. Messala, ut erat imperatum, Uticam pervenit, omnibusque portis custodias ponit.

Cæsar interim à Thapso progressus, Uscetam pervenit, ubi Scipio magnum frumenti numerum, armorum, telorum, ceterarumque rerum, cum parvo præsidio habuerat. Id adveniens potitur; deinde Adrumetum pervenit. Quo cum sine mora introisset; armis, frumento, pecuniaque considerata, Q. Ligario, C. Considio filio, qui tum ibi fuerat, vitam concessit. Deinde eodem die Adrumeto egressus, Livineio Regulo ibi cum legione relicto, Uticam ire contendit: cui in itinere fit obvius L. Cæsar, subitoque se ad genua projicit; vitamque sibi, nec amplius quidquam, deprecatur. Cui Cæsar facile, pro sua natura & instituto, concessit: item Cæcinæ, C. Ateio, P. Atrio, & L. Cellæ patri & filio, M. Eppio, M. Aquinio, Catonis filio Damasippique liberis, ex sua consuetudine, tribuit; circiterque noctem, luminibus accensis Uticam pervenit, atque extra oppidum ea nocte mansit.

son médecin & ses domestiques qui avoient quelque soupçon de son dessein, accoururent aussi-tôt, enfoncerent la porte de son appartement, & se mirent en devoir de bander sa plaie; mais il arracha les bandes de ses propres mains, & se tua lui-même de sang-froid. Quoique ceux d'Utique ne l'aimassent point à cause du parti qu'il avoit pris, cependant en considération de sa probité singuliere, qui le distinguoit des autres Généraux du même parti, & parce qu'il avoit merveilleusement fortifié leur ville, & augmenté le nombre de ses tours, ils lui rendirent les honneurs de la sépulture. Après sa mort, L. César voulant tirer avantage de cet accident, assembla le peuple, le harangua, & l'exhorta à ouvrir ses portes à César, l'assurant qu'il espéroit beaucoup de sa clémence. En conséquence les portes de la ville, ayant été ouvertes, il en sortit, & alla au devant de César. Dans ce moment arrive Messala, qui conformément à ses ordres s'assure de la place, & met des gardes à toutes les portes.

Cependant César qui étoit parti de Thapse, arriva à *Usceta*, où Scipion avoit fait un grand amas de blé & de munitions de guerre; il n'y avoit qu'une foible garnison; aussi s'en rendit-il maître d'abord. De-là il passa à Adrumete, où étant entré sans opposition, & s'étant fait donner un état de l'argent, des vivres & des armes qui s'y trouvoient, il pardonna à Quintus Ligarius, & à Caius Considius le fils qui y étoit alors. Le même jour il en sortit, après y avoir laissé Livineius Régulus avec une Légion, & continua sa route vers Utique. En chemin, il rencontra Lucius César qui se jeta d'abord à ses pieds, & lui demanda la vie pour toute grâce. César naturellement porté à la clémence, lui pardonna facilement selon sa coutume, ainsi qu'à Cécina, à C. Ateius, P. Atrius, L. Cella pere & fils, M. Eppius, M. Aquinius, au fils de Caton, & aux enfants de Damasippe; & étant arrivé devant Utique la nuit aux flambeaux, il coucha hors de la ville.

Postero die mane oppidum introiit, concioneque advocata, Uticenses incolas cohortatus, gratias pro eorum studio erga se agit; cives autem Romanos negotiatores, & eos qui inter CCC pecunias contulerant Varo & Scipioni, multis verbis accusatos, & de eorum sceleribus longiori habita oratione, ad extremum, ut sine metu prodirent, edicit: se eis duntaxat vitam concessurum: bona quidem eorum se venditurum; ita tamen, ut, qui eorum bona sua redemisset, se bonorum venditionem inducturum, & pecuniam mulctæ nomine relaturum, ut incolumitatem retinere posset. Quibus metu exsanguibus, de vitaque ex suo promerito desperantibus, subito oblata salute, libentes cupidique conditionem acceperunt; petieruntque a Cæsare, ut universis CCC uno nomine pecuniam imperaret. Itaque bis millies H S his imposito, ut per triennium sex pensionibus populo Romano solverent; nullo eorum recusante, ac se eodem die demum natos prædicantes, læti gratias agunt Cæsari.

Rex interim Juba, ut ex prælio fugerat, una cum Petreio interdiu in villis latitando, tandem, nocturnis itineribus confectis, in regnum pervenit; atque ad oppidum Zamam, ubi ipse domicilium, conjuges, liberosque habebat; quo ex cuncto regno omnem pecuniam, carissimasque res comportaverat; quodque inito bello, operibus maximis munierat, accedit. Quem oppidani, antea rumore exoptato de Cæsaris victoria audito, ob has causas oppido prohibuerunt, quod, bello contra populum Romanum suscepto, in oppido Zama lignis congestis, maximam in medio foro pyram construxerat; ut, si forte bello foret superatus, omnibus rebus, eo coacervatis, dehinc civibus cunctis interfectis eodemque projectis, igne sub-

Le lendemain matin il y fit son entrée, convoqua le peuple, loua & remercia les habitans d'Utique de leur affection pour lui: au contraire il censura vivement les Marchands Romains & les trois cents qui avoient fourni de l'argent à Varus & à Scipion, s'étendit beaucoup sur l'énormité de leur crime, & conclut par leur dire qu'ils pouvoient se montrer sans crainte, déclarant qu'il leur accordoit la vie, mais qu'il feroit vendre leurs biens, de maniere pourtant que si quelqu'un d'entr'eux vouloit racheter ce qui lui appartenoit, il pouroit le faire à l'enchere, en payant pour sa grâce par forme d'amende la somme à laquelle elle seroit portée. Ceux-ci glacés de frayeur, & désespérant d'éviter la mort qu'ils avoient méritée, voyant à quel prix on leur offroit la vie, accepterent la condition avec joie & sans balancer, & le prierent d'imposer lui même une certaine somme sur tous les trois cents solidairement. Il y consentit, & les taxa à donner au peuple Romain deux cent mille grands sesterces, payables en trois ans de six mois en six mois. Bien loin de s'en plaindre, tous le remerciêrent, & reconnurent que ce jour-là il leur avoit rendu la vie.

Cependant le Roi Juba qui s'étoit sauvé de l'action, se cachoit de jour dans les villages avec Pétréius, & en ne marchant que de nuit, il arriva enfin dans son Royaume & se présenta d'abord devant Zamora, ville où il faisoit sa résidence ordinaire, où étoient ses femmes & ses enfans, où il avoit fait porter tout l'argent de ses Etats avec tout ce qu'il avoit de plus précieux, & qu'il avoit fait extrêmement fortifier dès le commencement de la guerre. Mais les habitans qui à leur grande satisfaction étoient déja instruits de la victoire de César, lui en fermèrent la porte, parcequ'après avoir déclaré la guerre au peuple Romain, il avoit fait dresser un grand bûcher au milîeu de la place de la ville, dans le dessein, au cas qu'il fût vaincu, de les y faire jeter tous avec

jecto, tum demum se ipse insuper interficeret; atque una cum liberis, conjugibus, civibus, cunctaque gaza regia, cremaretur. Postquam Juba ante portas diu multumque, primo minis pro imperio egisset cum Zamensibus; deinde cum se parum proficere intellexisset, precibus quoque orasset, uti se ad suos Deos penates admitterent; ubi eos in sententia perstare animadvertit, nec minis, nec precibus suis moveri quo magis se reciperent; tertio petit ab eis, ut sibi conjuges liberosque redderent, ut secum eos asportaret. Postquam sibi nihil omnino oppidanos responsi reddere animadvertit, nulla re ab iis impetrata, ab Zama discedit; atque ad villam suam, cum M. Petreio paucisque equitibus, se confert.

Zamenses interim legatos de iis rebus ad Cæsarem Uticam mittunt; petuntque ab eo, uti ante, quam rex manum colligeret, seseque oppugnaret, sibi auxilium mitteret: se tamen paratos esse, sibi quoad vita suppeteret, oppidum seque ei reservare. Legatos collaudatos Cæsar domum jubet antecedere, ac suum adventum prænunciare. Ipse postero die Utica egressus cum equitatu, ire in regnum contendit. Interim in itinere ex regiis copiis duces complures ad Cæsarem veniunt, orantque ut sibi ignoscat: quibus supplicibus venia data, Zamam perveniunt. Rumore interim perlato de ejus lenitate clementiaque, propemodum omnes regni equites Zamam perveniunt ad Cæsarem, ab eoque sunt metu periculoque liberati.

Dum hæc utrobique geruntur, Considius, qui Tisdræ cum familia sua, gladiatoria manu, Getulisque præerat, cognita cæde suorum, Domitiique & legionum adventu perterritus, desperata salute, oppidum deserit; seque clam cum paucis

tous leurs biens, après les avoir fait égorger, ensuite d'y faire mettre le feu, de s'y tuer enfin lui-même, & de s'y brûler avec ses femmes, ses enfans, ses sujets & tous ses trésors. Après être resté long-temps aux portes à les menacer sans rien obtenir, il eut ensuite recours aux prieres, leur demandant de permettre qu'il entrât chez lui. Enfin voyant qu'ils persistoient dans leur refus, & que ni ses prieres ni ses menaces ne pouvoient les engager à le recevoir, il les conjura de lui rendre ses femmes & ses enfans, afin qu'il pût les emmener avec lui. Comme il vit qu'on ne lui faisoit point de réponse & qu'il ne pouvoit rien obtenir, il s'éloigna de la ville, & se retira à sa maison de campagne avec Pétréius & quelque Cavalerie.

Aussi-tôt ceux de Zamora députerent vers César qui étoit à Utique, l'informerent de ce qui venoit de se passer, & le prierent de leur envoyer du secours, avant que Juba eût amassé des forces pour venir les attaquer, l'assurant en même temps que tant qu'ils vivroient, eux & leur ville seroient à sa disposition. Après avoir loué ces Députés de leur résolution, César les renvoya chez eux annoncer sa prompte arrivée. Il quitta en effet Utique le lendemain, & marcha avec sa Cavalerie vers le Royaume de Juba. Il rencontra en chemin plusieurs Officiers de l'armée de ce Prince, qui venoient lui demander grâce: il accorda à leurs prieres le pardon qu'ils demandoient; & ils arriverent avec lui à Zamora. Le bruit de sa douceur & de sa clémence répandu par tout, attira dans cette ville auprès de lui presque toute la Noblesse du Royaume; il la rassura, & la mit en état de ne rien appréhender.

Cependant Considius qui étoit dans la ville de Cairôan avec sa famille, une garnison de Gétules & une troupe de gladiateurs, ayant appris la défaite de son parti, appréhendant l'arrivée de Domitius avec ses Légions, & désespérant de pouvoir garder cette

barbaris pecunia onustus subducit, atque in regnum fugere contendit: quem Getuli sui comites in itinere, prædæ cupidi, concidunt; seque in quascumque potuere partes, conferunt. C. interim Virgilius, postquam terra marique clausus se nihil proficere intellexit; suosque interfectos, aut fugatos; M. Catonem Uticæ sibi ipsum manus intulisse; regem vagum, a suis desertum, ab omnibus aspernari; Saburam, ejusque copias ab Sitio esse deletas; Uticæ Cæsarem sine mora receptum; de tanto exercitu reliquias esse nullas qui sibi suisque liberis prodessent: a Caninio proconsule, qui eum obsidebat, fide accepta, seque & sua omnia & oppidum proconsuli transdit.

Rex interim Juba ab omnibus civitatibus exclusus, desperata salute, cum jam conatus esset cum Petreio, ut per virtutem interfecti esse viderentur, ferro inter se depugnant: atque firmior imbecilliorem Juba Petreium facile ferro consumsit: deinde ipse sibi cum conaretur gladio transjicere pectus, nec posset, precibus a servo suo impetravit, ut se interficeret; idque obtinuit.

P. interim Sitius, pulso exercitu Saburæ præfecti Jubæ, ipsoque interfecto, cum iter cum paucis per Mauritaniam ad Cæsarem faceret; forte incidit in Faustum Afraniumque, qui eam manum habebant, qua Uticam diripuerant, iterque in Hispaniam tendebant, & erant numero circiter MD. Itaque celeriter nocturno tempore insidiis dispositis, eos prima luce adortus, præter paucos equites qui ex primo agmine fugerant, reliquos aut interficit, aut in deditionem accipit; Afra-

place, l'abandonna, en sortit secrétement avec quelques Barbares, & chargé d'argent, prit le chemin du Royaume de Juba ; mais les Gétules qui l'accompagnoient l'assassinerent sur la route pour avoir son argent, & se retirerent chacun où ils purent. Pour Virgilius, quand il vit qu'enfermé dans Thapse par mer & par terre, il étoit hors d'état de rien entreprendre ; que tous ceux de son parti étoient morts ou en fuite ; que Caton s'étoit tué à Utique ; que Juba errant, abandonné, étoit méprisé de tout le monde ; que Sabura & ses troupes avoient été défaits par Sitius ; qu'on avoit reçu sans opposition César dans Utique ; que d'une si grande armée il ne restoit personne qui pût le secourir lui & ses enfans ; après avoir recu la parole du Proconsul Caninius qui l'assiégeoit, il se rendit avec la ville & tout ce qu'il avoit.

Le Roi Juba de son côté qui trouvoit les portes de toutes les villes fermées pour lui, désespérant de pouvoir se sauver, après s'être déja battu avec Pétréius, afin qu'ils parussent du moins mourir généreusement, s'y battit de nouveau ; & comme Juba étoit plus vigoureux que Pétréius, il vint facilement à bout de lui. Il tâcha ensuite de se passer son épée au travers du corps ; mais ne pouvant y réussir, il pria un de ses gens de le tuer ; ce qu'il obtint.

D'un autre côté, Sitius après avoir défait & tué Sabura Lieutenant-Général de Juba, traversoit la Mauritanie avec un petit corps de troupes pour aller trouver César, lorsqu'il rencontra par hasard Faustus Sylla & Afranius qui alloient en Espagne avec la même Cavalerie qui leur avoit servi à piller Utique ; elle étoit d'environ quinze cents chevaux. Sitius leur ayant dressé une embuscade pendant la nuit, les attaqua à la pointe du jour ; & à la réserve d'un petit nombre de Cavaliers qui se sauverent des premiers, tout le reste fut tué ou fait prisonnier. Faustus & Afranius furent pris eux-mêmes, avec la femme de

nium & Faustum vivos capit, cum conjuge & liberis. Paucis post diebus dissensione in exercitu orta, Faustus & Afranius interficiuntur. Pompeiæ cum Fausti liberis Cæsar incolumitatem suaque omnia concessit.

Scipio interim cum Damasippo, & Torquato; & Plætorio Rustiano, navibus longis diu multumque jactati cum Hispaniam peterent, ad Hipponem regium deferuntur, ubi classis Publii Sitii per id tempus erat: a qua pauciora ab amplioribus circumventa navigia deprimuntur; ibique Scipio cum iis, quos paulo ante nominavi, interiit.

Cæsar interim, Zamæ auctione regia facta, bonisque eorum venditis, qui cives Romani contra populum Romanum arma tulerant; præmiisque Zamensibus, qui de rege excludendo consilium ceperant, tributis; vectigalibusque regiis abrogatis; ex regnoque provincia facta, atque ibi Crispo Sallustio proconsule cum imperio relicto, ipse Zama egressus, Uticam se recepit. Ibi bonis venditis eorum, qui sub Juba Petreioque ordines duxerant; item Thapsitanis H-S viginti millia conventui eorum H-S triginta millia, Adrumetanis H-S triginta, conventui eorum H-S quinquaginta millia, mulctæ nomine, imponit; civitates, bonaque eorum ab omni injuria rapinisque defendit. Leptitanos, quorum superioribus annis Juba bona diripuerat: & ad senatum questi per legatos, atque arbitris a senatu datis, sua receperant, tricies centenis millibus pondo olei in annos singulos mulctat; ideo quod initio, per dissensionem principum, societatem cum Juba inierant, eumque armis, militibus, pecunia juverant. Tisdritanos, propter humilitatem civitatis, certo numero frumenti mulctat.

Faustus & ses enfans. Quelques jours après dans une sédition qui s'éleva parmi les troupes, on massacra Faustus & Afranius. César accorda la vie à Pompeia épouse de Faustus & à ses enfans, & leur laissa tout leur bien.

A l'égard de Scipion, il s'étoit embarqué sur ses galeres avec Damasippe, Torquatus & Plétorius Rustianus, à dessein de passer en Espagne, lorsqu'après avoir été long-temps le jouet des flots, il fut enfin jeté à Bone, où étoit alors la flotte de P. Sitius. Les vaisseaux de Scipion qui étoient en petit nombre, furent d'abord enveloppés & coulés à fond par ceux de Sitius qui étoient grands; & Scipion périt avec tous ceux que nous venons de nommer.

César après avoir fait à Zamora la vente publique des biens de Juba, & de ceux des citoyens Romains qui avoient porté les armes contre la République, & après avoir récompensé les habitans de cette ville qui avoient été d'avis d'en fermer les portes au Roi, réduisit ce Royaume en Province, supprima tous les impôts dont Juba l'avoit chargé, y laissa Crispus Sallustius en qualité de Proconsul, & se rendit de-là à Utique. Là il fit vendre les biens des Officiers qui avoient servi sous Juba & sous Pétréius; condamna ceux de Thapse à 50 mille écus d'amende, & leur ressort à 75 mille; ceux d'Adrumete aussi à 75 mille, & leur ressort à 250 mille : au moyen de quoi il exempta ces villes & leurs biens du pillage. Ceux de Lébéda dont Juba avoit ravagé les terres les années précédentes, & pour qui sur leurs plaintes, le Sénat avoit nommé des arbitres, qui leur avoient fait rendre ce qui leur avoit été enlevé, furent condamnés à fournir tous les ans trois cent mille livres d'huile, parce qu'au commencement de la guerre la division s'étant mise entre les principaux d'entre eux, ils avoient fait alliance avec Juba, & lui avoient fourni des armes, des soldats, & de l'argent. Enfin la ville de Cairôan étant peu considérable, fut seulement taxée à une certaine quantité de blé.

His rebus gestis, idibus Jun. Uticæ classem conscendit, & post diem III Carales in Sardiniam pervenit. Ibi Sulcitanos, quod Nasidium ejusque classem receperant, copiisque juverant, H-S centum millibus mulctat, & pro decumis octavas pendere jubet: bonaque paucorum vendit; & ante diem III kal. Quinct. naves conscendit; & a Caralibus secundum terram provectus, duodetrigesimo die, eo quod tempestatibus in portubus cohibebatur, ad urbem Romam venit.



Les choses ainsi réglées, César s'embarqua à Utique le 13 de Juin, & arriva trois jours après à Cagliari en Sardaigne. Là il condamna les Sulcitains à une amende de deux cent cinquante mille écus, pour avoit reçu la flotte de Nasidius dans leur port, & lui avoir fourni des troupes ; & au lieu du dixieme qu'ils payoient, il les taxa au huitieme, & fit vendre les biens de quelques-uns d'entre eux. De-là il partit le vingt-neuf Juin, côtoya l'île, & arriva vingt-huit jours après à Rome, ayant été retenu dans les ports par les vents contraires.





HISPANIENSE BELLUM,

AUCTORE HIRTIO.

I. Cæsaris in Hispaniam adventus, subsidium ad Ulianos mittit. II. Ategua obsidio. III. Res gestæ ante pugnam Mundæ. IV. Prælii hujus descriptio. V. Corduba ac Hispalis expugnatio. VI. Pompeii natu majoris mors. VII. Cæsariani Munda potiuntur, &c.

PHARNACE superato, Africa recepta; qui ex iis præliis cum adolescente Cneio Pompeio profugissent, cum & ulterioris Hispaniæ potitus esset, dum Cæsar muneribus dandis in Italia detinetur; quo facilius præsidia contra compararet Pompeius, in fidem uniuscujusque civitatis confugere cœpit. Ita partim precibus, partim vi, bene magna comparata manu, provinciam vastare cœpit. Quibus in rebus, nonnullæ civitates sua sponte auxilia mittebant: item nonnullæ portas contra cludebant. Ex quibus si qua oppida vi ceperat; cum aliquis ex ea civitate optime de Cneio Pompeio meritus civis esset, propter pecuniæ magnitudinem aliqua ei inferebatur causa, ut, eo de medio sublato, ex



LA GUERRE D'ESPAGNE,

PAR HIRTIUS.

I. Arrivée de César en Espagne, avec le secours donné à Mont-Maior. II. Le Siége de Tébala-Véja. III. Ce qui se passa jusqu'à la bataille de Munda. IV. Description de cette bataille. V. Prise de Cordoue & de Séville. VI. Mort de Pompée l'aîné. VII. Prise de Munda par l'armée de César, &c.

PHARNACE étant vaincu & l'Afrique reconquise, ceux qui purent échapper à l'épée du vainqueur, se retirerent en Espagne avec le jeune Cn. Pompée. Celui-ci s'étant emparé de la Province ultérieure, pendant que César étoit occupé en Italie à distribuer des récompenses, tâcha d'attirer les villes à son parti pour être plus en état de résister. Ayant ainsi, partie par prieres, partie par force assemblé une armée nombreuse il se mit à ravager la Province. Dans ces circonstances quelques villes lui envoyerent volontiers des secours; d'autres lui fermèrent leurs portes. Si dans les places qu'il prenoit par force, il y avoit quelque citoyen qui eût rendu des services à Cn. Pompée son pere, & qu'il fût riche, on lui supposoit aussi-tôt un crime pour le perdre & lui enlever

ejus pecunia latronum largitio fieret. Ita paucis commodis hoste hortato, majores augebantur copiæ : ideoque crebris nunciis in Italiam missis, civitates contrariæ Pompeio auxilia sibi depostulabant.

C. Cæsar dictator III, designatus IV, multis itineribus ante confectis, cum celeri festinatione ad bellum conficiendum in Hispaniam venisset ; legati Cordubenses, qui a Cneio Pompeio discesserant, Cæsari obviam veniunt : a quibus nunciabatur, nocturno tempore oppidum Cordubæ capi posse ; quod nec opinantibus adversariis ejus provinciæ potitus esset ; simulque captos tabellarios, qui a Cneio Pompeio dispositi omnibus locis essent, quo certiorem Cneium Pompeium de Cæsaris adventu facerent. Multa præterea veri similia proponebant. Quibus rebus adductus, quos legatos ante exercitui præfecerat, Q. Pedium & Q. Fabium Maximum, de suo adventu facit certiores ; ut, quem sibi equitatum ex provincia fecissent, præsidio mitterent : ad quos celerius, quam ipsi opinati sunt, appropinquavit ; neque, ut ipse voluit, equitatum sibi præsidio habuit.

Erat idem temporis Sex. Pompeius frater, qui cum præsidio Cordubam tenebat, quod ejus provinciæ caput esse existimabatur : ipse autem Cneius Pompeius adolescens Uliam oppidum oppugnabat ; & fere jam aliquot mensibus ibi detinebatur. Quo ex oppido, cognito Cæsaris adventu, legati, clam præsidia Cneii Pompeii, Cæsarem cum adissent, petere cœperunt, uti sibi primo quoque tempore subsidium mitteret. Cæsar eam civitatem omni tempore optime de populo Romano meritam esse sciens, VI cohortes secunda vigilia jubet proficisci, parique equites numero ; quibus præfecit hominem ejus provinciæ notum, & non parum scientem, L. Junium Paciecum : qui cum ad Cneii Pom-

fon bien, qui fervoit enfuite à enrichir des fcélérats. En gâgnant ainfi à peu de frais ceux qui lui étoient contraires, fon armée groffiffoit à tous momens : auffi les villes qui n'étoient pas pour lui envoyoient-elles couriers fur couriers en Italie, pour preffer qu'on marchât à leur fecours.

Céfar étant Dictateur pour la troifieme fois, & nommé de nouveau à cette charge pour l'année fuivante après tant d'expéditions militaires, fe rendit en Efpagne en toute diligence, pour terminer cette guerre. A peine y fut-il arrivé, que des Députés de la ville de Cordoue qui avoit abandonné le parti de Pompée, vinrent l'avertir que leur ville pouvoit être emportée la même nuit, s'il vouloit, parce qu'on ignoroit encore qu'il fût dans le pays, les couriers que Pompée avoit mis par-tout pour l'avertir de fon arrivée, ayant été arrêtés. Ils ajouterent beaucoup d'autres raifons affez apparentes. Sur cet avis il fit informer de fon arrivée Q. Pédius & Q. Fabius Maximus qu'il avoit mis à la tête des troupes, & leur manda de lui envoyer pour efcorte la Cavalerie qu'ils avoient levée dans la Province. Mais il les joignit plutôt qu'ils ne l'avoient cru ; en forte qu'il ne put fe faire efcorter par cette Cavalerie, comme il l'auroit fouhaité.

Sextus Pompée frere de Cn. Pompée étoit alors avec une garnifon dans Cordoue, qui paffoit pour la capitale de la Province, pendant que fon frere étoit depuis quelques mois occupé au fiége de Monte-Maior. Les affiégés informés de l'arrivée de Céfar, lui envoyerent des Députés qui ayant paffé fecrètement au travers du camp de Pompée, vinrent le prier de les fecourir le plutôt qu'il lui feroit poffible. Céfar qui favoit que de tout temps cette ville avoit été extrêmement attachée aux Romains, fit partir vers les neuf heures du foir fix cohortes avec pareil nombre de Cavalerie, fous les ordres de L. Julius Paciécus, bon Officier, & bien connu dans la Province.

peii præsidia venisset; incidit idem temporis ut tempestate adversa vehementique vento afflictaretur : quem vis tempestatis ita obscurabat, ut vix proximum agnoscere posset. Cujus incommodum summam utilitatem ipsis præbebat. Ita cum ad eum locum venerunt, jubet binos equites incedere, & recta per adversariorum præsidia ad oppidum contendere : mediisque ex præsidiis cum quæreretur, qui essent; unus ex nostris respondit, ut sileat verbum facere : nam id temporis conari ad murum accedere, ut oppidum capiant; & partim tempestate impediti vigiles non poterant diligentiam præstare, partim illo responso deterrebantur. Cum ad portam appropinquassent, signo dato, ab oppidanis sunt recepti; & pedites equitesque, clamore facto, dispositis ibi partim qui remansere, eruptionem in adversariorum castra fecerunt. Sic illud cum inscientibus accidisset; existimabat magna pars hominum qui in iis castris fuissent, se prope captos esse.

Hoc misso ad Uliam præsidio, Cæsar, ut Pompeium ab ea oppugnatione deduceret, ad Cordubam contendit: ex quo itinere loricatos viros fortes cum equitatu præmisit; qui simul in conspectum oppidi se dederunt, in equis recipiuntur. Hoc a Cordubensibus nequaquam poterat animadverti. Appropinquantibus, ex oppido bene magna multitudo ad equitatum concidendum cum exisset; loricati, ut supra scripsimus ex equis descenderunt, & magnum prælium fecerunt; sic, ut ex infinita hominum multitudine pauci in oppidum se reciperent. Hoc timore adductus Sextus Pompeius litteras fratri misit, ut celeriter sibi subsidio veniret, ne prius Cæsar Cordubam caperet, quam ipse illo venisset. Ita Cneius Pompeius, Ulia prope capta, litteris fratris excitus, cum copiis ad Cordubam iter facere cœpit.

Ces troupes étant arrivées au camp de Pompée, il survint un si terrible orage, accompagné d'un vent si violent qu'on ne se voyoit pas, & qu'à peine pouvoit-on reconnoîte son voisin; ce qui fut très-favorable pour cette entreprise: car Paciécus étant arrivé là, fit marcher ses Cavaliers deux à deux droit vers la ville au travers du camp des assiégeans; & quelqu'un d'entre les sentinelles leur ayant demandé qui ils étoient, un de nos gens lui dit de se taire & de ne point faire de bruit, parce qu'ils cherchoient à approcher du mur pour surprendre la place: ainsi les sentinelles que l'orage empêchoit déja de faire une garde fort exacte, en furent encore détournés par cette réponse. Nos gens étant donc arrivés aux portes de la ville, & ayant fait un signal, furent aussi-tôt introduits par les habitans; & toutes ces troupes, tant de Cavalerie que d'Infanterie, après avoir laissé une partie des leurs dans la place, poussant en même temps un grand cri, firent une sortie sur le camp des assiégeans, qui ne s'y attendant pas, se crurent presque tous perdus.

Après avoir envoyé ce secours à Monte-Maior pour obliger Pompée à en lever le siége, César marcha à Cordoue. En chemin, il fit prendre les devants à une troupe de Cavalerie, & à plusieurs braves cuirassiers, qui en approchant de la ville monterent en croupe derriere les Cavaliers, sans que ceux de Cordoue pussent s'en apercevoir. Lorsqu'ils en furent tout proche, les ennemis sortirent en foule pour accabler la Cavalerie; mais les Légionaires dont on vient de parler mettant pied à terre, les attaquerent si vivement, que du grand nombre qui étoit sorti de la ville, peu y rentrerent. Sextus Pompée effrayé de cette disgrâce, en donna aussi-tôt avis à son frere, pour qu'il vînt en diligence à son secours, avant que César se fût rendu maître de la place. Ainsi Cn. Pompée qui étoit sur le point de prendre Monte-Maior, leva le siége de cette ville sur les lettres de son frere, & marcha vers Cordoue avec toutes ses troupes.

Cæſar, cum ad flumen Bœtim veniſſet, neque propter altitudinem fluminis tranſire poſſet; lapidibus corbes plenos demiſit : ita, inſuper ponte facto, copias ad caſtra tripartito tranſduxit. Tenebant adverſus oppidum e regione pontis trabes, ut ſupra ſcripſimus, bipartito. Huc cum Pompeius cum ſuis copiis veniſſet, ex adverſo pari ratione caſtra ponit. Cæſar, ut eum ab oppido commeatuque excluderet, brachium ad pontem ducere cœpit. Pari idem conditione Pompeius. Hic inter duces duos fit contentio, uter prius pontem occuparet : ex qua contentione quotidiana minuta prælia fiebant, ut modo hi, modo illi, ſuperiores diſcederent. Quæ res cum ad majorem contentionem veniſſet, ab utriſque cominus pugna iniqua; dum cupidius locum ſtudent tenere, propter pontem coanguſtabantur; & fluminis ripis appropinquantes, coanguſtati præcipitabantur. Hic alteri alteris non ſolum mortem morti exaggerabant, ſed tumulos tumulis exæquabant. Ita diebus compluribus cupiebat Cæſar, ſi qua conditione poſſet, adverſarios in æquum locum deducere, & primo quoque tempore de bello decernere.

Id cum animadverteret, adverſarios minime velle; quos ideo a via retraxerat, ut in æquum deduceret; copiis flumen transductis, noctu jubet ignes fieri magnos. Ita firmiſſimum ejus præſidium, Ateguam proficiſcitur. Id cum Pompeius ex perfugis reſciſſet; ea die per viarum difficultatem & anguſtias, carra complura multaſque laniſtas retraxit, & ad Cordubam ſe recepit. Cæſar munitionibus Ateguam oppugnare, & brachia circum-

César étant arrivé au Guadalquivir, & ne pouvant le traverser à gué à cause de sa profondeur, y fit jeter de grands manequins remplis de pierres, sur lesquels il construisit un pont composé de deux rangs de grosses poutres, qui prenoit depuis la tête du pont jusqu'à l'autre bord du côté de la ville, & fit ainsi passer son armée en trois fois. Pompée se rendit au même endroit avec ses troupes, & campa de même vis-à-vis de lui. César pour lui couper les vivres & lui ôter la communication avec la ville, fit tirer un retranchement depuis son camp jusqu'au pont. Pompée en fit faire un pareil : en sorte que ces deux Généraux se disputoient à que s'empareroit le premier du pont ; c'est ce qui tous les jours donnoit lieu à de petits combats, où tantôt l'un, tantôt l'autre avoit l'avantage. Enfin les deux partis s'étant échauffés, on en vient au mains ; & pendant que de part & d'autre on s'opiniatre à vouloir gâgner le pont, à mesure qu'on en approche d'avantage, on se trouve d'autant plus resserré par les bords de la riviere, on s'y précipite les uns les autres, on se donne à l'envi mille morts, & l'on ne voit plus que des monceaux de cadavres entassés les uns sur les autres. C'est ainsi que pendant plusieurs jours César fit tous ses efforts pour attirer les ennemis au combat en plaine campagne, afin de finir promptement la guerre.

Lorsqu'il vit qu'il ne pouvoit les y engager, quoiqu'il n'eût mis obstacle à l'exécution de leurs desseins que dans la vue de les attirer dans la plaine, il fit pendant la nuit allumer de grands feux, passa la riviere avec ses troupes, & marcha vers Tébala-Véja, une des plus fortes places des ennemis. Pompée averti par quelques transfuges que César avoit passé la riviere, retira le même jour plusieurs de ses chariots & de ses balistes, que la difficulté & l'embarras de la route lui avoient fait laisser en chemin & entra dans Cordoue. César de son côté se mit à se retrancher devant Tébala Véja, & à l'investir. A cette

ducere cœpit: cujus rei Pompeio cum nuncius esset allatus, eo die proficiscitur. Cujus in adventum, præsidii causa, Cæsar complura castella occupavit, partim ubi equitatus, partim ubi pedestris copia in statione & in excubitu castris præsidio esse possent. Hic in adventu Pompeii incidit, ut matutino tempore nebula esset crassissima: itaque in illa obscuratione, cum aliquot cohortibus & equitum turmis circumcludunt Cæsaris equites, & concidunt, sic, ut vix in ea cæde pauci effugerent.

Insequenti nocte castra sua incendit Pompeius, & trans flumen Salsum per convalles castra inter duo oppida Ateguam & Ucubim in monte constituit. Cæsar in munitionibus, ceterisque quæ ad oppidum oppugnandum opus fuerunt, aggerem vineasque agere instituit. Hæc loca sunt montuosa, & natura edita ad rem militarem, quæ planitie dividuntur, Salso flumine, proxime tamen Ateguam ut ad flumen sint circiter passuum duo millia. Ex ea regione oppidi, in montibus castra habuit posita Pompeius, in conspectu utrorumque oppidorum: neque suis ausus est subsidio venire. Aquilas & signa habuit tredecim legionum: sed, ex quibus aliquid firmamenti se existimabat habere, duæ fuerunt vernaculæ quæ a Trebonio transfugerant; una facta ex coloniis quæ fuerunt in his regionibus; quarta fuit Afraniana ex Africa, quam secum adduxerat; reliquæ ex fugitivis auxiliares consistebant: nam de levi armatura & equitatu, longe & virtute & numero nostri erant superiores.

Accedebat huc, ut longius bellum duceret Pompeius, quod loca sunt edita, & ad castrorum munitiones non parum idonea: nam fere totius ulterioris Hispaniæ regio, propter terræ fecunditatem, inopem difficilemque habet oppugnationem, & non

nouvelle, Pompée part le même jour pour aller la secourir. Mais César s'étoit d'abord assuré de tous les postes avantageux des environs, & y avoit fait construire des Forts, partie pour y mettre sa Cavalerie, partie pour y placer des corps de gardes d'Infanterie qui veillassent à la sûreté de son camp. Le matin que Pompée arriva, il fit un brouillard si epais, que dans l'obscurité il eut le moyen avec quelques cohortes & quelques escadrons d'envelopper la Cavalerie de César, dont les ennemis firent un si grand carnage qu'il s'en sauva très-peu.

La nuit suivante Pompée mit le feu à son camp, passa la riviere de Guadajos, & traversant quelques vallons, alla camper sur une montagne entre les deux villes de Tébala-Véja & de Lucubi. César étoit cependant dans ses lignes, où il avoit fait préparer des mantelets, & assemblé tout ce qui étoit nécessaire pour continuer le siége. Ce pays montueux & élevé semble fait pour la guerre. La riviere de Guadajos traverse la plaine, mais plus proche de Tébala-Véja, qui n'en est éloignée que d'environ deux milles. C'étoit vis-à-vis de Tébala-Véja que Pompée étoit campé sur des hauteurs, & à la vue des deux villes; mais il n'osa secourir les assiégés. Il avoit cependant treize Légions; mais il ne comptoit gueres que sur deux Légions composées de troupes de la Province, qui avoient quitté Trébonius, sur une autre qui avoit été levée dans les colonies Romaines établies dans le pays, & sur une quatrieme qu'Afranius avoit amenée d'Afrique avec lui : le reste n'étoit composé que de déserteurs & de fugitifs; à l'égard de sa Cavalerie & de son Infanterie légere, celle de César etoit de beaucoup supérieure en nombre ainsi qu'en valeur.

Pompée avoit d'ailleurs cet avantage pour tirer la guerre en longueur, que tout ce pays est fort montueux, & très propre à y établir des camps fortifiés : car presque toute cette Province ultérieure de

minus copiosam aquationem. Hic etiam, propter barbarorum crebras excursiones, omnia loca, quæ sunt ab oppidis remota, turribus & munitionibus retinentur; &, sicut in Africa, rudere, non tegulis, teguntur: simulque in his habent *speculas*, &, propter altitudinem, longe lateque prospiciunt. Item oppidorum magna pars ejus provinciæ montibus fere munita, & natura excellentibus locis est constituta; ut simul aditus adscensusque habeat difficiles. Ita ab oppugnationibus natura loci distinentur, ut civitates Hispaniæ non facile ab hostibus capiantur. Id quod in hoc contigit bello. Nam ubi inter Ateguam & Ucubim, quæ oppida supra sunt scripta, Pompeius habuit castra constituta, in conspectu duorum oppidorum, ab suis castris circiter millia passuum quatuor grumus est excellens natura, qui appellatur Castra Postumiana: ibi, præsidii causa, castellum Cæsar habuit constitutum.

Pompeius, qui eodem jugo tegebatur loci natura, & quod remotum erat a castris Cæsaris, animadvertebat loci difficultatem, &, quod flumine Salso intercludebatur, non esse commissurum Cæsarem, ut in tanta loci difficultate ad subsidium submittendum se mitteret. Ita fretus opinione, tertia vigilia profectus, castellum oppugnare cœpit, ut laborantibus succurreret. Nostri, cum appropinquassent, clamore repentino, telorumque multitudine jactus facere cœperunt; uti magnam partem hominum vulneribus afficerent. Quo peracto, cum ex castello repugnare cœpissent, & majoribus castris Cæsari nuncius esset allatus; cum tribus legionibus est profectus: & cum ad eos appropinquasset, fuga perterriti multi sunt interfecti, complures capti: multi præterea armis exuti fugerunt; quorum scuta sunt relata LXXX.

Insequenti luce Arguetius ex Italia cum equitatu venit: is signa Saguntinorum retulit quinque,

l'Espagne

l'Espagne par cela même qu'elle est très-fertile & très-abondante en eau, est fort difficile à attaquer. Outre cela a cause des fréquentes incursions des Barbares, tous les lieux éloignés des villes sont munis de Forts & de tours; & ils sont, comme en Afrique, couverts de ciment & non de tuiles. Dans ces endroits il y a des guérites, d'où, à cause de leur hauteur, on découvre fort loin. La plupart des villes de cette Province sont aussi bâties sur des hauteurs & dans des cantons excellens; en sorte qu'il n'est pas aisé d'y monter & d'y arriver. Ainsi la situation seule de ces villes de l'Espagne en rend l'attaque presque impossible, & il est très-difficile de les prendre, comme il parut dans cette guerre. Car Pompée étant campé, comme on l'a dit, entre Tébala-Véja & Lucubi, & à la vue de ces deux villes, à quatre milles environ de son camp étoit une hauteur très-avantageusement située, nommée le camp de Postumius, où César avoit fait bâtir un Fort & avoit mis garnison.

Pompée qui étoit couvert par cette même hauteur assez éloignée du camp de César, reconnut l'importance de ce poste; & parce que César en étoit séparé par la riviere de Guadajos, il ne crut pas qu'il entreprît de le secourir, à cause du désavantage du terrein. Dans cette persuasion il part vers minuit pour aller attaquer ce Fort, qui incommodoit beaucoup la ville assiégée. Nos gens le voyant approcher, pousserent de grands cris, lancerent quantité de traits, & lui blesserent beaucoup de monde. Ainsi ceux du Fort s'étant mis en défense, César qui étoit dans son grand camp, fut averti de ce qui se passoit, & il y accourut aussi-tôt avec trois Légions. A son approche les ennemis effrayés prennent la fuite, laissant plusieurs morts & plusieurs prisonniers: quantité abandonnerent leurs armes pour se sauver plus promptement, & l'on rapporta quatre-vingts de leurs boucliers.

Le jour suivant Arguétius arriva d'Italie avec de la Cavalerie, & apporta cinq drapeaux qu'il avoit

quæ ab oppidanis cepit. Sub loco præteritus est, quod equites ex Italia cum Asprenate ad Cæsarem venissent. Ea nocte Pompeius castra sua incendit, & ad Cordubam versus iter facere cœpit. Rex nomine Indo, qui cum equitatu suas copias adduxerat, dum cupidius agmen adversariorum insequitur, a vernaculis legionariis exceptus est, & interfectus.

Postero die equites nostri longius ad Cordubam versus profecuti sunt eos, qui commeatus ad castra Pompeii ex oppido portabant : ex iis capti L cum jumentis, ad nostra adducti sunt castra. Eodem die Q. Marcius tribunus militum qui fuisset Pompeii, ad nos transfugit : &, noctis tertia vigilia, in oppido acerrime pugnatum est ; ignemque multum miserunt ; sic ut omne genus quibus ignis per jactus solitus est mitti, exerceretur. Hoc præterito tempore, C. Fundanius eques Rom. ex castris adversariorum ad nos transfugit.

Postero die ex legione vernacula milites sunt capti ab equitibus nostris duo, qui dixerunt se servos esse : cum venirent, cogniti sunt a militibus, qui antea cum Fabio & Pedio fuerant, & a Trebonio transfugerant. Eis ad ignoscendum nulla est data facultas, & a militibus nostris interfecti sunt. Eodem tempore capti tabellarii, qui a Corduba ad Pompeium missi erant, perperamque ad castra nostra pervenerant ; præcisis manibus missi sunt facti. Pari consuetudine, vigilia secunda, ex oppido ignem multum telorumque multitudinem jactando, bene magnum tempus consumpserunt, compluresque vulneribus affecerunt. Præterito noctis tempore, eruptionem in legionem sextam fecerunt, cum in opere nostri distenti essent ; acriterque pugnare cœperunt : quorum vis repressa a nostris, etsi oppidani superiore loco defendebantur. Ii cum eruptionem facere cœpissent, tamen virtute militum nostrorum, etsi inferiore loco premebantur, repulsi adversarii bene multis vulneribus affecti in oppidum se contulerunt.

pris sur les Sagontins. On ne lui fit pas grand accœuil, parce qu'Asprénas avoit déja amené d'Italie de la Cavalerie à César. Cette même nuit Pompée mit le feu à son camp, & marcha vers Cordoue. Un Roi nommé Indo, qui avoit amené de la Cavalerie & de l'Infanterie à César, s'étant engagé trop vivement à la poursuite des ennemis, fut pris & tué par quelques soldats des deux Légions levées dans le pays.

Le lendemain notre Cavalerie poursuivit fort loin vers Cordoue ceux qui amenoient de cette ville des vivres au camp de Pompée; elle en prit cinquante avec leurs chevaux, qu'elle conduisit au camp. Le même jour Quintus Marcius qui servoit sous Pompée en qualité de Tribun des soldats, vint se rendre à nous. Vers minuit les assiégés firent sur nous une sortie très-vive, & nous lancerent de la ville des feux d'artifice de toute espece. Quelques-temps après C. Fundanius Chevalier Romain quitta le camp ennemi, & passa dans le nôtre.

Le lendemain notre Cavalerie prit deux soldats d'une des deux Légions levées dans le pays. Ils se disoient esclaves; mais comme on les amenoit au camp, ils furent reconnus par ceux de nos gens qui avoient servi sous Fabius & Pédius, & qui avoient quitté Trébonius. On les massacra sans quartier. On prit le même jour des couriers de Cordoue qui alloient trouver Pompée, & qui par imprudence étoient tombés dans notre camp: on leur coupa les mains, & on les renvoya. Suivant leur coutume, les assiégés sur les neuf heures du soir lancerent contre nous pendant long-temps, une quantité prodigieuse de feux & de dards, & nous blesserent beaucoup de monde. A la pointe du jour ils firent une sortie sur la sixième Légion alors occupée aux travaux: le combat fut très-vif; mais ils furent repoussés, quoiqu'ils eussent l'avantage de combattre de haut en bas. Ainsi malgré leur sortie, & quoique nos troupes eussent le désavantage de combattre de bas en haut, les ennemis se retirerent dans la place fort maltraités.

Postero die Pompeius ex castris suis brachium cœpit ad flumen Salsum ducere : cum nostri equites pauci in statione fuissent a pluribus reperti, de statione sunt dejecti, & occisi tres. Eo die A. Valgius, senatoris filius, cujus frater in castris Pompeii fuisset, omnibus suis rebus relictis, equum conscendit, & fugit. Speculator de legione secunda Pompeiana captus a militibus, & interfectus est. Idem temporis glans missa est, inscripta, quo die ad oppidum capiendum accederent, sese scutum esse positurum. Qua spe nonnulli, dum sine periculo murum adscendere & oppidum potiri posse se sperant, postera die ad murum opus facere cœperunt, & bene magna prioris muri pars dejecta est. * Quo facto, ab oppidanis, ac si suarum partium essent, conservati, missos facere loricatos, quique præsidii causa præpositi oppido a Pompeio essent, orabant. Quibus respondit Cæsar, se conditiones dare, non accipere, consuevisse. Qui cum in oppidum revertissent, relato responso, clamore sublato, omni genere telorum emisso, pugnare pro muro toto cœperunt : propter quod fere magna pars hominum, qui in castris nostris essent, non dubitarunt, quin eruptionem eo die essent facturi. Ita, corona circumdata, pugnatum est aliquamdiu vehementissime ; simulque balista missa a nostris turrem dejecit : qua adversariorum, qui in ea turre fuerant, quinque dejecti sunt ; & puer qui balistam solitus erat observare.

** Corruptissimus est locus ; de quo enim loquatur, nescitur. Cæsi sunt, ut suspicamur, ab oppidanis Cæsariani milites, quibus data venia.*

Eo præterito tempore, Pompeius trans flumen Salsum castellum constituit ; neque a nostris prohibitus : falsaque illa opinione gloriatus est, quod

Le jour suivant Pompée fit tirer un retranchement depuis son camp jusqu'à la riviere de Guadajos ; & quelques-uns de nos Cavaliers qui étoient de garde, ayant été aperçus par un parti nombreux des ennemis, furent chassés de leur poste & eurent trois hommes de tués. Le même jour A. Valgius, fils de Sénateur, qui avoit son frere dans le camp de Pompée, monta à cheval & s'enfuit sans rien emporter de ce qui lui appartenoit : nos gens prirent un espion de la seconde Légion de Pompée, & le massacrerent. Dans ce même temps, on lança de la ville une espece de boulet sur lequel on marquoit, qu'on donneroit avec un bouclier le signal du moment où il faudroit attaquer la place. Dans cette confiance, quelques-uns de nos gens flattés de l'espérance de pouvoir escalader sans péril les murs de cette ville, & de s'en rendre maîtres, commencerent le lendemain à les sapper, & jetèrent bas une grande partie de l'avant mur : (ils voulurent ensuite monter à l'assaut, & furent pris.) Les gens de la ville les conserverent avec autant de soin que s'ils eussent été des leurs, & offrirent de les rendre, pourvu qu'on laissât sortir la garnison de Pompée ; mais César répondit que sa coutume étoit de donner la loi, & non de la recevoir. Cette réponse ayant été reportée aux Assiégés par ceux qu'ils avoient envoyés, ils pousserent de grands cris, borderent leurs remparts, & lancerent sur nous une grêle de traits ; ce qui fit croire à presque tous nos gens, que ce jour-là l'ennemi feroit une vigoureuse sortie. On donna un assaut général à la ville, & l'on se battit vivement pendant quelque-temps, jusqu'à ce qu'un coup parti d'une de nos balistes renversa une tour des ennemis avec cinq hommes qui étoient dedans, & un jeune garçon qui étoit dessus en sentinelle, pour avertir quand notre machine joueroit.

Quelque-temps après Pompée fit construire un Fort au-delà de la riviere, sans que nous parussions nous y opposer ; ce qui le rendit fort fier, dans la fausse

prope in nostris partibus locum tenuisset. Item insequenti die eadem consuetudine dum longius prosequitur, quo loco equites nostri stationem habuerant; aliquot turmæ cum levi armatura, impetu facto, loco sunt dejectæ, &, propter paucitatem nostrorum equitum, simul cum levi armatura inter turmas adversariorum protritæ. Hoc in conspectu utrorumque castrorum gerebatur: & majore Pompeiani exsultabant gloria, longius quod nostris cedentibus prosequi cœpissent. Qui cum aliquo loco a nostris recepti essent, ut consuessent, ex simili virtute clamore facto, aversati sunt prælium facere.

Fere apud exercitus hæc est equestris prælii consuetudo. Cum eques ad dimicandum dimisso equo cum pedite congreditur, nequaquam par habetur. Id quod in hoc non accidit certamine. Cum pedites ex levi armatura lecti, ad pugnam, equitibus nostris nec opinantibus, venissent; idque in prælio animadversum esset; complures ex equis descenderunt. Ita exiguo tempore eques pedestre, pedes equestre prælium facere cœpit; usque eo, ut cædem proxime a vallo fecerint: in quo prælio adversariorum ceciderunt CXXIII; compluresque armis exuti, multi vulneribus affecti, in castra sunt reducti: nostri ceciderunt III, saucii XII pedites; & equites V. Ejus diei insequenti tempore, pristina consuetudine, pro muro pugnari cœptum est. Cum bene magnam multitudinem telorum, ignemque nostris defendentibus injecissent; nefandum crudelissimumque facinus sunt aggressi, in conspectuque nostro hospites, qui in oppido erant, jugulare, & de muro præcipites mittere cœperunt, sicuti apud barbaros: quod post hominum memoriam, nunquam est factum.

opinion où il étoit de l'avoir bâti presque sur notre terrein. Le lendemain il s'avança à son ordinaire jusqu'à notre garde de Cavalerie ; & quelques Escadrons s'en étant détachés avec de l'Infanterie légere pour l'attaquer, ils furent repoussés, &, vu leur petit nombre, foulés aux pieds par les Escadrons ennemis, avec l'Infanterie légere qui les accompagnoit. Comme l'action se passoit à la vue des deux camps, les ennemis en étoient d'autant plus fiers, qu'ils avoient poussé les nôtres assez loin. Cependant nos gens s'étant ralliés à la faveur de leurs compagnons, suivant leur coutume, & étant retournés à la charge avec de grands cris, leurs adversaires refuserent d'en venir aux mains.

C'est une chose très-commune dans les combats, que lorsque la Cavalerie met pied à terre pour se battre contre l'Infanterie, celle-là ait le dessous; le contraire arriva en cette occasion. Car quelques troupes d'élite de l'Infanterie légere des ennemis étant venues attaquer notre Cavalerie qui ne s'y attendoit pas, plusieurs Cavaliers qui en combattant s'aperçurent qu'ils n'avoient affaire qu'à de l'Infanterie, descendirent de cheval. Ainsi en peu de temps le Cavalier combattit comme un piéton, & le piéton comme un Cavalier ; & l'on se battit jusque sous les retranchemens. Dans le combat les ennemis perdirent 123 hommes ; un grand nombre d'autres furent dépouillés de leurs armes, d'autres furent reportés au camp blessés. Nous ne perdimes que trois des nôtres, & n'eumes que douze Fantassins & cinq Cavaliers de blessés. Le même jour, à la suite de cette action, il y eut à l'ordinaire un assaut donné à la place. Après avoir lancé sur nous quantité de dards & de feux auxquels les nôtres répondirent vaillamment, les Assiégés firent un action bien exécrable & bien cruelle ; ils égorgerent leurs hôtes à nos yeux, & jeterent leurs corps du haut des murailles ; ce que de mémoire d'homme on n'avoit jamais vu pratiquer, si ce n'est chez les Barbares.

Hujus diei extremo tempore, a Pompeianis clam nostros tabellarius est missus, ut ea nocte turres aggeremque incenderent, & tertia vigilia eruptionem facerent. Ita igne telorumque multitudine jacta, cum bene magnam partem muri consumsissent, portam, quæ e regione & in conspectu Pompeii castrorum fuerat, aperuerunt, copiæque totæ eruptionem fecerunt, secumque extulerunt calcatas ad fossas complendas, & harpagones ad casas, quæ stramentitiæ ab nostris hibernorum causa ædificatæ erant, diruendas & incendendas: præterea argentum, & vestimenta; ut, dum nostri in præda detinerentur, illi, cæde facta, ad præsidia Pompeii se reciperent: nam, quod existimabat eos posse conatus efficere, nocte tota ultra ibat flumen Salsum in acie. Quod factum licet nec opinantibus nostris esset gestum; tamen, virtute freti, repulsos, multisque vulneribus affectos, oppido represserunt; prædaque & armis eorum sunt potiti; vivosque aliquos ceperunt, qui postero sunt interfecti die. Eodemque tempore transfuga nunciavit ex oppido, Junium, qui in cuniculo fuisset jugulatione oppidanorum facta, clamasse, facinus se nefandum, & scelus fecisse: nam eos nihil meruisse, quare tali pœna afficerentur; qui eos ad aras & focos suos recepissent; eosque hospitium scelere contaminasse: multa præterea dixisse: qua oratione deterritos, amplius jugulationem non fecisse.

Ita postero die Tullius legatus cum Catone Lusitano venit, & apud Cæsarem verba fecit: Utinam quidem Dii immortales fecissent, ut tuus potius miles, quam Cneïi Pompeii, factus essem, à

Sur la fin du même jour, Pompée envoya, sans que nous nous en aperçussions, dire aux Assiégés de mettre le feu cette même nuit aux tours & aux retranchemens, & de faire une sortie vers minuit. En effet après nous avoir accablés d'une grêle de traits & de feux d'artifices, & avoir réduit en cendres une grande partie de la muraille, ils ouvrirent la porte qui conduisoit au camp de Pompée, & sortirent tous en armes, portant des fascines pour combler nos fossés, & des crocs de fer pour abattre & brûler les tentes de paille que nos soldats avoient faites contre le froid. Ils porterent aussi avec eux de l'argent & des habits pour répandre l'un & l'autre, tomber sur nos gens pendant qu'ils s'amuseroient à piller, & se sauver ensuite au camp de Pompée. Car dans l'espérance qu'ils réussiroient, il demeura pendant toute la nuit en bataille au-delà de la riviere de Guadajos. Quoique nos gens eussent été attaqués inopinément, cependant soutenus de leur valeur, ils repousserent les ennemis, & les obligerent de rentrer dans la ville, en blesserent plusieurs, s'emparerent de leurs armes & des effets qu'ils avoient apportés, & firent quelques prisonniers qui furent massacrés le lendemain. Dans le même temps un déserteur venant de la ville, nous apprit que Junius sortant d'une mine où il étoit, après le massacre qu'il avoit fait des habitans, s'étoit écrié, qu'on avoit commis un crime affreux; que ces gens n'avoient nullement mérité d'être ainsi traités, eux qui les avoient reçus dans leur ville & dans leurs foyers; qu'on avoit violé le droit sacré de l'hospitalité; qu'il avoit ajouté beaucoup d'autres choses, & que les assassins effrayés de ses discours avoient cessé le massacre.

Le lendemain Tullius & Caton Portugais vinrent trouver César de la part de la garnison; & Tullius prenant la parole, » Que n'a-t-il plu aux Dieux im» mortels, lui dit-il, que j'eusse servi sous toi plu» tôt que sous Pompée, & qu'il m'eût été permis

& hanc virtutis constantiam in tua victoria, non in illius calamitate præstarem: cujus funestæ laudes, quoniam ad hanc fortunam reciderunt, ut cives Romani indigentes præsidii, & propter patriæ luctuosam perniciem, dedamur hostium numero: qui neque in illius prospera acie primam fortunam, neque in adversa secundam obtinuimus victoriam; qui legionum tot impetus sustentantes, nocturnis diurnisque operibus gladiorum ictus telorumque missus exspectantes, victi & deserti a Pompeio, tua virtute superati, salutem a tua clementia deposcimus, petimusque, ut, qualem te gentibus præstitisti, similem in civium deditione præstes. Et, qualem, ait, gentibus me præstiti, similem in civium deditione præstabo.

Remissis legatis, cum ad portam venissent; Tib. Tullius cum introëuntem C. Antonium insecutus non esset, revertit ad portam: & hominem apprehendit. Quod Antonius cum fieri animadvertit, sinu pigionem eduxit, & manum ejus incidit. Ita refugerunt ad Cæsarem*. Eodemque tempore signifer de legione prima transfugit; & nunciavit, quo die equestre prælium factum esset, suo signo perisse homines XXXV; neque licere castris Cneii Pompeii nunciari; neque dici perisse quemquam. Servus, cujus dominus in Cæsaris castris fuisset, uxoremque & filium in oppido reliquerat, dominum jugulavit; & ita clam a Cæsaris præsidiis in Pompeii castra decessit, & indicium glande scriptum misit, per quod certior fieret Cæsar, quæ in oppido ad defendendum compararentur. Ita, litteris acceptis, cum in oppidum revertissent, qui mittere

» d'éprouver mon courage & ma fermeté en triom-
» phant avec toi, plutôt qu'en me faisant le compa-
» gnon de sa disgrâce ! Puisque ses funestes louanges,
» n'ont abouti qu'à obliger de malheureux citoyens
» Romains sans secours, à se rendre comme enne-
» mis, après avoir été témoins de la ruine déplo-
» rable de leur patrie : puisque nous avons essuyé
» tous les malheurs de sa disgrâce sans avoir parti-
» cipé aux avantages de ses succès, las d'être tou-
» jours en bute aux attaques de tes Légions, de
» nous voir nuit & jour exposés au glaive & aux
» traits de tes soldats : soumis & vaincus par ta va-
» leur, abandonnés de Pompée, nous avons recours
» à ta clémence : accorde à des citoyens supplians
» la grâce que tu as faite à tant de nations. Je se-
» rai tel, répondit César, envers les citoyens Ro-
» mains qui se rendront à moi, que j'ai été à l'é-
» gard des Etrangers. »

Quand les Députés congédiés par César furent arrivés à la porte de la ville, Tib. Tullius ne suivit pas Antoine qui entroit ; mais il retourna à la porte, & se saisit d'un homme. Antoine qui le remarqua, tira de son sein un poignard dont il lui perça la main. Et après cela ils se retirèrent tous deux auprès de César. Dans ce même temps, un Enseigne de la premiere Légion vint se rendre, & nous apprit que le jour du combat de Cavalerie, il y avoit eu trente-cinq hommes de tués de sa Compagnie ; mais que dans le camp de Pompée il n'étoit pas permis de le dire, ni même qu'on en eût perdu aucun. Un esclave dont le maître s'étant retiré au camp de César, avoit laissé sa femme & son fils dans la ville, egorgea son maître, & s'enfuit secrétement dans le camp de Pompée, d'où il nous envoya un boulet, avec une inscription par laquelle il nous donnoit avis des préparatifs qu'on faisoit dans la place pour la défendre. Après avoir reçu ces lettres, ceux qui avoient coutume de lancer le boulet avec une inscription

glandem inscriptam solebant, insequenti tempore duo Lusitani fratres transfugæ nunciarunt quam Cneius Pompeius concionem habuisset, quoniam oppido subsidio non posset venire, noctu ex adversariorum conspectu se deducerent ad mare versum: unum respondisse, ut potius ad dimicandum descenderent, quam signum fugæ ostenderent: eum, qui ita locutus esset, jugulatum. Eodem tempore tabellarii ejus deprehensi, qui ad oppidum veniebant; quorum litteras Cæsar oppidanis abjecit: &, qui vitam sibi peteret, jussit turrem ligneam oppidanorum incendere: id si fecisset, ei se promisit omnia concessurum: quod difficile erat factu, ut eam turrem sine periculo quis incenderet. Ita ** facturus de ligno cum propius accessisset, ab oppidanis est occisus. Eadem nocte transfuga nunciavit, Pompeium & Labienum de jugulatione oppidanorum indignatos esse.

* Il y a faute dans les deux endroits marquées d'étoiles.

Vigilia secunda, propter multitudinem telorum turris lignea, quæ nostra fuisset, ab imo vitium fecit, usque ad tabulatum secundum & tertium. Eodem tempore, pro muro pugnatum acerrime; & turrim nostram, ut superiorem, incenderunt; idcirco quod ventum oppidani secundum habuerunt. Insequenti luce materfamilias de muro se dejecit, & ad nos transiliit; dixitque, se cum familia constitutum habuisse, ut una transfugerent ad Cæsarem; illam oppressam & jugulatam. Hoc præterea tempore tabellæ de muro sunt dejectæ, in quibus scriptum est inventum: L. Minutius Cæsari: Si mihi vitam tribues, quoniam a Cneio Pompeio sum desertus, qualem me illi præstiti, tali virtute & constantia futurum me in te præstabo. Eodem tempore oppidanorum legati, qui antea exierant, Cæsarem adierunt, si sibi vitam conce-

Étant rentrés dans la ville, deux freres Portugais vinrent ſe rendre à nous peu de temps après, & nous apprirent que Pompée dans une harangue qu'il avoit faite à ſes troupes aſſemblées, avoit dit, que puiſqu'il ne pouvoit aller au ſecours de la place, il falloit que les aſſiégés l'abandonnaſſent pendant la nuit, & priſſent la route de la mer : qu'un des aſſiſtans ayant dit, qu'il valoit mieux marcher au combat, que de paroître vouloir prendre la fuite, il avoit été maſſacré ſur le champ. Dans ce même temps on arrêta deux Couriers que Pompée envoyoit aux aſſiégés ; Céſar fit tenir aux habitants les lettres dont ils étoient chargés, & propoſa à celui des deux Couriers qui lui demandoit la vie, d'aller mettre le feu à une tour de bois des aſſiégés, lui promettant tout s'il en venoit à bout. L'entrepriſe étoit très-difficile & très-dangereuſe ; auſſi à peine celui qui s'en étoit chargé en approcha-t-il, qu'il fut tué. La même nuit un déſerteur nous apprit, que Pompée & Labiénus avoient été indignés du maſſacre des habitans.

Vers neuf heures du ſoir, une de nos tours de bois fut fendue depuis le pied jusqu'au ſecond & troiſieme étage par le grand nombre de dards que les ennemis y lancerent. En même temps on ſe battit vivement au pied des murailles ; & les aſſiégés profitant d'un vent favorable, brûlerent une autre de nos tours. Le lendemain une mere de famille ſe jeta du haut des murs, & s'étant rendue à notre camp, nous dit qu'elle avoit formé le deſſein de paſſer du côté de Céſar avec toute ſa maiſon ; mais que toute ſa ſuite avoit été arrêtée & égorgée. En même temps on nous jeta du haut des murailles des tablettes, avec cette Lettre : » L. Minucius à Céſar. Puiſque Cn. » Pompée m'abandonne, ſi tu veux m'accorder la vie, » je te promets de te ſervir avec le même courage » & le même attachement que j'ai eu pour lui. » Dans le même temps les aſſiégés renvoyerent à Céſar les mêmes Députés qui étoient venus le trouver

deret, sese insequenti die oppidum esse dedituros. Quibus respondit; se Cæsarem esse, fidemque præstaturum. Ita ante diem undecimum Kalend. Martii, oppido potitus, Imperator est appellatus.

Et Pompeius, ex perfugis cum deditionem oppidi factam esse scisset, castra movit Ucubim versus: & circum ea loca castella dispofuit, & munitionibus se continere cœpit. Cæsar movit, & propius castra castris contulit. Eodem tempore mane loricatus unus ex legione vernacula ad nos transfugit; & nunciavit, Pompeium oppidanos Ucubenses convocasse iisque imperavisse, ut, diligentia adhibita, perquirerent, qui essent suarum partium, itemque adversariorum victoriæ fautores. Hoc præterito tempore, in oppido, quod fuit captum, servus est prehensus in cuniculo, quem supra demonstravimus dominum jugulasse: is vivus est combustus. Idem temporis centuriones loricati octo ad Cæsarem transfugerunt ex legione vernacula; & equites nostri cum adversariorum equitibus congressi sunt, & saucii aliquot occiderunt ex levi armatura. Ea nocte speculatores prehensi servi III, & unus ex legione vernacula. Servi sunt in crucem sublati, militi cervices abscissæ.

Postero die equites, cum levi armatura, ex adversariorum castris ad nos transfugerunt. Et eo tempore circiter undecim equites ad aquatores nostros excucurrerunt: nonnullos interfecerunt, item alios vivos abduxerunt. Ex equitibus capti sunt equites IIX. Insequenti die Pompeius securi percussit homines septuaginta quatuor, qui dicebantur esse fautores Cæsaris victoriæ. Reliquos in oppidum jussit deduci; ex quibus effugerunt centum & viginti, & ad Cæsarem venerunt.

la premiere fois, pour lui dire que s'il vouloit leur accorder la vie, ils livreroient la place le lendemain. Il leur répondit qu'il étoit César, & qu'il tiendroit sa parole. Ainsi avant le dix-neuf de Février la ville lui fut rendue, & il fut proclamé *Imperator.*

Pompée n'eut pas plutôt appris par quelques fuyards la reddition de la place, qu'il décampa & marcha vers Lucubi : il s'y retrancha, & fit bâtir des Forts aux environs. César l'y suivit, & alla camper tout proche de lui. Dans ce temps-là un soldat d'une des deux Légions levées dans le pays, vint un matin se rendre à nous, & nous apprit que Pompée avoit assemblé les habitans de Lucubi, & leur avoit ordonné de faire une recherche exacte de ceux qui étoient pour lui, & de ceux qui favorisoient le parti contraire. Quelque temps après, dans la ville dont nous venions de nous rendre maîtres, on prit dans un soûterrein l'esclave qui, comme nous l'avons dit, avoit égorgé son maître, & il fut brûlé vif. Dans ce même temps huit des principaux centurions d'une des deux Légions levées dans le pays, vinrent se rendre à César : il y eut aussi une action entre notre Cavalerie & celle de l'ennemi ; nous y eûmes quelques gens de trait tués & blessés. La nuit suivante nous prîmes quatre espions, dont trois étoient esclaves, & l'autre soldat d'une des deux Légions levées dans le pays. Les esclaves furent pendus ; le soldat eut la tête tranchée.

Le jour suivant plusieurs Cavaliers & autres soldats d'Infanterie légere passerent du camp ennemi dans le nôtre. Dans le même temps environ onze Cavaliers de l'armée ennemie tomberent sur ceux de nos gens qui alloient à l'eau, en tuerent & firent prisonniers quelques-uns ; mais huit de ces mêmes Cavaliers furent pris. Le lendemain Pompée fit trancher la tête à 74 personnes, qui passoient pour être dans les intérêts de César. Il fit remener les autres dans la ville ; mais six-vingts se sauverent, & vinrent se rendre à César.

Hoc præterito tempore, qui in oppido Ateguæ Bursavolenses capti sunt, legati profecti sunt cum nostris, uti rem gestam Bursavolensibus referrent, quid sperarent de Cneio Pompeio, cum viderent hospites jugulari; præterea multa scelera ab iis fieri, qui præsidii causa ab his reciperentur. Qui cum ad oppidum venissent; nostri, qui fuissent equites Romani & senatores, non sunt ausi introire in oppidum, præterquam qui ejus civitatis fuissent. Quorum responsis ultro citroque acceptis & redditis, cum ad nostros se reciperent qui extra oppidum fuissent, illi de præsidio insecuti, ex aversione legatos jugularunt. Duo reliqui, qui ex eis fugerunt, Cæsari rem gestam detulerunt. Et speculatores ad oppidum Ateguam miserunt: qui cum certum comperissent legatorum responsa ita esse gesta, quemadmodum illi retulissent; ab oppidanis concursu facto, eum, qui legatos jugulasset, lapidare, & ei manus intentare cœperunt; illius opera se perisse. Ita vix periculo liberatus petiit ab oppidanis, ut ei liceret legatum ad Cæsarem proficisci: illi se satisfacturum. Potestate data, cum inde esset profectus, præsidio comparato, cum bene magnam manum fecisset; & nocturno tempore, per fallaciam, in oppidum esset receptus, jugulationem magnam facit: principibusque, qui sibi contrarii fuissent, interfectis, oppidum in suam potestatem recipit. Hoc præterito tempore, servi transfugæ nunciaverunt, oppidanorum bona vendi, nec cui extra vallum licere exire, nisi discinctum; idcircoque, ex quo die oppidum Ategua esset captum, metu conterritos complures profugere in Bœturiam, neque sibi ullam spem victoriæ propositam habere; & si quis ex nostris trans-

Quelque tems après ceux d'Offone qui avoient été pris dans Tébala-Véja, furent députés avec quelques-uns de nos gens pour faire aux Offoniens le rapport de ce qui s'étoit paffé, & leur repréfenter ce qu'ils devoient attendre de Pompée, dont les foldats égorgeoient leurs hôtes, & dont les garnifons commettoient mille défordres dans les villes où elles avoient été reçues. Ces Députés étant arrivés à Offone, les nôtres qui étoient tous Chevaliers Romains ou Sénateurs, n'oferent y entrer : il n'y eut que ceux de la ville qui y entrerent. Après plufieurs conférences de part & d'autre, ceux qui étoient entrés fe retiroient pour aller joindre les nôtres qui les attendoient dehors, lorsqu'ils furent fuivis par la garnifon, qui de dépit les égorgea tous, excepté deux qui s'enfuirent, & qui rapporterent à Céfar ce qui venoit d'arriver. Après cela ceux d'Offone envoyèrent deux efpions à Tébala-Véja : ces efpions leur ayant confirmé le rapport des Députés, tous les habitans s'attrouperent, & voulurent lapider celui qui avoit égorgé les Députés, difant qu'il étoit caufe de leur perte. Ils étoient près de le faire périr, lorfqu'il leur demanda la permiffion d'aller trouver Céfar, & leur promit de lui rendre bon compte de ce qui s'étoit paffé. Cette permiffion lui ayant été accordée, il partit, affembla des troupes ; & lorfqu'il fe crut affez fort, il s'introduifit de nuit fecrétement dans la ville, maffacra ceux des principaux & du peuple qui lui étoient contraires, & fe rendit maître de la place. Quelque temps après, des efclaves transfuges nous apprirent que Pompée faifoit vendre les biens des habitans, & qu'il n'étoit permis à perfonne de fortir de fon camp avec une ceinture, parce que depuis la prife de Tébala-Véja, plufieurs effrayés du mauvais état des affaires & ne voyant aucune apparence d'un meilleur fuccès, s'enfuyoient dans l'Eftramadure. Que fi quelque déferteur de notre parti alloit fe rendre à eux, on le plaçoit auffi-tôt dans

fugerit, in levem armaturam conjici, eumque non amplius sexdecim accipere.

Insequenti tempore Cæsar castris castra contulit, & brachium ad flumen Salsum ducere cœpit. Hic dum in opere nostri distenti essent, complures ex superiore loco adversariorum decucurrerunt: nec detinentibus ** nostris multis telis injectis, complures vulneribus affecere. Hic tamen, ut ait Ennius, nostri cessere parumper. Itaque præter consuetudinem, cum a nostris animadversum esset cedere; centuriones ex legione quinta flumen transgressi duo, restituerunt aciem; acriterque eximia virtute plures cum agerent, ex superiore loco multitudine telorum alter eorum concidit. Ita, cum is compar prælium facere cœpisset, & cum undique se circumveniri animadvertisset, parumper ingressus pedem offendit. Hujus concidentis viri casu passim audito, cum complures adversariorum concursum facerent, equites nostri transgressi interiore loco adversarios ad vallum agere cœperunt. Ita dum cupidius intra præsidia illorum student cædem facere, a turmis, & levi armatura sunt interclusi: quorum nisi summa virtus fuisset, vivi capti essent; nam & munitione præsidii ita coangustabantur, ut eques spatio intercluso vix se defendere posset. Ex his, utroque genere pugnæ, complures sunt vulneribus affecti; in quis etiam Clodius Aquitius: inter quos ita cominus est pugnatum, ut ex nostris, præter duos centuriones, sit nemo desideratus, gloria se efferentes.

Postero die ab Soricaria utrorumque convenere copiæ. Nostri brachia ducere cœperunt. Pompeius cum animadverteret castello se excludi Aspavia, quod ab Ucubi millia passuum quinque distat; hæc

l'Infanterie légere, où il ne gâgnoit que seize asses par jour.

Dans la suite César approcha encore son camp de celui des ennemis, & fit tirer un retranchement jusqu'à la riviere de Guadajos. Nos troupes étoient occupées à cet ouvrage, lorsque les ennemis vinrent des hauteurs les attaquer ; & comme nos gens ne vouloient point quitter leurs travaux, ils les accablerent de traits de haut en bas, & en blesserent plusieurs. Là, comme dit Ennius, nos gens furent obligés de plier ; & comme ils s'aperçurent que contre leur coutume ils n'étoient pas en état de faire tête ; deux Centurions de la cinquieme Légion traverserent la riviere, & retablirent le combat par leur valeur, malgré la supériorité des ennemis. Un des deux fut tué, accablé d'une grêle de traits qu'on leur lançoit de haut en bas ; l'autre s'étant mis en devoir de soutenir seul le combat, & se voyant enveloppé de tous côtés, il voulut se retirer, mais il fit un faux pas & tomba. Au moment de sa chûte, les ennemis accoururent en foule autour de lui : nos Cavaliers de leur côté passerent la riviere, & pousserent les ennemis jusques dans leurs retranchemens ; mais les ayant poursuivis trop avant & avec trop d'ardeur, ils furent enveloppés par la Cavalerie & par l'Infanterie légere ; de sorte que sans les efforts de valeur qu'ils firent, ils auroient été faits prisonniers : car ils se trouvoient tellement resserrés par les retranchemens, que faute de terrein à peine pouvoient-ils faire leurs évolutions. Nous eûmes plusieurs soldats blessés dans ces deux actions, entre autres Clodius Aquitius : mais nous n'y perdîmes que les deux Centurions dont on a parlé, que l'amour de la gloire emporta trop loin.

Le lendemain les deux armées se rencontrerent près de *Soricaria*. Nos troupes se mirent à faire des retranchemens. Pompée voyant que nous lui fermions la communication avec le fort d'Espéjo éloigné de

res necessario devocabat, ut ad dimicandum descenderet : neque tamen æquo loco sui potestatem faciebat, sed ex grumo excelsum tumulum capiebat, usque eo, ut necessario cogeretur iniquum locum subire. Quo de facto, cum utrorumque copiæ tumulum excellentem petissent, prohibiti a nostris sunt, dejectique planitie : quæ res secundum nostris efficiebat prælium. Undique autem cedentibus adversariis, nostri magna in cæde versabantur. Quibus mons, non virtus saluti fuit. Quo subsidio tunc, nisi advesperasset, a paucioribus nostris omni auxilio privati essent : nam ceciderunt ex levi armatura, trecentos & viginti quatuor : ex legionariis centum & duodequadraginta : præterquam quorum arma & spolia sunt allata. Ita pridie duorum centurionum interitio hac adversariorum pœna est litata.

Insequenti die, pari consuetudine, cum ad eumdem locum ejus præsidium venisset pristino illo suo utebantur instituto : nam, præter equites, nullo loco æquo se committere audebant. Cum nostri in opere essent, equitum copiæ concursus facere cœperunt ; simulque vociferantibus legionariis, cum locum efflagitarent, ut consueti insequi, existimare possent se paratissimos esse ad dimicandum, nostri ex humili convalle bene longe sunt egressi, & planitie, in æquo loco constiterunt. Illi tamen procul dubio ad congrediendum in æquum locum non sunt ausi descendere, præter unum Antistium Turpionem, qui fidens viribus, ex adversariis sibi parem esse neminem agitare cœpit : hic, ut fertur, Achillis Memnonisque congressus. Q. Pompeius Niger, eques Romanus Italicensis, ex acie nostra ad congrediendum progressus est. Quoniam ferocitas Antistii omnium mentes converterat ab opere

cinq milles de Lucubi, fut obligé d'en venir à une bataille : mais bien loin de se laisser attaquer en plaine, de la petite éminence où il étoit campé, il voulut gâgner un poste plus élevé, ce qui l'obligeoit nécessairement de passer par un endroit désavantageux. Ce dessein ayant fait prendre aux deux armées la route de cette hauteur pour s'en saisir, les ennemis furent prévenus par nos gens qui les chasserent de la plaine; ce qui nous donna un grand avantage. Car les troupes ennemies fuyant de toutes parts, nos gens en firent un carnage affreux. Ce fut la montagne & non la valeur qui sauva l'ennemi; & malgré ce poste avantageux, si la nuit ne fut pas survenue, nos gens, quoique fort inférieurs en nombre, l'auroient entièrement défait. Ils tuerent 324 soldats de son Infanterie légere, & 138 légionnaires, sans compter ceux dont nous emportâmes les armes & les dépouilles. Ainsi fut vengée avec avantage aux dépens de l'ennemi la mort de nos deux Centurions arrivée le jour précédent.

Le jour suivant, les troupes de Pompée s'étant rendues à leur ordinaire dans le même lieu, firent la même manœuvre : car si l'on en excepte leur Cavalerie, personne n'osoit paroitre en plaine. Tandis que nos gens étoient occupés aux travaux du camp, la Cavalerie ennemie se mit à escarmoucher ; & en même temps leurs Légions poussant de grands cris, défioient nos gens au combat, de sorte qu'on les croyoit disposéés à combattre. Nos gens sortirent donc d'un grand vallon assez bas, & s'arrêterent en plaine dans un terrein uni; mais aucun des ennemis n'osa avancer, excepté un certain Antistius Turpion, qui comptant sur ses forces, s'imagina qu'aucun de nous ne pouvoit lui être égal. Là, comme on dit, se renouvela le combat d'Achile & de Memnon. Car Q. Pompéius Niger, Chevalier Romain d'Alcala, sortit de nos rangs pour le combattre. L'air fier & imposant d'Antistius avoit attiré les regards de toutes les

ad spectandum, acies sunt dispositæ : nam inter bellatores principes dubia erat posita victoria, ut prope videretur finem bellandi duorum dirimere pugna. Ita avidi cupidique suarum quisque partium, (** expertorum virorum fautorumque voluntas habebatur. Quorum virtute alacri cum ad dimicandum in planitiem se contulissent, scutorumque laudis insignis præfulgens opus cælatum; quorum ** pugna esset prope profecto dirempta, nisi, propter equitum * concessum, ut supra demonstravimus, levis armatura præsidii causa non longe ab opere castrorum constitisset) ut nostros equites in receptu, dum ad castra redeunt, adversarii cupidius sunt insecuti; universi, clamore facto, impetum dederunt. Ita metu perterriti; cum in fuga essent, multis amissis, in castra se recipiunt.

* *Le texte est ici fort défectueux, & il manque surement quelque chose aux endroits marqués d'étoiles.*

Cæsar, ob virtutem, turmæ Cassianæ donavit millia tredecim, & præfecto torques aureos quinque, & levi armaturæ millia decem. Hoc die Aulus Bæbius, & Caius Flavius, & A. Trebellius, equites Romani Astenses, argento prope tecti equites, ad Cæsarem transfugerunt; qui nunciaverunt, equites Romanos conjurasse omnes, qui in castris Pompeii essent, ut transitionem facerent; servi indicio omnes in custodiam esse conjectos; e quibus, occasione capta, se transfugisse. Item hoc die litteræ sunt deprehensæ, quas mittebat Ursaonem Cneius Pompeius : Si valetis, gaudeo : ego valeo. Etsi, prout nostra felicitas, ex sententia adversarios adhuc propulsos habemus; tamen, si æquo

troupes qui abandonnerent auſſi-tôt les travaux pour être ſpectatrices de ce combat. La victoire ſembloit douteuſe entre deux champions ſi vaillans ; & l'on eût dit que la déciſion de la guerre dépendoit du ſuccès qu'auroit l'un ou l'autre. Ainſi les deux partis ſouhaitant avec la même ardeur de voir triompher leur combattant, (... les uns & les autres attendoient l'événement avec une égale impatience. Ils en vinrent donc aux mains avec beaucoup de courage, couverts l'un & l'autre d'un bouclier fort brillant, & d'une très-belle gravure ; & certainement leur combat auroit bientôt été terminé, ſi ce n'eſt que, comme nous l'avons dit, l'Infanterie légere des ennemis s'étoit poſtée aſſez proche de notre camp, afin de pouvoir ſoutenir leur Cavalerie..) Cependant notre Cavalerie ſe retirant & reprenant le chemin du camp, fut vivement pourſuivie par les ennemis ; mais nos gens ſe réuniſſant, les chargerent avec de grands cris, les mirent en fuite, & les obligerent de regâgner leur camp avec grande perte.

César donna treize mille ſeſterces à la Compagnie de Cavàlerie de Caſſius pour récompenſer ſa valeur en cette occaſion, dix mille à l'Infanterie légere, & à Caſſius cinq colliers d'or. Ce même jour A. Bébius, C. Flavius & A. Trébellius, Chevaliers Romains de la ville de Xérez, vinrent ſe rendre à Céſar, avec un équipage très magnifique. On apprit d'eux que tous les Chevaliers Romains qui étoient dans l'armée de Pompée, avoient complotté de paſſer auſſi dans ſon camp ; mais que ſur la dénonciation d'un eſclave, on les avoit arrêtés, & que pour eux, ayant trouvé une occaſion favorable, ils en avoient profité pour s'échapper. Le même jour on intercepta des lettres que Pompée écrivoit à Offone, conçues en ces termes : » Si vous vous portez bien, j'en ſuis charmé ; pour moi, je ſuis en bonne ſanté. Quoique » nous ayons eu juſqu'ici le bonheur de repouſſer » nos ennemis, cependant je finirois la guerre plu-

loco sui potestatem facerent, celerius quam vestra opinio fert, bellum confecissem. Sed exercitum tironum non audent in campum deducere; nostrisque adhuc freti præsidiis, bellum ducunt: nam singulas civitates circumsederunt; inde sibi commeatus capiunt. Quare & civitates nostrarum partium conservabo, & bellum primo quoque tempore conficiam. Cohortes in animo habeo ad vos mittere. Profecto nostro commeatu privati necessario ad dimicandum descendent.

Insequenti tempore, cum nostri temere in opere distenti essent; equites in oliveto, dum lignantur, interfecti sunt aliquot. Servi transfugerunt, qui nunciaverunt a. d. III Nonarum Martii, prælium ad Soriciam quod factum est, ex eo tempore metum esse magnum; & Attium Varum circum castella præesse; Eo die Pompeius castra movit; & contra Hispalim in oliveto constitit. Cæsar priusquam eodem est profectus, luna hora circiter sexta visa est. Ita castris motis Ucubim, Pompeius præsidium, quod reliquit, jussit ut incenderent; &, deusto oppido, in castra majora se reciperent. Insequenti tempore Ventisponte oppidum cum oppugnare cœpisset, deditione facta, iter fecit in Carrucam; contraque Pompeium castra posuit. Pompeius oppidum, quod contra sua præsidia portas clausisset, incendit: milesque, qui fratrem suum in castris jugulasset, interceptus est a nostris, & fusti percussus. Hinc itinere facto, in campum Mundensem cum esset ventum, castra contra Pompeium constituit.

Sequenti die cum iter facere Cæsar cum copiis vellet, renunciatum est ab speculatoribus, Pompeium de tertia vigilia in acie stetisse. Hoc nuncio

» tôt

» tôt encore que vous ne penſez, s'ils vouloient
» en venir aux mains en plaine; mais ils n'oſent
» expoſer aux riſques d'une bataille une armée com-
» poſée de nouveaux ſoldats; & à la faveur de nos
» Forts ils tirent l'affaire en longueur. Ils tiennent
» toutes les villes aſſiégées; & c'eſt de là qu'ils ti-
» rent des vivres. C'eſt pourquoi je mets tous mes
» ſoins à conſerver celles de notre parti; & au pre-
» mier jour je terminerai la guerre. J'ai deſſein de
» vous envoyer quelques cohortes. Il eſt certain qu'en
» ôtant à l'ennemi la reſſource de nos vivres, nous
» le forcerons malgré lui d'en venir à un combat. »

Dans la ſuite nos gens étant occupés aux travaux ſans garder beaucoup d'ordre, les ennemis nous tuè-rent quelques Cavaliers, qui étoient à faire du bois dans un plan d'Oliviers. Quelques eſclaves déſerteurs rapporterent, que, depuis l'action qui s'étoit paſſée proche de *Soricia* le cinq Mars, les ennemis étoient dans une crainte continuelle, & qu'Attius Varus veil-loit ſans ceſſe à la garde de leurs Forts. Le même jour Pompée décampa, & alla ſe poſter près de Sé-ville dans un bois d'Oliviers; & avant que Céſar eût pris la même route, la lune ſe montra vers mi-di. De-là Pompée ayant marché vers Lucubi, donna ordre à ſes troupes en quittant cette place d'y mettre le feu, & de ſe retirer enſuite dans leur grand camp. Dans la ſuite Céſar ayant attaqué la ville de *Ven-tiſpont*, & l'ayant forcée de ſe rendre, marcha vers *Carruca*, & campa vis-à-vis de Pompée. Ce dernier brûla cette ville, parce qu'elle avoit refuſé de lui ouvrir ſes portes. En même temps un ſoldat qui avoit égorgé ſon frere dans le camp, fut découvert par nos gens qui l'aſſommerent à coups de bâtons. De-là Cé-ſar continuant ſa route, arriva dans la plaine de Munda, & campa vis-à-vis de Pompée.

Le jour ſuivant comme Céſar ſe diſpoſoit à partir avec ſes troupes, ſes coureurs vinrent lui dire que Pompée étoit en bataille depuis minuit. A cette nou-

allato, vexillum proposuit. Idcirco enim copias eduxerat, quod versaonensium civitati, qui erant fautores, antea litteras miserat; Cæsarem nolle in convallem descendere, quod majorem partem exercitus tironem haberet. Hæ litteræ vehementer confirmabant mentes oppidanorum. Ita hac opinione fretus, totum se facere posse existimabat: etenim & natura loci defendebatur, & ipsius oppidi munitione, ubi castra habuit constituta; namque, ut superius demonstravimus, loca excellentia tumulis contineri **; (interim nulla planities dividit.)

Sed ratione nulla placuit taceri id, quod eo incidit tempore. Planities inter utraque castra intercedebat, circiter millia passuum quinque; ut auxilia Pompeii duabus defenderentur rebus, oppidi excelsi & loci natura. Hinc dirigens proxima planities æquabatur: cujus decursum antecedebat rivus, qui ad eorum accessum summam efficiebat loci iniquitatem; nam palustri & voraginoso solo currens erat ad dextram partem. Et Cæsar, cum aciem directam vidisset, non habuit dubium, quin media planitie in æquum ad dimicandum adversarii procederent. Hoc erat in omnium conspectu. Huc accedebat, ut locus illa planitie equitatum ornaret, & diei Solisque serenitas: ut mirificum & optandum tempus prope ab Diis immortalibus illud tributum esset ad prælium committendum. Nostri lætari, nonnulli etiam timere; quod in eum locum res fortunæque omnium deducerentur, ut, quidquid post horam casus tribuisset, in dubio poneretur. Itaque nostri ad dimicandum procedunt: id quod adversarios existimabamus esse facturos;

velle, il donna le signal du combat. Pompée n'avoit fait cette démarche, que parce que peu auparavant il avoit mandé à ceux d'Ossone qui étoient dans ses intérêts, que César refusoit d'en venir à une bataille, à cause que son armée étoit presque toute composée de nouvelles levées. Ces lettres avoient beaucoup affermi les habitans de cette ville dans son parti. Ainsi dans la bonne opinion qu'il avoit d'eux, il se croyoit en état de tout entreprendre. En effet il se trouvoit défendu & par la nature du lieu où il étoit campé, & par les fortifications de la place. Car, comme on l'a dit, toute cette contrée est fort montueuse, & par-là excellente pour la défense.... (sans que ces hauteurs soient séparées par aucune plaine.)

Je ne crois pas pouvoir passer sous silence ce qui arriva en ce temps-là. Entre les deux camps il y avoit une plaine d'environ cinq milles d'étendue, située de façon que le camp de Pompée étoit également défendu par la nature du terrein, & par la position élevée de la ville. Du pied de ce camp la plaine commençoit à s'étendre, & étoit d'abord traversée par un ruisseau qui rendoit l'approche du camp fort difficile, parce que sur la droite il formoit un marais plein de gouffres. César voyant l'armée ennemie rangée en bataille, ne douta point qu'elle ne s'avançât jusqu'au milieu de la plaine pour en venir aux mains. Les deux partis étoient en présence : la plaine offroit un terrein très-propre pour les évolutions de la Cavalerie ; & le jour etoit si beau & si serein, qu'il sembloit que les Dieux immortels l'eussent fait exprès pour une bataille. Nos gens s'en réjouissoient ; quelques-uns cependant étoient un peu inquiets, quand ils faisoient réflexion qu'ils en étoient enfin venus au point, que dans une heure le hazard alloit décider de leurs biens & de leur vie. Nos troupes marcherent donc au combat, comptant que les ennemis en feroient autant. Mais ils n'ose-

qui tamen a munitione oppidi mille passibus longius non audebant procedere, in quo sibi prope murum adversarii præliandum constituebant. Itaque nostri procedunt. Interdum æquitas loci adversarios efflagitabat, ut tali conditione contenderent ad victoriam : neque tamen illi a sua consuetudine decedebant, ut aut ab excelso loco aut ab oppido discederent. Nostri pede presso propius rivum cum appropinquassent, adversarii patrocinari loco iniquo non desinunt.

Erat acies tredecim aquilis constituta, quæ lateribus equitatu tegebatur, cum levi armatura millibus sex. Præterea auxiliares accedebant prope alterum tantum. Nostra præsidia octoginta cohortibus, & octo millibus equitum. Ita, in extrema planitie iniquum in locum nostri cum appropinquassent, paratus hostis erat superior, ut transeundi superius iter vehementer esset periculosum. Quod cum a Cæsare esset animadversum ; ne quid temere culpa sua sequius admitteretur, eum locum definire cœpit. Quod cum hominum auribus esset objectum ; moleste & acerbe accipiebant se impediri, quo minus prælium conficere possent. Hæc mora adversarios alacriores efficiebat ; Cæsaris copias timore impediri ad committendum prælium. Ita se efferentes, iniquo loco sui potestatem faciebant, ut magno tamen periculo accessus eorum haberetur. Hic Decumani suum locum cornu dextrum tenebant, sinistrum tertia & quinta legio, itemque cetera auxilia & equitatus. Prælium clamore facto committitur.

Hic etsi virtute nostri antecedebant, adversarii se loco superiore defendebant acerrime, & vehemens fiebat ab utrisque clamor, telorumque missu

vent jamais s'éloigner de plus d'un mille de la ville & de ses murailles, à l'abri desquelles ils avoient résolu de combattre. Nos gens continuerent donc d'aller en avant ; & quoique l'avantage du terrein invitât quelque fois les ennemis à en profiter pour marcher à la victoire, cependant ils persisterent constamment dans leur résolution de ne point abandonner leurs hauteurs, & de ne point s'éloigner des murs de la place. Nos gens s'étant approchés doucement des bords du ruisseau, les ennemis ne cesserent de défendre ce lieu désavantageux.

Leur armée étoit composée de treize Légions, couvertes sur les aîles par la Cavalerie, & par six mille hommes d'Infanterie légere. Leurs troupes auxiliaires montoient à peu près au même nombre. Nous n'avions que quatre-vingts cohortes d'Infanterie & huit mille chevaux. Quand nous approchâmes du bout de la plaine, vers un endroit fort désavantageux, l'ennemi se tenoit tout prêt à nous charger de haut en bas, de sorte qu'il eût été fort dangereux d'y passer. César qui s'en apercut, ne voulut pas que ses troupes fussent exposées par sa faute, & leur fixa l'endroit jusqu'où elles pouvoient avancer. Quand elles eurent entendu cet ordre, elles en furent fâchées, & en murmurerent, comme si on eût voulu leur ôter des mains la victoire. Ce retardement rendit les ennemis plus entreprenants : ils crurent que nos troupes craignoient d'en venir aux mains avec eux. S'avançant donc fiérement, ils s'engagerent dans un poste désavantageux, dont nous ne pouvions cependant approcher sans un grand danger. La dixieme Légion étoit à l'aîle droite, selon l'ordinaire ; la troisieme & la cinquième étoient à la gauche, avec les troupes auxiliaires & la Cavalerie. Enfin on en vint aux mains avec de grands cris.

Quoique nos gens fussent supérieurs en courage, néanmoins l'ennemi se défendoit très-bien de dessus sa hauteur ; on poussoit de part & d'autre de grands

concurſus, ſic, ut prope noſtri diffiderent victoriæ: congreſſus enim & clamor, quibus rebus maxime hoſtis conterretur, in collocatu pari erant conditione. Itaque ex utroque genere pugnæ cum parem virtutem ad bellandum contuliſſent, pilorum miſſu fixa cumulatur & concidit adverſariorum multitudo. Dextrum demonſtravimus Decumanos cornu tenuiſſe; qui, etſi erant pauci, tamen, propter virtutem, magno adverſarios timore eorum opera afficiebant; quod a ſuo loco hoſtes vehementer premere cœperunt, ut ad ſubſidium, ne ab latere noſtri occuparent, legio adverſariorum tranſduci cœpta ſit ad dextrum. Quæ ſimul eſt mota, equitatus Cæſaris ſiniſtrum cornu premere cœpit. At ii eximia virtute prælium facere incipiunt, ut locus in acie ad ſubſidium veniendi non daretur. Ita, cum clamori eſſet intermixtus gemitus, gladiorumque crepitus auribus oblatus; imperitorum mentes timore præpediebat. Hic, ut ait Ennius, pes pede premitur, armis teruntur arma; adverſarioſque vehementiſſime pugnantes noſtri agere cœperunt: quibus oppidum fuit ſubſidio. Ita ipſis Liberalibus fuſi fugatique non ſuperfuiſſent, niſi in eum locum confugiſſent, ex quo erant egreſſi. In quo prælio ceciderunt millia hominum circiter triginta, & ſi quid amplius: præterea Labienus, Attius Varus, quibus occiſis utriſque funus eſt factum: itemque equites Romani partim ex urbe, partim ex provincia, ad millia tria. Noſtri deſiderati ad hominum mille, partim peditum, partim equitum; ſaucii ad D. adverſariorum aquilæ ſunt ablatæ tredecim, & ſigna, & faſces. Præterea duces belli ſeptemdecim capti ſunt. Hos habuit res exitus.

cris, & les traits voloient également des deux côtés : de sorte que nos gens désespéroient presque de la victoire ; car l'attaque & les cris qui servent sur-tout à épouvanter l'ennemi, étoient dans cette circonstance égaux de part & d'autre. Cependant quoique la valeur fût égale, grand nombre des ennemis furent d'abord percés des coups de nos javelots. Nous avons dit que la dixieme Légion étoit à l'aîle droite ; & quoiqu'elle fût peu nombreuse, elle se rendoit fort redoutable par son courage, & elle pressa si vivement les ennemis de son côté, que pour se soutenir & n'être pas pris en flanc, ils furent obligés de faire passer une Légion à leur aîle droite. Ce mouvement ne fut pas plutôt fait que notre Cavalerie commença à charger l'aîle gauche des ennemis ; & les deux armées se mêlerent avec tant de valeur, qu'il etoit impossible de leur donner aucun secours. Là le bruit des armes, mêlé aux cris & aux gémissemens des mourans, répandoient par tout l'horreur & l'effroi ; & comme le dit Ennius, on se battoit pied à pied main à main. Enfin quoique les ennemis combattissent avec beaucoup de vigueur, nos gens commencerent à les pousser, & les forcerent de se réfugier sous les murs de la ville. Ainsi le propre jour de la fête de Bacchus, les ennemis battus & mis en fuite eussent tous été passés au fil de l'épée, s'ils n'avoient cherché un asile dans le même lieu d'où ils étoient sortis. Pompée perdit dans ce combat au moins trente mille hommes, outre Labiénus & Attius Varus qui y furent tués, & auxquels on fit des obséques : il y perdit aussi trois mille Chevaliers Romains, tant d'Italie que de la Province. Nous y eumes mille morts, tant Cavaliers que Fantassins, & environ cinq cents blessés. Nous gâgnâmes treize aigles, les Drapeaux, les faisceaux. Outre cela dix-sept de leurs principaux Officiers furent faits prisonniers. Tel fut le succès de cette bataille.

Ex fuga hac cum oppidum Mundam sibi constituissent præsidium, nostri cogebantur necessario eos circumvallare. Ex hostium armis, pro cespite cadavera collocabantur; scuta & pila pro vallo: ** insuper occisi, & gladii, & mucrones, & capita hominum ordinata, ad oppidum conversa universa; hostium timorem, virtutisque insignia ** proposita viderent; & vallo circumcluderentur adversarii: ** ita Galli tragulis jaculisque oppidum ex hostium cadaveribus sunt circumplexi, oppugnare cœperunt. Ex hoc prælio Valerius adolescens Cordubam cum paucis equitibus fugiens, Sex. Pompeio, qui Cordubæ fuisset, rem gestam refert. Cognito hoc negotio, quos equites secum habuit, quod pecuniæ secum, eis distribuit; & oppidanis dixit, se de pace ad Cæsarem proficisci; & secunda vigilia ab oppido discessit. Cneius Pompeius autem cum equitibus paucis, nonnullisque peditibus, ad navale præsidium parte altera contendit Carteiam; quod oppidum abest a Corduba millia passuum centum & septuaginta. Quo cum ad octavum milliarium venisset; Publius Calvitius, qui castris antea Pompeii præpositus esset, ejus verbis nuncium mittit; cum minus belle haberet, ut mitterent lecticam, qua in oppidum deferri posset. Litteris missis, Pompeius Carteiam defertur. Qui illarum partium fautores erant, conveniunt in domum, quo erat delatus; (qui arbitrati sunt clanculum venisse;) ut ab eo, quæ vellet, de bello requirerent. Cum frequentia convenisset, de lectica Pompeius eorum in fidem confugit.

* *Suivant les critiques, le texte est défectueux aux différens endroits que nous avons marqués d'étoiles.*

Cæsar, ex prælio Munda munitione circum-

Les débris de l'armée ennemie s'étant réfugiés dans Munda à dessein de s'y défendre, César fut forcé de faire le siége de cette ville. Pour en former la circonvallation, les armes & les cadavres des ennemis vaincus tinrent lieu de gazon : la palissade fut composée de leurs javelots & de leurs dards, d'où pendoient leurs boucliers ; & elle étoit surmontée de leurs épées & de leurs piques, ainsi que des cadavres & des têtes de leurs morts tournées vers la ville. Ce fut de ces preuves formidables de notre bravoure que l'on environna la ville & les ennemis. C'est ainsi que les Gaulois avoient coutume, avant d'attaquer une ville, de l'environner des cadavres de leurs ennemis entremêlés de halebardes & de javelots. Le jeune Valérius qui après la défaite dont on vient de parler, s'étoit sauvé à Cordoue avec quelque Cavalerie, rendit compte à Sext. Pompée qui étoit dans cette ville, de ce qui venoit de se passer. Sur cette nouvelle, celui-ci distribua tout l'argent qu'il pouvoit avoir à ses Cavaliers, & sortit de la ville vers neuf heures du soir, après avoir fait entendre aux habitans qu'il alloit trouver César pour faire quelque accommodement. Quant à Cn. Pompée, avec quelque Cavalerie & quelque Infanterie, il prit pour aller joindre sa flotte, le chemin de Tariffe, ville éloignée de Cordoue d'environ cinquante-sept lieues ; & lorsqu'il n'en fut plus qu'à trois lieues, P. Calvitius qui avoit été son Maréchal de camp, écrivit en son nom qu'on lui envoyât une litiere pour le porter dans la ville, parce qu'il étoit incommodé. Sur la réception de cette lettre Pompée fut transporté à Tariffe. Ceux qui favorisoient son parti vinrent aussi-tôt (en secret, à ce que l'on croit) le trouver au logis où il étoit descendu pour prendre ses ordres sur la continuation de la guerre ; & Pompée les voyant assemblés en grand nombre auprès de lui, sans sortir de sa litiere, il se mit sous leur protection.

Après le combat dont on a parlé, César ayant

data, Cordubam venit : qui ex cæde eo refugerant, pontem occupaverunt. Cum eo esset ventum, convitiari cœperunt, nos ex prælio paucos superesse : quo confugeremus ? Ita pugnare cœperunt de ponte. Cæsar flumen transjecit, & castra posuit. Scapula, totius seditionis familiæ & libertinorum caput ex prælio Cordubam cum venisset, familiam & libertos convocavit, pyram sibi extruxit, cœnam afferri quam opimam imperavit item optimis insternendam vestimentis : pecuniam & argentum in præsentia familiæ donavit : ipse de tempore cœnavit ; resinam & nardum identidem sibi infudit. Ita novissimo tempore servum jussit, & libertum, qui fuisset ejus concubinus, alterum se jugulare, alterum pyram incendere.

Oppidani autem, simul Cæsar castra contra oppidum posuit, discordare cœperunt usque eo, ut clamor in castra nostra perveniret fere, inter Cæsarianos & inter Pompeianos. Erant hic legiones, quæ ex perfugis conscriptæ ; partim oppidanorum servi, qui erant à Sex. Pompeio manumissi, tunc in Cæsaris adventum descendere cœperunt. Legio decima tertia oppidum defendere cœpit : nam cum jam repugnarent, turres ex parte & murum occuparunt. Denuo legatos ad Cæsarem mittunt, ut sibi legiones subsidio intromitteret. Hoc cum animadverterent homines fugitivi, oppidum incendere cœperunt : qui superati a nostris, sunt interfecti hominum millia viginti duo, præterquam extra murum qui perierunt. Ita Cæsar oppido potitus. Dum hic detine-

formé le blocus de Munda, se rendit à Cordoue, où ceux qui étoient échappés de la défaite s'emparerent du pont. Quand nous y fumes arrivés, ils commencerent à nous insulter, en nous criant que nous n'étions qu'une poignée de gens échappés de la bataille, & en nous demandant où nous allions. En même temps ils nous attaquerent au passage du pont. César ayant passé la riviere, campa devant la ville. Scapula qui avoit soulevé les affranchis & les esclaves, s'y étoit retiré après le combat; & s'y voyant assiégé, il les assembla tous, se fit dresser un bûcher, & préparer un souper magnifique; puis revêtu de ses plus beaux habits, il distribua sa vaisselle & son argent à ses domestiques : il soupa de bonne heure, but du vin mêlé de nard & de résine : ensuite sur la fin du repas il se fit tuer par un de ses esclaves, pendant qu'un affranchi qui servoit à ses infâmes plaisirs, mettoit par son ordre le feu à son bûcher.

Aussi-tôt que César eut campé devant la ville, la discorde se mit si fort entre les habitans, dont les uns tenoient pour César, les autres pour Pompée, que nous les entendions presque de notre camp. Pendant cette brouillerie, quelques Légions qui étoient dans la place, composées en partie de fugitifs, & en partie des esclaves des habitans de la ville, à qui Sex. Pompée avoit donné la liberté; vinrent se rendre à César. Mais la treizieme Légion se mit en devoir de défendre la ville, & malgré les partisans de César elle s'empara des murailles & d'une partie des tours. Ceux-ci députent une seconde fois à César, pour le prier de faire entrer ses Légions à leur secours. Ceux qui s'étoient sauvés de la bataille voyant cette résolution, mirent le feu à la ville : nos gens y étant entrés, & ayant chargé ces incendiaires, en tuerent vingt-deux mille, sans compter ceux qui furent massacrés hors de la ville. Ainsi César demeura maître de la place. Pendant le séjour qu'il y fit,

tur ex prælio quos circummunitos ſuperius demonſtravimus, eruptionem fecerunt; &, bene multis interfectis, in oppidum ſunt redacti.

Cæſar Hiſpalim cum contendiſſet, legati deprecatum venerunt. Ita cum oppidum ſeſe tueri dixiſſet, Caninium legatum cum præſidio intromittit: ipſe caſtra ad oppidum ponit. Erat bene magnum intra Pompeianarum partium præſidium, quod Cæſaris præſidium receptum indignaretur, clam quemdam Philonem, illum, qui Pompeianarum partium fuiſſet defenſor acerrimus. Is tota Luſitania notiſſimus erat. Hic clam præſidio in Luſitaniam proficiſcitur: & Cæcilium Nigrum, nomine Barbarum ad Lenium convenit; qui bene magnam manum Luſitanorum haberet. Reverſus, in Hiſpalim oppidum denuo noctu per murum recipitur: præſidium vigileſque jugulant, portas præcludunt, de integro pugnare cæperunt.

Dum hæc geruntur, legati Carteienſes renunciarunt, quod Pompeium in poteſtatem haberent; quod ante Cæſari portas præcluſiſſent, illo beneficio ſuum maleficium exiſtimabant ſe lucrifacere. Luſitani Hiſpali pugnare nullo tempore deſiſtebant. Quod Cæſar cum animadverteret; ſi oppidum capere contenderet, ut homines perditi incenderent, & mœnia delerent; ita conſilio habito, noctu patitur Luſitanos eruptionem facere: id quod conſulto non exiſtimabant fieri. Ita erumpendo, naves quæ ad Bœtim flumen fuiſſent, incendunt. Noſtri dum incendio detinentur; illi profugiunt, & ab equitibus conciduntur. Quo facto oppido recuperato, Aſtam iter facere cœpit: ex qua civitate legati ad deditionem venerunt; Mundenſeſque, qui ex prælio

ceux qui après le combat s'étoient réfugiés dans Munda, comme on l'a vu, & qui y avoient été bloqués, firent une sortie, où plusieurs d'entre eux furent tués, & le reste repoussé dans la ville.

De-là César marcha à Séville, qui lui envoya aussitôt des Députés pour le fléchir. César leur promit de conserver la ville ; & dans cette vue il y fit entrer Caninius son Lieutenant avec des troupes : pour lui, il campa hors de ses murs. Il y avoit dans la place une grosse garnison des troupes de Pompée, qui mécontentes de ce que celles de César y avoient été reçues, députerent à leur insu & fort secrétement un certain Philon, ardent partisan de Pompée, & fort connu en Portugal, vers Cécilius Niger surnommé le barbare, qui campoit à *Lenium* avec une troupe nombreuse de Portugais. A son retour Philon fut reçu dans la ville pendant la nuit ; il y entra par dessus les murailles, égorgea les sentinelles, & la garnison de César, fit fermer les portes, & commença à se mettre en défense.

Sur ces entrefaites, des Députés de Tariffe vinrent apprendre à César qu'ils étoient maîtres de la personne de Pompée, espérant par ce service réparer la faute qu'ils avoient faite auparavant de lui fermer leurs portes. Cependant les Portugais qui étoient entrés dans Séville, continuoient à s'y défendre ; & César appréhendant que s'il faisoit donner un assaut à la ville, ces scélérats n'y missent le feu & n'en détruisissent les murailles, il prit le parti de les laisser sortir pendant la nuit ; ce qu'ils crurent pouvoir exécuter à son insu. En sortant, ils mirent le feu aux vaisseaux qui étoient sur le Guadalquivir, & prirent la fuite pendant que nous étions occupés à l'éteindre ; mais notre Cavalerie les atteignit, & les tailla en piéces. Après cela César se rendit maître de Séville, d'où il marcha à Xérez, qui lui envoya des Députés pour se soumettre. Dans le même temps ceux qui après le combat s'étoient retirés dans Munda,

in oppidum confugerant, cum diutius circumsiderentur, bene multi deditionem faciunt; &, cum essent in legionem distributi, conjurant inter se, ut, noctu signo dato, qui in oppido fuissent, eruptionem facerent : illi cædem in castris administrarent. Hac re cognita, insequenti nocte, vigilia tertia, tessera data, extra vallum omnes sunt concisi.

Carteienses, dum Cæsar in itinere reliqua oppida oppugnat, propter Pompeium dissentire cœperunt : pars erat, quæ legatos ad Cæsarem miserat; pars qui Pompeianarum partium essent fautores. Seditione concitata, portas occupant : cædes fit magna : saucius Pompeius naves triginta occupat longas, & profugit. Didius, qui Gadis classi præfuisset : ad quem simul nuncius allatus est, confestim sequi cœpit; partim peditatibus & equitatibus ad persequendum celeriter iter faciebat. Item VI die, navigatione confecta, consequuntur. Qui imparati a Carteia profecti sine aqua fuissent, ad terram applicant. Dum aquantur Didius classe occurrit, naves incendit, nonnullas capit.

Pompeius cum paucis profugit, & locum quemdam munitum natura occupat. Equites & cohortes, quæ ad persequendum missæ essent, speculatoribus ante missis, certiores fiunt : diem & noctem iter faciunt. Pompeius humero & sinistro crure vehementer erat saucius. Huc accedebat, ut etiam talum intorsisset : quæ res maxime impediebat. Ita lectica a turre qua esset allatus, in

étant ennuyés de la longueur du siége, plusieurs d'entre eux se rendirent; & l'on en composa une Légion. Ensuite ils concerterent entre eux & les assiégés, que la nuit à un certain signal, ceux de la ville feroient une sortie, pendant que de leur côté ils feroient main basse dans le camp sur nos soldats. Leur complot ayant été découvert, la nuit suivante vers minuit, au mot qui avoit été donné, ils furent tous conduits hors des retranchemens, & passés au fil de l'épée.

Pendant que César étoit occupé à soumettre sur sa route le reste des villes de la Province, il arriva dans Tarisse une émotion au sujet de Pompée, entre ceux qui avoient député vers César, & ceux qui favorisoient le parti opposé. Dans le feu de la sédition, les derniers se saisirent des portes, & firent un grand carnage des autres. Pompée même y fut blessé; & s'étant sauvé sur ses vaisseaux, il s'enfuit avec trente galeres. Didius qui étoit à Cadix avec la flotte de César, instruit de sa fuite, se mit aussitôt à le poursuivre: en même temps il répandit de la Cavalerie & de l'Infanterie le long du rivage, afin qu'il ne pût lui échapper. Pompée qui étoit parti précipitamment de Tarisse, n'avoit pas eu le temps de se fournir d'eau: ainsi il fut obligé au bout de quatre jours de navigation, de relâcher sur la côte pour s'en fournir; & Didius qui le suivoit, l'ayant atteint dans ces circonstances, lui prit quelques vaisseaux, & brûla le reste.

Pompée prit la fuite suivi d'un petit nombre de ses gens, & s'empara d'abord d'un poste fortifié par sa situation; mais notre Cavalerie & nos cohortes envoyées pour le poursuivre, en étant averties par les coureurs, marcherent nuit & jour pour le joindre. Il étoit fort blessé à l'épaule & à la jambe gauche: outre cela il s'étoit donné une entorse, qui l'empêchoit de marcher; de sorte qu'en quittant la tour où il s'étoit réfugié, il fut obligé de se faire

ea ferebatur. Lusitanus more militari, cum a Cæsaris præsidio fuisset conspectus, celeriter equitatu cohortibusque circumcluditur. Erat accessus loci difficultas: nam idcirco quod propter suos a nostro præsidio fuisset conspectus, celeriter munitum locum natura quem ceperat sibi Pompeius, quamvis magna multitudine deducti homines ex superiore loco defendere possent, subeunt. In adventu nostri depelluntur telis; quibus cedentibus, cupidius insequebantur adversarii, & confestim tardabant ab accessu. Hoc sæpius facto, animadvertebatur nostro magno id fieri periculo. Opere circummunire instituit; pari autem & celeri festinatione circummunitiones in jugo dirigunt, ut æquo pede cum adversariis congredi possent: a quibus cum animadversum esset, fuga sibi præsidium capiunt.

Pompeius, ut supra demonstravimus, saucius, & intorto talo, idcirco tardabatur ad fugiendum: itemque propter loci difficultatem, neque equo, neque vehiculo saluti suæ præsidium parare poterat. Cædes a nostris undique administrabatur, exclusa munitione, amissisque auxiliis. Ad convallem autem atque exesum locum, ut in spelunca, Pompeius se occultare cœpit; ut a nostris non facile inveniretur, nisi captivorum indicio. Ita ibi interficitur. Cum Cæsar Gadibus esset, Hispalim, pridie Id. Aprilis, caput allatum, & populo datum est in conspectum.

Interfecto Cneio Pompeio adolescente, Didius, quem supra demonstravimus, illa affectus lætitia, proximo se recepit castello nonnullasque naves ad reficiendum subduxit. Lusitani, qui ex pugna fu-

porter en litiere. Un Portugais qui marchoit devant sa litiere l'épée à la main, l'ayant fait reconnoître, elle fut aussi-tôt enveloppée par nos troupes. Pompée se voyant découvert par la faute des siens, regâgna au plus vîte le poste avantageux qu'il avoit occupé d'abord ; mais quoiqu'il fût de difficile accès, & qu'à cause de l'avantage du terrein il fût aisé de le défendre contre des troupes plus nombreuses, les nôtres ne balancerent point à l'attaquer. Elles furent repoussées d'abord à coups de traits, & se retirerent ; ce qui rendoit les ennemis plus vifs à les poursuivre, & les approches du Fort plus difficiles. La même chose étant arrivée plusieurs fois, nos gens reconnurent qu'ils ne pouvoient les forcer qu'avec un extrême péril ; ce qui les détermina à les assiéger. Ce parti étant pris, ils éleverent en très-peu de temps sur la pente de la colline une terrasse assez haute, pour qu'ils pussent en venir aux mains avec les ennemis ; ce que ceux-ci ayant aperçu, ils chercherent aussi-tôt leur salut dans la fuite.

Pompée, étant, comme on l'a vu, fort blessé, & ayant une entorse, n'étoit pas en état de fuir bien vîte. La nature du terrein ne lui permettoit de se servir ni du cheval ni de la litiere pour se sauver : & ses gens chassés de leur Fort, étoient massacrés de tous côtés par nos troupes. Dans cette extrémité, dénué de secours, il se réfugia dans le vallon, & se cacha dans une espéce de caverne creusée dans le rocher, où nous n'aurions pu aisément le découvrir, si quelques prisonniers ne l'avoient décelé. Il y fut tué. Le douze d'Avril, César étant à Cadix, sa tête fut portée à Séville, & exposée à la vue du peuple.

Après la mort du jeune Cn. Pompée, le même Didius dont on vient de parler, charmé d'un si heureux succès, fit mettre à sec quelques-uns de ses vaisseaux pour les radouber, & se retira dans un château voisin. Cependant les Portugais échappés de la

perfuerunt, ad fignum fe receperunt; &, bene magna manu comparata, ad Didium fe reportant. Huic etfi non aberat diligentia ad naves tuendas, tamen nonnunquam ex caftello propter eorum crebras excurfiones eliciebatur; & fic prope quotidianis pugnis infidias ponunt, & tripartito figna diftribuunt. Erant parati, qui naves incenderent; incenfifque qui fubfidium repeterent: ii fic difpofiti erant, ut a nullo confpectu omnium, ad pugnam contenderent. Ita, cum ex caftello Didius ad propellendum proceffiffet cum copiis, fignum a Lufitanis tollitur, naves incenduntur; fimulque qui a caftello ad pugnam procefferant, eodem figno fugientes latrones dum perfequuntur, a tergo infidiæ clamore fublato circumveniunt. Didius magna cum virtute cum compluribus interficitur: nonnulli ea pugna fcaphas, quæ ad littus fuerant, occupant: item complures nando, ad naves, quæ in falo fuerunt, fe recipiunt: anchoris fublatis, pelagus remis petere cœperunt; quæ res eorum vitæ fubfidio fuit. Lufitani præda potiuntur. Cæfar a Gadibus rurfus ad Hifpalim recurrit.

Fabius Maximus, quem ipfe ad Mundæ præfidium oppugnandum reliquerat, operibus affiduis **; hoftefque circum fefe interclufi, inter fe decernere: facta cæde bene magna, ** eruptionem faciunt. Noftri ad oppidum recuperandum occafionem non prætermittunt; & reliquos vivos capiunt: ac deinde Urfaonem proficifcuntur; quod oppidum magna munitione continebatur, fic ut ipfe locus non folum opere, fed etiam natura editus, ad oppugnandum hoftem abverteret. Huc accedebat, quod aqua, præterquam in ipfo oppido, non erat: nam circumcirca rivus nufquam reperiebatur propius

déroute ſe rallierent en aſſez grand nombre, & revinrent l'attaquer. Quoiqu'il fût très-attentif à garder ſes vaiſſeaux, il ſe trouvoit auſſi quelquefois obligé à faire des ſorties pour réprimer leurs courſes fréquentes. Ces eſcarmouches qui arrivoient tous les jours, leur donnerent lieu de lui dreſſer une embuſcade; & pour cela ils ſe partagerent en trois corps. Les uns étoient deſtinés à mettre le feu à la flotte, & devoient rejoindre le gros après l'avoir brûlée; les autres étoient poſtés de façon que, ſans qu'on pût les apercevoir, ils étoient diſpoſés à charger l'ennemi. Ainſi Didius étant ſorti de ſon Fort avec des troupes pour leur donner la chaſſe, à un certain ſignal, un des corps Portugais alla mettre le feu aux vaiſſeaux, tandis que les autres ſortant de leur embuſcade avec de grands cris, prirent en queue ceux qui étoient ſortis du château pour ſuivre ces pillards. Didius fut tué dans cette action avec pluſieurs des ſiens en ſe défendant vaillamment. Quelques-uns ſe ſauverent dans des chaloupes qu'ils trouverent attachées au rivage: d'autres gâgnerent à la nage les galeres qui étoient à l'ancre; & en ayant coupé les câbles, prirent le large à force de rames; ce qui les ſauva. Les Portugais firent un grand butin. De Cadix, Céſar retourne à Séville.

Cependant Fabius Maximus que Céſar avoit laiſſé au camp de Munda pour y commander, avançoit les travaux du ſiége; de ſorte que les ennemis ſe voyant enfermés de tous côtés, réſolurent de ſe battre entre eux. Le carnage fut grand; après cela ils firent une ſortie. Nous profitâmes de cette occaſion pour nous rendre maîtres de la ville, où nous fimes le reſte priſonniers; & de là nous marchâmes à Oſſone, ville très-forte, tant par ſa ſituation que par l'art, & qui par ſa grandeur & par ſa force ſembloit détourner un ennemi de l'attaquer. D'ailleurs il n'y avoit de l'eau que dans la ville; & à huit milles à la ronde il eût été impoſſible de trouver le moindre

millia passuum IIX ; quæ res magno erat adjumento oppidanis. Tum præterea accedebat, ut agger materiesque, unde solitæ sunt turres agi, propius millia passuum VI non reperiebantur. Ac Pompeius, ut oppidi oppugnationem tutiorem efficeret, omnem materiem circum oppidum succisam intro congessit. Ita necessario deducebantur nostri, ut a Munda, quam proxime ceperant, materiem illo deportarent.

Dum hæc ad Mundam geruntur & Ursaonem; Cæsar cum a Gadibus ad Hispalim se recepisset, insequenti die concione advocata, commemorat: initio quæsturæ suæ eam provinciam ex omnibus provinciis peculiarem sibi constituisse; &, quæ potuisset, eo tempore beneficia largitum esse: insequenti prætura, ampliato honore, vectigalia, quæ Metellus imposuisset, a Senatu petisse, & eis pecuniis provinciam liberasse: simulque, patrocinio suscepto, multis legationibus ab se in Senatum inductis, simul publicas privatasque causas, multorum inimicitiis, defendisse: suo item in consulatu absentem, quæ potuisset, commoda provinciæ tribuisse: eorum omnium commodorum esse & immemores & ingratos in se & in populum Romanum hoc bello, & in præterito tempore, cognosse. Vos, jure gentium, inquit, & civium Romanorum institutis cognitis, more barbarorum, populi Romani Magistratibus sacrosanctis manus sæpe & sæpius attulistis: luce clara Cassium in medio foro nefarie interficere voluistis. Vos ita pacem semper odistis, ut nullo tempore legiones desint Populi Romani in hac provincia haberi. Apud vos beneficia pro maleficiis, maleficia pro

ruisseau : ce qui étoit d'un grand secours pour les habitans. Ajoutez à cela que pour avoir du gason propre à former des retranchemens, & du bois nécessaire pour élever des tours, il falloit l'aller chercher à deux lieues de là : car Pompée avoit fait couper tous les bois des environs, & les avoit fait porter dans la place pour en rendre l'attaque plus difficile. Ainsi nos gens étoient nécessairement obligés d'en faire venir de Munda, dont ils venoient de se rendre maîtres.

Tandis que ces choses se passoient à Munda & à Ossone, César qui de Cadix étoit retourné à Séville, y tint le jour suivant une grande assemblée, où il dit, qu'au commencement de sa Questure il avoit particuliérement affectionné cette Province ; qu'il en avoit pris un soin singulier, & lui avoit fait dans ce temps-là tout le bien qu'il avoit pu ; qu'ensuite pendant sa réture il avoit obtenu du Sénat pour elle la remise des l'impôts dont Métellus l'avoit chargée, & qu'il l'avoit délivrée de cette oppression ; qu'en même temps s'étant déclaré son protecteur, il avoit plusieurs fois procuré l'entrée du Sénat à ses Députés, & s'étoit fait beaucoup d'ennemis, en prenant la défense tant des particuliers que du public ; qu'enfin pendant son Consulat il avoit rendu à la Province tous les services possibles, quoiqu'absent ; que cependant au lieu de se souvenir de tant de bienfaits ils s'étoient toujours montrés ingrats, tant envers lui qu'envers le peuple Romain, aussi-bien dans cette derniere guerre que dans les précédentes ; puis il ajouta : » Quoique vous » connussiez bien le droit des gens, & celui des ci- » toyens Romains, vous les avez violés comme des » Barbares, en portant mille fois vos mains profanes » sur la personne sacrée des Magistrats du peuple Ro- » main ; vous avez voulu assassiner Cassius en plein » jour au milieu de la place publique ; vous avez été » si fort ennemis de la paix, que Rome étoit tou- » jours obligée d'avoir des Légions en garnison chez

beneficiis habentur. Ita neque in otio concordiam, neque in bello virtutem, ullo tempore retinere potuistis. Privatus ex fuga Cneius Pompeius adolescens a vobis receptus, fasces imperiumque sibi arripuit. Multis interfectis civibus auxilia contra populum Romanum comparavit: agros vestramque provinciam vestro impulsu depopulavit. In quos vos victores existimabatis? An, me deleto, non animum advertebatis, decem habere legiones Populum Romanum quæ non solum vobis obsistere, sed etiam coelum diruere possent? Quorum laudibus & virtute ***

Le reste est perdu.

» vous; les bienfaits paffent chez vous pour des inju-
» res, & les injures pour des bienfaits ; & jamais
» vous n'avez pu montrer, ni union dans la paix,
» ni valeur dans la guerre; le jeune Pompée, fim-
« ple particulier, s'eft réfugié chez vous; vous l'y
» avez reçu, & vous avez fouffert qu'il s'arrogeât les
» faifceaux & le fouverain pouvoir. Après avoir maffa-
» cré plufieurs citoyens Romains, il leva des troupes
» contre la République, & vous l'avez engagé à faire
» le dégât dans vos terres & à piller la Province.
» Et fur qui donc, continua-t-il, vous flattiez-vous
» d'avoir remporté la victoire ? Ne faviez-vous pas
» que quand même vous m'auriez défait, il reftoit
» encore au peuple Romain dix Légions, capables
» non-feulement de vous réfifter, mais même d'en-
» fevelir le monde fous fes ruines ?.....

APPROBATION.

J'AI lu, par ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux, les *Commentaires de Céſar*, traduits en françois.

A Paris, ce 7 Avril 1775. CAPPERONNIER.

Le Privilége ſe trouve au Livre intitulé : *Ruæi Virgilius, cum interpretatione ac notis*. 3 vol. in-12.







